

OEUVRES
DE
SAINT ALPHONSE-MARIE
DE LIGUORI

Saint-Amand (Cher). — Imprimerie de DESTENAY, breveté.

ŒUVRES
DE
SAINT ALPHONSE-MARIE
DE LIGUORI

ÉVÊQUE ET DOCTEUR DE L'ÉGLISE

Traduites de l'italien et mises en ordre

PAR

MM. LES ABBÉS VIDAL, DELALLE ET BOUSQUET

Nouvelle édition, revue et corrigée

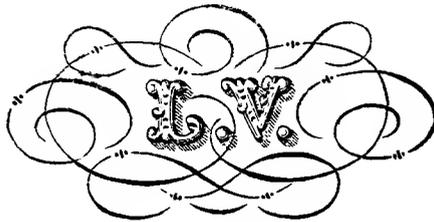
PAR

M. l'abbé A.-C. PELTIER

Chanoine honoraire de Reims et de Saint-Denis de la Réunion.

~~~~~  
TOME DOUZIÈME DES ŒUVRES

DEUXIÈME DE LA PARTIE ASCÉTIQUE



PARIS  
LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR  
13, RUE DELAMBRE, 13

—  
1879



# SELVA

OU

RECUEIL DE MATÉRIAUX POUR DES SERMONS

A prêcher aux Prêtres dans leurs retraites

ET AUSSI POUR LEURS LECTURES SPIRITUELLES

A FAIRE EN PARTICULIER



# AVERTISSEMENTS DE L'AUTEUR

NÉCESSAIRES

AUX PRÉDICATEURS DE RETRAITES ECCLÉSIASTIQUES

---

Cet ouvrage a pour titre SELVA, c'est-à-dire littéralement forêt, ou recueil de matériaux de discours, et non pas de discours proprement dits ou d'exercices spirituels ; car, bien qu'on se soit appliqué à réunir la matière propre à chacun des sujets, on n'y a pas cependant mis l'arrangement qu'exige un discours composé pour chaque matière, les idées n'y sont pas développées, on les a jetées pêle-mêle et brièvement indiquées : mais c'est à dessein qu'on l'a fait ainsi, afin que le lecteur, en choisissant les textes, les sentences et les pensées qui lui plaisent le plus, puisse les arranger et les développer à son gré, de manière à se faire de tout cela un discours à lui. Car l'expérience fait voir qu'un prédicateur peut difficilement exprimer avec force et chaleur les sentiments qui doivent l'affecter, s'il ne se les est pas appropriés, tout au moins en les choisissant dans le nombre de ceux qu'on lui suggère ici, en leur donnant dans son discours l'ordre et le développement convenables. Et c'est pour en laisser le choix au lecteur, que l'on a consigné ensemble ici plusieurs

passages de différents auteurs, quoique tous signifient la même chose.

Cela soit dit pour faire comprendre le but de l'ouvrage. Disons ensuite 1° que celui qui donne aux prêtres les exercices spirituels, doit avant tout se mettre devant les yeux le but légitime de ses prédications, qui est, non d'acquérir pour lui-même le nom de savant, de bel esprit ou de beau parleur, mais uniquement de procurer la gloire de Dieu avec le profit spirituel des auditeurs.

Il doit ensuite éviter de se fatiguer l'esprit à faire entrer dans son discours des choses singulières, des pensées rares et sublimes, qui ne serviraient qu'à distraire les auditeurs, en leur faisant porter leur attention sur la beauté des pensées, sans que leur volonté en retirât ni onction ni fruit; mais s'attacher plutôt à dire les choses qu'il croira être les plus efficaces pour porter ceux qui l'écoutent à quelque bonne résolution.

Qu'il n'oublie pas non plus de rappeler souvent dans ses discours les vérités éternelles, dont la considération procure la persévérance dans les bonnes résolutions, comme nous en avertit le Saint-Esprit par ces paroles : *Memorare novissima tua, et in æternum non peccabis* <sup>1</sup> Il est vrai que beaucoup de prêtres dédaignent les sermons qui traitent des vérités éternelles, et trouvent presque mauvais qu'on semble en user avec eux comme avec des séculiers, comme s'ils ne devaient pas mourir tout aussi bien que les séculiers, et ne pas être jugés de même. Celui donc qui leur prêche la retraite ne devra pas manquer de leur parler souvent de la mort, du

<sup>1</sup> Eccli., vii, 40.

jugement et de l'éternité, qui sont les vérités les plus efficaces pour faire changer de vie à celui qui les médite.

Qu'il ait soin en outre d'insinuer, toutes les fois qu'il le pourra, des choses de pratique, comme, par exemple, la manière de faire l'oraison mentale, l'action de grâces après la messe, l'admonition à faire aux pécheurs, et comment on doit s'y prendre pour entendre les confessions, surtout celles des récidifs et de ceux qui sont dans l'occasion prochaine de pécher : en quoi beaucoup de confesseurs se trompent, les uns par trop de rigueur, les autres par trop de facilité à les absoudre (et c'est ici l'erreur la plus ordinaire), et sont par là même la cause de la damnation de beaucoup d'âmes. Quelque bonnes que soient les citations latines, on les oublie dès qu'on les a entendues ; mais ce qui a rapport à la pratique se grave beaucoup mieux dans la mémoire.

Que le prédicateur se rappelle aussi qu'il doit traiter les prêtres qu'il a pour auditeurs avec respect et douceur : avec respect, en leur témoignant la vénération qu'il a pour eux, et les appelant par ce motif ses maîtres et saints ministres. S'il vient à s'élever contre quelque vice, il parlera toujours en général, et en protestant que ses paroles ne s'adressent dans son intention à aucun de ceux qui sont présents. Il se gardera surtout d'aller jusqu'à reprocher des fautes à quelqu'un en particulier, comme aussi de prendre un ton d'autorité. Il s'appliquera à prendre dans ses prédications un ton familier ; c'est la manière la plus propre à persuader et à émouvoir. Il doit en outre, ai-je dit, traiter les prêtres avec douceur, et par conséquent ne jamais laisser percer la colère dans ses discours, ni s'échapper en paroles injurieuses,

qui serviraient plutôt à aigrir les esprits, qu'à leur inspirer des sentiments de piété.

Qu'il évite, lorsqu'il traite des sujets terribles, de jeter dans l'âme de ses auditeurs le désespoir de leur salut ou de leur amendement ; que toujours, à la fin, il laisse la porte ouverte à chacun d'eux, quelque relâché qu'on le suppose, pour entreprendre avec courage de changer de vie, en l'exhortant à mettre sa confiance dans les mérites de Jésus-Christ et dans l'intercession de sa divine Mère, et à recourir par la prière à ces deux grandes ancrs d'espérance : aussi recommandera-t-il souvent, et avec instance, dans presque tous ses discours, l'exercice de la prière, qui est l'unique moyen d'obtenir (par soi-même) les grâces nécessaires au salut.

Enfin, et par-dessus tout, que celui qui prêche à des prêtres, attende le fruit qu'il veut produire, non de ses talents et de ses efforts, mais de la divine miséricorde, et de ses prières, conjurant le Seigneur de donner de la force à ses paroles : car il est d'expérience que, pour l'ordinaire, les sermons faits aux prêtres demeurent presque entièrement sans effet, et que, pour qu'un prêtre, en assistant aux exercices spirituels, se décide, s'il est pécheur, à changer de vie, ou, s'il est tiède, à devenir meilleur, il faut une espèce de miracle, tant la chose est rare. Et de là il suit que, pour convertir des prêtres, la prière est tout autrement nécessaire que l'étude.

# SELVA

OU

## RECUEIL DE MATÉRIAUX POUR DES SERMONS

A prêcher aux Prêtres dans leurs retraites

ET AUSSI POUR LEURS LECTURES SPIRITUELLES

A FAIRE EN PARTICULIER

---

PREMIÈRE PARTIE

### Sujets de prédications

---

#### CHAPITRE PREMIER

DE LA DIGNITÉ DU PRÊTRE.

I. Saint Ignace martyr a dit que le sacerdoce est la plus grande de toutes les dignités créées<sup>1</sup> Saint Ephrem l'appelle une dignité infinie<sup>2</sup>. Saint Chrysostome dit que, quoique le sacerdoce soit exercé sur la terre, il doit néanmoins être rangé parmi les choses célestes<sup>3</sup> Cassien disait que le prêtre est placé plus haut que toutes les hauteurs des cieux, et qu'il n'est inférieur qu'à Dieu, à l'exclusion de tout le reste<sup>4</sup> Et Innocent III ajoute que le prêtre est un médiateur entre Dieu et l'homme,

<sup>1</sup> Omnium apex est sacerdotium. (*Epist. ad Smyrn.*)

<sup>2</sup> Miraculum est stupendum, magna, immensa, infinita sacerdotii dignitas. (*De Sacerd.*)

<sup>3</sup> Sacerdotium in terris peragitur, sed in rerum cœlestium ordinem referendum est. (*Lib III, de Sac., cap. III.*)

<sup>4</sup> O sacerdos Dei, si altitudinem cœli contempleris, altior es; si dominorum sublimitatem, sublimior es; solo Deo et creatore tuo inferior es. (*In Catal. glor.*)

inférieur à Dieu, mais plus grand que l'homme<sup>1</sup>. Saint Denis appelle le prêtre un homme divin<sup>2</sup> ; d'où le saint concluait que le sacerdoce est une dignité divine<sup>3</sup>. Aussi saint Ephrem affirme-t-il que le sacerdoce excède toute pensée<sup>4</sup>. Et c'est assez de savoir que Jésus-Christ a dit que les prêtres doivent être traités comme sa personne elle-même, en ces termes : « Celui qui vous écoute, m'écoute ; et celui qui vous méprise, me méprise<sup>5</sup> » Et c'est ce qui a fait dire à l'auteur de l'ouvrage inachevé sur saint Matthieu : « Celui qui honore le prêtre, honore Jésus-Christ ; et celui qui outrage le prêtre, outrage Jésus-Christ<sup>6</sup> » La vénérable Marie d'Oignies, considérant la dignité des prêtres, baisait la terre où ils avaient posé leurs pieds.

II. La dignité des prêtres a pour mesure la grandeur des fonctions qu'ils exercent. Les prêtres sont les élus du Seigneur pour traiter sur la terre tout ce qui concerne ses affaires et ses intérêts divins. C'est un corps entièrement consacré, comme l'a dit saint Cyrille d'Alexandrie, au service du divin maître<sup>7</sup> Le ministère sacerdotal est appelé par saint Ambroise une profession divine<sup>8</sup> Le prêtre est le ministre que Dieu a destiné à le servir en qualité d'ambassadeur public de toute son Eglise, pour l'honorer et pour obtenir de lui les grâces nécessaires à tous les fidèles. L'Eglise entière ne pourrait aussi bien honorer Dieu et en obtenir des grâces, que peut le faire un seul prêtre qui célèbre la messe ; car l'Eglise tout entière, sans les prêtres, ne pourrait rendre à Dieu un honneur plus grand qu'en lui sacrifiant la vie de tous les hommes ; mais quel prix a la vie de tous les hommes en comparaison

<sup>1</sup> Est inter Deum et hominem medius constitutus, minor Deo, sed major homine. (*Serm. II, in consecr. pontif.*)

<sup>2</sup> Qui sacerdotem dixit, prorsus divinum insinuavit virum.

<sup>3</sup> Angelica, imo divina est dignitas. (*De Cœl. Hier. c. 3.*)

<sup>4</sup> Excedit omnem cogitationem donum dignitatis sacerdotalis.

<sup>5</sup> Qui vos audit, me audit ; et qui vos spernit, me spernit. (*Luc., x, 16.*)

<sup>6</sup> Qui honorat sacerdotem, honorat Christum ; et qui injuriat sacerdotem, injuriat Christum. (*Inter spuria S. Chrysost. Hom. in Matth.*)

<sup>7</sup> Genus divinis ministeriis mancipatum. (*S. Cyr. Alex. lib. 13 de Ador.*)

<sup>8</sup> Deifica professio. (*De Dignit. Sac., c. III.*)

de la vie de Jésus-Christ, dont le sacrifice est d'une valeur infinie ? Et que sont devant Dieu tous les hommes, sinon un peu de poussière, comme l'a dit Isaïe <sup>1</sup> ? Ils ne sont même rien, tous tant qu'ils sont, en sa présence, a dit encore le même prophète <sup>2</sup> De sorte que le prêtre, en célébrant une messe, honore infiniment plus Dieu, par le saint sacrifice qu'il lui offre de Jésus-Christ, que ne le feraient tous les hommes ensemble par le sacrifice même qu'ils lui feraient de leurs vies. De plus le prêtre, par l'oblation d'une seule messe, honore infiniment plus Dieu que ne l'ont honoré, et que ne l'honoreront tous les anges et les saints du ciel avec la très-sainte Vierge, puisqu'ils ne peuvent lui rendre un culte infini, comme celui que lui rend un prêtre en célébrant à l'autel.

III. En outre, le prêtre, en célébrant la messe, offre à Dieu de dignes actions de grâces pour toutes les faveurs qu'ont jamais pu recevoir de sa bonté les bienheureux mêmes du paradis, actions de grâces que ne pourraient lui rendre aussi dignement tous les bienheureux ensemble ; de sorte que, à cet égard encore, la dignité du prêtre est supérieure à toutes les dignités même célestes. De plus, le prêtre est l'ambassadeur du monde entier auprès de Dieu, comme l'a dit saint Chrysostome, pour intercéder et obtenir des grâces pour toutes les créatures <sup>3</sup> Le prêtre, a dit de plus saint Ephrem, traite familièrement avec Dieu <sup>4</sup>. Pour les prêtres, il n'y a pas de porte fermée.

IV Jésus-Christ est mort pour faire un prêtre. Il n'était pas nécessaire en effet que notre Rédempteur mourût pour sauver le monde, c'était assez d'une goutte de sang, d'une larme, d'une prière, pour obtenir le salut du monde entier : car cette seule prière, étant d'une valeur infinie, aurait suffi pour sauver non-seulement un monde, mais mille mondes. Au lieu que la mort de Jésus-Christ a été nécessaire pour faire un prêtre,

<sup>1</sup> Quasi stilla situlæ, pulvis exiguus. (*Isa.*, xl, 15),

<sup>2</sup> Omnes gentes quasi non sint, sic sunt coram eo. (*Ib.*, 17).

<sup>3</sup> Pro universo terrarum orbe legatus intercedit apud Deum. (*S. Chrysost. de sacerdot.*, lib. 6, c. 4).

<sup>4</sup> Cum Deo familiariter agit. (*S. Ephrem.*, lib. I, de *Sacerdot.*)

car autrement où aurait-on trouvé la victime qu'offrent à Dieu les prêtres de la loi nouvelle ? Victime toute sainte et sans tache, et qui seule suffit pour rendre à Dieu un honneur digne de lui. Comme nous l'avons déjà dit, toutes les vies des hommes et des anges ne suffiraient pas pour rendre à Dieu un honneur infini, honneur que lui rend un prêtre par une seule messe.

V La dignité du prêtre a de même pour mesure le pouvoir qu'il a sur le corps réel, et sur le corps mystique de Jésus-Christ. Quant à son corps réel, c'est un article de foi que, quand le prêtre prononce les paroles de la consécration, le Verbe incarné est obligé d'obéir, et de venir entre ses mains sous les espèces sacramentelles.

On est étonné quand on lit que Dieu obéit à Josué<sup>1</sup>, et qu'il arrêta le soleil à la voix de cet homme, sur ce simple commandement : « Soleil, arrête-toi vis-à-vis de Gabaon ; et le soleil, continue l'écrivain sacré, s'arrêta au milieu du ciel<sup>2</sup> » Mais on doit s'étonner bien davantage que Dieu, obéissant à quelques paroles du prêtre<sup>3</sup>, descende sur l'autel, ou partout ailleurs où le prêtre l'appelle, et que toutes les fois qu'il l'appelle, il vienne se mettre dans les mains du prêtre, quand bien même ce dernier serait son ennemi. Et après qu'il y est descendu, il y reste à la disposition du prêtre, qui peut le transporter d'un lieu à un autre, soit qu'il le renferme dans le tabernacle, soit qu'il l'expose sur l'autel, ou qu'il le transporte hors de l'église. Il est en son pouvoir, s'il le veut, de s'en nourrir lui-même, ou de le donner aux autres. « O pouvoir admirable ! s'écrie saint Laurent Justinien ; le corps de Jésus-Christ, au gré des prêtres en quelque sorte, remplace, par un changement réel, la substance du pain, le Verbe incarné descend du ciel et se pose sur la table de l'autel ! Dieu, par sa grâce, leur confère un pouvoir qui n'a jamais été donné aux anges. Ceux-ci assistent Dieu ; ceux-là le prennent dans leurs mains, le ma-

<sup>1</sup> Obediente Deo voci hominis.

<sup>2</sup> Sol contra Gabaon ne movearis... Stetit itaque sol in medio cœli. (*Josue*, x, 12 et 13).

<sup>3</sup> Hoc est corpus meum.

nient, le distribuent aux autres et le prennent pour eux-mêmes<sup>1</sup> »

VI. Ensuite, pour ce qui regarde le corps mystique de Jésus-Christ, c'est-à-dire tous les fidèles, le prêtre a le pouvoir des clefs, c'est-à-dire qu'il peut délivrer le pécheur de l'enfer, et le rendre digne du paradis, en le faisant enfant de Dieu, d'esclave du démon qu'il était auparavant ; et Dieu lui-même s'est obligé à sanctionner le jugement du prêtre, et à pardonner, ou à ne pas pardonner, selon que le prêtre absout le pénitent, pourvu que celui-ci soit suffisamment disposé, ou qu'il refuse de l'absoudre. « Tel est le pouvoir judiciaire attribué au prêtre, a dit saint Maxime de Turin, que la sentence divine est remise à son arbitrage<sup>2</sup> » Dieu confirme la sentence que le prêtre prononce, et comme le dit aussi saint Pierre Damien, « la sentence de Pierre précède celle du Rédempteur ; le souverain Seigneur se met à la suite de son serviteur, et tout jugement que celui-ci porte ici-bas, il le confirme là-haut<sup>3</sup> »

VII. Les prêtres sont les dispensateurs des grâces divines et les compagnons de Dieu, d'après saint Ignace, évêque martyr d'Antioche<sup>4</sup> Ils sont l'honneur et les colonnes de l'Eglise, ils sont les portes et les portiers du ciel<sup>5</sup>, d'après saint Prosper<sup>(a)</sup>.

<sup>1</sup> O maxima potestas! Ad eorum pene libitum corpus Christi, de panis transubstantiatur materia ; descendit de cœlo in carne Verbum, et altaris reperitur in mensa! Hoc illis erogatur ex gratia quod nusquam datum est angelis. Hi assistunt Deo : illi contrectant manibus, distribuunt et in se suscipiunt. (S. Laur. Justin. serm. de Euch., n. 27.)

<sup>2</sup> Tanta sacerdoti potestas attributa est judicandi, ut in arbitrio ejus poneretur cœleste judicium. (In Nativ. Petri, hom. III.)

<sup>3</sup> Præcedit sententia Petri sententiam Redemptoris ; Dominus sequitur servum, et quidquid hic in inferioribus judicaverit, hoc ille in supernis comprobabit, (S. Petr. Dam. serm. 27.)

<sup>4</sup> In domo Dei divinarum bonorum œconomus, sociosque Dei sacerdotes respicite. (Epist. ad Polycarp.)

<sup>5</sup> Ipsi sunt Ecclesiæ decus, columnæ firmissimæ, januæ civitatis æternæ, per quas omnes ingrediuntur ad Christum ; ipsi janitores quibus claves datæ sunt regni cœlorum ; ipsi dispensatores regni domus, quorum arbitrio dividuntur gradus singulorum. (Lib. 2. de Vita contempl. c. 3.)

a) Ou plutôt Julien Pomère, véritable auteur des trois livres *De Vita contemplativa*. Voir D. Ceillier, tom. x, p. 589, édition Vivès.

VIII. Si notre Rédempteur descendait dans une église, et s'y mettait dans un confessionnal pour administrer le sacrement de pénitence, et qu'un prêtre se trouvât placé dans un autre confessionnal, Jésus dirait : *Ego te absolvo*, le prêtre dirait en même temps : *Ego te absolvo*, et les pénitents seraient également absous par l'un et par l'autre, Quel honneur ne serait-ce pas pour un sujet, si un roi lui accordait le privilège de délivrer de prison qui bon lui semblerait? Mais n'est-il pas bien plus grand le pouvoir étonnant que Dieu le Père a donné à Jésus-Christ, et Jésus-Christ au prêtre de délivrer de l'enfer non-seulement les corps, mais même les âmes? « C'est la pensée de saint Chrysostome, qui ajoute que le pouvoir des prêtres, sous ce dernier rapport, surpasse autant celui des rois, que les âmes l'emportent sur les corps<sup>1</sup>

IX. Ainsi donc la dignité sacerdotale est la plus noble des dignités de ce monde, comme l'a dit saint Ambroise<sup>2</sup> Elle est supérieure à toutes les dignités des rois, des empereurs et des anges, selon saint Bernard<sup>3</sup> Saint Ambroise dit que la dignité des prêtres diffère de celle des rois, comme l'or diffère du plomb<sup>4</sup> La raison de cette différence vient de ce que le pouvoir d'un roi s'exerce seulement sur les biens temporels et sur les corps, tandis que celui du prêtre s'étend sur les biens spirituels et sur les âmes<sup>5</sup> Saint Jean Chrysostome a dit de même : « Les princes ont le pou-

<sup>1</sup> Omne judicium a filio illis traditum, nam quasi in coelum translati ad principatum istum perducti sunt. Si cui rex hunc honorem detulerit, ut potestatem habeat quoscumque in carcerem coniectos laxandi, beatus ille judicio omnium fuerit. At vero qui tanto majorem a Deo accipit potestatem, quanto animæ corporibus præstant, etc. (*Chrysost., de Sacerd., lib. 3, c. 5*).

<sup>2</sup> Nihil excellentius in hoc sæculo. (*de Dign. sac., cap. III.*)

<sup>3</sup> Prætulit vos sacerdotes regibus et imperatoribus ; prætulit angelis. (*Ad Pastor. in syn.*)

<sup>4</sup> Longe erit inferius quam si plumbum ad aurum compares. Aurum non tam pretiosus est plumbo, quam regia potestate altior est dignitas sacerdotalis. (*de Dign. Sac., cap. 2, dist. 36*).

<sup>5</sup> Quanto anima corpore præstantior est, tanto est sacerdotium regno excellentius. (*Constit. apost., lib. II. c. 34*).

voir de lier, mais seulement les corps, au lieu que les prêtres peuvent lier et délier les âmes <sup>1</sup> »

X. Les rois de la terre se font une gloire d'honorer les prêtres, est-il dit dans le Décret de Gratien <sup>2</sup> Les souverains plient volontiers le genou devant les prêtres, baisent leurs mains, et courbent la tête pour recevoir leur bénédiction, comme l'a dit Pierre de Blois <sup>3</sup>. « Une semblable autorité, a dit à son tour saint Chrysostome, est plus grande que celle des monarques ; et de là vient que ces derniers baissent la tête sous la main des pontifes <sup>4</sup> » Baronius nous apprend sous la date de l'an 325, que Léonce évêque de Tripoli, ayant été mandé par l'impératrice Eusébie, lui fit dire que si elle désirait le voir, il fallait avant tout convenir des conditions, savoir, qu'aussitôt qu'il serait en sa présence, l'impératrice descendrait de son trône, et viendrait, en baissant la tête sous ses mains, demander et recevoir sa bénédiction ; qu'ensuite il s'assiérait, mais qu'elle-même ne pourrait s'asseoir qu'avec sa permission ; et il lui signifia que sans ces conditions, il ne pourrait se rendre à son invitation. Saint Martin, invité à dîner par l'empereur Maxime, offrit à boire par honneur d'abord à son chapelain, et ensuite à l'empereur. L'empereur Constantin au concile de Nicée voulut s'asseoir le dernier, après tous les pontifes, sur un siège moins élevé, et même il ne voulut pas faire cela sans leur permission <sup>5</sup> Le saint roi Boleslas poussait l'honneur qu'il rendait aux prêtres jusqu'à ne vouloir jamais s'asseoir en leur présence.

XI. La dignité sacerdotale, comme le dit saint Thomas, surpasse même celle des anges <sup>6</sup> Et saint Grégoire de Na-

<sup>1</sup> Habent principes vinculi potestatem, verum corporum solum ; sacerdotes vinculum etiam animarum contingit. (*Hom. v. in Isaiam*).

<sup>2</sup> Boni principis est Dei sacerdotes honorare. (*Dist. 96, c. Boni principis*) (a).

<sup>3</sup> Se reges flexis genibus offerunt vobis (sacerdotes) munera, et deosculantur manum et ejus contactu sanctificantur. (*Serm. 47*).

<sup>4</sup> Major est hic principatus quam regis ; propterea rex caput submittit manui sacerdotis. (*Hom. iv, de Verb. Isai.*)

<sup>5</sup> (*Euseb. dans la vie de Constantin, lib. 3. c. 22*).

<sup>6</sup> (3. p., q. 22, art. 1, ad I).

(a) Extrait d'une lettre attribuée sans preuves suffisantes au pape S. Marcellin.  
(L'éditeur)

zianze a dit de son côté, que le sacerdoce est vénéré même par les anges<sup>1</sup> En effet tous les anges du ciel ne peuvent pas absoudre d'un péché. Les anges gardiens, auxquels Dieu a confié le soin des âmes, les assistent en tâchant de les faire recourir aux prêtres, afin d'en recevoir l'absolution, si elles sont en état de péché, car aux prêtres seuls est réservé le pouvoir d'absoudre ; c'est la pensée de saint Pierre Damien<sup>2</sup> Quand saint Michel vient auprès d'un mourant qui l'invoque, il peut bien chasser le démon, mais il ne peut pas délivrer l'âme de ses chaînes, si un prêtre n'intervient pour l'absoudre. Saint François de Sales ayant conféré le sacerdoce à un bon clerc, vit qu'au moment de sortir il s'était arrêté sur la porte comme pour laisser passer une autre personne devant lui. Ayant été ensuite interrogé par le saint à ce sujet, il répondit que le Seigneur lui avait accordé de voir visiblement son ange tutélaire qui marchait à sa droite en le précédant, avant qu'il fût prêtre, mais que maintenant il le suivait en se tenant à sa gauche, et que c'était pour cela qu'il s'était arrêté sur la porte par une sainte déférence pour son ange. Saint François d'Assise disait : Si je voyais un ange du ciel et un prêtre ensemble, je plierais d'abord le genou devant le prêtre, ensuite devant l'ange.

XII. Le pouvoir du prêtre est supérieur en outre à celui de la sainte Vierge : car si la mère de Dieu peut prier pour une âme, et obtenir en priant ce qu'elle veut, elle ne peut cependant pas l'absoudre de la moindre de ses fautes. Innocent III dit en ce sens : « Bien que la très-sainte Vierge l'emportât en mérite sur les apôtres, ce n'est cependant pas à elle, mais bien aux apôtres que le Seigneur a confié les clefs du royaume des cieux<sup>3</sup> » « Vierge bénie, s'écrie saint Bernardin de Sienne,

<sup>1</sup> Sacerdotium ipsi quoque angeli venerantur.

<sup>2</sup> Licet assistant, præsentis (sacerdotis) imperium expectantes, nullus tamen eorum ligandi, atque solvendi possidet potestatem. (*Serm. 26 de Sanct. Petr.*)

<sup>3</sup> (C. *Nova quædam, de pæn. rem.*). Licet beatissima Virgo excellentior fuit apostolis, non tamen illi, sed istis Dominus claves regni cælorum commisit.

excusez-moi, mon intention n'est point de parler contre vous ; mais pourtant Notre-Seigneur a élevé le sacerdoce au-dessus de vous<sup>1</sup> » Et il en donne pour raison que Marie conçut Jésus-Christ une seule fois, mais que le prêtre en consacrant le conçoit autant de fois qu'il le veut, de manière que si la personne du Rédempteur n'était pas encore dans le monde, le prêtre, en proférant les paroles de la consécration, produirait cette grande personne de l'Homme-Dieu. « Oh ! qu'elle est vénérable, s'écrie un saint religieux (a), la dignité des prêtres, entre les mains desquels le fils de Dieu s'incarne comme dans le sein de la Vierge<sup>2</sup> »

XIII. C'est pour cela que les prêtres sont appelés les pères de Jésus-Christ, *Parentes Christi*, comme le dit saint Bernard<sup>3</sup> Car, comme les prêtres sont cause que la personne de Jésus-Christ existe en réalité dans l'hostie consacrée, les prêtres peuvent, pour ainsi dire, s'appeler les créateurs de leur Créateur, puisque, en prononçant les paroles de la consécration, ils créent Jésus dans le sacrement, et en lui donnant l'existence sacramentelle, ils le produisent comme la victime qui doit être offerte à Dieu le Père. Et de même qu'un mot suffit à Dieu pour créer le monde : « Il dit, et tout a été fait<sup>4</sup>, » de même il suffit que le prêtre dise sur le pain : *Hoc est corpus meum*, « Ceci est mon corps, » pour faire que le pain ne soit plus pain, mais qu'il devienne le corps de Jésus-Christ. « La puissance de prêtre, a dit saint Bernardin de Sienne, est comme celle des trois personnes divines, puisque dans la transsubstantiation du pain la même puissance est requise que dans la création

<sup>1</sup> Virgo benedicta, excusa me, quia non loquor contra te ; sacerdotium ipse prætulit super te. (Tom. I, *serm. art.*, cap. 7).

<sup>2</sup> O veneranda sacerdotum dignitas, in quorum manibus Dei filius veluti in utero Virginis incarnatur. (S. Aug. in *Psalm. xxxvii*, hom. 2).

<sup>3</sup> (*Serm. ad. Past. in syn.*).

<sup>4</sup> Quoniam ipse dixit, et facta sunt (*Ps. xxxiii. 9*).

(a) Nous n'avons pu trouver dans S. Augustin, pas plus ailleurs qu'à l'endroit cité, ces paroles qu'on lit du reste dans le P. Molina, chartreux. (*Inst. Sacerd.*, tr. 1, c. 5, v. 2). comme dans Tronson, (*Forma cleri*, c. 1, art. 5, sect. 3). (l'Éditeur).

du monde <sup>1</sup> » Saint Augustin <sup>(a)</sup> a écrit <sup>2</sup> : « O vénérable sainteté de mes mains ! O fonction fortunée ! Celui qui m'a créé, m'a permis si je puis m'exprimer ainsi, de le créer à mon tour ; il m'a créé sans moi, et il se crée lui-même par mon intermédiaire. » Saint Jérôme a dit que comme la parole de Dieu créa le ciel et la terre, de même les paroles du prêtre créent Jésus-Christ <sup>3</sup> La dignité du prêtre est si grande qu'elle va jusqu'à bénir Jésus-Christ sur l'autel comme une victime offerte au Père éternel. Le père Mansi dit <sup>4</sup> que dans le sacrifice de la messe, l'on considère Dieu comme principal sacrificateur et comme victime : comme sacrificateur, il bénit le prêtre ; mais comme victime, c'est le prêtre qui le bénit.

XIV La grandeur de la dignité du prêtre se mesure en outre à la grandeur de la place qu'il occupe. Le sacerdoce est appelé le poste des saints <sup>5</sup>. Les prêtres sont appelés vicaires de Jésus-Christ, parce qu'ils le représentent sur la terre, comme il est dit parmi les œuvres de saint Augustin <sup>6</sup>. Et saint Charles Borromée, dans le synode de Milan, dit la même chose <sup>7</sup> ; et avant lui l'Apôtre avait dit : « Nous remplissons la charge d'ambassadeurs de Jésus-Christ, et c'est Dieu qui vous exhorte par notre organe <sup>8</sup>. » Notre Rédempteur, en montant au ciel, a laissé les prêtres sur la terre pour occuper sa place, et pour

<sup>1</sup> Potestas sacerdotis est sicut potestas divinarum personarum, quia in panis transsubstantatione tanta requiritur virtus, quanta in mundi creatione.

<sup>2</sup> O venerabilis sanctitudo manuum ! o felix exercitium ! qui creavit me, si fas est dicere, dedit mihi creare se ; et qui creavit me sine me, ipse creavit se mediante me. (*In Ps. xxxvii*).

<sup>3</sup> Ad nutum Domini de nihilo substiterunt excelsa cœlorum, vasta terrarum ita parem potentiam sacramenti verbis præbet virtus. (*Serm. de corp. Christi*).

<sup>4</sup> (*Tract. 22, disc. 1, n° 6*).

<sup>5</sup> Locus sanctorum. (*Syn. Carnot. ann. 1550*).

<sup>6</sup> Vos estis vicarii Christi, quia vicem ejus geritis. (*Serm. xxxvi. ad frat. in eremo, inter oper. S. Aug., tom. VI, append.*).

<sup>7</sup> Dei personam in terris gerentes.

<sup>8</sup> Pro Christo legatione fungimur, tanquam Deo exhortante per nos. (*II Cor., v. 20*).

(a) Nous ne pouvons encore trouver cet autre passage dans S. Augustin, notamment à l'endroit allégué, *in Psalm. xxxvii*.

servir d'intermédiaires entre Dieu et les hommes, et cela surtout en montant à l'autel : « Que le prêtre monte au tribunal de l'autel comme s'il était Jésus-Christ, » a dit saint Laurent Justinien <sup>1</sup> « Le prêtre à l'autel tient la place du Christ, » a dit saint Cyprien <sup>2</sup> « Lorsque vous voyez un prêtre offrir (le saint sacrifice), représentez-vous la main du Christ s'étendant invisiblement, » a dit saint Chrysostome <sup>3</sup>.

XV Le prêtre occupe aussi la place du Sauveur, quand il absout le pécheur en disant : *Ego te absolvo*. Cette grande puissance que Dieu le Père a accordée à Jésus-Christ, Jésus-Christ l'a communiquée aux prêtres en les revêtant de son pouvoir, comme le dit Tertullien <sup>4</sup> Pour pardonner un péché, il faut toute la puissance divine. « O Dieu (dit l'Eglise dans ses oraisons), qui manifestez votre toute-puissance, surtout en pardonnant et en exerçant votre miséricorde <sup>5</sup> » C'était donc avec raison que les Juifs, en entendant Jésus pardonner les péchés au paralytique, s'écriaient : « Eh ! qui peut remettre les péchés, si ce n'est Dieu seul <sup>6</sup> ? » Mais ce que Dieu seul peut faire par sa toute-puissance, le prêtre peut le faire aussi en disant : *Ego te absolvo a peccatis tuis*, parce que la forme, ou les paroles de la forme des sacrements opèrent ce qu'elles signifient. Quel étonnement ne causerait pas celui qui aurait la puissance de changer par quelques mots un homme noir en homme blanc ? Mais le prêtre qui, avec les mots *ego te absolvo*, change au même instant le pécheur d'ennemi de Dieu qu'il était, en son ami, en le faisant héritier du paradis, lui qui n'était que l'esclave du démon, fait un miracle bien plus grand.

XVI. Le cardinal Hugues de Saint-Cher <sup>7</sup>, faisant parler le

<sup>1</sup> Accedat sacerdos ad altaris tribunal ut Christus. (*S. Laur. Just.*)

<sup>2</sup> Sacerdos in altari vice Christi fungitur. (*S. Cyprien*).

<sup>3</sup> Cum videris sacerdotem offerentem, consideres Christi manum invisibiliter extensam. (*S. Chry. Hom. lxxix, ad pop. ant.*)

<sup>4</sup> Jesu de suo vestiens sacerdotes.

<sup>5</sup> Deus qui omnipotentiam tuam parcendo maxime, et miserando manifestas. (*Dom. x, post Pontic*).

<sup>6</sup> Quis potest dimittere peccata, nisi solus Deus ? — <sup>7</sup> (*In I. Cor., iii*).

Seigneur, lui fait dire au prêtre qui absout un pécheur : « J'ai fait le ciel et la terre, et cependant je te donne à faire, toi, une création et meilleure et plus noble : rends toute neuve une âme vieillie dans le péché <sup>1</sup> » Une âme toute neuve, NOVAM ANIMAM, c'est-à-dire d'esclave du démon, fais qu'elle devienne ma fille. « J'ai fait produire à la terre ses fruits ; je te donne à faire une meilleure création, c'est de faire produire à une âme ses fruits aussi <sup>2</sup> » L'âme sans la grâce est un arbre desséché qui ne peut rien produire ; mais en recevant la grâce par le ministère du prêtre, elle produit des fruits de vie éternelle ; et saint Augustin ajoute que c'est une plus grande œuvre de pardonner à un pécheur, que de créer le ciel et la terre <sup>3</sup> Dieu demandait à Job : « As-tu un bras comme Dieu, et ta voix tonne-t-elle comme la sienne <sup>4</sup> ? » Quel sera donc celui qui a le bras aussi puissant que Dieu, et dont la voix soit aussi forte que la sienne ? C'est sans doute le prêtre qui, lorsqu'il absout, se sert du bras et de la voix de Dieu, et délivre par ce moyen les âmes de l'enfer.

XVII. Saint Ambroise dit encore, que lorsque le prêtre absout, il exerce les mêmes fonctions que le Saint-Esprit quand il justifie les âmes <sup>5</sup> Et c'est pour cela que le Rédempteur, comme le rapporte saint Jean, en donnant aux prêtres la puissance d'absoudre, souffla sur eux, et leur dit : « Recevez le Saint-Esprit ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez <sup>6</sup> » Il leur donna son Esprit, c'est-à-dire le Saint-Esprit qui sanctifie les âmes, et il les constitua ses coadjuteurs, comme

<sup>1</sup> Ego feci cœlum et terram, verumtamen meliorem, et nobiliorem creationem do tibi ; fac novam animam, quæ est in peccato.

<sup>2</sup> Ego feci ut terra produceret fructus suos, do tibi meliorem, creationem, ut anima fructus suos producat. (*Ibid.*)

<sup>3</sup> Majus opus est ex impio justum facere, quam creare cœlum et terram. (*In Joan.* tr. LXXII, n. 3).

<sup>4</sup> Et si habes brachium sicut Deus, et si voce simili tonas? (*Job*, XL, 4).

<sup>5</sup> Munus Spiritus sancti officium sacerdotis.

<sup>6</sup> Insufflavit, et dixit eis : Accipite spiritum sanctum ; quorum remisistis peccata, remittuntur eis, et quorum retinueritis, retenta sunt. (*Joan.* XX, 22 et 23).

le dit l'Apôtre <sup>1</sup> Saint Grégoire dit aussi : « Ils ont en partage l'autorité de juges divins, et ils exercent les droits de Dieu en retenant aux uns leurs péchés, et en les remettant aux autres <sup>2</sup> » C'est donc avec raison que saint Clément <sup>(a)</sup> disait que le prêtre est un Dieu sur la terre <sup>3</sup> Et David a dit dans les psaumes : « Dieu se montra dans l'assemblée des dieux <sup>4</sup> » Ces Dieux, comme l'explique l'auteur d'un sermon attribué autrefois à saint Augustin, ce sont les prêtres <sup>5</sup> Et Innocent III a dit de même : « Les prêtres sont appelés dieux à cause de la dignité de leur office <sup>6</sup> » *Sacerdotes propter officii dignitatem Deorum nomine nuncupantur*

XVIII. Maintenant quel scandale n'est-ce pas, dit saint Ambroise, de voir une personne d'une si haute dignité mener une vie licenciense? Une profession divine, et des œuvres iniques! Qu'au moins la conduite réponde à la dignité du nom que l'on porte <sup>7</sup> » Qu'est ce qu'une si grande dignité (dit Salvien) conférée à un homme indigne, sinon une pierre précieuse enchassée dans de la boue <sup>8</sup>?

XIX. « Nul, dit l'Apôtre, ne s'attribue à soi-même cet honneur, mais il doit y être appelé de Dieu, comme Aaron. Ainsi Jésus-Christ ne s'est point élevé de lui-même à la dignité de souverain pontife; mais il l'a reçue de celui qui lui a dit : « Je vous ai engendré aujourd'hui <sup>9</sup> » L'Apôtre nous avertit

<sup>1</sup> Dei adjutores sumus. (I Cor., III, 8).

<sup>2</sup> Principatum divini judicii sortiuntur, ut jure Dei quibusdam peccata retineant, quibusdam relaxent.

<sup>3</sup> Post Deum terrenus Deus. (*Const. apost.*, lib. II, c. 26).

<sup>4</sup> Deus stetit in synagoga Deus Deorum. (*Ps.* LXXXI. 1).

<sup>5</sup> Dei excelsi in quorum synagoga Deus Deorum stare desiderat. (*S. Aug. Serm.* xxxvi. *ad Presb. ad Erem.*).

<sup>6</sup> (*Cum ex juncto*, de hæret.).

<sup>7</sup> Ne sit honor sublimis et vita deformis, deifica professio et illicita actio. Actio respondeat nomini. (*S. Amb. de Dig. sac. cap.*).

<sup>8</sup> Quid est dignitas indignis humeris posita, nisi gemma luto superstrata. (*Salv. Lib. II. ad Eccl. cath.*).

<sup>9</sup> Nec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur a Deo tanquam Aaron. Christus non semetipsum clarificavit, ut pontifex fieret, sed qui locutus est ad eum Filius meus es tu, ego hodie genui te. (*Hebr.* v. 4).

(a) Ou l'auteur des *Constitutions apostoliques.*

(L'éditeur).

par ces paroles que personne ne doit oser s'élever jusqu'au sacerdoce sans y être appelé de Dieu, comme le fut Aaron, puisque Jésus-Christ lui-même ne voulut pas se revêtir par sa propre volonté de l'honneur du sacerdoce, mais qu'il attendit que son Père l'y appelât. Cette conduite nous fait comprendre quelle haute dignité est celle du sacerdoce ; mais plus elle est haute, plus nous devons craindre. « C'est une grande dignité, dit saint Jérôme, que celle des prêtres, mais c'est aussi l'occasion d'une terrible chute, s'ils viennent à prévariquer. Réjouissons-nous à l'idée de l'élévation, mais tremblons à la pensée de la chute <sup>1</sup>. » Saint Grégoire gémit et s'écrie avec douleur : « Les élus purifiés par les mains des prêtres sont admis dans la céleste patrie, et les prêtres, condamnés aux supplices éternels, sont précipités dans l'enfer <sup>2</sup> » Semblables, dit le saint, à l'eau du baptême, qui purifie les baptisés de leurs péchés et les envoie au ciel, tandis qu'elle est elle-même jetée dans les cloaques <sup>3</sup>

## CHAPITRE II

### DE LA FIN QUE LE PRÊTRE DOIT AVOIR EN VUE.

I. Saint Cyprien disait que ceux qui étaient animés du véritable esprit de Dieu, étaient tous remplis de crainte quand ils se voyaient obligés de recevoir le sacerdoce, comme quelqu'un qui tremble de soumettre ses épaules à un lourd fardeau, par le danger qu'ils sent d'en être accablé <sup>4</sup> Et saint Epiphane dit <sup>5</sup>,

<sup>1</sup> Grandis dignitas sacerdotum, sed grandis ruina eorum, si peccent. Lætémur ad ascensum, sed timeamus ad lapsum. (*S. Hier. L. III. in Ezech. ad c. 44*).

<sup>2</sup> Ingrediuntur electi sacerdotum manibus expiati cœlestem patriam, et sacerdotes ad inferni supplicia festinant.

<sup>3</sup> Ipsa in cloacas descendit. (*Hom. in Evang.*).

<sup>4</sup> Reperio omnes sanctos divini ministeril ingentem veluti molem formidantes. (*Epist. ad Cler. Rom.*).

<sup>5</sup> (*Epist. ad Joan. Hieron.*).

qu'il ne trouvait personne qui voulût se laisser ordonner prêtre. Un concile de Carthage ordonna que ceux qui en étaient réputés dignes et qui ne voulaient point recevoir les ordres, fussent contraints de recevoir le sacerdoce. Saint Grégoire de Naziaze assure que personne de son temps n'était joyeux d'être fait prêtre<sup>1</sup> Paul Diacre rapporte dans la vie de saint Cyprien, que celui-ci ayant su qu'on voulait lui faire prendre les ordres, se cacha par humilité<sup>2</sup> On raconte dans la vie de saint Fulgence, que lui aussi s'enfuit et se cacha<sup>3</sup> Saint Athanase, ainsi que le raconte Sozomène, s'enfuit aussi pour ne pas être ordonné prêtre, et saint Ambroise dit de lui-même, qu'il résista longtemps avant de consentir à être ordonné<sup>4</sup> Saint Grégoire tâcha de se cacher sous les habits d'un marchand, afin de ne pas être ordonné prêtre, quoique Dieu eût manifesté par des miracles qu'il l'appelait au sacerdoce. Pour ne pas être ordonné, saint Ephrem feignit la folie, saint Marc se coupa le pouce, et saint Ammonius se mutila les oreilles et le nez, et comme le peuple voulait néanmoins le contraindre à recevoir le sacerdoce, il le menaça de se couper même la langue; et ce fut ainsi qu'il obtint qu'on le laissât tranquille.

II. Personne n'ignore que saint François voulut rester diacre plutôt que d'être prêtre, parce qu'il lui fut révélé que l'âme du prêtre devait être plus pure que l'eau qui lui était apparue dans un vase de cristal. L'abbé Théodore n'était que diacre, mais il ne voulut jamais en exercer les fonctions, parce que, comme il faisait sa prière, il vit une colonne de feu, et qu'il lui fut dit: Si tu as le cœur enflammé comme cette colonne, alors tu peux exercer tes fonctions. L'abbé Motuès fut prêtre, mais il ne voulut jamais dire la messe, attendu qu'on l'avait forcé de prendre les ordres, mais qu'il ne pouvait célébrer la messe, parce qu'il s'en croyait indigne. Dans les temps anciens,

<sup>1</sup> *Nemo læto animo creatur sacerdos.*

<sup>2</sup> *Humilitate secesserat.*

<sup>3</sup> *Vota populi velociori fuga præveniens, latebris incertis absconditur.*

<sup>4</sup> *Quam resistebam, ne ordinarer!*

même parmi les moines qui menaient une vie si rigoureuse, le nombre des prêtres était très-petit, et on regardait comme orgueilleux celui qui aspirait au sacerdoce ; et de là vint que saint Basile, pour éprouver l'obéissance d'un moine, lui ordonna de lui demander le sacerdoce en public, et qu'une telle démarche fut regardée alors comme un acte d'une très-grande obéissance dans ce moine, parce qu'en agissant ainsi, il s'exposait à être regardé comme un grand orgueilleux.

III. Mais comment se fait-il donc, je vous le demande, que les saints qui ne vivent que pour Dieu aient de la répugnance à prendre les ordres, parce qu'ils s'en croient indignes, et que tant d'autres ensuite courent aveuglément se faire prêtres, et ne se tiennent tranquilles que lorsqu'ils y sont arrivés à force d'intrigues et par des moyens directs ou indirects ! Oh ! les misérables, s'écrie saint Bernard, puisque être inscrits dans le catalogue des prêtres ou sur la liste des damnés, sera pour eux la même chose ! Et pourquoi ? parce que de tels prêtres sont presque tous appelés au sacerdoce, non par Dieu, mais par leurs parents, par l'intérêt ou l'ambition, en sorte qu'ils n'entrent pas dans la maison du Seigneur avec le but que doit se proposer un prêtre, mais par des vues toutes mondaines. Voilà pourquoi les peuples restent abandonnés, pourquoi l'Eglise est déshonorée, et pourquoi tant d'âmes se damnent de compagnie avec ces mauvais prêtres.

IV Dieu veut que tous soient sauvés, mais non pas par les mêmes moyens. Comme dans le ciel il a établi différents degrés de gloire, ainsi il a établi sur la terre différents états de vie, comme autant de chemins différents pour aller au ciel. Parmi ces états, le plus noble, le plus grand et même le premier de tous est le sacerdoce, à cause des hautes fins pour lesquelles il a été établi. Mais quelles sont ces fins ? Est-ce pour ne dire que la messe et l'office, et mener ensuite une vie conforme à celle des séculiers ? Non, sans doute. La fin sublime que Dieu s'est proposée, a été d'établir sur la terre des hommes publics, chargés de tout ce qui concerne le culte dû à sa divine majesté, et de procurer le salut des âmes. « Tout pontife, a dit l'Apô-

tre, est pris d'entre les hommes et est établi pour les hommes, en ce qui regarde le culte de Dieu, afin qu'il offre des dons et des sacrifices pour les péchés, et qu'il puisse prendre en pitié ceux qui pèchent par ignorance ou par erreur <sup>1</sup> » « Pour remplir les fonctions du sacerdoce, pour chanter les louanges de Dieu <sup>2</sup>, » ajoute l'Écclésiastique; c'est-à-dire, comme l'explique le cardinal Hugues, pour s'acquitter de la fonction de louer Dieu <sup>3</sup>. Et Corneille de la Pierre dit de plus : « De même que la fonction des anges est de louer perpétuellement Dieu dans le ciel, ainsi celle des prêtres est de le louer continuellement sur la terre <sup>4</sup> »

V. Jésus-Christ a institué les prêtres pour travailler avec lui à procurer l'honneur de son Père et le salut des âmes, et c'est pour cela que, lorsqu'il monta au ciel, il protesta qu'il laissait sur la terre les prêtres pour le représenter, et pour continuer l'œuvre de la rédemption qu'il avait entreprise et maintenant consommée, en un mot, comme des vicaires de son amour suivant l'expression de saint Ambroise <sup>5</sup> Et Jésus-Christ lui-même dit aux apôtres : « Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie aussi <sup>6</sup>. » C'est-à-dire : Je vous laisse dans le monde pour y faire ce que j'y suis venu faire moi-même, savoir, pour faire connaître aux nations le nom de mon Père. Et en parlant à son Père, il dit : « Je vous ai glorifié sur la terre, j'ai achevé mon œuvre, j'ai manifesté votre nom aux hommes <sup>7</sup> » Et il le pria ensuite pour les prêtres en ces termes : « Je leur ai transmis votre parole... Sanctifiez-les dans la vérité, et comme vous m'avez envoyé dans le monde, je les

<sup>1</sup> Omnis namque pontifex ab hominibus assumptus, pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum, ut offerat dona, et sacrificia pro peccatis; qui condolere possit iis qui ignorant et errant. (*Heb.* v. 1 et 2).

<sup>2</sup> Fungi sacerdotio et habere laudem. (*Eccl.* XLV, 19).

<sup>3</sup> Id est, ad fungendum officio laudandi Deum.

<sup>4</sup> Sicut angelorum est perpetuo laudare Dominum in cœlis, sic sacerdotum est eundem jugiter laudare in terris.

<sup>5</sup> Veluti amoris sui vicarios. (*Comment. in Luc. lib. x, n. 175*).

<sup>6</sup> Sicut misit me Pater, et ego mitto vos (*Joan.*, XX, 21).

<sup>7</sup> Ego te clarificavi super terram, opus consummavi, manifestavi nomen tuum hominibus. (*Joan.*, XVII, 4).

y envoie aussi <sup>1</sup> » De sorte que les prêtres sont placés dans le monde pour faire connaître Dieu et ses perfections, sa justice, sa miséricorde, ses préceptes, et pour lui procurer l'obéissance et le respect qui lui est dû ; ils sont faits pour rappeler les brebis égarées, pour donner même leur vie pour elles, s'il le faut. Voilà le but de la mission de Jésus-Christ, et voilà pourquoi il a institué les prêtres. *Sicut misi me Pater*, etc.

VI. Jésus-Christ n'est venu au monde que pour allumer le feu de l'amour divin <sup>2</sup> Or, voilà ce que le prêtre doit tâcher de faire toute sa vie, en y employant tous ses efforts, et non pas d'amasser de l'argent, ou d'acquérir des honneurs ou des biens terrestres, mais sans autre ambition que de voir Dieu aimé de tous. « Nous avons été appelés par Jésus-Christ, a dit l'auteur de l'ouvrage inachevé sur saint Matthieu, non pour soigner nos propres intérêts, mais pour travailler à procurer la gloire de Dieu. Quand on aime véritablement, on ne cherche point à se satisfaire soi-même, mais seulement à contenter les goûts de celui qu'on aime <sup>3</sup> » Le Seigneur a dit autrefois à son peuple : « Je vous ai choisis, et je vous ai séparés du reste des nations pour que vous soyez à moi <sup>4</sup> » Remarquez bien ces dernières expressions, « pour que vous soyez à moi, » *ut essetis mei*, c'est-à-dire appliqués tout entiers à mes louanges, à mon service, à mon amour. *Mei*, c'est-à-dire mes coopérateurs dans la dispensation des sacrements <sup>5</sup>, comme le dit saint Pierre Damien. *Mei*, pour être les chefs et les pasteurs du troupeau de Jésus-Christ, comme le dit Pierre de Blois <sup>6</sup> *Mei*,

<sup>1</sup> Ego dedi eis sermonem tuum... sanctifica eos in veritate, et sicut tu me misisti in mundum, et ego misi eos. (*Ibid.*).

<sup>2</sup> Ignem veni mittere in terram, et quid volo, nisi ut accendantur? (*Luc.*, xii, 49).

<sup>3</sup> Ideo vocati sumus a Christo, non ut operemur quæ ad nostrum pertinent usum, sed quæ ad gloriam Dei. Verus amor non quærit quæ sua sunt, sed ad libitum amati cuncta desiderat perficere. (*Auct. Oper. imper. hom.* 34. in *Math.*).

<sup>4</sup> Ego elegi vos, et separavi vos a cæteris, ut essetis mei. (*Lev.*, xx, 26).

<sup>5</sup> Mei, sacramentorum cooperatores et dispensatores. (*S. Petr. Dam. Opusc.* 8).

<sup>6</sup> Vos estis duces et rectores Christi. (*Petr. Blesens. epist.* 1).

enfin, parce que, comme le dit saint Ambroise, le ministre de Dieu n'est plus à lui-même, mais à Dieu <sup>1</sup> :

VII. Le Seigneur sépare les prêtres de tous les autres, pour les unir tout entiers à lui. « Est-ce donc peu de chose à vos yeux, a-t-il droit de leur dire, comme on le lit dans les Nombres, que Dieu vous ait mis à part des autres pour vous unir à lui ? » « Si quelqu'un veut être mon ministre, qu'il me suive, » a-t-il dit dans saint Jean <sup>3</sup> *Sequatur*, « Qu'il me suive, il doit suivre Jésus-Christ en fuyant le monde, en aidant les âmes, en leur faisant aimer Dieu, en extirpant les péchés. *Opprobria exprobrantium tibi ceciderunt super me* <sup>4</sup> Le prêtre qui est vraiment attaché à Jésus-Christ, prend pour lui les injures qui sont faites à Dieu, comme si elles étaient les siennes propres. Les laïques étant appliqués aux affaires du monde, ne peuvent pas rendre à Dieu l'honneur et la vénération qui lui est due, et c'est pour cela qu'il a été nécessaire, dit un savant auteur, de choisir du milieu du peuple quelques personnes, dont l'office et le devoir dussent être de rendre à Dieu l'honneur qui lui est dû <sup>5</sup>

VIII. Dans les cours des souverains de la terre, des ministres sont établis pour faire observer les lois, éloigner les scandales, réprimer les séditions, et défendre l'honneur du prince. C'est pour toutes ces fins que le Seigneur a établi les prêtres comme officiers de sa cour. Montrons-nous, dit Saint Paul, les ministres de Dieu <sup>6</sup> Les ministres sont toujours attentifs à faire rendre à leur souverain l'honneur qui lui est dû et à augmenter sa gloire. Ils lui parlent avec respect, et s'ils en entendent quelquefois dire du mal, ils prennent sa défense

<sup>1</sup> Verus altaris minister Deo, non sibi natus est.

<sup>2</sup> Num parum vobis est quod separavit vos Deus, et junxit sibi? (*Num.*, xvi, 9).

<sup>3</sup> Si quis mihi ministrat, me sequatur. (*Joan.*, xii, 26).

<sup>4</sup> (*Ps.* lxxviii, 10).

<sup>5</sup> Fuit necessarium aliquos e populo seligi ac destinari, qui ad impendendum debitum Deo cultum, ex sui status obligatione et institutione intenderent. (*Claudius Frassen.* tom. 12, *Tract.* 3, l. 1, art. 1, *quæst.* 1).

<sup>6</sup> Exhibeamus nosmetipsos sicut ministros Christi. (*II. Cor.*, vi, 4).

avec beaucoup de zèle. Ils s'étudient à prévenir leurs moindres désirs, et ils exposent même leur vie pour leur com-  
plaire. Est-ce ce là que les prêtres font pour Dieu ? Il est cer-  
tain qu'ils sont ses ministres d'état, puisque c'est par leurs  
mains que passent et se traitent toutes les affaires relatives à  
sa gloire. C'est par leur moyen que les péchés doivent être  
expulsés du monde, puisque telle est la fin que Jésus-Christ  
s'est proposée en mourant : *Crucifixus est ut destruat corpus peccati*, a dit saint Paul aux Romains<sup>1</sup> Mais comment se-  
ront-ils reconnus au jour du jugement pour vrais ministres  
de Jésus-Christ, ces prêtres qui, au lieu d'arrêter les péchés  
des autres, auront été les premiers à conspirer contre Jésus-  
Christ ? Que diriez-vous d'un ministre du roi qui refuserait de  
vaquer aux affaires de son maître et de l'assister quand il en  
serait besoin ? Et que diriez-vous si, outre cela, ce même mi-  
nistre parlait contre son souverain, et travaillait à le priver de  
son royaume, en se joignant à ses ennemis ?

IX. Les prêtres sont des ambassadeurs de Dieu. *Pro Christo legatione fungimur*<sup>2</sup> Ils sont les coadjuteurs de Dieu pour  
procurer le salut des âmes, *Dei adiutores*<sup>3</sup> C'est dans cette  
vue que Jésus-Christ leur a donné le Saint-Esprit, afin qu'ils  
sauvent les âmes en leur remettant leurs péchés. *Insufflavit, et dixit eis : Accipite Spiritum sanctum, quorum remiseritis peccata, remittuntur eis*<sup>4</sup> C'est ce qui a fait dire au théologien  
Habert que le devoir essentiel de prêtre consiste à s'appliquer  
avec ardeur à procurer, premièrement la gloire de Dieu, et  
puis le salut des âmes<sup>5</sup>

X. Un prêtre n'est donc pas établi pour s'occuper des choses  
du monde, mais uniquement des intérêts de Dieu : *Constituatur in iis quæ sunt sunt ad Deum*, a dit saint Paul aux Hébreux<sup>6</sup>.  
C'est pour cela que saint Sylvestre statua que les jours de la  
semaine s'appelleraient pour les ecclésiastiques des jours de

<sup>1</sup> (Rom., vi, 6). — <sup>2</sup> (II, Cor., v, 20). — <sup>3</sup> (I. Cor. III, 9). — <sup>4</sup> (Joan. xx, 22).

<sup>5</sup> (Essentia sacerdotii consistit in ardenti studio promovendi gloriam Dei, et salutem proximæ. (Habert. tom. 7. p. 7. v. 9. quart. 2).

<sup>6</sup> (Hebr., v, 4).

*féries*, c'est-à-dire de vacances<sup>1</sup>, nous faisant entendre par là que, nous autres prêtres, nous ne devons nous occuper que de Dieu, et de lui gagner des âmes, ministère que saint Denis Aréopagite appelle le plus divin de tous les emplois<sup>2</sup> Suivant Honoré d'Autun, *presbyter* signifie *præbens iter*, « qui montre le chemin. » De là vient que saint Ambroise appelle les prêtres les conducteurs et les guides du troupeau de Jésus-Christ<sup>3</sup> Et l'apôtre saint Pierre appelle les ecclésiastiques *regale sacerdotium, gens sancta, populus acquisitionis*<sup>4</sup> Un peuple destiné à faire des acquisitions, non pas d'argent, mais d'âmes. *Officium quæstus, non pecuniarum, sed animarum*. C'est ainsi que saint Ambroise appelle l'office du prêtre<sup>5</sup> Les païens eux-mêmes voulaient que leurs prêtres ne s'occupassent que du service de leurs dieux, et c'est pour cela qu'ils leur interdisaient les charges de la république.

XI. Saint Grégoire aussi ne pouvait s'empêcher de gémir en parlant des prêtres : Nous devrions, disait-il, abandonner toutes les affaires de la terre, pour nous consacrer uniquement au service de Dieu, et nous faisons tout le contraire, nous laissons de côté les intérêts de Dieu, et nous vaguons aux choses de la terre<sup>6</sup> Moïse qui avait été établi de Dieu, simplement pour s'occuper des intérêts de sa gloire, s'employait à arranger les différends qui survenaient entre les Israélites, mais Jéthro l'en reprit en lui disant : « Il y a de l'imprudence à vous imposer ce travail... donnez-vous au peuple uniquement pour les choses qui regardent Dieu<sup>7</sup> » Mais qu'aurait dit Jéthro, s'il eût vu nos prêtres s'appliquer à des affaires de commerce, se rendre les esclaves des séculiers,

<sup>1</sup> Quotidie clericus, abjecta cæterarum rerum cura, uni Deo prorsus vacare debet. (*In festo S. Sylv. Lect. Brev.*)

<sup>2</sup> Omnium divinorum divinissimum est cooperari in salutem animarum.

<sup>3</sup> Duces et rectores gregis Christi).

<sup>4</sup> (I *Petr.*, II, 9).

<sup>5</sup> (*In Cap. 1. Isai.*)

<sup>6</sup> Dei causas relinquimus, et ad terrena negotia vacamus.

<sup>7</sup> Stulto labore consumeris; esto tu ad populum in his quæ ad Deum pertinent. (*Exod.*, XVII, 18).

se faire des entremetteurs de mariages, sans prendre aucun souci des œuvres de Dieu ? S'il les eût vus, comme dit saint Prosper <sup>(a)</sup>, s'appliquer à devenir, non pas meilleurs, mais plus riches, non pas plus saints, mais plus honorés<sup>1</sup> Oh ! quel abus, s'écriait en considérant ce désordre le père Avila, que de faire servir le ciel à la terre ! Quel malheur, disait saint Grégoire, que de voir tant de prêtres qui sont à la recherche non des mérites des vertus, mais des commodités de la vie présente<sup>2</sup> ! Et de là vient que, dans les fonctions mêmes de leur ministère, il ne regardent pas à la gloire de Dieu, mais au salaire qui y est attaché<sup>3</sup>

*N. B.* On pourrait ajouter à ce chapitre beaucoup d'autres choses, mais comme nous en parlerons dans le chapitre suivant, nous les passons ici sous silence.

### CHAPITRE III

#### DE LA SAINTETÉ QUE DOIT AVOIR UN PRÊTRE.

1. Si la dignité du sacerdoce est grande, les devoirs qui l'accompagnent ne sont pas moins grands. Les prêtres sont élevés bien haut, mais il faut qu'ils s'y montrent d'une grande vertu ; autrement, au lieu d'y acquérir des mérites, ils devront s'attendre à un terrible châtement. C'est la pensée de saint Justilien exprimée comme il suit : *Magna dignitas, sed magnum est pondus. In alto gradu positi, oportet quoque ut in virtutum culmine sint erecti ; alioquin non ad meritum, sed ad pro-*

<sup>1</sup> Non ut meliores, sed ut ditiores fiant ; non ut sanctiores, sed ut honoratiores sint. (*S. Prosp. lib. 1. de Vit. Cont. cap. 2*).

<sup>2</sup> Non virtutum merita, sed subsidia vitæ præsentis exquirunt. (*Mor. lib. 2. cap. 17*).

<sup>3</sup> Ad stipendia dumtaxat, oculos habent. (*S. Isid. Pelus. lib. 2. ep. 142*).

(a) Ou l'auteur des trois livres *de vita contemplativa*.

*prium præsumt iudicium*<sup>1</sup> Saint Pierre Chrysologue a dit de son côté : « Les prêtres sont honorés, dit-on, je dis moi, qu'ils sont onérés<sup>2</sup> » C'est un grand honneur que le sacerdoce, mais c'est aussi un pesant fardeau, il porte avec lui une grande responsabilité ; c'est pourquoi, comme l'a dit saint Jérôme, « cene sera pas la dignité, mais l'accomplissement des devoirs attachés à la dignité qui sauvera le prêtre<sup>3</sup> »

II. Chaque chrétien doit être saint et parfait, parce que chaque chrétien fait profession de servir un Dieu saint. « Etre chrétien, dit saint Léon, c'est revêtir une forme céleste, après avoir déposé l'image de l'homme terrestre<sup>4</sup> » C'est pourquoi Jésus-Christ a dit : « Soyez parfaits, comme votre père céleste est parfait<sup>5</sup> » Mais la sainteté du prêtre doit être autre que celle des laïques. « Dans le prêtre, a dit saint Ambroise, il ne doit y avoir rien de commun avec la multitude<sup>6</sup> » Et le Saint ajoute que, comme la grâce accordée au prêtre est supérieure à la grâce donnée aux autres, de même la vie du prêtre doit par sa sainteté être supérieure à celle des séculiers<sup>7</sup> Saint Isodore de Péluse a dit dans le même sens que la vie du prêtre doit différer autant de celle de quelque honnête séculier que ce soit, que le ciel diffère de la terre<sup>8</sup> Saint Thomas enseigne que chacun est obligé d'observer les devoirs attachés à l'état qu'il a choisi<sup>9</sup> Saint Augustin dit que le clerc, à l'instant même qu'il prend les ordres, s'impose l'obligation d'être

<sup>1</sup> (*De Inst. præl.*, c. 11).

<sup>2</sup> Sacerdotes honorati, dicam autem onerati.

<sup>3</sup> Non dignitas, sed opus dignitatis salvare convenit.

<sup>4</sup> Hoc enim est, nimirum terreni hominis imagine deposita, cœlestem formam induere. (*Serm. 24. de Pass.*)

<sup>5</sup> Estote ergo vos perfecti, sicut Pater vester cœlestis perfectus est. (*Matth.*, v, 48).

<sup>6</sup> Nihil in sacerdote commune cum multitudine. (*S. Ambr. epist. 6. ad Iren.*)

<sup>7</sup> Vita sacerdotis præponderare debet, sicut præponderat gratia. (*S. Ambr. lib. 3. epist. 23*).

<sup>8</sup> Tantum inter sacerdotem, et quemlibet probum interesse debet, quantum inter cœlum et terram discriminis est. (*S. Isid. liv. 2. epist, 205*).

<sup>9</sup> Quicumque profitetur statum aliquem, tenetur ad ea quæ illi statui conveniunt.

saint<sup>1</sup> Et Cassiodore ajoute que la profession des clercs est un vie céleste<sup>2</sup> Thomas à Kempis dit que le prêtre est tenu à une plus grande perfection que tous les autres<sup>3</sup>, parce que son état est plus sublime que tous les autres états. Salvien dit que Dieu conseille la perfection aux séculiers, mais qu'il l'impose aux prêtres<sup>4</sup>

III. Les pontifes de l'ancienne loi portaient écrit sur leur tiare, *sanctum Domini*, pour se rappeler sans cesse la sainteté qu'ils devaient professer. Les victimes que l'on offrait pour les prêtres devaient être entièrement consommées. Théodoret en dit la raison, qui était de signifier l'intégrité du sacrifice que doit faire le prêtre en se consacrant tout entier à Dieu<sup>5</sup> Saint Ambroise a dit de même que le prêtre, pour bien offrir le sacrifice, doit commencer par s'offrir lui-même<sup>6</sup> Et Hésychius enseigne que le prêtre doit être un holocauste continuuel de perfection, depuis le matin de sa vie naissante jusqu'au soir ou au terme de sa carrière<sup>7</sup> Dieu disait aux prêtres de l'ancienne loi : « Je vous ai séparés des autres peuples, pour que vous fussiez à moi<sup>8</sup> Or Dieu veut bien plus encore que les prêtres de la nouvelle loi ne s'appliquent pas aux affaires du monde, pour qu'ils donnent tous leurs soins à plaire à ce Dieu, à qui ils se sont consacrés. « Personne, a dit l'Apôtre, une fois engagé dans le service de Dieu, ne s'embarrasse d'affaires du siècle, au lieu de s'occuper à plaire à

<sup>1</sup> Clericus duo professus est, sanctitatem et clericatum. (*Serm.* 83. *de divers.* al. cclv, n. 6).

<sup>2</sup> Professio clericorum vita cœlestis.

<sup>3</sup> Sacerdos ad majorem tenetur perfectionem. (*De imit. Chr., lib.* IV, c. v, n. 2).

<sup>4</sup> Clericis suis Salvator, non ut cæteris voluntarium, sed imperativum officium perfectionis inducit. (*Salv. lib.* II. *de Eccl. cathol.*).

<sup>5</sup> Ut integritas sacerdotis monstraretur, qui totum se Deo dicaverit. (*Theod., q.* 3. *in Levit.*).

<sup>6</sup> Hoc enim est sacrificium primitivum, quando unusquisque offert hostiam, et a se incipit ut postea munus suum possit offerre. (*de Abel., cap.* 6).

<sup>7</sup> Sacerdos continuum esse debet perfectionis holocaustum, ut incipiens a perfecta sapientia in mane juventutis, in eadem vespere vitæ suæ finiat.

<sup>8</sup> Speravi vos a cæteris populis, ut essetis mei. (*Levit., xx,* 26).

celui à qui il s'est donné<sup>1</sup>.» La sainte Eglise entre dans cette pensée, quand elle fait promettre à ceux qui reçoivent la tonsure, de ne pas vouloir dorénavant d'autre patrimoine que Dieu lui-même<sup>2</sup> Saint Jérôme écrivait dans une de ses lettres, que l'habit clérical, et lui-même réclament et requièrent la sainteté de la vie<sup>3</sup> De sorte que le prêtre non-seulement doit se tenir éloigné de tout vice, mais doit faire de continuels efforts pour atteindre à la perfection, efforts qui constituent la seule perfection à laquelle on puisse prétendre ici-bas, comme le dit saint Bernard<sup>4</sup>

IV Saint Bernard gémissait de voir tant de gens qui couraient recevoir les ordres sacrés, sans considérer la sainteté requise pour une si haute dignité<sup>5</sup> Saint Ambroise disait de son temps : « Tâchons de trouver quelqu'un qui puisse dire : Le Seigneur est ma portion d'héritage, et non une passion effrénée pour les richesses ou pour la vanité<sup>6</sup> Il est dit » dans l'Apocalypse que Jésus-Christ nous a fait le royaume et les sacrificateurs de Dieu son père<sup>7</sup> Les interprètes Ménochius, Caguéus, Tirin, expliquent le mot *regnum*, royaume, en disant que les prêtres sont le royaume de Dieu, tant parce que Dieu règne en eux dans cette vie, par la grâce, et dans l'autre par la gloire<sup>8</sup>, que parce qu'ils ont été faits rois pour régner sur les vices<sup>9</sup> Saint Grégoire dit que le prêtre doit être mort au monde et à toutes les passions, pour mener une vie

<sup>1</sup> Nemo militans Deo implicat se negotiis sæcularibus, ut ei placeat cui se probavit. (II. *Tim.* II, 4).

<sup>2</sup> Dominus pars hæreditatis meæ, et calicis mei : tu es qui restitues hæreditatem meam mihi. (*Psal.*, xv, 5).

<sup>3</sup> Clamat vestis clericalis ; clamat status professi animi sanctitatem. (*Epist.*, 58).

<sup>4</sup> Jugis conatus ad perfectionem, perfectio reputatur. (*Epist.* 253, ad *Abb. Guar.*).

<sup>5</sup> Curritur passim ad sacros ordines sine consideratione. (*De convers. ad cleric.*, c, xx).

<sup>6</sup> Quæramus quis potest dicere : Portio mea Dominus, et non libido, divitiæ, vanitas?

<sup>7</sup> Fecit nos regnum, et sacerdotes Deo et patri suo. (*Apoc.*, I, 6),

<sup>8</sup> In quo Deus regnat, nunc per gratiam, postea per gloriam.

<sup>9</sup> Fecit nos reges ; regnamus enim cum ipso, et imperamus vitiis.

toute divine<sup>1</sup> Le sacerdoce que les prêtres exercent ici-bas, est le même que Jésus-Christ a reçu de son père, comme il l'a déclaré lui-même<sup>2</sup>. Si donc le prêtre représente Jésus-Christ, dit saint Chrysostome, il doit être si pur, qu'il mérite de pouvoir s'asseoir au milieu des anges<sup>3</sup>

V Saint Paul veut que le prêtre soit tel que l'on ne puisse rien lui reprocher : « Il faut, dit-il, que l'évêque soit irrépréhensible<sup>4</sup>. » Et il est certain qu'il faut entendre ici par évêque tout homme revêtu du caractère sacerdotal, puisque le saint apôtre, immédiatement après cet évêque, nomme les diacres : *Diaconos similiter pudicos*, etc S'il ne parle pas des prêtres, c'est qu'il est facile de voir qu'il les a compris sous le nom d'évêques ; et c'est ainsi que pensent saint Augustin et saint Jean Chrysostome, qui expliquant spécialement ce passage, dit : « Ce que l'Apôtre dit des évêques, convient aussi aux prêtres<sup>5</sup>. » Quant au mot *irreprehensibilem*, l'on sait déjà qu'il comprend toutes les vertus, comme l'observe saint Jérôme<sup>6</sup> dans sa lettre à Océanus. Corneille de la Pierre explique ainsi ce mot : « quelqu'un qui non seulement soit exempt de vices, mais de plus soit orné de toutes les vertus<sup>7</sup> »

VI. Pendant onze siècles, celui qui avait commis un seul péché mortel après le baptême, ne pouvait être admis dans le clergé. C'est ce que nous apprennent le premier concile de Nicée (Can. 10.), celui de Tolède (Can. 20.), le concile d'Elvire (Can. 75.), et le quatrième de Carthage (Can. 68.) Et si, après avoir reçu les ordres, un clerc tombait dans le péché, il était déposé pour toujours, et enfermé dans un couvent, comme nous l'apprennent plusieurs canons. (Voyez le Décret de Gra-

<sup>1</sup> Necessè est ut sacerdos, mortuus omnibus passionibus, vivat vita divina. (*Pastor. part. I, cap. 10*).

<sup>2</sup> Et ego claritatem quam dedisti mihi, dedi eis. (*Joan., xvii, 22*).

<sup>3</sup> Necessè est sacerdotem sic esse purum, ut, in cœlis collocatus, inter cœlestes illas virtutes medius staret.

<sup>4</sup> Oportet episcopum irreprehensibilem esse. (*I. Tim., iii, 2*).

<sup>5</sup> Quæ de episcopis dixit, etiam sacerdotibus congruit.

<sup>6</sup> Omnes virtutes comprehendit. (*S. Hier. epist. 83*).

<sup>7</sup> Qui non tantum vitio careat, sed qui omnibus virtutibus sit ornatus.

tien, Dist. 81, depuis le can 3 jusqu'au 13°.) Et le canon six en donne la même raison : c'est qu'il faut être saint pour toucher aux choses saintes<sup>1</sup>. Le 44° canon du concile de Carthage contient cette maxime « Les clercs, qui ont le Seigneur pour partage, doivent vivre séparés de la société du siècle<sup>2</sup> » Ce que nous lisons dans le concile de Trente prouve notre thèse mieux que tout le reste. « Les clercs, dit le concile, appelés à avoir le Seigneur pour leur partage, doivent tellement régler leur vie et toute leur conduite, que dans leurs habits, leur maintien extérieur, leurs démarches, leurs discours, et dans tout le reste, ils ne fassent rien paraître que de sérieux, de retenu, et qui marque un fond véritable de religion<sup>3</sup> : » *Decet omnino clericos in sortem Domini vocatos vitam moresque componere, ut habitu, gestu, sermone, aliisque rebus nil nisi grave ac religione plenum, præ se ferant.* L'on voit par là que le concile veut que tout soit saint dans les clercs ; l'habit, les manières, les paroles, et surtout les actions. Saint Jean Chrysostome dit que le prêtre doit de plus être si saint, que tous l'admirent comme un modèle de sainteté, parce que Dieu a placé les prêtres sur la terre pour qu'ils y vivent comme des anges, et qu'ils servent de flambeau et de guides aux autres hommes<sup>4</sup> Ce mot *clerc* veut dire *celui qui a Dieu pour son partage*, dit à son tour saint Jérôme. D'où il conclut<sup>(b)</sup> ainsi : « Que les clercs

<sup>1</sup> Qui sancti non sunt, sancta tractare non debent. Non nisi quod irreprehensibile est, sancta defendit Ecclesia (a).

<sup>2</sup> Clerici quibus pars Dominis est, a sæculi societate segregati vivant.

<sup>3</sup> (Sess. xxii, c. 1, de ref).

<sup>4</sup> Sacerdos debet vitam habere immaculatam, ut omnes in illum veluti in aliquod exemplar excellens intueantur. Idcirco enim nos elegit, ut simus quasi luminaria et magistri cæterorum, ac veluti angeli versemur in terris. (Chrysost. Hom. in Tim. 3).

(a) Les paroles de cette citation que nous nous abstenons ici de traduire appartiennent au chap. 3. de la dist. 81, qui lui-même est extrait du canon 9 du 1<sup>er</sup> Concile de Nicée. (L'éditeur).

(b) Le texte italien porte ici S. Augustin, en renvoyant au sermon de S. Augustin sur le psaume lxxvi ; c'est là, ce nous semble, une erreur de nom et de citation. (L'éditeur).

commencent par bien savoir ce que signifie leur nom, et qu'ensuite ils tâchent d'être ce qu'ils se disent<sup>1</sup> » Si Dieu est leur partage, qu'ils ne vivent que pour Dieu, a dit aussi saint Ambroise<sup>2</sup>

VII. Le prêtre est le ministre de Dieu, établi pour les deux plus nobles et les plus sublimes fonctions, savoir, pour l'honorer par des sacrifices, et pour sanctifier les âmes. « Tout pontife choisi parmi les hommes, dit l'Apôtre, est établi pour les hommes en ce qui regarde Dieu<sup>3</sup> » Saint Thomas dit à ce sujet : « Tout prêtre est établi en ce qui regarde Dieu, non pour s'acquérir de la gloire ou des richesses<sup>4</sup> » Chaque prêtre est choisi par le Seigneur, et placé dans le monde pour s'occuper non pas à ramasser de l'argent, non pas à se faire estimer, non pas pour s'amuser, ou pour agrandir sa famille, mais pour s'occuper exclusivement des intérêts de la gloire divine. *Constituatur in iis quæ sunt ad Deum*. C'est pourquoi le prêtre dans les saintes Écritures est appelé homme de Dieu<sup>5</sup>, c'est-à-dire, homme qui n'appartient ni au monde, ni à ses parents, ni à lui-même ; mais à Dieu, et qui ne cherche que Dieu ; et l'on doit dire des prêtres ce que disait David : « Voilà ceux qui ne cherchent que Dieu<sup>6</sup> » Comme Dieu a destiné dans le ciel certains anges pour entourer son trône, ainsi il a sur la terre établi les prêtres, parmi les hommes, pour procurer sa gloire, et pour cela il leur dit : « Je vous ai séparés des autres peuples pour que vous soyez à moi<sup>7</sup> » Saint Jean Chrysostome dit des prêtres que Dieu les a choisis pour qu'ils

<sup>1</sup> Clericus interpretetur primo vocabulum suum, et nitatur esse quod dicitur. (*Epist.* 1).

<sup>2</sup> Cui Deus portio est, nihil debet curare nisi Deum. (*S. Amb.* l. 2, de *Fuga sce.*, c. 2).

<sup>3</sup> Omnis namque pontifex ex hominibus assumptus, pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum. (*Hebr.*, v, 1).

<sup>4</sup> Omnis sacerdos constituitur in iis quæ sunt ad Deum, non propter gloriam, non propter divitias. (*In epist. ad Hebr.*, c. v, lect. 1).

<sup>5</sup> Homo Dei, (*I. Tim.*, vi, 11).

<sup>6</sup> Hæc est generatio quærentium eum. (*Ps.*, xxiii, 6).

<sup>7</sup> Separavi vos a cæteris populis, ut essetis mei. (*Lev.*, xx, 26).

soient comme des anges sur la terre au milieu des hommes<sup>1</sup> Dieu lui-même a dit : « Je serai sanctifié dans la personne de ceux qui approchent de moi<sup>2</sup> » Ce que l'interprète explique ainsi : « On me reconnaîtra pour être saint en voyant la sainteté de mes ministres<sup>3</sup> »

VIII. D'après saint Thomas, Dieu exige une plus grande sainteté de la part d'un prêtre, que de la part d'un religieux, à cause des sublimes fonctions que les prêtres sont appelés à remplir, spécialement à cause du sacrifice de la messe<sup>4</sup> Et il ajoute : « De là il suit qu'un clerc constitué dans les ordres sacrés, s'il fait une chose contraire à la sainteté, pèche plus grièvement ; toutes choses égales d'ailleurs, que ne le ferait un religieux non engagé dans les ordres sacrés<sup>5</sup> » Nous avons là-dessus une célèbre maxime de saint Augustin, qu'un bon moine peut à peine faire un bon clerc<sup>6</sup> De sorte qu'aucun clerc ne peut être appelé bon, s'il ne surpasse en sainteté un bon moine.

IX. Nous lisons dans saint Ambroise : *Verus minister altaris Deo, non sibi natus est*, c'est-à-dire, que le prêtre doit oublier ses commodités, ses avantages, ses passe-temps, pour penser que du jour où il a reçu le sacerdoce, il ne s'appartient plus à lui-même, mais à Dieu, et qu'il doit en conséquence ne s'occuper que des intérêts de Dieu. Dieu recommande expressément que les prêtres soient purs et saints, afin qu'ils puissent lui offrir le sacrifice, comme il est dit dans Malachie : « L'ange de l'alliance sera comme un homme qui s'assied pour faire fondre et épurer l'argent ; il purifiera les enfants de Lévi, et

<sup>1</sup> Idcirco nos ille elegit, ut veluti angeli cum hominibus versemur in terris. (*Hom. 10, in cap. I. Tim.*)

<sup>2</sup> Sanctificabor in iis qui appropinquant mihi. (*Lev., x*).

<sup>3</sup> Id est, agnoscar sanctus ex sanctitate ministrorum.

<sup>4</sup> Quia per sacrum ordinem aliquis deputatur ad dignissima ministeria, quibus ipsi Christo servitur in sacramento altaris : ad quod requiritur major sanctitas interior, quam requirat etiam religionis status.

<sup>5</sup> Unde gravius peccat cæteris paribus, clericus in sacris ordinibus constitutus, si aliquid contrarium sanctitati agat, quam aliquis religiosus qui non habet ordinem sacrum. (2-2, q. 184, a 8).

<sup>6</sup> Vix bonus monachus bonum clericum facit.

il les rendra purs comme l'or et l'argent qui ont passé par le feu ; et ils offriront des sacrifices au Seigneur dans la justice<sup>1</sup> » Et dans le Lévitique il est dit aussi : « Les prêtres se conserveront saints pour leur Dieu, et ils ne souilleront point son nom ; car ils présentent l'encens du Seigneur, et ils offrent les pains de leur Dieu, c'est pourquoi ils seront saints<sup>2</sup>. » Si donc les prêtres anciens devaient être saints par cela seul qu'ils offraient à Dieu de l'encens, et les pains de proposition, qui n'étaient qu'une figure du très-saint sacrement de l'autel, quelle ne doit pas être la sainteté des prêtres de la nouvelle loi, qui offrent à Dieu l'Agneau immaculé, le fils même de Dieu ? Nous n'offrons, dit Estius, ni les veaux, ni l'encens comme les prêtres anciens, mais le corps même de notre Seigneur, qui a été suspendu sur la croix. Il nous faut donc avoir la sainteté, qui consiste dans la pureté de l'âme, condition sans laquelle on n'approcherait pas autrement que dans un état immonde<sup>3</sup> De cette même considération Bellarmin tire la conclusion suivante : « Malheur à nous autres prêtres de la nouvelle alliance, qui ayant en partage un si haut ministère, sommes si loin de la ferveur que Dieu demandait dans ceux dont le sacerdoce n'était que l'ombre du nôtre<sup>4</sup> »

X. Le Seigneur voulait de plus, comme il le dit par le prophète Isaïe, que ceux-mêmes qui n'avaient à porter que les vases sacrés fussent exempts de toute tache<sup>5</sup>. Eh ! combien ne doivent pas être plus purs les prêtres qui portent en leurs mains et en leur poitrine Jésus-Christ, comme le fait observer

<sup>1</sup> Et sedebit confians et emundans argentum, et purgabit filios Levi, et colabit eos quasi aurum, et quasi argentum ; et erunt Domino offerentes sacrificia in justitia. (*Malach.*, III, 3).

<sup>2</sup> Sancti erunt Deo suo, et non polluent nomen ejus ; incensum enim Domini, et panes Deo suo offerunt, et ideo sancti erunt. (*Levit.*, XXI, 6).

<sup>3</sup> Sed ipsum corpus Domini, quod in ara crucis pependit. Adeoque sanctitas requiritur, quæ sita est in puritate animi, sine qua quisquis accedit, im-mundus accedit.

<sup>4</sup> Væ miseris nobis, qui ministerium altissimum sortiti, tam procul absumus a fervore, quem Deus in umbraticis sacerdotibus exigebat (*in Psal.*, c. XXXI, 8).

<sup>5</sup> Mundamini, qui fertis vasa Domini. (*Isaï.*, XLII, 11).

Pierre de Blois<sup>1</sup> ! Saint Augustin dit aussi : « La pureté est nécessairement requise en celui qui n'a pas à toucher que des vases dorés, mais des vases où la mort de Notre-Seigneur est célébrée<sup>2</sup>. » Il fut nécessaire que la bienheureuse Vierge Marie fût sainte et pure, parce qu'elle devait porter dans son sein le Verbe incarné, et lui servir de mère. Par conséquent, dit saint Jean Chrysostome, ne faudrait-il pas qu'elle brillât plus que le soleil par la sainteté, cette main du prêtre qui touche la chair sacrée d'un Dieu, cette bouche qui se remplit du feu céleste, et cette langue qui se rougit du sang de Jésus-Christ<sup>3</sup> ? Saint Laurent Justinien assure que le prêtre, remplissant à l'autel les fonctions de Jésus-Christ, doit s'apprêter comme Jésus-Christ à la célébration de la messe, et représenter la sainteté de Jésus-Christ dans cet office même<sup>4</sup>.

Quelle perfection ne demande pas un confesseur dans une religieuse pour lui permettre d'approcher tous les jours de la sainte table ! Pourquoi donc n'exigerait-on pas la même perfection du prêtre, qui communie de même tous les jours ?

XI. Il faut avouer, dit le concile de Trente, qu'on ne peut faire rien de plus saint ni de plus divin que de célébrer une messe<sup>5</sup>. Donc, ajoute le saint concile, le prêtre doit mettre toute son attention à célébrer le sacrifice de l'autel avec le plus de pureté de conscience possible<sup>6</sup>. Mais quelle horreur ne doit-on pas ressentir, dit saint Augustin, quand on entend cette même langue, qui du ciel appelle sur la terre le fils de Dieu, parler ensuite

<sup>1</sup> Quanto mundiores esse oportet, qui in manibus et in corpore portant Christum! (*Petr. Bles. epist. 123, ad Rich.*)

<sup>2</sup> Oportet mundum esse, qui non-solum vasa aurea debet tractare, sed etiam illa in quibus Domini mors exercetur.

<sup>3</sup> Quo solari radio non splendidiorem oportet esse manum carnem hanc dividentem, os quod igne spirituali repletur, lingua quæ tremendo nimis sanguine rubescit? (*S. Joan. Chrysos. Hom. 6. ad pop. Ant.*)

<sup>4</sup> Accedat ut Christus, ministret ut sanctus.

<sup>5</sup> Necessario fatemur, nullum aliud opus adeo sanctum et divinum tractari posse quam hoc tremendum mysterium. (*Sess. 22, Dec. de Observ.*)

<sup>6</sup> Satis apparet omnem operam in eo esse ponendam, ut quanta maxime fieri potest interiori cordis munditia peragatur.

contre Dieu, et de voir ces mains qui se baignent dans le sang de Jésus-Christ, se souiller par le péché <sup>1</sup> !

XII. Si Dieu exigeait tant de pureté en ceux qui lui offraient des animaux en sacrifice, au point de défendre à quiconque avait quelque tache de lui en offrir <sup>2</sup> ; combien, dit Bellarmin, ne doit pas être plus grande la pureté de celui qui doit offrir à Dieu son propre fils, l'Agneau divin <sup>3</sup> ! Par le mot « tache, » saint Thomas dit que l'on doit entendre toute espèce de vices <sup>4</sup> Dans l'ancienne loi, les aveugles, les boiteux et les lépreux ne pouvaient pas sacrifier, ils étaient exclus de l'autel <sup>5</sup> Les saints pères expliquent ces défauts dans un sens spirituel : celui qui est aveugle, c'est-à-dire, celui qui ferme les yeux à la lumière, est, disent-ils, indigne de sacrifier ; le boiteux, c'est-à-dire, le prêtre paresseux qui ne fait pas de progrès dans les voies de Dieu, et vit toujours avec les mêmes défauts, sans prières et sans dévotion, ainsi que le bossu, dont les affections sont toujours inclinées vers la terre, vers les richesses, les vains honneurs, les amusements ; et le lépreux, c'est-à-dire, le voluptueux, qui toujours se souille par les débauchés <sup>6</sup>, sont également indignes de sacrifier. En un mot, tout prêtre qui n'est pas saint est indigne de s'approcher de l'autel, parce que par les taches il souillerait le sanctuaire de Dieu <sup>7</sup>

XIII. En outre, le prêtre doit être saint à raison des fonctions qu'il remplit, comme, par exemple, de dispenser les sa-

<sup>1</sup> Lingua quæ vocat de cælo filium Dei, contra Deum loquitur, et manus quæ intinguntur sanguine Christi, polluuntur sanguine peccati. (*Apud Molin. Instr. sacer*).

<sup>2</sup> Qui habuerit maculam, non offeret panes Deo suo. (*Lev., xxi, 17*).

<sup>3</sup> Si tanta sanctitas requirebatur in sacerdotibus qui sacrificabant boves et oves, quid, quæso, requiritur in sacerdotibus qui sacrificant divinum Agnum? (*Bellarmin., in Psal. cxxxii, 9*).

<sup>4</sup> Qui est aliquo vitio irretitus, non debet ad ministerium ordinis admitti. (*Suppl., q. 36, a. 1*).

<sup>5</sup> Nec accedat ad ministerium ejus, si cæcus fuerit, si claudus, si gibbus, si habens jugem scabiem. (*Lev., xxi, 18*).

<sup>6</sup> Sus lota in volutabro luti. (*II. Petr., ii, 22*).

<sup>7</sup> Nec accedat ad altare, quia maculam habet, et contaminare non debet sanctuarium meum. (*Lev., xxi, 23*).

crements<sup>1</sup> ; de servir de médiateur entre Dieu et les hommes. « Le prêtre, dit saint Chrysostome, est placé entre Dieu et le genre humain, pour faire descendre du ciel sur nous les bienfaits divins, et y faire monter nos prières, pour apaiser le Seigneur irrité contre nous, et nous soustraire à sa justice<sup>2</sup>. » C'est par le moyen des prêtres que Dieu communique sa grâce aux fidèles dans les sacrements ; c'est par eux qu'il les adopte pour enfants, et les sanctifie dans le baptême<sup>3</sup>. C'est par les prêtres qu'il guérit les infirmes, et qu'il ressuscite même au moyen du sacrement de la pénitence les pécheurs morts à la grâce divine. C'est par eux que, moyennant le sacrement de l'Eucharistie, il nourrit les âmes, et leur conserve la vie de la grâce<sup>4</sup>. Ce sont les prêtres qui par le sacrement de l'extrême-onction donnent aux mourants la force dont ils ont besoin pour vaincre les tentations de l'enfer. En un mot, saint Jean Chrysostome dit que sans les prêtres nous ne pourrions pas nous sauver<sup>5</sup>. Saint Prosper appelle les prêtres, les interprètes autorisés de la volonté divine<sup>6</sup> ; Saint Chrysostome, les remparts de l'Eglise<sup>7</sup> ; saint Ambroise, l'arsenal de la sainteté ; saint Grégoire de Nazianze, les fondateurs du monde et les colonnes de la foi. De là ce mot de saint Jérôme, que le prêtre porte sur les épaules de sa sainteté, le poids de tous les péchés du monde<sup>8</sup>. Oh ! quel terrible fardeau ! « Le prêtre, dit encore l'écrivain sacré, priera

<sup>1</sup> Oportet sine crimine esse, sicut Dei dispensatorem. (*Tit.*, 1, 7).

<sup>2</sup> Medius stat sacerdos inter Deum et naturam humanam ; illinc beneficia ad nos deferens, et nostras petitiones illi offerens ; Dominum iratum reconcilians, et nos eripiens ex illius manibus. (*Chrysos.*, in *illud*, *Vidi Dom.*, *hom.*, v, n. 1).

<sup>3</sup> Nisi quis renatus fuerit denuo, non potest videre regnum Dei. (*Joan.* iii, 3).

<sup>4</sup> Nisi manducaveritis carnem meam... non habebitis vitam in vobis. (*Joan.*, vi, 54).

<sup>5</sup> Sine his salutis compotes fieri non possumus (*Chrys.*, *lib.* 3. de *Sac.* c. 4).

<sup>6</sup> divinæ voluntatis iudices.

<sup>7</sup> Muros Ecclesiæ castra sanctitatis ; mundi fundamenta et fidei columnas.

<sup>8</sup> Sacerdos onus totius orbis portat humeris sanctitatis.

pour le pécheur et pour son péché, et ce péché lui sera mis<sup>1</sup>. » C'est pour cela que la sainte Eglise oblige les prêtres de réciter le bréviaire tous les jours, et de dire la messe plusieurs fois par an. Saint Ambroise dit même que les prêtres doivent jour et nuit prier pour le peuple<sup>2</sup>.

XIV Mais pour que le prêtre obtienne pour les autres les grâces dont ceux-ci ont besoin, il a besoin d'être saint tout le premier. Le docteur angélique dit à ce sujet : « Ceux qui sont établis médiateurs entre Dieu et le peuple, doivent avoir la conscience pure devant Dieu, et jouir d'une réputation intacte devant les hommes<sup>3</sup>. » Autrement, dit saint Grégoire, ce serait commettre la même témérité qu'un intercesseur qui oserait se présenter devant le prince pour obtenir le pardon des rebelles, tandis qu'il serait lui-même coupable du même crime<sup>4</sup>. Celui qui veut, poursuit le même saint, intercéder pour les autres auprès du prince, doit être dans ses bonnes grâces, car s'il lui est odieux, il excitera dans le prince une plus grande colère<sup>5</sup>. Et c'est avec raison que saint Augustin enseigne que le prêtre, en priant pour les autres, doit avoir un tel mérite auprès de Dieu, qu'il puisse obtenir ce qu'ils ne peuvent pas, vu leur propre indignité<sup>6</sup>. Et le pape Hormisdas, dans le Can. *Non negamus*, dist. 64, dit qu'il convient que celui qui est obligé de prier pour le peuple, soit plus saint que le peuple entier<sup>7</sup>. Mais écoutons saint Bernard pousser ce gémissement : « Hélas ! le monde regorge de prêtres, et rarement

<sup>1</sup> Orabitque pro eo sacerdos, et pro peccato ejus coram Domino, et dimittetur peccatum. (*Lev.*, xix, 22).

<sup>2</sup> Sacerdotes die ac nocte pro plebe sibi commissa oportet orare.

<sup>3</sup> Qui sunt medii inter Deum et plebem, debent bona conscientia nitere quoad Deum, et bona fama quoad homines. (*Suppl.*, q. 36, art. 1. ad 2).

<sup>4</sup> Quantæ hoc audaciæ est, quod apud Deum locum intercessoris obtineo, cui me familiarem esse per vitæ meritum non agnosco. (*S. Greg. Past.* p. 1).

<sup>5</sup> Cum is qui displicet ad intercedendum mittitur, irati animus ad deteriora provocatur.

<sup>6</sup> Talem oportet esse Domini sacerdotem, ut quod populus pro se non valet apud Dominum, ipse sacerdos mereatur impetrare.

<sup>7</sup> Sanctiorem esse convenit toto populo, quem necesse est orare pro populo.

dans ce nombre trouve-t-on un médiateur<sup>1</sup> Saint Augustin disait en parlant des mauvais ecclésiastiques : « Vraiment l'aboiement des chiens est plus agréable aux oreilles de Dieu que la prière d'ecclésiastiques semblables<sup>2</sup>. Le père Marchèse rapporte dans son journal des Dominicains, qu'une servante de Dieu, de son ordre, priant le Seigneur de faire la paix avec le peuple, à cause du mérite des prêtres, le Seigneur lui répondit que les prêtres par leurs péchés l'irritaient au lieu de l'apaiser.

XV En outre les prêtres doivent être saints, parce qu'ils sont placés dans le monde pour donner l'exemple de la vertu ; Saint Jean Chrysostome les appelle les docteurs de la piété<sup>3</sup> saint Jérôme, les sauveurs du monde<sup>4</sup> ; saint Prosper, les portes de la cité éternelle pour les peuples<sup>5</sup> ; saint Pierre de Ravenne, *Forma virtutum*, le modèle des vertus. De là saint Isidore tire cette conclusion : « Celui qui sera préposé aux peuples pour les former à la vertu, devra nécessairement être saint et irrépréhensible<sup>6</sup> » Le pape Hormisdas ajoute : « Il convient que ceux-là soient irrépréhensibles, qui sont chargés de reprendre les autres<sup>7</sup> » Saint Denis a prononcé cette célèbre sentence, que personne ne doit prétendre se faire le guide des autres, avant de s'être rendu très-semblable à Dieu dans la pratique de toutes les vertus<sup>8</sup> Saint Grégoire dit que les prédications des prêtres peu édifiants ne font qu'exciter le mépris<sup>9</sup> Saint Thomas ajoute qu'on méprise pour la même

<sup>1</sup> Ecce mundus sacerdotibus plenus est, et rarus invenitur mediator.

<sup>2</sup> Plus placet Deo latratus canum, quam oratio talium clericorum.

<sup>3</sup> Doctores pietatis.

<sup>4</sup> Salvatores mundi.

<sup>5</sup> Januæ populis civitatis æternæ.

<sup>6</sup> Qui in erudiendis ad virtutem populis præerit, necesse est ut sanctus sit, et in nullo reprehensibilis.

<sup>7</sup> Irreprehensibiles esse convenit quos præesse necesse est corrigendis. (*Epist.*, 25).

<sup>8</sup> In divino omni non est audendum aliis ducem fieri, nisi secundum omnium habitum suum factus sit uniformissimus et Deo simillimus (*De Eccl. Hier.*, c. III).

<sup>9</sup> Cujus vita despicitur, restat ut ejus prædicatio contemnatur. (*Hom.*, 12. *in Evan.*).

raison tous les dons spirituels dont ils se font les dispensateurs<sup>1</sup>, et saint Grégoire de Nazianze dit, que le prêtre doit faire en sorte de se purifier, avant de travailler à purifier les autres ; de se rapprocher de Dieu, avant de lui amener les autres ; de se sanctifier d'abord, et de sanctifier les autres ensuite ; de s'éclairer lui-même, et après cela d'éclairer les autres<sup>2</sup>

XVI. La main qui doit laver les souillures des autres, doit être, dit saint Grégoire le Grand, exempte elle-même de toute souillure<sup>3</sup> Et il dit ailleurs que la lampe qui ne brûle pas ne peut pas allumer ce qu'on en approche<sup>4</sup>. Saint Bernard dit à ce propos, que des paroles affectueuses dans la bouche de celui qui n'aime pas, sont un langage barbare et étranger<sup>5</sup> Les prêtres sont placés dans le monde pour y être comme autant de miroirs, dans lesquels les simples fidèles doivent se regarder. « Nous sommes en spectacle aux hommes et aux anges, écrivait l'Apôtre aux Corinthiens<sup>6</sup> » De là le concile de Trente dit, en parlant des ecclésiastiques, que tous jettent les yeux sur eux comme sur un miroir ou une règle à laquelle ils puissent conformer leur vie<sup>7</sup> L'abbé Philippe de Bonne-Espérance disait, pour cette raison, que les prêtres ont été choisis de Dieu pour protéger les peuples ; mais que leur dignité ne suffit pas pour cela, qu'ils doivent y joindre la sainteté des mœurs<sup>8</sup>

<sup>1</sup> Et eadem ratione (contemnuntur) omnia spiritualia ab eis exhibita.

<sup>2</sup> Purgari prius oportet, deinde purgare ; ad Deum appropinquari, et alios adducere ; sanctificari, et postea sanctificare ; lucem fieri, et postea illuminare.

<sup>3</sup> Oportet ut munda sit manus, quæ diluere aliorum sordes curat. (*S. Greg., Past.*, p. II, cap., 2, al. 13).

<sup>4</sup> Lucerna quæ in semetipsa non ardet, eam rem cui supponitur non accendit (*In Ezech.*, hom., XI, n. 7).

<sup>5</sup> Lingua amoris ei qui non amat, barbara est et peregrina.

<sup>6</sup> Spectaculum facti sumus mundo, et angelis. (*I. Cor.*, IV, 9).

<sup>7</sup> In eos enim tanquam in speculum, reliqui omnes oculos conjiciunt, ex iisque sumunt quod imitentur. (*Sess.*, XXII, c. 1).

<sup>8</sup> De medio populi segregantur ut se ipsos et populum tueantur. Ad hanc autem tuitionem clericalis non sufficit prærogativa dignitatis, nisi dignitati adjungatur cumulus sanctitatis.

XVII. C'est en considérant tout ce qui a été dit jusqu'ici, que le docteur angélique a établi, que pour excercer dignement les fonctions sacrées du sacerdoce, il faut une vertu éminente<sup>1</sup> Et ailleurs, que ceux qui sont occupés aux divins mystères doivent être doués d'une vertu parfaite<sup>2</sup> Et ailleurs encore, que la perfection des dispositions de l'âme est indispensable pour excercer de telles fonctions<sup>3</sup> Les prêtres doivent être saints, afin que le Dieu dont ils sont les ministres, soit honoré par leur ministère, et non pas déshonoré, est-il dit dans le Lévitique<sup>4</sup> Quelle idée se ferait-on d'un roi, si on voyait son ministre aller jouer dans les lieux publics, fréquenter les tavernes, se familiariser avec la populace, dire et faire des choses peu honorables ? Les mauvais prêtres déshonorent Jésus-Christ, dont ils sont les ministres. L'auteur de l'ouvrage inachevé sur saint Matthieu, attribué à saint Jean Chrysostome, dit que les païens pourraient dire d'eux : « Quel est le Dieu de ceux qui se conduisent de cette manière ? les laisserait-il agir ainsi, s'il ne consentait à leurs actes<sup>5</sup> ? » Les Chinois et les Indiens, en voyant un mauvais prêtre, pourraient dire aussi : Comment pouvons-nous croire que le Dieu qui nous est prêché par ce prêtre soit le vrai Dieu ? S'il était le vrai Dieu, en voyant leur mauvaise vie, comment pourrait-il les tolérer sans se rendre complice de leurs vices ?

XVIII. De là cette exhortation de l'apôtre saint Paul<sup>6</sup> : Faisons-nous connaître, écrivait-il, pour de véritables ministres de Dieu, *in multa patientia*, en supportant en paix la pauvreté, les infirmités, les persécutions ; *in vigiliis, in jejuniis*,

<sup>1</sup> Ad idoneam executionem ordinum, non sufficit bonitas qualiscumque, sed requiritur bonitas excellens. (*Suppl.*, q. 35, art. 1, ad. 3).

<sup>2</sup> Illi qui in divinis mysteriis applicantur, perfecti in virtute esse debent. (*In 4. sent., dist., 24. q. 3. art., 1.*)

<sup>3</sup> Interior perfectio ad hoc requiritur, quod aliquis digne hujusmodi actus exerceat. (2. 2. q. 184. art., 6).

<sup>4</sup> Sancti erunt Deo suo, et non polluent nomen ejus. (*Lev.*, xxi, 6).

<sup>5</sup> Qualis est Deus eorum, qui talia agunt ? Numquid sustineret eos talia facientes, nisi consentiret operibus eorum ?

<sup>6</sup> In omnibus exhibeamus nosmetipsos sicut Dei ministros. (*II. Cor.*, vi, 4).

en travaillant avec zèle à augmenter la gloire de Dieu et en mortifiant nos sens ; *in castitate, in scientia, in suavitate, in charitate non ficta*, en conservant la pureté du corps, en nous livrant à l'étude pour être utiles aux âmes, en pratiquant l'humilité et la véritable charité envers le prochain ; *quasi tristes, semper autem gaudentes*, paraissant affligés pour être éloignés des plaisirs du monde, mais goûtant l'heureuse paix dont jouissent les enfants de Dieu ; *tanquam nihil habentes, omnia autem possidentes*, pauvres des biens de la terre, mais riches de Dieu, car celui qui possède Dieu, possède tout. Voilà ce que doivent être les prêtres. Ils doivent être saints, parce qu'ils sont les ministres d'un Dieu qui est saint<sup>1</sup> Ils doivent être toujours prêts à donner leur vie pour les âmes, car ils sont les ministres d'un Dieu qui est mort sur la terre pour sauver ses brebis, comme il l'a dit lui-même<sup>2</sup> Ils sont obligés enfin de s'employer tout entiers à embraser tous les cœurs du feu sacré de l'amour divin, car ils sont les ministres du Verbe incarné qui est venu apporter le feu sur la terre, comme il le dit lui-même, pour qu'il s'allume en tous lieux<sup>3</sup>

XIX. David priaït instamment le Seigneur que pour l'a bien du monde entier tous les prêtres fussent revêtus de justice<sup>4</sup> La justice renferme toutes les vertus. Tout prêtre doit être armé de foi, et vivre selon les maximes de la foi, et non pas selon celles du monde. Les maximes du monde sont celles-ci : Il faut être pourvu de biens et d'argent ; il faut se faire estimer ; il faut se donner tous les divertissements possibles. Les maximes de la foi sont celles-ci : Heureux celui qui est pauvre ; il faut supporter les mépris, s'oublier soi-même, aimer à souffrir, s'armer de confiance en espérant tout, non pas des créatures, mais de Dieu ; s'armer d'humilité, en se

<sup>1</sup> Sancti estote, quoniam ego sanctus sum. (*Lev.*, XI, 44).

<sup>2</sup> Ego sum pastor bonus : bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis. (*Joan.*, X, 11).

<sup>3</sup> Ignem veni mittere in terram, et quid volo nisi ut accendatur ? (*Luc.*, XII, 49).

<sup>4</sup> Sacerdotes tui induantur justitiam. (*Ps.*, CXXI, 9).

croyant digne de mépris, de châtement ; être plein de douceur en allant au-devant de tout le monde, et surtout de ceux qui sont emportés et rudes ; en faisant acte de charité envers Dieu et envers les hommes ; envers Dieu, en vivant dans l'union avec lui, et en prenant à tâche par le moyen de l'oraison que notre cœur soit cet autel où brûle continuellement allumé le feu de l'amour divin ; et envers le prochain, en observant ce que nous dit l'Apôtre, de nous revêtir d'entrailles de miséricorde<sup>1</sup>, et en subvenant, autant que l'on peut, aux besoins tant spirituels, que temporels de tous, je dis de tous, même des ingrats et des persécuteurs.

XX. Saint Augustin disait : *Nihil in hac vita felicius et hominibus acceptabilius officio (sacerdotis), sed nihil apud Deum laboriosius et periculosius*<sup>2</sup>. C'est-à-dire, c'est une grande félicité, c'est un grand honneur pour l'homme d'être prêtre, d'avoir le pouvoir de faire descendre du ciel en ses propres mains le Verbe incarné, de délivrer les âmes du péché et de l'enfer ; d'être vicaire de Jésus-Christ, la lumière du monde, le médiateur entre Dieu et les hommes ; d'être plus grand que tous les souverains de la terre, d'avoir plus de puissance que les anges, d'être enfin, comme le disait saint Clément, un Dieu sur la terre ; rien de plus heureux, *nihil felicius* ; mais rien de plus pénible et de plus périlleux, *nihil laboriosius et periculosius*, parce que si Jésus-Christ descend dans les mains du prêtre pour être sa nourriture, celui-ci doit être plus pur que l'eau claire, ainsi que cela fut montré en vision à saint François. S'il est médiateur auprès de Dieu en faveur des hommes, ils faut qu'il se présente devant Dieu exempt de toute faute. S'il est le vicaire du Rédempteur, il faut qu'il lui ressemble dans sa vie. S'il est la lumière du monde, il faut qu'il soit tout resplendissant de vertu. Enfin, s'il est prêtre, il faut qu'il soit saint. Autrement, dit saint Grégoire, s'il n'y a pas de correspondance entre la vie du prêtre et un si saint état, plus les fa-

<sup>1</sup> Induite vos sicut electi Dei, sancti et dilecti, viscera misericordiæ. (*Coloss.*, III. 12).

<sup>2</sup> (*Epist.* 22, alias 148).

veurs qu'il a reçues de Dieu sont grandes et sublimes, plus rigoureux aussi sera le compte qu'il en devra rendre à Dieu<sup>1</sup> Et saint Bernard écrit que le prêtre exerce une fonction céleste, qu'il est devenu l'ange du Seigneur<sup>2</sup>, et par conséquent, ajoute-t-il; il participe au sort des anges, qu'il soit élu ou qu'il soit réprouvé<sup>3</sup>. D'où il suit, dit saint Ambroise, que le prêtre doit être exempt des vices, même les plus légers<sup>4</sup>

XXI. Et de là il résulte que, si le prêtre n'est pas saint, il est en grand danger de se damner. Quelques prêtres, disons mieux, la plus grande partie des prêtres, que font-ils pour se rendre saints? Le bréviaire et la messe, et pas davantage, sans oraison, sans mortification, sans dévotion. Pourvu que je me sauve, disent quelques-uns, cela suffit. Non, ce n'est pas assez, dit saint Augustin; vous dites que cela suffit Eh bien! dès lors vous voilà perdu<sup>5</sup> Le prêtre, pour être saint, doit vivre détaché de tout, des conversations du monde, des vains honneurs, et surtout d'une trop grande affection pour ses parents. Et quand ceux-ci, voyant qu'il ne se donne pas assez de peine pour faire prospérer la maison, parce qu'il est attentif aux intérêts de Dieu, viendront lui dire : Pourquoi agissez-vous ainsi envers nous<sup>6</sup>? Il devra leur répondre, comme répondit l'enfant Jésus, lorsque sa mère le trouva dans le temple : « Pourquoi me cherchez-vous? ne saviez-vous pas que je dois être là où m'appellent les affaires de mon père<sup>7</sup>? » C'est

<sup>1</sup> Cum enim augentur dona, rationes etiam erescunt donorum. (*Hom., in Ev.*)

<sup>2</sup> Cœleste tenet officium, angelus Domini factus est.

<sup>3</sup> Tanquam angelus aut eligitur, aut reprobatur. Declam. in verbo : Ecce nos, etc., (*Cor., xxi, n. 42*).

<sup>4</sup> Non mediocris esse debet virtus sacerdotis, cui cavendum non modo ne gravioribus flagitiis sit affinis, sed ne minimis quidem. (*S. Amb. l. 3. epist., 25*).

<sup>5</sup> Ubi dixisti : Sufficit, ibi periisti. (*S. August., Ser., 169*).

<sup>6</sup> Quid facis nobis sic?

<sup>7</sup> Quid est quod me quærebatis? Nesciebatis quia in his quæ Patris mei sunt, oportet me esse? (*Luc., II, 49*).

(a) L'auteur de ces *déclamations* doit être, d'après Mabillon, Gaufride, disciple de S. Bernard. (L'éditeur).

ainsi que le prêtre doit répondre aux parents : Est-ce vous qui m'avez fait prêtre ? ne saviez-vous pas que le prêtre ne doit s'occuper que de Dieu ? c'est aussi de lui seul que je veux m'occuper.

## CHAPITRE IV

### GRIÈVETÉ DU PÉCHÉ, ET QUEL EN DOIT ÊTRE LE CHATIMENT.

I. Le péché du prêtre est fort grave, parce qu'il pèche en pleine lumière : en péchant, il sait bien ce qu'il fait. C'est cette raison qui fait que, comme le dit saint Thomas<sup>1</sup>, le péché des fidèles est plus grave que celui des infidèles. Mais la lumière qui éclaire un prêtre est bien plus grande que celle qui éclaire un simple fidèle : le prêtre est instruit de la loi divine, à tel point que c'est lui qui l'enseigne aux autres : « Les lèvres du prêtre, comme le disait le prophète Malachie, seront les dispositaires de la science, et c'est de sa bouche que les peuples recueilleront l'explication de la loi<sup>2</sup> » Et pour lui-même, comme le dit saint Ambroise, quand il n'observe pas la loi qu'il connaît si bien, son péché est très-grand, puisqu'il n'a pas l'ignorance pour excuse<sup>3</sup>. Les simples fidèles pèchent, il est vrai, mais ils pèchent au milieu des ténèbres du monde, éloigné des sacrements, peu instruits en matière spirituelle, occupés aux affaires du monde ; ils ne connaissent guère Dieu, et dès lors ils savent peu ce qu'ils font lorsqu'ils pèchent : ils lancent leurs traits dans l'obscurité<sup>4</sup>, pour nous servir ici des expressions de David. Mais les prêtres sont si remplis de lumières, qu'ils sont eux-mêmes les flambeaux destinés à éclai-

<sup>1</sup> Propter notitiam veritatis. (2-2, q. 10, a. 3).

<sup>2</sup> Labia enim sacerdotis custodiunt scientiam ; et legem requirent ex ore ejus. (*Malach.*, II, 7).

<sup>3</sup> Scienti legem, et non facienti, peccatum est illi.

<sup>4</sup> Sagittant in obscuro.

rer les autres hommes, ou comme le dit Notre-Seigneur, ils sont la lumière du monde <sup>1</sup>. Ils ont eu pour s'instruire tant de livres qu'ils ont lus, tant de sermons qu'ils ont entendus, tant de méditations qu'ils ont faites, tant d'avertissements qu'ils ont reçus de leurs supérieurs : en un mot, c'est aux prêtres qu'il a été donné de connaître les mystères de Dieu <sup>2</sup> Et par conséquent ils savent fort bien combien Dieu mérite d'être aimé et servi, et quelle est la malice du péché mortel, qui est tellement ennemi de Dieu, que si Dieu pouvait être anéanti, un seul péché mortel suffirait pour l'anéantir, comme le dit saint Bernard <sup>3</sup>, et ailleurs qu'il le fait mourir, autant qu'il est en lui, comme le dit le même saint abbé <sup>4</sup> L'auteur de l'ouvrage inachevé sur saint Matthieu, attribué à saint Jean Chrysostome, dit que le pécheur est meurtrier de Dieu par la volonté qu'il a de pouvoir de braver impunément <sup>5</sup> Car, ajoute le père Médina, le péché mortel fait rejaillir un si grand déshonneur sur Dieu, et lui cause tant de dégoût, que s'il pouvait être capable de s'attrister, le péché le ferait mourir de douleur <sup>6</sup> Le prêtre sait bien tout cela ; et il sait aussi l'obligation qui lui est imposée, pour les faveurs qu'il a reçues de lui en particulier comme prêtre, de le servir et de l'aimer. Autant donc, dit saint Grégoire, il est vrai qu'il voit plus clairement que les autres l'énormité de l'injure qu'il fait à Dieu en péchant, autant se trouve aggravée l'énormité de son péché <sup>7</sup>

II. Chaque péché que le prêtre commet, est un péché de malice, semblable aux péchés des anges qui péchèrent en pleine lumière. *Angelus Domini factus est.* Car le prêtre est établi ange du Seigneur, comme le dit saint Bernard, (a), qui

<sup>1</sup> Vos estis lux mundi. (*Matth.*, v, 14).

<sup>2</sup> Vobis datum est nosse mysteria Dei. (*Luc.*, viii, 10).

<sup>3</sup> Peccatum est destructivum divinæ bonitatis.

<sup>4</sup> Peccatum, quantum in se est. (*In temp. resurr.*, *Serm.*, iii, n. 3).

<sup>5</sup> Quantum ad voluntatem suam, occidit Deum.

<sup>6</sup> Peccatum mortale, si possibile esset, destrueret ipsum Deum, eo quod causa esset tristitiæ in Deo infinitæ.

<sup>7</sup> Quo melius videt, eo gravius peccat.

(a) Ou plutôt Gaufride, auteur de ces *déclamations*. (Voir la note a page 00).  
(L'éditeur).

ajoute, qu'en péchant au milieu du clergé, c'est comme s'il péchait au milieu du ciel<sup>1</sup> : *Peccans in clero, peccat in caelo*. Il pèche au milieu de la lumière, c'est pourquoi son péché est un péché de malice, car sachant quel est le mal d'un péché mortel, il ne peut pas trouver d'excuse dans son ignorance ; il ne peut pas non plus prétexter sa faiblesse, car, s'il le veut, il connaît les moyens de se rendre fort ; s'il ne veut pas les connaître, ces moyens, c'est, comme l'a dit le Psalmiste, parce qu'il ne veut pas bien agir ; s'il ne le veut pas, la faute est lui seul<sup>2</sup>. Le péché de malice, dit saint Thomas, est celui à qui se commet sciemment et par choix. Le docteur angélique enseigne que tout péché de malice est un péché contre le Saint-Esprit<sup>3</sup>. Or nous savons par l'Évangile de saint Matthieu que le péché contre le Saint-Esprit ne sera remis ni dans le siècle présent, ni dans le siècle à venir<sup>4</sup>. Ce qui veut dire qu'un tel péché ne sera pardonné que très-difficilement à cause de l'aveuglement volontaire de celui qui le commet.

III. Notre Sauveur en mourant sur la croix pria pour ses persécuteurs, en disant : « Mon père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font<sup>5</sup> » Mais cette prière n'était point pour les prêtres, c'était plutôt l'arrêt de leur condamnation, puisqu'ils savent, eux, ce qu'ils font. Jérémie s'écriait : « Comment l'or s'est-il obscurci ? comment a-t-il perdu tout son éclat<sup>6</sup> ? Eh bien ! cet or obscurci, dit le cardinal Hugues, c'est le prêtre pécheur qui, au lieu de brûler du feu de l'amour divin, devient en péchant si horrible, qu'il fait peur même à l'enfer, et se rend plus digne de la haine de Dieu que tous les autres pécheurs. Saint Jean Chrysostôme dit que le Seigneur n'est offensé par personne autant que par ceux qui, revêtus de la

<sup>1</sup> (*Declam.*, c. XXI, n. 42).

<sup>2</sup> *Noluit intelligere ut bene ageret*, xxxv, 4).

<sup>3</sup> *Omne peccatum ex malitia est contra Spiritum sanctum.* (1-2, q. 28, a. 1 ; *De malo.*, q. 3, a. 14).

<sup>4</sup> *Non remittetur ei neque in hoc sæculo, neque in futuro.* (*Matth.*, xii, 32).

<sup>5</sup> *Pater, dimitte illis, non enim sciunt quid faciunt.* (*Luc.*, xxiii, 24).

<sup>6</sup> *Quomodo obscuratum est aurum, mutatus est color optimus.* (*Jer.*, iv, 1).

dignité sacerdotale, ne craignent pas de l'outrager<sup>1</sup> Mais la malice du prêtre s'accroît encore par l'ingratitude qu'il montre envers Dieu qui l'a élevé à un si haut degré d'honneur. Saint Thomas enseigne<sup>2</sup> que la grièveté du péché augmente à proportion de l'ingratitude de celui qui le commet. Nous-mêmes, dit saint Basile, nous ne sommes jamais blessés plus profondément que par les offenses qui nous sont faites par nos amis ou nos domestiques<sup>3</sup> Or, les prêtres sont appelés par saint Cyrille les familiers de Dieu<sup>4</sup> Et en vérité comment Dieu peut-il élever un homme plus haut qu'en le faisant prêtre ? faites l'énumération, dit saint Ephrem, de tout ce qu'il peut y avoir d'honneurs et de dignités, au faite de toutes ces grandeurs, vous trouverez le prêtre<sup>5</sup> Quel plus grand honneur peut-il lui faire, quelle plus haute illustration peut-il lui donner que de le faire son vicaire, son coadjuteur, le sanctificateur des âmes et le dispensateur des sacrements ? *Dispensatores regæ domus*, dit saint Prosper en parlant des prêtres. Le Seigneur choisit le prêtre parmi tant d'hommes, pour en faire son ministre, et le charger de lui offrir en sacrifice son propre Fils. Il lui a donc donné pouvoir sur le corps de Jésus-Christ ; il a mis dans ses mains les clefs du paradis ; il l'a élevé au-dessus de tous les anges du ciel, et de tous les rois de la terre ; il a fait de lui en un mot un Dieu terrestre. « Qu'ai-je dû faire de plus pour ma vigne, dit-il par Isaïe<sup>6</sup>, et il semble qu'il ne parle ici que du prêtre, qu'ai-je dû faire que je n'aie fait<sup>7</sup> Quelle n'est donc pas l'ingratitude de ce même prêtre, tant aimé de Dieu, quand il l'offense dans sa propre maison, comme il le dit par un autre prophète<sup>8</sup> ? C'est là ce qui fai-

<sup>1</sup> Nulla re Deus magis offenditur, quam quando peccatores sacerdotii dignitate præfulgent. (*Hom.*, 41. *in Matth.*).

<sup>2</sup> (2. 2. q. LXIV, art. 10).

<sup>3</sup> Naturaliter magis indignamur his qui nobis familiarissimi sunt, cum in nos peccaverint. (*Apud Glosin. I. Petri, c. IV.*)

<sup>4</sup> Dei intimi familiares.

<sup>5</sup> Enumera honores, dignabiles, apex est sacerdos.

<sup>6</sup> Ipsum elegit ab omni vivente offerre sacrificium. (*Eccl.*, XLV, 20).

<sup>7</sup> Quid debuï ultra facere vineæ meæ, et non feci ?

<sup>8</sup> (*Isa.*, V, 4).

sait gémir saint Grégoire, quand il disait, en parlant des prêtres : « Hélas ! Seigneur Dieu, ceux qui paraissent tenir la première place dans le gouvernement de votre Eglise, sont les premiers à vous persécuter <sup>1</sup> : *Heu ! Domine Deus, quia ipsi sunt in persecutione tua primi, qui videntur in Ecclesia tua regere principatum !* »

IV Il semble de plus que ce soit Dieu qui se plaigne des prêtres, lorsqu'il prend le ciel et la terre à témoins de l'ingratitude que lui montrent ses enfants : « Cieux, soyez attentifs, dit-il par

Isaïe ; terre, prête l'oreille :

J'ai nourri des enfants , par mes soins élevés,

Ils se sont, fils ingrats, contre moi soulevés <sup>2</sup>. <sup>(a)</sup>

Et qui sont donc ses enfants, sinon les prêtres, qui, élevés par Dieu à une si haute dignité, et nourris de sa propre chair, ont le courage de mépriser son amour et sa grâce ? Dieu se plaint encore de cette ingratitude par la bouche de David en disant : *Quoniam si inimicus meus maledixisset mihi, sustinuissem utique* <sup>3</sup> Si un ennemi, un païen, un hérétique, un mondain m'offensait, je pourrais encore le supporter ; mais comment puis-je supporter de me voir offensé par toi, ô prêtre, qui es mon ami, mon commensal <sup>4</sup> ? *Tu vero homo unanimes, dux meus et notus meus ; qui simul mecum dulces capiebas cibos*. Jérémie déplore aussi ce même mal quand il s'écrie : *Qui vescebantur voluptuose, et nutriebantur in croceis, amplexati sunt stercora* <sup>5</sup> Quelle misère ! quelle horreur ! dit ce prophète, de voir que celui qui se nourrissait d'une nourriture céleste, et s'habillait de pourpre (nous traduisons ainsi le mot *croceis*, comme l'expliquent les interprètes d'après le texte

<sup>1</sup> Quid est quod dilectus meus in domo mea fecit scelera multa ? (*Jer.*, xi, 15).

<sup>2</sup> Audite cœli, et auribus percipe, terra : Filios enutrivisti et exaltavi, ipsi autem spreverunt me. (*Is.*, i, 2).

<sup>3</sup> (*Psal.* lrv, 13). — <sup>4</sup> (*Ibid.*, 14). — <sup>5</sup> (*Thren.*, iv, 5).

(a) Le prophète Isaïe traduit en vers français par P. Souillée.

hébreu, qui signifie : *Qui in purpura educati fuerunt* : or, le prêtre est représenté comme vêtu de pourpre à cause de la dignité royale qu'il possède : *Vos genus electum, regale sacerdotium*, comme le dit saint Pierre, I, II, 9, soit revêtu maintenant d'une robe souillée de péchés, et se nourrisse d'ordures et de fange.

V Voyons maintenant quelle sera la punition réservée au prêtre pécheur, punition dont la sévérité correspondra à la gravité de son péché<sup>1</sup> : *Pro mensura peccati erit et plagiarum modus*. Saint Jean Chrysostome considère comme damné le prêtre qui, pendant la durée de son sacerdoce, aura commis un seul péché mortel<sup>2</sup>. Et en vérité les menaces que le Seigneur profère par la bouche de Jérémie contre les prêtres pécheurs sont bien terribles : « Le prophète et le prêtre se sont corrompus, dit-il, et j'ai trouvé dans ma maison les maux qu'ils y ont faits, dit le Seigneur. C'est pourquoi leur voie sera comme un chemin glissant dans les ténèbres, car on les poussera avec effort, et ils tomberont tous ensemble<sup>3</sup>. Quel espoir de vie croiriez-vous qu'il restât à celui qui marcherait sur le bord glissant d'un précipice, et qui non-seulement n'aurait pas de lumière pour voir où poser ses pieds, mais qui serait de temps en temps fortement poussé par d'autres pour le faire tomber ? Voilà cependant l'état malheureux où est réduit le prêtre qui commet un péché mortel.

VI. Un chemin glissant dans les ténèbres<sup>4</sup>. En péchant, le prêtre perd la lumière et devient aveugle, et saint Pierre dit de telles gens, qu'il vaudrait mieux pour eux ne point connaître la voie de la justice, que de lui tourner le dos après

<sup>1</sup> (*Deut.*, xxv, 2).

<sup>2</sup> Si privatim pecces, nihil tale passurus es ; si in sacerdotio pecces, periisti. (*Hom.* III, in *Act. Ap.*).

<sup>3</sup> Propheta namque et sacerdos polluti sunt ; et in domo mea inveni malorum, ait Dominus. Idcirco via eorum erit quasi lubricum in tenebris, impellentur enim, et corruent in ea. (*Jerem.*, xxiii, 2-12).

<sup>4</sup> Lubricum in tenebris.

l'avoir connue<sup>1</sup>. Oh ! qu'il eût mieux valu pour le prêtre pécheur être un pauvre villageois resté toute sa vie sans instruction ! Car après tant de connaissances puisées dans les livres et dans les sermons des prédicateurs, ou dans les exhortations de ses directeurs, après tant d'inspirations reçues de Dieu, le misérable en péchant et en foulant aux pieds toutes ces grâces que Dieu lui aura faites, sera cause que tant de lumières dont il aura été favorisé ne serviront qu'à l'aveugler davantage et à consommer sa ruine. « Une plus forte instruction devient la matière d'une plus forte peine, » a dit saint Jean Chrysostome, qui ajoute : « C'est pourquoi, même en ne commettant pas d'autres péchés que ceux que commettent ses subordonnés, le prêtre méritera de subir un châtiment tout autrement rigoureux que les autres<sup>2</sup> » Il commettra le même péché que commettent les séculiers, mais il en sera plus sévèrement châtié, parce qu'il restera le plus aveuglé de tous, et il subira la punition dont parle Notre-Seigneur : « Tout en voyant, ils seront comme ne voyant pas, et tout en entendant, ils ne comprendront pas<sup>3</sup> »

VII. Et cela, dit saint Jean Chrysostome, se voit par expérience. Un séculier, quand il a péché, revient facilement à pénitence<sup>4</sup> : s'il assiste à une mission, s'il entend quelque sermon véhément, dans lequel on appuie sur quelque vérité éternelle, sur la malice du péché, sur la certitude de la mort, sur la rigueur de la justice divine, ou sur les peines de l'enfer, il se laisse aisément toucher de repentir, et il revient à Dieu ; car, dit le même Saint, ces vérités lui apparaissent presque comme nouvelles et l'épouvantent<sup>5</sup> ; mais à quoi servent ces vérités éternelles ou ces menaces des saintes Ecritures, pour

<sup>1</sup> Melius erat iltis non cognoscere viam justitiæ, quam post agnitionem retrorsum reverti. (II. *Pet.*, II, 21).

<sup>2</sup> Major scientia, majoris pœnæ fit materia, propterea sacerdos eadem cum subditis peccata committens, non eadem, sed multo acerbiora patietur. (*Hom.* VII, in *Matth.*).

<sup>3</sup> Ut videntes non videant, et audientes non intelligant. (*Lucæ.*, 8, 10).

<sup>4</sup> Sæcularis homo post peccatum facile ad pœnitentiam venit.

<sup>5</sup> Quia quasi novum aliquid audiens expavescit.

toucher un prêtre qui a foulé aux pieds la grâce de Dieu et toutes les lumières qu'il a reçues? Tout ce que contiennent les Ecritures, poursuit le saint docteur, par là même qu'il l'a eu habituellement sous les yeux, a perdu pour lui toute sa valeur, et ces vérités, quelque terribles qu'elles puissent être en elles-mêmes, à force de lui être répétées, ne lui font plus d'impression<sup>1</sup>. D'où le saint docteur conclut qu'il est presque impossible d'espérer un amendement de celui qui sait tout et qui pèche néanmoins<sup>2</sup>.

VIII. La dignité des prêtres est bien grande, dit saint Jérôme, mais bien grande aussi est leur ruine, s'ils viennent à tomber<sup>3</sup>. Autant Dieu les aura élevés, autant leur chute sera profonde. « Quand on tombe de plus haut, la chute est plus grave, dit saint Bernard<sup>4</sup>. » Rarement celui qui tombe de sa hauteur se fait grand mal; mais celui qui tombe d'une élévation ne tombe pas, il se précipite, et sa chute est mortelle, dit saint Ambroise<sup>5</sup>. « Réjouissons-nous, dit saint Jérôme, de nous voir élevés si haut, mais craignons de tomber bien bas<sup>6</sup>. » Il semble que le Seigneur s'adresse au prêtre, lorsqu'il dit par la bouche d'Ezéchiël : « Je vous ai placé sur la sainte montagne de Dieu, et vous avez péché, et je vous ai rejeté, et je vous ai exterminé<sup>7</sup>. » Prêtres, dit Dieu, je vous ai placés sur ma sainte montagne, et j'ai fait de vous les flambeaux du monde; car c'est à vous qu'ont été adressées ces paroles : « Vous êtes la lumière du monde; une ville bâtie sur une montagne ne peut

<sup>1</sup> Omnia enim quæ sunt in Scripturis ante oculos ejus inveterata, vilia æstimantur : nam quidquid ibi terribile est, usu vilescit. (*Hom.*, 40, in c. XXI, *Matth.*)

<sup>2</sup> Nihil autem impossibilitus illum corrigere, qui omnia scit.

<sup>3</sup> Grandis dignitas sacerdotum, sed grandis eorum ruina, si peccant. (*Lib.* 18, in c. XLIV *Ezech.*)

<sup>4</sup> Ab altiori fit casus gravior.

<sup>5</sup> Et ut levius est de plano corruere, sic gravius est, qui de sublimi ceciderit dignitate; quia ruina quæ de alto est, graviori casu colliditur. (*S. Amb. de Diyn. sac.*, c. 3.)

<sup>6</sup> Lætetur ad ascensum, sed timeamus ad lapsum (*Loco sup. cit.*)

<sup>7</sup> Posui te in monte sancto Dei, et peccasti; et ejeci te de monte Dei, et perdidite. (*Ezech.*, XXVIII, 14 et 16.)

pas rester cachée<sup>1</sup>. » C'est donc avec raison que saint Laurent Justinien affirme que plus la grâce que Dieu a faite aux prêtres est grande, plus leur péché mérite un châtement sévère, et que plus leur position est élevée, plus leur chute sera funeste<sup>2</sup>. Celui qui tombe dans un fleuve s'enfonce d'autant plus qu'il est tombé de plus haut, comme le dit Pierre de Blois<sup>3</sup>. Prêtre dont le salut m'est si cher, entends-tu ? Dieu t'ayant conféré la dignité de prêtre, il t'a élevé jusqu'au ciel, t'a changé d'homme terrestre que tu étais en un homme céleste : donc, si tu pêches, c'est du ciel que tu tombes ; pense donc combien ta chute sera mortelle. « Qu'y a-t-il de plus élevé que le ciel, demande saint Pierre Chrysologue ? Eh bien ! c'est du ciel que tombe celui qui pêche, tandis qu'il est placé dans les cieux<sup>4</sup> » Ta chute, dit saint Bernard, sera comme celle de la foudre qui tombe avec impétuosité<sup>5</sup>, c'est-à-dire que ta perte sera irréparable.

« Ils tomberont tous ensemble, » *Corruent in eâ*. En toi s'accomplit le sort malheureux dont le Seigneur menaça Capharnaüm : « Et toi, Capharnaüm, élevée maintenant jusqu'au ciel, tu seras précipitée jusque dans l'enfer<sup>6</sup> » *Et tu Capharnaüm, usque ad cœlum exaltata, usque in infernum demergeris*.

IX. Le prêtre qui pêche mérite un si grand châtement, à cause de l'excessive ingratitude qu'il montre envers Dieu. Il devrait lui être plus reconnaissant que les autres pour tous les bienfaits qu'il a reçus, comme le dit saint Grégoire<sup>7</sup>. L'ingrat, dit un savant auteur, mérite d'être privé de tous les biens qu'il a re-

<sup>1</sup> Vos estis lux mundi. Non potest civitas abscondi supra montem posita. (*Matth.*, v, 14.)

<sup>2</sup> Quo gratia est cumulatior et status sublimior, eo casus est gravior et damabilior culpa.

<sup>3</sup> Altius mergitur qui de alto cadit. (*Petr. Blessens.*)

<sup>4</sup> Quid altius cœlo ? De cœlo cadit, in cœlestibus qui delinquit. (*S. Petr. Chrysol.*, *Serm.*, 26.)

<sup>5</sup> Tanquam fulgur in impetû vehementer dejiceris.

<sup>6</sup> (*Luc.*, x, 15.)

<sup>7</sup> Cum augentur dona, augentur rationes donorum. (*S. Greg.*, *Hom.*, 9. in *Evang.*)

cus<sup>1</sup> : Et Jésus-Christ n'a-t-il pas dit : « On donnera à celui qui a, et il sera dans l'abondance ; et à celui qui n'a pas, on ôtera même ce qu'il a<sup>2</sup>. » Celui qui est reconnaissant envers Dieu recevra des grâces plus abondantes ; mais un prêtre qui, après tant de lumières qu'il a reçues, après tant de communions qu'il a faites, se détourne de lui en renonçant à la grâce et à toutes les faveurs qu'il en a reçues, sera privé de tout avec justice. Le Seigneur est libéral envers tous, mais non pas avec les ingrats. « L'ingratitude, comme l'a dit saint Bernard, tarit la source des bienfaits divins<sup>3</sup> »

X. De là ce mot de saint Jérôme : « Il n'y a pas dans le monde entier de monstre aussi intraitable qu'un mauvais prêtre, car il ne peut souffrir la correction<sup>4</sup>. » Et saint Jean Chrysostome, ou l'auteur de l'ouvrage inachevé sur saint Matthieu, émet la même pensée en ces termes : « Les laïques, quand ils pèchent, peuvent aisément être corrigés ; les clercs au contraire, s'ils deviennent mauvais, sont incorrigibles<sup>5</sup> » C'est aux prêtres qui pèchent, que s'appliquent, d'après saint Pierre Damien, ces paroles : « Il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, qui ont goûté le don du ciel, qui ont été rendus participants du Saint-Esprit... et qui après cela sont tombés, se renouvellent par la pénitence<sup>6</sup> » Quel fidèle a été plus éclairé que le prêtre ? Qui plus que lui a reçu les dons du ciel, et a participé aux grâces du Saint-Esprit ? Saint Thomas dit que les anges révoltés furent obstinés dans le mal, parce qu'ils péchèrent en face de la lumière ; et c'est ainsi, ajoute saint

<sup>1</sup> Ingratus meretur beneficii subtractionem.

<sup>2</sup> Habenti dabitur et abundabit ; et ei qui non habet, etiam quod habet auferetur ab eo. (*Matth.*, xxv, 29.)

<sup>3</sup> Exsiccat fontem divinæ pietatis ingratitude. (*Epist. ad Damas.*)

<sup>4</sup> Nulla certe in mundo tam crudelis bestia, quam malus sacerdos ; nam corrigi se non patitur.

<sup>5</sup> Laici delinquentes facile emendantur ; clerici, si mali fuerint, inemendabiles sunt. (*Hom.*, 43, in *Matth.*)

<sup>6</sup> Impossible est enim eos, qui semel illuminati sunt, gustaverunt etiam donum cœlestis et participes facti sunt Spiritus sancti, et prolapsi sunt, rursus renovari ad pœnitentiam. (*Heb.* vi, 4-6, 4. *V. S. Pierre Damien lib.*, 4. *epist.*, 14.)

Bernard, que le prêtre sera traité par la justice de Dieu<sup>1</sup>. Le Seigneur fit à sainte Brigitte la révélation suivante : « Je vois (en enfer) les païens et les juifs, mais je ne vois aucun d'eux qui soit pire que les prêtres ; leur péché est le même que celui qui a fait tomber Lucifer<sup>2</sup> » Et ici il sera bon de remarquer ce que dit Innocent III, qu'il y a bien des péchés qui ne sont que véniels dans les laïques, et qui sont mortels dans les clercs<sup>3</sup>

XI. L'on doit encore rapporter aux prêtres ce que saint Paul dit ailleurs : « Lorsqu'une terre, après avoir été souvent abreuvée par la pluie, ne produit que des ronces et des épines, elle est abandonnée, et elle est proche de sa malédiction, et à la fin en y met le feu<sup>4</sup> » Quelle pluie de grâces le prêtre n'a-t-il pas reçue continuellement de Dieu ? et au lieu de bons fruits il ne produirait que des chardons et des épines ! Malheureux ! Il est sur le point d'être réprouvé et de recevoir la dernière malédiction, pour aller, après tant de grâces que Dieu lui a faites, brûler dans le feu de l'enfer. Mais quelle crainte peut avoir du feu de l'enfer le prêtre qui s'est éloigné de Dieu ? Les prêtres qui pèchent perdent la lumière, comme nous l'avons dit, et ils perdent également la crainte de Dieu ; et c'est Dieu lui-même qui nous le dit : « C'est à vous que je m'adresse, prêtres qui méprisez mon nom. Si je suis votre Dieu, où est ma crainte<sup>5</sup> ? » Saint Bernard dit que les prêtres, en tombant d'une telle hauteur, restent tellement submergés dans leur malice, qu'ils oublient Dieu, ne tiennent aucun compte des menaces

<sup>1</sup> Sacerdos angelus Domini factus est, tanquam angelus aut eligitur, aut reprobatur. (*S. Ber. declam. in verb. Ecce nos, etc. (a)*).

<sup>2</sup> Ego conspicio paganos et Judæos, sed nullos video deteriores quam sacerdotes ; sunt ipsi in eodem peccato quo cecidit Lucifer.

<sup>3</sup> Multa sunt laïcis venialia, quæ clericis sunt mortalia. (*Ser. in Cons. Pont.*)

<sup>4</sup> Terra enim sæpe venientem super se hibens imbrem... Proferens autem spinas ac tribulos reproba est, et maledicto proxima, cujus consummatio in combustionem. (*Heb., vi, 7 et 8.*)

<sup>5</sup> Et nunc ad vos, sacerdotes, qui despicitis nomen meum ; si ego Dominus, ubi est timor meus ? (*Malach., i, 6.*)

(a) Voir la note (a) plus haut sur cet opuscule.

divines, de sorte qu'ils ne sont pas épouvantés même par le danger de leur perte<sup>1</sup>

XII. Mais pourquoi s'étonner de cet aveuglement, puisqu'un prêtre en péchant tombe de si haut dans une fosse profonde où, n'ayant plus de lumière, il ne fait plus cas de rien. En lui se vérifie cette parole du Sage : « Lorsque l'impie est tombé au fond de l'abîme des péchés, il méprise tout<sup>2</sup> » L'impie. *Impius* : cet impie, c'est le prêtre qui pêche. Au fond de l'abîme, *in profundum* : le prêtre, par un seul péché mortel, *altius mergitur*, tombe tout de suite dans un abîme de misères, et reste aveuglé. *Contemnit*, de là vient qu'il méprise les avertissements, les punitions, la présence de Jésus-Christ, qui est sur l'autel tout près de lui ; il méprise tout, et il n'a pas honte de devenir pire que le traître Judas qui trahit Jésus-Christ, ainsi que Jésus lui-même s'en plaignit à Brigitte : « De tels prêtres, lui dit-il, ne sont pas nos prêtres, mais de vrais traîtres<sup>3</sup>. » Traîtres, *Proditores* : oui, traîtres, car ils ne se servent du sacrifice de la messe que pour outrager davantage Jésus-Christ par un énorme sacrilège. Mais quelle sera la fin d'un tel prêtre ? La voici : « Il a commis l'iniquité dans la terre des saints ; il ne verra point la gloire du Seigneur<sup>4</sup> » Sa fin sera donc la privation de Dieu pour toujours, et puis l'enfer. Mais, mon père, me dira quelqu'un, par ces paroles vous nous épouvantez : eh quoi ! vous voulez nous faire désespérer ? Je réponds avec saint Augustin : « Je vous épouvante, parce que je suis moi-même épouvanté le premier. » *Territus terreo*. Donc dira le prêtre qui par malheur se trouve avoir offensé Dieu, donc il n'y a pour moi aucun espoir de pardon ? Non, je ne puis pas dire cela. Il y a espoir de pardon, s'il y a re-

<sup>1</sup> Alto quippe demersi oblivionis somno, ad nullum dominicæ comminationis tonitru expergiscuntur, ut suum periculum expavescant. (*S. Bern. Serm. 27 in Cant.*)

<sup>2</sup> Impius cum in profundum venerit peccatorum, contemnit. (*Prov. xviii, 3.*)

<sup>3</sup> Tales sacerdotes non sunt mei sacerdotes, sed veri proditores. (*Rev., lib., I. cap., 45.*)

<sup>4</sup> In terra sanctorum iniquo gessit, non videbit gloriam Domini. (*Isa., xxvi, 10.*)

pentir et horreur de la faute commise. Qu'il remercie donc le Seigneur, ce prêtre, s'il se voit encore assisté de la grâce, mais qu'il se donne tout de suite à Dieu qui l'appelle. Écoutez sa voix, tandis qu'il nous invite, dit saint Augustin, de peur qu'il ne nous écoute plus, lorsqu'il nous jugera<sup>1</sup>. Dès aujourd'hui donc, prêtres, mes frères, sachons apprécier notre noblesse, et en nous voyant les ministres de Dieu, soyons honteux de nous rendre les esclaves du péché et du démon<sup>2</sup>.

XIII. Ne soyons pas aussi fous que les mondains, qui ne songent qu'au présent. C'est un arrêt porté sur tous les hommes, qu'il leur faudra mourir une fois, et après cela subir leur jugement<sup>3</sup>. Nous devons tous comparaître à ce jugement, pour recevoir chacun le salaire de ce que nous aurons fait, soit en bien, soit en mal<sup>4</sup>. On nous dira ; « Rendez compte de votre administration<sup>5</sup>, » savoir du sacerdoce : comment l'avez-vous exercé ? dans quel but vous en êtes-vous acquitté ? O prêtres, mes frères, si vous deviez être jugés aujourd'hui, en seriez-vous contents ? Ne diriez-vous pas plutôt : « Lorsqu'il m'interrogera, qu'aurai-je à lui répondre<sup>6</sup> ? » Quand le Seigneur punit quelque peuple, la punition commence par les prêtres, car ce sont eux qui sont la cause des péchés du peuple, soit par leur mauvais exemple, soit par la négligence qu'ils mettent à l'instruire et à le corriger. C'est pourquoi, dit le Seigneur, il est temps que le jugement commence par la maison de Dieu<sup>7</sup>. Dans le désastre décrit par Ezéchiel, (ix, 5,) ce furent les prêtres qui furent châtiés les premiers : « Commencez par mon sanctuaire, » c'est-à-dire par les prêtres<sup>8</sup> « Ceux

<sup>1</sup> Audiamus illum, dum rogat, ne nos non audiat dum judicat.

<sup>2</sup> Nobilem necesse est esse sacerdotem, ut qui minister est Domini erubescat servum esse peccati. (*S. Pet. Dam.*)

<sup>3</sup> Statutum est hominibus semel mori, et post hoc judicium. (*Heb.*, ix, 27.)

<sup>4</sup> Omnes nos manifestari oportet ante tribunal Christi, ut referat unusquisque propria corporis, prout gessit. (*II Cor.*, v, 10.)

<sup>5</sup> Redde rationem villicationis tuæ. (*Luc.*, xvi, 2.)

<sup>6</sup> Cum interrogaverit, quid respondebo illi? (*Job.*, xxxi, 14.)

<sup>7</sup> Tempus est ut incipiat judicium a domo Dei! (*I Petr.*, iv, 17.)

<sup>8</sup> A sanctuario meo incipite. (*Ezech.*, ix, 17.)

qui commandent aux autres seront jugés avec le plus de sévérité<sup>1</sup>. » « On demandera beaucoup à celui à qui on aura beaucoup donné<sup>2</sup>. » L'auteur de l'ouvrage inachevé sur saint Matthieu dit que le laïque au jour du jugement recevra la robe sacerdotale, tandis que le mauvais prêtre sera dépouillé de la dignité du sacerdoce, et relégué parmi les infidèles et les hypocrites<sup>3</sup>. « Prêtres, écoutez ceci..., parce que Dieu exercera son jugement sur vous<sup>4</sup> »

XIV Et comme le jugement que devront subir les prêtres sera plus rigoureux, ainsi leur damnation sera plus affreusé : « Brisez-les par les doubles maux dont vous les affligerez, » est-il dit dans Jérémie<sup>5</sup> « Grande est la dignité des prêtres, lisons-nous encore dans les décrets du 6<sup>e</sup> concile de Paris, mais grande est aussi leur chute, s'ils viennent à pécher<sup>6</sup> » Et saint Chrysostomè : « Le prêtre qui même n'aura pas commis d'autres péchés que ses subordonnés, devra subir non pas le même châtement, mais un jugement plus sévère<sup>7</sup> » Il fut révélé à sainte Brigitte que les mauvais prêtres seront plus enfoncés en enfer que tous les démons<sup>8</sup> Quelle fête pour les démons, lorsqu'un prêtre est jeté dans l'enfer ? Tout l'enfer se met en mouvement pour aller à la rencontre d'un prêtre qui y entre, dirons-nous en appliquant ici la prophétie d'Isaïe, et tous les princes de ce lieu de misère se lèvent pour lui donner la première place dans les tourments<sup>9</sup>, et lui disent. «

<sup>1</sup> *Judicium durissimum fiet his qui præsunt. (Sap., vi, 6.)*

<sup>2</sup> *Omnī cui multum datum est, multum quæretur ab eo. (Luc., xii, 48.)*

<sup>3</sup> *Laiicus in die judicii stolam sacerdotalem accipiet. Sacerdos autem peccator spoliabitur sacerdotii dignitate, et erit inter infideles, et hypocritas. (Hom. 40, in Matth.)*

<sup>4</sup> *Audite hæc sacerdotes, quia vobis judicium est. (Osee., v, 1.)*

<sup>5</sup> *Duplici contritione conterere eos. (Jer., xvii, 18.)*

<sup>6</sup> *Grandis dignitas sacerdotum, sed grandis ruina si peccent. (Concil., Paris, 6, an. 828.)*

<sup>7</sup> *Sacerdos si pariter cum subditis peccet, non eodem, sed multo acerbiora patietur.*

<sup>8</sup> *Præ omnibus diabolis profundius submergentur in infernum. (Rev., lib., 4, cap., 135.)*

<sup>9</sup> *Infernus subter conturbatus est in occursum adventus sui. Omnes principes terræ surrexerunt de solis suis. (Isa., xiv, 9.)*

« Tu as donc été atteint aussi bien que nous, et tu es devenu semblable à nous<sup>1</sup> » O prêtre ! il fut un temps où tu nous dominais ; tu faisais descendre le Verbe incarné ; tu as délivré beaucoup d'âmes de l'enfer, mais maintenant tu es notre semblable, malheureux et tourmenté comme nous. Ton orgueil, qui t'a fait mépriser Dieu et ton prochain, t'a à la fin conduit ici<sup>2</sup> Allons donc ! tu es roi, et comme roi, tu dois avoir un lit royal, et un habit de pourpre ; et voilà cependant le feu et les vers qui te rongeront pour toujours le corps et l'âme<sup>3</sup> Oh ! combien alors les démons se moqueront de toutes les messes, des sacrements, et des fonctions sacrées du prêtre damné<sup>4</sup> !

XV. Soyez donc bien sur vos gardes, prêtres mes frères, parce que les démons tentent plus un prêtre que cent séculiers, attendu qu'un prêtre qui se damne en entraîne beaucoup d'autres avec lui en enfer. Saint Jean Chrysostome a dit : « Quand on a réussi à se défaire du pasteur, on a dès lors mis en déroute le troupeau entier<sup>5</sup> » Et un autre auteur a dit de même avec raison : « C'est aux chefs, plus qu'aux soldats, qu'on s'attaque dans une bataille<sup>6</sup> » On peut appliquer aussi à notre sujet ces paroles de saint Thomas : « Ce n'est pas des infidèles ni des autres de dehors que le diable cherche de préférence à faire sa proie ; mais des personnes qui appartiennent à l'Eglise de Jésus-Christ, et qui lui offre, selon l'expression d'Habacuc, un mets plus friand<sup>7</sup> Or ce

<sup>1</sup> Universi respondebunt, et dicent tibi : Et tu vulneratus es sicut et nos, nostri similis effectus es. (*Ibid.*)

<sup>2</sup> Detracta est ad inferos superbia tua.

<sup>3</sup> Concidit cadaver tuum ; subter te sternetur tinea, et operimentum tuum erunt vermes.

<sup>4</sup> Et deriserunt sabbata ejus. (*Thren.*, 1, 7.)

<sup>5</sup> Qui pastorem de medio tulerit, totum gregem dissipavit. (*Hom.*, 1, in I *ad Tim.*)

<sup>6</sup> Plus duces quam milites appetuntur in pugna. (*De singular.*, *cleric.*, inter opera Cypriani.)

<sup>7</sup> Non quærit diabolus homines infideles, et eos qui foris sunt (hors du sanctuaire) de Ecclesia Christi rapere festinat ; escæ ejus, secundum Habacuc, electæ sunt. (*Epist.*, xxii, *ad Eustoch.*)

mets plus friand, le démon le trouve dans les âmes des Ecclésiastiques.

(Ce qui suit peut servir pour motif de componction, dans les actes de douleur et de contrition).

O mon prêtre, te dit le Seigneur, comme il le disait au peuple juif : *Quid feci tibi, aut in quo contristavi te ? responde mihi*. Dis-moi, quel mal t'ai-je fait ? ou plutôt quel bien ne t'ai-je pas fait ? *Eduxi te de terra Ægypti*. Je t'ai retiré du monde, je t'ai choisi parmi tant de séculiers pour te faire mon ami intime ; *et tu parasti crucem Salvatori tuo*, et toi, pour un vil plaisir, pour un vil intérêt, tu m'as de nouveau crucifié. *Ego te pavi manna per desertum*. Moi, dans le désert de ce monde, je t'ai nourri chaque matin de la manne céleste, c'est-à-dire de ma chair divine et de mon sang ; *et tu me cæcidisti alapis et flagellis*, et toi, tu m'as souffleté, flagellé, et par quelles paroles, et par quels actes indécents ? *Quid ultra debui facere tibi, et non feci ? Ego plantavi te vineam speciosissimam, et tu facta es mihi nimis amara*. Je t'ai destiné pour être comme la vigne la plus belle : j'ai répandu sur toi tant de grâces et de lumières, afin qu'elles me rendissent des fruits doux et agréables, et tu ne m'as donné que des fruits amers. *Ego dedi tibi sceptrum regale*. Je t'ai fait roi, et même le plus grand parmi tous les rois de la terre : *et tu dedisti capiti meo spineam cornuam*, par ces mauvaises pensées auxquelles tu consentais. *Ego te exaltavi*, je t'ai élevé jusqu'à te faire mon vicaire, et à te donner les clefs du ciel, à te faire en un mot un dieu sur la terre ; *et tu me suspendisti in patibulo crucis*, et tu as méprisé toute ma grâce et mon amitié, et m'as mis de nouveau sur la croix.

## CHAPITRE V

## DU PRÉJUDICE QUE LA TIÉDEUR CAUSE AU PRÊTRE.

I. Dans l'Apocalypse<sup>1</sup>, le Seigneur ordonna à saint Jean d'écrire à l'évêque d'Ephèse ces mots : *Scio opera tua, et laborem et patientiam tuam* ; je connais le bien que tu fais, je connais les peines que tu endures, et ta patience dans les fatigues de ton ministère. Mais ensuite il ajoute : *Sed habeo adversum te, quod primam charitatem tuam reliquisti* ; mais je te dois aussi reprocher de t'être refroidi dans ta ferveur primitive. Mais quel grand mal est-ce donc que cela, dira-t-on ? Quel grand mal ? écoutez ce que le Seigneur ajoute : *Memor esto itaque unde excideris, et age poenitentiam, et prima opera fac ; si autem venero tibi, et movebo candelabrum tuum de loco suo*. Rappelle-toi de quelle hauteur tu es tombé, et fais-en pénitence, tâche de revenir à ta première ferveur, car sans cela tu seras réprouvé comme indigne du ministère que je t'avais confié. Quoi ? est-elle donc si grande la ruine qui suit la tiédeur ? Oui, elle est aussi grande, et ce qu'il y a de terrible, c'est qu'on ne s'aperçoit pas de cette ruine. Voilà d'où vient surtout que les prêtres ne l'évitent et ne la craignent pas. Aussi la plus grande partie d'entre eux se brisent contre cet écueil, et s'y perdent : écueil caché, car, comme la tiédeur ne fait point voir le dommage qu'elle apporte à une âme, elle est cause que pour cela beaucoup de personnes se perdent. Beaucoup de prêtres ne veulent pas se séparer tout-à-fait de Jésus-Christ, mais ils veulent le suivre de loin, comme le fit saint Pierre, ainsi que nous le lisons dans saint Matthieu, xxvi, 58, lorsque le Seigneur eut été arrêté : *Petrus vero sequebatur a longe*. Mais ceux qui agissent de la sorte tomberont comme

<sup>1</sup> (Chap., II.)

saint Pierre, qui, à peine entré dans la maison du pontife, renia Jésus-Christ sur le simple reproche d'une servante.

II. *Qui spernit modica, paulatim decidet*<sup>1</sup> Le commentateur applique ce passage au tiède, et dit qu'il perdra d'abord la dévotion, *decidet a pietate*; et ensuite tombera de l'état de grâce dans un état de péché, *de statu gratiæ in statum peccati*, en passant des fautes légères dont il ne tient nul compte, aux plus graves et aux mortelles. Celui qui ne craint pas d'offenser Dieu par des péchés véniels, dit Eusèbe d'Emèse, évitera difficilement les péchés mortels<sup>2</sup> Dieu, ajoute saint Isidore, permettra justement que celui qui ne fait aucun cas des fautes légères, tombe dans de plus grandes<sup>3</sup> Des petits désordres, lorsqu'ils sont rares, n'altèrent pas considérablement la santé; mais lorsqu'ils sont souvent répétés, ils engendrent des maladies mortelles. Saint Augustin dit dans un de ses sermons : *Magna præcavisti, de minutis quid agis? projecisti molem, vide ne arena obruaris*. Vous avez évité les péchés graves, mais comment vous occupez-vous des fautes légères? Vous avez pris garde d'être écrasé par des masses de péchés mortels, mais prenez garde aussi de l'être sous un tas de sable de péchés véniels.

On sait bien que le seul péché mortel donne la mort à l'âme, et que les péchés véniels, si nombreux qu'ils soient, ne peuvent pas priver l'âme de la grâce divine; mais il faut observer aussi ce que nous dit saint Grégoire, que l'habitude de commettre beaucoup de fautes légères, sans s'en faire de peine, et sans prendre la résolution de s'en corriger, nous fait perdre peu à peu la crainte de Dieu, et une fois qu'on l'a perdue, il est facile de passer des fautes légères à de plus graves<sup>4</sup> Saint Dorothée ajoute qu'en ne tenant pas compte des fautes légères,

<sup>1</sup> (*Eccli.*, xxi, 1.)

<sup>2</sup> Difficile est ut non cadere in gravia permittatur, qui minus gravia non veretur. (*Hom.*, *init. Quadrag.*)

<sup>3</sup> Judicio autem divino in reatum nequiores labuntur, qui distringere minima sua facta contemnunt.

<sup>4</sup> Ut usu cuncta levigante, nequaquam postea committere graviora timeamus. (*S. Greg. lib. 10. Mor. c. 9.*)

On court le danger de tomber dans une insensibilité complète<sup>1</sup> ; de sorte qu'ensuite on commet sans frémir les fautes les plus graves.

III. Sainte Thérèse ne tomba jamais, comme l'atteste la *Rote* romaine, dans aucune faute grave, et néanmoins le Seigneur lui montra une place toute prête pour elle dans l'enfer, non qu'elle l'eût méritée, mais parce que si elle ne fût sortie de l'état de tiédeur où elle vivait alors, elle aurait à la fin perdu la grâce de Dieu, et se serait damnée. Et c'est pour cela que l'Apôtre recommande de ne pas donner de place au démon<sup>2</sup>. C'est assez pour le démon que nous commençons à lui ouvrir la porte, en ne tenant pas compte des fautes légères, car c'est son affaire de se la faire ouvrir ensuite tout entière par des fautes plus graves. Cassien a écrit quelque part<sup>3</sup>, que, lorsque nous apprenons la chute de quelques personnes pieuses, il ne faut pas croire que le démon les ait fait tomber si subitement, mais il les a d'abord fait tomber dans l'état de tiédeur, et ensuite dans le précipice de la disgrâce divine. Saint Jean Chrysostome nous apprend qu'il a connu lui-même beaucoup de personnes douées de toutes les vertus, mais qui pour s'être laissé gagner par la tiédeur, sont tombées dans un abîme de vices<sup>4</sup>. On raconte dans les chroniques de sainte Thérèse, que la vénérable sœur Anne de l'Incarnation vit un jour une âme damnée qu'elle avait crue sainte, et qui avait sur sa figure beaucoup de petits animaux qui représentaient les fautes qu'elle avait commises pendant la vie, et qui lui disaient les uns : C'est par moi que tu as commencé ; d'autres : C'est par moi que tu t'es perdue.

IV Dieu fit dire à l'évêque de Sardes : « Je connais tes œuvres, tu n'es ni froid ni chaud<sup>5</sup>. » Voilà l'état d'une âme

<sup>1</sup> Periculum est ne in perfectam insensibilitatem deveniamus. (*S. Doroth., Ser. 3*).

<sup>2</sup> Nolite locum dare diabolo. (*Ephes., iv, 27*).

<sup>3</sup> Lapsus quispiam nequaquam subita ruina corruiisse credendus est.

<sup>4</sup> Novimus multos omnes virtutis numeros habuisse, tamen negligentia lapsos ad vitiorum barathrum devenisse. (*In Matth., hom., xxvii*).

<sup>5</sup> Scio opera tua, quia neque frigidus es, neque calidus. (*Apoc., iii, 15*).

tiède; elle n'est ni froide ni chaude. « Etre tiède, dit Ménochius, c'est négliger de s'appliquer à une manière de vivre plus parfaite, tout en n'osant pas offenser Dieu mortellement de propos délibéré; ce qui fait qu'on se laisse facilement entraîner à de vains désirs<sup>1</sup> » Un prêtre tiède n'est pas tout à fait froid, car il ne commet pas de péchés mortels en pleine connaissance; mais en négligeant d'atteindre à la perfection, dans laquelle il doit vivre par devoir d'état, il ne tient plus aucun compte des péchés véniels, et il en commet un grand nombre chaque jour sans aucun scrupule. Il s'abandonne aux imprécations, au mensonge, aux excès dans le boire et le manger; il mène au galop l'office et la messe; il est médisant; il se permet des facéties peu modestes; il vit avec dissipation au milieu des affaires et des amusements du siècle; il nourrit des désirs et des attachements dangereux, il est rempli de vaine gloire, de respect humain, de susceptibilité et d'estime de lui-même; il ne peut pas souffrir d'être contrarié; il ne supporte pas une parole de mépris, il est sans oraison, sans dévotion. Les défauts et les manquements de l'homme tiède, dit le P. Alvarez, sont comme des indispositions continuelles, qui ne tuent pas, mais qui exténuent tellement le corps, que pour peu qu'il survienne quelque grave maladie, le corps n'a pas la force de résister<sup>2</sup> Il finit donc par tomber, mais sa chute est terrible, et c'est pour cela que le Seigneur, en continuant à s'adresser au même évêque, lui dit: « Que n'es-tu froid ou chaud! mais puisque tu es tiède, et ni froid ni chaud, j'en viendrai à te vomir de ma bouche<sup>3</sup> » Que celui qui est tiède, pèse la force de ces paroles, et qu'il tremble.

<sup>1</sup> Tepidus est, qui non audet Deum mortaliter sciens et volens offendere, sed perfectioris vitæ studium negligit; unde facile concupiscentiis se committit. (*Menoch. in Apoc. loco citat.*)

<sup>2</sup> Sunt velut irremissæ ægotatiunculæ, quæ vitam quidem non dissolvunt, sed ita corpus extenuant, ut, accedente aliquo gravi morbo, corpus vires non habeat resistendi. (*Lib. 3, pag. 2, cap., 16.*)

<sup>3</sup> Utinam frigidus esses aut calidus, sed quia tepidus es, ei, et nec frigidus, nec calidus, incipiam te evomere ex ore meo. (*Apoc. loc. cit.*)

V « Que n'es-tu plutôt froid ! » *Utinam frigidus esses!* Si tu étais froid, c'est-à-dire privé de ma grâce, dit le Seigneur, ce serait encore mieux, car il y aurait davantage espoir de te voir sortir d'un pareil état ; mais tel que tu es maintenant, tu te trouves dans un bien plus grand danger de tomber dans les vices les plus graves, sans espoir d'en sortir jamais. « Quoique celui qui est froid, dit Corneille de la Pierre, soit pire que celui qui n'est que tiède, l'état de ce dernier est cependant pire, parce qu'il est en plus grand danger de tomber dans l'abîme, sans espérance de s'en relever<sup>1</sup> » Saint Bernard dit qu'il est bien plus facile de convertir un laïque vicieux qu'un ecclésiastique tiède, et Péréida ajoute qu'il est plus facile d'amener un païen à la foi catholique, que de ramener un chrétien tiède à la ferveur de l'esprit<sup>2</sup> Cassien nous apprend en effet qu'il a vu beaucoup de pécheurs se donner dans la suite à Dieu avec ferveur, mais pas un tiède changer de même<sup>3</sup> Saint Grégoire ne désespère pas de l'amendement d'un pécheur qui n'est pas encore converti, mais il désespère de celui qui s'étant converti à Dieu avec ferveur, tombe dans la tiédeur<sup>4</sup>

VI. La tiédeur, en un mot, est un mal presque incurable et désespéré, et en voici la raison : pour qu'un homme puisse éviter un danger, il faut qu'il l'aperçoive, et le tiède qui est tombé dans cet état, ne s'aperçoit même pas du danger où il est. La tiédeur est comme une fièvre pulmonique dont on s'aperçoit à peine. Les défauts passés en habitudes dans un tiède échappent à sa vue. Les fautes graves, disait saint Gré-

<sup>1</sup> Licet frigidus sit pejor tepido, tamen pejor est status tepidi, quia est in majori periculo ruendi, sine spe resurgendi. (*Cor. a Lap., in Apoc., III, 16*).

<sup>2</sup> Facilius enim est quemvis paganum ad fidem Christi adducere, quam talem aliquem a suo torpore ad spiritus fervorem revocare.

<sup>3</sup> Frequenter vidimus de frigidis ad specialem pervenisse fervorem ; de tepidis omnino non vidimus.

<sup>4</sup> Sicut ante teporem frigus sub spe est ut aliquando veniat ad fervorem, ita tepor, quia a fervore defecit, in desperatione est. Qui enim adhuc in peccatis est, conversionis fiduciam non amittit ; qui autem post conversionem tepescit, etiam spem, quæ esse potuit, de peccatore subtrahit. (*S. Greg. Past. p. 3, adm. 34*).

goire<sup>1</sup>, sont corrigées plus aisément, parce qu'on les voit beaucoup mieux ; au lieu que l'on continue de commettre les fautes légères, parce qu'on les regarde comme n'étant rien ; et c'est ainsi que celui qui est habitué à mépriser les fautes légères, méprisera ensuite les plus graves. En outre, comme le dit encore le P. Alvarez, le péché mortel fait horreur même au pécheur d'habitude ; mais le tiède n'a aucune horreur de ses imperfections, de ses affections désordonnées, de ses dissipation, de ses attaches au plaisir, de l'estime qu'il se porte à lui-même, etc. Par conséquent ces petites fautes sont bien autrement dangereuses pour lui, car elles le poussent à sa ruine sans qu'il s'en aperçoive<sup>2</sup>

VII. De là cette célèbre maxime de saint Jean Chrysostome, que nous devons, pour ainsi dire, nous garder avec plus de soin des fautes légères que des graves, parce que les plus graves font horreur par leur nature même ; au lieu que, comme on ne fait pas attention aux fautes légères, ou qu'elles nous paraissent peu de chose, elles ne tardent pas à devenir graves<sup>3</sup> Mais le plus grand mal que causent les fautes légères, c'est qu'elles habituent le pécheur à se rassurer sur les intérêts de son âme : aussi comme il n'a pas tenu compte des fautes plus légères, il ne s'effraye plus des péchés les plus graves. C'est pourquoi le Seigneur nous donne cet avis dans le Cantique des cantiques : « Prenés (<sup>a</sup>) ces petits renardeaux qui fouillent

<sup>1</sup> Major culpa, quo citius agnoscitur, celerius emendatur ; minor vero diu, quia quasi nulla creditur, et in usu retinetur. Unde fit plerumque ut mens assueta malis levibus nec graviora perhorrescat, et in majoribus contemnat. (*Past.*, 3, p., *Admon.* 34).

<sup>2</sup> Magna peccata eominus periculosa sunt, quo aspectum satis tetrum ostendunt, et minima periculosiora videntur, quia latenter ad ruinam disponunt. (*P. Alvarez.*, lib. 3, p. 2, cap. 16).

<sup>3</sup> Non tanto studio magna peccata esse vitanda, quam parva ; illa enim natura aversatur ; hæc autem, quia parva sunt, desides reddunt. Dum contemnantur, non potest ad eam expulsionem animus genereose insurgere ; unde cito ex parvis maxima fiunt.

(a) Traduction de Saint François de Sales, telle qu'il l'a orthographiée lui-même. (Œuvres, tom. III, p. 56, édit. Vivès).

et gastent les vignes ; car nostre vigne est en fleur.<sup>1</sup> » Remarquez ce mot, « renard, » *vulpes*, l'écrivain sacré ne dit pas : Emparez-vous de lions, des tigres, mais des renards ; les renards ruinent les vignes en y faisant beaucoup d'excavations, en desséchant ainsi les racines, c'est-à-dire la dévotion et les bons désirs qui sont les racines de la vie spirituelle. Il est dit ensuite « petits renardeaux, » *parvulas* ; prenez-moi les petits renards, et pourquoi pas les grands ? pourquoi ? parce qu'on craint moins les petits, et que cependant ils causent un plus grand dommage que les grands ; parce que, ainsi que le dit le P Alvarez, les fautes légères dont on ne fait pas cas, paralysent l'influence de la grâce divine, ce qui rend l'âme stérile, et la pousse finalement à sa perte<sup>2</sup> Le Saint-Esprit ajoute : « car notre vigne est en fleur » *Nam vinea nostra floruit*. Que font les fautes vénielles multipliées à l'infini sans être jamais corrigées ? Elles dévorent les fleurs, c'est-à-dire qu'elles détruisent le bon désir de faire des progrès dans la piété, et lorsque ce désir manque, la personne rétrograde toujours jusqu'à ce qu'elle tombe dans un précipice, d'où il lui est très-difficile de se retirer.

VIII. « Mais parce que tu es tiède, j'en viendrai à te vomir. » *Sed quia tepidus es, incipiam te evomere*. Achéons d'expliquer le texte tiré de l'Apocalypse. Une boisson froide ou chaude se prend facilement ; mais une boisson tiède ne se prend jamais sans une grande répugnance, parce qu'elle excite au vomissement, et c'est la menace que le Seigneur fait au tiède<sup>3</sup> Ce que Menochius explique ainsi<sup>4</sup> : Le tiède court le danger d'être vomi, c'est-à-dire abandonné de Dieu sans

<sup>1</sup> Capite nobis vulpes parvulas, quæ demoliuntur vineas, nam vinea nostra floruit. (*Cant.*, II, 15).

<sup>2</sup> Culpæ leves, et imperfectiones, vulpes parvulæ sunt, in quibus nihil nimis noxium aspicimus ; sed hæc vineam, id est, animam demoliuntur, quia eam sterilem faciunt, dum pluviam cœlestis auxilii impediunt.

<sup>3</sup> Incipiam te evomere ex ore meo. (*Apoc.*, III, 16).

<sup>4</sup> Porro tepidus incipit evomi, cum permanens in tepore suo, Deo nauseam movere incipit, donec tandem omnino in morte sua vomatur, et a Christo in æternum separetur.

aucune espérance de salut. C'est là ce que signifie le vomissement, car on a horreur de reprendre ce qu'on a vomi, comme l'observe aussi Corneille de la Pierre<sup>1</sup> Et comment Dieu commence-t-il à vomir un prêtre tiède ? Il cesse de lui faire sentir les tendres sollicitations de son amour, ce qui est proprement être vomi de la bouche de Dieu ; il lui retire l'esprit, les bons desirs : en somme il le prive de l'onction spirituelle. Le malheureux ! il se livrera encore à l'oraison, mais avec ennui et distraction, il la quittera peu à peu, et cessant de se recommander à Dieu par la prière, il deviendra toujours plus misérable et ira de mal en pis. Il dira la messe et l'office, mais il n'en retirera plus de mérite ni de fruit, et il fera tout à regret par force et sans dévotion. *Calcabis olivam, et non ungeris oleo*<sup>2</sup> : Tu seras, dit Dieu, tout oint de mon huile, et tu resteras sans onction. La messe, l'office, les sermons, l'assistance due aux mourants, les funérailles des morts sont des exercices qui devraient te faire progresser dans la ferveur, mais malgré tout cela tu resteras aride, sans paix, dissipé et agité par mille tentations. *Incipiam te evomere*. Voilà comment Dieu commencera à te rejeter.

IX. Un tel prêtre dira sans doute : Il suffit que je ne commette pas des péchés mortels et que je me sauve. Il te suffit de te sauver ? Non, répond saint Augustin ; vous qui êtes prêtre, obligé que vous êtes de marcher dans l'étroite voie de la perfection, vous ne vous sauverez pas si vous marchez dans la voie large de la tiédeur. Du moment où vous dites : J'en ai assez fait, vous êtes perdu<sup>3</sup> Saint Grégoire a dit : Que celui qui est appelé à se sauver en saint, ne se sauvera pas s'il ne veut se sauver qu'à la manière d'un homme imparfait. C'est ce que le Seigneur fit entendre à la bienheureuse Angèle de

<sup>1</sup> Vomitus significat Deum execrari tepidos, sicut execramur id quod os evomit. (*Corn. a Lap.*)

<sup>2</sup> (*Mich.*, vi, 15).

<sup>3</sup> Ubi dixisti : Sufficit, ibi periisti. (*S. Aug., serm. CLXV, n. 18.*) (a)

(a) L'édition bénédictine des œuvres de S. Augustin porte : *Si dixeris : sufficit ; et peristi.*  
(L'éditeur).

Fuligno, quand il dit : « Ceux qui reçoivent de moi assez de » lumière pour marcher dans le voie de la perfection, et qui » veulent marcher par le chemin commun, seront abandon- » nés de moi. » Il est certain, ainsi que nous l'avons vu dans le chapitre III, que le prêtre est obligé de vivre saintement. Tout l'y oblige, la dignité de son ministère, la qualité d'ami de Dieu, la grandeur de ses fonctions qui l'appellent à offrir le sacrifice de la messe, à être le médiateur des peuples auprès de la divine Majesté, et à sanctifier aussi les âmes par les sacrements. Et c'est afin qu'il marche dans cette voie de perfection que Dieu le comble de grâces et de faveurs particulières. Aussi, quand il veut n'exercer son ministère qu'avec négligence et tiédeur, sans se mettre en peine de mille petites fautes et de mille manquements, Dieu alors le maudit suivant l'expression du Prophète : « Maudit est celui qui fait négligemment l'œuvre de Dieu <sup>1</sup> » Cette malédiction consiste dans l'abandon de Dieu, comme le dit saint Augustin <sup>2</sup> Le Seigneur a coutume d'abandonner ces âmes qui, quoique plus favorisées que d'autres de ses grâces, négligent de vivre d'une manière conforme à la perfection à laquelle elles sont appelées. Un auteur a dit que Dieu veut être servi par ses ministres avec la même ferveur que le servent les Séraphins ; et que sans cela il leur retirera ses grâces, et permettra qu'ils s'endorment dans leur tiédeur pour tomber de là dans l'abîme du péché d'abord, et puis dans celui de l'enfer <sup>3</sup> Le prêtre tiède, accablé sous le poids de tant de fautes vénielles, et de tant d'affections désordonnées, reste plongé dans un état d'insensibilité qui lui fait perdre le sentiment des grâces qu'il a reçues et des obligations de son sacerdoce. Et c'est pourquoi le Seigneur le privera justement des secours abondants qui lui se-

<sup>1</sup> Maledictus homo qui facit opus Dei negligentem. (*Jer.*, XLVIII, 10).

<sup>2</sup> Deus negligentem deserere consuevit. (*a*).

<sup>3</sup> Deus vult a Seraphinis ministrari, tepido gratiam suam subtrahit sinitque eum dormire, itaque ruere in barathrum.

(*a*) On lit aussi dans Saint Ambroise (*In Psal. cxviii, Serm. x, n. 35*) ces mêmes paroles que du reste nous n'avons pas su trouver dans Saint Augustin.

(L'éditeur).

raient moralement nécessaires pour accomplir les obligations des on état ; de sorte qu'il tombera de mal en pire, et qu'à mesure qu'il commettra de nouvelles fautes, s'augmentera sans discontinuer son aveuglement. Et quoi ! Dieu serait obligé de faire abonder ses grâces en celui qui est si chiche à son égard ? Non, dit l'Apôtre : Celui qui sème peu, récoltera peu : *Qui parce seminat, parce et metet*<sup>1</sup>

X. Le Seigneur a déclaré qu'il augmentera ses faveurs à ceux qui lui sont reconnaissants et qui font valoir ses grâces, mais qu'il retirera aux ingrats les grâces mêmes qu'il leur avait auparavant données<sup>2</sup> Il a dit de plus dans l'Évangile de saint Matthieu que lorsque le maître d'une vigne n'en retire pas de fruit, il l'ôte à celui qu'il avait chargé de la cultiver, et la confie à d'autres vigneronns en même temps qu'il châtie les premiers<sup>3</sup> Puis il ajoute : « C'est pourquoi je vous dis que le royaume de Dieu vous sera ôté, et qu'il sera donné à un peuple qui en produira les fruits<sup>4</sup> » Ce qui revient à dire que Dieu enlèvera du monde ce prêtre auquel il avait confié le soin de son royaume, c'est-à-dire de procurer sa gloire, pour en donner le soin à d'autres plus reconnaissants et plus fidèles.

XI. De là vient que beaucoup de prêtres ne retirent que peu ou point de fruit de tant de sacrifices, de communions et de prières qu'ils récitent dans leur office et en disant la messe. « Vous avez semé beaucoup, est-il dit dans Aggée, et vous avez amassé peu... et celui d'entre vous qui a amassé des marchandises, les a versées dans un sac percé<sup>5</sup> » Voilà le prêtre tiède ; il met tous ses exercices spirituels dans un sac percé,

<sup>1</sup> (*II Cor.*, ix, 6).

<sup>2</sup> *Omni habenti dabitur, et abundabit, ei autem qui non habet, et quod videtur habere auferetur ab eo.* (*Matth.*, xxv, 29).

<sup>3</sup> *Malos male perdet, et vineam suam locabit aliis agricolis qui reddent ei fructum temporibus suis.* (*Matth.*, xxi, 41).

<sup>4</sup> *Ideo dico vobis, quia auferetur a vobis regnum Dei, et dabitur genti facienti fructus ejus.* (*Ibid.* 43).

<sup>5</sup> *Seminastis multum, et intulistis parum... et qui mercedes congregavit, misit eas in sacculum pertusum.* (*Aggxi.*, i, 6).

de sorte qu'il ne lui en reste aucun mérite. Non, le prêtre tiède n'est pas éloigné de sa perte. Le cœur du prêtre, comme l'observe Pierre de Blois, doit être un autel sur lequel brûle toujours le feu de l'amour divin. Mais quel signe d'amour ardent pour Dieu donne ce prêtre, qui sans se faire scrupule de lui déplaire par des fautes légères, se contente seulement d'éviter les plus graves? « C'est montrer un amour bien tiède, a dit le P Alvarez, que de vouloir se contenter de ne point offenser en matière grave celui qu'on aime, et de contrarier audacieusement sa volonté dans le reste qu'il s'abstient de lui prescrire avec autant de rigueur' » Pour faire un bon prêtre, il faut non des grâces communes et peu nombreuses, mais particulières et abondantes; mais comment Dieu voudra-t-il être prodigue envers celui qu'il a établi pour le servir, et qui le sert si mal? Saint Ignace de Loyola, appela un jour un frère lai de sa congrégation qui menait une vie tiède, et lui fit cette demande : « Dites-moi, mon frère, » qu'êtes-vous venu faire dans la congrégation? Le frère lui » ayant répondu : J'y suis venu pour servir Dieu, le saint lui » répartit : Et c'est ainsi que vous le servez? Si vous m'aviez » dit que vous étiez venu pour servir quelque cardinal, ou » quelque prince de la terre, je vous excuserais plus facilement ; mais vous dites que vous êtes venu pour servir Dieu, » et vous le servez si mal ! » Tout prêtre se trouve placé dans la haute cour de Dieu, où l'on traite les choses de la plus haute importance pour la gloire du Seigneur, et c'est pourquoi un prêtre tiède déshonore Dieu plutôt qu'il ne l'honore, car il semble qu'il veuille montrer par sa négligence et ses imperfections volontaires que Dieu ne mérite pas d'être servi et aimé avec plus d'égards; il donne à entendre que par là on ne trouve pas à faire la volonté de Dieu un bonheur qui suffise pour nous rendre pleinement contents, il témoigne enfin que sa ma-

<sup>1</sup> Signum amoris satis tepidi, vellé amatum in solis rebus gravibus non offendere, et in aliis quæ non tanta severitate præcipit, ejus voluntatem pro-caciter violare. (*P. Alvarez, lib., I, cap. 12*).

jesté n'est pas digne de ce parfait amour qui nous fait préférer les intérêts de sa gloire à toute autre satisfaction.

XII. Faisons-y bien attention, mes chers confrères, et tremblons à la pensée que tous les honneurs, par lesquels Dieu nous a élevés au-dessus de tous les autres hommes, puissent n'aboutir qu'à nous damner. Saint Bernard nous avertit que la sollicitude qu'apportent les démons à préparer notre ruine, doit exciter la nôtre à opérer avec crainte et tremblement notre salut<sup>1</sup> Oh ! combien nos ennemis emploient de soins pour perdre un prêtre ! ils désirent plus vivement la chute même d'un prêtre seul, que celle de cent laïcs, tant parce que la chute d'un prêtre est pour eux un grand triomphe, que parce qu'un prêtre qui tombe entraîne dans sa chute beaucoup d'autres que lui. Mais de même que les mouches s'enfuient d'une chaudière bouillante et courent à celle qui est tiède, ainsi les démons s'attaquent plus volontiers aux prêtres tièdes qu'à ceux qui sont fervents, à cause de la facilité qu'ils trouvent souvent à faire passer les premiers de la tiédeur à l'état de péché. Corneille de la Pierre dit que le chrétien tiède, quand il est assailli par quelque grave tentation, se trouve dans un grand danger, et souvent tombe en péché mortel au milieu de tant d'occasions que lui en offre la vie présente<sup>2</sup>

XIII. Il faut donc être attentif à éviter les péchés qui se commettent sciemment et volontairement. On ne peut pas nier qu'à l'exception de Jésus-Christ et de sa sainte mère, qui ont eu le privilège d'être purs de toute tache de péché, aucun des autres hommes, quelque saint qu'on le suppose, ait été exempt de péchés au moins véniels. Personne n'est pur de souillure<sup>3</sup>, est-il dit dans le livre de Job ; et saint Jacques a dit aussi : « Nous manquons tous en bien des choses<sup>4</sup> » Il est inévitable,

<sup>1</sup> Hostium malitia, qui tunc solliciti sunt in nostram percussione, nos quoque sollicitos faciat, ut nos in timore et tremore ipsorum salutem operemur. (*Serm. II, de S. And., n. 6*).

<sup>2</sup> In magno versatur periculo, sæpeque inter tot occasiones hujus vitæ in mortale prolabitur (*In Apoc., III, 15*).

<sup>3</sup> Nemo mundus a sorde. (*Job., XXVII, 24*).

<sup>4</sup> In multis offendimus omnes. (*Epist., III, 2*).

ainsi que le dit saint Léon, que même les âmes timorées contractent quelques souillures au milieu du tourbillon du monde<sup>1</sup> Mais il faut aussi observer à ce sujet ce qu'a dit le Sage, que le juste tombera sept fois, et se relèvera<sup>2</sup> Celui qui tombe par suite de la fragilité humaine, sans avoir conscience du mal qu'il commet et sans propos délibéré, se relève bientôt, *cadet et resurget*; mais celui qui connaît pleinement les fautes où il tombe, et qui, au lieu de les détester, s'y complaît, comment pourra-t-il se relever? Saint Augustin a dit : « Quoique nous ne soyons pas sans commettre des péchés, haïssons-les cependant<sup>3</sup> ; » et Dieu, comme nous en assure l'apôtre saint Jean, fidèle à ses promesses autant qu'il est juste, nous les pardonnera sur la confession que nous en ferons<sup>4</sup> Blossius, en parlant des fautes vénielles, dit que c'est assez de les confesser en général pour en obtenir le pardon<sup>5</sup> ; et il ajoute ailleurs qu'ons'en guérit plus facilement en se tournant vers Dieu avec des sentiments d'humilité et d'amour, qu'en s'occupant à les peser en soi-même avec un soin méticuleux. Saint François de Sales a dit de même, que les fautes journalières des âmes pieuses, comme elles se commettent sans délibération, s'effacent aussi sans délibération de leur part, voulant dire ce qu'enseigne saint Thomas que, pour la rémission des péchés véniels, il suffit d'un acte qui renferme la détestation explicite ou implicite du péché, comme quand on se porte vers Dieu par un mouvement fervent d'amour<sup>6</sup> Puis il ajoute : « Certains actes produisent la rémission des péchés véniels par l'une de ces trois manières : premièrement, en tant qu'ils sont accompagnés de l'infusion

<sup>1</sup> *Necesse est enim de mundano pulvere etiam corda religiosa sordescere. (Serm. iv, de Quadrag.)*

<sup>2</sup> *Septies cadet justus et resurget. (Prov., xxiv, 16).*

<sup>3</sup> *Etsi non sumus sine peccatis, oderimus tamen ea. (De Verb. Ap. Serm., xxix, Cap. 6).*

<sup>4</sup> *Si confiteamur peccata nostra, fidelis est Deus et justus, ut remittat. (I, Joan., 1, 9).*

<sup>5</sup> *Sane tales culpas generaliter exposuisse satis est. (De consol. Pusil., § 2).*

<sup>6</sup> *Sufficit actus quo aliquis detestatur peccatum veniale, explicite vel implicite, sicut cum aliquis ferventer movetur in Deum.*

de la grâce qui efface tout péché, et c'est ainsi que les péchés véniels sont remis par l'eucharistie, par l'extrême-onction et généralement par tous les sacrements ; en tant qu'ils renferment quelque détestation du péché, et c'est ainsi que les péchés véniels sont remis par la confession générale, par les coups qu'on se donne à la poitrine, ou bien encore par l'oraison dominicale ; enfin quand ils se font avec un sentiment de respect pour Dieu et pour les choses divines, et c'est encore ainsi que les péchés véniels peuvent être remis par la bénédiction de l'évêque, par l'aspersion de l'eau bénite, par les onctions sacramentelles, par les prières faites dans une église consacrée, et par autres choses de semblables <sup>1</sup> » En parlant de la communion en particulier, saint Bernardin de Sienne dit aussi qu'il peut arriver qu'en recevant le sacrement, l'âme soit pénétrée d'une telle dévotion, qu'elle se trouve purifiée par cela seul de tous ses péchés véniels <sup>2</sup>

XIV Le père Louis du Pont disait : « J'ai commis beaucoup de fautes, mais jamais je n'ai fait la paix avec elles. » Ceux au contraire qui font la paix avec leurs fautes, ne manqueront pas d'y trouver leur perte. Saint Bernard a dit quelque part, que tant qu'une âme déteste ses imperfections, il y a espoir de la voir rentrer dans le bon chemin, mais que, du moment où elle commet des fautes avec pleine connaissance et de parti pris, sans aucun repentir de les avoir commises, elle s'achemine insensiblement vers sa perte. « Les mouches qui meurent dans un parfum, a dit l'Écclésiastique, en gâtent la bonne odeur <sup>3</sup> » Ces mouches qui meurent dans un parfum,

<sup>1</sup> Triplici ratione aliqua causant remissionem venialium ; 1, per infusionem gratiæ, et hoc modo per eucharistiam et omnia sacramenta venialia remittuntur ; 2. In quantum sunt cum aliquo motu detestationis, et hoc modo confessio generalis, tunsio pectoris, et oratio dominica operantur ad remissionem venialium ; 3. In quantum sunt cum aliquo motu reverentiæ in Deum, et ad res divinas ; et hoc modo benedictio episcopi, aspersionis aquæ benedictæ, oratio in ecclesia dedicata, et talia hujuscemodi operantur ad remissionem venialium.

<sup>2</sup> Contingere potest quod tanta devotione mens per sumptionem sacramenti absorbeatur, quod ab omnibus venialibus expurgetur. (*Serm.* 45, *Art.* III, c. 2.)

<sup>3</sup> Muscæ morientes perdunt suavitatem unguenti. (*Eccl.*, x, 20.)

*muscæ morientes*, sont tout juste ces fautes qu'on ne déteste pas, et qui restent ainsi mortes dans l'âme. « Quand une mouche, dit Denis-le-Chartreux, reste dans un parfum, après être tombée, elle lui fait perdre sa bonne odeur et en même temps sa vertu. Prises dans un sens spirituel, ces mouches sont les pensées vaines, les affections illicites, les distractions volontaires, qui font perdre au parfum sa suavité, c'est-à-dire la douceur que l'on goûterait dans les exercices pieux<sup>1</sup> »

XV Nous lisons dans saint Bernard<sup>2</sup>, que dire : Ceci est un péché léger, n'est pas un grand mal ; mais que de le commettre et de s'y complaire, c'est un mal très-grave, et que Dieu punira rigoureusement, selon ce qui est dit dans saint Luc, que celui qui connaît la volonté de son maître et refuse de la faire, sera puni sévèrement ; mais que celui qui n'a fait des choses punissables que faute de connaître la volonté de son maître, ne sera que légèrement puni<sup>3</sup> Il est vrai que les âmes les plus pieuses sont sujettes à des fautes légères ; mais, comme le remarque le P Alvarez, elles savent diminuer tous les jours la griéveté ainsi que le nombre, et finissent par les effacer au moyen d'actes d'amour pour Dieu. Celui qui agit de cette manière deviendra même saint, et ses défauts ne l'empêcheront pas d'arriver à la perfection. Aussi Blosius nous encourage-t-il à ne pas nous désespérer pour ces petites chutes, attendu que nous avons plusieurs moyens de nous en relever. De même, dit-il, que tous tant que nous sommes, nous péchons tous les jours, nous avons aussi tous les jours des moyens d'expiation ces fautes<sup>4</sup> Mais celui qui a de l'attachement pour les choses de la

<sup>1</sup> Dum musca cadit in unguentum, manendo in illo destruit ejus valorem et odorem. Spiritualiter muscæ morientes sunt cogitationes vanæ, affectiones illicite, distractiones morosæ, quæ perdunt suavitatem unguenti, id est dulcedinem spiritualium exercitiorum.

<sup>2</sup> (*De convers. S. Paul, Serm. 1, n. 5*).

<sup>3</sup> Qui cognovit voluntatem domini sui et non fecit, vapulabit multis. Qui autem non cognovit et fecit digna plagis, vapulabit paucis. (*Luc., XII, 47*).

<sup>4</sup> Quemadmodum singulis diebus in multis offendimus, ita quotidiana expiationes habemus.

terre, qui retombe sans cesse sans aucune volonté de se relever, comment pourra-t-il faire des progrès dans la voie du Seigneur ? L'oiseau qui a rompu ses filets s'envole tout de suite ; mais s'il reste attaché même par le moindre fil, il demeure gisant sur le sol. Tout petit fil qui vous attache à la terre, disait saint Jean de la Croix, empêche votre âme de s'avancer dans la voie du salut.

XIV Gardons-nous donc bien de tomber dans cet état de tiédeur ; car, comme nous venons de le dire, pour tirer un prêtre d'un tel état, il faudrait une des grâces les plus puissantes de Dieu ; mais quelle raison peut-on avoir de penser que Dieu voudra accorder cette grâce à un prêtre qui l'oblige en quelque sorte de le vomir de sa bouche ? Ainsi donc, me dira tel qui se trouve dans cet état de tiédeur, il n'y a plus d'espoir de salut pour moi ? Non, mon ami, tout n'est pas désespéré, il vous reste la miséricorde et la puissance de Dieu. Ce qui est impossible pour les hommes, est possible pour Dieu<sup>1</sup> Il est impossible à une âme tiède de se relever d'elle-même, mais il n'est pas impossible à Dieu de lui donner la force de se relever. Mais au moins faut-il en avoir le désir ; et si on ne le désire pas, peut-on raisonnablement compter sur le secours divin ? Mais si l'on n'a pas même ce désir, qu'au moins on prie Dieu de nous l'accorder. Si nous prions et que nous persévérions dans la prière, le Seigneur nous accordera, et le désir, et la grâce pour nous relever : *Petite, et accipietis*. C'est une promesse de Dieu qui ne peut pas manquer de s'accomplir : prions donc et disons avec saint Augustin : *Meritum meum misericordia tua*. Seigneur, je n'ai point de mérites de moi-même pour être exaucé de vous, mais votre miséricorde et les mérites de Jésus-Christ, ô Père éternel, voilà mes mérites. C'est encore un moyen bien puissant pour sortir de l'état de tiédeur, que de recourir à la sainte Vierge.

<sup>1</sup> Quæ impossibilia sunt apud homines, possibilia sunt apud Deum. (*Luc.*, xviii, 27).

## CHAPITRE VI

## SUR LE PÉCHÉ D'INCONTINENCE.

I. Saint Basile appelle l'incontinence une peste vivante ; saint Bernardin de Sienne, le vice le plus nuisible de tous <sup>1</sup> : car, comme le dit saint Bonaventure, l'impudicité détruit les germes de toutes les vertus <sup>2</sup> Et c'est pourquoi elle est appelée par saint Ambroise la source et la mère de tous les vices <sup>3</sup> Ce vice, en effet, entraîne avec lui tous les autres, les haines, les vols, les sacrilèges, etc. Saint Remi dit avec raison que, excepté les petits enfants, la plupart des hommes sont damnés à cause de ce vice <sup>4</sup> Le père P Segneri dit que, comme l'orgueil a rempli l'enfer d'anges, ainsi l'impudicité le remplit d'hommes. Pour les autres vices, le démon pêche avec l'hameçon, mais pour celui-ci, il pêche avec les filets, de sorte qu'il peuple plus l'enfer avec ce seul vice qu'avec tous les autres ensemble. Dieu, pour punir l'incontinence, a frappé le monde des plus horribles fléaux, en envoyant du ciel des déluges d'eau et de feu.

II. C'est une belle perle que la chasteté, mais que peu de personnes réussissent à trouver, dit saint Athanase <sup>5</sup>. Mais si cette perle est de conseil pour les laïcs, elle est absolument nécessaire aux prêtres. Parmi toutes les vertus dont l'Apôtre prescrit la pratique à saint Timothée, il lui recommande surtout la chasteté <sup>6</sup> Origène dit que la chasteté est une des vertus principales qui doivent faire l'ornement d'un prêtre allant à l'autel <sup>7</sup>

<sup>1</sup> Vermis quo nullus nocentior.

<sup>2</sup> Luxuria omnium virtutum eradicat germina.

<sup>3</sup> Luxuria seminarium est, et origo omnium vitiorum.

<sup>4</sup> Exceptis parvulis, major pars hominum ob hoc vitium damnatur.

<sup>5</sup> Gemma pretiosissima a paucis inventa.

<sup>6</sup> Teipsum castum custodi. (I, *Tim.*, v, 22).

<sup>7</sup> Ante omnia, sacerdos, qui divinis assisti altaribus, castitate debet accingi.

Et Clément d'Alexandrie affirme qu'il n'y a de vrais prêtres de Dieu que parmi ceux qui mènent une vie pure<sup>1</sup> De même donc que la chasteté fait les prêtres et les crée pour ainsi dire, ainsi, par la raison contraire, l'impudicité comme l'enseigne saint Isidore, les dépouille en quelque sorte de leur dignité<sup>2</sup>

C'est pourquoi la sainte Eglise a toujours cherché avec une sorte de jalousie par tant de conciles, de lois et d'avertissements les moyens de conserver intacte la pureté des prêtres. Innocent III ordonna qu'on ne permît de prétendre à recevoir un ordre sacré qu'à ceux ou qui auraient conservé leur virginité ou dont la chasteté du moins eût été éprouvée<sup>3</sup> Il prescrivit en outre, que les ecclésiastiques incontinents fussent exclus de tous les ordres, *ab omni graduum dignitate*. Saint Grégoire avait ordonné de même que ceux qui seraient tombés dans le péché de la chair depuis leur entrée dans quelque ordre sacré, fussent exclus à jamais du droit de servir à l'autel<sup>4</sup> En outre le canon *Presbyter*, dist. 82, ordonne que si un prêtre commet un péché honteux, il ait à faire dix ans de pénitence, pendant lesquels il devra ne se coucher, les trois premiers mois, que sur la terre nue, en vivant dans la solitude, sans voir personne, et sans communier ; ensuite, pendant un an et demi, ne se nourrir que de pain et d'eau tous les jours, et les autres années suivantes, jeûner au pain et à l'eau, au moins trois jours de la semaine. Pour tout dire en un mot, l'Eglise regarde comme des monstres les prêtres qui ne vivent pas dans la pratique de la chasteté.

III. Considérons d'abord la malice du péché d'un prêtre qui viole la chasteté. Le prêtre est le temple de Dieu, tant à cause

<sup>1</sup> Soli qui puram habent vitam sunt Dei sacerdotes. (*Strom.*, lib. III).

<sup>2</sup> Si pudicitia creat sacerdotes, libido sacerdotibus dignitatem abrogat. (*S. Isid.* lib. 3, epist. 75).

<sup>3</sup> Nemo ad sacrum ordinem permittatur accedere, nisi aut virgo, aut probatæ castitatis existat. (*Cap A multis, de ætate et qualit. ord.*)

<sup>4</sup> Qui post acceptum sacrum ordinem, lapsus in peccatum carnis fuerit, sacro ordine ita careat, ut ad altaris ministerium non accedat. (*Cap. Pervenit.*, dist. 50).

du vœu de chasteté qu'il a fait, qu'à cause de l'onction sainte qui l'a consacré à Dieu : « Dieu nous a marqués de l'onction sainte, » a dit saint Paul, parlant de lui-même et des autres prêtres<sup>1</sup> Hugues de Saint-Cher, cardinal, dit après lui : « Que le prêtre se garde bien de souiller le sanctuaire du Seigneur, parce qu'il porte l'empreinte de l'onction sainte qu'il a reçue<sup>2</sup> » Le corps du prêtre est le sanctuaire du Seigneur : « Conservez-vous chaste, comme étant la maison de Dieu, le temple du Christ, écrivait saint Ignace martyr<sup>3</sup>. » Saint Pierre Damien dit que les prêtres qui souillent leurs corps par l'incontinence, violent le temple de Dieu<sup>4</sup>. Il ajoute ensuite : « Prenez garde de changer des vases consacrés à Dieu en des vases d'ignominie<sup>5</sup> » Que dirait-on de quelqu'un qui se servirait d'un calice consacré pour boire à sa table ? Innocent II, dans le canon *Decernim.* dist. 28. dit, en parlant des prêtres : « Comme ils sont le temple et le sanctuaire de l'Esprit-Saint, ce serait une indignité de les voir servir à des impudicités<sup>6</sup> » Quelle horreur de voir un prêtre qui devrait resplendir par la pureté et en répandre la bonne odeur, souillé par la boue de l'impureté, devenir tout sale et d'une horrible puanteur, comme un pourceau qui se vautre dans la boue<sup>7</sup> ! De là Clément d'Alexandrie a raison de conclure que les prêtres incontinents souillent autant qu'il est en eux le Dieu de pureté dont ils sont le sanctuaire<sup>8</sup>. Et c'est de cela que le Seigneur se plaint par la bouche de son prophète, en ces termes : « Les prêtres ont méprisé ma loi, ils ont souillé mon sanctuaire..., et j'étais indignement desho-

<sup>1</sup> Unxit Deus et signavit nos.

<sup>2</sup> Sacerdos ne polluat sanctuarium Domini, quia oleum sanctæ unctionis super eum est.

<sup>3</sup> Te ipsum custodi castum, ut domum Dei, templum Christi. (*Epist.* 10, *ad. Honor. diacon.*).

<sup>4</sup> Nonne templum Dei violant ? (*Opusc.* 18, d. 2, c. 3).

<sup>5</sup> Nolite vasa Deo sacrata in vasa contumeliæ vertere. (*Ibid.*).

<sup>6</sup> Cum ipsi templum et sacrarium Spiritus sancti esse debeant, indignum est eos immunditiis deservire.

<sup>7</sup> Sus lota in volutabro luti. (II. *Petr.*, II, 22).

<sup>8</sup> Deum in ipsis habitantem corrumpunt, quantum in se est, et vitiorum suorum conjunctione polluunt. (*Clem. Alex. Pedag.* l. 2, c. 10).

noré au milieu d'eux <sup>1</sup> » Les prêtres, en effet, quand ils pèchent contre la chasteté, salissent les sanctuaires de Dieu qui ne sont autres que leurs corps consacrés à son service, et où il vient demeurer si souvent. Saint Jérôme disait la même chose lorsqu'il écrivait : « Nous souillons le corps de Jésus-Christ, lorsque nous approchons indignement de l'autel <sup>2</sup> »

IV En outre le prêtre à l'autel sacrifie à Dieu l'Agneau sans tache, le fils même de Dieu, et c'est pourquoi saint Jérôme dit que le prêtre doit être si chaste, qu'il se garde non-seulement de toute action impure, mais même de lancer un regard qui ne soit pas honnête <sup>3</sup> Saint Jean Chrysostome va jusqu'à dire que le prêtre doit être si pur qu'il mérite d'être placé parmi les anges du ciel <sup>4</sup> Et il dit ailleurs que la main du prêtre qui doit toucher la chair de Jésus-Christ devrait être plus brillante par la pureté que les rayons du soleil <sup>5</sup> Où trouverait-on, dit saint Augustin, un homme assez impie pour oser toucher le saint sacrement de l'autel avec des mains souillées de fange <sup>6</sup> ? Mais ce serait un acte encore bien plus impie de la part d'un prêtre, dit saint Bernard, d'aller à l'autel pour s'y nourrir du corps de Jésus-Christ, après s'être souillé par des péchés d'impureté <sup>7</sup>. Ah ! prêtre, s'écrie saint

<sup>1</sup> Sacerdotes ejus contempserunt legem meam, et pelluerunt sanctuaria mea... et coinquinabar in medio eorum. (*Ezech.*, xxii, 28).

<sup>2</sup> Polluimus corpus Christi, quando indigne accedimus ad altare. (*Hier. in cap. 1. Malach.*)

<sup>3</sup> Pudicitia sacerdotalis non solum ab opere immundo, sed etiam a jactu oculi sit libera. (*In cap. 1, Epist. ad Tit.*)

<sup>4</sup> Necessè est sacerdotem sic esse purum, ut si in ipsis cœlis esset collocatus, inter cœlestes illas virtutes medius staret. (*De sac.*, lib. 3, cap. 4).

<sup>5</sup> Quo solares radios non deberet excedere manus illa, quæ hanc carnem tractat ! (*Chrys.*, *Hom.* 3, *in Matth.*)

<sup>6</sup> Quis adeo impius erit, qui lutosiis manibus sacratissimum sacramentum tractare præsumat ? (*S. Aug.*, *serm.* 244, *de Temp.*) (a)

<sup>7</sup> Audent agni immaculati sacras contingere carnes, et intingere in san-  
(a) Ce passage de Saint Augustin, si toutefois le sermon d'où il est tiré est de lui, se lit ainsi dans l'édition bénédictine (*Append.*, *Serm.* ccxcii, n. 6) : Si erubescimus ac timemus eucharistiam manibus sordidis tangere, plus debemus timere ipsam eucharistiam in anima polluta suscipere.

Augustin, garde-toi de souiller par d'impures débauches, des mains encore toutes teintes du sang de Jésus-Christ<sup>1</sup>

V Les prêtres, comme le fait observer également Cassien<sup>2</sup>, doivent non-seulement toucher la chair de Jésus-Christ, mais même s'en nourrir ; c'est pourquoi ils doivent conserver une pureté plus qu'humaine (c). Le prêtre qui, souillé du vice de l'impureté, prononce les paroles de la consécration, dit Pierre de Blois, crache sur la figure de Jésus-Christ, et quand il ose porter son très-saint corps à sa bouche odieusement souillée, c'est comme s'il le jetait dans la boue<sup>3</sup>

Saint Vincent Ferrier va jusqu'à dire que ce prêtre commet une iniquité bien plus grande que s'il jetait la sainte hostie dans un cloaque<sup>4</sup> O prêtre, s'écrie saint Pierre Damien, qui dois immoler à Dieu l'agneau sans tache, ne te sacrifie pas toi-même auparavant au démon par l'impureté<sup>5</sup> C'est pourquoi le même saint appelle les prêtres incontinents des victimes de l'enfer, dont le démon se repaît et s'engraisse avec dé-

guine Salvatoris manus, quibus paulo ante carnes attractaverunt. (S. Bern. in declam.) (a)

<sup>1</sup> Ne manus quæ intinguntur sanguine Christi, pollutantur sanguine peccati. (Serm., xxxvii, tract. ad Herem.) (b)

<sup>2</sup> Qua puritate oportebit custodire castitatem, quos necesse est quotidie sacrosanctis agni carnibus vesci? (Cass., Instit., lib. vi, c. viii).

<sup>3</sup> Qui sacra illa verba sacramenti ore immundo profert, in faciem Salvatoris sputat; et cum in os immundum sanctissimam carnem ponit, eam quasi in lutum projicit. (Petr. Bles. serm. 8).

<sup>4</sup> Majus peccatum est quam si projiciat corpus Christi in cloacam.

<sup>5</sup> O sacerdos qui debes offerre, noli prius temetipsum maligno spiritui victimam immolare. (S. Petr. Dam., de cæl. sacr., c. 3).

(a) Les *déclamations* auxquelles est emprunté ce passage, paraissent avoir pour auteur Gaufride disciple de Saint Bernard, et ne sont guère après tout qu'un recueil de pensées tirées des divers écrits du saint docteur.

(L'éditeur).

(b) Nous ne trouvons rien de semblable à ce jeu de mots dans le sermon 37 aux frères dans le désert, *ad fratres in eremo*, le même sans doute auquel nous renvoie l'éditeur de Turin.

(L'éditeur de Paris).

(c) Au lieu de *plus qu'humaine*, le texte italien porte *plus qu'angélique*, *più che angelica*; Cassien n'a rien dit de semblable dans le passage cité.

(L'éditeur).

lices<sup>1</sup> Le prêtre impudique non seulement se perd lui-même, mais il en entraîne une foule d'autres dans sa chute. Saint Bernard dit que l'incontinence des prêtres est la plus grande persécution à laquelle l'Eglise ait été en butte. Sur ces paroles d'Ezéchias : *Ecce in pace amaritudo mea amarissima*, le saint attristé parle de la sorte avec un regret amer<sup>2</sup>. L'Eglise, dit-il, a souffert beaucoup de la cruauté des tyrans qui firent mourir cruellement tant de martyrs ; elle a souffert encore plus des hérétiques qui ont infecté un si grand nombre de ses enfants, mais la plus grande de toutes les souffrances lui est causée par ses propres fils, qui sont les prêtres impudiques, et qui par leurs scandales déchirent les entrailles de leur propre mère. Quelle honte, s'écrie saint Pierre Damien, de voir celui qui prêche la chasteté être l'esclave de la luxure<sup>3</sup>!

VI. Examinons maintenant les maux que cause à l'âme et surtout à celle d'un prêtre, le péché d'impureté. D'abord, ce péché rend l'homme complètement aveugle, et lui fait perdre la vue de Dieu et des vérités éternelles. Saint Augustin dit que la chasteté, en purifiant les âmes, les met en état de voir Dieu<sup>4</sup>. Le premier effet du vice de l'impureté est au contraire l'aveuglement de l'esprit, comme le dit très-bien saint Thomas, quand il en décrit les effets, savoir, avant tout le reste selon lui, l'aveuglement de l'esprit, et ensuite la haine de Dieu, l'attachement à la vie présente, l'horreur de la vie à venir<sup>5</sup>. Saint Augustin dit que l'impudicité ne nous permet pas de songer à l'éternité<sup>6</sup>. La première chose que fait le corbeau, lorsqu'il

<sup>1</sup> Vos estis dæmonum victimæ ad æternæ mortis succidium destinati ; et vobis diabolus tanquam delicatis dapibus pascitur et saginatur. (S. Petr. Dam. lib. IV, epist. 3).

<sup>2</sup> Amara prius in nece martyrum, amarior in conflictu hæreticorum, amarissima in luxuria ecclesiasticorum. Pax est, et non est pax ; pax a paganis, pax ab hæreticis, et non pax a filiis : filii propriam matrem eviscerant.

<sup>3</sup> Qui prædicator es castitatis, non te pudet servus esse libidinis.

<sup>4</sup> Castitas mundans mentes hominum præstat videre Deum. (Serm. 249 de Temp).

<sup>5</sup> Cæcitas mentis, odium Dei, affectus præsentis sæculi, horror futuri. (2-2. q. 153. art. 4).

<sup>6</sup> Luxuria futura non sinit cogitare

trouve un cadavre, c'est de lui arracher les yeux, et le premier dommage que cause l'impudicité, c'est de nous priver de la connaissance des choses divines. Calvin, d'abord curé et pasteur des âmes<sup>(a)</sup>, puis hérésiaque; Henri VIII d'abord défenseur de l'Eglise<sup>(b)</sup>, ensuite persécuteur; et Salomon, d'abord pratiquant la sainteté, et ensuite idolâtre, ne prouvent que trop combien l'impureté aveugle l'esprit. Voilà ce qui arrive tous les jours aux prêtres impudiques: « Ils iront à tâtons comme des aveugles, dirons-nous avec le prophète, parce qu'ils ont péché contre le Seigneur<sup>1</sup> » Les malheureux! au milieu des lumières qu'ils devraient retirer des messes qu'ils célèbrent, des offices qu'ils récitent, des funérailles auxquelles ils assistent, ils restent aveugles, comme s'ils ne croyaient ni à la mort qui les attend, ni au jugement à venir, ni à l'enfer qu'ils se préparent. « Ils tâtonnent en plein midi, de même que des aveugles plongés dans les ténèbres, comme il est dit dans le Deutéronome<sup>2</sup> » En un mot, ils sont tellement aveuglés par cette boue infecte où ils se plongent, qu'après avoir abandonné Dieu qui les avait élevés si haut au-dessus de tous les autres hommes, ils ne pensent même pas à se jeter à ses pieds pour en obtenir le pardon, et pourquoi? parce qu'ils sont, comme l'a dit Osée, possédés par l'esprit de fornication<sup>3</sup>. De manière, dit saint Jean Chrysostome, qu'il ne suffit plus pour les corriger ni des avertissements des supérieurs, ni des conseils des bons amis, ni de la crainte des châtiments, ni du danger d'être déshonorés<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Ambulabunt ut cæci, quia Domino peccaverunt. (*Soph.*, II, 17).

<sup>2</sup> Palpant in meridie, sicut palpare solet cæcus in tenebris. (*Deut.*, XXVIII, 29).

<sup>3</sup> Non dabunt cogitationes suas ut revertantur ad Deum suum, quia spiritus fornicationum in medio eorum. (*Ose.*, V, 4).

<sup>4</sup> Nec admonitiones, nec consilia, nec aliquid aliud salvare potest animam libidine periclitantem. (*Chrysost. Hom. cont. luxur.*)

(a) Jean Calvin fut pourvu dès l'âge de douze ans, d'une chapellenie dans l'église de Noyon, et ensuite de la cure de Pont-l'Évêque, auprès de cette ville, quoiqu'il n'ait jamais été élevé au sacerdoce (*Dist. hist. de Feller.*)

(L'éditeur).

(b) On connaît son livre intitulé *Defensio sacramentorum*, qui lui valut les éloges du pape Léon X.

(L'éditeur).

VII. Et qu'y a-t-il d'étonnant, en effet, s'ils n'y voient plus? « Le feu est tombé sur eux, a dit le Psalmiste et ils n'ont plus vu le soleil<sup>1</sup> » Le docteur angélique saint Thomas commente ainsi ces paroles : « Le feu de la passion les dévore<sup>2</sup>, » et il ajoute ensuite : « Les péchés de la chair éteignent le jugement de la raison, parce qu'ils entraînent l'âme entière à savourer le plaisir<sup>3</sup> » Ce vice donc, par sa délectation brutale, fait perdre à l'homme la raison, de sorte que, comme le dit Eusèbe d'Emèse, l'homme devient pire que la brute<sup>4</sup> Et de là il arrive que le prêtre impudique, aveuglé par ses impuretés, ne tient plus aucun compte ni des outrages qu'il fait à Dieu par ses sacrilèges, ni du scandale qu'il donne aux autres, et il osera même dire la messe avec le péché dans l'âme. Quoi d'étonnant? quand on a perdu la lumière, on s'abandonne facilement à tous les vices.

VIII. *Accedite ad eum, et illuminamini.* « Approchez de Dieu, et vous serez éclairés<sup>5</sup>. » Celui qui veut la lumière doit s'approcher de Dieu; mais comme l'impureté éloigne entièrement l'homme de Dieu, ainsi que l'enseigne saint Thomas<sup>6</sup>, l'impudique devient comme une brute, qui ne comprend rien aux choses spirituelles<sup>7</sup> Rien ne fait impression sur lui, ni l'enfer, ni la dignité sacerdotale, ni l'éternité, *non percipit*; peut-être même commence-t-il aussi à douter de la foi, comme le dit saint Ambroisé<sup>8</sup> Oh combien de prêtres par ce vice détestable ont fini par perdre la foi! « Les dérèglements de la jeunesse pénétreront jusque dans les os de l'impudique, comme il est dit dans le livre de Job, et reposeront

<sup>1</sup> Supercecidit ignis, et non viderunt solem. (*Psalm.* LVII, 9).

<sup>2</sup> Supercecidit ignis libidinis.

<sup>3</sup> Vitia carnalia extinguunt iudicium rationis, quia luxuria totam animam trahit ad delectationem. (2-2, q. 53, a. 6, ad 3).

<sup>4</sup> Luxuria hominem pejorem bestia facit.

<sup>5</sup> (*Psal.* XXVIII, 5).

<sup>6</sup> Per luxuriam homo maxime recedit a Deo. (1-2, q. 37, a. 5).

<sup>7</sup> Animalis homo non percipit ea quæ sunt spiritus Dei. (I. *Cor.*, II, 14).

<sup>8</sup> Ubi cœperit quis luxuriari, incipit deviare a vera fide. (*Epist.* I, ad Sab.)

avec lui dans la poussière<sup>1</sup>.» De même que les rayons du soleil ne sauraient pénétrer dans un vase rempli de terre, de même aussi dans une âme habituée aux péchés de la chair il ne reluit plus aucun rayon de la lumière divine, et ses vices dormiront avec elle jusqu'à la mort.

IX. Mais comme cette âme malheureuse aura oublié Dieu et s'en sera séparée par ses souillures, ainsi Dieu ne se ressouviendra plus d'elle, et permettra qu'elle reste ensevelie dans les ténèbres. « Puisque tu m'as oublié, lui a-t-il dit d'avance par son prophète, et que tu m'as rejeté derrière ton dos, porte en revanche le poids de tes crimes et de tes fornications<sup>2</sup> » Ce que saint Pierre Damien explique de cette manière : « Ceux-là rejettent Dieu derrière leur dos, qui suivent les attraits de leurs voluptés<sup>3</sup>. » Le P. Cattaneo raconte qu'un pécheur qui entretenait un mauvais commerce avec une femme, étant prié par un ami de l'abandonner s'il ne voulait se damner, lui répondit : « Mon ami, une telle femme mérite bien qu'on aille en enfer pour son amour. » Et il y alla en effet, car il fut tué dans un tel état de conscience. Un autre, et celui-ci était un prêtre, ayant été trouvé dans la maison d'une dame qu'il voulait séduire, fut contraint par le mari de cette dame d'avalier du poison. Rentré à la maison, il se mit au lit, et avoua à un ami son malheur : l'ami voyant que le malheureux prêtre était sur le point de mourir, lui conseilla de se confesser tout de suite ; mais celui-ci lui répondit : « Non, non, je ne puis me confesser, mais je te prie d'une seule grâce, c'est de dire à madame N. que je meurs par amour pour elle. » L'aveuglement peut-il aller plus loin ?

X. En second lieu le péché d'impureté attire à sa suite l'obstination de la volonté. « Ce filet du diable, a dit saint Jé-

<sup>1</sup> *Ossa ejus implebuntur vitiis adolescentiæ ejus, et cum eo in pulvere dormient. (Job, xx, 11).*

<sup>2</sup> *Quia oblita es mei, et projecisti me post corpus tuum, tu quoque porta scelus tuum et fornicationes tuas. (Ezech., xxiii, 35).*

<sup>3</sup> *Illi Deum post corpus suum projiciunt, qui suarum obtemperant illecebris voluptatum. (Opusc., xviii, diss., 2, cap. 3).*

rôle, une fois qu'il a pris quelqu'un, ne se rompt pas de sitôt<sup>1</sup> » Il n'y a pas, dit saint Thomas, de péché dont le démon soit plus joyeux que le péché d'impudicité, car la chair y est violemment inclinée, et celui qui y tombe ne s'en relève qu'avec beaucoup de difficulté<sup>2</sup>. C'est pourquoi Clément d'Alexandrie appelle le vice de la luxure une maladie incurable<sup>3</sup>, *morbus immedicabilis*; Tertullien<sup>4</sup>, un vice irréformable (*a*) *immutabilis*, et saint Cyprien appelait l'impureté la mère de l'impénitence<sup>5</sup>. Il est presque impossible, disait Pierre de Blois, que celui qui s'est laissé dominer par la chair, puisse résister aux tentations de la chair<sup>6</sup>. Le P. Bidermann raconte qu'un jeune impudique d'habitude, étant sur le point de mourir, se confessa avec beaucoup de larmes, et mourut en laissant de grandes espérances pour son salut; mais le jour suivant son confesseur, en disant la messe pour lui, se sentit tirer par la chasuble, il se retourna et vit une vapeur noire sillonnée par des étincelles de feu; et il entendit en même temps une voix qui lui disait, que c'était l'âme du jeune homme qui, quoiqu'il eût obtenu l'absolution de ses péchés, avait consenti à une pensée d'impureté, au dernier moment de sa vie, et s'était damné pour avoir cédé à cette tentation.

XI. Il est dit dans Jérémie : « Le prophète et le prêtre sont corrompus... C'est pourquoi leur voie sera comme un chemin glissant dans les ténèbres; car on les poussera avec effort, et ils

<sup>1</sup> Hoc recte diaboli, si quis capitur, non cito solvitur.

<sup>2</sup> Diabolus debet maxime gaudere de peccato luxuriæ, quia est maximæ adhærentiæ, et difficile ab eo homo potest eripi, (1-2, q. 73, a. 5, ad 2).

<sup>3</sup> (*Pædag.*, lib., II, c. 10).

(*De pudicit.*, c. 20).

<sup>5</sup> Impudicitia mater est impœnitentiæ. (*De discipl. et dono pudicit.*)

<sup>6</sup> Est fere impossibile triumphare de carne, si ipsa de nobis triumphavit.

(a) Au lieu de *immutabile*, l'édition de Rigault porte *immundabile*, ce qui semble être la vraie leçon. Dans ce passage, Tertullien, qui était devenu montanisme à l'époque où il écrivit cet opuscule de *pudicitia*, ne parle que de la rechute dans l'adultère survenu depuis le baptême, *mœchia de pristino recidiva*, et c'est uniquement de la rechute dans cette sorte de lèpre spirituelle, qu'il dit que c'est un vice *immundabile*, c'est-à-dire, dont l'Eglise selon lui ne peut purifier par le sacrement de pénitence celui qui s'en trouve atteint :

(*L'éditeur.*)

tomberont tous ensemble<sup>1</sup> » Voilà décrite d'avance la ruine des prêtres incontinents : les malheureux se trouvent dans une voie glissante, au milieu des ténèbres, et, poussés dans le précipice par les démons et par leur mauvaise habitude, il est presque impossible qu'ils s'en échappent. Saint Augustin dit que ceux qui s'adonnent à ce vice, en contractent bien vite l'habitude, et que cette habitude devient ensuite pour eux une nécessité<sup>2</sup> L'épervier, pour ne pas quitter la chair dont il s'est emparé, aime mieux se faire tuer par le chasseur, et la même chose arrive au libertin invétéré. Mais les prêtres qui se sont laissés dominer par ce vice, sont bien autrement obstinés que les gens du monde ; leur obstination vient et des lumières plus pures qu'ils ont reçues pour connaître la malice du péché, et de ce que l'impudicité est pour eux un péché plus grand, car non-seulement ils pèchent contre la chasteté, mais ils pèchent encore contre la religion à cause du vœu qu'ils ont fait, et de plus ils blessent la charité due au prochain, car presque toujours la luxure du prêtre est pour les autres un grand sujet de scandale ; Denis le Chartreux, dans son livre *De novissimis*, à l'art. 47, raconte qu'un serviteur de Dieu fut une fois conduit par un ange dans le purgatoire, où il vit beaucoup de séculiers qui souffraient pour leurs impudicités, mais bien peu de prêtres. Il en demanda la cause, et il lui fut répondu, que peu de prêtres impudiques ont un véritable repentir de ce péché, et que presque tous se damnent pour cette raison<sup>3</sup>

XII. Enfin ce maudit vice conduit l'homme, et surtout le prêtre qui en est infecté, à la damnation éternelle. Saint Pierre Damien dit que les autels de Dieu n'admettent pas d'autre feu, que celui de l'amour divin ; et que conséquemment qui-

Propheta namque et sacerdos polluti sunt... idcirco vita eorum erit quasi lubricum in tenebris, impellentur enim et corruent in ea. (*Jer.*, xxiii, 11).

<sup>2</sup> Dum servitur libidini, facta est consuetudo, et dum consuetudini non resistitur, facta est necessitas. (*S. Aug. Conf.*, l. 8, c. 5).

<sup>3</sup> Vix aliquis talium habet veram contritionem, idcirco pene omnes damnantur.

conque ose y monter, tandis qu'il brûle d'un feu impur, sera consumé par le feu de la vengeance divine<sup>1</sup> Dans un autre endroit, le même saint ajoute que toutes les obscénités du pécheur impudique se convertiront un jour en poix pour alimenter éternellement le feu de l'enfer qui lui brûlera les entrailles<sup>2</sup>

XIII. Oh ! comme Dieu punit les prêtres impudiques ! Oh ! combien de prêtres sont précipités dans l'enfer pour ce péché ! Si, dit saint Pierre Damien, l'homme de l'Evangile qui était venu à la noce sans la robe nuptiale, fut condamné aux ténèbres, qu'a donc à attendre celui qui, admis au festin céleste, s'y présente non-seulement sans le vêtement spirituel qui ferait son ornement, mais en répandant de plus autour de lui la fétide odeur de son impudicité coupable<sup>3</sup> Le cardinal Baronius raconte sous la date de l'an 110, qu'un prêtre livré à une habitude criminelle, étant sur le point de mourir, vit pendant son agonie beaucoup de démons qui venaient pour le saisir, et qu'alors il se tourna vers un prêtre qui était à ses côtés, et lui dit de prier pour son âme, mais que peu après il ajouta qu'il était déjà devant le tribunal de Dieu, et puis il s'écria : Cessez, cessez de prier pour moi, je suis déjà condamné, et vos prières ne me serviront de rien<sup>4</sup> Saint Pierre Damien raconte<sup>5</sup>, que dans la ville de Parme, comme un prêtre péchait avec une femme, ils moururent soudain tous les deux. Sainte Brigitte raconte aussi<sup>6</sup> qu'un prêtre impudique fut tué

<sup>1</sup> *Altaria Domini non alienum, sed duntaxat ignem divini amoris accipiunt. Quisquis igitur carnalis concupiscentiæ flamma æstuat, et assistere altaribus non formidat, ille divini ultionis igne consumitur. (S. Dam., op. de com. vit. can., c. 3).*

<sup>2</sup> *Veniet, veniet profecto dies, imo nox, quando libido ista tua vertetur in picem qua se perpetuus ignis in tuis visceribus inextinguibiliter nutriat. (Id., Op. 17, de cæl. sacerdot.).*

<sup>3</sup> *Quid illi sperandum qui, cœlestibus tricliniis intromissus, non modo non est spiritualis indumentis decore conspicuus, sed ultro etiam fœtet sordentis luxuriæ squalore perfusus? (Ops. 18, discuss. 1, cap. 4).*

<sup>4</sup> *Cessa pro me orare, pro quo nullatenus exaudieris.*

<sup>5</sup> *(Lib., epist. 16).*

<sup>6</sup> *(Revel., lib. II, c. 2).*

par la foudre en pleine campagne ; quand on examina le mort, on vit que la foudre n'avait brûlé de son corps que l'instrument de ses impuretés, tandis que le reste du corps était intact. Signe trop certain que Dieu l'avait frappé à cause de son incontinence. Un autre prêtre mourut subitement, de nos jours, au moment où il commettait un semblable péché : pour comble de honte, il fut exposé nu dans le vestibule de l'église, dans l'état où on l'avait trouvé dans la maison d'une femme de mauvaise vie. Les prêtres impudiques par leurs scandales déshonorent l'Eglise, et c'est avec justice que le Seigneur les châtie en les rendant les plus déshonorés et les plus vils des hommes. C'est ce qu'il annonce à ces malheureux prêtres par Malachie en ces termes : « Vous vous êtes écartés du droit chemin, et vous avez scandalisé une foule de gens par vos infractions de la loi... c'est pourquoi je vous ai rendus vils et méprisables aux yeux de tous les peuples<sup>1</sup> »

XIV Les maîtres de la vie spirituelle indiquent grand nombre de remèdes à employer contre ce vice, mais les principaux et les plus nécessaires sont la fuite de l'occasion, et la prière. Par rapport au premier moyen, saint Philippe de Néri disait que dans cette lutte ce sont les poltrons qui gagnent la victoire, c'est-à-dire, ceux qui fuient l'occasion, et que quand même on emploierait tous les autres moyens possibles, si l'on ne fuit pas, on est perdu. « Celui qui aime le danger y périra, » a dit l'Ecclésiastique<sup>2</sup> Quant à la prière, il faut bien se persuader que nous n'avons pas par nous-mêmes la force de résister aux tentations de la chair, et que Dieu seul peut nous la donner ; mais Dieu ne l'accorde point sans qu'on la lui demande par la prière ; contre cette tentation, la prière est l'unique moyen de défense que nous ayons, a dit saint Grégoire de Nysse<sup>3</sup> : et c'est ce qu'avant lui le Sage avait dit en ces

<sup>1</sup> Vos autem recessistis de via, et scandalizastis plurimos in lege..., propter quod et ego dedi vos contemptibiles et humiles omnibus populis. (*Malach.*, II, 8).

<sup>2</sup> Qui amat periculum in illo peribit. (*Eccli.*, III, 27).

<sup>3</sup> Oratio pudicitiae præsidium est.

termes : « Quand j'eus su que je ne pouvais acquérir la continence sans que Dieu me la donnât, je m'adressai au Seigneur, et je lui en fis la demande<sup>1</sup> »

N. B. Si quelqu'un désire plus de détails sur les moyens à employer contre le vice de l'impureté, et spécialement sur les deux, tout-à-l'heure indiqués, de la vigilance et de la prière, il pourra lire l'instruction sur la chasteté qui se trouve parmi celles de la seconde partie de ce recueil.

## CHAPITRE VIII

### SUR LA MESSE SACRILÈGE.

I. Le saint concile de Trente s'est dit forcé en quelque sorte de reconnaître que les fidèles chrétiens ne peuvent s'occuper d'aucune autre œuvre aussi sainte que de ce redoutable mystère<sup>2</sup> Non, Dieu ne peut faire qu'il y ait une action plus sublime et plus sainte que celle de célébrer la messe. Oh ! combien notre sacrifice de l'autel ne l'emporte-t-il pas sur tous les sacrifices anciens ! Sur nos autels on ne sacrifie ni un taureau, ni un agneau, mais le propre fils de Dieu. Saint Pierre de Cluni s'écrie : « Le juif avait des taureaux à offrir en sacrifice ; le chrétien n'a pas d'autres victimes à offrir que Jésus-Christ : toutefois ce nouveau genre de sacrifice l'emporte autant sur les anciens, que Jésus-Christ est supérieur à toute autre victime<sup>3</sup> » Et le même auteur ajoute ensuite qu'une victime servile était la seule qui convînt à des esclaves ; mais qu'aux

<sup>1</sup> Et ut scivi quoniam aliter non possem esse contimens nisi Deus det..., adii Dominum et deprecatus sum illum. (*Sap.*, VIII, 12).

<sup>2</sup> Necessario fatemur nullum aliud opus adeo sanctum a Christi fidelibus tractari posse quam hoc tremendum mysterium. (*Sess. 22, Decr. de Obser. in cel. miss*).

<sup>3</sup> Habuit bovem Judæus, habet Christum christianus, cujus sacrificium tanto excellentius est, quanto Christus bove major est. (*Epist. contra Petrobus, ap. Bibliot. PP. Tom. 22*).

amis et aux enfants a dû être réservée une victime sacrée, telle que Jésus-Christ, pour les délivrer des péchés et de la mort éternelle<sup>1</sup> C'est donc avec raison que saint Laurent Justinien disait que le sacrifice de la messe est de toutes les offrandes la plus grande, la plus utile pour nous, et la plus agréable à la majesté divine<sup>2</sup> Quand une messe se célèbre, disait saint Jean Chrysostome, pour rendre hommage à Jésus-Christ, victime immolée dans le sacrifice, les chœurs des anges descendent du ciel, et entourent l'autel avec respect<sup>3</sup> Saint Grégoire a dit aussi : « Qui doute qu'à l'heure même de l'immolation, les cieux ne s'ouvrent à la voix du prêtre, et qu'à ce sacrifice mystérieux de Jésus-Christ se trouvent présents des chœurs d'anges<sup>4</sup>? » Bien plus, comme le dit saint Augustin, les Anges y viennent comme des serviteurs assister le prêtre qui sacrifie<sup>5</sup>.

II. Dans ce sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ, le concile de Trente nous enseigne que Jésus-Christ s'offre lui-même le premier, mais qu'il s'offre par les mains du prêtre qui est choisi pour être son ministre et le représenter à l'autel<sup>6</sup> Et saint Cyprien avait dit déjà que le prêtre représente Jésus-Christ et tient sa place<sup>7</sup> C'est pour cela qu'il dit quand il consacre : « Ceci est mon corps, ceci est mon sang<sup>8</sup> » Et Jésus lui-même avait dit à ses disciples : « Celui qui vous écoute m'écoute, et celui qui vous méprise me méprise<sup>9</sup> »

<sup>1</sup> Congrua tunc fuit servilis hostia servus ; servata est liberatrix victima jam filiis et amicis.

<sup>2</sup> Sacra missæ oblatione nulla major, nulla utilior, nulla oculis divinæ majestatis est gratior. (S. Laurent. Just., serm. de corp. Christ.)

<sup>3</sup> Locus altari vicinus plenus est angelorum choris, in honorem illius qui immolatur. (Chrys., de sac., lib. 6, cap. 4.)

<sup>4</sup> Quis dubitat in ipsa immolationis hora ad sacerdotis vocem cœlos aperiri, in illo Jesu Christi mysterio angelorum choros adesse? (Dial., lib. 4, c. 5.)

<sup>5</sup> Sacerdos enim hic ineffabile conficit mysterium, et angeli conficenti sibi quasi famuli assistunt. (S. Aug. in Ps. LXXVII.)

<sup>6</sup> Idem nunc offerens sacerdotum ministerio, qui se ipsum tunc in cruce obtulit. (Sess. XXII, c. 2.)

<sup>7</sup> Sacerdos vice Christi vere fungitur. (Ep. LXVI, ad cœcil.)

<sup>8</sup> Hoc est corpus meum : hic est calix sanguinis mei.

<sup>9</sup> Qui vos audit me audit, et qui vos spernit me spernit. (Luc., x, 16.)

Si le Seigneur exigeait la pureté même des prêtres de l'ancienne loi, par cela seul qu'ils étaient chargés de porter les vases sacrés<sup>1</sup>, combien donc ne doivent pas être plus purs encore ceux qui portent Jésus-Christ dans leurs mains et dans leurs poitrines<sup>2</sup>? Oh! combien à plus forte raison Dieu n'exige-t-il pas la pureté dans les prêtres de la loi nouvelle, qui doivent représenter à l'autel la personne de Jésus-Christ, et offrir au Père éternel son propre fils? C'est donc avec raison que le concile de Trente exige que ce grand sacrifice soit célébré par les prêtres avec la plus grande pureté de conscience possible<sup>3</sup>. C'est ce que signifie, selon l'abbé Rupert, l'aube blanche dont l'Eglise veut que le prêtre soit revêtu et couvert de la tête aux pieds, lorsqu'il va célébrer le sacrifice<sup>4</sup>.

III. Il est juste que le prêtre par l'innocence de sa vie, honore Dieu, qui l'a tant honoré et l'a élevé si haut au-dessus de tous les autres hommes, en le choisissant pour ministre de ce sublime sacrifice. O prêtres, disait saint François d'Assise, considérez votre dignité, et de même que Dieu vous a honorés plus que tous les autres à cause du mystère, aimez-le et l'honorez par un juste retour<sup>5</sup>. Mais comment le prêtre doit-il honorer Dieu? est-ce avec de riches habits, avec une chevelure frisée, des manchettes ou des anneaux? Non, dit saint Bernard, mais par une vie pure et irréprochable, par l'étude des sciences sacrées et par les saintes fatigues du ministère<sup>6</sup>. Mais un prêtre en état de péché mortel, s'il dit la messe, honore-t-il Dieu? Honorer Dieu, lui! il fait à Dieu le plus grand des outrages qu'on puisse lui faire, en le méprisant dans sa propre per-

<sup>1</sup> Mundamini qui fertis vasa Domini. (*Isa.*, LU, 12).

<sup>2</sup> Quanto mundiores esse oportet qui in manibus et in corpore portant Christum. (*Epist.*, 123).

<sup>3</sup> Satis apparet omnem operam et diligentiam in eo ponendam esse, ut quanta maxima fieri potest interiori cordis munditia (hoc mysterium) peragatur. (*Trid. Sess. xxii, cit. dec. de observ.*, etc.)

<sup>4</sup> Candorem significat vitæ innocentis, quæ a sacerdote debet incipere.

<sup>5</sup> Videte, sacerdotes, dignitatem vestram, et sicut super omnes propter hoc mysterium honoravit vos Dominus, ita et vos diligite eum, et honorate.

<sup>6</sup> Honorabitis autem, non in cultu vestium, sed ornatis moribus, studiis spiritualibus, operibus bonis. (*S. Bern. Epist.* 42).

sonne, et en souillant par le sacrilège, autant qu'il est en lui, l'Agneau immaculé qu'il vient d'offrir sous les espèces du pain consacré. Voici ce que Dieu disait autrefois par la bouche du prophète Malachie : « Et maintenant c'est à vous que je m'adresse, à vous prêtres, qui méprisez mon nom, en offrant sur mon autel un pain souillé, et qui dites : En quoi vous avons-nous souillé <sup>1</sup> ? » Saint Jérôme commente ainsi ces paroles : « Nous souillons le pain, c'est-à-dire le corps de Jésus-Christ, lorsque nous nous approchons de l'autel dans un état d'indignité <sup>2</sup> » Dieu ne saurait élever un homme plus haut qu'en lui conférant la dignité sacerdotale. Que de choix Dieu n'a-t-il pas dû faire pour créer un prêtre ! il l'a d'abord choisi parmi la foule innombrable des créatures possibles ; il l'a ensuite séparé de tant de gentils et d'hérétiques ; enfin il a dû le tirer du milieu de tant de fidèles laïques. Or, quel pouvoir Dieu n'a-t-il pas donné à cet homme de son choix ? Si Dieu accordait à un homme la puissance de faire descendre du ciel son propre fils par ses paroles, quelles obligations cet homme ne lui en aurait-il pas, et quelle gratitude ne devrait-il pas lui en témoigner ? Eh bien ! cette puissance, Dieu l'accorde à chaque prêtre, en tirant ce pauvre, dirons-nous avec le Psalmiste, pour ainsi dire, du fumier, pour le placer parmi les princes de son peuple <sup>3</sup> Peu importe que Dieu ait donné cette puissance à plusieurs, le nombre des prêtres ne diminue point leur dignité non plus que leurs obligations. Mais, grand Dieu ! que fait un prêtre lorsqu'il dit la messe en état de péché ? Il vous déshonore et vous méprise, en déclarant que ce sacrifice n'est pas digne d'un respect tellement grand, qu'on doive craindre de le souiller par un sacrilège. « Celui, dit saint Cyrille, qui

<sup>1</sup> Et nunc ad vos, o sacerdotes, qui despicitis nomen meum, offertis super altare meum panem pollutum, et dicitis : In quo polluimus te ? (*Malac.*, 1, 6 et 7).

<sup>2</sup> Polluimus panem, id est corpus Christi, quando indigni accedimus ad altare. (*In Malach.* c. 1).

<sup>3</sup> De stercore erigens pauperem, ut collocet eum cum principibus, cum principibus populi sui. (*Ps.* cxii, 7).

n'honore par le saint autel, témoigne par les faits qu'il ne le croit digne que de mépris<sup>1</sup> »

Cette main, dit saint Jean Chrysostome, qui touche la chair sacrée de Jésus-Christ, et cette langue qui se rougit de son sang divin, devraient être plus pures que les rayons du soleil<sup>2</sup> Ailleurs il ajoute que le prêtre qui monte à l'autel devrait être assez pur et assez saint pour mériter d'aller s'asseoir au milieu des anges<sup>3</sup> Quelle horreur donc doit causer aux anges la vue de ce prêtre ennemi de Dieu, qui lève ses mains sacrilèges pour toucher et recevoir dans sa bouche l'Agneau sans tache? Eh! qui donc serait assez impie, s'écrie saint Augustin, pour oser toucher le saint sacrement avec des mains souillées de fange<sup>4</sup>? Le prêtre qui dit la messe avec une conscience souillée d'un péché mortel, est bien plus criminel encore. Dieu détourne les yeux pour ne pas voir un sacrilège si horrible<sup>5</sup>. Alors, pour marquer le dégoût et l'horreur que lui cause ce prêtre sacrilège, Dieu annonce qu'il lui jettera à la face la fange impure de ses sacrifices<sup>6</sup> Il est vrai que, comme nous l'enseigne le saint concile de Trente, le saint sacrifice ne saurait être souillé par la malice du prêtre<sup>7</sup> Mais néanmoins les prêtres qui célèbrent la messe en état de péché mortel, ne laissent pas de profaner, autant qu'il est en eux, les saints

<sup>1</sup> Qui non adhibet honorem altari sancto, factis testatur illud esse contemptibile. (S. Cyrille cité par Molina, *Inst. sacerdot.*, tr. II, ch. 18).

<sup>2</sup> Quo igitur solari radio non puriorem esse manum carnem hanc dividentem, linguam quæ tremendo nimis sanguine erubescit? (*Chrys.*, *Hom.* 83, in *Matth.*).

<sup>3</sup> Nonne accedentem ad altare sacerdotem, sic purum esse oportet, ac si in ipsis cælis collocatus inter cælestes illas virtutes medius staret? (*Idem*, de *sacerd. lib.* VI, c. 4).

<sup>4</sup> Quis adeo impius erit, qui lutosi manibus sacratissimum sacramentum tractare præsumat? (S. *Aug.*, *serm.* 244 de temp.)

<sup>5</sup> Cum extenderitis manus vestras, avertam oculos meos a vobis. (*Is.* I, 15).

<sup>6</sup> Dispergam super vultum vestrum stercus solemnitatum vestrarum. (*Malach.* II, 3).

<sup>7</sup> Hæc quidem illa munda oblatio est, quæ nulla malitia offerentium inquinari potest. (*Sess.* XXII, c. 1).

mystères ; c'est pourquoi Dieu déclare que leurs souillures rejaillissent en quelque sorte sur lui-même <sup>1</sup>

V Hélas ! s'écrie saint Bernard, comment se fait-il, Seigneur, que les chefs mêmes de votre Eglise deviennent les premiers à vous persécuter <sup>2</sup> ? Il n'est que trop vrai, dit saint Cyprien, que le prêtre qui dit la messe en état de péché, outrage de sa bouche et de ses mains le corps de Jésus-Christ <sup>3</sup> Comme le dit un autre auteur, quand un prêtre prononce les paroles de la consécration sans être réconcilié avec Dieu, il crache pour ainsi dire à la face de Jésus-Christ, et quand il porte à sa bouche impure cette hostie consacrée, il la jette dans la boue <sup>4</sup> Que dis-je, dans la boue ! le prêtre en état de péché est plus vil que la boue. La boue, dit Théophylacte, est moins indigne de recevoir le corps de Jésus-Christ, que la poitrine d'un prêtre sacrilège <sup>5</sup> Il commet, dit saint Vincent Ferrier, un crime plus grand que s'il jetait la sainte hostie dans un cloaque <sup>6</sup> Saint Thomas de Villeneuve a dit la même chose <sup>7</sup>

VI. Le péché du prêtre est toujours très-grave à cause de l'injure qu'il fait à Dieu, qui l'a choisi pour son ministre et qui l'a comblé de tant de grâces. Mais, dit saint Pierre Damien, autre chose est de transgresser les lois du prince, et autre chose de porter une main meurtrière sur le prince lui-même ; et voilà cependant ce que fait le prêtre qui dit la messe en état

<sup>1</sup> Coinquinabor in medio eorum. (*Ezech.*, xxii, 26).

<sup>2</sup> Heu ! Domine Deus, quia ipsi sunt in persecutione tua primi qui videntur in Ecclesia tua gerere principatum ! (*S. Bern.*, *serm. in convers. S. Paul.*).

<sup>3</sup> Vis infertur corpori Domini, et ore et manibus in Dominum delinquimus. (*S. Cypr.*, *serm. de lapsis.*).

<sup>4</sup> Qui sacra illa verba ore immundo profert, in faciem Salvatoris spuit ; et cum in os immundum sanctissimam carnem ponit, eam quasi in lutum projicit. (Pierre Comestor, ou l'auteur quel qu'il soit de l'ouvrage publié dans la Bibliothèque des Pères, tom. 24).

<sup>5</sup> Lutum non adeo indignum est corpore divino, quam indigna est carnis tuæ impuritas. (*Théophyl.*, in *Hebr.* xx, 16).

<sup>6</sup> Majus peccatum est, quam si projiceret corpus Christi in cloacam.

<sup>7</sup> Quantum flagitium in spurcissimam tui corporis cloacam Christi sanguinem projicere ! (*In Conc. de corp. Christi.*).

de péché mortel<sup>1</sup> Tel fut aussi le crime des Juifs, lorsqu'ils eurent la hardiesse de porter les mains sur Jésus-Christ ; mais, dit saint Augustin, le prêtre qui célèbre indignement commet un péché encore plus grand<sup>2</sup> Et en effet les Juifs ne connaissaient pas le Seigneur, comme le connaissent les prêtres. D'ailleurs, dit Tertullien, les Juifs mirent les mains sur Jésus une seule fois, mais les prêtres osent renouveler fréquemment cette injure<sup>3</sup> Les docteurs nous enseignent qu'un prêtre sacrilège, en disant la messe, commet quatre péchés : 1. Il consacre en état de péché ; 2. Il communie en état de péché ; 3. Il administre le sacrement en état de péché ; 4. Il administre le sacrement à un pécheur indigne, puisqu'il est, il ne l'ignore pas, en état de péché. (Consultez à ce sujet notre *Théologie morale*, liv. vi, n. 38, v *Hunc dicimus*.)

VII. C'est ce qui faisait frémir de zèle saint Jérôme contre le diacre Sabinien. Misérable, lui écrivait-il, comment tes yeux ne se sont-ils pas obscurcis, comment ta langue ne s'est-elle pas desséchée, et tes bras comment n'ont-ils pas fléchi, lorsque tu as osé t'approcher de l'autel en état de péché<sup>4</sup> ? Saint Jean Chrysostome disait que le prêtre qui s'approche de l'autel avec une conscience impure, est pire que le démon<sup>5</sup> : car les démons tremblent à la vue de Jésus-Christ, comme le vit sainte Thérèse, qui, allant un jour communier, vit avec effroi que le prêtre qui disait la messe, étant en état de péché mortel, avait à ses côtés deux démons qui, à la présence du saint sacrement, tremblaient, et semblaient vouloir s'enfuir. Alors Jésus dit à

<sup>1</sup> Aliud est promulgata edicta negligere, aliud ipsum regem propriæ manus jaculo sauciare. Deterius nemo peccat quam sacerdos qui indigne sacrificat. Aliter in quocumque modo peccantes, quasi Dominum in rebus ejus offendimus; indigne vero sacrificantes, velut in personem ejus manus injicere non timemus. (S. Petr. Dam., *Epist.* xxvi, cap 2).

<sup>2</sup> Gravius peccant indigne offerentes Christum regnantem in cœlis, quam qui eum crucifixerunt ambulantes in terris. (S. Aug., in ps. lxxvii, 22).

<sup>3</sup> Semel Judæi Christo manum intulerunt, isti quotidie manus lacessunt; ob manus præcidendæ! (Tert., de idol., c. 7).

<sup>4</sup> Miser, nonne caligaverunt oculi tui, lingua torpuit, conciderunt brachia? (S. Hier., *Epist. ad Sabin.*)

<sup>5</sup> Multo dæmonio peior est, qui peccati conscius accedit ad altare.

la sainte : « Vois la force qu'ont les paroles de la consécration, » et vois, ô Thérèse, comme je suis bon pour venir, pour » ton bien et pour celui de tous, me mettre entre les mains » d'un ennemi. » Les démons tremblent en présence de Jésus qui est dans le sacrement ; mais le prêtre sacrilège non-seulement ne tremble pas, mais il ose, ainsi que le dit saint Jean Chrysostome, fouler aux pieds la propre personne du Fils de Dieu<sup>1</sup> Et alors se vérifie ce que dit l'Apôtre<sup>2</sup> Ainsi donc un vil verne de terre ose fouler aux pieds le sang du fils de Dieu, de ce Dieu en présence de qui, comme il est dit dans le livre de Job, les colonnes du ciel tremblent, et la terre entière, avec tout ce qu'elle contient, est ébranlée<sup>3</sup>

VIII. Mais, hélas ! quel plus grand malheur peut arriver à un prêtre, que de changer son salut en sa perte, un sacrifice en sacrilège, et son état de vie en état de mort ? Les Juifs firent une action impie, dit Pierre de Blois, quand ils firent couler le sang du côté de Jésus-Christ ; mais il est bien autrement impie le prêtre sacrilège, qui tire du calice ce même sang, et le souille. C'est ce qu'a dit en d'autres termes saint Jérôme : « Perfide a été le Juif, perfide est aussi le chrétien : le premier en faisant couler le sang de Jésus-Christ de son côté percé ; le second, en le versant du calice où il l'a fait descendre<sup>4</sup> » Ce fut de ces prêtres criminels que le Seigneur se plaignit un jour à sainte Brigitte, en disant : « Ces prêtres crucifient mon corps plus cruellement que ne l'ont fait les Juifs<sup>5</sup>. » Le prêtre qui

<sup>1</sup> Quando quis in ministeriis peccatum fecerit, non eum conculcavit ? (*Chrys. Hom. 20. in liturg.*)

<sup>2</sup> Quanto magis putatis deteriora mereri supplicia, qui filium Dei conculcaverit, et sanguinem testamenti pollutum duxerit, in quo sanctificatus est ? (*Heb., x, 29*).

<sup>3</sup> Ad cujus aspectum columnæ cœli contremiscunt... et universa terra et omnia quæ in ea sunt, commoventur. (*Job., xxvi, 11.*)

<sup>4</sup> Quam perditus ergo est, qui redemptionem in perditionem, qui sacrificium in sacrilegium, qui vitam convertit in mortem !... Verbum B. Hieronimi est : Perfidus Judæus, perfidus christianus ; ille de latere, iste de calice sanguinem Christi fundit.

<sup>5</sup> Corpus meum amarius hi crucifigunt quam Judæi. (*Rev. l. 4, c. 133*).

célèbre en état de péché, dit un savant auteur, tue pour ainsi dire le fils de Dieu sous les yeux de son père<sup>1</sup>

IX. O l'insigne trahison ! Voici comment, par la bouche de David, Jésus-Christ se plaint du prêtre sacrilège : « Si c'était un ennemi qui m'eût chargé d'injures, je l'aurais supporté sans peine. Mais c'est toi, mon ami intime, toi qui tenais un rang parmi mes chefs, toi avec qui je vivais familièrement, toi qui partageais avec moi les douceurs du repas<sup>2</sup> » Voilà le véritable portrait du prêtre qui dit la messe en état de péché mortel. « Si l'un de mes ennemis, dit le Seigneur, m'eût of- » fensé, je l'aurais supporté avec moins de douleur ; mais toi » que j'ai choisi pour être mon ami, mon ministre et le chef » de mon peuple, toi auquel j'ai tant de fois donné ma chair » en nourriture ! tu me vends au démon pour un caprice, pour » une satisfaction brutale, pour un peu de boue ! » Et il dit ces choses même plus particulièrement à sainte Brigitte, comme il suit : « De tels prêtres ne sont pas de vrais prêtres, mais de vrais traîtres, car ils me vendent comme Judas, et me trahissent de même<sup>3</sup> » Bien plus, s'écrie saint Bernard, ces prêtres sont encore plus impies que Judas qui livra Jésus aux juifs : ces prêtres le livrent au démon, en le logeant dans un lieu soumis à sa puissance, comme est le sein d'un prêtre sacrilège<sup>4</sup> Pierre Comestor fait une réflexion très-juste, quand il dit que lorsque le prêtre sacrilège monte à l'autel, et le baise en disant la prière : *Aufer a nobis, quæsumus, Domine, iniquitates nostras*, etc., il semble qu'alors Jésus lui fasse le reproche qu'il fit à Judas : Judas, tu me baises et tu me tra-

<sup>1</sup> Ne si peccatis obnoxii offerant, eorum oblatio fiat quasi quæ victimat filium in conspectu patris. (*Durand., de rit., libr. 2, cap. 42, § 4*).

<sup>2</sup> Quoniam si inimicus meus maledixisset mihi, sustinuissem utique... tu vero homo unanimes, dux meus et notus meus, qui simul mecum dulces capiebas cibos ! (*Psal. LIV, 13 et seq.*)

<sup>3</sup> Tales sacerdotes non sunt mei sacerdotes, sed veri proditores ; ipsi enim et me vendunt quasi Judas, et me produnt. (*Rev. l. 1, c. 47*).

<sup>4</sup> Juda traditore deteriores effecti, eo quod sicut ille tradidit Jesum Judæis, ita isti tradunt diaboli, eo quod illud ponunt in loco sub potestate diaboli constituto. (*S. Bern., ser. 55, art. 1, c. 3*.)

his <sup>1</sup>. Et lorsque le prêtre lui-même étend la main pour communier, il me semble, dit saint Grégoire, entendre Jésus-Christ lui répéter ce qu'il dit à Judas : Voilà que la main qui me trahit est avec moi sur la table de cet autel <sup>2</sup> C'est ce qui a fait dire à saint Isidore de Peluse que le prêtre sacrilège est tout entier possédé par le démon, comme Judas <sup>3</sup>

X. Oh ! combien alors le sang de Jésus ainsi maltraité crie vengeance contre le prêtre sacrilège, bien plus hautement que le sang d'Abel ne cria contre Caïn ! Dieu lui-même l'a dit à sainte Brigitte : « Mon sang crie plus haut vengeance que ne l'a fait le sang d'Abel <sup>4</sup> » Quelle horreur ne cause pas à Dieu et à ses anges une messe dite en état de péché mortel ! Le Seigneur, en l'année 1688, fit connaître à la religieuse Marie Crucifiée de Palma, en Sicile (comme on le lit dans sa vie, liv 3, c. 5.), l'horreur que lui inspirait un tel prêtre ; voici comment la chose se passa. La servante de Dieu entendit d'abord une trompette effrayante, dont le bruit, semblable au tonnerre, faisait entendre à tout le monde ces paroles : Vengeance, peine, douleur <sup>5</sup> Elle vit ensuite beaucoup d'ecclésiastiques sacrilèges, qui avec des voix discordantes psalmodiaient d'une manière confuse ; puis l'un d'entre eux se leva pour aller dire la messe ; et tandis qu'il commençait à s'habiller, l'église se couvrit de ténèbres et de deuil ; il s'approcha de l'autel, et comme il disait ces mots : *Introibo ad altare Dei*, voilà que la trompette sonna de nouveau, et répéta : « Vengeance, peine, douleur <sup>6</sup> » Et soudain parurent autour de l'autel des flammes ardentes qui montraient la juste fureur dont le Seigneur était

<sup>1</sup> Nonne Christus potest stare et dicere : Juda, osculo filium hominis tradis ? (*Pet. Comest., Ser. 42, in synod.*)

<sup>2</sup> Christus dum traditur dicat : Ecce manus tradentis me mecum est in mensa.

<sup>3</sup> In eis qui peccant, nec sacrosancta mysteria contingere verentur, totus dæmon se insinuat... quod et in proditore quoque fecit. (*S. Isid., Epis. 364 ad Himmalmon*).

<sup>4</sup> Sanguis meus plus clamat vindictam, quam sanguis Abel. (*Revel. lib. IV, c. 132*).

<sup>5</sup> Ultio, pœna, dolor.

<sup>6</sup> Ultio, pœna, dolor.

animé contre cet impie, et une multitude d'anges armés de glaives se montraient prêts à venger le sacrilège commis par la célébration de cette messe. Au moment où ce monstre approchait de l'acte de la consécration, il sortit de ces flammes une multitude de serpents qui s'efforcèrent de l'éloigner de l'autel ; ces serpents étaient les craintes et les remords de la conscience. Mais ce fut en vain, car ce malheureux préféra l'estime de lui-même à tous les remords salutaires. Enfin il proféra les paroles de la consécration, et la servante de Dieu entendit alors un tremblement universel qui paraissait agiter profondément le ciel, la terre et l'enfer. La consécration achevée, la scène changea de face, et elle vit Jésus-Christ qui, comme un doux agneau, se laissait déchirer par les dents de ce loup. Et lorsque le prêtre vint à la communion, elle vit tout le ciel s'obscurcir, et un nouveau tremblement fit presque écrouler l'église ; elle vit les anges pleurer autour de l'autel, et bien plus tristement encore la mère de Dieu pleurait la mort de son fils innocent, et la perte d'un fils pécheur. Après une vision si terrible et si lamentable, la servante de Dieu resta si atterrée par la douleur et si épouvantée, qu'elle ne pouvait que pleurer. Et l'auteur de sa vie remarque que tout juste dans cette même année 1688, on ressentit à Naples et dans les environs ce grand tremblement de terre qui causa tant de dommages : d'où l'on peut conclure que ce châtement fut l'effet de cette messe célébrée par un sacrilège.

XI. Mais quel crime plus horrible peut-on voir dans le monde, dit saint Augustin, que le crime de cette langue qui fait descendre sur la terre le fils de Dieu pour l'outrager au moment même où elle l'appelle ? Quoi de plus horrible que de voir ces mêmes mains qui se baignent dans le sang de Jésus, se souiller dans le sang impur du péché<sup>1</sup> ! Au moins, indigne ministre, dit (a) aussi saint Bernard, parlant au prêtre sacri-

<sup>1</sup> *Lingua quæ vocat de cælo filium Dei, contra Dominum loquitur ! et manus quæ intinguntur sanguine Christi, polluuntur sanguine peccati. (S. Aug., Serm., 39, tract. ad Erem).*

(a) Citation défectueuse, que nous n'avons pu réussir à rectifier, Le traduc-

lège, lorsque tu veux commettre un pareil excès, procure-toi une tout autre langue que celle que tu baignes dans le sang de Jésus, et d'autres mains que celles qui touchent sa chair sacrée<sup>1</sup> Si du moins ces prêtres qui veulent vivre en ennemis de ce Dieu qui les a tant honorés, s'abstenaient de le sacrifier indignement sur l'autel ! Mais non, dit saint Bonaventure, pour ne pas perdre un vil honoraire, une pièce de monnaie, ils commettent un excès aussi horrible<sup>2</sup> Eh ! quoi ? pour parler le langage de Jérémie, pensez-vous que la chair sacrée de Jésus-Christ que vous allez offrir, vous délivrera de vos iniquités<sup>3</sup> ? Oh ! non certainement, car le contact de ce corps adorable, tant que vous serez en péché mortel, vous rendra coupable, et plus digne de châtement. « On est inexcusable, dit saint Pierre Chrysologue, quand on commet le crime en présence de son juge même<sup>4</sup>. »

XII. Mais surtout quel châtement ne méritera pas le prêtre qui, devant apporter à l'autel les flammes de l'amour divin, n'y apporte que le feu fétide de l'amour impudique ! Saint Pierre Damien, considérant quel fut (ainsi qu'il est rapporté dans le Lévitique, chap. x) le châtement terrible des fils d'Aaron, pour avoir introduit dans le sacrifice un feu étranger, dit qu'il faut bien prendre garde d'apporter au milieu des saintes hosties un feu étranger, c'est-à-dire la flamme d'une passion coupable<sup>5</sup> « Quiconque aura cette audace, ajoute-t-il, sera consumé sans rémission par le feu de

teur belge a pris pour expédient de renvoyer ici à l'*Instruction des prêtres* du P. de Melina franciscain, tract. 1, c. 3, 12. (L'éditeur).

<sup>1</sup> Quando ergo peccare volueris, quære aliam linguam, quam eam quæ rubescit sanguine Christi ; alias manus præter eas quæ Christum suscipiunt. (S. Bern., ser. in die Pass.)

<sup>2</sup> Accedunt non vocati a Deo, sed impulsì ab avaritia. (S. Bonav., de præp. ad miss. c. 8).

<sup>3</sup> Numquid carnes sanctæ auferent a te malitias tuas, in quibus gloriatus es ? (Jerem., xi, 15).

<sup>4</sup> Excusatione caret, qui facinus ipso judice teste committit. (Chrysol., ser. 26).

<sup>5</sup> Cavendum est ne alienum ignem, hoc est, libidinis flammam, inter salutare hostias deferamus. (S. Pet. Dam., q. xxvi, c. 1).

la vengeance divine<sup>1</sup>. » Dieu nous préserve donc, dit ailleurs le même saint, de vénérer sur l'autel l'idole de l'impureté, et de placer le fils de la Vierge immaculée dans le temple de Vénus, tel qu'est le cœur d'un impudique<sup>2</sup>. Si l'homme de l'Evangile, continue saint Pierre Damien, pour être venu sans la robe nuptiale au festin de l'époux, fut condamné à être jeté dans les ténèbres<sup>3</sup>, quel châtement sera donc infligé au malheureux qui se présentera à la table divine, non-seulement sans le vêtement convenable, mais en répandant en outre l'odeur infecte de l'impureté<sup>4</sup>? Malheur, disait saint Bernard, à celui qui s'éloigne de Dieu! mais malheur surtout au prêtre qui s'approche de l'autel avec une conscience souillée<sup>5</sup>! Le Seigneur, parlant un jour à sainte Brigitte d'un prêtre qui célébrait la messe dans un état d'indignité, lui dit qu'il entraît dans son âme comme un époux pour le sanctifier, mais qu'il était ensuite obligé d'en sortir comme un juge sévère pour le punir<sup>6</sup>.

XIII. Mais si l'horreur de l'injure, ou plutôt des injures nombreuses qu'ils font à Dieu, en célébrant la messe en état de péché mortel, ne peut pas empêcher ces méchants prêtres d'aller à l'autel, que du moins ils soient épouvantés par le terrible châtement qui leur est réservé. Saint Thomas de Ville-neuve dit qu'il n'y a pas de châtement assez rigoureux pour punir, comme il le mérite, le crime de dire une messe en état

<sup>1</sup> Quisquis carnalis concupiscentiæ flamma æstant, et assistere altaribus non formidat, ille proculdubio divinæ ultionis igne consumitur. (*Opusc.*, xxvii, c. 3).

<sup>2</sup> Absit ut aliquis huic idolo substernatur, et filium Virginis in Veneris templo suscipiat. (*Id.*, *serm.* lxi, in *Vig. Nat. Dom.*).

<sup>3</sup> (*Matth.*, xv, 30).

<sup>4</sup> Quid illi sperandum qui cœlestibus tricliniis intromissus, non modo non est spiritualis indumenti decore conspicuus, sed ultro etiam fœtet sordentis luxuriæ squalore perfusus? (*S. Petr. Dam. Op.* 18, *Disser.* 1, c. 4).

<sup>5</sup> Væ ei qui se alienum fecerit ab eo; et multum væ illi qui immundus accesserit! (*S. Bern.*, *lib. de ord. vit.*).

<sup>6</sup> Ingredior ad sacerdotem istum ut sponsus, egredior ut iudex, judicaturus contemptus a sumente. (*Rev. lib.* 1v, c. 92).

de péché<sup>1</sup> Dieu dit à sainte Brigitte, que de tels prêtres sont maudits par toutes les créatures dans le ciel et sur la terre<sup>2</sup> Le prêtre, comme nous l'avons dit, est le vase consacré à Dieu ; ainsi, de même que Balthazar fut châtié pour avoir profané les vases du temple, de même sera puni, dit saint Pierre Damien, le prêtre qui sacrifie indignement « Nous voyons, dit-il, des prêtres qui abusent des vases consacrés à Dieu ; mais la main mystérieuse n'est pas loin, qui écrit ces mots terribles : « *Mane, Thecel, Pharès*, c'est-à-dire compté, pesé, séparé<sup>3</sup> » Il dit « compté, » *numeratum*, parce qu'un sacrilège suffit pour arrêter le cours des grâces divines ; « pesé, » *appensum*, un tel excès suffit pour faire trébucher la balance de la divine justice, et décider la perte éternelle du prêtre sacrilège ; « séparé, » *divisum*, Dieu indigné d'un si grand crime, le chassera et le séparera de lui à jamais ; de sorte qu'alors se vérifiera ce qu'a dit Davil : « Que leur table devienne comme un piège tendu devant eux<sup>4</sup> » L'autel deviendra pour ce malheureux le lieu de son supplice, et comme le verrou de la chaîne à laquelle il sera attaché pour être à toujours l'esclave du démon, en restant obstiné dans le mal ; car, dit saint Laurent Justinien, tous ceux qui communient en état de péché mortel restent bien plus obstinés dans leur malice<sup>5</sup> Et cela s'accorde avec ce que l'Apôtre a déclaré le premier, que celui qui mange et boit indignement, mange et boit son propre jugement<sup>6</sup> « Pourquoi, malheureux prêtre, s'écrie indi-

<sup>1</sup> Væ sacrilegis manibus ! væ pectoribus immundis impiorum sacerdotum ! Omne supplicium minus est delicto quo Christus contemnitur in hoc sacrificio. (S. Thom. de Vill., *Conc. III, de sanct. alt.*).

<sup>2</sup> Maledicti sunt in cælo et in terra, et ab omnibus creaturis ; quia ipsæ obediunt Deo, et ipsi spreverunt. (*Apud Mansi.*).

<sup>3</sup> Videmus sacerdotes abutentes vasis Deo consecratis : sed prope est manus illa et scriptura terribilis, MANE, THECEL, PHARES, NUMERATUM, APPENSUM, DIVISUM, (S. Pet. Dam., *de cæl. sacr. c. 3.*).

<sup>4</sup> Fiet mensa eorum coram ipsis in laqueum. (*Psal. LXVIII, 23, 25.*).

<sup>5</sup> Sumentes indigne præ cæteris delicta graviora committunt, et pertinaciores in malo sunt. (*Serm. de Euch. n. 9.*).

<sup>6</sup> Qui manducat et bibit indigne, judicium sibi manducat et bibit. (I Cor., XI, 29).

gné saint Pierre Damien, pourquoi, devant offrir votre sacrifice à Dieu, commencez-vous par vous immoler vous-même comme victime au démon ? »

## CHAPITRE VIII

### SUR LE PÉCHÉ DE SCANDALE.

I. Le démon commença par inventer des divinités vicieuses, et puis il les fit adorer par les païens, afin que les hommes se crussent permis de s'abandonner aux caprices de leurs passions désordonnées, sans même s'épouvanter d'horreur pour ces vices, dont ils voyaient leurs divinités leur donner l'exemple. Senèque lui-même, tout païen qu'il était, en fait l'aveu dans le passage suivant : « Pour ôter aux hommes toute honte de pécher, car faire des dieux les auteurs des vices, qu'est-ce autre chose que de rendre le libertinage excusable par l'exemple des dieux<sup>2</sup> ? » De là venait que ces malheureux profondément aveuglés disaient, comme on le lit dans le même auteur : « Ce que des dieux ont trouvé convenable de faire, pourquoi trouverais-je honteux de le faire moi-même<sup>3</sup> ? » Or ce que le diable obtint des païens par le moyen de ces divinités qu'il leur proposa pour modèles, il l'obtient aujourd'hui des chrétiens par le moyen des mauvais prêtres, qui, par leurs scandales, persuadent aux malheureux séculiers qu'il est permis, ou que ce n'est pas un grand mal d'imiter l'inconduite de leurs pasteurs<sup>4</sup> Dieu a placé les prêtres sur la terre, afin qu'ils

<sup>1</sup> Cur, o sacerdos, qui sacrificium Deo debes offerre, temetipsum prius maligno spiritui non vereris victimam immolare? (*Opusc.*, xv, c. 3)?

<sup>2</sup> Ut pudor peccandi ab hominibus demeretur; quid enim est aliud auctores vitiorum facere eos (id est divos), quam dare exemplo divinitatis excusatam licentiam? (*Sen., de vit. beat.* c. 26).

<sup>3</sup> Quod divos decuit, cur mihi turpe putem?

<sup>4</sup> Persuadent sibi id licere quod a suis pastoribus fieri conspiciunt, et ardentius perpetrant. (*S. Grégoire, Past.* p. 1, c. 2).

servent aux autres de modèles accomplis, comme notre Sauveur avait été envoyé par son père pour servir d'exemple à tout le monde ! « Comme mon père m'a envoyé, de même je vous envoie<sup>1</sup> » Et c'est pourquoi saint Jérôme écrivait à un évêque d'éviter avec soin toute action qui pourrait entraîner dans le désordre quiconque voudrait l'imiter<sup>2</sup>

II. Le péché de scandale ne consiste pas seulement à conseiller directement aux autres de faire le mal, mais encore à engager par son exemple, et d'une manière indirecte, le prochain à commettre le mal. « Une parole ou une action manquant de rectitude, et qui fournit à d'autres une occasion de pécher,<sup>3</sup> » telle est la définition que saint Thomas et le commun des autres théologiens donnent du scandale. Pour apprécier l'énormité du péché de scandale, il suffit de lire le passage suivant de saint Paul : « Celui qui pèche contre son frère, faute de ménagement pour la faiblesse de sa conscience, pèche contre Jésus-Christ lui-même<sup>4</sup> » Saint Bernard en donne la raison : C'est, dit-il, que le scandaleux fait perdre à Jésus-Christ ces âmes qu'il a rachetées par son sang. Ainsi, ajoute le saint, Jésus-Christ souffre une plus grande persécution de la part de ceux qui donnent du scandale, qu'il n'en souffrit de ceux qui le crucifièrent<sup>5</sup>

III. Or si le scandale, donné même par les hommes du monde, est un péché si détestable, combien ne sera-t-il pas plus grave de la part d'un prêtre que Dieu a placé sur la terre pour sauver les âmes, et les conduire au ciel ? Le prêtre est le sel de la terre et la lumière du monde<sup>6</sup> Le sel

<sup>1</sup> Sicut misit me pater, et ego mitto vos, (S. Joan., xx, 21).

<sup>2</sup> Cave ne committas quod qui volunt imitari, cogantur delinquere. (*Epist. ad Heliodor.*).

<sup>3</sup> Dictum, vel factum minus rectum, præbens alteri ruinam.

<sup>4</sup> Peccantes enim in fratres, et percutientes conscientiam eorum infirmam, in Christum peccatis. (I Cor., viii, 12).

<sup>5</sup> Si Dominus proprium sanguinem dedit in pretium redemptionis animarum, non videtur graviorem sustinere persecutionem ab illo qui scandali occasione avertit ab eo animas quas redemit, quam ab illo qui sanguinem suum fudit ? (S. Ber., ser. in conv. S. Paul).

<sup>6</sup> Vos estis sal terræ, vos estis lux mundi. (*Matth.*, v, 13, 14).

est destiné par sa nature à conserver les choses qu'il pénètre ; tel est le prêtre : son devoir est de conserver les âmes dans la grâce de Dieu. Que deviendront les autres hommes, dit saint Augustin, si ces prêtres deviennent un sel affadi, incapable de rien conserver<sup>1</sup> ? Ce sel, poursuit le saint docteur, étant sans valeur, il sera jeté hors de l'Église, et foulé aux pieds<sup>2</sup>. Et si ce sel, au lieu de conserver, ne servait qu'à corrompre, c'est-à-dire, si le prêtre, au lieu de tâcher de sauver les âmes, ne contribuait qu'à les perdre, quel châtement ne mériterait-il pas ?

IV Le prêtre est aussi *lux mundi, la lumière du monde*, c'est-à-dire, comme le dit saint Jean Chrysostome, que le prêtre doit tellement reluire par la sainteté de sa vie, qu'il serve de modèle à tous les autres, et les excite par son exemple à vivre de même saintement<sup>3</sup>. Mais si cette lumière se changeait en ténèbres, que deviendrait le monde ? Le prêtre n'en serait-il pas la ruine ? Oui, répond saint Grégoire, la cause de la perte du peuple, ce sont les mauvais prêtres<sup>4</sup>. « C'est pour cette raison que le même saint écrivit aux évêques de France, pour les exhorter à châtier les prêtres scandaleux, de peur, leur dit-il, que la mauvaise vie de quelques-uns ne cause la perte de la multitude<sup>5</sup>. » Ce qui revient à ce qu'a dit le prophète Osée, que tel sera le peuple, tel sera le prêtre<sup>6</sup>. Le Seigneur nous fait dire par Jérémie, qu'il enivrera et engraissera l'âme du prêtre, et que son peuple sera tout rempli de ses biens<sup>7</sup>. D'où saint Charles Borromée concluait que

<sup>1</sup> Itaque si sal infatuatum fuerit, in quo salietur ? Qui erunt homines per quos a vobis error auferatur, cum vos elegerit Deus, per quos errorem auferat cæterorum ? (S. Aug., *l. 1, de serm. dom. c. 6*).

<sup>2</sup> Ergo ad nihilum valet ultra, nisi ut mittatur foras, et calcetur ab hominibus. (*Ibid.*)

<sup>3</sup> Splendore vitæ totum illuminantis orbem, splendere debet animus sacerdotis.

<sup>4</sup> Causæ sunt ruinæ populi sacerdotes mali. (S. Greg. *l. 14, ep. 64*).

<sup>5</sup> Ne paucorum facinus multorum posset esse perditio, nam ruina populi sacerdotis mali. (*Idem.*, *ep. 48*).

<sup>6</sup> Et erit sicut populus, sic sacerdos. (*Os. l. iv, 9*).

<sup>7</sup> Et inebriabo animas sacerdotum pinguedine, et populus meus bonis meis adimplebitur. (*Jer., xxxi, 14*).

si les prêtres sont riches en vertus, les peuples en seront enrichis de même ; mais que s'ils en sont dépourvus, les peuples en seront pauvres également<sup>1</sup>

V. Thomas de Champré raconte qu'à Paris le diable chargea un prêtre de dire en prêchant devant le clergé, que les princes de l'enfer saluaient les princes de l'Eglise, et les remerciaient de ce que par leur négligence et leur exemple pernicieux, une multitude de personnes se damnaient<sup>2</sup> Et c'est précisément de ce désordre que le Seigneur se plaint par la bouche de Jérémie en ces termes : « Mon peuple est comme un troupeau perdu, parce que ses pasteurs l'ont égaré<sup>3</sup> » Quand le pasteur marche vers le précipice, le troupeau s'y précipite inévitablement lui-même, comme le dit saint Grégoire<sup>4</sup> Le mauvais exemple du prêtre entraîne naturellement la mauvaise vie du peuple, a dit saint Bernard<sup>5</sup> Si un laïque se fourvoie, il se perdra tout seul ; mais si c'est un prêtre qui s'égaré, il entraînera un grand nombre d'âmes dans sa perte, surtout celles qui lui auront été confiées, a dit encore le même saint abbé<sup>6</sup> Dieu ordonna dans le Lévitique, qu'on offrît un veau pour le péché d'un seul prêtre, comme pour les péchés de tout le peuple ; d'où Innocent III conclut que le péché d'un prêtre est aussi grave que les péchés d'un peuple entier, et cela parce qu'un prêtre en péchant induit tout le peuple à pécher<sup>7</sup> Dieu du reste

<sup>1</sup> Si sint pingues sacerdotes, erunt populi pingues ; si sint inanes, magna imminebit populis paupertas.

<sup>2</sup> Principes tenebrarum principes Ecclesiæ salutant, et læti gratias referunt, quia per eorum negligentiam ad nos devolvitur fere totus mundus. (*Cantiprat. lib. 1, cap. 29, n. 9*).

<sup>3</sup> Grex perditus factus est populus meus, pastores eorum seduxerunt eos. (*Jer., L, 6*).

<sup>4</sup> Cum pastor per abrupta greditur, consequens est, ut ad præcipitium grex feratur. (*S. Greg., Pastor. p. 1, l. 2*).

<sup>5</sup> Misera sacerdotum conversatio, plebis subversio est. (*S. Bern., in conv. S. Pauli*).

<sup>6</sup> Si quis de populo deviat, solus perit, verum principis error multos involvit, et tantis obest, quantis præest. (*S. Bern., epist. 127*).

<sup>7</sup> Unde conjicitur quia peccatum sacerdotis, totius multitudinis peccato coæquatur, quia sacerdos in suo peccato totam facit delinquere multitudinem. (*In consecr. pontif., serm. 1*).

l'avait dit dans le Lévitique : « Si le prêtre qui a reçu l'onction vient à pécher, il fait pécher avec lui toute la multitude<sup>1</sup> » Saint Augustin, parlant aux prêtres, leur dit : « Gardez-vous bien de fermer le ciel au peuple, comme vous le faites lorsque vous donnez l'exemple de mal agir<sup>2</sup> » Le Seigneur révéla à sainte Brigitte que les pécheurs, en voyant le mauvais exemple des prêtres, s'excitent à mal faire, et se glorifient ensuite des vices qui leur inspiraient auparavant une honte salutaire<sup>3</sup> Aussi les prêtres seront-ils plus maudits que les autres pécheurs, parce que c'est leur vie scandaleuse qui les aura précipités, eux et leurs brebis, dans l'enfer<sup>4</sup>

VI. L'auteur de l'ouvrage inachevé sur saint Matthieu dit que, lorsqu'on voit un arbre avoir ses feuilles jaunâtres et flétries, l'on juge tout de suite qu'il souffre dans ses racines ; et que de même lorsqu'on voit un peuple corrompu, on peut dire justement, sans craindre de porter un jugement téméraire, que les prêtres sont mauvais<sup>5</sup> Oui, dit saint Chrysostome, la vie des prêtres est la racine, d'où la sève se répartit aux fidèles qui sont les rameaux. Saint Ambroise dit dans ce même sens<sup>6</sup> que les prêtres sont la tête d'où la vie de l'esprit se répand dans les membres qui sont les laïques. « Toute tête est languissante, a dit Isaïe, et de la tête aux pieds tout est malade dans ce peuple<sup>7</sup> » Voici l'explication que saint Isidore

<sup>1</sup> Si sacerdos qui unctus est peccaverit, delinquere faciet populum. (*Lev.*, IV, 3).

<sup>2</sup> Nolite cœlum claudere ; clauditis, dum male vivere ostenditis. (*Ad frat. in erem.*, *serm.*, xxxvi, vers. fin.).

<sup>3</sup> Viso exemplo pravo sacerdotum, peccator fiduciam peccandi sumit, et incipit de peccato, quod prius reputabat erubescibile, gloriari. (*Revel.*, *lib.* 4, c. 32).

<sup>4</sup> Ideo ipsis erit major maledictio præ aliis, quia se vita sua perdunt et alios. (*Rev. lib.* 4, c. 32).

<sup>5</sup> Vidit arborem pallentibus foliis marcidam, et intellexit agricola, quia læsuram in radicibus habet ; ita cum videris populum, irreligiosum, sine dubio cognoscis, quia sacerdotium ejus non est sanum. (*Auct. Op. Imp.*, *Hom.* 38, *in Matth.*).

<sup>6</sup> (*De dignit. sacer.*, c. v).

<sup>7</sup> Omne caput languidum, a planta pedis usque ad verticem, non est in eo sanitas. (*Isa.*, I, 5).

donne de ces paroles, et qui revient à ce propos : « Cette tête languissante, c'est un docteur qui fait le mal, et dont le péché se communique à tout le corps<sup>1</sup> » Saint Léon donne en d'autres termes la même explication : Comment, dit ce grand pontife, trouver un corps sain là où la tête ne l'est pas ? Une famille sera toute entière en souffrance, si les conditions de bien-être qu'on voudrait trouver dans ses membres manquent au chef lui-même<sup>2</sup> » Qui pourra, dit saint Bernard par une autre figure, trouver de l'eau limpide dans la fange ? Ou bien, poursuit le saint docteur, comment pourrai-je tirer un conseil salutaire de celui qui ne sait pas se le donner à lui-même<sup>3</sup> ? Plutarque dit, en parlant du mauvais exemple des princes, que ceux-ci n'empoisonnent pas seulement la coupe dans laquelle ils boivent, mais la source où tous viennent se désaltérer, en sorte que le poison atteint tout le peuple<sup>4</sup> Cela convient plus particulièrement aux prêtres ; car la cause principale des péchés des inférieurs, dit Eugène III, dérive en grande partie des péchés des supérieurs<sup>5</sup>

VII. Les prêtres sont appelés par saint Grégoire les pères des chrétiens, *Patres christianorum*. Saint Jean Chrysostome leur donne le même titre, et ajoute que le prêtre, comme vicaire de Dieu, est obligé d'avoir soin de tous les hommes, puisque Dieu, dont il est le représentant, est le père de tout le monde<sup>6</sup> De même donc que les pères commettent un double péché lorsqu'ils donnent mauvais exemple à leurs enfants, ainsi un prêtre pèche doublement en quelque manière, quand il donne

<sup>1</sup> Caput enim languidum est doctor agens peccatum, cujus malum ad corpus pervenit. (S. *Isid.*, l. 3, c. 38).

<sup>2</sup> Totius familiæ ordo nutabit, dum quod requiritur in corpore, non invenitur in capite. (*Epist.* 87).

<sup>3</sup> Quis in cæno fontem requirat? An idoneum putabo qui mihi det consilium, qui non dat sibi? (S. *Bernard.*)

<sup>4</sup> Hi non in unum calicem venenum mittunt, sed in fontem quo videntur omnes uti.

<sup>5</sup> Inferiorum culpæ ad nullos magis referendæ sunt, quam ad desides rectores. (*Apud S. Ber.*, lib. III, de *consid.*, lib. III, c. v, n. 19).

<sup>6</sup> Quasi totius orbis pater sacerdos est ; dignum igitur est ut omnium curam agat, sicut et Deus cujus fungitur vice. (*Chrys.*, *Hom.* 6, in *ep.* II, ad *Tim.*, 1)

mauvais exemple aux laïques : « Que fera un laïc, dit Pierre de Blois, si ce n'est ce qu'il verra faire à son père spirituel <sup>1</sup> ? » Saint Jérôme fit la même observation à un évêque : « Tout ce que vous faites, tous croient devoir le faire <sup>2</sup> » A la vue du mauvais exemple que leur donnent les prêtres, les mondains livrés au désordre s'écrient, comme le fait observer le B. Césaire : « Quoi ? est-ce que les clercs, même de l'ordre le plus élevé, ne font pas la même chose <sup>3</sup> ? » Saint Augustin fait ainsi parler un laïque : « Que me dites-vous là ? Les clercs eux-mêmes ne font pas autre chose, et vous voulez que j'agisse autrement <sup>4</sup> ? » Lorsque les prêtres, dit saint Grégoire, au lieu de donner de l'édification, donnent du scandale, ils sont cause, pour ainsi dire, qu'on honore le péché par respect pour leur rang, au lieu de l'avoir en horreur <sup>5</sup>

VIII. Donc ces malheureux prêtres, en même temps qu'ils sont pères, deviennent parricides, parce qu'ils sont la cause de la mort de leurs fils spirituels ; c'est ce qui excitait les plaintes de saint Grégoire : « Vous voyez comment se perdent tous les jours un si grand nombre d'âmes ; de qui est la faute, si ce n'est des prêtres ? Nous qui devrions les guider dans le chemin de la vie, nous sommes les auteurs de leur mort <sup>6</sup>. » Quelques prêtres aveuglés diront peut-être : Je dois rendre compte de mes péchés ; mais que m'importent les péchés des autres ? Que ces prêtres-là disent ce qu'ils voudront ; mais qu'ils écoutent la réponse que leur a faite d'avance saint Jérôme : « Si vous dites : Il me suffit de ma conscience, je ne me mets point en peine de ce que disent les hommes, écoutez l'Apôtre

<sup>1</sup> Quid faciet laicus, nisi quod patrem spiritualement viderit facientem ? *Serm.* 57, *ad sacer.*.

<sup>2</sup> Quidquid feceris, id sibi omnes faciendum putant. (*S. Hieroni., ad Heliod., ep.* 3).

<sup>3</sup> Quid non talia clerici, et majoris ordinis, faciunt ! (*Serm.*, 15).

<sup>4</sup> Quid mihi loqueris ? ipsi clerici non aliud faciunt, et me cogis ut non faciam ? (*S. Aug., de Verb. Dom. serm.* 49).

<sup>5</sup> Pro reverentia ordinis, peccatum honoratur.

<sup>6</sup> Quibus quotidie percussioibus intereat populus videtis, cujus hoc nisi sacerdotum peccato agitur ? Nos populo auctores mortis existimus, cui esse debimus duces ad vitam. (*S. Greg., Hom.* 17, *in Ev.*)

nous dire : Tâchons de faire le bien de manière à ce qu'il soit approuvé non-seulement devant Dieu, mais aussi devant les hommes <sup>1</sup> » Les prêtres scandaleux, dit saint Bernard, donnent la mort aux autres en se la donnant à eux-mêmes <sup>2</sup> Plus loin il ajoute qu'il n'y a pas de peste plus nuisible pour les peuples que l'ignorance des prêtres accompagnée d'une mauvaise vie <sup>3</sup> Le même saint dit ailleurs qu'un grand nombre de prêtres sont catholiques dans leurs sermons, mais hérétiques par leur manière de vivre ; car par leur mauvais exemple ils causent plus de ravage que ne font les hérétiques, et cela parce que les actions ont plus de force que les paroles <sup>4</sup>

IX. Sénèque disait que pour apprendre à connaître les vices comme les vertus, la voie de l'enseignement est longue, mais que celle de l'exemple est courte et rapide <sup>5</sup> Ce qui a fait dire à saint Augustin, parlant spécialement de la chasteté des prêtres, que cette vertu est très-nécessaire à tout le monde, mais qu'elle l'est surtout aux prêtres, dont la vie doit être pour les autres une prédication continuelle <sup>6</sup> Mais comment un prêtre prêchera-t-il la chasteté s'il est esclave de l'impudicité, dit saint Pierre Damien <sup>7</sup> ? La grandeur de l'état, le vêtement même du prêtre, lui rappellent avec force l'obligation d'être saint <sup>8</sup>

<sup>1</sup> Si dixeris : Sufficit mihi conscientia mea, non curo quæ loquantur homines ; audi apostolum scribentem : Providentes bonæ non solum coram Deo, sed etiam coram hominibus. (II. Cor., viii, 4).

<sup>2</sup> Non parcunt suis, qui non parcunt sibi, perimentes pariter, et pereuntes. (S. Ber. Serm. 77, in Cant.)

<sup>3</sup> Post indoctos prælatos malosque, in sancta Ecclesia nulla pestis ad nocendum infirmis valentior invenitur. (S. Bern., de Ord. vit., c. 1).

<sup>4</sup> Multi sunt catholici prædicando, qui sunt hæretici operando. Quod hæretici faciebant per prava dogmata, hoc faciunt plures hodie per mala exempla, et tanto graviores sunt hæreticis, quanto prævalent opera verbis. (S. Bern., ad Past. in syn.).

<sup>5</sup> Longum iter per præcepta, breve et efficax per exempla.

<sup>6</sup> Omnibus castitas pernecessaria est, sed maxime ministris Christi, quorum vita aliorum debet esse salutis prædicatio. (S. Aug. Serm. 249, de temp.)

<sup>7</sup> Qui prædicator es castitatis, non te pudet servum esse libidinis ? (S. Petr. Dam. Op. 17, c. 3).

<sup>8</sup> Clamat vestis clericalis, clamat status professi animi sanctitatem. (S. Hier. ep. 58).

Que de maux ne causera pas l'exemple du vice donné par ceux-là mêmes dont le nom et l'ordre qu'ils ont reçu signifient la sainteté, dit saint Grégoire <sup>1</sup>? Peut-il y avoir un désordre plus grand, dit saint Isidore, que de voir un prêtre se servir de sa dignité comme d'une arme pour pécher <sup>2</sup>? Un tel prêtre rend abominable, pour nous servir de l'expression d'Ezéchiel, la noblesse même de son état <sup>3</sup>. Les prêtres qui ne prêchent pas d'exemple, dit saint Bernard, sont la dérision et la fable de tous <sup>4</sup>. C'est déjà un désordre de voir les prêtres vivre comme les mondains, mais combien c'en est un plus grand, comme le dit l'auteur de l'ouvrage inachevé sur saint Matthieu, de les voir vivre d'une manière plus vicieuse que les séculiers <sup>5</sup>! Quel exemple, dit saint Ambroise, le peuple recevra-t-il de vous, s'il s'aperçoit que, malgré la sainteté qu'il vous suppose, vous faites des actions dont il rougirait pour lui-même <sup>6</sup>?

X. On lit dans le prophète Osée : Prêtres, écoutez ceci : « Dieu va exercer ses jugements sur vous, parce que vous êtes devenus à ceux sur qui vous étiez obligés de veiller, ce que sont les pièges aux oiseaux, et les filets que l'on tend sur le mont Thabor <sup>7</sup> » Le chasseur qui veut prendre des oiseaux dans ses filets se sert pour appeaux d'autres oiseaux qu'il tient liés dans le même lieu ; ainsi le démon, pour faire tomber les hommes dans ses filets, se sert de l'exemple des hommes scandaleux. Comme l'a dit saint Ephrem, lorsqu'une âme est tombée dans les pièges du démon, elle sert à son tour comme de piège pour en tromper d'autres <sup>8</sup>. Dieu se plaint par la bouche

<sup>1</sup> Nemo amplius in Ecclesia nocet, quam qui perverse agens nomen vel ordinem sanctitatis habet. (*Pastor.*, part. 1, c. 2).

<sup>2</sup> Sacerdotes dignitate velut armis ad vitium abuti. (*S. Isid.*, lib. II, ep. 21).

<sup>3</sup> Abominabilem fecisti decorem tuum. (*Ezech.*, xvi, 25).

<sup>4</sup> Aut honestiores, aut fabula omnibus sunt. (*De Cons.* l. 4, c. 6).

<sup>5</sup> Quomodo non sit confusio sacerdotes inferiores laicis, quos etiam esse æquales magna confusio est. (*Auct. Op. imperf. Hom.* 3).

<sup>6</sup> Si quæ in se erubescit, in te, quem reverendum arbitratur, offendat? (*Epist.*, 6).

<sup>7</sup> Audite hoc, sacerdotes, quia vobis judicium est, quoniam laqueus facti estis speculationi, et rete expansum. (*Os.* v, 1).

<sup>8</sup> Cum primum fuerit capta anima, ad alias decipendas fit quasi laqueus.

de Jérémie du mauvais effet que produit sur les peuples l'exemple des hommes de scandale. C'est de ces scandaleux que Dieu se plaint par la bouche de son prophète Jérémie dans les termes suivants : « Il s'est trouvé parmi mon peuple des impies qui dressent des embûches comme on en dresse aux oiseaux, et qui tendent des filets pour surprendre les hommes<sup>1</sup> »

Mais ceux, dit saint Césaire d'Arles, que les démons s'étudient surtout à attraper pour s'en servir comme d'appaux dans cette cruelle chasse, ce sont les prêtres scandaleux : il les appelle des colombes que les oiseleurs, savoir les démons, ont coutume d'exciter pour en prendre d'autres<sup>2</sup>

XI. Un auteur atteste qu'anciennement, lorsqu'un simple clerc passait dans une rue, chacun se levait et le priait de le recommander à Dieu. Voit-on dans notre siècle une telle marque de respect et de confiance ? Hélas ! s'écrie avec larmes le prophète Jérémie, « comment l'or s'est-il obscurci ? comment sa couleur, qui était si belle, s'est-elle changée ! comment les pierres du sanctuaire se sont-elles dispersées au coin de toutes les rues<sup>3</sup> ? » L'or, c'est-à-dire les ecclésiastiques, suivant l'explication qu'en donne le cardinal Hugues, a perdu sa belle couleur, c'est-à-dire le vif éclat de la sainte charité ; il s'est obscurci, il ne conserve plus la splendeur des bons exemples. Les pierres du sanctuaire, les prêtres, suivant saint Jérôme, sont dispersés dans les chemins, et ne servent plus qu'à faire tomber les pauvres laïques dans les vices. Saint Grégoire, dans son commentaire, donne le même sens à ces passages. « L'or s'est obscurci, dit-il, parce que la vie des prêtres est réprouvée pour leurs actions ; la couleur si belle de l'or est changée, parce que de saints qu'ils étaient, ils sont devenus méprisables par leurs œuvres abjectes. Les pierres du sanctuaire ont été dispersées au coin de chaque rue, parce qu'il

<sup>1</sup> Quia inventi sunt in populo meo impii insidiantes quasi aucupes, laqueos ponentes, et pedicas ad capiendos viros. (*Jer.*, v, 26).

<sup>2</sup> Columbas quas aucupes excitare solent ad alias capiendas.

<sup>3</sup> Quomodo obscuratum est aurum, mutatus est color optimus, dispersi sunt lapides sanctuarii in capite omnium platearum. (*Thren.*, iv, 1, et seq.).

n'y a presque plus d'affaires séculières qui ne soient administrées par des prêtres <sup>1</sup> »

XII. Nous lisons dans le Cantique des cantiques : « Les fils de ma mère ont combattu contre moi <sup>2</sup> » Origène applique ces paroles aux prêtres qui par leurs scandales s'arment contre leur mère la sainte Eglise. Saint Jérôme dit que l'Eglise est dévastée par la mauvaise vie des prêtres <sup>3</sup> Saint Bernard, au sujet de ces paroles d'Ezéchias : *Ecce in pace amaritudo mea amarissima* (Isai., xxxviii, 17), fait ainsi parler l'Eglise : « Paix pour moi du côté des païens, paix aussi du côté des hérétiques, mais non du côté de mes fils <sup>4</sup> ; » comme si elle disait : Maintenant que je ne suis plus persécutée par les païens, puisqu'il n'y a plus de tyrans, ni par les hérétiques, puisqu'il ne s'élève pas de nouvelles hérésies, je suis persécutée par mes propres enfants, par les prêtres, dont la vie scandaleuse fait périr un grand nombre d'âmes. « Je ne pense pas, dit saint Grégoire, que Dieu rencontre un plus grand obstacle à l'établissement de son royaume dans autre chose que dans les exemples de perversité donnés par ceux-là mêmes que Dieu a établis pour avertir les autres de leurs devoirs <sup>5</sup> » Les prêtres, par leur mauvais exemple, sont cause qu'on méprise leur ministère, les sermons, les messes, et tous les autres exercices sacrés. L'Apôtre les avertissait de ce malheur, lorsqu'il écrivait aux ecclésiastiques de Corinthe : « Appliquons-nous à ne donner à personne aucun sujet de scandale, afin que notre ministère ne soit pas déshonoré <sup>6</sup> » Salvien dit que c'est à cause des prêtres

<sup>1</sup> Aurum quippe obscuratum, quia sacerdotum vita per actiones ostenditur reproba Color optimus est mutatus, quia sanctitatis habitus per abjecta opera ad ignominiam despectionis venit. Dispersi sunt lapides sanctuarii in capite omnium platearum ; ecce jam pene nulla est sæculi actio quam non sacerdotes administrant.

<sup>2</sup> Filii matris meæ pugnaverunt contra me. (*Cant.*, 1, 6).

<sup>3</sup> Propter vitia sacerdotum Dei sanctuarium destitutum est. (*S. Hier. epist.*, 48).

<sup>4</sup> Pax a paganis, pax ab hæreticis, et non pax a filiis. (*Serm.* 3, in *Cant.*)

<sup>5</sup> Nullum ab aliis putō majus præjudicium quam a sacerdotibus tolerat Deus, quando eos quos ad aliorum correptionem posuit, dare exempla pravitatis cernit (*S. Greg. Hom.*, xvii, n. 14).

<sup>6</sup> Nemini dantes ullam offensionem, ut non vituperetur ministerium nos-

que la loi de Jésus-Christ est discréditée<sup>1</sup> Et saint Bernard ajoute qu'à la vue du mauvais exemple des ecclésiastiques une foule considérable de chrétiens se prend à douter de la foi, et s'abandonne aux vices, méprisant les sacrements, l'enfer et le paradis<sup>2</sup>

XIII. L'auteur de l'ouvrage inachevé sur saint Matthieu rapporte que les infidèles, témoins de la mauvaise vie des prêtres, disaient que le Dieu des chrétiens n'était pas le vrai Dieu, ou qu'il était méchant ; car, disaient-ils, s'il était bon, comment pourrait-il supporter leurs péchés<sup>3</sup> ? Nous rapporterons, dans l'instruction pour la messe, le fait de cet hérétique qui voulait d'abord abjurer, mais qui assistant ensuite, à Rome, à une messe célébrée d'une manière indécente par un prêtre, ne voulut plus abjurer, disant que le pape lui-même ne croyait pas à la religion, puisque s'il y croyait, il aurait fait brûler vifs des prêtres si criminels, dont il connaissait très-bien la conduite. Saint Jérôme dit qu'il n'a pas trouvé dans l'histoire d'autres hommes que des prêtres qui aient infecté l'Eglise d'hérésies<sup>4</sup> Pierre de Blois ajoute que c'est la négligence des prêtres qui a été cause que les hérésies ont pullulé<sup>5</sup> ; et ailleurs, que c'est à cause des péchés des prêtres que la sainte Eglise de Dieu est tombée dans le mépris et dans l'opprobre<sup>6</sup> Saint

trum, sed in omnibus exhibeamus nosmetipsos sicut Dei ministros. (II. Cor., vi, 3).

<sup>1</sup> In nobis lex christiana maledicatur. (*Sal. lib. 4, ad Eccl. cath.*)

<sup>2</sup> Plurimi considerantes clericorum sceleratam vitam, et ex hoc vacillantes, imo multoties deficientes in fide, vitia non evitant, sacramenta despiciunt, non horrent inferos, cœlestia minime concupiscunt. (*S. Bern., de 12 Pœn. imped., serm. 19.*)

<sup>3</sup> Qualis est eorum Deus qui talia agunt ? Numquid sustineret eos talia facientes, nisi consentiret operibus eorum ? (*Hom. x, inter. oper. S. Joan. Chrys. tom. vi, p. 793, édit. Garnier.*)

<sup>4</sup> Veteres scrutans historias, invenire non possum scidisse Ecclesiam, et populos seduxisse, præter eos qui sacerdotes a Deo positi sunt. (*In can. Transferunt., caus. 24, q. 3.*)

<sup>5</sup> Propter negligentiam sacerdotum hæreses pullularunt. (*Serm. 50, ad Sac.*)

<sup>6</sup> Propter peccata sacerdotum data est in conculcationem et in opprobrium sancta Dei Ecclesia. (*Serm. 60, in c. v, Os.*)

Bernard pensait que les prêtres qui mènent une vie si scandaleuse, causent à l'Église plus de dommage que les hérétiques eux-mêmes ; car, disait-il, nous pouvons nous mettre en garde contre des hérétiques, mais comment nous garderons-nous des prêtres dont nous devons nécessairement être assistés<sup>1</sup> ?

XIV Oh ! qu'il est terrible le châtement réservé aux prêtres scandaleux ! Si le laïque, qui donne du scandale, est menacé d'un terrible malheur<sup>2</sup>, à quels fléaux plus terribles encore ne doit pas s'attendre celui que Dieu a choisi pour son ministre entre tous les autres<sup>3</sup> ? Jésus-Christ l'a choisi pour qu'il lui gagne des âmes<sup>4</sup> ; et le prêtre les lui ravit par ses mauvais exemples. Saint Grégoire dit que ces prêtres méritent autant de morts qu'ils donnent de mauvais exemples<sup>5</sup>. Le Seigneur, parlant spécialement des prêtres, disait à sainte Brigitte : « Une malédiction plus terrible pèsera sur eux, parce qu'ils en perdent d'autres avec eux par leur mauvaise vie<sup>6</sup> » Les prêtres sont chargés de cultiver la vigne du Seigneur ; il en chassera ceux qui y causent du scandale, et les remplacera par d'autres qui sachent la faire fructifier<sup>7</sup>. Hélas ! que deviendront au jour du jugement les prêtres qui auront donné du scandale ? « Je m'élançerai sur eux, dit le Seigneur par son prophète, comme une ourse à laquelle on arrache ses petits<sup>8</sup> » De même que l'ourse s'élançait avec colère contre le chasseur

<sup>1</sup> Serpit hodie putida tabes per omne corpus Ecclesiæ, et quo latius, eo desperatius, quo inimicus est interius. Nam si insurgeret apertus hæreticus, mitteretur foras ; si violentus inimicus, absconderet se ab eo. Nunc vero quem ejiciet aut quo abscondet se ? Omnes necessarii, et omnes adversarii. (*S. Bern. Serm. 33, in Cant.*)

<sup>2</sup> Væ homini illi per quem scandalum venit ! (*Matth., xviii, 7.*)

<sup>3</sup> Elegit eum ex omni carne. (*Eccli., xlv, 4.*)

<sup>4</sup> Elegi vos et posui vos ut eatis et fructum afferatis. (*Joan., xv, 16.*)

<sup>5</sup> Si perversa perpetrant, tot mortibus digni sunt quot ad subditos exempla transmittunt. (*Past. p. 3, admon. 5.*)

<sup>6</sup> Ipsi erit major maledictio ; quia se vita sua perdunt et alios. (*Revel. lib., iv, int. 32.*)

<sup>7</sup> Malos male perdet, et vineam suam locabit aliis agricolis, qui reddant ei fructum temporibus suis. (*Matth., xxi, 44.*)

<sup>8</sup> Occurram eis quasi ursa raptis catulis. (*Os. xiii, 8.*)

qui lui a ravi ses petits, ainsi Dieu nous dit qu'il se ruera en ce jour sur les prêtres qui, au lieu de sauver les âmes, les auront perdues. Et si, dit saint Augustin, dans ce jour terrible chacun aura peine à rendre compte de ses propres péchés, que sera-ce des prêtres qui auront à rendre un compte rigoureux de tant d'âmes dont ils auront causé la perte<sup>1</sup> ? Écoutez encore saint Jean Chrysostome : « Si les prêtres viennent à pécher, ils entraîneront tout le peuple à pécher de même. Ainsi, tandis que chaque laïque n'aura à rendre compte que de ses propres péchés, il faudra que les prêtres rendent compte pour les péchés de tous<sup>2</sup> » Oh ! que de mondains, que de paysans, de simples femmes feront honte aux prêtres dans la vallée de Josaphat. « Le laïque au jour du jugement revêtira l'habit sacerdotal, tandis que le mauvais prêtre sera dépouillé du sien, et placé parmi les infidèles et les hypocrites, » « a dit saint Chrysostome, ou l'auteur de l'ouvrage inachevé sur saint Matthieu<sup>3</sup> »

XV Gardons-nous donc, prêtres, mes frères, de causer par nos mauvais exemples la perte des âmes ; gardons-nous-en, dis-je, nous qui avons été placés sur la terre pour les sauver. Et pour atteindre ce but, il faut que nous évitions non-seulement les actions illicites, mais même, comme le dit saint Paul, tout ce qui a la moindre apparence de mal<sup>4</sup> C'est pour une semblable raison que le concile d'Agde prescrit d'éloigner des maisons des clercs les domestiques de l'autre sexe<sup>5</sup> Quand même la cohabitation avec de jeunes servantes ne serait pas une occasion de chute (ce qui est impossible), cependant comme

<sup>1</sup> Si pro se unusquisque vix poterit in die judicii rationem reddere, quid de sacerdotibus futurum est, a quibus omnium animæ requirendæ? (S. Aug. Hom. 7, alias, Sermon. 15, in App. de Div.)

<sup>2</sup> Si sacerdotes fuerint in peccatis, totus populus convertitur ad peccandum. Ideo unusquisque pro suo peccato reddet rationem, sacerdotes autem pro omnium peccatis. (Hom. 33, 38, in Matth.)

<sup>3</sup> Laicus in die judicii stolam sacerdotalem accipiet; sacerdos autem peccator spoliabitur sacerdotii dignitate quam habuit, et erit inter infideles et hypocritas. (Chrysost. sive auct. Op. Imp. Hom. 40.)

<sup>4</sup> Ab omni specie mala abstinete vos. (I. Thess., v, 22.)

<sup>5</sup> Ut ancillæ a mansione, in qua clericus manet, removeantur. (Can., 10.)

elle a toute l'apparence du mal et peut donner du scandale aux fidèles, il faut s'en abstenir. Oui, dit l'Apôtre, souvent il faut, à cause de nos frères, nous abstenir des choses même permises, de crainte de blesser leur conscience infirme<sup>1</sup>. On doit encore avoir bien soin de ne pas répéter certaines maximes mondaines, telles que celle-ci : Il ne faut pas se laisser marcher sur le pied ; il faut jouir de cette vie ; heureux celui qui a de l'argent ; Dieu est plein de miséricorde, et il excusera nos faiblesses (paroles que prononcent trop souvent pour leur malheur des pécheurs obstinés). Ce serait encore un mal bien grave que de louer l'inconduite d'autrui ; de celui qui, par exemple, se venge, qui entretient quelque amitié dangereuse, etc. Saint Jean Chrysostome dit que louer ceux qui pèchent, c'est pire que pécher soi-même<sup>2</sup>. Sachons enfin, que si quelqu'un a eu le malheur de causer du scandale, ou d'être une occasion de scandale, c'est pour lui une grave obligation de le réparer par ses bons exemples.

## CHAPITRE IX.

### SUR LE ZÈLE SACERDOTAL.

(*N. B.* Le missionnaire qui donnera les exercices spirituels aux prêtres, ne doit pas oublier que le discours sur le zèle est l'un des plus nécessaires, et qui peut produire les plus heureux résultats ; car si un prêtre, après avoir entendu ce discours, se détermine, comme il faut l'espérer, avec l'aide de Dieu, à travailler au salut du prochain, il n'y aura pas qu'une âme de gagnée, mais des centaines et des milliers d'âmes qui se sauveront par l'intermédiaire de ce prêtre.)

Dans ce chapitre nous parlerons :

<sup>1</sup> Ne offendiculum fiat infirmis. (I. *Cor.*, XIII, 9.)

<sup>2</sup> Longe pejus est collaudare delinquentes, quam delinquere. (*Hom.* 2, *de Saul et David.*)

1° De l'obligation où sont les prêtres de travailler au salut des âmes ;

2° Nous montrerons combien sont agréables à Dieu les prêtres qui se consacrent au salut des âmes ;

3° Nous traiterons du salut éternel et de la grande récompense que peut espérer de Dieu un prêtre, qui s'applique à sauver les âmes.

4° De la fin que doit se proposer un prêtre qui a du zèle, des moyens à employer de sa part, et des œuvres à faire<sup>(a)</sup>.

## § I

De l'obligation imposée à tous les prêtres de travailler au salut des âmes.

I. « Beaucoup de prêtres, et peu de prêtres ; beaucoup qui le sont de nom, et peu qui le soient d'effet, » a dit l'auteur de l'ouvrage inachevé sur saint Matthieu<sup>1</sup> Le monde est rempli de prêtres, mais il en est bien peu qui comprennent la grandeur du sacerdoce ; il en est peu qui remplissent les obligations qu'il leur impose de sauver les âmes. La dignité des prêtres est une très-haute dignité, car ils sont les coadjuteurs de Dieu<sup>2</sup> Et qu'y a-t-il de plus honorable, dit l'Apôtre, que de coopérer avec Jésus-Christ à sauver les âmes qu'il a rachetées ? Aussi saint Denis l'Aréopagite appelait-il la dignité sacerdotale la plus divine de toutes les dignités<sup>3</sup> Car, dit saint Augustin, il faut plus de puissance pour faire d'un pécheur un juste, que pour créer le ciel et la terre<sup>4</sup> : *Majus opusest ex impio justum facere, quam creare cœlum et terram.* Saint Jérôme<sup>5</sup> appelle les

<sup>1</sup> Multi sacerdotes, et pauci sacerdotes ; multi nomine, pauci opere. (*Auct. Op. imp. in Matth.*)

<sup>2</sup> Dei enim sumus adjutores. (*I. Cor.*, III, 9.)

<sup>3</sup> Divinissimum est cooperatorem fieri in conversione animarum. (*S. Dionys. Aerop. de Ecc. Hier. c. 3.*)

<sup>4</sup> (*In Joan.*, tr. LII, n. 3.)

<sup>5</sup> Sacerdotes Dominus mundi voluit esse salvatores. (*S. Hier. in Abdiam. 27. 22.*)

(a) L'annonce de ce 4° point a été omise, on ne sait pourquoi, dans l'édition de Turin que nous avons sous les yeux. (*L'éditeur.*)

prêtres les sauveurs du monde ; Saint Prosper <sup>(a)</sup>, les intendants de la maison de Dieu. Avant tous ces auteurs, Jérémie les appelait les pêcheurs et les chasseurs du Seigneur <sup>1</sup> « Voici, dit le Seigneur, que j'envoie beaucoup de pêcheurs, et après eux des chasseurs du Seigneur, et ils les chassaient sur toutes les montagnes, et sur tous les côteaux, et dans les cavernes des rochers <sup>2</sup> » Saint Ambroise explique ce texte (in Ps. 118,) à la louange des prêtres qui gagnent à Dieu les pêcheurs les plus obstinés, en les délivrant de tous leurs vices. Par montagnes, *montes*, on doit entendre l'orgueil ; par côteaux, *colles*, la lâcheté, la pusillanimité ; et par cavernes, *cavernæ*, on doit entendre les mauvaises habitudes qui entraînent avec elles l'aveuglement de l'esprit et l'endurcissement du cœur. « Dieu, dit Pierre de Blois, n'avait personne pour l'aider dans l'œuvre de la création, au lieu qu'il a voulu en avoir dans les mystères de la rédemption <sup>3</sup> » Où trouvera-t-on sur la terre un homme plus grand que le prêtre ? Est-ce parmi les rois, dit saint Jean Chrysostome ? Aux rois sont confiés les intérêts terrestres ; aux prêtres, les intérêts célestes <sup>4</sup> Innocent III (3. p. c. Rem.) dit encore : « Quoique la très-Sainte Vierge surpasse les Apôtres en dignité, ce n'est pourtant pas à elle, mais à eux que le Seigneur a confié les clefs du royaume des cieux <sup>5</sup> »

II. Saint Pierre Damien appelle le prêtre le conducteur du peuple de Dieu <sup>6</sup> ; saint Bernard, le gardien de l'Eglise qui est l'Épouse de Jésus-Christ <sup>7</sup> ; saint Clément, un Dieu terrestre

<sup>1</sup> Dispensatores regni domus. (*De vit. contempl., lib., II, c. II.*)

<sup>2</sup> Ecce ego mittam piscatores multos, dicit Dominus, et post hæc mittam eis multos venatores, et venabuntur eos de omni monte, et de omni colle, et de cavernis petrarum, (*Jerem., xvi, 16.*)

<sup>3</sup> In opere creationis non habuit qui adjuvaret, in mysterio vero redemptionis voluit habere adjuutores. (*Ser., 47.*)

<sup>4</sup> Regni quæ hic sunt commissa sunt ; mihi cœlestia, mihi sacerdoti. (*Lib., I, de Sac. c. 4.*)

<sup>5</sup> Licet beatissima Virgo Maria dignior fuerit apostolis, non tamen illi, sed istis Dominus claves regni cœlorum commisit.

<sup>6</sup> Sacerdos dux exercitus Domini. (*De Dign. sac.*)

<sup>7</sup> Sponsæ custodem. (*Serm. ad Cler.*)

(a) Ou plutôt Julien Pomère, qui paraît être le véritable auteur des trois livres de la *vie contemplative*.  
(L'éditeur.)

après Dieu <sup>1</sup> Car c'est par le ministère des prêtres que se forment les saints sur la terre. Toute l'espérance et le salut des hommes, dit saint Flavien, est entre les mains des prêtres <sup>2</sup>. Saint Jean Chrysostome a dit aussi: « Nos parents nous ont engendrés pour la vie présente, et les prêtres nous engendrent pour la vie éternelle <sup>3</sup> Sans les prêtres, il n'y aurait pas de saints sur la terre, a dit saint Ignace martyr <sup>4</sup>. Avant tous ceux-là Judith avait dit que le salut des peuples dépendait des prêtres <sup>5</sup>. Les prêtres sont les auteurs de la bonne vie des séculiers, et c'est des prêtres que dépend le salut de ces derniers; de là ce mot de saint Clément, ou de l'auteur des constitutions apostoliques: « Honorez les prêtres comme auteurs de la bonne vie des chrétiens <sup>6</sup> »

III. Oh! qu'elle est donc grande la dignité du ministère des prêtres! mais qu'elle est grande aussi l'obligation qu'ils ont contractée de travailler au salut des âmes! Nous lisons dans l'épître aux Hébreux que tout pontife choisi d'entre les hommes est établi pour les hommes en ce qui regarde le culte de Dieu, afin qu'il offre des dons et des sacrifices pour les péchés <sup>7</sup> Et ensuite il est dit: « Pour qu'il puisse être touché de compassion pour ceux qui pèchent par ignorance ou par erreur <sup>8</sup> » Le prêtre est donc établi de Dieu sur la terre et pour l'honorer par l'oblation du sacrifice, et pour procurer le salut des âmes en instruisant les ignorants et en convertissant les pécheurs.

<sup>1</sup> Post Deum terrenus Deus. (*Const. ap. lib. 2, c. 26.*)

<sup>2</sup> Nihil honorabilior sacerdotibus, omnis enim spes atque salus in eis est. (*S. Flav., ep. 7, ad Leon, pap.*)

<sup>3</sup> Parentes nos in præsentem, sacerdotes in vitam æternam generant. (*Chrysost. de Sac. c. 5.*)

<sup>4</sup> Absque sacerdotibus nulla sanctorum congregatio. (*S. Ignac. mart. Ep. ad Trul.*)

<sup>5</sup> Vos estis presbyteri in populo Dei, et ex vobis pendent animæ eorum. (*Judith., viii, 25.*)

<sup>6</sup> Honorate sacerdotes, ut bene vivendi auctores. (*In Const. Ap.*)

<sup>7</sup> Omnis namque pontifex, ex hominibus assumptus, pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum, ut offerat dona et sacrificia pro peccatis. (*Hebr. v, 1 et 2.*)

<sup>8</sup> Qui condolere possit iis qui ignorant et errant (*Heb., v, 2.*)

*Regale sacerdotium, populus acquisitionis*, a dit l'apôtre saint Pierre<sup>1</sup> Les ecclésiastiques, par leur état, diffèrent en tout des gens du monde : ceux-ci ne s'occupent que d'eux-mêmes et pour les choses de la terre, tandis que ceux-là forment le peuple d'élite, et ont pour mission d'acquérir des trésors : mais quels trésors ? « L'office du clergé, répond saint Ambroise, est de gagner non de l'argent, mais des âmes<sup>2</sup> » Saint Antonin dit que le seul nom du prêtre explique quel est son ministère : *Sacerdos, id est, sacra docens*. Et saint Thomas : *Sacerdos sacrum dans*<sup>3</sup> Et Honoré d'Autun : *Presbyter dicitur præbens iter populo de exilio ad patriam*<sup>4</sup> Saint Ambroise appelle les prêtres les chefs du troupeau de Jésus-Christ<sup>5</sup>, i ajoute ensuite : « Que le nom réponde à l'action, afin qu'il ne soit pas donné en pure perte, et qu'il n'en résulte pas un crime énorme<sup>6</sup>. » Si les noms mêmes de prêtre, *sacerdos, presbyter*, signifient l'obligation de travailler au salut des âmes et de les conduire au ciel, il faut, dit saint Ambroise, que les œuvres correspondent à la dignité du titre pour qu'il ne soit pas un vain nom, et les fonctions un crime : car, ajoute encore le saint docteur, « la perte du troupeau est la honte du pasteur<sup>7</sup>. »

IV Si donc, ô prêtres, vous voulez remplir dignement les fonctions de votre ministère, dit saint Jérôme, faites du salut des autres le profit de votre âme<sup>8</sup> Le propre office du prêtre consiste, dit saint Anselme, à enlever les âmes au monde, et à les donner à Dieu<sup>9</sup> Dieu n'a séparé les prêtres des autres

<sup>1</sup> (I. Pet., II, 9.)

<sup>2</sup> Officium quæstus non pecuniarum, sed animarum. (S. Amb. in cap. 1, Is.)

<sup>3</sup> (3. p., q. 22, a. 1.)

<sup>4</sup> (In Jos. 3, 6.)

<sup>5</sup> Duces gregis Christi.

<sup>6</sup> Nomen respondeat actioni, ne sit nomen inane, peccatum immane. (De div. Sac.)

<sup>7</sup> Detrimentum pecoris ignominia est pastoris.

<sup>8</sup> Si officium vis exercere presbyteri, aliorum salutem fac lucrum animæ tuæ. (S. Hier. Ep. 13.)

<sup>9</sup> Sacerdotis proprium est animas e mundo rapere, et dare Deo.

hommes, que pour qu'ils procurent le salut du peuple et le leur propre<sup>1</sup> Le zèle naît de l'amour, a dit saint Augustin<sup>2</sup>; donc, comme la charité nous oblige d'aimer Dieu et le prochain, le zèle nous oblige aussi premièrement de procurer la gloire de Dieu, et d'empêcher son déshonneur, et ensuite de procurer le bien spirituel du prochain, et d'empêcher sa damnation.

V Il ne sert à rien de dire: Je suis un simple prêtre, je n'ai pas charge d'âmes, il me suffit de travailler pour moi-même: car tout prêtre est obligé d'avoir soin, autant qu'il le peut, du salut des âmes, suivant la nécessité où elles se trouvent. Ainsi, dans les pays où les âmes souffrent de grandes nécessités spirituelles, à cause de la pénurie des confesseurs, ainsi que nous l'avons prouvé dans notre Théologie morale (lib. vi. num. 624, Reg. 11,) un simple prêtre est obligé lui-même de confesser, et s'il n'est pas assez habile, il doit travailler à le devenir pour exercer un tel ministère. C'est le sentiment du savant P Pavone de la Société de Jésus, et ce sentiment n'est pas dénué de raison, car, comme Dieu a envoyé Jésus-Christ pour sauver le monde, de même Jésus a établi les prêtres pour convertir les pécheurs: *Sicut misit me Pater, et ego mitto vos* (Joan. xx. 21.) Aussi le concile de Trente a-t-il ordonné que ceux qui veulent entrer dans le sacerdoce, soient trouvés aptes à administrer les sacrements<sup>3</sup> Dieu, dit aussi saint Thomas, a principalement institué le sacerdoce dans le monde afin de sanctifier les fidèles par l'administration des sacrements<sup>4</sup> Et c'est pour administrer le sacrement de la pénitence, que les prêtres sont établis sur la terre, car saint Jean, après les mots que nous venons de rapporter, *Sicut misit me pater*, etc. ajoute immédiatement: « Après qu'il eut dit ces choses, il souffla sur eux

<sup>1</sup> De medio populi segregantur, ut seipsos et populos tueantur. (*Philip. ab. de Dignit. cler. c. 2.*)

<sup>2</sup> (*In Psalm. xviii, Serm. 18.*)

<sup>3</sup> Ad ministranda sacramenta idonei comprobentur. (*Sess., xxiv, c. 14.*)

<sup>4</sup> Ideo posuit ordinem in ea, ut quidam aliis sacramenta traderent. (*S. Thom. supp. q. 34, a. 1.*)

en disant : Recevez le Saint-Esprit, les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, etc <sup>1</sup> » De sorte que s'il est du devoir du prêtre de remettre ou de retenir les péchés, une de ses principales obligations est de se rendre habile à remplir cette fonction, lorsque surtout la nécessité l'exigera, afin qu'il n'encoure pas le reproché dont saint Paul menaçait les prêtres ses coopérateurs, lorsqu'il leur écrivit : « Etant les coopérateurs de Dieu, nous vous exhortons à ne pas recevoir en vain la grâce de Dieu <sup>2</sup> »

VI. Dieu a destiné les prêtres à être le sel de la terre pour préserver les âmes, comme l'a dit le vénérable Bède, de la corruption du péché <sup>3</sup> Mais si le sel s'affadit, à quelle autre chose pourra-t-il servir qu'à être jeté hors de la maison, comme le dit l'Évangile, et à être foulé aux pieds par tout le monde <sup>4</sup>? Chaque prêtre, dit saint Chrysostome, est comme le père de tous les hommes, il doit donc avoir soin de toutes les âmes qu'il peut aider à sauver par ses travaux et ses fatigues <sup>5</sup> Les prêtres sont encore les médecins que Dieu a chargés de la guérison de toutes les âmes infirmes; et de là vient qu'Origène les appelle les médecins des âmes <sup>6</sup>, et saint Jérôme, des médecins spirituels <sup>7</sup>. Cela posé, si le médecin fuit les malades, qui est-ce qui s'occupera, dit saint Bonaventure, de guérir ces derniers <sup>8</sup>? Les prêtres sont appelés encore les remparts de

<sup>1</sup> Hæc cum dixisset, insufflavit et dixit eis : Accipite Spiritum Sanctum ; quorum remisistis peccata, remittuntur eis.

<sup>2</sup> Adjurantes autem exhortamur ne in vacuum gratiam Dei recipiatis, (II. *Cor.*, VI, 1.)

<sup>3</sup> Ut sales condiant animos ad incorruptionis sanitatem. (*Beda in Matth.*)

<sup>4</sup> Si sal evanuerit, ad nihil valet ultra, nisi ut mittatur foras, et conculcetur ab hominibus. (*Matth.*, V, 13.)

<sup>5</sup> Quasi pater totius orbis sacerdos est ; dignum igitur est ut omnium curam agat, sicut et Deus cujus fungitur vice. (*S. Chrys. Hom. 6, ep. 1, c. 2, ad<sup>o</sup> Tim.*)

<sup>6</sup> Medicos animarum.

<sup>7</sup> Medicos spirituales.

<sup>8</sup> Si medicus fugit ægrotos, quis (a) curabit ? (*De sex alis Seraph.*, c. V, *Oper. t. XII, p. 142 b, édit Vivès*.)

(a) Alias leg. quos.

l'Eglise, par saint Ambroise <sup>1</sup> et par l'auteur de l'ouvrage inachevé sur saint Matthieu <sup>2</sup>. Ils sont les pierres qui soutiennent le sanctuaire, comme il est dit dans Jérémie <sup>3</sup> Saint Eucher les considère comme les colonnes qui supportent le monde et l'empêchent de s'écrouler <sup>4</sup>. Saint Bernard enfin les appelle la maison même de Dieu ; or, dit saint Chrysostome, s'il tombe une partie de l'édifice, on peut la relever aisément <sup>5</sup> ; mais si les murs, les colonnes, les fondements et enfin l'édifice tout entier croule, qui pourra le réparer, et le relever de ses ruines ? Ailleurs le même saint docteur appelle les prêtres les cultivateurs de la vigne du Seigneur <sup>6</sup> Mais, grand Dieu, s'écrie saint Bernard, les agriculteurs travaillent et suent toute la journée pour cultiver leurs vignes <sup>7</sup>, et les prêtres que vous avez chargés de cultiver votre vigne, que font-ils ? Ils languissent dans l'oisiveté, ajoute avec larmes ce grand saint, ils nagent dans les délices <sup>8</sup>, auxquelles ils s'adonnent de plus en plus.

VII. « La moisson est abondante, mais les ouvriers sont peu nombreux <sup>9</sup> » Non ! les évêques et les curés ne suffisent pas pour les besoins spirituels des peuples ; si Dieu n'avait pas envoyé les autres prêtres au secours des âmes, il n'aurait pas suffisamment pourvu aux besoins de son Eglise. Saint Thomas dit que les douze apôtres, envoyés par Jésus-Christ à la conversion du monde, représentaient les évêques, et que lessoixante-douze disciples figuraient tous les prêtres chargés du salut des âmes ; fruit que le Rédempteur attend d'eux : *Elegi vos ut fructum afferatis*. C'est pourquoi saint Augustin appelle les prêtres les administrateurs des intérêts de Dieu <sup>10</sup> C'est aux

<sup>1</sup> Habet Ecclesia muros suos, id est viros apostolicos. (*Hom.*, x.)

<sup>2</sup> Muri illius sunt sacerdotes.

<sup>3</sup> Lapides sanctuarii. (*Thr.*, v, 4.)

<sup>4</sup> Columnæ quæ nutantis orbis statum sustinent. (*Hom.*, 3.)

<sup>5</sup> Si pars domus fuerit corrupta, facilis est reparatio. (*Chrys. Hom.* 47.)

<sup>6</sup> Coloni populum quasi vineam colentes. (*Chrys. Hom.* 40, in cap. 2, *Matth.*)

<sup>7</sup> Sudant agricolæ, potant et fodiunt vinitores.

<sup>8</sup> Torpent in otio, madent deliciis.

<sup>9</sup> Messis quidem multa, operarii autem pauci. (*Matth.*, ix, 37.)

<sup>10</sup> Eorum quæ Dei sunt negotiatores. (*Serm.* 36.)

prêtres qu'il appartient d'extirper du milieu des peuples les vices et les maximes dangereuses, et d'y faire naître en leur place les vertus et les vérités éternelles. Le jour où Dieu élève un homme au sacerdoce, il lui impose des obligations semblables à celles qu'il imposa à Jérémie, quand il lui dit : « Je t'établis aujourd'hui sur les peuples et sur les royaumes pour arracher et détruire, édifier et planter<sup>1</sup>

VIII. Je ne sais comment on peut excuser un prêtre qui, voyant le grand besoin spirituel qu'ont les âmes de son pays, et pouvant les secourir par l'enseignement des vérités éternelles en leur prêchant la divine parole, ou en écoutant leurs confessions, néglige par paresse ces devoirs essentiels ? Comment au jour du jugement ce prêtre pourrait-il éviter la réprobation et le châtement dont le Seigneur menace ce serviteur paresseux qui cacha le talent qu'on lui avait donné à faire valoir, comme on le lit dans le chapitre xxv de saint Matthieu ? Le maître donna à son serviteur un talent pour le négocier ; mais celui-ci le cacha, et lorsqu'on lui demanda compte du gain qu'il aurait dû faire, il répondit : « J'ai caché votre talent dans la terre, le voici, et maintenant vous avez ce qui vous appartient<sup>2</sup> » Mais le maître lui reprocha son infidélité : Eh quoi ! lui dit-il, je t'ai donné un talent pour le faire fructifier, et tu me rends le talent sans aucun profit ? Il lui ôta avec indignation le talent, et le fit donner à un autre, ordonnant que ce serviteur fut jeté dans les ténèbres extérieures<sup>3</sup> Par les ténèbres extérieures il faut entendre l'enfer qui est privé de lumière ; et les interprètes disent que cela signifie : Jetez-le hors du ciel. Saint Ambroise et plusieurs autres (Calmet, Corneille de la Pierre, et Tirin) appliquent ce texte à ceux qui pouvant travailler au salut des âmes, ne le font pas, soit par négligence, soit par une vaine crainte de

<sup>1</sup> Ecce constitui te hodie super gentes et super regna, ut evellas, et destruas, et ædifices, et plantes. (*Jer.*, I, 10.)

<sup>2</sup> Abscondi talentum tuum in terra ecce habes quod tuum est.

<sup>3</sup> Tollite itaque ab eo talentum, et date ei qui habet decem talenta ; et inutilem servum ejicite in tenebras exteriores.

pécher<sup>1</sup> « Que ceux-là apprennent, dit saint Grégoire, que celui qui n'a pas voulu faire valoir le talent qui lui avait été confié, est chassé de la présence de son maître et condamné par une juste sentence<sup>2</sup> » Celui, dit Pierre de Blois, qui fait servir à l'utilité des autres le don qu'il a reçu de Dieu, mérite de voir s'accroître le bien qu'il possède : au lieu que celui qui enfouit le talent qui lui a été confié, se verra dépouillé même de ce qu'il croyait avoir<sup>3</sup>. Je ne puis croire, disait saint Jean Chrysostome, qu'un prêtre puisse faire son salut, s'il ne travaille à celui du prochain<sup>4</sup>. En parlant ensuite de la parabole du talent, il ajoute que la négligence qui empêche le prêtre d'employer le talent qu'il a reçu, lui sera comptée comme un crime, et sera la cause de sa damnation<sup>5</sup>. Et saint Augustin, en parlant de ceux qui disent : « Il me suffit de sauver mon âme<sup>6</sup> : » « Eh quoi ! avez-vous donc perdu le souvenir du serviteur qui avait enfoui son talent<sup>7</sup> ?

IX. « Il ne doit pas suffire à un prêtre, a dit saint Prosper, pour se sauver, de vivre comme un saint, car il se perdrait avec tous ceux dont il aurait occasionné la perte par son silence, et il lui servirait peu de n'être pas puni pour des péchés qu'il n'aurait pas commis lui-même, s'il devait l'être néanmoins comme responsable des péchés d'autrui<sup>8</sup> » Nous lisons encore

<sup>1</sup> Noscant hoc, qui ingenio, doctrina, aliisque dotibus sibi a Deo datis non utuntur ad suam aliorumque salutem, ob desidiam, vel metum peccandi ; ab his enim rationem reposcet Christus in die judicii. (*Cornel. a Lapide.*)

<sup>2</sup> Audiant quod talentum qui erogare noluit, cum sententia damnationis ejicitur.

<sup>3</sup> Qui Dei donum in utilitatem alienam communicat, plenius meretur habere quod habet ; qui autem talentum Domini abscondit, quod videtur habere auferetur ab eo. (*De hist. episc.*)

<sup>4</sup> Neque id mihi persuasi salvum fieri quemquam posse, qui pro proximi sui salute nihil laboris impenderit ! (*Chrys. lib. vi, de sacer. c. 10.*)

<sup>5</sup> Nec juvabit talentum sibi traditum non imminuisse, imo hoc ille nomine periit, quod non auxisset et duplicasset. (*Ibid*)

<sup>6</sup> Sufficit mihi anima mea.

<sup>7</sup> Eia ! non tibi venit in mentem servus ille qui abscondit talentum ? (*Sent., In Joan., tr., x, n. 9.*)

<sup>8</sup> Ille cui dispensatio verbi commissa est, etiamsi sancte vivat, et tamen perditte viventes arguere aut erubescat, aut metuat, cum omnibus qui, eo ta-

dans le 57<sup>e</sup> canon apostolique, que tout prêtre qui néglige le soin du clergé ou du peuple, devait être séparé, ou même déposé, s'il persévérait dans son incurie<sup>1</sup> Comment, dit saint Léon, voudrait-on jouir de l'honneur du sacerdoce sans vouloir jouir du salut des âmes<sup>2</sup>? Le concile de Cologne déclare dans un de ses décrets, que celui qui prendra le sacerdoce sans avoir l'intention de remplir les devoirs d'un vicaire de Jésus-Christ, qui consistent à sauver les âmes, sera traité, selon l'expression de l'Évangile, comme un loup et un voleur, et recevra à la fin sans rémission le plus terrible châtement<sup>3</sup>

X. Saint Isidore ne met nullement en doute la griéveté du péché des prêtres qui négligent d'instruire les ignorants ou de convertir les pécheurs<sup>4</sup> Saint Chrysostome pense de même: «Souvent il arrivera, dit-il, que des prêtres n'aient commis aucun péché par eux-mêmes, et que néanmoins ils soient condamnés pour ceux des autres qu'ils n'auront pas réprimés<sup>5</sup>.». Saint Thomas dit que même le simple prêtre qui par négligence ou par ignorance ne vient pas au secours des âmes, est coupable devant Dieu de toutes les âmes qui se damnent par suite de sa négligence<sup>6</sup> Ce que saint Chrysostôme avait déjà dit de cette autre manière: «Si un prêtre ne s'occupe que de sauver son âme, et néglige celles des autres, il sera précipité dans

cente perierunt, perit. Et quid ei proderit non puniri suo, qui puniendus est alieno peccato? (S. *Prosp. sive Jul. Pomer. de Vit. cont. lib. 1, c. 20.*)

<sup>1</sup> Presbyter qui cleri vel populi curam non gerit, segregetur, et si in cordia perseveret, deponatur.

<sup>2</sup> Qua conscientia honorem sibi sacerdotii præstitum vendicant, qui pro animabus non laborant?

<sup>3</sup> Sacerdotio initiandus non alio affectu accedere debet, quam ad submit-tendos humeros publico muneri vice Christi in Ecclesia. Qui alio affectu sacros ordines ambiunt, hos Scriptura lupos et latrones appellat... quod ingens ultio tandem certo subsequetur.

<sup>4</sup> Sacerdotes populorum iniquitate damnantur, si eos aut ignorantes non erudiant, aut peccantes non arguant. (S. *Isid. Hispal., lib., III, c. 46.*)

<sup>5</sup> Sæpe non damnantur (sacerdotes) propriis peccatis, sed alienis quæ non cœrcuerunt. (S. *Chryst. Hom. 3, in Act.*)

<sup>6</sup> Si enim sacerdos ex ignorantia vel negligentia non exponat populo viam salutis, reus erit apud Deum animarum illarum, quæ sub ipso perierunt.) S. *Thom. Opus. 65.*)

l'abîme avec les impies<sup>1</sup> Un prêtre dont la vie s'était écoulée dans la retraite et la piété, se trouvant à Rome au moment de mourir, tremblait néanmoins pour le salut de son âme : ayant été interrogé sur la cause de son effroi, il répondit : Je tremble, parce que je ne me suis pas occupé du salut des âmes. Et il avait raison de trembler, car le Seigneur se servant du ministère des prêtres pour sauver les âmes, s'ils n'accomplissent pas ce devoir, ils rendront compte à Dieu de toutes les âmes qui seront réprouvées par leur faute. « Si, lorsque je dirai à l'impie : Vous mourrez certainement, vous négligez de le lui annoncer... pour qu'il se détourne de sa voie impie et qu'il vive, cet impie mourra sans doute dans son impiété, mais je vous demanderai compte de son sang, comme si vous l'aviez répandu de votre main<sup>2</sup> » C'est pourquoi saint Grégoire, parlant des prêtres négligents, dit qu'ils seront coupables devant Dieu, de toutes les âmes auxquelles leur ministère pouvait être utile; et qui se seront perdues à cause de leur négligence<sup>3</sup>

XI. Jésus-Christ a racheté les âmes au prix de son sang<sup>4</sup> Or, ces âmes rachetées à un si grand prix, le Rédempteur en a confié la garde aux prêtres. Malheur à moi, disait saint Bernard élevé au sacerdoce, malheur à moi si je néglige la garde de ce dépôt, c'est-à-dire, de ces âmes que le Sauveur a estimées plus précieuses que son propre sang<sup>5</sup> Chaque laïque ne répondra que de ses péchés ; mais le prêtre répondra des péchés de tous, « a dit l'auteur de l'ouvrage inachevé sur

<sup>1</sup> Si sacerdos suam tantum disposuerit salvare animam, et alias neglexerit, cum impiis detrudetur in gehennam.

<sup>2</sup> Si dicente me ad impium : Morte morieris, non annuntiaveris ei... ut avertatur a via sua impia, et vivat ; ipse impius in iniquitate sua morietur, sanguinem autem ejus de manu tua requiram. (*Ezech.* III, 18.)

<sup>3</sup> Ex tantis procul dubio rei sunt, quantis venientes ad publicum prodesse potuerunt. (*S. Greg. Past.*, p. 1, c. 5.)

<sup>4</sup> Empti enim estis pretio magno. (*I. Cor.* VI, 20.)

<sup>5</sup> Si depositum quod Christus proprio sanguine pretiosius judicavit, contigerit negligentius custodire. (*S. Bern. Serm.* III, in Adv.)

saint Matthieu<sup>1</sup> » L'Apôtre avait dit avant lui que les prêtres doivent rendre compte de la vigilance qu'ils auront dû exercer sur les âmes<sup>2</sup> De sorte que les péchés des autres hommes sont imputés, a dit aussi saint Chrysostome, au prêtre qui néglige d'y porter remède<sup>3</sup> Saint Augustin ajoute : « Si, au jour du jugement, ce sera presque trop pour chacun d'avoir à rendre compte pour soi-même, que sera-ce des prêtres, à qui il sera demandé compté des âmes de tous<sup>4</sup> ? » Saint Bernard<sup>(a)</sup> parlant de ceux qui se font prêtres, non pour sauver les âmes, mais pour vivre plus à l'aise, dit qu'il aurait mieux valu pour eux d'aller bêcher la terre, ou mendier, que d'être revêtus du sacerdoce, parce qu'au jour du jugement, les plaintes de tous ceux qui les auront aidés à vivre, en leur faisant part de leurs biens, sans recevoir d'eux à leur tour les biens spirituels, s'élèveront contre eux en demandant vengeance à la justice divine<sup>5</sup>.

## § II

Combien est agréable à Dieu un prêtre qui travaille au salut des âmes.

XII. Pour savoir combien Dieu désire le salut des âmes, il suffit de considérer ce qu'il a fait dans l'œuvre de la Rédemption du genre humain. Jésus-Christ a bien exprimé la

<sup>1</sup> Unusquisque pro suo peccato reddet rationem, sacerdotes pro omnium peccatis. (*Auct. Op. Imp. Hom. 38, in Matth.*)

<sup>2</sup> Ipsi enim pervigilant quasi rationem pro animabus vestris reddituri. (*Heb., xiii, 17.*)

<sup>3</sup> Quod alii peccant, illi imputatur. (*S. Chrys. Hom. 3, in Act. apost.*)

<sup>4</sup> Si pro se unusquisque vix poterit in die iudicii rationem reddere, quid de sacerdotibus futurum est, a quibus sunt omnium animæ requirendæ? (*S. Aug. Hom. 7, in luc., 11.*)

<sup>5</sup> Bonum erat magis fodere, autem etiam mendicare; venient mali clerici ante tribunal Christi, audietur populorum querela, quorum vixere stipendiis, nec diluerunt peccata. (*S. Bern. Declan. c. 16, n. 19.*)

(a) Ou Gaufried son disciple, qu'on croit être plutôt l'auteur de ces *déclarations*,  
(L'éditeur.)

vivacité de ce désir quand il a dit : « J'ai à être baptisé d'un baptême, et combien il me tarde de le voir s'accomplir <sup>1</sup> ! » Il se sentait presque défaillir par le grand désir qu'il avait de voir consommé l'œuvre de notre Rédemption, afin que tous les hommes pussent se sauver. D'où S. Jean Chrysostome conclut qu'on ne peut faire aucune œuvre qui soit plus agréable à Dieu que de sauver les âmes<sup>2</sup> Saint Justin avait dit avant lui : « Rien n'est si agréable à Dieu que de s'appliquer à rendre les hommes meilleurs<sup>3</sup> » Le Seigneur dit un jour au prêtre Bernard Colnard, qui travaillait beaucoup à la conversion des pécheurs : « Travaille pour le salut des pécheurs, car c'est là ce que j'ai de plus cher<sup>4</sup> » Ce genre de travail est d'autant plus cher à Dieu, ajoute Clément d'Alexandre, qu'il semble n'avoir pas d'autre souci que de voir le salut des hommes s'accomplir<sup>5</sup> Saint Laurent Justinien, parlant aux prêtres, dit également. « Votre dessein est-il d'honorer Dieu ? Vous ne pourrez mieux y parvenir qu'en travaillant au salut des hommes<sup>6</sup>. »

XIII. Saint Bernard dit qu'aux yeux de Dieu une âme a plus de prix que le monde entier<sup>7</sup> C'est pourquoi saint Chrysostome dit que celui qui sauve une seule âme, se rend plus agréable à Dieu que celui qui dépense tous ses biens en au-

<sup>1</sup> Baptismo habeo baptizari, et quomodo coarctor usquedum perficiatur ! (*Luc.* XII, 50.)

<sup>2</sup> Nihil ita gratum Deo, et ita curæ, ut animarum salus. (*Chrys. Hom. 3, in Genes.*)

<sup>3</sup> Nihil tam Deo gratum quam operam dare ut omnes reddantur meliores.

<sup>4</sup> Labora pro salute peccatorum, hoc enim præ omnibus est mihi carissimum. (*Append. Sabat. Cler. Sent. p. 1, c. 4, sect. 2, disc. 3.*)

<sup>5</sup> Nihil aliud est Domino curæ, præterquam hoc solum opus, ut homo salvus fiat. (*Clem. Alex. Admon. ad Gent.*)

<sup>6</sup> Deum honorare conaris ? Non aliter melius quam in hominis salutem poteris actitare. (*De Contempl., etc. p. 2, n. 3.*)

<sup>7</sup> Totus iste mundus ad unius animæ pretium æstimari non potest. (*S. Bern. in mel. c, III, n. 8.*) (a)

(a) Au jugement de Mabillon, ces *méditations*, sans être indignes de S. Bernard, ne paraissent pas l'avoir pour auteur. (L'éditeur.)

mônes<sup>1</sup> Tertullien va jusqu'à dire que le recouvrement même d'une seule brebis égarée n'est pas moins agréable à Dieu que celui du troupeau tout entier<sup>2</sup>. C'est en ce sens que l'Apôtre disait : « Il m'a aimé, et il s'est livré lui-même pour moi<sup>3</sup> » Vou-  
lant dire par là que Jésus-Christ aurait aussi bien donné sa vie pour sauver une seule âme, qu'il l'a fait pour les sauver toutes, de même que saint Chrysostome a expliqué aussi ces paroles : « Car, dit-il, Jésus-Christ ne refuserait pas de faire un aussi grave sacrifice, quand même il ne s'agirait que de sauver un seul homme<sup>4</sup> » Et notre Rédempteur lui-même nous l'a bien donné à entendre dans la parabole de la dragme perdue, que le Docteur angélique commente ainsi : « Il convoque tous les anges pour féliciter, non l'homme retrouvé sous la figure de la dragme, mais lui-même, comme si un homme était le Dieu de Dieu, et que Dieu eut besoin pour son propre salut de le retrouver, comme si, à moins d'en faire de nouveau la conquête, il ne peut-être absolument heureux<sup>5</sup>. » Plusieurs auteurs<sup>(a)</sup> racontent que le saint évêque Carpus eut une vision, dans laquelle il lui sembla voir un pécheur scandaleux, dont l'exemple conduisait un innocent au péché ; poussé par son zèle, il voulait précipiter ce scandaleux dans un abîme, au bord duquel il se trouvait ; mais dans ce moment Jésus-Christ apparut, et retenant d'une main ce pécheur, il dit au saint évêque : « Frappe-moi plutôt, car je suis tout prêt à mourir de nouveau pour les pécheurs<sup>6</sup> » Comme s'il eût

<sup>1</sup> Et si ingentes erogaveris pecunias, plus efficies, si unam converteris animam. (*In I, ad Cor., hom. III, n. 5.*)

<sup>2</sup> Erat pastoris ovicula ; sed grex una carior non est. (*De pœnit., n. 8.*)

<sup>3</sup> Dilexit me, et tradidit semetipsum pro me. (*Gal. II, 20.*)

<sup>4</sup> Neque enim recusaturus esset ad unum hominem tantam exhibere dispensationem.

<sup>5</sup> Omnes angelos convocat, non homini, sed sibi ad congratulandum, quasi homo Dei Deus esset, et tota solus divina ab ipsius inventione dependeret, et quasi sine ipso beatus esse non posset. (*Orusc. LXV.*)

<sup>6</sup> Percute me, quia iterum pro peccatoribus mori paratus sum.

(a) Comme le dit fort bien le traducteur belge, le premier de ces auteurs est Saint Denis l'aréopagite. (*Epist. ad Demophil*), et l'on croit que cet évêque Carpus, qui eut cette vision, est celui dont parle Saint Paul. (II, *Tim.*, IV, 13.)

voulu dire : Arrêtez, frappez-moi plutôt moi-même, car j'ai donné déjà ma vie pour ce pécheur, et je suis prêt à la donner encore une fois pour lui, plutôt que de le voir périr.

XIV L'esprit ecclésiastique, suivant Louis Habert, consiste précisément à désirer avec ardeur de procurer de plus en plus la gloire de Dieu et le salut du prochain<sup>1</sup> C'est pourquoi Noël Alexandre dit que l'on ne doit point admettre au sacerdoce celui qui ne voudrait travailler que pour lui seul, et non pas pour les autres<sup>2</sup> Le Seigneur, dans le chapitre xxviii de l'Exode, ordonna que les prêtres portassent une robe brodée de certains cercles faits en forme d'yeux, pour montrer (ainsi que l'explique un auteur,) que le prêtre doit être tout yeux pour veiller au salut des peuples. Saint Augustin dit que le zèle du salut des âmes et le désir de voir Dieu aimé de tous les hommes, naît de l'amour divin ; donc celui qui n'a pas de zèle n'aime pas Dieu, et celui qui n'aime pas Dieu est perdu<sup>3</sup> Celui qui veille au salut de son âme est agréable à Dieu, mais il est bien plus agréable au cœur de Dieu de veiller aussi au salut des âmes de ses frères. « En veillant sur vous-même pour ne pas vous perdre, vous faites bien, dit saint Bernard ; mais en aidant les autres, vous faites-mieux, ajoute-il<sup>4</sup> »

XV Rien, dit saint Jean Chrysostome, ne montre mieux notre fidélité et notre amour pour Jésus-Christ que notre attention à procurer le bien de nos frères<sup>5</sup> Notre Sauveur, après avoir demandé par trois fois à saint Pierre s'il l'aimait : *Simon Joannis, amas me?* certain de son amour, ne lui demanda autre chose pour preuve de son affection que d'avoir soin des âmes :

<sup>1</sup> Præcise consistit in ardenti studio promovendi gloriam Dei et salutem proximi. (*Hab. de sacr. Ord. p. 3, c. 5.*)

<sup>2</sup> Quis ferat præbyterum ordinari, ut sibi tantum vacet, non aliis? (*Nat. Alex. Th. Dog., de ord. c. 3, reg. 22.*)

<sup>3</sup> Zelus est effectus amoris ; ergo qui non zelat, non amat ; qui non amat, manet in morte. (*S. Aug. in Ps. 118, Serm. 18.*)

<sup>4</sup> Tu quidem in tui custodia vigilans bene facis, sed qui juvat multos, melius facit. (*S. Bern. Serm. 12, in Cant.*)

<sup>5</sup> Nihil adeo declarat quis sit fidelis, et amans Christi, quam si fratrum curam agat, hoc maximum amicitiae argumentum est. (*Chrys. Hom. 31, ad popul. Ant.*)

*Dixit ei: Pasce oves meas.* (Joan. XXI. 17.) Saint Jean Chrysostôme fait là-dessus cette réflexion : « Il pouvait dire : Si vous m'aimez, jetez tout votre argent, multipliez vos jeûnes, couchez sur la terre dure, épuisez-vous de travaux ; mais il se contente de dire : Paissez mes brebis <sup>1</sup> » Saint Augustin fait une autre remarque sur le mot *meas*, et dit que le Seigneur voulut dire : Paissez ces brebis comme étant les miennes, et non comme étant les vôtres ; cherchez en elles ma gloire, et non votre propre gloire ; mes profits, et non les vôtres <sup>2</sup> Ainsi ce saint docteur nous enseigne par là, que celui qui veut se rendre agréable à Dieu, ne doit chercher, en tâchant de procurer le salut des âmes, ni sa gloire personnelle, ni ses propres intérêts, mais l'accroissement seul de la gloire divine. Sainte Thérèse, en lisant la vie des saints martyrs et celle des saints ouvriers évangéliques, disait qu'elle portait plus d'envie aux seconds qu'aux premiers, à cause de la gloire que procurent à Dieu ceux qui s'occupent de la conversion des pécheurs, Sainte Catherine de Sienne baisait la terre par où passaient les prêtres qui travaillaient au salut des âmes. Cette sainte était si zélée pour le salut des pécheurs, qu'elle aurait voulu pouvoir se mettre à l'entrée de l'enfer pour empêcher qu'aucune âme y fût précipitée. Et nous, prêtres du Seigneur, que faisons-nous ? que disons-nous ? A la vue de tant d'âmes qui vont à l'enfer, les regarderons-nous passer avec indifférence ?

XVI. Saint Paul disait que, pour procurer le salut de ses frères, il consentirait à être séparé de Jésus-Christ (pour quelque temps sans doute, comme l'expliquent les interprètes <sup>3</sup>.) Saint Jean Chrysostome désirait de devenir aveugle, pourvu que les

<sup>1</sup> Poterat dicere : Si me amas, abjice pecunias, jejunia exerce, super humum dormi, macera te laboribus ; nunc vero ait : Pasce oves meas. (*Chrys. lib. II, de Sac. cap. 1.*)

<sup>2</sup> Sicut meas pasce, non sicut tuas ; gloriam meam quære in eis, non tuam ; lucra mea, non tua. (*S. Aug. Tract. 123, in Joan. n. 5.*)

<sup>3</sup> Optabam enim ego ipse anathema esse a Christo pro fratribus meis. (*Rom. IX, 8.*)

âmes que Dieu lui avait confiées se convertissent<sup>1</sup> Saint Bonaventure proteste qu'il accepterait volontiers autant de morts qu'il y a de pécheurs dans le monde, afin que tous pussent se sauver<sup>2</sup> Saint François de Sales, dans sa mission du Chablais, pays rempli d'hérétiques, n'hésita point, pendant un hiver rigoureux, à traverser tous les jours un torrent sur une planche couverte de glace, en s'y traînant sur les mains, et s'exposant ainsi aux plus grandes fatigues et aux plus grands dangers, afin d'aller prêcher la vraie foi à cette nation infidèle. Comme Saint Gaëtan se trouvait à Naples à l'époque de la grande révolution de 1647, à la vue du grand nombre d'âmes qui se perdaient pour une telle cause, il en éprouva une telle tristesse qu'il en mourut de douleur Saint Ignace de Loyola disait que lors même qu'en mourant dans le moment où il se trouvait, il serait assuré du salut de son âme, il préférerait rester encore sur la terre, même avec l'incertitude de son salut, pourvu qu'il pût y continuer à travailler au salut des âmes. Voilà le zèle qu'ont eue les âmes tous les prêtres qui aiment Dieu et pourtant il s'en trouve qui pour une cause souvent légère, pour la plus petite incommodité, ou par la crainte de tomber malades, abandonnent le soin des âmes. Saint Charles Borromée disait qu'un curé qui veut prendre toutes ses aises, se donner toutes les commodités et employer tous les moyens qui peuvent venir en aide à la santé du corps, ne pourra jamais bien remplir ses devoirs. Puis il ajoutait qu'un curé ne doit se mettre au lit qu'après trois attaques de fièvre.

XVII. « Si vous aimez Dieu, poussez tout le monde à l'aimer : » *Si Deum amatis, omnes ad amorem Dei rapite*, dit saint Augustin<sup>3</sup> Celui qui aime réellement Dieu, fait tout son possible pour exciter tout le monde à l'aimer, en disant avec

<sup>1</sup> Millies optarem ipse cæcus, si per hoc liceret animas vestras convertere. (S. Chrys. Hom. 3, in Act. apos.)

<sup>2</sup> *Stimul. div. amor., part. II, c. XI. (Oper. tom. XII, p. 674 b 679 a, édit., Vivès.)*

<sup>3</sup> *In Ps. XXXIII, Serm. II, n. 7.)*

David : « Glorifiez le Seigneur avec moi, et exaltons son nom tous ensemble <sup>1</sup> : » *Magnifitate Dominum mecum, et exaltetur nomen ejus in idipsum*. Il va partout exhortant et répétant, dans la chaire, dans le confessionnal, dans les places, dans les maisons : Mes frères, aimons Dieu, et bénissons son saint nom par nos paroles et nos actions.

### § III

Combien le prêtre qui travaille au salut des âmes assure son propre salut, et se prépare de magnifiques récompenses dans le ciel.

Il est difficile qu'un prêtre fasse une mauvaise mort, quand il a consumé sa vie à procurer le salut des âmes. « Si vous assistez les pauvres avec effusion de cœur, lisons-nous dans Isaïe, si vous remplissez de consolation l'âme affligée, votre lumière se lèvera dans les ténèbres..., le Seigneur vous tiendra toujours dans le repos, il remplira votre âme de ses splendeurs, et il délivrera votre personne <sup>2</sup> » C'est-à-dire que si vous avez employé votre vie pour le bien d'une âme, qui avait besoin de secours, et si vous l'avez soulagée dans ses afflictions, le Seigneur vous remplira de lumière dans les ténèbres de la mort temporelle, et il vous délivrera de la mort éternelle. C'est aussi ce que nous enseigne saint Augustin en ces termes : En sauvant l'âme d'autrui, vous avez prédestiné la vôtre <sup>3</sup>. Et avant lui l'apôtre saint Jacques <sup>4</sup> : « Celui qui aura converti un pécheur en le retirant de ses égarements, sauvera son âme (c'est-à-dire, la sienne propre) de la mort, et couvrira la multitude de ses péchés <sup>5</sup>. » Un jésuite qui avait consumé sa vie en travaillant à la conversion des

<sup>1</sup> *Psal. xxxiii, 4.*)

<sup>2</sup> Cum effuderis esurienti animam tuam, et animam afflictam repleveris, orietur in tenebris lux tua... et requiem tibi dabit Dominus, et implebit splendoribus animam tuam, et ossa tua liberabit. (*Isa.*, LVIII, 10.)

<sup>3</sup> Animam salvasti, animam tuam prædestinasti.

<sup>4</sup> Qui converti fecerit peccatorem ab errore viæ suæ, salvabit animam ejus.

<sup>5</sup> A morte et operiet multitudinem peccatorum. (*Epist.*, v, 20.)

pécheurs, comme on peut le lire dans le ménologe de la Société, étant sur le point de mourir, était si rempli de joie et de confiance pour le salut de son âme, que les pères, trouvant cette confiance excessive, lui dirent, qu'au moment de mourir il fallait se confier en Dieu, mais qu'il fallait le craindre aussi. Eh quoi ! répondit-il, ai-je donc servi Mahomet ? J'ai servi un Dieu qui est si fidèle et si reconnaissant, qu'ai-je donc à craindre ? Saint Ignace de Loyola ayant dit, ainsi que nous l'avons rapporté plus haut, que pour aider les âmes à se sauver, il resterait volontiers plus longtemps sur la terre, même avec l'incertitude de son salut, et quand même, en mourant, au moment où il se trouvait, il en aurait la certitude, comme quelqu'un lui répliqua : Mais, mon père, il n'est pas prudent de risquer le salut de son âme pour sauver celle d'autrui, le saint lui répartit : Eh quoi ! serait-il donc un tyran pour m'envoyer en enfer après m'avoir vu mettre en danger mon salut pour lui gagner des âmes ?

XIX. Jonathas ayant sauvé les Hébreux des mains des Philistins, par la brillante victoire qu'il avait obtenue en courant de si grands dangers, fut ensuite condamné à mort par son père Saül, pour avoir mangé du miel contre sa défense. Mais le peuple éleva la voix en sa faveur <sup>1</sup> Comment, s'écria le peuple entier, vous voulez faire mourir Jonathas, lui, qui nous a tous sauvés de la mort ? Et, en disant cela, il obtint son pardon. Voilà ce que doit espérer un prêtre qui a sauvé des âmes en travaillant pour elles. Au jour de sa mort, celles-ci viendront, et diront à Jésus-Christ : Seigneur, est-ce que vous voulez envoyer dans l'enfer celui qui nous en a délivrés ? Et si Saül pardonna à Jonathas, à la prière du peuple, comment Dieu refusera-t-il son pardon au prêtre pour lequel prieront tant d'âmes qu'il aura sauvées ? Les prêtres qui auront travaillé au salut des âmes auront le bonheur d'entendre de la bouche même de Dieu, au jour de leur

<sup>1</sup> Ergone Jonathias morietur, qui fecit salutem hanc magnam in Israel ? (I Reg. xiv, 45.)

mort, l'annonce d'un éternel repos, comme il est dit dans l'Apocalypse<sup>1</sup> Quelle consolation et quelle confiance éprouvera le prêtre sur le point de mourir, au souvenir d'avoir gagné quelque âme à Jésus-Christ ! De même que le repos est doux après la fatigue, comme l'a dit le sage<sup>2</sup>, de même est douce la mort d'un prêtre qui a travaillé pour Dieu.

XX. Saint Grégoire dit qu'un pécheur sera d'autant plus promptement absous de ses fautes, qu'il aura délivré par ses paroles et ses œuvres un plus grand nombre d'âmes de leurs péchés<sup>3</sup> Celui qui a le bonheur de s'employer à la conversion des pécheurs a pour lui-même une forte présomption d'être prédestiné et inscrit dans le livre de vie. C'est ce que disait l'Apôtre, lorsque parlant de ceux qui l'aidaient à convertir les peuples, il écrivait : « Je vous prie aussi, vous qui avez été le fidèle compagnon de mes travaux, d'assister celles qui ont travaillé avec moi dans la prédication de l'Évangile, avec Clément et les autres qui m'ont aidé dans mon ministère, et dont les noms sont écrits dans le livre de vie<sup>4</sup> » Remarquons ces derniers mots.

XXI. Quant à la grande récompense qu'auront les prêtres qui auront travaillé au salut des âmes, voici ce que dit Daniel : « Ceux qui auront enseigné à plusieurs la voie de la justice, brilleront comme des étoiles dans l'éternité<sup>5</sup> » Comme nous verrons maintenant briller les étoiles au firmament, ainsi nous verrons briller d'une plus grande lumière parmi les bienheureux les ouvriers évangéliques qui auront converti les âmes à Dieu. Si celui qui délivre un homme de la mort tem-

<sup>1</sup> Amodo jam dicit Spiritus, ut requiescant a laboribus suis ; opera enim illorum sequuntur illos. (*Apoc.* xiv, 13.)

<sup>2</sup> Dulcis est somnus operanti. (*Eccl.* v, 2.)

<sup>3</sup> Tanto celerius quisque a suis peccatis absolvitur ; quanto per ejus vitam et linguam aliorum animæ solvuntur.

<sup>4</sup> Etiam rogo et te germane compar, adjuva illos qui mecum aboraverunt in Evangelio cum Clemente, et cæteris adjutoribus meis, quorum nomina sunt in libro vitæ. (*Phil.* iv, 3.)

<sup>5</sup> Qui ad justitiam erudiunt multos, quasi stellæ in perpetuas æternitates. (*Dan.*, xii, 3.)

porelle, dit saint Grégoire, mérite une grande récompense, que ne méritera pas celui qui délivre une âme de la mort éternelle, et lui procure une vie sans fin <sup>1</sup>? Doctrine que du reste il avait puisée dans ces paroles : « Celui qui aura observé en même temps qu'enseigné la loi, sera appelé grand dans le royaume des cieux <sup>2</sup> » Si un prêtre dont les scandales auront perverti des âmes, sera certainement précipité dans l'enfer pour y éprouver les plus horribles tourments, Dieu, qui est plus libéral dans ses récompenses que sévère dans ses punitions, n'accordera-t-il pas une bien grande récompense dans le paradis au prêtre qui, par ses travaux, lui aura gagné un grand nombre d'âmes?

XXII. Saint Paul faisait reposer l'espoir de sa couronne éternelle sur le salut de ceux qu'il avait convertis à Dieu ; il espérait que leur conversion lui obtiendrait une grande récompense dans l'autre vie. « Quelle est, écrivait-il, aux Thessaloniens, notre espérance, ou notre joie, ou notre couronne de gloire ? N'est-ce pas vous qui nous procurerez tous ces avantages au tribunal de Notre-Seigneur Jésus-Christ, au jour de son avènement <sup>3</sup>? » Saint Grégoire dit que le prêtre qui dévoue sa vie à la conversion des pécheurs, recevra autant de couronnes qu'il gagnera d'âmes à Dieu <sup>4</sup>. Nous lisons dans le Cantique des Cantiques : « Viens <sup>(a)</sup> du Liban, mon épouse, viens du Liban, viens ; — tu seras couronnée des sièges des lions, des montagnes des léopards <sup>5</sup> » Telle est la belle récompense

<sup>1</sup> Si magna mercede est dignum a morte eripere carnem quandoque morituram ; quanti est meriti a morte animam liberare sine fine victuram ? (S. Grég., *Mor. lib. xix, c. 16.*)

<sup>2</sup> Qui autem fecerit et docuerit, hic magnus vocabitur in regno cœlorum (Matth., v, 19.)

<sup>3</sup> Quæ est enim nostra spes aut gaudium, aut corona gloriæ ? Nonne vos ante Dominum nostrum Jesum Christum estis in adventu ejus ? (I. *Thessal.*, II, 19.)

<sup>4</sup> Tot coronas sibi multiplicat, quot Deo animas lucrificat.

<sup>5</sup> Veni de Libano, sponsa mea, veni de Libano, veni coronaberis... de cubilibus leonum, de montibus pardorum. (*Cant.*, IV, 8.)

(a) Traduction de S. François de Sales (*OEuvres* tom. III, p. 62 et suiv., édit. Vivès.)

que Dieu promet à celui qui travaille à la conversion des pécheurs : ces âmes qui naguère étaient destinées à brûler en enfer, converties maintenant, et devenues chères à Dieu, se changeront en autant de pierres précieuses qui orneront la couronne du prêtre qui les aura ramenées dans la bonne voie. Un prêtre qui se damne, ne se damne pas tout seul ; et celui qui se sauve, ne se sauve certainement pas tout seul. Lorsque saint Philippe de Néri mourut, et alla au ciel, le Seigneur envoya à sa rencontre toutes les âmes qui avaient été sauvées par ses soins. On raconte la même chose du grand serviteur de Dieu Chérubin de Spolète ; on le vit entrer dans le ciel accompagné de plusieurs milliers d'âmes sauvés par ses soins. On en dit autant du vénérable Louis de Nuza, qu'on vit dans le ciel, assis sur un trône élevé, dont les degrés étaient couverts des âmes qu'il avait converties.

XXIII. Les pauvres laboureurs travaillent, et éprouvent de grandes fatigues à ensemer leurs champs ; à récolter leurs blés ; mais toutes ces peines qu'ils se donnent leur sont abondamment récompensées par la joie d'une bonne récolte. « Ils allaient et ils pleuraient en répandant leurs semences, dit le Psalmiste ; mais ils reviendront dans l'allégresse, chargés des gerbes qu'ils auront recueillies<sup>1</sup>. » Il est vrai que, pour gagner les âmes à Dieu, les prêtres souffrent beaucoup de peines et de fatigues ; mais tous ces travaux pénibles seront surabondamment récompensés par la joie que ces prêtres auront de représenter à Dieu, dans la vallée de Josaphat, toutes les âmes qu'ils auront sauvées.

XXIV Il ne doit pas se rebuter de cette noble entreprise, le prêtre qui, travaillant à convertir et à ramener les pécheurs à Dieu, voit tous ses efforts stériles. Saint Bernard, pour l'encourager, lui dit : O saint prêtre de Dieu, ayez confiance malgré l'inutilité de vos travaux, soyez sûr de la récompense qui vous attend, quand même vous ne réussiriez pas. Dieu ne

<sup>1</sup> Euntes ibant et flebant mittentes semina sua ; venientes autem venient cum exultatione, portantes manipulos suos. (*Ps.* cxxv, 6.)

demande pas de vous que vous lui rameniez cette âme, mais seulement que vous tâchiez de la convertir, et il vous récompensera, non pas selon l'effet de vos soins, mais selon l'étendue de vos travaux<sup>1</sup> Saint Bonaventure confirme cette pensée en disant que le prêtre mérite autant pour la peine qu'il s'est donnée pour le salut de ceux qui l'ont méprisé, que pour celle dont quelques autres auront heureusement profité<sup>2</sup> Le saint ajoute que l'agriculteur qui laboure une terre aride et pierreuse, qui ne lui rapporte que peu de profit, n'en est que plus digne d'une grande récompense<sup>3</sup> Il veut dire par là que si un prêtre travaille pour convertir à Dieu un pécheur obstiné, quoique sans succès, il sera récompensé d'autant plus généreusement que ses travaux auront été plus rudes et plus pénibles.

#### § IV

De la fin, que doit se proposer un prêtre qui a du zèle, des moyens à employer de sa part, et des œuvres auxquelles il doit se porter.

XXV Si nous voulons recevoir de Dieu la récompense des fatigues que nous supportons pour la conversion des âmes, nous ne devons faire tout ce que nous faisons, ni par respect humain, ni par amour-propre, ni par le motif d'un gain sordide, mais uniquement pour la gloire de Dieu ; autrement, au lieu de recevoir une récompense digne de nos travaux, nous n'aurons à attendre qu'un horrible châtement. Le bien-

<sup>1</sup> Noli diffidere, curam exigeris, non curationem. Denique ; Audisti? Curam illius habe (*Luc.*, x, 35.), et non sana illum... Unusquisque secundum suum laborem accipiet, (*I Cor.*, iii, 8.) non secundum proventum, dicente Scriptura. Reddet Deus mercedem laborum (*Sap.*, x, 17.); Unusquisque autem propriam mercedem accipiet secundum suum laborem. (*S. Bern. lib. IV, de Consid. c. 2, n. 2.*)

<sup>2</sup> Non minus meretur in illis, qui deficiunt, vel modicum proficiunt, quam in his, qui maxime proficiunt ; non enim dicit Apostolus : Unusquisque propriam mercedem accipiet secundum suum profectum, sed secundum laborem. (*S. Bon. de sex alis, etc. cap. 5.*)

<sup>3</sup> In terra sterili et saxosa, etsi fructus paucior, sed pretium majus.

heureux Joseph Calasance disait : « Ce serait une très-grande » folie de notre part de travailler laborieusement comme nous » travaillons, et d'attendre notre récompense de la part des » hommes. » Saint Bernard dit que la mission de sauver les âmes est très-dangereuse, à cause du compte qu'il en faudra rendre <sup>1</sup> Saint Grégoire a dit de même : « Autant un supérieur a de sujets à gouverner, autant il a, pour ainsi dire, d'âmes dont il lui faudra rendre compte au dernier jour <sup>2</sup> » Aidé du secours de Dieu, le prêtre peut s'en acquitter sans pécher et avec mérite ; mais le prêtre qui se charge de cet emploi sublime pour toute autre fin que pour plaire à Dieu, sera abandonné de Dieu, et alors comment fera-t il pour s'en tirer sans péché ? Comment font, dit Saint Bonaventure, ceux qui vont recevoir les ordres sacrés, non dans le but de sauver les âmes mais pour en tirer un profit temporel <sup>3</sup>, et comme le dit saint Prosper, ou Julien Pomère, pour devenir non meilleurs, mais plus riches ; non pour se sanctifier davantage, mais pour être plus honorés <sup>4</sup> ? Pierre de Blois a dit de son côté : Quand on demande un bénéfice, cherche-t-on à savoir quel profit il en résultera pour les âmes ? Non ; on demande seulement quels en sont les revenus <sup>5</sup> Beaucoup, dit l'Apôtre, cherchent leurs propres intérêts, et non les intérêts de Jésus-Christ <sup>6</sup>. Faire servir le ciel à la terre, quel détestable abus, disait le P Jean d'Avilla ! Saint Bernard nous fait remarquer, que lorsque le Seigneur recommanda ses brebis à saint Pierre, il lui dit : « Paissez-les, » et non prenez leur lait et leur toison <sup>7</sup> Et l'auteur de l'ouvrage inachevé sur saint Matthieu a dit aussi : « Nous

<sup>1</sup> Maximum periculum, de factis alterius rationem reddere.

<sup>2</sup> Quot regendis subditis præest, reddendæ apud eum rationis tempore, ut ita dicam, tot animas solus habet. (*Moral., lib. XXIV, c. xxx, n. 55.*)

<sup>3</sup> Ad sacros ordines accedunt, non salutem animarum, sed lucra quærentes ? (*De prop. ad miss., c. viii.*)

<sup>4</sup> Non ut meliores, sed ut ditiores fiant ; non ut sanctiores, sed ut honoratiores sint. (*S. Pros. lib. I, de Vita. cont. c. 2.*)

<sup>5</sup> In promotionibus prima quæstio est, quæ sit summa reddituum ?

<sup>6</sup> Quæ sua sunt quærent, non quæ sunt Jesu Christi. (*Phil., II, 21.*)

<sup>7</sup> Pasce oves meas, non mulce, non tonde.

sommes des mercenaires pris en service : de même donc que personne ne prend à gage un mercenaire simplement pour le nourrir, de même nous n'avons pas été appelés par Jésus-Christ pour satisfaire à nos besoins, mais pour procurer la gloire de Dieu <sup>1</sup> » De là saint Grégoire conclut que les prêtres ne doivent pas mettre leur plaisir à commander aux hommes, mais à leur être utiles <sup>2</sup>

XXVI. Le seul but donc que doit se proposer le prêtre qui travaille au salut des âmes, c'est de plaire à Dieu, c'est de procurer sa gloire. Pour parler ensuite des moyens qu'il doit employer pour gagner les âmes à Dieu, le plus nécessaire de tous, c'est qu'il s'occupe de sa propre perfection spirituelle, car le principal moyen pour convertir les pécheurs, c'est la sainteté du prêtre. Les prêtres, dit saint Euchère, portent le poids du monde entier sur les épaules que leur donne la sainteté de leur vie <sup>3</sup> Le prêtre, comme médiateur, a mission d'établir la paix entre Dieu et les hommes, ou comme le dit saint Thomas, d'unir entre eux ceux entre lesquels il est médiateur <sup>4</sup> Mais le médiateur ne doit pas être un personnage odieux, car autrement il ne ferait qu'irriter davantage celui dont il se serait d'avance attiré la haine <sup>5</sup>. « Il faut d'ailleurs, ajoute ce grand pape, si l'on prend à tâche de purifier les autres de leurs souillures, commencer par se purifier soi-même <sup>6</sup> » De là saint Bernard conclut qu'un prêtre, pour convertir les pécheurs, doit avant tout purifier sa conscience ; après quoi il pourra s'occuper de purifier celle des autres <sup>7</sup> Donnez-moi des prêtres vrai-

<sup>1</sup> Mercenarii sumus conducti; sicut ergo nemo conducit mercenarium, ut solum manducet, sic et nos non ideo vocati sumus a Christo ut solum operemur quæ ad nostrum pertinent usum, sed ad gloriam Dei. (*Auct. Op. imp. hom. 34, in Matth.*)

<sup>2</sup> Non præesse se hominibus gaudeant, sed prodesse. (*Past., part. 1, cap. 5.*)

<sup>3</sup> Hi onus totius orbis portant humeris sanctitatis. (*S. Euch. Hom. 3.*)

<sup>4</sup> Mediatoris officium est conjungere eos inter quos est mediator. (*S. Thom. Suppl. q. 36, art. 2.*)

<sup>5</sup> Cum is qui displicet ad intercedendum mittitur, irati animus ad deteriora provocatur. (*S. Greg. Past. p. 1, c. XI.*)

<sup>6</sup> Oportet munda sit manus quæ diluere aliorum sordes curat. (*Ibid. c. 9.*)

<sup>7</sup> Rectus ordo postulat ut prius propriam, deinde alienas curare studeat conscientias.

ment animés de l'esprit de Dieu, disait saint Philippe de Néri, et je vous garantis la conversion du monde entier. Que n'a pas fait saint François Xavier en Orient ? il a suffi, dit-on, lui seul à convertir à la foi chrétienne dix millions d'infidèles. Que n'ont pas fait en Europe saint Patrice et saint Vincent Ferrier ? Oui, il est certain qu'un seul prêtre, ne fût-il même doué que d'un médiocre savoir, pourvu qu'il soit animé de l'esprit de Dieu, convertira plus d'âmes que cent prêtres d'une grande science, mais peu adonnés à la dévotion.

XXVII. Par conséquent, il faut que celui qui veut faire une abondante moisson d'âmes, s'applique beaucoup à l'oraison. On doit commencer par recevoir de Dieu les sentiments de piété dans l'oraison, pour les communiquer ensuite aux autres. « Les choses qui vous auront été dites par l'esprit de Dieu, pour ainsi dire, à l'oreille du cœur, prêchez-les sur les toits <sup>1</sup> Saint Bernard dit très-bien qu'avant d'être un canal pour répandre les eaux de la grâce, il faut être un réservoir pour les recevoir et les conserver : *Sacerdos, concham te exhibebis, non canalem* <sup>2</sup> Les saints ont converti les âmes plus par la prière que par leurs travaux extérieurs.

XXVIII. Les œuvres ensuite, ou les exercices dont doit s'occuper le prêtre zélé, sont les suivants : 1<sup>o</sup> Il doit d'abord s'occuper de reprendre les pécheurs. Les prêtres qui à la vue des offenses qu'on fait à Dieu se taisent, sont appelés par Isaïe des chiens muets qui ne savent aboyer <sup>3</sup> C'est à ces chiens muets que seront imputés tous les péchés qu'ils n'auront pas empêchés quand ils pouvaient le faire, comme l'a dit Alcuin <sup>4</sup>. Quelques prêtres se dispensent de reprendre les pécheurs, parce qu'ils ne veulent pas sortir de leurs repos ; mais, comme le dit saint Grégoire, pour cette paix qu'ils convoient, ils perdront malheureusement la paix avec Dieu <sup>5</sup> Chose étrange !

<sup>1</sup> Quæ in aure auditis, prædicate super tecta. (*Matth.* x, 27.)

<sup>2</sup> Canales hodie in Ecclesia multos habemus, conchas vero perpauca. (*S. Bern. Ser.* 18.)

<sup>3</sup> Canes muti, non valentes latrare. (*Isa.*, LXVI, 10.)

<sup>4</sup> Nolite tacere, ne populi peccata vobis imputentur. (*Albin. Epist.* 18.)

<sup>5</sup> Dum pacem desiderant, pravos mores nequaquam redarguant, et consen-

s'écriait saint Bernard, lorsqu'un âne tombe à terre, une foule de gens se mettent en mouvement pour le relever ; qu'un homme tombe, il ne se trouve personne qui le relève <sup>1</sup> Et cependant le prêtre, dit saint Grégoire, est spécialement établi de Dieu pour remettre sur le chemin celui qui s'en écarte <sup>2</sup> C'est pourquoi, ajoute saint Léon, « le prêtre qui ne rappelle pas dans le droit chemin ceux qui s'égarerent, fait voir qu'il est lui-même dans l'égarement <sup>3</sup> » Nous donnons la mort, dit saint Grégoire, à toutes les âmes que nous regardons froidement périr sans leur porter secours <sup>4</sup>

XXIX. 2° Le prêtre zélé doit s'appliquer à la prédication. C'est par la prédication, dit l'Apôtre, que le monde s'est converti à la foi de Jésus-Christ <sup>5</sup> C'est la prédication qui conserve la foi et la crainte de Dieu parmi les fidèles. Les prêtres qui ne se sentent pas capables de prêcher doivent du moins, ce qu'ils peuvent facilement dans les sociétés de parents et d'amis, dire des paroles d'édification, soit en rapportant quelque exemple de vertu, soit en insinuant quelque maxime tirée des vérités éternelles, telles que la vanité du monde, l'importance du salut, la certitude de la mort, la paix dont jouit celui qui est en état de grâce, et autres choses semblables.

XXX. 3° Il doit s'occuper avec zèle de l'assistance des mourants. Cette œuvre de charité est la plus agréable à Dieu, et la plus utile au salut des âmes ; car, aux approches de la mort, les pauvres malades sont d'un côté plus tentés par le diable, et de l'autre, ils ont moins de force pour lui résister ? Saint Philippe de Néri vit plusieurs fois des anges suggérer des paroles aux prêtres qui assistaient les mourants. Cette assistance regarde spécialement les curés, pour qui c'est un devoir de

tiendo perversis, ab auctoris se pace disjungunt. (*S. Greg., Past. p. III, admon. 23.*)

<sup>1</sup> Cadit asinus, et est qui adjuvet ; cadit homo, et non est qui sublevet.

<sup>2</sup> Eligitur viam errantibus demonstrare.

<sup>3</sup> Sacerdos qui alium ab errore non revocat, seipsum errare demonstrat.

<sup>4</sup> Nos qui sacerdotes vocamur, quotidie occidimus quos ad mortem ire tepide videmus.

<sup>5</sup> Fides ex auditu, auditus autem per verbum Christi. (*Rom., x, 17.*)

justice, mais elle convient aussi à tous les prêtres par devoir de charité. C'est une chose que chaque prêtre peut faire, même sans avoir le talent nécessaire pour prêcher, et il peut se rendre utile dans ces circonstances, non-seulement aux malades, mais même aux parents et aux amis qui sont dans la maison, car c'est alors qu'il est opportun de parler de religion, et même dans ces circonstances, un prêtre ne doit parler d'autre chose que de Dieu et de l'âme. Mais que celui qui est chargé d'un tel ministère agisse avec une grande modestie et beaucoup de circonspection, pour ne pas être la cause de sa propre ruine et de celle d'autrui. Quelques-uns en allant assister les mourants donnent la mort à leur âme. Le prêtre qui ne peut pas prêcher doit du moins s'occuper d'enseigner la doctrine chrétienne aux enfants et aux pauvres paysans, dont un si grand nombre, faute de pouvoir assister aux instructions de l'Eglise, vit dans une profonde ignorance, même des principaux mystères de la foi.

XXXI. Enfin, le prêtre doit être persuadé que l'exercice le plus profitable pour le salut des âmes est la confession. Le vénérable père Fiorillo, dominicain, disait (Vit., lib. 3) qu'en prêchant on jette les filets, mais que par la confession on les amène à bord, et l'on prend les poissons. Mais, dira-t-on, la confession est un ministère bien dangereux. Sans doute, dit saint Bernard, il est dangereux de se constituer le juge des consciences ; mais on court un bien plus grand danger, si par paresse ou par crainte on manque de le faire, lorsque le Seigneur vous y appelle. « Malheur à vous, si vous êtes chargé de commander ; mais malheur encore plus grand, si par crainte de mal remplir ce devoir, vous négligez de vous occuper <sup>1</sup> » On a déjà dit que le prêtre doit employer le talent que Dieu lui a donné au salut des âmes, et que le prêtre, par l'ordination, est spécialement établi pour administrer le sacrement de la pénitence. Mais moi, dira quelqu'un, je ne suis point propre

<sup>1</sup> Væ tibi ! si præes, sed væ gravius si, quia præesse metuis, præesse refugis.

à ce ministère, parce que je n'ai point étudié. Eh quoi ! ne savez-vous pas que le prêtre est obligé d'étudier ? « Les lèvres du prêtre, dit l'Écriture, seront depositaires de la science, et c'est de sa bouche que le peuple demandera à recevoir l'explication de la loi <sup>1</sup> » Si vous ne voulez pas étudier pour aider le prochain, à quoi bon vous faire prêtre ? Qui donc vous a demandé, dit le Seigneur, de prendre les ordres sacrés <sup>2</sup> ? Qui donc vous a forcé, poursuit saint Jean Chrysostome, à vous faire prêtre <sup>3</sup> ? Pourquoi, avant de recevoir le sacerdoce, n'avez-vous pas examiné si vous étiez capable d'en remplir les fonctions ? Or, puisque vous êtes déjà prêtre, il faut que vous agissiez, il n'est plus temps de vous examiner, et si vous n'êtes pas habile, il faut que vous tâchiez de le devenir. « C'est le temps d'agir, et non de délibérer, » a dit saint Chrysostome <sup>4</sup>. » Maintenant, poursuit le saint docteur, alléguer votre ignorance pour excuse, c'est excuser une première faute par une seconde. On n'est pas admissible à prétexter son ignorance, quand on est obligé par état de dissiper l'ignorance dans autrui ; une pareille excuse ne pourra pas éloigner le châtement, quand même on n'aurait occasionné par son ignorance que la perte d'une seule âme <sup>5</sup>. Il y a des prêtres qui étudient une foule de choses inutiles, et négligent celles qu'ils devraient apprendre pour aider les âmes à se sanctifier : cette conduite, dit saint Prosper (ou Julien Pomère) est contraire à la justice <sup>6</sup>.

XXXII. Le prêtre enfin ne doit jamais oublier qu'il n'a pas à s'occuper d'autre soin que de procurer la gloire de Dieu et le

<sup>1</sup> Labia sacerdotis custodient scientiam, et legem requirent ex ore ejus. (*Malach.* II, 7.)

<sup>2</sup> Quis quæsit hæc de manibus vestris, ut ambularetis in atriiis meis ? (*Isa.* I, 12.)

<sup>3</sup> Quisnam ad id cœgit ?

<sup>4</sup> Tempus nunc agendi, non consultandi. (*Chrys. de Sac. lib.* 4, c. 1.)

<sup>5</sup> Neque licet ad ignorantiam confugere, quando qui delegatus est, ut alienam emendet ignorantiam, ignorantiam præterdere minime poterit ; hoc nomine supplicium nulla excusatione poterit depellere, quamvis unius duntaxat animæ jactura acciderit. (*S. Chrys., de sacerdot. lib.* 6, c. 1.)

<sup>6</sup> Contra justitiam faciunt qui otiosum studium fructuosæ utilitati regendæ multitudinis anteponunt. (*S. Pros. sive Jul. Pomer. de Vita cont.*)

salut des âmes. Voilà pourquoi saint Sylvestre voulait que pour les prêtres, les jours de la semaine s'appelassent fêtes, ou jours de vacance; voici son décret : « Le clerc, mettant de côté toute autre occupation, ne doit pas vaquer chaque jour à autre chose qu'au service de Dieu <sup>1</sup> » Les païens eux-mêmes disaient que les prêtres ne devaient s'appliquer qu'aux choses divines, et ils leur défendaient d'être magistrats, afin qu'ils fussent entièrement occupés du culte de Dieu. Moïse, que Dieu avait envoyé pour établir son culte parmi son peuple, s'occupant à pacifier les querelles des Israélites, en fut repris par Jéthro, qui lui dit : « Vous prenez une peine déraisonnable; tenez-vous à la tête du peuple pour les choses qui concernent le service de Dieu <sup>2</sup> » Avant d'être prêtre, dit saint Athanase, vous pouviez choisir le genre de vie que vous vouliez; mais maintenant, vous devez remplir le saint ministère pour lequel vous avez été ordonné <sup>3</sup> Et quels sont les devoirs du prêtre? L'un des principaux est certainement de travailler au salut des âmes, comme nous l'avons déjà démontré, et comme le confirment ces paroles de saint Prosper (ou de Julien Pomère) : Le soin des âmes a été confié, à proprement parler, aux prêtres <sup>4</sup>

## CHAPITRE X

### SUR LA VOCATION AU SACERDOCE.

I. Pour embrasser un état de vie quelconque, la vocation divine est nécessaire; sans vocation, il est impossible, ou du moins très-difficile de remplir les obligations attachées à cet

<sup>1</sup> Quotidie clericus, abjecta cæterarum rerum cura, uni Deo prorsus vacare debet. (*In lect. brev. die 31 dec.*)

<sup>2</sup> Stulto labore consumeris : esto tu ad populum in his quæ ad Deum pertinent. (*Exod.*, xviii, 18.)

<sup>3</sup> Id scire oportet, te, priusquam ordinaberis, tibi vixisse; ordinatum autem, illis quibus ordinatus es. (*S. Ath. Epist. ad Dracont. n. 2.*)

<sup>4</sup> Sacerdotibus proprie animarum sollicitudo commissa est. (*Lib. 2, de Vita cont. c. 2.*)

état, et de se sauver. Mais si la vocation est nécessaire pour embrasser les autres états, elle l'est sans doute bien plus pour entrer dans l'état ecclésiastique. « Celui, dit Jésus-Christ, qui n'entre pas par la porte dans la bergerie, mais qui l'envahit par ailleurs, est un voleur et un larron <sup>1</sup> » De sorte que celui qui entre dans les ordres sacrés sans y être appelé, est convaincu de vol, puisqu'il usurpe une faveur que Dieu n'a pas voulu lui donner. « Il appelle larrons et voleurs, dit saint Cyrille d'Alexandrie, ou l'auteur, quel qu'il soit, du commentaire de l'Évangile de saint Jean, ceux qui se présentent d'eux-mêmes pour recevoir une grâce qui ne leur était pas destinée <sup>2</sup> » C'est aussi ce que saint Paul a enseigné le premier. « Que personne, dit-il dans son épître aux Hébreux, ne s'attribue à soi-même cet honneur du sacerdoce, sans y être appelé de Dieu comme Aaron. Et c'est ainsi que Jésus-Christ ne s'est point élevé de lui-même à la dignité de pontife, mais il l'a reçue de celui qui lui a dit : Vous êtes mon fils, je vous ai engendré aujourd'hui <sup>3</sup>. » Personne donc, quand même il serait rempli de savoir, de prudence et de sainteté, ne peut entrer dans le sanctuaire, s'il n'y est appelé et introduit par Dieu. Jésus-Christ lui-même, qui fut le plus savant et le plus saint parmi les hommes, lui plein de grâce et de vérité <sup>4</sup>, et qui possède en lui-même tous les trésors de sagesse et de science <sup>5</sup>, Jésus lui-même, dis-je, a voulu attendre la vocation divine pour se revêtir de la dignité sacerdotale. Les saints de même, quoique appelés de Dieu, ont tremblé en prenant le sacerdoce. Saint Augustin disait par humilité que c'était à cause de ses péchés que l'évêque l'avait forcé de recevoir le sacerdoce <sup>6</sup> Saint Ephrem de Syrie, pour

<sup>1</sup> Qui non intrat per ostium in ovile ovium, sed ascendit aliunde, ille fur est et latro. (*Joan.*, x, 1, 2.)

<sup>2</sup> Latrones et fures appellat eos, qui se ultro, et non sibi datam desuper gratiam obtrudunt. (*S. Cyrill. Alex. vel alius in Joan.* x, 10.)

<sup>3</sup> Nec quisquam sumat sibi honorem, sed qui vocatur a Deo tanquam Aaron; sic et Christus non semetipsum clarificavit, ut pontifex fieret, sed qui locutus est ad eum : Filius meus es tu. (*Heb.*, v, 4.)

<sup>4</sup> (*Joan*, 1, 14.) — <sup>5</sup> Plenus gratiæ et veritatis, in quo sunt omnes thesauri sapientiæ et scientiæ absconditi. (*Coloss.* 11, 3.)

<sup>6</sup> Vis mihi facta est merito peccatorum meorum. (*S. Aug. Ep.* 21, *alias* 148.)

ne pas être obligé d'accepter le sacerdoce, feignit la folie, et saint Ambroise la cruauté. Saint Ammonius, moine, pour n'être pas ordonné prêtre, se coupa les oreilles, et menaça de se couper même la langue, si l'on continuait à l'importuner. En un mot, tous les saints, comme le dit saint Cyrille d'Alexandrie, ont redouté le divin ministère comme un énorme fardeau<sup>1</sup> Et cela étant ainsi, y aura-t-il donc, dit saint Cyprien, un homme assez audacieux pour vouloir de lui-même, et sans vocation divine, s'engager dans le sacerdoce<sup>2</sup> ?

II. Celui qui s'introduit dans le sanctuaire sans vocation, offense l'autorité de Dieu, de même que le sujet qui de lui-même voudrait être ministre offenserait l'autorité du prince. Qu'elle serait coupable la témérité de celui qui, sans le consentement ou plutôt contre la volonté de son souverain, administrerait les domaines royaux, rendrait la justice, commanderait l'armée, se constituerait enfin le vice-roi du royaume ! « Quelqu'un de vous oserait-il, disait saint Bernard, sans l'ordre d'un prince de la terre, ou même contre sa défense, se faire le ministre de ce prince ou l'administrateur de ses États<sup>3</sup> ? » Et quels sont donc les emplois des prêtres, sinon d'être les intendants de la maison du roi<sup>4</sup>, comme dit saint Prosper ; les chefs et les guides du troupeau de Jésus-Christ<sup>5</sup>, comme les appelait saint Ambroise ; les interprètes des jugements de Dieu, comme les appelait saint Denis<sup>6</sup> ; les vicaires de Jésus-Christ<sup>7</sup>, comme les appelait saint Jean Chrysostome. Et sachant tout cela, quelqu'un osera se faire le ministre de Dieu sans y être appelé ? La seule pensée de vouloir régner, disait saint Pierre Chrysologue, est un crime de la part d'un sujet<sup>8</sup> Prendre en main

<sup>1</sup> Omnes sanctos reperio divini ministerii ingentem veluti molem formidantes. (*Hom. de Fest. Pasch.*)

<sup>2</sup> Ita est aliquis sacrilegæ temeritatis et perditæ mentis, ut putet sine Dei judicio fieri sacerdotem ? (*S. Cypr. Ep. 55, ad Cornel.*)

<sup>3</sup> Auderet-ne aliquis vestrum, terreni alicujus reguli, non præcipiente aut etiam prohibente eo, accipere ministeria, negotia dispensare ?

<sup>4</sup> Dispensatores domus regiæ.

<sup>5</sup> Duces et rectores gregis Christi.

<sup>6</sup> Interpretes divinarum judiciorum. — <sup>7</sup> Vicarii Christi ?

<sup>8</sup> Regnum velle servum, crimen est. (*Serm., 25,*)

les affaires d'un simple particulier, disposer de ses biens et de sa maison, serait une témérité coupable, car le droit de choisir les administrateurs de ses biens n'appartient qu'au maître. Et vous, disait saint Bernard, sans y être appelé ni admis de Dieu, vous voulez entrer dans sa maison, pour y régler ses intérêts et disposer de ses biens <sup>1</sup>! Aussi le concile de Trente a-t-il déclaré que l'Eglise, loin de reconnaître pour son ministre celui qui audacieusement entre dans le sacerdoce sans vocation, le considère au contraire comme un voleur <sup>2</sup>. Et quand même ce prêtre travaillerait, ses travaux ne lui seraient d'aucune utilité devant Dieu, et même les œuvres qui sont méritoires pour les autres seraient pour lui un sujet de réprobation. Si un domestique, étant chargé par son maître de garder la maison, s'avisait par caprice de l'abandonner pour cultiver une vigne, il travaillerait, il suerait, mais loin d'être récompensé par son maître, il en serait puni. Un châtiment est de même réservé à ceux qui, sans y être appelés, se font prêtres ; leurs travaux ne seront pas acceptés par le Seigneur, parce qu'ils auront été faits contrairement à sa volonté, comme il est dit dans Malachie <sup>3</sup>. Ensuite, au lieu de récompense, ils recevront une sévère punition <sup>4</sup>.

III. Celui donc qui aspire à prendre les ordres sacrés doit bien examiner avant tout s'il y est appelé de Dieu, comme le fait observer saint Jean Chrysostome <sup>5</sup>. Or, pour reconnaître si la vocation vient de Dieu, il doit en examiner les signes. Celui qui veut bâtir une tour, est-il dit dans saint Luc, fait d'avance ses comptes afin de voir s'il a de quoi la faire <sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Quid istud temeritatis est? Imo quid insanix est? Tu irreverenter irruis, nec vocatus, nec introductus. (*S. Bern. de Vita cler. c. 3.*)

<sup>2</sup> Decernit sancta synodus eos qui ea (ministeria) propria temeritate sibi tribuunt, omnes non Ecclesix ministros, sed fures et latrones per ostium non ingressos, habendos esse. (*Trid. sess. 25, c. 4.*)

<sup>3</sup> Non est mihi voluntas in vobis, dicit Dominus; munus non suscipiam de manu vestra. (*Malach. 1, 10.*)

<sup>4</sup> Quisquis externorum (ad tabernaculum accesserit,) occidetur. (*Num., 1, 13.*)

<sup>5</sup> Quoniam dignitas magna est, revera divina sententia comprobanda est, ut quis ea dignus adducatur in medium. (*Chrys. hom. v, in 1, ad Tim. 1.*)

<sup>6</sup> Quis enim ex vobis volens turrim ædificare, non prius sedens computat

Voyons donc quels sont les signes de la vocation divine au sacerdoce. Ce n'est point un signe que la noblesse de la naissance. Pour qu'un homme soit jugé digne d'être le conducteur des peuples dans la voie du salut éternel, on ne doit point, dit saint Jérôme, regarder à la noblesse du sang, mais à la sainteté de la vie<sup>1</sup> Saint Grégoire enseigne la même chose. « La divine Providence, dit-il, attache ses choix aux mérites de la vie, et non à celui de la naissance<sup>2</sup>. » On ne peut pas non plus considérer comme un signe de vocation, la volonté des parents : car en poussant leurs enfants au sacerdoce, ils ne regardent pas le profit spirituel de leurs âmes, mais leur propre intérêt et le bien de la famille. « Les mères, dit saint Chrysostome (ou l'auteur de l'ouvrage inachevé sur S. Matthieu), aiment dans leurs enfants plutôt leurs corps que leurs âmes, et désirent les voir prospérer dans le siècle présent, sans s'inquiéter de ce qu'ils auront à souffrir dans l'autre<sup>3</sup> » Il faut bien se persuader qu'en ce qui concerne le choix de notre état, nous n'avons pas de plus grands ennemis que nos propres parents, ainsi que nous l'enseigne Jésus-Christ par ces paroles : « L'homme aura pour ennemis ceux de sa propre maison<sup>4</sup> ; » à quoi il ajoute : « Celui qui aime son père et sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi<sup>5</sup>. Oh ! combien de prêtres seront damnés au jour du jugement, pour avoir pris les ordres par complaisance pour leurs parents !

IV. Chose étrange ! Qu'un enfant, poussé par l'attrait de la vocation divine veuille se faire religieux, les parents, soit par

sumptus, qui necessarii sunt, si habeat ad perficiendum. (*Luc.*, xiv, 28.)

<sup>1</sup> Principatum in populos non sanguini deferendum esse, sed vitæ. (*S. Hier. in Ep. ad Tit.* 1, 5.)

<sup>2</sup> Quos dignos divina probet electio secundum vitæ, non generis meritum.

<sup>3</sup> Matres corpora natorum amant, animas contemnunt : desiderant illos valere in sæculo isto, et non curant quid sint passuri in alio. (*Hom. xxxv, Op. imp. in Matth.*)

<sup>4</sup> Et inimici hominis domestici ejus. (*Matth.* x, 36.)

<sup>5</sup> Qui amat patrem et matrem plus quam me, non est me dignus. (*Ibid.* 37.)

passion, soit pour l'intérêt de leur maison, font tout leur possible pour l'en détourner. Or, par cette conduite (qu'ils y prennent garde), ils commettent un grave péché mortel, ainsi que l'enseignent un grand nombre de saints docteurs. (Voyez sur ce point ce que nous avons écrit dans notre Théologie morale, lib. 4. n. 77.) Les parents commettent même en cela un double péché : l'un contre la charité à cause du dommage qu'ils causent à celui que Dieu appelle à l'état religieux, de sorte que même un étranger pécherait grièvement, s'il détournait quelqu'un de sa vocation ; l'autre contre la piété, ou contre l'obligation qu'ont les parents de procurer à leurs enfants, dans l'éducation qu'ils ont à leur donner, le plus grand profit spirituel possible. Quelques confesseurs ignorants disent à ceux de leurs pénitents qui veulent se faire religieux, qu'ils doivent en cela obéir à leurs parents, et renoncer à leur vocation, si leurs parents n'y consentent pas. Ces confesseurs se conforment en ce point au sentiment de Luther, qui disait que les enfants pèchent s'ils se font religieux sans le consentement de leurs parents. Mais en parlant ainsi, Luther avait contre lui tous les saints pères, outre le dixième concile de Tolède, où il fut déclaré qu'il était permis aux enfants, une fois passé l'âge de quatorze ans, de se faire religieux, même contre la volonté de leurs parents. Les enfants sont obligés d'obéir à leurs parents sur tout ce qui a rapport à leur éducation et au gouvernement de la famille ; mais, pour le choix de l'état, ils ne doivent obéir qu'à Dieu et choisir l'état auquel Dieu les appelle. Et quand les parents prétendent être obéis sur ce point, il faut leur répondre ce que les apôtres répondirent aux princes des Juifs : « S'il est juste devant Dieu de vous obéir plutôt qu'à Dieu, jugez-en vous-mêmes <sup>1</sup> »

V Saint Thomas enseigne expressément (2. 2. q. 10. a. 5.) que pour le choix qu'ils ont à faire d'un état, les enfants ne sont pas tenus d'obéir à leurs parents, et que, quand il s'agit

<sup>1</sup> Si justum est in conspectu Dei, vos potius audire quam Deum, judicate. (Act. iv, 19.)

pour eux de se faire religieux, ils ne doivent pas même prendre leurs conseils, parce qu'en cette matière l'intérêt particulier des parents fait qu'ils se changent pour eux en ennemis<sup>1</sup> Saint Bernard dit à ce propos que les parents aiment mieux que leurs enfants se damnent avec eux, que de les voir se sauver hors de la maison paternelle<sup>2</sup> Mais quand il s'agit d'un fils qui en se faisant prêtre peut apporter quelque avantage à la maison, que d'efforts les parents ne font ils pas pour le faire ordonner *per fas et nefas!* que de moyens n'emploient-ils pas, légitimes ou non, soit qu'il ait la vocation, ou qu'il ne l'ait pas! Et que de menaces, que de bruit ne font-ils pas, si ce fils troublé par des remords de conscience, ne veut pas être ordonné! Parents barbares, ou meurtriers plutôt que pères, s'écrie saint Bernard<sup>3</sup>! Malheureux pères! malheureux enfants! combien dans la vallée de Josaphat n'en verrons-nous pas de damnés à l'occasion de la vocation! car le salut de chacun dépend de la docilité à suivre la vocation divine, ainsi que nous le démontrerons plus loin.

VI. Revenons à notre sujet. Ni la noblesse du sang, ni la volonté des parents, ni même le talent et l'habileté qu'on pourrait avoir pour les fonctions du sacerdoce, ne sont des signes de vocation, car au talent il faut joindre la sainteté de la vie, et la vocation divine. Or, à quels signes peut-on reconnaître que c'est Dieu qui appelle à l'état ecclésiastique? Le premier est une intention pure et droite. Il faut entrer dans le sanctuaire par la porte, et cette porte c'est Jésus-Christ lui-même<sup>4</sup>. Donc ni le désir de complaire aux parents, ou de procurer l'avancement de sa maison, ou l'intérêt, ou la vaine gloire ne sont la véritable porte, mais bien la droite intention de servir Dieu, de propager sa gloire et de sauver les âmes. « Celui, dit un savant

<sup>1</sup> Propinqui enim carnis in hoc negotio amici non sunt, sed inimici, juxta sententiam Domini : Inimici hominis domestici ejus.

<sup>2</sup> O durum patrem ! o sævam matrem ! quorum consolatio mors filii est, qui malunt nos perire cum eis, quam regnare sine eis. (*S. Bern. Ep. 3.*)

<sup>3</sup> Non parentes, sed peremptores.

<sup>4</sup> Ego sum ostium ovium, etc., per me si quis introierit, salvabitur. (*Joan. x, 7, 9.*)

auteur, qui exempt de tout penchant vicieux, entre dans le clergé pour servir Dieu et sauver les âmes, donne tout lieu de présumer qu'il est applaudi de Dieu<sup>1</sup> » Celui au contraire, dit un autre auteur, qui est poussé au sacerdoce par l'ambition, par l'intérêt, et par la vaine gloire, n'est pas appelé par le Seigneur, mais cède à la tentation du démon<sup>2</sup>. Celui qui entrera dans les ordres pour de tels motifs, dit saint Anselme, ne recevra pas la bénédiction de Dieu, mais sa malédiction<sup>3</sup>.

VII. Le deuxième signe de vocation, c'est d'avoir le talent et la science nécessaires aux fonctions du sacerdoce. Les prêtres doivent être des docteurs chargés d'enseigner au peuple la loi divine<sup>4</sup>. Sidoine Apollinaire disait que les médecins peu instruits donnent la mort à bien des malades<sup>5</sup>. Un prêtre ignorant, surtout s'il est confesseur, en enseignant de fausses doctrines, ou en donnant de mauvais conseils, causera de même la ruine de beaucoup d'âmes, attendu que sa qualité de prêtre fait qu'on ajoute aisément foi à tout ce qu'il dit. C'est pourquoi, comme l'écrivait Ives de Chartres, on ne doit admettre aux ordres sacrés que ceux que recommandent à la fois leur bonne vie et leur science<sup>6</sup>. Le prêtre, outre la connaissance qu'il doit avoir de toutes les rubriques du Missel pour bien célébrer le saint sacrifice de la messe, doit encore savoir les choses principales qui ont rapport au sacrement de la pénitence. Il est vrai, ainsi que nous l'avons dit dans le chapitre précédent (n. 5,) que, à moins qu'il n'y en ait un pressant be-

<sup>1</sup> Si enim quis liber ab omni vitioso affectu ad clerum, Deo deserviendi causa, et salutis populi gratia, solum se conferat, iste vocari a Deo præsumitur. (*Contin. Tournely. de sacr. ord. q. 4, a. 4, in fn.*)

<sup>2</sup> Ambitione duceris, vel avaritia? inliis honori? non te vocat Deus, sed diabolus tentat. (*Hallier. ap. 1, sect. 3, cap. 2. § 4.*)

<sup>3</sup> Qui enim se ingerit, et propriam gloriam quærit, gratiæ Dei rapinam facit, et ideo non accipit benedictionem. (*In c. 5, ad Hebr.*)

<sup>4</sup> Labia enim sacerdotis custodient scientiam, et legem requirunt ex ore ejus. (*Malach., II, 7.*)

<sup>5</sup> Medici parum docti multos occidunt.

<sup>6</sup> Nulli ad sacros ordines sunt promovendi, nisi quos vita et doctrina idoneos probat. (*Yvon. Carno. ep. 213.*)

soin, tout prêtre n'est pas obligé de confesser ; mais tout prêtre est du moins obligé de savoir les choses absolument nécessaires pour entendre les confessions des mourants ; il doit par exemple connaître quand il a la faculté d'absoudre ; quand et comment il doit donner l'absolution, s'il doit la donner sous condition ou en termes absolus, et quelles obligations il doit imposer au pénitent, si celui-ci se trouve sous le poids d'une censure. Il doit savoir aussi les principes généraux de la morale.

VIII. Le troisième signe de vocation à l'état ecclésiastique, c'est la bonté positive de la vie, c'est-à-dire que la vie de l'ordinand doit être innocente, et exempte de la souillure des péchés. L'Apôtre exige que celui qui doit être ordonné prêtre, soit exempt de tout crime, ainsi qu'il l'écrivait à Tite <sup>1</sup> Anciennement celui qui avait commis même un seul péché mortel ne pouvait plus être ordonné, ainsi que nous le lisons dans le neuvième canon du concile de Nicée <sup>2</sup> Et saint Jérôme a dit de même que ce n'est pas assez d'être sans péché au moment de l'ordination, mais qu'il faut que l'ordinand n'ait pas commis un péché grave depuis son baptême <sup>3</sup> Il est vrai que depuis l'Eglise a cessé de mettre en vigueur une discipline si rigoureuse, mais il est toujours nécessaire qu'au moins celui qui est tombé dans des fautes graves, et qui veut ensuite prendre les ordres, ait purifié sa conscience bien longtemps avant, comme il est dit dans le chap. 1. *De diacono*, (*Qui cler. vel vov.*, etc.), où Alexandre III, écrivant à l'archevêque de Reims, au sujet d'un diacre qui en avait frappé un autre, lui dit que, s'il était vraiment repentant de son crime, après avoir reçu l'absolution et fait pénitence de sa faute, il pourrait être admis de nouveau à exercer ses fonctions, et que, s'il donnait par la suite l'exemple d'une vie tout-à-fait louable et

<sup>1</sup> Et constituas per civitates presbyteros, sicut et ego disposui tibi, si quis sine crimine est, etc. (*Ad Tit.* 1, 5, 6.)

<sup>2</sup> Qui confessi sunt peccata, ecclesiasticus ordo non recipit. (*Can.* 3.)

<sup>3</sup> Ex eo tempore, quo in Christo renatus est, nulla peccati conscientia remordeatur. (*S. Hier. in Ep. ad Tit.* 1.)

d'une conversion parfaite, on pourrait même lui conférer le sacerdoce<sup>1</sup> Celui donc qui est encore attaché à quelque vice qu'il a contracté, ou esclave d'une habitude désordonnée, ne peut, sans commettre un péché grave, recevoir un ordre sacré : car il est dans l'ordre, disait saint Bernard, qu'on purifie sa propre conscience, avant de songer à purifier celle des autres<sup>2</sup>. Un ancien auteur, parlant de ces téméraires qui, remplis de mauvaises habitudes, osent recevoir la prêtrise, s'écriait : « De telles gens mériteraient bien plutôt d'être attachés au pilori que d'être promus au sacerdoce<sup>3</sup> Ceux que des habitudes vicieuses dominent encore ne doivent donc pas, dit saint Isidore, être admis à l'ordination<sup>4</sup>

IX. Mais celui qui aspire à monter à l'autel, non-seulement doit être exempt de vices, mais il doit en outre avoir une bonté de vie positive, et marcher dans la voie de la perfection avec une certaine habitude de vertu. Dans le livre 6, n° 63, de la Théologie morale, nous avons suffisamment prouvé, dans une dissertation spéciale, que, suivant la doctrine généralement reçue parmi les docteurs, celui qui a contracté l'habitude de quelque vice, s'il veut recevoir quelque ordre sacré, ne doit pas apporter seulement les dispositions qu'il faut avoir pour recevoir le sacrement de pénitence, mais qu'il doit encore avoir celles qui sont nécessaires pour recevoir celui de l'ordre. Autrement il n'aura les dispositions convenables ni pour l'un, ni pour l'autre de ces deux sacrements ; et il commettrait un péché grave en recevant l'absolution avec l'intention de recevoir les ordres sans être convenablement préparé à ce sacrement, et le confesseur qui l'absoudrait, commettrait

<sup>1</sup> Et si perfectæ vitæ et conversionis fuerit, eum in presbyterum ordinare poteris.

<sup>2</sup> Horreo considerans unde et quo vocaris, præsertim cum nullum incurrit pœnitentiæ tempus. Et quidem rectus ordo requirit ut prius propriam, deinde alienas curare studeas conscientias. (*S. Bern. ep. 8, ad Brun.*)

<sup>3</sup> Multo digniores erant ad catastam pœnalem quam ad sacerdotium trahi. (*Gildas Sap. tom. 5, bibl. Patrum.*)

<sup>4</sup> Non sunt promovendi ad regimen Ecclesiæ, qui adhuc vitiis subjacent. (*S. Isid. lib. III, de summo bono, cap. 34.*)

également un très-grave péché ; car il ne suffit pas à celui qui veut prendre les ordres sacrés d'être sorti de l'état de péché, mais il faut qu'il ait de plus, nous le répétons, la bonté positive de vie nécessaire à l'état ecclésiastique, suivant les paroles d'Alexandre III, rapportées au numéro précédent : « Que la vie doit être tout-à-fait louable et la conversion parfaite <sup>1</sup>. » Ce qui nous fait bien voir, que si la pénitence suffit pour mettre en état d'exercer les ordres déjà reçus, elle ne suffit pas pour monter à des ordres supérieurs. Le docteur angélique saint Thomas établit cette doctrine en ces termes : « Les ordres sacrés préexigent la sainteté ; et c'est pourquoi il ne faut imposer un tel fardeau qu'à des épaules qui soient comme des murs tout-à-fait secs, c'est-à-dire à des sujets complètement guéris de leurs vices <sup>2</sup> » Avant lui saint Denis avait dit de même : « Il ne faut point entreprendre de commander aux autres en ce qui concerne le service divin, à moins qu'on ne soit devenu très-conforme et très-semblable à Dieu dans toute la conduite de sa vie <sup>3</sup> » Voici les deux raisons qu'en donne saint Thomas. La première est que comme celui qui est ordonné devient supérieur aux laïques par la dignité, ainsi doit-il leur être supérieur par la sainteté <sup>4</sup> La seconde raison, c'est que l'ordination donnant le pouvoir d'exercer les plus hautes fonctions à l'autel, il est nécessaire que celui qui les accomplit, ait plus de sainteté qu'il n'en faut même pour l'état religieux <sup>5</sup>

<sup>1</sup> Si perfectæ vitæ et conversionis fuerit.

<sup>2</sup> Ordines sacri præexigunt sanctitatem, unde pondus ordinum imponendum parietibus jam per sanctitatem desiccatis, id est, ab humore vitiorum. (S. Thom. 2, 2, q. 189, a. 1, ad 3.)

<sup>3</sup> In divino omni non audendum aliis ducem fieri, nisi secundum omnem habitum suum factus sit deiformissimus et Deo simillimus. (cap. 3, de Eccl. Hier.)

<sup>4</sup> Ad idoneam executionem ordinum non sufficit bonitas qualiscumque, sed requiritur bonitas excellens, ut sicut illi qui ordinem suscipiunt super plebem constituuntur gradu ordinis, ita et superiores sint merito sanctitatis... Et ideo præexigitur gratia, quæ sufficiat ad hoc quod digne coanumeretur in plebem Christi. (S. Thom. Suppl. q. 35, a. 1, ad 3.)

<sup>5</sup> Quia per sacrum ordinem aliquis deputatur ad dignissima ministeria, qui-

X. Aussi l'Apôtre a-t-il défendu<sup>1</sup> d'ordonner des néophytes, c'est-à-dire, selon l'explication de saint Thomas sur ce passage de saint Paul, non pas seulement ceux qui sont néophytes quant à l'âge, mais encore ceux qui le sont en fait de perfection<sup>2</sup> De là ce décret du concile de Trente : « Que les évêques sachent bien qu'on ne doit admettre à ces ordres sacrés que des sujets qui en soient dignes, et dont la vie éprouvée remplace pour eux la vieillesse<sup>3</sup> » Paroles qui rappellent ces autres de l'Écriture : « Une vie sans tache est une heureuse vieillesse<sup>4</sup> » Comme le dit saint Thomas, il faut qu'on ait une connaissance non pas douteuse, mais certaine de cette bonté positive de vie<sup>5</sup> ; et spécialement en ce qui concerne la vertu de la chasteté, conformément à la recommandation suivante de saint Grégoire : Que personne ne se présente pour le ministère de l'autel, qu'après que la chasteté du sujet aura été constatée<sup>6</sup>. Et ce saint pontife veut que l'épreuve qu'on doit en faire date de plusieurs années<sup>7</sup> Qu'on juge par là du compte sévère qu'auront à rendre à Dieu ces curés qui délivrent aux ordinands des certificats, dans lesquels ils déclarent que tels sujets ont fréquenté les sacrements, et sont de bonnes mœurs, quoiqu'ils sachent que non-seulement ils n'ont pas fréquenté les sacrements, ni donné bon exemple, mais que même leur conduite a été scandaleuse. Ces curés, par ces faux certificats (qu'ils ont délivrés non par charité, comme ils le disent, mais

bus ipsi Christo servitur in sacramento altaris, ad quod requiritur major sanctitas interior, quam requirat etiam religionis status. (*S. Thom.* 2, 2, q. 184, a. 8.)

<sup>1</sup> (*I Tim.*, III, 6.)

<sup>2</sup> Qui non solum ætate neophyti sunt, sed et qui neophyti sunt perfectione.

<sup>3</sup> Sciant episcopi debere ad hos sacros ordines assumi dignos dumtaxat, et quorum probata vita senectus sit.

<sup>4</sup> Ætas senectutis vita immaculata. (*Sap.* IV, 9.)

<sup>5</sup> Sed etiam habeatur certitudo de qualitate promovendorum. (*Suppl.* q. 36. art. 4, ad. 3.)

<sup>6</sup> Nullus debet ad ministerium altaris accedere, nisi cujus castitas ante susceptum ministerium fuerit approbata. (*Lib.* 1, ep. 42.)

<sup>7</sup> Ne unquam ii qui ordinati sunt pereant, prius aspiciatur si vita eorum continens ab annis plurimis fuit. (*Ibid.*)

contre la charité due à Dieu et à l'Église, deviennent responsables de tous les péchés que ces indignes sujets, étant une fois ordonnés, commettront dans le saint ministère : car les évêques s'en rapportent sur cela aux attestations des curés, et restent ainsi induits en erreur. Un curé, pour délivrer de pareils certificats, ne doit pas non plus s'en rapporter aux témoignages d'autrui ; il ne doit certifier que ce dont il est certain, savoir si le clerc a réellement mené une conduite édifiante et exemplaire, et fréquenté les sacrements. Quant aux confesseurs des ordinands, de même que l'évêque ne doit pas ordonner le clerc qui n'a pas donné des preuves de chasteté, de même le confesseur ne peut pas permettre à son pénitent, qui vit dans l'incontinence, de prendre les ordres, à moins d'être moralement certain qu'il s'est guéri de sa mauvaise habitude, et qu'il a acquis l'habitude contraire de la vertu de continence.

XI. Quiconque donc reçoit les ordres sacrés sans vocation, ne peut pas être excusé d'une faute grave, comme l'enseignent beaucoup de docteurs, tels que Habert<sup>1</sup>, Noël Alexandre<sup>2</sup>, Juénin<sup>3</sup> et le continuateur de Tournely<sup>4</sup>. Saint Augustin l'avait dit avant tous les autres, en parlant de la punition que Dieu infligea à Coré, à Dathan et à Abiron, pour avoir usurpé sans vocation les fonctions du sacerdoce ; à quoi il ajoutait : « Ils ont été condamnés pour servir d'exemple, afin que personne ne prétende exercer le pontificat sans l'avoir reçu de Dieu. C'est le malheur de tous ceux qui s'ingèrent d'eux-mêmes dans l'épiscopat, ou la prêtrise, ou le diaconat<sup>5</sup> » La raison en est que, d'une part, c'est une présomption inexcusable d'entrer dans le sacerdoce sans vocation, et que de l'autre un tel prêtre

<sup>1</sup> (*De ordin. part. III, al. § 2.*)

<sup>2</sup> (*De sacr. ordin.*)

<sup>3</sup> (*Disp. 8, q. 7, c. 1.*)

<sup>4</sup> (*De oblig. cleric., tom. III, c. a. 1, c. 3.*)

<sup>5</sup> *Condemnati sunt, ut daretur exemplum, ne quis non sibi a Deo datam pontificatus munus invaderet, etc. Hoc patiuntur quicumque si in episcopatus, aut presbyteratus, aut diaconatus officium conantur incedere. (S. Aug. Serm. 98.)*

restera privé des secours de la grâce divine, sans lesquels, absolument parlant, s'il arrive qu'il puisse remplir convenablement les fonctions sacrées du saint ministère, ce ne sera qu'avec les plus grandes peines, comme le remarque Habert<sup>1</sup> il sera comme un membre hors de sa place, et qui ne peut agir sans difformité et sans douleur<sup>2</sup>

XII. Le présomptueux, qui sans la vocation divine veut s'introduire dans le sanctuaire, s'expose donc à un très-grand danger de perdre son âme éternellement, comme le dit Abelly, parce qu'il pèche en cela contre l'Esprit-Saint, péché dont l'Evangile nous apprend qu'il est à peine possible, ou du moins très-rare qu'il soit remis<sup>3</sup> Le Seigneur déclare par le prophète Osée l'indignation que lui inspirent ceux qui veulent régner d'eux-mêmes dans l'Eglise, sans qu'il les y ait appelés<sup>4</sup> Saint Grégoire commente ainsi ces paroles : « D'eux-mêmes, et non en vertu de la volonté du souverain maître ; sans avoir été appelés de Dieu, mais poussés par leur propre cupidité, ils ravissent plutôt qu'ils n'obtiennent les hautes dignités de l'Eglise<sup>5</sup> » Que d'intrigues, que de prières, que de flatteries, que d'efforts n'emploie-t-on pas quelquefois pour être ordonné ! Mais malheur à eux, dit le Seigneur par la bouche d'Isaïe. Malheur à vous, dit-il, enfants rebelles, qui faites des desseins sans me consulter<sup>6</sup> Ces prêtres, au jour du jugement, demanderont une récompense, mais le Seigneur les

<sup>1</sup> Absolute quidem, sed non sine magnis difficultatibus poterit salutem suam consulere.

<sup>2</sup> Manebitque in corpore Ecclesie veluti membrum in corpore humano suis sedibus motum ; servire utcumque potest, sed ægre admodum, et cum quadam deformitate.

<sup>3</sup> Qui sciens et volens, nulla divinæ vocationis habita ratione, se in sacerdotium intruderet, haud dubie seipsum in apertissimum salutis discrimen injiceret, peccando scilicet in Spiritum sanctum ; quod quidem peccatum vix, aut rarissime dimitti ex Evangelio dicimus. (*Abelly, Sac. Christ., p. 1, c. 4.*)

<sup>4</sup> Ipsi regnaverunt, et non ex me : iratus est furor meus in eos. (*Ose. VIII, 4.*)

<sup>5</sup> Ex se, et non ex arbitrio summi rectoris regnant ; nequaquam divinitus vocati, sed sua cupidine accensi culmen regiminis rapiunt potius quam assequuntur. (*S. Greg. Past. p. 1, c. 1.*)

<sup>6</sup> Vae, filii desertores, uti faceretis consilium, et non ex me. (*Is. xxx, 1.*)

chassera de sa présence. « Beaucoup, dit Jésus-Christ<sup>1</sup>, diront en ce jour-là : Seigneur n'avons-nous pas prophétisé en votre nom ? n'avons-nous pas chassé les démons en votre nom, en prêchant et en enseignant ? n'avons-nous pas fait beaucoup de miracles, en absolvant les pénitents ? Et alors, leur déclarerai-je, je ne vous ai jamais connus ; retirez-vous, vous tous ouvriers d'iniquité<sup>2</sup> » Les prêtres sans vocation, en corrigeant et en convertissant les pécheurs sont, il est vrai, des ouvriers et des ministres de Dieu, car ils en ont reçu le caractère, mais ce sont des ministres d'iniquité et de rapine, parce qu'ils se sont introduits d'eux-mêmes et sans vocation dans la bergerie. Ils n'en ont pas reçu les clefs, comme dit saint Bernard, mais ils les ont volées<sup>3</sup> : Vainement ils se livreront à de grands travaux, Dieu ne les récompensera pas de leurs peines ; il les punira au contraire, parce qu'ils ne sont pas entrés dans le sanctuaire par la voie droite et légitime. « Le travail des insensés les accablera, dit le Sage, parce qu'ils ne savent pas même le chemin qui conduit à la ville<sup>4</sup> » L'Eglise ne reçoit, dit saint Léon, que ceux que Dieu a choisis et qu'il a rendus dignes d'un tel ministère<sup>5</sup> Au contraire elle repousse ceux que Dieu n'a pas appelés, parce que ceux-ci ne sont pas des instruments d'édification, mais de ruine, et qu'au lieu de l'édifier, ils la souillent et lui nuisent, comme dit saint Pierre Damien<sup>6</sup>

XIII. « Il ne devra approcher du Seigneur, est-il dit dans le livre des Nombres, que ceux que le Seigneur aura choisis<sup>7</sup>. »

<sup>1</sup> Multi dicent in illa die : Domine, nonne in nomine tuo prophetavimus, et in nomine tuo dæmonia ejecimus, et virtutes multas fecimus ?

<sup>2</sup> Et nunc confitebor illis : Quia nunquam novi vos : discedite a me, operarii iniquitatis. (*Matth.* vii, 22, 23.)

<sup>3</sup> Tollitis, non accipitis claves ; de quibus Dominus queritur : Ipsi regnaverunt, et non ex me. (*S. Bern. de Conv. ad cler.*)

<sup>4</sup> Labor stultorum affliget eos, qui nesciunt in urbem pergere. (*Ecccl.* x, 15.)

<sup>5</sup> Eos Ecclesia accipit, quos Spiritus sanctus præparaverit, et dignatio cœlestis gratiæ gignit. (*S. Leo, in die assumpt. suæ.*)

<sup>6</sup> Nemo deterius Ecclesiam lædit, cum non eos vocet Dominus. (*Opus.* 2, *contra cleric. c.* 2.)

<sup>7</sup> Quos elegerit (Dominus), appropinquabunt ei. (*Num.* xvi, 15.)

Mais il chassera ceux qui se seront ingérés sans vocation. Saint Ephrem regarde comme damné celui qui aura reçu le sacerdoce sans en avoir la vocation. « Je m'étonne, dit-il, de l'audace de quelque-uns, qui s'ingèrent témérairement dans le sacerdoce, sans y être appelés par la grâce de Jésus-Christ. Les malheureux ! ils accumulent sur leurs têtes des charbons de feu qui les brûleront éternellement<sup>1</sup> » Pierre de Blois a dit dans le même sens : « L'usurpation du sacerdoce change le saint sacrifice en sacrilège et une source de vie en un principe de mort<sup>2</sup>. » Celui qui se trompe sur sa vocation court un bien plus grand risque de se damner, que celui qui n'observe pas les préceptes particuliers : car celui-ci peut se relever de sa chute et puis reprendre la bonne voie, au lieu que celui qui se trompe sur sa vocation perd de vue la voie elle-même, de sorte que plus il marche, plus il s'éloigne de la patrie. On peut très-bien lui appliquer ce mot de saint Augustin : « Vous courez bien, mais hors de la voie<sup>3</sup> » Il faut être bien convaincu que notre salut éternel, comme l'enseigne saint Grégoire, dépend de savoir choisir l'état auquel Dieu nous appelle<sup>4</sup> Et la raison en est claire : Dieu, dans sa providence, destine chacun à un état de vie, et lui prépare ensuite les grâces et les secours nécessaires pour le remplir. « La grâce de l'Esprit-Saint, a dit saint Cyprien, est administrée à chacun de nous dans l'ordre qu'il veut, et non dans celui que nous voulons nous-mêmes<sup>5</sup> » Tel est, d'après l'Apôtre, l'ordre de la prédestination des hommes : « Ceux qu'il a prédestinés, il les a appelés ; et ceux qu'il a appelés, il les a justifiés ; et ceux qu'ils a justifiés, il les glorifiera<sup>6</sup> » Après la vocation suit la justification,

<sup>1</sup> *Obstupesco ad ea quæ soliti sunt quidam insipientium audere, qui temere se conantur ingerere ad munus sacerdotii assumendum, licet non adsciti a gratia Christi, ignorantes, miseri, quod ignem æternum sibi accumulunt. (S. Ephrem, de sacerdot.)*

<sup>2</sup> *Usurpati ausus sacerdotii sacrificium in sacrilegium, vitam convertit in mortem.*

<sup>3</sup> *Bene curris, sed extra viam. — 4 A vocatione pendet æternitas.*

<sup>5</sup> *Ordine suo, non nostro, Spiritus sancti gratia ministratur.*

<sup>6</sup> *Quos prædestinavit, hos et vocavit ; et quos vocavit, hos et justificabit, etc., et illos glorificabit. (Rom. viii, 30.)*

vient ensuite la glorification, qui n'est autre que la possession de la vie éternelle. Donc celui qui résiste à la vocation de Dieu, ne sera justifié, ni glorifié. La vocation, suivant l'ingénieuse expression du P Grenade, est la maîtresse roue de toute la vie. De même que quand la maîtresse roue d'une horloge est endommagée, toute la machine va mal, de même, dit saint Grégoire de Nazianze, quand on s'est trompé sur sa vocation, la vie entière n'est plus qu'une suite d'égarements, parce que dans un état où nous ne sommes pas appelés de Dieu, nous sommes destitués des secours nécessaires pour une vie régulière et parfaite.

XIV *Unusquisque proprium donum habet, alius quidem sic, alius vero sic*, dit l'Apôtre<sup>1</sup> Cela veut dire, comme l'expliquent les commentateurs avec saint Thomas, que le Seigneur donne à chacun les grâces nécessaires pour bien remplir les obligations de l'état auquel il l'appelle : « A quiconque Dieu donne un pouvoir, il lui donne en même temps, dit le docteur angélique, tous les moyens de l'exercer convenablement<sup>2</sup>. » Et ailleurs : « Lorsque Dieu choisit quelqu'un pour l'accomplissement de ses desseins, il le prépare et le dispose de telle manière qu'il soit capable de remplir la mission pour laquelle il est choisi, de même que l'a déclaré l'Apôtre quand il écrivait aux Corinthiens que tout son savoir-faire lui venait de Dieu, comme c'était Dieu qui l'avait rendu capable d'être ministre du nouveau testament<sup>3</sup>. » Ainsi, autant chacun sera propre à remplir l'état auquel Dieu l'a appelé, autant il sera incapable de remplir les devoirs de l'état auquel Dieu ne l'a point appelé. Le pied, qui a été donné à l'homme pour marcher, ne peut certainement pas voir ; et l'œil, qui est destiné à voir, ne peut entendre. Comment donc

<sup>1</sup> (I Cor., VII. 7.)

<sup>2</sup> *Cuiusque datur potentia aliqua divinitus, dantur omnia ea, per quæ executio illius possit congrue fieri.* (S. Thom. suppl. q. 33, a. 1.)

<sup>3</sup> *Illos, quos Deus ad aliquid elegit, ita præparat et disponit ut ad id, ad quod eliguntur, inveniantur idonei, secundum illud II Cor. III, 5 : Sufficientia nostra ex Deo est, qui et idoneos nos fecit ministros novi testamenti.* (S. Thom., 3, q. 27, a. 4.)

le prêtre que Dieu n'a pas appelé au sacerdoce, pourra-t-il en remplir les fonctions ? C'est le Seigneur qui choisit lui-même les ouvriers destinés à labourer sa vigne, comme il l'a dit à ses apôtres<sup>1</sup> C'est pourquoi le Seigneur n'a pas dit : Priez les ouvriers d'aller recueillir la moisson ; mais priez le maître de la moisson d'envoyer des ouvriers pour la recueillir<sup>2</sup> Et il dit ailleurs : « Comme mon père m'a envoyé, de même je vous envoie<sup>3</sup> » Dieu donne à celui qu'il appelle tous les secours nécessaires, dit saint Léon. « Celui, ajoutait ce grand pape, de qui je tiens la dignité que j'ai reçue, m'aidera lui-même à l'exercer dignement, et me donnera la force dont j'ai besoin pour la bien remplir<sup>4</sup> » Et voilà précisément ce que Jésus-Christ nous enseigne : « Je suis la porte, a-t-il dit ; si quelqu'un entre par moi, il entrera, il sortira et il trouvera des pâturages<sup>5</sup> » Il entrera, *ingredietur* ; toutes les entreprises du prêtre appelé de Dieu seront couronnées de succès ; il sortira, *et egredietur* ; il se retrouvera au milieu des occasions et des dangers, mais avec l'aide divine il en sortira victorieux ; et il trouvera des pâturages, *et pascua inveniet* : dans toutes ses occupations il sera assisté par des grâces particulières qui le feront progresser dans le chemin de la piété, et qui le maintiendront dans l'état de vie dans lequel Dieu l'a placé. Alors il pourra dire avec confiance : « Le Seigneur est mon guide, et rien ne me manquera ; il m'a placé dans le pâturage qui me convient particulièrement<sup>6</sup> »

XV Les prêtres, au contraire, que Dieu n'a pas envoyés pour travailler dans l'Eglise, seront éternellement abandonnés de

<sup>1</sup> Ego elegi vos, ut fructum afferatis. (*Joan.* xv, 8.)

<sup>2</sup> Rogate dominum messis, ut mittat operarios in messem suam. (*Lucæ.* x, 2.)

<sup>3</sup> Sicut misit me Pater, et ego mitto vos. (*Joan.* xx, 21.)

<sup>4</sup> Qui mihi honoris est auctor, ipse mihi fiet administrationum adjutor : dabit virtutem, qui contulit dignitatem. (*S. Leo. Serm.* 1, *in die assump. suæ.*)

<sup>5</sup> Ego sum ostium ; per me si quis introierit, ingredietur, et egredietur, et pascua inveniet. (*Joan.* x, 9.)

<sup>6</sup> Dominus regit me, et nihil mihi deerit ; in loco pascuæ ibi me collocavit. (*Psalm.* xxii, 2.)

lui, et ne rencontreront qu'ignominie et ruine complète. « Je n'envoyais pas ces prophètes, et ils couraient d'eux-mêmes<sup>1</sup>, » dit le Seigneur par la bouche de Jérémie ; puis il ajoute : « C'est pourquoi je vous prendrai moi-même, et je vous emporterai comme un fardeau, et je vous abandonnerai... et je vous couvrirai d'un opprobre qui ne finira point, et d'une ignominie dont la mémoire ne s'effacera jamais<sup>2</sup> » Pour qu'un homme puisse s'élever à la hauteur de la dignité du sacerdoce, il faut, dit saint Thomas, qu'il y soit porté par la vertu de Dieu, et établi au-dessus du cours naturel des choses<sup>3</sup> Car il est destiné à sanctifier les peuples, à faire les fonctions de vicaire de Jésus-Christ. Mais à celui qui se sera établi de lui-même dans une si haute dignité, il arrivera ce qu'a dit le Sage, que plus il se sera élevé haut, plus sa folie deviendra notoire<sup>4</sup> S'il fût resté dans le monde, peut-être aurait-il été un laïque édifiant ; mais s'étant fait prêtre sans vocation, il sera un mauvais prêtre, et au lieu d'être utile à l'Eglise, il sera pour elle un véritable fléau, comme l'a dit de prêtres semblables le catéchisme romain<sup>5</sup> Et quel bien pourra-t-il faire, s'il est entré dans l'Eglise sans vocation ? « Il est impossible, a dit saint Léon, qu'une chose ait une bonne fin, quand elle a eu un mauvais commencement<sup>6</sup>. » Saint Laurent Justinien a dit dans le même sens : « Quel fruit peut produire, je vous prie, une mauvaise racine<sup>7</sup> ? » Notre Sauveur avait dit : « Toute plante que n'a point plantée mon père céleste, sera déraci-

<sup>1</sup> Non mittebam prophetas, et ipsi currebant.

<sup>2</sup> Propterea ego tollam vos portans, et derelinquam vos, et dabo vos in opprobrium sempiternum, et in ignominiam æternam, quæ nunquam oblivione delebitur. (*Jer.*, xxiii, 24 et 39.)

<sup>3</sup> Ut divina virtute evehatur, et transmittatur supra naturalem rerum ordinem.

<sup>4</sup> Postquam elevatus est in sublime, stultus apparuit. (*Prov.* xxx, 32.)

<sup>5</sup> Hujusmodi hominum genere nihil infelicius, nihil calamitosius Ecclesiæ esse potest. (*De sac. ord.*)

<sup>6</sup> Impossibile ut bono peragantur exitu, quæ sunt malo inchoata principio.

<sup>7</sup> Qualem, oro, fructum potest producere corrupta radix ? (*Ap. catech. rom. de ord.*)

née<sup>1</sup> » C'est ce qui a fait dire à Pierre de Blois, que quand Dieu permet à quelqu'un de ces prêtres sans vocation, de se revêtir du sacerdoce, il ne leur accorde pas une grâce, mais il les punit, car l'arbre qui n'a pas de profondes racines dans la terre, et qui est exposé au vent, tombera aisément, et sera mis au feu<sup>2</sup>. Celui qui n'est pas entré loyalement dans le sanctuaire, dit saint Bernard<sup>(a)</sup>, continuera de s'y conduire avec infidélité et contre les intérêts de Jésus-Christ, puisqu'il paraît n'être venu que pour tuer et pour détruire<sup>3</sup>, comme l'a dit Jésus-Christ lui-même : « Celui qui n'entre pas par la porte est un voleur et un larron : or un voleur ne vient que pour voler, pour immoler et pour détruire<sup>4</sup> »

XVI. Mais, dira-t-on sans doute, si l'on ne devait revêtir du sacerdoce que ceux en qui on reconnaît tous les signes de vocation, il y aurait très-peu de prêtres dans l'Église, et elle manquerait de secours. Voici ce que le quatrième concile de Latran répond à cette objection : « Il vaut infiniment mieux, quand il s'agit d'ordonner des prêtres, en avoir un petit nombre, mais qui soient bons, qu'un grand nombre, mais qui soient mauvais<sup>5</sup> Et d'ailleurs, dit saint Thomas, Dieu n'abandonne jamais l'Église à ce point, qu'il la laisse manquer de prêtres habiles et capables selon le besoin des peuples<sup>6</sup> Prétendre, dit saint Léon, pourvoir aux nécessités des peuples

<sup>1</sup> Omnis plantatio, quam non plantavit pater meus cœlestis, eradicabitur. (*Matth.* xv, 12.)

<sup>2</sup> Ira est, non gratia, cum quis ponitur super ventum, nullas habens radices in soliditate virtutum.

<sup>3</sup> Qui non fideliter introivit, quidni infideliter agat, et contra Christum faciet, ad quod venit, ut mactet utique, et disperdat. (*S. Ber. Decl.* c. 7.)

<sup>4</sup> Qui non intrat per ostiam, ille fur est et latro : fur non venit nisi ut furretur, et mactet, et perdat. (*Joan.* x, 10.)

<sup>5</sup> Satius est maxime in ordinatione sacerdotum paucos bonos, quam multos malos habere.

<sup>6</sup> Deus ita nunquam deserit Ecclesiam, quin inveniantur idonei ministri sufficientes ad necessitatem plebis. (*Suppl. q.* 36, a. 4, ad 1.)

(a) Ou l'auteur, quel qu'il soit, des *Déclamations* imprimées à la suite de ses œuvres.  
(L'éditeur.)

par de mauvais ministres, c'est chercher à les perdre, et non pas à les sauver<sup>1</sup>

XVII. Enfin, si un prêtre a reçu les ordres sacrés sans vocation, que doit-il faire? Doit-il se croire damné et se désespérer? Non. Saint Grégoire, s'étant adressé la même question : « Je suis prêtre sans vocation au sacerdoce, qu'ai-je maintenant à faire<sup>2</sup>? » répond : « Il faut gémir<sup>3</sup> » Voilà ce que doit faire ce prêtre, s'il veut se sauver : gémir, *ingemiscendum* ; il doit par ses pleurs, par ses larmes et son repentir, chercher à désarmer la justice de Dieu, et l'exciter à lui pardonner l'énorme péché qu'il a commis en s'introduisant dans le sacerdoce sans vocation divine. Il doit en outre, d'après le conseil de saint Bernard, s'efforcer par une sainte vie de suppléer à celle qui n'a pas précédé le sacerdoce<sup>4</sup>. C'est pourquoi il est nécessaire qu'il change sa manière de vie, ses sociétés, ses habitudes : « *Bonas fac, ajoute le saint, de cætero vias tuas et studia tua.* » (Ibid.) S'il est ignorant, il faut qu'il s'instruise ; s'il aime les conversations dissipées et les amusements frivoles du siècle, il faut qu'il change ses occupations dangereuses en prières, en oraisons, en lectures spirituelles, en visites des églises. Mais pour cela il faut qu'il se fasse violence à lui-même ; car, étant entré dans le sacerdoce sans vocation, il en est sans doute un des membres, mais un membre qui est disloqué et déplacé, de sorte qu'il ne pourra faire son salut qu'avec beaucoup de peines et de travaux fatiguants. Prêtre sans être appelé de Dieu, il n'a pas reçu, le jour de son ordination, les secours nécessaires pour satisfaire aux obligations. Si les secours lui manquent, que fera-t-il? Habert et le continuateur de Tournély disent : Qu'il prie, et par ses prières il obtiendra ce qu'il ne mérite pas par lui-même ; car, disent-ils,

<sup>1</sup> Non est consulere populis, sed nocere. (S. Leo, ep. 1, alias 87, ad Afr. episc.)

<sup>2</sup> Sacerdos sum non vocatus, quid faciendum ?

<sup>3</sup> Ingemiscendum.

<sup>4</sup> Si quidem vitæ sanctitas non præcesserit, satem sequatur. (S. Ber. Ep. 27, ad Ardu.)

Dieu accorde pour lors à cet homme par miséricorde ce qu'il doit en quelque sorte à titre de justice à ceux qui ont été légitimement appelés : « *Deus tunc ex misericordia ea homini* » *largitur auxilia, quæ legitime vocatis ex qualicumque justitia debet ;* » et cela s'accorde avec ce que dit le concile de Trente, que Dieu ne commande point l'impossible ; mais qu'en même temps qu'il commande une chose, il recommande de faire ce que l'on peut, et de demander par la prière ce qu'on trouve au-dessus de ses propres forces, en même temps qu'il prête son aide pour qu'on puisse le faire : « *Deus impossibilia non jubet, sed jubendo monet et facere quod possis, et petere quod non possis, et adjuvat, ut possis.* » (Con. Trid. sess. VI. c. 13.)

---

## SECONDE PARTIE

### Ayant pour objet les instructions

---

#### PREMIÈRE INSTRUCTION

##### SUR LA CÉLÉBRATION DE LA MESSE.

I. *Omnis namque pontifex ex hominibus assumptus, pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum, ut offerat dona et sacrificia pro peccatis*<sup>1</sup> Le prêtre est donc établi de Dieu dans l'Eglise pour lui offrir des sacrifices, et ce ministère est le propre des prêtres de la loi de grâce, qui ont reçu le pouvoir d'offrir le sublime sacrifice du corps et du sang du fils de Dieu. Sacrifice souverain et parfait à la différence des anciens qui n'avaient d'autre perfection que d'être l'ombre et la figure du nôtre. Les sacrifices de l'ancienne loi se réduisaient à immoler des veaux et des boucs ; le nôtre consiste dans l'immolation du Verbe fait homme. Les premiers n'avaient aucune puissance par eux-mêmes, aussi l'Apôtre les appelle-t-il des ébauches, pour ainsi parler, sans vertu et sans valeur, *infirmæ et egenæ elementa*<sup>2</sup>. Mais le nôtre a la vertu d'obtenir la rémission des peines temporelles des péchés, et même (médiatement du moins) l'accroissement de la grâce et des se-

<sup>1</sup> (*Hebr.* v, 1.) — <sup>2</sup> (*Gal.* iv, 9.)

cours plus abondants à ceux pour lesquels il est offert. Jamais le prêtre qui n'est pas pénétré de la grandeur de cette action, qui est la messe, ne s'en acquittera comme il faut. Jésus-Christ n'a fait aucune action plus grande que celle-là sur la terre. La messe en un mot est l'action la plus sainte et la plus agréable à Dieu, tant à raison de la chose offerte qui est Jésus-Christ, victime d'une dignité infinie, qu'à raison du principal offrant, qui est ce même Jésus-Christ qui s'offre lui-même par les mains du prêtre, comme l'a proclamé le concile de Trente <sup>1</sup> Saint Jean Chrysostome a dit aussi : « Lorsque vous voyez le prêtre occupé à offrir, pensez que c'est non le prêtre qui offre, mais la main de Dieu invisiblement étendue <sup>2</sup> »

II. Tous les honneurs qu'ont jamais pu rendre à Dieu les anges par leurs adorations, les hommes par leurs vertus, leurs pénitences, leurs martyres et autres saintes œuvres, n'ont pu autant glorifier Dieu que le fait une seule messe, puisque tous ces honneurs que peuvent rendre des créatures n'ont qu'un mérite borné, au lieu que l'honneur rendu à Dieu dans le sacrifice de l'autel par une personne divine, est d'un prix infini. Il faut donc reconnaître, comme l'a dit le concile de Trente, qu'aucune autre œuvre dont puissent s'occuper les fidèles chrétiens n'est aussi sainte ni aussi divine, que ce redoutable mystère <sup>3</sup> C'est donc, comme nous venons de le voir, l'œuvre la plus sainte et la plus chère à Dieu, celle qui plus que toutes les autres apaise la colère divine contre les pécheurs, qui procure le plus de bien aux hommes vivant ici-bas, et apporte le plus de soulagement aux âmes du purgatoire, celle enfin sur laquelle repose tout le salut du monde, comme le témoignait dans ses opuscules Odon, abbé de Clugni <sup>4</sup> Timothée de Jérusalem

<sup>1</sup> Idem nunc offerens sacerdotum ministerio, qui seipsum tunc in cruce obtulit. (*Trident. sess. 22, cap. 2.*)

<sup>2</sup> Cum videris sacerdotem offerentem, non sacerdotem esse putes, sed manum Dei invisibilem extensam. (*Hom. 90, ad pop. Anti.*)

<sup>3</sup> Necessario fatemur nullum aliud opus adeo sanctum ac divinum a Christi fidelibus tractari posse, quam hoc tremendum mysterium. (*Sess. 22, decr. de obser. in cel. mis.*)

<sup>4</sup> Hoc beneficium majus est inter omnia bona, quæ hominibus concessa

salem a dit aussi, en parlant de la messe, que c'est à elle que la terre doit sa conservation <sup>1</sup> : autrement la terre, à cause des péchés des hommes, serait depuis longtemps précipitée dans l'abîme.

III. Saint Bonaventure dit que le Seigneur à chaque messe ne fait pas au monde un moindre bienfait que celui qu'il lui accorda en s'incarnant <sup>2</sup> Ce qui s'accorde avec cette sentence célèbre de saint Augustin : « Oh qu'elle est vénérable la dignité des prêtres, entre les mains desquels le fils de Dieu s'incarne comme dans le sein de la Vierge <sup>3</sup> » De plus, comme le sacrifice de la messe n'est pas autre chose que l'application et le renouvellement du grand sacrifice de la croix, saint Thomas enseigne qu'une messe apporte aux hommes le même bien et le même salut que l'a fait le sacrifice de la croix <sup>4</sup> Saint Chrysostome a dit la même chose, savoir, que la célébration de la messe a autant de valeur que la mort de Jésus-Christ sur la croix <sup>5</sup>. La sainte Eglise nous rend encore plus certains de cette vérité, quand elle dit : « Autant de fois on renouvelle la commémoration de ce sacrifice, autant de fois s'exerce l'œuvre de notre rédemption <sup>6</sup> Car le même Rédempteur qui s'offrit pour nous sur la croix, se sacrifie sur les autels par le ministère des prêtres, comme l'a dit aussi le concile de Trente <sup>7</sup>.

sunt ; et hoc est quod Deus majori charitate mortalibus indulgit, quia in hoc mysterio salus mundi tota consistit. (*Opusc. lib. 2, cap. 28.*)

<sup>1</sup> Per quam terrarum orbis consistit. (*Orat. de proph. Sim.*)

<sup>2</sup> Non minus videtur facere Deus in hoc, quod quotidie dignatur descendere super altare, quam cum naturam humani generis assumpsit. (*S. Bon. de inst. p. 1, c. 11, tom. xii, p. 296 b.*)

<sup>3</sup> O veneranda sacerdotum dignitas, in quorum manibus velut in utero Virginis filius Dei incarnatur ! (*S. Aug. in Ps. xxvii.*)

<sup>4</sup> In qualibet missa invenitur omnis fructus, quem Christus operatus est in cruce. Quidquid est effectus dominicæ passionis est effectus hujus sacrificii. (*S. Thom. in cap. vi, Isai, lect. 6.*)

<sup>5</sup> Tantum valet celebratio missæ. quantum valet mors Christi in cruce. (*Ap. discip. serm. 48.*)

<sup>6</sup> Quoties hujus hostiæ commemoratio recolitur, toties opus nostræ redemptionis exercetur. (*Orat. dom. post Pent.*)

<sup>7</sup> Una enim eademque est hostia, idem nunc offerens sacerdotis ministerium, qui seipsum in cruce obtulit, sola ratione offerendi diversa. (*Trid. sess. 22, c. 3.*)

IV. En un mot, la messe, suivant la parole du Prophète, est le bien le plus précieux et le plus magnifique de l'Eglise <sup>1</sup> : Dans la messe Jésus se donne à nous par le moyen du saint sacrement de l'autel qui est le complément et le but de tous les autres sacrements, comme le dit le docteur angélique <sup>2</sup> C'est donc avec raison que saint Bonaventure appelle la messe l'abrégé de tout l'amour divin, et de tous les bienfaits que Dieu a répandus sur les hommes <sup>3</sup>. C'est pourquoi Satan s'est toujours attaché à faire disparaître du monde la célébration de la messe par l'intermédiaire des hérétiques, en faisant d'eux les précurseurs de l'Antechrist, qui avant toute autre chose prendra à tâche d'abolir, et abolira de fait, en punition des péchés des hommes, le saint sacrifice de l'autel, comme Daniel l'a prédit <sup>4</sup>

V. C'est donc avec tout-à-fait juste raison que le saint concile de Trente exige que les prêtres disent la messe avec le plus de dévotion et de pureté de conscience possible <sup>5</sup> Et c'est de même avec raison que le même concile fait observer que c'est aux prêtres qui célèbrent sans dévotion et avec légèreté un sacrifice aussi sublime que s'applique précisément cette malédiction prononcée par Jérémie : « Maudit est celui qui fait l'œuvre de Dieu négligemment <sup>6</sup>. » Et saint Bonaventure dit à ce sujet qu'on célèbre ou communie indignement, quand on s'approche de l'autel avec peu de respect et d'attention <sup>7</sup> Voyons donc ce que doit faire le prêtre, pour éviter

<sup>1</sup> Quid enim bonum ejus est, et quid pulchrum ejus, nisi frumentum electorum, et vinum germinans virgines ? (*Zuch. ix, 17.*)

<sup>2</sup> Sacramenta in Eucharistia consummantur.

<sup>3</sup> Et ideo hoc est memoriale totius dilectionis suæ, et quasi compendium quoddam omnium beneficiorum suorum. (*S. Bon. ubi supra.*)

<sup>4</sup> Robur autem datum est ei contra jure sacrificium propter peccata. (*Dan. viii, 12.*)

<sup>5</sup> Satis apparet omnem operam et diligentiam in eo ponendam esse, ut quanta maxima fieri potest interiori cordis munditia hoc mysterium peragatur. (*Sess. 22, decr. de observ. in cel. miss.*)

<sup>6</sup> Maledictus homo qui facit opus Dei negligenter. (*Jer. xlviii, 10.*)

<sup>7</sup> Cave ne nimis tepidus accedas, quia indigne sumis, si non accedis reverenter et considerate. (*S. Bon., De præp. ad miss. c. 5.*)

une malédiction si terrible, avant, pendant et après la célébration du très-saint sacrifice. Avant la célébration, la préparation est nécessaire ; en célébrant, la révérence et la dévotion sont indispensables ; après avoir offert le sacrifice, on doit à Dieu de dignes actions de grâces. Un serviteur de Dieu disait que la vie du prêtre ne devrait être qu'une continuelle préparation à la messe et une continuelle action de grâces.

VI. En premier lieu le prêtre doit faire sa préparation avant de célébrer. Mais avant d'en venir à la pratique, je demande comment il se fait qu'il y ait tant de prêtres dans le monde, et si peu de saints prêtres. Saint François de Sales appelait la messe le mystère ineffable qui comprend l'abîme de la charité divine<sup>1</sup>. Saint Jean Chrysostome disait que le sacrement de l'autel était le trésor complet de la munificence divine<sup>2</sup>. Sans aucun doute la sainte Eucharistie a été instituée pour les fidèles, mais c'est un don fait spécialement aux prêtres. « Ne jetez point vos perles (en grec vos marguerites) devant les pourceaux, » est-il dit dans l'Évangile<sup>3</sup> *Nolite dare sanctum canibus, neque ponatis margaritas vestras ante porcos* (Matth. VIII, 6.) Remarquez ces deux mots : « vos marguerites, » *Margaritas vestras*. En grec on appelle *Marguerites* les parcelles consacrées : or ces marguerites sont dites ici appartenir en propre aux ministres du Seigneur : *Margaritas vestras*. Donc chaque prêtre, dit saint Chrysostome, devrait descendre de l'autel tout enflammé de l'amour divin, et faire trembler l'enfer<sup>4</sup>. Mais est-ce là ce qui se voit ? Ne voit-on pas au contraire la plus grande partie des prêtres descendre de l'autel toujours plus tièdes, plus impatientes, plus orgueilleux, plus jaloux, et plus attachés à leur propre estime, à leurs propres intérêts et aux plaisirs de la terre ? « *Defectus non in cibo est, sed in sumente.* » dit le cardinal Bona. Oui, le défaut ne vient point de

<sup>1</sup> (*Introd. à la vie dév.* part. II, ch. XIV, tom. des œuvres, p. 75, édit Vivès.)

<sup>2</sup> (*In Epist., ad Cor. hom.* XXIV, n. 1.)

<sup>3</sup> Dicendo Eucharistiam, omnem benignitatis Dei thesaurum aperio.

<sup>4</sup> Tanquam leones igitur ignem spirantes, ab illa mensa recedamus, facti diabolo terribiles. (*Chrys. Hom.* 6, *ad pop. Ant.*)

l'aliment qu'ils prennent à l'autel, car un tel aliment pris même une seule fois suffirait, comme disait sainte Marie Madeleine de Pazzi, pour les rendre saints ; mais le mal vient du peu de soin qu'ils prennent de se préparer à célébrer la messe. La préparation est de deux sortes, l'une éloignée, et l'autre prochaine. La première consiste dans la vie pure et vertueuse que doit mener le prêtre pour célébrer dignement. Si Dieu exigeait des prêtres de l'ancienne loi qu'ils fussent purs uniquement pour pouvoir être admis, comme l'a dit Isaïe<sup>1</sup>, à porter les vases sacrés, combien ne doit pas être et plus pur et plus saint le prêtre, qui doit porter dans ses mains et dans sa poitrine le corps du Verbe incarné, comme le dit Pierre de Blois<sup>2</sup> ! Mais pour être pur et saint, il ne suffit pas au prêtre d'être sans péché mortel, il faut encore qu'il soit exempt de péchés véniels, j'entends péchés véniels commis de propos délibéré ; autrement Jésus-Christ ne l'admettra pas à entrer en partage avec lui, a dit saint Bernard, de même qu'il en avait menacé Pierre par le refus qu'il faisait d'abord de se laisser laver les pieds<sup>3</sup> Il faut donc que toutes les actions et toutes les paroles du prêtre qui veut dire la messe soient tellement saintes qu'elles puissent être déjà une disposition à la bien célébrer

VII. Pour la préparation prochaine, l'oraison mentale est principalement nécessaire. Comment un prêtre pourrait-il dire la messe avec dévotion, s'il ne la fait précéder d'aucune méditation ? Le père Avila disait que le prêtre doit, avant de célébrer la messe faire au moins une heure et demie d'oraison mentale. Pour moi, je me contenterais d'une demi-heure, et pour quelques-uns d'un quart d'heure, mais un quart d'heure est trop peu. Il existe un si grand nombre d'excellents livres de méditations pour la préparation à la messe ; mais qui

<sup>1</sup> Mundamini qui fertis vasa Domini. (*Isai.* LII, 11.)

<sup>2</sup> Quanto mundiores esse oportet qui in manibus et in corpore portant Christum. (*Petr. Bles. ep.* 123.)

<sup>3</sup> Nemo quæ videntur modica contemnat, quoniam, sicut audivit Petrus, nisi laverit ea Christus, non habebimus partem cum eo.

en fait usage ? Et telle est la cause de tant de messes dites sans dévotion et sans recueillement. Le sacrifice de la messe est la représentation de la passion de Jésus-Christ. C'est pourquoi, a dit le pape Alexandre I<sup>er</sup>, dans l'oblation du sacrifice de la messe on doit toujours faire mémoire de la passion du Sauveur<sup>1</sup> Avant ce pape, l'Apôtre avait dit : « Toutes les fois que vous mangerez ce pain et que vous boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur<sup>2</sup>. » Saint Thomas dit que le Rédempteur a institué le sacrement afin de réveiller continuellement en nous le souvenir de l'amour qu'il nous a montré, et des grands biens qu'il nous a obtenus, en se sacrifiant sur la croix. Or si chaque chrétien doit se rappeler continuellement le souvenir de la passion de Jésus-Christ, combien ce souvenir ne doit-il pas être plus vif dans le prêtre qui va renouveler à l'autel le même sacrifice quoique d'une manière différente ?

VIII. En outre, même après qu'il a fait la méditation, le prêtre doit, avant de célébrer, se recueillir pendant quelques instants, et considérer attentivement la grande action qu'il va accomplir. Ainsi fut-il ordonné à tous les prêtres par un concile de Milan du temps de saint Charles<sup>3</sup> En entrant à la sacristie pour se préparer à célébrer, le prêtre doit congédier toutes les pensées du monde, et leur dire comme saint Bernard : « Attendez-moi ici, pensées, sollicitudes, obligations du dehors, jusqu'à ce que nous dépêchant avec ma raison et mon intelligence, après que nous aurons adoré, nous revenions à vous, car nous reviendrons au plus tôt<sup>4</sup> » Saint François de Sales écrivait à la bienheureuse Jeanne de Chantal : « Quand je me tourne

<sup>1</sup> Inter missarum solemnias semper passio Domini miscenda est, ut ejus, cuius et corpus et sanguis conficitur, passio celebretur. (*Epist.* 1.)

<sup>2</sup> Quotiescumque enim manducabitis panem hunc, et calicem bibetis, mortem Domini annuntiabitis. (I. *Cor.* xi, 26.)

<sup>3</sup> Antequam celebrent, se colligant, et orantes mentem in tanti mysterii cogitationem defigant.

<sup>4</sup> Curæ, sollicitudines, servitutes, expectate me hic, donec illuc cum ratione et intelligentia mea properantes, postquam adoraverimus, revertamur ad vos, revertemur enim, et quam cito revertemur. (*S. Bern. de amore Dei*, c. 1.) :

» vers l'autel pour commencer la messe, je perds de vue toutes les choses de la terre. » Mettant donc alors de côté toutes les pensées mondaines, le prêtre ne doit s'occuper que de la grande action qu'il va faire, et du pain céleste dont il va se nourrir à la table divine, conformément à cette exhortation : « Lorsque vous serez assis pour manger avec le prince, considérez avec attention ce qui sera servi devant vous <sup>1</sup> » Qu'il considère donc que par ses paroles, il va faire descendre du ciel sur la terre le Verbe incarné, pour traiter ainsi familièrement avec lui à l'autel, et pour l'offrir de nouveau au Père éternel, et se nourrir de sa chair adorable. Le père Jean d'Avila, lorsqu'il se préparait à célébrer la messe, s'efforçait de ranimer sa ferveur en disant : « Maintenant je vais donc » consacrer le fils de Dieu, le tenir dans mes mains, lui parler, » traiter avec lui, et le recevoir dans ma poitrine. »

IX. Le prêtre doit considérer de plus qu'il monte à l'autel pour faire l'office d'intercesseur en faveur de tous les pécheurs <sup>2</sup> Ainsi le prêtre à l'autel est interposé entre Dieu et les hommes ; il présente à Dieu les prières des hommes, et obtient aux hommes les grâces de Dieu, comme le dit saint Chrysostome <sup>3</sup> C'est de là, dit saint Thomas, que le sacrifice de l'autel a reçu le nom de messe, le prêtre envoyant à Dieu les prières du peuple, et le peuple les lui envoyant de même par le prêtre <sup>4</sup> Dans l'ancienne loi il n'était permis au prêtre qu'une fois par an d'entrer dans le saint des saints ; mais dans la loi nouvelle, comme l'observe saint Laurent Justinien, il est permis à tous les prêtres d'offrir tous les jours l'Agneau sans tache, afin d'obtenir pour eux et pour le peuple les grâces divines <sup>5</sup> De

<sup>1</sup> Quando sederis, ut comedas cum Principe, diligenter attende, quæ posita sunt ante faciem tuam. (*Prov. xxiii, 1.*)

<sup>2</sup> Sacerdos, dum celebrat, mediatoris gerit officium, propterea delinquentium omnium debet esse precator. (*S. Laur. Just. serm. de corp. Christ.*)

<sup>3</sup> Medius fit sacerdos inter Deum et naturam humanam, illinc beneficia ad nos deferens. (*Chrys. Hom. 6, in II, Tim. II.*)

<sup>4</sup> Propter hoc missa nominatur, quia sacerdos per angelos preces ad Deum mittit, et populus per sacerdotem. (*S. Thom. 3, p. q. 83, a. 4, ad 9.*)

<sup>5</sup> Ipsis profecto sacerdotibus licet, non tantum semel in anno, ut olim, seq

sorte, dit saint Bonaventure, que le prêtre, en allant célébrer la messe, doit avoir trois fins, savoir, d'honorer Dieu, de rappeler le souvenir de la passion de Jésus-Christ, et d'obtenir des grâces pour toute l'Eglise<sup>1</sup>

X. En second lieu, pendant la célébration de la messe, il est nécessaire que le prêtre soit rempli de respect et de dévotion. Il est certain que l'usage du manipule fut introduit pour essuyer les larmes, parce que les prêtres de la primitive Eglise, en célébrant la messe, ne faisaient que pleurer de dévotion. Nous avons déjà dit que le prêtre à l'autel représente la personne même de Jésus-Christ<sup>2</sup>. C'est là qu'au nom de Jésus-Christ, il prononce ces paroles sacrées : *Hoc est corpus meum, hic est calix sanguinis mei*. Mais, grand Dieu ! en voyant comment la plupart des prêtres disent la messe, il faudrait pleurer avec des larmes de sang. C'est vraiment une pitié, disons-le, que de voir le mépris que font de Jésus-Christ un grand nombre de prêtres, de religieux, et même quelques-uns des ordres réformés. A la manière dissipée et légère dont les prêtres célèbrent ordinairement la messe, ne pourrait-on pas leur adresser les reproches que Clément d'Alexandrie adressait aux prêtres païens, savoir qu'ils faisaient servir le ciel de théâtre, et Dieu de personnage de comédie<sup>3</sup> ? Mais que dis-je, de comédie ? Oh ! quelle attention n'y mettraient pas ces prêtres, s'ils avaient à jouer un rôle dans une comédie ; Mais pour la messe, quelle attention y apportent-ils ? des paroles tronquées, des génuflexions qui semblent des actes de mépris plutôt que de respect, des bénédictions que l'on ne peut reconnaître à aucune marque. Leurs mouvements à l'autel

diebus singulis introire Sancta Sanctorum, et tam pro se ipsis, quam pro populi reconciliatione offerre hostiam. (*S. Laur. Just. de inst. prælat. cap. 10, n. 6.*)

<sup>1</sup> Tria sunt quæ celebraturus intendere debes, scilicet Deum per latrîam colere, Christi mortem memorari, et totam Ecclesiam juvare. (*S. Bon. de præp. ad miss. cap. 9, Oper. tom. XII, p. 285 a.*)

<sup>2</sup> Sacerdos vice Christi vere fungitur. (*S. Cypriani ep. 63. ad Cecil.*)

<sup>3</sup> Ob impietatem ! scenam cælum fecistis, et Deus factus est actus. (*Clem. Alex. de sacr. Gent.*)

sont de nature à exciter le rire ; ils compliquent les paroles avec les cérémonies, en les anticipant avant le temps prescrit par les rubriques. Et cependant ces rubriques, d'après la vraie doctrine, sont toutes obligatoires, car Pie V, dans la bulle insérée dans le Missel, ordonne « strictement en vertu de la sainte obéissance <sup>1</sup>, » que la messe soit célébrée conformément aux rubriques du Missel <sup>2</sup>. De là il suit que celui qui n'observe pas les rubriques est coupable de péché, et que celui qui ne les observe pas en matière grave ne peut être excusé de péché mortel. Tout cela a pour cause le désir empressé de finir promptement la messe. A la manière précipitée dont plusieurs prêtres disent la messe, on dirait que l'Eglise est sur le point de tomber, ou que les corsaires sont si près qu'ils n'ont pas même le temps de fuir pour leur échapper. Tel prêtre causera de choses frivoles, ou d'affaires du monde pendant des heures entières, et toute sa précipitation où la mettra-t-il ? à dire la messe. Or la manière dont de tels prêtres commencent la messe, ils la continuent pour consacrer et prendre entre leurs mains le corps de Jésus-Christ, pour communier avec la même irrévérence, que si ce n'était véritablement qu'un morceau de pain. Il faudrait à ces prêtres quelqu'un pour leur répéter ce que le P maître Avila dit, en s'approchant de l'autel, à un prêtre qui célébrait la messe de cette façon : « Par charité, traitez-le avec plus d'égards, c'est le fils d'un bon père. » Le Seigneur avait ordonné aux prêtres de l'ancienne loi de se pénétrer de crainte en s'approchant du sanctuaire <sup>3</sup>. Et puis il faudra voir une telle irrévérence dans un prêtre de la loi nouvelle, quand il est à l'autel en présence de Jésus-Christ, quand il lui parle, quand il le prend dans ses mains, quand il l'immole, et qu'il se nourrit de sa chair sacrée ? Le Seigneur menaça souvent de ses malédictions les prêtres de l'ancienne loi qui s'acquittaient avec négligence des cérémonies de leurs

<sup>1</sup> Districte in virtute sanctæ obedientiæ.

<sup>2</sup> Juxta ritum, modum, et normam in Missali præscriptam.

<sup>3</sup> Pavete ad sanctuarium meum. (*Lev. xxvi, 2.*)

sacrifices, qui pourtant n'étaient que la figure du nôtre<sup>1</sup> Sainte Thérèse disait : « Je donnerais ma vie pour une cérémonie de l'Eglise ; » et les prêtres les méprisent ! Le P. Suarez enseigne que l'omission de quelque cérémonie que ce soit, prescrite pour la célébration de la messe, ne saurait être excusée de péché, et, suivant plusieurs docteurs, un oubli notable, ou un mépris marqué des cérémonies peut devenir un péché mortel.

XI. Nous avons déjà montré dans notre Théologie morale (*Theol. mor.*, lib. 6, n. 400, quæst. 2.), en nous appuyant sur plusieurs auteurs, que dire la messe en moins d'un quart d'heure, c'était se rendre coupable d'une faute grave ; et cela pour deux raisons : 1<sup>o</sup> à cause de l'irrévérence qu'une telle précipitation à dire la messe témoigne pour le sacrifice ; 2<sup>o</sup> à cause du scandale qu'on donne par là au peuple. Quant à la révérence qui est due au sacrifice, nous avons déjà rapporté ce qu'en dit le concile de Trente, savoir que la messe doit être célébrée avec le plus de dévotion et de respect qu'il soit possible<sup>2</sup> Le même concile ajoute ensuite que de négliger même extérieurement cette dévotion, dont doit être entouré le sacrifice, est une irrévérence qui peut à peine être exempte d'impiété<sup>3</sup> Ajoutons que de même que les cérémonies bien faites expriment le respect, ainsi des cérémonies mal faites expriment l'irrévérence, laquelle est un péché mortel en matière grave. Observons de plus que pour que les cérémonies expriment le respect dû à un si grand sacrifice, il ne suffit pas qu'elles soient faites simplement ; car il pourrait absolument se trouver un prêtre assez expéditif dans ses paroles et ses mouvements pour faire tant bien que mal toutes les cérémonies en moins d'un quart d'heure ; mais qu'il faut en outre

<sup>1</sup> Quod si audire nolueris vocem Domini, ut custodias cæremonias... venient super te omnes maledictiones istæ : maledictus oris in civitate, maledictus in agro, etc. (*Deut.* xxix, 15.)

<sup>2</sup> Omnem operam ponendam esse, ut quanta maxima fieri potest exteriori devotionis ac pietatis specie peragatur. (*Trid. sess. 22, decret. de obser. etc.*)

<sup>3</sup> Irreverentia, quæ ab impietate vix sejuncta esse potest.

qu'elles soient faites avec toute la gravité convenable ; gravité qui appartient intrinséquement au respect qu'on doit au sacrifice de la messe.

XII. En second lieu, c'est encore une faute grave que de célébrer la messe en si peu de temps à cause du scandale qu'on donne au peuple qui y assiste. Il faut considérer ce que le concile de Trente dit ailleurs, savoir que l'Eglise a institué les cérémonies de la messe, afin d'inspirer aux fidèles la vénération et le respect qu'on doit à un tel sacrifice, et aux sublimes mystères qu'il renferme<sup>1</sup> Mais lorsqu'on s'acquitte de ces cérémonies avec tant de hâte, non-seulement elles n'inspirent au peuple aucun respect, mais elles lui font perdre la vénération pour un mystère aussi saint. Pierre de Blois dit avec raison que les messes célébrées avec peu de respect conduisent le peuple au mépris du très-saint sacrement<sup>2</sup> Celui qui donne un tel scandale commet certainement un péché mortel. C'est pourquoi le concile de Tours de l'an 1583 ordonna que les prêtres prissent soin de bien s'instruire des cérémonies de la messe, pour ne pas s'exposer au danger de détourner de la dévotion les peuples qui leur étaient confiés, plutôt que de les exciter à vénérer les saints mystères<sup>3</sup>

XIII. Comment, par des messes dites avec si peu de dévotion, les prêtres pourraient-ils espérer d'obtenir des grâces de Dieu, s'ils l'offensent au moment même où ils lui offrent le saint sacrifice, et qu'autant qu'il est en eux, loin de le glorifier, ils le déshonorent ? Le prêtre qui ne croirait pas au très-saint sacrement de l'autel, offenserait Dieu sans doute, mais elle est bien plus grave l'offense de celui qui y croit, et qui non-seulement ne lui rend pas le respect qui lui est dû, mais

<sup>1</sup> *Ecclesia cæremonias adhibuit, ut majestas tanti sacrificii commendaretur, et mentes fidelium per hæc visibilia religionis signa ad rerum altissimarum, quæ in hoc sacrificio latent, contemplationem excitarentur. (Trid. sess. 22, c. 5, de sac. ref.)*

<sup>2</sup> *Ex inordinatis et indisciplinatis sacerdotibus hodie datur ostentui nostræ redemptionis venerabile sacramentum. (Petr. Bles., epist. ad Kicher.)*

<sup>3</sup> *Ne populam sibi commissum a devotione potius revocent, quam ad sacrorum mysteriorum venerationem invitent.*

le fait perdre aux assistants. Les Juifs au commencement respectèrent Jésus-Christ, mais lorsqu'ils le virent méprisé par les prêtres, ils perdirent tout respect, et se mirent à crier avec eux : *Tolle, tolle, crucifige eum*. De même aujourd'hui encore, pour ne pas sortir de notre sujet, les laïques, en voyant les prêtres dire la messe avec si peu de religion, perdent toute estime et toute vénération pour ce divin mystère. Une messe dite avec dévotion inspire la piété à chacun de ceux qui y assistent ; au contraire, une messe dite avec irrévérence fait perdre la piété et presque même la foi aux assistants. Un religieux de beaucoup de crédit m'a raconté qu'à Rome se trouvait un hérétique qui avait résolu d'abjurer ; mais qu'ensuite ayant vu un prêtre dire la messe sans dévotion, il s'en alla trouver le pape et lui dit qu'il ne voulait plus le faire, convaincu qu'il était que ni les prêtres ni le pape lui-même n'avaient une vraie foi à ce qu'enseigne l'Eglise catholique ; car, disait-il, si j'étais pape et que je susse qu'il se trouve un prêtre qui dise la messe avec si peu de respect, je le ferais brûler vif ; mais comme je vois des prêtres la dire impunément de même, je me persuade que pas même le pape n'y croit. Et cela dit, il prit congé du pape et ne voulut plus abjurer son hérésie. Mais les séculiers, disent certains prêtres, se plaignent si la messe est trop longue. Eh quoi ! répliquerai-je pour première réponse, est-ce que le peu de dévotion des séculiers doit être la mesure du respect dû au saint sacrifice ? Je dirai ensuite que si les prêtres disaient la messe avec la révérence et la gravité convenables, les gens du monde se pénétreraient de la vénération qu'on doit à un si grand mystère, et ne se plaindraient plus d'y passer toute une demi-heure. Mais comme ordinairement les messes sont si courtes, et dites avec si peu de dévotion, les laïques, à l'exemple des prêtres, y assistent sans piété et avec guère de foi ; et lorsqu'ils s'aperçoivent que la messe se prolonge plus d'un quart d'heure, ils s'en plaignent, l'ennui les gagne, et au lieu qu'ils ne sont pas fâchés de rester plusieurs heures assis à une table de jeu, ou debout au milieu de la rue à perdre leur temps, ils s'ennuient de rester pendant une demi-

heure à entendre une messe. La cause de tout ce mal vient des prêtres : « Je m'adresse à vous, leur disait Dieu d'avance par le prophète Malachie, je m'adresse à vous, ô prêtres qui méprisez mon nom, et qui dites : Quel est le mépris que nous avons fait de votre nom ? En ce que vous dites (la messe avec tant d'indévation), la table du Seigneur est méprisée<sup>1</sup> » Le peu de compte que font les prêtres du respect dû à la messe est cause du mépris qu'en font les gens du monde.

XIV. Malheureux prêtres ! Le vénérable P. M. Avila, apprenant qu'un prêtre était mort après avoir célébré sa première messe, s'écria : « Oh ! quel grand compte ce prêtre n'aura-t-il pas dû rendre à Dieu pour la première messe qu'il a célébrée ! » Or, voyez maintenant un peu ce que dirait le P. Avila de ces prêtres qui pendant trente ou quarante années ont célébré indignement le sacrifice de la messe ? Et comment, je le répète, comment peuvent-ils, ces prêtres, se rendre Dieu propice, et en obtenir des grâces, lorsqu'en célébrant ainsi la messe, ils lui font plus d'outrages, qu'ils ne lui rendent d'honneur ? « Comme les sacrifices sont le moyen d'effacer tous les crimes, dit le pape Jules, que pourra-t-on offrir au Seigneur pour leur expiation, si les sacrifices eux-mêmes ont besoin d'être expiés<sup>2</sup> ? » Malheureux prêtres ! et malheureux aussi les évêques qui permettent à de tels prêtres de dire la messe : car les évêques, selon le concile de Trente, sont obligés d'empêcher qu'on célèbre ainsi la messe avec irrévérence : « Les ordinaires des lieux, a dit le concile, auront grand soin, comme ils y sont tenus, d'interdire tous les abus qu'a introduits une sorte d'irrévérence à peine susceptible d'être exempte d'impiété<sup>3</sup> » Re-

<sup>1</sup> Ad vos, o sacerdotes, quia despicitis nomen meum, et dixistis : In quo despeximus nomen tuum?... In eo quod dicitis, mensa Domini despecta est. (*Malach. 1, 6, 7.*)

<sup>2</sup> Cum omne crimen sacrificiis delatur, quid pro expiatione delictorum Domino dabitur, quando in ipsa sacrificii oblatione erratur? (*C. Cum omne crimen, de consecr. dist. 2.*)

<sup>3</sup> Decernit sancta synodus, ut ordinarii locorum ea omnia prohibere sedulo curent, ac teneantur, quæ irreverentia (quæ ab impietate vix sejuncta esse potest) induxit. (*Trid. sess. 22, dec. de obser. etc.*)

marquez ces mots, « auront grand soin, comme ils y sont tenus, » *prohibere curent ac teneantur* : ils sont obligés de suspendre ceux qui disent la messe sans le respect convenable. Ce devoir des évêques s'étend même sur les réguliers, puisqu'ils sont, pour cet important objet, constitués par le concile délégués apostoliques, et à ce titre, obligés de s'informer de la manière dont les messes se disent dans leurs diocèses.

XV Et nous, prêtres mes frères, si jusqu'à présent nous avons célébré cet auguste sacrifice avec peu de dévotion et de révérence, tâchons de réparer ce malheur ; à partir de ce jour, montrons du moins une ferveur toute nouvelle. Lorsque nous nous préparons à dire la messe, considérons la grande action que nous allons faire ; c'est la plus grande et la plus sainte qu'un homme puisse jamais accomplir. Oh ! quelle source de grands biens qu'une messe saintement célébrée, et pour celui qui la célèbre, et pour celui qui l'entend ! Pour celui qui la dit, écoutons ces paroles du Disciple<sup>(a)</sup> : « Les prières sont plus vite exaucées quand elles se font à l'église en présence du prêtre qui dit la messe<sup>1</sup> » Or si la prière d'un laïque est exaucée bien plus promptement lorsqu'elle est faite dans l'église en présence du prêtre qui dit la messe, combien la prière du prêtre lui-même, s'il la dit avec dévotion, ne sera-t-elle pas exaucée plus promptement encore ? Celui qui dit la messe tous les jours avec piété, recevra toujours de Dieu de nouvelles lumières et des forces nouvelles. Jésus-Christ l'éclairera de plus en plus, le consolera, l'encouragera toujours davantage, et lui accordera les grâces qu'il désire. C'est surtout après la consécration que le prêtre obtiendra de Dieu toutes les

<sup>1</sup> *Oratio citius exauditur in Ecclesia in præsentia sacerdotis celebrantis. (Serm. 48.)*

(a) Nous empruntons la note suivante au traducteur belge : « Voici ce que nous lisons dans le sermon indiqué de Jean Hérolt, appelé le disciple, parlant des fruits de la messe pour celui qui l'entend : « *Oratio tua citius exauditur in Ecclesia, in præsentia Dei, et etiam oratio sacerdotis celebrantis ; quia quilibet sacerdos in qualibet missa tenetur orare pro circumstantibus. (De sanctis, s. 48.)* »

(L'éditeur.)

grâces qu'il demandera. Le vénérable P. Antoine de Colellis, de la congrégation des pieux ouvriers, disait : « Quand je célèbre les saints mystères, et que je tiens Jésus-Christ dans mes mains, j'obtiens de lui tout ce que je veux. » Cela s'applique à celui qui dit la messe, et à celui qui l'entend. On raconte dans la vie de saint Pierre d'Alcantara, que la messe qu'il célébrait avec piété et dévotion produisait des fruits de salut plus abondants que tous les sermons de tous les prédicateurs de la province. Un concile de Rodez <sup>(a)</sup> prescrit aux prêtres de montrer leur foi et leur dévotion envers Jésus-Christ, qui leur est présent, pendant qu'ils disent la messe, par la manière fervente dont ils exécutent les cérémonies et prononcent les paroles <sup>1</sup> La contenance extérieure du célébrant, disait saint Bonaventure, démontre ses dispositions intérieures, et les sentiments pieux de son âme <sup>2</sup> Rappelons-nous ici ce passage d'un décret d'Innocent III : « Nous ordonnons que les oratoires, les vases, les corporaux et les vêtements sacrés soient entretenus dans un état de propreté ; car il paraîtrait trop absurde de se permettre dans les fonctions saintes ce qui serait inconvenant dans les actions profanes <sup>3</sup> » Oh Dieu ! que ce grand pontife avait raison de parler ainsi ! car il est des prêtres qui osent sans scrupule célébrer avec des corporaux, des purificateurs, et des calices dont ils auraient honte de se servir même dans leurs repas.

XVI. En troisième lieu, après la célébration de la messe, il faut faire l'action de grâces, et cette action de grâces ne doit se terminer qu'avec le jour. Saint Jean Chrysostome fai-

<sup>1</sup> Actio et pronuntiatio ostendant fidem et intentionem, quam (sacerdos) habere debet de Christi et angelorum in sacrificio præsentia. (*Conc. Ruth. de sac. mis. n. 4.*)

<sup>2</sup> Intrinsicos motus gestus exterior attestatur.

<sup>3</sup> Præcipimus quoque, ut oratoria, vasa, corporalia et vestimenta nitida conserventur ; nimis enim videtur absurdum in sacris negligere quæ dedecent in profanis. (*In can. 1, relinqui, tit. 44.*)

(a) Il ne peut être question ici que d'un synode diocésain. Le *Dictionnaire universel des conciles* ne fait mention que de quatre synodes de ce genre, tenus à Rodez en 1161, 1287, 1336 et 1341.

sait cette remarque, que les hommes, pour chaque petite faveur qu'ils nous accordent, exigent de nous de la gratitude et une récompense ; mais quelle gratitude, ajoute-t-il, ne devons-nous donc pas à Dieu, qui n'exige de nous, pour ses bienfaits inouïs, autre chose que la gratitude et l'action de grâces, non qu'il en ait besoin, mais uniquement pour notre bien<sup>1</sup>? Si donc, poursuit le saint, nous ne pouvons remercier Dieu autant qu'il le mérite, remercions-le du moins autant que nous le pouvons. Mais quelle pitié, quel désordre, quel scandale ne cause pas la vue de ces prêtres qui, à peine la messe achevée, et après quelque courte prière récitée dans la sacristie, sans attention et sans dévotion, se mettent de suite à discourir de choses inutiles ou d'affaires du monde, ou sortent aussitôt de l'église, et s'en vont porter leur Dieu au milieu de la rue ! Avec de tels prêtres, il faudrait faire ce que fit un jour le P Avila, qui voyant un prêtre sortir de l'église, aussitôt après avoir célébré la messe, le fit accompagner par deux clercs, portant en main des torches allumées ; le prêtre leur ayant demandé le motif d'une telle conduite, ils répondirent : « Nous accompagnons le saint sacrement, que vous portez dans votre poitrine. » On peut dire encore à ces prêtres ce que saint Bernard écrivait à l'archidiacre Foulques : « Hélas ! comment se fait-il que vous vous ennuyiez si vite dans la compagnie de Jésus-Christ ? »

XVII. Tant de livres de piété recommandent l'action de grâces après la messe ; mais combien y a-t-il de prêtres qui s'acquittent de ce devoir ? On pourrait montrer du doigt tous ceux qui le font, tant le nombre en est petit. Quelques-uns font la prière mentale, ils disent aussi des prières vocales ; mais après la messe ils ne s'arrêtent guère à s'entretenir avec Jésus-Christ. Et cependant il faudrait qu'ils s'arrêtassent au moins autant de temps que les espèces consacrées restent dans leur estomac. Le P Jean Avila disait qu'on doit apprécier infini-

<sup>1</sup> Si homines parvum beneficium præstiterint, expectant a nobis gratitudinem ; quanto magis id nobis faciendum in iis quæ a Deo accipimus, qui hoc solum ob nostram utilitatem vult fieri ? (*Chrys. Hom. 26, in cap. viii, Gen.*)

<sup>2</sup> Heu ! quomodo Christum tam cito fastidis ? (*Epist. 25.*)

ment le temps qui suit la messe. C'est pourquoi, après avoir célébré la messe, ce saint prêtre restait pendant deux heures dans un profond recueillement et en s'entretenant avec Dieu. C'est après la communion que le Seigneur nous dispense ses grâces avec le plus de profusion. Sainte Thérèse disait que pour lors Jésus-Christ est dans notre âme comme sur un trône de miséricorde et de grâce, et nous dit : « Que veux-tu que je te fasse ? » *Quid vis ut tibi faciam?* Il faut encore observer, suivant l'opinion de plusieurs docteurs, Suarez, Gonet et autres, que l'âme, après la communion, retire des fruits d'autant plus grands qu'elle s'occupe davantage de bonnes pensées pendant le temps que durent les espèces consacrées. Car ce sacrement ayant été institué pour servir de nourriture à notre âme, comme l'enseigne le concile de Florence, de même que la nourriture terrestre est d'autant plus profitable au corps qu'elle reste plus longtemps dans l'estomac, ainsi plus le céleste aliment demeure de temps dans notre sein, plus il donne de vie, selon qu'augmentent les dispositions de celui qui vient de communier. Cela est d'autant plus vrai, que, dans ces moments, toute bonne action acquiert plus de valeur et de mérite ; car l'âme est alors unie avec Jésus-Christ, comme il le dit lui-même : « Celui qui mange ma chair, demeure en moi, et je demeure en lui<sup>1</sup> » Comme le dit saint Chrysostome, elle ne fait alors qu'une même chose avec Jésus-Christ<sup>2</sup>. Les actes qu'elle produit en ce moment ont d'autant plus de mérite, qu'elle est alors plus étroitement unie à Jésus-Christ. Mais par la raison contraire, dit saint Bernard, le Seigneur ne veut pas perdre ses grâces en les accordant à des ingrats<sup>3</sup>. Entretienons-nous donc, pendant une demi-heure au moins après la messe, avec Jésus-Christ, ou du moins un quart-d'heure : mais, ô Dieu ! un quart-d'heure c'est trop peu ! Saint Ambroise dit qu'il faut considérer que le prêtre, à partir du jour de son ordination, ne s'appartient plus à lui-même,

<sup>1</sup> Qui manducat meam carnem, in me manet et ego in eo.

<sup>2</sup> Ipsa re nos suum efficit corpus.

<sup>3</sup> Numquid non perit quod donatur ingratis? (*Serm. v, in Cant.*)

mais appartient à Dieu<sup>1</sup> Dieu l'a lui-même déclaré : « Les prêtres offrent au Seigneur leur Dieu, l'encens et les pains de proposition, et c'est pourquoi ils devront être saints<sup>2</sup>. »

XVIII. Il est des prêtres qui, par humilité, s'abstiennent de dire la messe. Disons un mot à ce sujet. S'abstenir de dire la messe par humilité est un acte de vertu méritoire sans doute, mais il en est un meilleur encore. Les actes d'humilité rendent à Dieu un honneur borné, mais la messe fait à Dieu un honneur infini, puisque cet honneur lui est rendu par une personne divine. Remarquez encore ce que dit le vénérable Bède : « Le prêtre qui, sans être légitimement empêché, omet de célébrer la messe, prive, autant qu'il est en lui, la Sainte Trinité de sa gloire, les anges d'un surcroît d'allégresse, les pécheurs de leur pardon, les justes de nouveaux secours, les âmes du purgatoire d'un rafraîchissement, l'Eglise d'un bienfait, et soi-même d'un remède à ses imperfections<sup>3</sup>. » Saint Gaëtan, étant à Naples, apprit qu'à Rome un cardinal de ses amis qui était dans la sainte habitude de dire la messe tous les jours, commençait, à cause de ses affaires, à quitter cette bonne habitude ; le saint ne tenant aucun compte des jours caniculaires ni du danger qu'il courrait de perdre la vie, se transporta à Rome pour persuader à son ami de reprendre son ancien usage. En effet il y alla et revint ensuite à Naples. Le vén. P Jean Avila (ainsi qu'on le lit dans sa vie, § 16), allant un jour dire la messe dans un ermitage, se sentit tellement affaibli, que se méfiant de pouvoir arriver à ce lieu d'où il était encore éloigné, il était sur le point de s'arrêter et de s'abstenir de dire la messe ; mais alors Jésus-Christ lui apparut sous la forme d'un pèlerin, lui découvrit sa poitrine, et lui montrant ses plaies, spécialement celle de son sacré côté, il

<sup>1</sup> Verus minister altaris, Deo, non sibi natus est.

<sup>2</sup> Incensum enim Domini, et panes Dei sui offerunt, et ideo sancti erunt. (*Lev. XXI, 6.*)

<sup>3</sup> Sacerdos non legitime impeditus, celebrare omittens, quantum in eo est, privat sanctissimam Trinitatem gloria, angelos lætitia, peccatores venia, justos subsidio, in purgatorio existentes refrigerio, Ecclesiam beneficio et seipsam medicina. (*Beda, de miss. sacr.*)

lui dit : « Lorsque je fus percé de ces plaies, j'étais plus fatigué et plus affaibli que toi, » et il disparut. Alors le P Avila reprit courage, il continua sa route et alla célébrer la messe.

## DEUXIÈME INSTRUCTION

### SUR DE BON EXEMPLE QUE DOIVENT DONNER LES PRÊTRES.

I. Jésus-Christ a établi dans son Eglise deux ordres de fidèles, les laïques et les ecclésiastiques, avec cette différence, que les premiers sont les disciples et les agneaux, et les seconds, les maîtres et les pasteurs. De là cette recommandation que fait saint Paul aux laïques, d'obéir à leurs supérieurs et de leur être soumis, comme à ceux que Dieu a chargés de veiller sur leur conduite, et qui auront à en rendre compte<sup>1</sup> ; et cette autre que saint Pierre fait aux ecclésiastiques de paître le troupeau qui leur est confié<sup>2</sup> ; cette autre encore de saint Paul aux évêques de l'Asie Mineure : « Prenez garde à vous-mêmes et à tout le troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a établis évêques pour gouverner l'église de Dieu<sup>3</sup>. » Saint Augustin a donc bien eu raison de dire qu'il n'y a rien de plus difficile, comme de plus périlleux, que l'office de prêtre<sup>4</sup>. Et cela à cause de l'obligation que contracte le prêtre de mener une bonne vie, non-seulement dans son intérieur mais encore au dehors, afin que ses exemples soient pour les autres le modèle d'une conduite vraiment chrétienne. » Si celui qui vous est préposé est bon, écrit le même saint, il sera comme votre père nourri-

<sup>1</sup> Obedite præpositis vestris, et subjacete eis ; ipsi enim per vigilant, quasi rationem pro animabus vestris reddituri. (*Heb.* xiii, 17.)

<sup>2</sup> Pascite, qui in vobis est, gregem Dei. (*I Petr.*, v, 2.)

<sup>3</sup> Attendite vobis et universo gregi, in quo vos Spiritus sanctus posuit episcopos regere Ecclesiam Dei. (*Act.*, xx, 28.)

<sup>4</sup> Nihil difficilius, nihil periculosius officio presbyteri. (*Epist.* xxii, 2<sup>as</sup>, cclviii.)

cier ; s'il est mauvais, il sera pour vous un tentateur<sup>1</sup> » Le bon exemple d'un saint prêtre produit un grand bien. L'Écriture rapporte que les habitants de Jérusalem vivaient saintement sous le pontificat d'Ojias, à cause de la piété qu'il montrait dans sa conduite<sup>2</sup> Comme l'a dit aussi le concile de Trente, « la vertu de ceux qui gouvernent est le salut de leurs subordonnés<sup>3</sup> » Quels dommages, au contraire, le mauvais exemple d'un prêtre ne cause-t-il pas ? quelles tentations n'occasionne-t-il pas ? « Mon peuple, disait Dieu dans Jérémie, n'est plus qu'un troupeau de brebis égarées, leurs pasteurs les ont séduits<sup>4</sup> » Saint Grégoire a dit de son côté : « Dieu n'a à se plaindre de personne plus que des prêtres, qu'il a établis pour sauver les autres, et qu'il voit au contraire donner aux autres des exemples de perversité<sup>5</sup> » Saint Bernard dit avec raison, que les séculiers, en voyant la mauvaise vie des prêtres, ne songent plus à se corriger, et en viennent jusqu'à mépriser les sacrements, ainsi que les biens et les peines de l'autre vie<sup>6</sup> ; car ils répondent ce que disait cet homme dont parle saint Augustin : « Que me dites-vous là ? Les clercs eux-mêmes ne font pas ce que vous me commandez, et vous voulez m'obliger à le faire<sup>7</sup> ? » Le Seigneur dit à sainte Brigitte : « En voyant les mauvais exemples des prêtres, les pécheurs s'hardissent à commettre le péché, et ils en viennent à se faire gloire de choses dont il croyaient jusque-là n'avoir qu'à rougir<sup>8</sup> ? »

<sup>1</sup> Bonus si fuerit qui tibi præest, nutritor tibi est ; malus si fuerit, tentator tui est. (S. Aug. de verb. Dom. serm. vi, cap. 7.)

<sup>2</sup> Propter Oniæ pontificis pietatem. II. Macch. III, 2.)

<sup>3</sup> Integritas præsentium salus est subditorum. (Sess. vi, cap. 1.)

<sup>4</sup> Grex perditus factus est populus meus ; pastores eorum seduxerunt eos. (Jer. L, 6.)

<sup>5</sup> Nullum majus præjudicium tolerat Deus, quam a sacerdotibus, quos cum posuit ad aliorum salutem, cernit dare exempla pravitatis. (S. Greg., Hom. xvii, in Luc., x.)

<sup>6</sup> Plurimi considerantes clerici sceleratam vitam, vitia non evitant, sacramenta despiciunt, non horrent inferos, cœlestia minime concupiscunt. (S. Bern., de XII, pœn. imped. serm. 19.)

<sup>7</sup> Quid mihi loqueris ? ipsi clerici non illud faciunt, et me cogis, ut faciam ? (S. Aug., Sermon. 99.)

<sup>8</sup> Viso pravo exemplo sacerdotum, peccator fiduciam peccandi sumit, et in-

II. Saint Grégoire a dit encore : « Les prêtres sont à la société des fidèles ce que sont à un temple les bases qui le soutiennent<sup>1</sup> » Lorsque les fondements viennent à manquer, l'édifice tout entier s'écroule. C'est pourquoi l'Eglise, à l'ordination des prêtres, demande à Dieu par ses ferventes prières qu'ils possèdent la justice, la fermeté, la miséricorde, toutes les vertus enfin, et qu'ils en donnent l'exemple à ceux qu'ils auront à conduire<sup>2</sup> Les prêtres non-seulement doivent être saints, mais ils doivent de plus montrer qu'ils le sont ; car, dit saint Augustin, en même temps que le prêtre a besoin d'avoir une conscience pure pour se sauver lui-même, il lui faut pareillement une bonne réputation pour sauver le prochain ; autrement, quand même il serait bon pour lui, il serait cruel pour les autres, et dès lors il se perdrait avec les autres : Dieu a établi les prêtres non-seulement afin qu'ils offrent des sacrifices, mais encore afin qu'ils édifient les fidèles par la bonne odeur de leurs vertus<sup>3</sup>, comme le fait assez entendre l'Écclésiastique par ces paroles : « Dieu a choisi son ministre entre tous les vivants pour lui offrir des sacrifices, de l'encens et la bonne odeur des parfums<sup>4</sup> »

III. Les prêtres sont le sel de la terre : *Vos estis sal terræ*<sup>5</sup>. Donc, dit la Glose, les prêtres doivent préserver de la corruption les autres hommes et les rendre agréables à Dieu, en les formant à la vertu, non-seulement par leurs discours, mais surtout par l'exemple de leur bonne vie<sup>6</sup> Les prêtres sont encore la lumière du monde. *Vos estis lux mundi*<sup>7</sup>. Donc, dit notre divin maître lui-même, ils doivent par l'éclat de leurs

cipit de peccato, quod prius erubescibile putabat, gloriari. (*Rev., lib. iv. c. 3, 5.*)

<sup>1</sup> Sacerdotes bases in templo. (*S. Greg. Hom., xvii, in Ev., n. 12.*)

<sup>2</sup> Justitiam, constantiam, misericordiam, cæterasque virtutes in se ostendunt, exemplo præeant. (*Pont. rom., in ord. presb.*)

<sup>3</sup> Conscientia necessaria est tibi, fama proximo tuo. Qui fidens conscientia suæ negligit famam suam, crudelis est. (*S. Aug. in Quæst. c. 12.*)

<sup>4</sup> Ipsum elegit ab omni vivente offerre sacrificium Deo, incensum et bonum odorem. (*Eccli. XLV, 20.*)

<sup>5</sup> (*Matth., v, 13.*)

<sup>6</sup> Sal, condientes alios doctrina, et vitæ exemplo.

<sup>7</sup> (*Matth., v, 14.*)

vertus briller parmi tous les autres hommes, et par leur exemple honorer ce Dieu qui les a élevés en gloire et revêtus d'un si saint ministère <sup>1</sup> C'est aussi ce que saint Chrysostome rappelait aux prêtres. « Dieu vous a choisis, leur dit-il, pour que vous soyez comme des luminaires <sup>2</sup> » C'était de même la pensée du pape Nicolas, lorsqu'il comparait les prêtres à des astres dont la brillante lumière doit éclairer le monde <sup>3</sup>, conformément à la prophétie de Daniel, annonçant que les prêtres qui apprennent aux autres à pratiquer la justice, brilleront comme des étoiles dans toute la suite des siècles <sup>4</sup> Mais pour être la lumière du peuple, il ne suffit pas au prêtre d'éclairer par ses discours, il faut qu'il brille aux yeux des fidèles par ses bons exemples ; car, ainsi que le disait saint Charles Borromée, la vie des prêtres est le phare sur lequel les laïques égarés au milieu de la mer et des ténèbres du monde jettent leurs regards, pour éviter de se perdre. Avant lui saint Chrysostome avait dit déjà que le prêtre doit mener une vie réglée, afin que tous puissent arrêter leurs regards sur lui comme sur un parfait modèle ; car Dieu nous a choisis, ajoute-t-il, précisément pour que nous soyons comme des flambeaux faits pour éclairer les autres <sup>5</sup> La vie du prêtre est cette lumière placée sur le chandelier pour éclairer le monde <sup>6</sup> Le concile de Bordeaux a dit de même : « La vie d'un clerc est exposée aux yeux de tous de telle manière que leurs exemples tant bons que mauvais entraînent naturellement le reste des hommes <sup>7</sup>. » Les prêtres sont donc la lumière du monde ; mais si cette

<sup>1</sup> Sic luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona, et glorificent Patrem vestrum qui in cœlis est. (*Matth.*, v, 16.)

<sup>2</sup> Idcirco nos elegit ut simus quasi luminaria. (*Hom.* 10, in 1. ad Tim.)

<sup>3</sup> Stellæ longe lateque proximos illuminantes.

<sup>4</sup> Qui ad justitiam erudiunt multos, quasi stellæ (fulgebunt) in perpetuas æternitates. (*Dan.* xii, 3)

<sup>5</sup> Sacerdos debet vitam habere compositam, ut omnes in illum veluti exemplar excellens intueantur, idcirco enim nos elegit (Deus) ut simus quasi luminaria et magistri cœterorum. (*Chrgs. Hom.* 20, in ep. 1. ad Tim.)

<sup>6</sup> Neque accendunt lucernam et ponunt eam sub modio, sed super candelabrum, ut omnibus luceat qui in domo sunt.

<sup>7</sup> Clerici vita omnium oculis sic exposita est, ut inde bene vel male vivendi exemplo ducantur. (*Conc. Burd.*, an. 1583, c. 21.)

lumière se change en ténèbres, que deviendra le monde ?

IV. Les prêtres sont aussi les pères des chrétiens, ainsi que les appelle saint Jérôme : *Patres Christianorum*. Si donc les prêtres, ajoute saint Chrysostôme, sont les pères de tous les chrétiens, ils doivent avoir soin d'édifier leurs fils spirituels premièrement par leur bonne vie, et ensuite par leurs instructions<sup>1</sup>. Autrement, s'ils donnent de mauvais exemples, leurs fils spirituels feront de même. « Que fera un laïc, disait Pierre de Blois, sinon ce qu'il verra faire à son père spirituel<sup>2</sup>? » Les prêtres doivent encore être des modèles de vertu. Notre Sauveur a dit à ses disciples : « Comme mon père m'a envoyé, ainsi je vous envoie<sup>3</sup> » De même donc que le Père éternel a envoyé Jésus-Christ son fils au monde pour servir de modèle, ainsi Jésus-Christ a placé les prêtres dans le monde pour servir de modèles de bonne vie et de sainteté. C'est ce que signifient ces mots mêmes, *Sacerdos* et *presbyter*. Selon Pierre de Blois, qui explique ainsi le mot *Sacerdos* : *Sacerdos dicitur quasi sacrum dans; dat enim sacrum de Deo, id est, prædicationem; dat sacrum Dei, id est sacramenta; dat sacrum pro Deo, id est, exemplum*; et Honoré d'Autun, qui donne l'interprétation suivante du mot *Presbyter* : *Presbyter dicitur præbens iter* (par la voix et par les exemples) *scilicet populo de exilio ad patriam cœlestis regni*. Et c'est ce que l'Apôtre écrivait ainsi à Tite : « Montrez-vous le modèle de toutes les vertus..., afin que nos adversaires rougissent en voyant qu'ils n'ont aucun mal à dire de nous<sup>4</sup> » Saint Pierre Damien dit que le Seigneur a séparé les prêtres du reste du peuple, afin qu'ils observent une règle de vie toute différente de celle du peuple<sup>5</sup>. Cette conduite des prêtres

<sup>1</sup> Quasi totius orbis pater sacerdos est, dignum igitur est ut omnium curam agat. (*Chrys. Hom. in epist. 1, ad Tim.*)

<sup>2</sup> Quid faciet laicus, nisi quod patrem suum spiritualem viderit facientem ? (*Pet. Bles. Serm. 57, ad sac.*)

<sup>3</sup> Sicut misit me Pater, et ego mitto vos. (*Joan. xx, 21.*)

<sup>4</sup> In omnibus te ipsum præbe exemplum, ut qui ex adverso est vereatur, nihil habens malum dicere de nobis. (*Tit. II, 7, 8.*)

<sup>5</sup> Ut quid enim a populo (sacerdotes) segregantur, nisi ut divisam a populo vivendi regulam teneant ? (*S. Pet. Dam. ep. 5, cap. 2.*)

deviendra pour les laïques la règle et le modèle d'une vie régulière : c'est pourquoi saint Pierre Chrysologue appelle les prêtres des modèles de vertus, *Forma virtutum*. Saint Chrysostome dit en parlant au prêtre : « Que la splendeur de votre vie serve à tout le monde d'école et de modèle des vertus<sup>1</sup>. » En effet, dit saint Bernard, le ministère sacerdotal exige par lui-même que la vie de celui qui l'exerce soit une prédication continuelle de sainteté<sup>2</sup>

V. « Que vos prêtres soient revêtus de justice, et que vos saints chantent des cantiques d'allégresse. » David, pour obtenir que tout le peuple fût sanctifié, adressait au Seigneur cette prière<sup>3</sup> : Etre revêtu de justice, signifie qu'il faut donner l'exemple de toutes les vertus, du zèle, de la charité, de l'humilité, de la modestie, etc., en un mot, comme le dit saint Paul, montrer par une vie toute sainte que nous sommes les véritables ministres du Dieu de toute sainteté<sup>4</sup>. Jésus-Christ avait dit déjà : « Si quelqu'un veut être mon ministre, qu'il me suive<sup>5</sup> » De sorte, dit saint Ambroise, que le prêtre doit imiter tellement les exemples de Jésus-Christ qu'il devienne l'édification de tous ceux qui le connaissent, et que, témoins de la sainteté de sa vie, ils vénèrent un Dieu qui a des ministres aussi vénérables<sup>6</sup> C'est ce qui a fait dire à Minutius Félix que ce n'est pas par de riches habits, ni par l'élégance de notre chevelure, que nous devons faire connaître notre qualité de prêtres, mais par la modestie et l'innocence de notre vie<sup>7</sup> Le prêtre est placé sur la terre pour effacer les

<sup>1</sup> Sit communis omnium schola, exemplarque virtutum vitæ tuæ splendor. (*Hom. 4, in ep. II ad Tit.*)

<sup>2</sup> Cathedram sanctitatis exigit ministerium hoc.

<sup>3</sup> Sacerdotes tui induantur justitiam, et sancti tui exultent. (*Psal. cxxxii, 9.*)

<sup>4</sup> Sed in omnibus exhibeamus nosmetipsos sicut Dei ministros, in castitate, in scientia, in longanimitate, etc. (*II. Cor. vi, 4, et seq.*)

<sup>5</sup> Si quis mihi ministrat, me sequatur (*Joan., xii, 26.*)

<sup>6</sup> Decet actuum nostrorum testem esse publicam æstimationem, ut qui viderit ministrum, Dominum veneretur qui tales servos habet. (*De offic. lib. I, c. iii, n. 256.*)

<sup>7</sup> Non notaculo corporis, sed innocentiae et modestiae signo dignoscimur. (*Minut. Fel. in suo octavio.*)

souillures des hommes ; et par conséquent, dit saint Grégoire, il faut qu'il soit saint, et qu'il fasse voir qu'il l'est <sup>1</sup>.

VI. « Les prêtres sont les conducteurs des peuples, » commel'a ditsaint PierreDamin <sup>2</sup>: *Sacerdos dux exercitus Domini*. Or, comme le dit à son tour saint Denis, personne ne doit oser se faire le conducteur des autres, dans les choses divines si par une vie sainte il n'est pas devenu semblable à Dieu <sup>3</sup>. L'abbé Philippe dit de plus: « La vie des clercs doit servir de modèle aux laïcs, en sorte que les premiers s'avancent en tête comme conducteurs, et que les autres les suivent comme un troupeau <sup>4</sup> » Saint Augustin appelle les prêtres les régulateurs de la terre <sup>5</sup>, *Rectores terræ*. Or, celui qui est chargé de corriger les autres doit être lui-même irrépréhensible, a dit le pape Hormidas <sup>6</sup> Et on lit dans le synode de Pise que de même que les ecclésiastiques sont élevés par leur état au-dessus des autres, de même ils doivent briller au-dessus d'eux par leur vertu, et professer un genre de vie qui excite les autres à la sainteté <sup>7</sup> Car, suivant l'expression de saint Léon, la vertu de ceux qui président fait le salut de leurs subordonnés <sup>8</sup>

VII. Le prêtre, dit saint Grégoire de Nysse, est un docteur de sainteté, *Doctor pietatis*. Mais si le docteur se montre orgueilleux, comment enseignera-t-il l'humilité ? S'il est gourmand, comment enseignera-t-il l'abstinence et la mortifica-

<sup>1</sup> Oportet ut munda sit manus, quæ diluere aliorum sordes curat. (*S. Greg. Past. p. 1, cap. 9.*)

<sup>2</sup> De dignit. sacerdot.

<sup>3</sup> Sic in divino omni non est audendum aliis ducem fieri, nisi secundum omnem habitum suum factus sit deiformissimus, et Deo simillimus. (*Apud S. Thom., Suppl. q. 36, a. 1.*)

<sup>4</sup> Vita clericorum forma est laicorum, ut illi tanquam duces progrediantur; isti tanquam greges sequantur. (*Phil. Ab., De dign. cler. c. 2.*)

<sup>5</sup> (*Serm. xxxvi, ad frat. in erem.*)

<sup>6</sup> Irreprehensibiles esse convenit, quos præesse necesse est corrigendis. (*Epist. ad Episc. Hispam.*)

<sup>7</sup> Ecclesiastici quemadmodum eminent gradu, sic lumine virtutum prælucere debent, et profiteri genus vivendi, quod alios excitet ad sanctitatem.

<sup>8</sup> Integritas præidentium salus est subditorum.

tion? S'il est vindicatif, comment pourra-t-il enseigner la mansuétude? « Celui qu'on préposera à l'instruction des peuples, dit saint Isidore, devra pratiquer la sainteté en tout<sup>1</sup> » Et si le Seigneur a dit à tous les hommes : « Soyez parfaits comme votre père céleste est parfait<sup>2</sup>, » que de perfection n'exige-t-il pas, dit Salvien, des prêtres destinés à enseigner, et à conduire les autres à la perfection<sup>3</sup>? Comment pourra inspirer aux autres l'amour divin celui qui ne se montre pas tout enflammé de ce feu sacré? Une lampe qui ne brûle pas ne saurait allumer le combustible qu'on lui présente, dit saint Grégoire<sup>4</sup>. Parler d'aimer Dieu quand on ne l'aime pas soi-même, c'est parler une langue étrangère et barbare, a dit saint Bernard<sup>5</sup>. Il arrivera de là que les sermons et les exercices spirituels d'un prêtre qui donne mauvais exemple, a dit saint Thomas à la suite de saint Grégoire, seront certainement méprisés<sup>6</sup>.

VIII. Le concile de Trente ordonne de n'admettre au sacerdoce que ceux qui sont si recommandables par leur piété et la chasteté de leur vie, qu'on puisse attendre d'eux qu'ils pourront porter le peuple à la pratique de toutes les bonnes œuvres, par le bon exemple qu'ils en donneront eux-mêmes, aussi bien que par leurs instructions<sup>7</sup> : *Ita pietate ac castis moribus conspicui, ut præclarum bonorum operum exemplum et vitæ monita ab eis possint expectari*. Mais il faut bien remarquer qu'avant tout on exige des prêtres le bon exemple ; les instructions viennent ensuite : car le concile dit

<sup>1</sup> Qui in erudiendis populis præerit, necesse est ut in omnibus sanctus sit.

<sup>2</sup> Estote ergo vos perfecti, sicut et Pater vester cœlestis perfectus est. (*Matth.* v, 48.)

<sup>3</sup> Si viris in plebe positis tam perfectam Deus vivendi regulam dedît, quantum esse illos perfectos jubeat a quibus omnes docendi sunt, ut possint esse perfecti? (*Salv. lib.* II, *ad Ecc. cath.*)

<sup>4</sup> Lucerna quæ in semetipsa non ardet, eam rem quæ supponitur non ascendit. (*In Ezech., hom.* XI, n. 7.)

<sup>5</sup> Barbara lingua amoris ei qui non amat. (*In Cant. serm.* LXXX, n. 1.)

<sup>6</sup> Cujus vita despicitur, restat, ut ejus prædicatio contemnatur, et omnia spiritualia ab eo exhibita. (*S. Thom. Suppl. q.* 36, *ar.* 4.)

<sup>7</sup> (Sess. c. 14, de ref.)

que le bon exemple est une espèce de prédication continuelle<sup>1</sup>. Les prêtres doivent donc prêcher d'abord par leurs exemples, ensuite par leur parole. « Leur vie, comme l'a dit aussi saint Augustin, doit être pour les autres une prédication salutaire<sup>2</sup> » Les bons exemples, avait dit de même saint Chrysostome, parlent plus haut que tout le reste, car on fait moins attention à ce que nous disons qu'à ce que nous faisons<sup>3</sup> Aussi saint Jérôme recommande à son cher Népotien, de ne pas démentir ses discours par ses actes, car alors chacun lui dirait tout bas : Pourquoi ne faites-vous pas ce que vous dites<sup>4</sup>? Saint Bernard a dit de même : « Vous donnerez à votre voix une force singulière, si l'on voit que vous vous êtes persuadé à vous-même ce que vous recommandez aux autres ; car les œuvres parlent plus haut que ne fait la langue<sup>5</sup> » Le prédicateur, pour pouvoir persuader les autres, doit nécessairement montrer qu'il est lui-même persuadé de ce qu'il dit. Et comment pourra-t-il montrer sa conviction, si sa conduite est contraire à ses discours ? « Celui qui ne met pas en pratique ce qu'il enseigne, n'instruit pas les autres, mais se condamne lui-même<sup>6</sup>, » a dit l'auteur de l'ouvrage inachevé sur saint Matthieu. Les prédications qui persuadent, et qui produisent des fruits de vie, dit saint Grégoire, sont celles que recommande la vie de celui qui les fait<sup>7</sup>. Les hommes croient plus volontiers le rapport des yeux que celui des oreilles, c'est-à-dire,

<sup>1</sup> Est perpetuum prædicandi genus.

<sup>2</sup> Quorum vita aliorum debet esse salutis prædicatio. (S. Aug. ser. 249, de temp.)

<sup>3</sup> Bona exempla voces edunt omni tuba clariores...neque enim tam considerantur quæ dicuntur, quam quæ a nobis agantur. (Hom. 15, in Matth.)

<sup>4</sup> Non confundant opera sermonem tuum, ne cum cœlestia loquaris, tacitus quilibet respondeat : Cur ergo hæc quæ dicis non facis? (S. Hier. ep. 2, ad Nepot.)

<sup>5</sup> Dabis voci tuæ vocem virtutis, si quod suades, prius tibi cognosceris persuasisse ; validior operis quam oris vox. (S. Bern., Ser. 59, in Cant.)

<sup>6</sup> Qui non facit quod docet, non alium docet, sed seipsum condemnat. (Auct. Op. imp. in Matth. hom. x.)

<sup>7</sup> Illa vox auditorem penetrat, quam dicentis vita commendat. (S. Greg. Pastor., p. II, c. 3.)

qu'ils ajoutent plus de foi à l'exemple qu'ils voient, qu'aux paroles qu'ils entendent, lisons-nous dans le concile d'Urgel<sup>1</sup>

IX. « Tous les fidèles, dit le concile de Trente, ont les yeux fixés sur les prêtres comme sur des miroirs, et aiment à les prendre pour modèles de leur propre conduite<sup>2</sup> » Saint Grégoire l'avait déjà dit : Il convient, disait-il, que le prêtre brille par l'éclat de ses vertus, pour que le peuple, en jetant les yeux sur lui comme sur un miroir, puisse discerner la voie qu'il doit suivre, et voir ce qu'il doit corriger dans sa propre conduite<sup>3</sup> L'Apôtre avait écrit encore avant ce pape : « Nous sommes donnés en spectacle au monde, aux anges et aux hommes<sup>4</sup> » Tout dans le prêtre, écrivait saint Jérôme, lui crie qu'il doit être saint, et son habit qui le distingue des gens du monde, et la profession qu'il a embrassée<sup>5</sup> Les prêtres, dit saint Euchère, supportent tout le poids du monde, c'est-à-dire qu'ils sont obligés de procurer le salut à toutes les âmes. Mais comment les sauveront-ils ? Par la force puissante de leur sainteté, et par l'efficacité de leurs bons exemples<sup>6</sup>. Le III<sup>e</sup> concile de Valence dit : « Que le prêtre s'applique à édifier tellement par sa tenue, la modestie de ses regards et la gravité de ses discours, qu'on puisse le prendre en tout pour modèle de conduite<sup>7</sup> Remarquez les objets de ce précepte.

1. La tenue, *Habitus*. Quel exemple de modestie peuvent

<sup>1</sup> Quoniam magis oculis, quam auribus credunt homines, necesse est ut sacerdos bonum præbeat exemplum tam in vestitu quam in reliquis actionibus. (*Conc. Urcellens., tract. 3, c. 4.*)

<sup>2</sup> In eos enim tanquam in speculum reliqui homines oculos conjiciunt, ex iisque sumunt quod imitentur. (*Trid. sess. 22, c. 1, de ref.*)

<sup>3</sup> Decet sacerdotem moribus clarescere, quatenus in eo tanquam in speculo plebs et eligere quod sequatur, et videre possit quod corrigat. (*S. Greg. l. VII, ep. 32, dist. 1.*)

<sup>4</sup> Spectaculum facti sumus mundo, et Angelis, et hominibus. (*I Cor., iv, 9.*)

<sup>5</sup> Clamat vestis clericalis, clamat status, professi animi sanctitatem.

<sup>6</sup> Hi onus totius orbis portant humeris sanctitatis. (*S. Euch. hom. III.*)

<sup>7</sup> Sacerdos de religione sua in habitus, vultus et sermonis gravitate talem se exhibere studeat, ut se formam disciplinæ et modestiæ infundat. (*Conc. III, Valent. can. xv.*)

donner ces prêtres, qui au lieu de porter la soutane et un manteau modeste, sont vêtus d'un habit court, ont les cheveux frisés, des manchettes élégantes, et des boucles d'argent aux souliers, etc. ? 2. Ses regards, *Vultus*. Pour donner l'exemple de la modestie, ils doivent tenir leurs yeux baissés, non-seulement à l'autel et dans l'église, mais encore dans tous les autres lieux où se trouvent des femmes. 3. Ses discours, *Sermonis*. Il faut qu'un prêtre s'abstienne de répéter certaines maximes mondaines, et certaines facéties contraires à la modestie. Le IV<sup>o</sup> concile de Carthage ordonna de suspendre de ses fonctions le clerc qui, pour plaisanter, dirait des paroles peu modestes<sup>1</sup>. Mais quel mal y a-t-il donc ? ce n'est qu'une plaisanterie. Non, dit saint Bernard, les plaisanteries sont des plaisanteries dans la bouche des séculiers ; mais elles sont des blasphèmes dans la bouche des prêtres<sup>2</sup> Car, ajoute-t-il ensuite : « Vous avez consacré votre bouche à l'Évangile : de l'ouvrir ensuite pour de telles facéties, c'est ce qui ne vous est plus permis ; et de vous y accoutumer, ce serait un sacrilège<sup>3</sup> » Saint Jérôme a dit aussi : « Tout ce qui n'édifie pas ceux qui écoutent devient péril pour ceux qui parlent<sup>4</sup> » Des choses qui ne sont que légères pour les autres, sont des fautes graves pour le prêtre, parce que le mauvais exemple qu'il donne, induisant les autres au mal, devient pour lui un grand péché, a dit Pierre de Blois<sup>5</sup>.

X. Saint Grégoire de Nazianze a écrit : « Un vêtement splendide ne fait que rendre les taches plus visibles<sup>6</sup> » Sur un habit riche et beau les taches paraissent davantage et blessent plus les regards. Les prêtres doivent s'abstenir de toute

<sup>1</sup> Clericus verbis turpibus jocularis ab officio removendus. (*Conc. Cart. IV, cap. vi.*)

<sup>2</sup> Nugæ inter sæculares nugæ sunt, in ore sacerdotis blasphemiam.

<sup>3</sup> Consecrasti os tuum Evangelio ; talibus aperire illicitum, assuescere sacrilegium. (*S. Bern. lib. II, de consid., c. 13.*)

<sup>4</sup> Omne quod non ædificat audientes, in periculum vertitur loquentium.

<sup>5</sup> Quod veniale est plebi, criminale est sacerdoti, quia quod erroneum est, peremptorium est pastori. (*Pet. Bles., in Psal. II, 10.*)

<sup>6</sup> Splendidæ vestis manifestiores sunt maculæ.

médiance. Saint Jérôme dit que certains prêtres, après avoir évité tous les autres vices, ne peuvent pas vaincre celui de la médiance<sup>1</sup> Il faut qu'ils s'abstiennent aussi d'une trop grande familiarité avec les séculiers, car, dit saint Basile, on respire dans leur conversation un air infect, qui avec le temps conduit à la mort<sup>2</sup>. Ils doivent enfin s'abstenir encore de certains amusements du siècle, au milieu desquels il ne serait pas édifiant de rencontrer un prêtre, tels, par exemple, que les bals, les comédies profanes, et les soirées ou réunions où se trouvent des femmes. Au contraire, on doit les voir à l'église prier, rendre grâces après la messe, visiter le saint sacrement et les autels dédiés à la sainte Vierge. Il y a des prêtres qui pratiquent ces actes de dévotion en cachette, craignant de se faire voir : ils ont tort. Les prêtres ne doivent pas se cacher en s'occupant de ces devoirs de piété, non pas afin d'être loués, mais pour donner bon exemple aux fidèles, et les engager à glorifier Dieu en faisant de même<sup>3</sup>

### TROISIÈME INSTRUCTION

#### SUR LA CHASTÉTÉ DU PRÊTRE.

I. *Omnis autem ponderatio non est digna continentis animæ*<sup>4</sup>. Toutes les richesses de la terre, toutes les grandeurs et les dignités d'ici-bas sont de peu de prix auprès d'une âme chaste. Saint Ephrem appelle la chasteté, la vie de l'esprit, *Vita spiritus* ; saint Pierre Damien, la reine des vertus, *Regina virtutum* ;

<sup>1</sup> Qui ab aliis vitiis recesserunt, in istud tamen quasi in extremum laqueum incidunt. (S. Hier., ap. Abelly, p. 4, c. IX.)

<sup>2</sup> Sicut in pestilentibus locis sensim attractus aer morbum injicit, sic in prava conversatione mala hauriuntur, etiamsi statim incommodum non sentiantur. (S. Bas. Hom. Quod Deus non sit auct., etc.)

<sup>3</sup> Videant opera vestra bona, et glorificent Patrem vestrum, qui in cœlis est. (Matth., v, 16.)

<sup>4</sup> (Eccli., xxvi, 20.)

*tum* ; saint Cyprien, le moyen d'obtenir des triomphes, *Acquisitio triumphorum*. Celui qui maîtrise le vice opposé à la chasteté, triomphe aisément de tous les autres vices ; mais celui qui se laisse dominer par le vice de l'impureté tombe facilement dans tous les autres, tels que la haine, l'injustice, le sacrilège, etc. La chasteté, ajoute saint Ephrem, rend l'homme semblable aux anges ; *Efficcit angelum de homine* ; et saint Ambroise va jusqu'à dire que celui qui garde la chasteté est un ange, et celui qui la viole, un démon<sup>1</sup> C'est avec raison que les personnes chastes sont assimilées aux anges, qui vivent éloignés de tout plaisir charnel ; et tel doit être aussi l'état des bienheureux<sup>2</sup> Les anges sont purs par nature, les hommes le deviennent par vertu. Le mérite de cette vertu, a dit Cassien, égale les hommes aux anges<sup>3</sup> « L'homme chaste, dit saint Bernard, diffère de l'ange par la félicité, non par la vertu ; et quoique l'état de l'ange soit plus heureux, celui de l'homme chaste dénote plus de courage<sup>4</sup> » Saint Basile dit de plus que la chasteté rend l'homme semblable à Dieu lui-même, qui est un pur esprit<sup>5</sup>

II. Autant la chasteté est estimable, autant elle est nécessaire à tous pour obtenir le salut ; mais elle est surtout indispensable aux prêtres. Le Seigneur avait prescrit aux prêtres de l'ancienne loi des vêtements et des ornements blancs, de nombreuses ablutions, symboles de la pureté du corps ; parce qu'ils devaient toucher les vases sacrés, et qu'ils étaient la figure des prêtres de la nouvelle loi, qui devaient plus tard toucher et immoler la chair sacrée du Verbe incarné. De là vient que saint Ambroise s'écrie : « Si la figure exigeait tant d'attentions, combien la vérité ne doit-elle pas en exiger da-

<sup>1</sup> Qui castitatem servaverit, angelus est; qui perdidit, diabolus. (*Lib. I, de Virgin.*)

<sup>2</sup> Et erunt sicut angeli Dei. (*Matth. xxii, 30.*)

<sup>3</sup> Hujus virtutis merito homines angelis æquantur. (*Cass. lib. VI, Instit.*)

<sup>4</sup> Differunt autem inter se homo pudicus et angelus, sed felicitate, non virtute; sed etsi illius castitas sit felicior, hujus tamen fortior concluditur. (*Epist. 22.*)

<sup>5</sup> Pudicitia hominem Deo simillimum facit. (*Lib. de Virg.*)

vantage<sup>1</sup> ! » Par une raison contraire, Dieu avait ordonné qu'on éloignât de l'autel, comme il est dit dans le Lévitique, les prêtres habituellement infectés de la gale, symbole du vice impur<sup>2</sup> Saint Grégoire explique ainsi ce passage : « C'est être habituellement infecté de la gale, que d'être damné par la pétulance de la chair<sup>3</sup> »

III. Les païens eux-mêmes, dans Plutarque, exigeaient la pureté dans les prêtres de leurs fausses divinités, en disant que tout ce qui se rapporte au culte de Dieu doit être pur<sup>4</sup> Platon dit que les prêtres d'Athènes, pour mieux conserver la chasteté, habitaient dans des lieux séparés des autres<sup>5</sup> Sur quoi saint Augustin s'écrie : « Quelle honte pour les chrétiens, d'avoir besoin d'aller à l'école des gentils<sup>6</sup>... » Pour parler ensuite des prêtres du vrai Dieu, Clément d'Alexandrie dit qu'il n'y a de vrais prêtres que ceux qui mènent une vie pure<sup>7</sup> Saint Thomas de Villeneuve dit de plus : « Qu'un prêtre soit humble, qu'il soit dévot, si avec cela il n'est pas chaste, ce n'est rien<sup>8</sup> « La chasteté est nécessaire à tous les hommes, mais surtout aux ministres de l'autel, » a dit saint Augustin<sup>9</sup> Les prêtres traitent à l'autel avec l'agneau sans tache, avec celui qui est appelé le lis des vallées<sup>10</sup>, *Lilium convallium*, et qui prend sa pâture parmi les lis<sup>11</sup>. Aussi Jésus-Christ n'a-t-il voulu pour

<sup>1</sup> Si in figura tanta observantia, quanta in veritate? (*Lib. I, de Off. c. 5.*)

<sup>2</sup> Ne accedat ad ministerium... si albuginem habens in oculo, si jugem scabiem, etc. (*Lev. xx, 21.*)

<sup>3</sup> Jugem habet scabiem, cui carnis petulantia dominatur. (*Past. part. 1, cap. ult.*)

<sup>4</sup> Diis omnia munda.

<sup>5</sup> Ne contagione aliqua eorum castitas labefactetur. (*Ap. Mons. Sperell., p. 1, p. 17.*)

<sup>6</sup> O grandis christianorum miseria! Ecce pagani doctores fidelium facti sunt. (*Ad frat. in erem., serm. xxxvii.*)

<sup>7</sup> Soli quipuram agunt vitam sunt Dei sacerdotes. (*Lib. 3, stromat.*)

<sup>8</sup> Sit humilis sacerdos, sit devotus, si non est castus, nihil est. (*De div. aug. conc. iii.*)

<sup>9</sup> Omnibus castitas pernecessaria est, sed maxime ministris altaris. (*S. Aug. serm. 249, de Temp.*)

<sup>10</sup> (*Cant. II, 1.*)

<sup>11</sup> Qui pascitur inter lilia. (*Cant. II, 16.*)

mère qu'une vierge , pour père nourricier tel que le fut saint Joseph, et pour précurseur, que des hommes qui avaient conservé leur virginité. Et Saint Jérôme remarque que ce fut à cause de sa chasteté singulière que l'apôtre saint Jean était plus cher à Jésus-Christ que tous les autres disciples<sup>1</sup> C'est en considération de sa chasteté que Jésus-Christ lui confia sa mère, comme il confie aux prêtre son Eglise et lui-même ; d'où Origène conclut que le prêtre qui assiste aux saints autels doit avant tout se revêtir de chasteté<sup>2</sup>. Saint Jean Chrysostome a dit que le prêtre doit être assez pur pour mériter une place parmi les anges<sup>3</sup> Donc, dira-t-on, celui qui n'est pas vierge ne peut pas être prêtre? Saint Bernard répond : « La chasteté gardée depuis longtemps est censée virginité<sup>4</sup> »

IV. Aussi n'y a-t-il rien que l'Eglise soit aussi jalouse de garder intact, que la chasteté des prêtres. Que de conciles et de canons ont eu cette vertu pour sujet ! Tel ce décret d'Innocent III : « Qu'on ne permette à personne de recevoir un ordre sacré, s'il n'est vierge ou d'une chasteté éprouvée<sup>5</sup> » Puis il prescrit d'exclure de toute fonction ceux qui ne vivraient pas chastement, quoique engagés déjà dans les ordres sacrés<sup>6</sup>. Saint Grégoire exigeait de même qu'on n'admît au ministère de l'autel que ceux dont la chasteté aurait été suffisamment éprouvée<sup>7</sup> Saint Paul donne la raison pourquoi l'Eglise a imposé le célibat aux prêtres<sup>8</sup> Celui, dit-il, qui est libre des liens du

<sup>1</sup> Præ cæteris discipulis diligebat Jesus Joannem propter prærogativam castitatis.

<sup>2</sup> Ante omnia sacerdos, qui divinis assistit altaribus, castitate debet accingi.

<sup>3</sup> Necessè est sacerdotem sic esse purum, ut si in ipsis cælis esset collocatus, inter cælestes illas virtutes medius staret. (*De sacerdotibus. lib. 3. c. 4.*)

<sup>4</sup> Longa castitas pro virginitate reputatur. (*De Mod. ben. vivendi. cap. 22.*)

<sup>5</sup> Nemo ad sacrum ordinem permittatur accedere, nisi aut virgo aut probatæ castitatis existat. (*in c. A multis de ætate et qual. ord.*)

<sup>6</sup> Eos, qui in sacris ordinibus sunt positi, si caste non vixerint, excludendos ab omni gradu dignitate.

<sup>7</sup> Nullus debet ad ministerium altaris accedere, nisi cujus castitas ante susceptum ministerium fuerit approbata. (*Lib. I, Ep. 42.*)

<sup>8</sup> Qui sine uxore est, sollicitus est quæ Domini sunt, quomodo placeat Deo. Qui autem cum uxore est, sollicitus est quæ sunt mundi, quomodo placeat uxori, et divisus est. (*I Cor., vii, 23.*)

mariage peut être tout entier à Dieu, et ne s'occuper que de la pensée de lui plaire, au lieu que celui qui est engagé dans les liens du mariage doit penser à plaire à sa femme, à ses enfants, au monde, et son cœur est ainsi partagé et ne saurait être à Dieu seul. C'est donc avec raison que saint Athanase appelait la chasteté la maison du Saint-Esprit, la vie des anges et la couronne des saints<sup>1</sup> ; et que Saint Jérôme ; l'appelait l'honneur de l'Eglise et la gloire des prêtres<sup>2</sup> Oui, le prêtre, comme le disait aussi saint Ignace martyr, doit, par là-même qu'il est prêtre, se conserver pur, comme étant la demeure de Dieu, le temple de Jésus-Christ, l'organe du Saint-Esprit, et parce que c'est par son ministère que les âmes sont sanctifiées<sup>3</sup>

V La chasteté est donc d'un grand prix, mais aussi la guerre que la chair fait à l'homme pour la lui faire perdre, est bien terrible. La chair est l'arme la plus puissante que le démon met en usage pour faire de lui son esclave : *Fortitudo ejus in lumbis ejus*<sup>4</sup>. Saint Augustin dit que ceux qui sortent vainqueurs de cette lutte sont bien peu nombreux<sup>5</sup> Oh ! combien de malheureux, s'écrie avec douleur saint Laurent Justilien, qui, après avoir vécu de nombreuses années dans les déserts, dans les prières, les jeûnes et les pénitences, pour un seul plaisir sensuel ont abandonné la solitude et ont perdu Dieu avec la chasteté<sup>6</sup> ! Les prêtres, obligés par état de garder une chasteté perpétuelle, doivent par conséquent faire beaucoup d'attention pour la conserver intacte. Vous ne serez jamais chaste, dit un jour saint Charles Borromée à un ecclésiastique, si vous n'apportez tous vos soins pour vous conserver, car la

<sup>1</sup> O pudicitia domicilium Spiritus sancti, angelorum vita, sanctorum corona. (*Lib. de Virg.*)

<sup>2</sup> Ornamentum Ecclesiæ Dei, corona illustrior sacerdotum.

<sup>3</sup> Templum castum custodi ut domum Dei, templum Christi, organum Spiritus sancti. (*Epist. 10, ad Herod.*)

<sup>4</sup> (*Job., XL, 2.*)

<sup>5</sup> Inter omnia certamina sola sunt dura castitatis prælia, ubi quotidiana pugna, ubi rara victoria. (*Serm. cxciii, in append.*)

<sup>6</sup> Post frequentes orationes, diutissimam eremi habitationem, cibi potusque parcitatem, ducti spiritu fornicationis, deserta reliquerunt ! (*S. Laur. Just., de spirit. an.*)

négligence est souvent la perte de la chasteté. C'est étonnant combien il est facile de perdre la chasteté, quand on n'a pas de vigilance pour s'y maintenir<sup>1</sup> Toute cette attention et cette vigilance consiste à employer les moyens efficaces pour se conserver chaste. Or, ces moyens consistent d'une part à fuir tout ce qui pourrait nous porter à l'impureté, et de l'autre à faire usage de certains remèdes contre les tentations.

VI. Le premier moyen, dit saint Jérôme, est la fuite de l'occasion, c'est-à-dire des objets dont la présence est un attrait pour commettre le mal<sup>2</sup> Dans cette guerre, disait saint Philippe de Néri, ce sont les poltrons qui remportent la victoire, c'est-à-dire ceux qui fuient l'occasion. « Jamais, disait Pierre de Blois, la luxure n'est plus aisément vaincue que par la fuite<sup>3</sup> » C'est un trésor infiniment précieux que la grâce de Dieu, mais ce trésor nous le portons en nous, qui sommes des vases si fragiles, et si faciles à briser<sup>4</sup> L'homme ne peut pas acquérir la vertu de la chasteté, si Dieu lui-même ne la lui donne, a dit Salomon<sup>5</sup>. Nous n'avons pas par nous-mêmes assez de force pour pratiquer une vertu quelconque, mais nous manquons surtout de force pour conserver la chasteté, inclinés que nous sommes par notre nature au vice opposé. Il n'y a que le secours de Dieu qui puisse conserver l'homme chaste ; et Dieu n'accorde pas ce secours à celui qui se met ou qui demeure volontairement dans l'occasion de pécher. Celui qui aime le danger, y périra, a dit le Sage<sup>6</sup>

VII. Telle était aussi la recommandation que faisait saint

<sup>1</sup> Mirum est quam facile ab iis deperdatur, qui ad ejus conservationem non invigilant.

<sup>2</sup> Primum hujus vitii remedium est longe fieri ab eis quorum præsentia allicit ad malum.

<sup>3</sup> Nunquam luxuria facilius vincitur quam fugiendo. (*Pet. Bles. in Psal. 40, 1.*)

<sup>4</sup> Habemus thesaurum istum in vasis fetilibus. (*II, Cor. iv, 7.*)

<sup>5</sup> Scivi quoniam aliter non possem esse continens, nisi Deus. det. (*Sap, viii, 21.*)

<sup>6</sup> Qui amat periculum, peribit in illo. (*Eccli. iii, 21.*)

Augustin : « Contre la violence de la passion employez la fuite, si vous voulez obtenir la victoire <sup>1</sup> » Eusèbe <sup>(a)</sup> raconte dans sa lettre au pape Damase <sup>(b)</sup> que saint Jérôme, au moment de mourir, disait à ses disciples, que le nombre était immense des malheureux qui étaient tombés dans ce vice ignominieux, à cause de la présomption avec laquelle ils se croyaient sûrs de remporter la victoire <sup>2</sup> Personne, poursuivait le saint, ne doit se croire sûr de ne pas tomber dans ce vice, car, quand même on serait saint, on est exposé à y tomber <sup>3</sup> Il est impossible, dit le Sage, de marcher sur des charbons ardents sans se brûler <sup>4</sup> Saint Jean Chrysostome ajoute : « Avez-vous par hasard l'insensibilité du marbre ou la dureté du fer ? Vous êtes homme, et dès lors sujet à la commune faiblesse de notre nature. Vous maniez du feu, et vous prétendez ne pas vous brûler ? Comment cela pourrait-il se faire ? Mettez une torche allumée dans du foin, et osez dire que ce foin ne brûlera point ! Ce qu'est ce foin, notre nature l'est également <sup>5</sup> » Et ainsi il n'est pas possible de ne pas tomber en s'exposant volontairement à de telles occasions. On doit fuir le péché comme

<sup>1</sup> Contra libidinis impetum apprehende fugam, si vis obtinere victoriam. (*Serm.* 350, *de Temp.*)

<sup>2</sup> Plurimi sanctissimi ceciderunt in hoc vitio propter suam securitatem.

<sup>3</sup> Nullus in hoc confidat. Si sanctus es, nec tamen securus es.

<sup>4</sup> Numquid potest homo ambulare super prunas, ut non comburantur plantæ ejus? (*Prov.* vi, 17.)

<sup>5</sup> Num tu saxum es, num ferrum? Homo es communi naturæ imbecillitati obnoxius. Ignem capis, nec ureris? Qui fieri id potest? Lucernam in fœno pone, ac tu aude negare quod fœnum utratur? Quod fœnum est, hoc natura nostra est. (*In Psal.* l, *hom.* i, *n.* 5.) c)

(a) Il s'agit sans doute ici d'un certain Eusèbe, disciple de S. Jérôme, à qui l'on attribue une histoire peu estimée de la vie de son maître.

(L'éditeur.)

(b) Le pape S. Damase était mort dès l'an 384, 36 ans avant S. Jérôme; quant au pape Damase II, il n'occupa la chaire de S. Pierre qu'à partir du 8 novembre 1047. Il y a donc nécessairement ici plus d'une erreur historique à corriger.

(L'éditeur.)

(c) Dans l'édition bénédictine des œuvres de S. Chrysostome, tom v, p. 572 et suiv., cette homélie se trouve reléguée *inteur spurin*, c'est-à-dire parmi les écrits faussement attribués à ce saint docteur, ce qui n'ôte rien à la justesse de la comparaison présentée ici.

(L'éditeur.)

la rencontre d'un serpent<sup>1</sup> On évite non-seulement la morsure du serpent, mais encore son contact et l'approche des lieux qu'il habite. S'il est des personnes qui puissent nous être une occasion de chute, nous devons fuir jusqu'à leur présence et à leurs discours. Saint Ambroise observe que le chaste Joseph ne voulut même pas entendre ce qu'avait commencé à lui dire la femme de Putiphar ; il s'enfuit aussitôt avec précipitation, convaincu qu'il courrait le plus grand danger rien qu'à l'écouter<sup>2</sup> Mais, dira quelqu'un, je sais ce qui me va bien. Que celui qui tiendrait ce langage écoute ce que répondait saint François d'Assise : Je sais ce que je devrais faire, mais je ne sais pas ce que je ferais quand une fois je serais dans l'occasion de pécher

VIII. Avant tout, il faut éviter de regarder tout objet en cette matière qui pourrait être dangereux. « La mort entre par les fenêtres, comme l'a dit le prophète Jérémie<sup>3</sup> » C'est-à-dire par les yeux, comme l'expliquent saint Jérôme, saint Grégoire et les autres docteurs. De même que pour bien défendre une place, il ne suffit pas de fermer les portes, si on laisse aux ennemis une entrée libre par les fenêtres : ainsi tous nos autres moyens pour conserver la chasteté, quels qu'ils soient, deviendront inutiles, si nous ne prenons la précaution de fermer les yeux. Tertullien raconte qu'un philosophe païen s'arracha les yeux pour se conserver chaste. Il n'est pas permis à nous autres chrétiens d'user d'un tel moyen, mais il nous est nécessaire, si nous voulons garder la chasteté, de nous abstenir de jeter les yeux sur les personnes du sexe, et surtout de les y arrêter avec attention. Saint François de Sales disait qu'il y a du mal non tant à voir, qu'à regarder les objets qui peuvent nous tenter. Et non-seulement, ajoutait saint Jean Chrysostome, il faut détourner les yeux des femmes immodestement habillées, mais il le faut même à l'égard de celles qui se

<sup>1</sup> Quasi a facie colubri fuge peccatum. (*Eccli.* xvi, 2.)

<sup>2</sup> Ne ipsa quidem verba diu passus est, contagium enim judicavit, si diutius moraretur. *S. Ambr. de S. Jos.*)

<sup>3</sup> Ascendit mors per fenestras. (*Jer.* ix, 21.)

présentent avec modestie, parce que la pureté de l'âme peut également y rencontrer un écueil<sup>1</sup>. C'est pour cela que le saint homme Job avait fait un pacte avec ses yeux, pour ne regarder jamais aucune personne du sexe, fût-elle vierge et honnête, sachant que des regards naissent les mauvaises pensées<sup>2</sup>. L'Ecclésiastique donne le même avertissement : « N'arrêtez, dit-il, vos regards sur aucune jeune fille, de crainte que sa beauté ne soit pour vous une occasion de chute<sup>3</sup> » En effet, disait saint Augustin, « à un regard jeté succède une pensée, » à cette pensée une délectation, et à cette délectation un consentement coupable<sup>4</sup>. Et voilà comment l'âme se perd. Le cardinal Hugues observe que ce fut pour ce motif que l'Apôtre ordonna<sup>5</sup> que les femmes se tinssent voilées dans l'église, à cause des anges, dit-il, *Propter angelos*, c'est-à-dire, comme l'explique le cardinal Hugues, à cause des prêtres, qui pourraient être excités à la volupté par les regards qu'ils jetteraient sur leurs visages<sup>6</sup>. Tandis même que saint Jérôme vivait retiré dans la grotte de Béthléem, malgré ses continuelles prières, ses macérations et ses pénitences, il était tourmenté continuellement par le souvenir des dames qu'il avait vues dans sa jeunesse à Rome ; ce qui l'engagea à écrire à son cher Nepotien non seulement de se garder de regarder les femmes, mais de s'abstenir même de parler de leur tournure<sup>7</sup>. David, pour avoir jeté un seul regard sur Betsabée, tomba misérablement dans les plus grands crimes d'adultère, d'ho-

<sup>1</sup> Animus feritur et commovetur non impudicæ tantum intuitu, sed etiam pudicæ. (*Chrys. lib. VI, de sac. c. 3.*)

<sup>2</sup> Pepigi fœdus cum oculis meis, ut ne cogitarem quidem de virgine. (*Job. xxxi, 1.*)

<sup>3</sup> Virginem ne conspicias, ne forte scandalizeris in decore illius. (*Eccli. ix, 5.*)

<sup>4</sup> Visum sequitur cogitatio, cogitationem delectatio, delectationem consensus.

<sup>5</sup> (I, *Cor. xi, 10.*)

<sup>6</sup> Id est propter sacerdotes, ne in eorum faciem inspicientes moverentur ad libidinem.

<sup>7</sup> Officii tui est non solum oculos castos custodire, sed et linguam ; nunquam de formis mulierum disputes. (*Ep. ad Nepot.*)

micide et de scandale. Il suffit au démon, disait saint Jérôme, que nous lui entr'ouvrions la porte de nos cœurs<sup>1</sup>, il saura bien ensuite l'ouvrir tout entière. Un seul regard fixé avec attention sur le visage d'une jeune fille deviendra une étincelle de l'enfer qui poussera l'âme à sa perte. Saint Jérôme, en parlant spécialement des prêtres, dit qu'ils doivent éviter, pour conserver leur pudicité, non-seulement toute action impure, mais même le plus simple regard<sup>2</sup>

IX. Mais si, pour conserver la chasteté, il est nécessaire de s'abstenir de regarder les femmes, il est encore bien plus nécessaire de fuir leur conversation. « Ne restez point à converser au milieu des femmes<sup>3</sup>, » dit le Saint-Esprit. La raison qu'il en donne, c'est que comme la teigne prend naissance dans le drap, ainsi la corruption des hommes tire son origine de la conversation des femmes<sup>4</sup> Et de même, dit Corneille de la Pierre en commentant ce passage, que la teigne naît dans le drap sans que le veuille celui à qui ce drap appartient, ainsi la conversation avec les femmes fait naître les désirs même à notre insu<sup>5</sup> Le même commentateur ajoute, que comme la teigne naît insensiblement dans le drap et le ronge, de même la concupiscence naît insensiblement chez les hommes les plus religieux, lorsqu'ils conversent avec les femmes<sup>6</sup> Saint Augustin donne comme certaine la ruine de celui qui, dans cette matière, ne veut pas s'abstenir d'une familiarité suspecte<sup>7</sup>. Saint Grégoire raconte dans ses Dialogues<sup>8</sup>, qu'un homme de

<sup>1</sup> Nostris tantum initiis (diabolus) opus habet.

<sup>2</sup> Pudicitia sacerdotalis non solum ab opere immundo se absteineat, sed etiam a jactu oculi. (*In cap. 1, ep. ad Tit.*)

<sup>3</sup> In medio mulierum noli commorari. (*Eccli. XLII, 12.*)

<sup>4</sup> De vestimentia enim procedit tinea, et a muliere iniquitas viri. (*Ibid. v, 13.*)

<sup>5</sup> Sicut tibi nihil tale volenti nascitur tinea, ita tibi nihil tale volenti nascitur a femina desiderium.

<sup>6</sup> Ut insensibiliter tinea in veste nascitur, et eam rodit, sic insensibiliter ex conversione cum muliere oritur libido, etiam inter religiosos.

<sup>7</sup> Sine ulla dubitatione, qui familiaritatem non vult vitare suspectam, cito labitur in ruinam. (*S. Aug. serm. CCXCIII, in append., édit. bénéd.*)

<sup>8</sup> (*Dialog. lib. IV, c. XI.*)

Nursie (a) s'était fait prêtre après s'être séparé de sa femme avec le consentement de celle-ci ; après quarante ans de séparation, comme il était sur le point de mourir, sa femme s'approcha et mit l'oreille à sa bouche, afin de s'assurer s'il respirait encore ; mais alors ce saint vieillard s'écria : « *Recede, mulier; adhuc igniculus vivit, tolle paleam;* » éloignez-vous, femme, écartez la paille, le feu n'est pas encore éteint ; il en reste une étincelle de feu qui pourrait nous consumer tous les deux.

X. Mais pour faire trembler chacun de nous, qu'il suffise de se rappeler le terrible exemple de Salomon, qui, après avoir été si cher à Dieu, si familier avec lui, et avoir écrit tant de choses sous la dictée, pour ainsi dire, du Saint-Esprit, se corrompit tellement pour avoir conversé avec des femmes païennes, qu'il s'abrutit dans sa vieillesse jusqu'à adorer des idoles <sup>1</sup>? Mais pourquoi s'en étonner, s'il est impossible, comme le dit saint Cyprien, de rester au milieu des flammes sans brûler <sup>2</sup>? Saint Bernard pense qu'il faut moins de puissance pour ressusciter un mort, que pour se maintenir chaste en vivant familièrement avec une femme <sup>3</sup>. Si donc vous voulez vous tenir en sûreté, dit le Saint-Esprit, éloignez-vous des femmes <sup>4</sup>. Evitez même de passer près de la maison de celle pour laquelle le diable vous tente, et s'il est tout-à-fait nécessaire de parler avec une femme, on doit le faire en peu de mots et avec austérité, comme le disait saint Augustin <sup>5</sup>. Saint Cyprien a dit aussi qu'on ne doit parler avec les femmes qu'en passant, sans

<sup>1</sup> Cumque esset senex depravatum est cor ejus per mulieres, ut sequeretur deos alienos. (III, *Reg.* xi.)

<sup>2</sup> Impossible ost flammis circumdari, et non ardere.

<sup>3</sup> Cum femina frequenter esse, et feminam non tangere, nonne plus est quam mortuum suscitare. *S. Bern. serm.* 26, *in Cant.*)

<sup>4</sup> Longe fac ab ea viam tuam. (*Prov.* v, 8.)

<sup>5</sup> Cum feminis sermo brevis et rigidus. (*S. Aug. in Psalm.* 50.)

(a) Le texte italien porte *Orsino*. Nous pensons que c'est ici une faute d'impression. S. Grégoire ne nous apprend point le nom de prêtre, mais il dit seulement de lui qu'il était de la province de Narsic, *in provincia Nursiæ*.

(L'éditeur.)

s'y arrêter et presque en fuyant <sup>1</sup> Mais, dira quelqu'un, il n'y a pas de danger, cette femme est laide, Dieu me préserve d'avoir commerce avec elle ! Eh bien, répond saint Cyprien, le diable est peintre, et lorsque la concupiscence est excitée, une figure difforme vous paraît belle <sup>2</sup> Mais cette femme est ma parente. Saint Jérôme répond à cela : « Interdisez de demeurer avec vous même à celles qui sont de votre famille <sup>3</sup> » La parenté ne sert souvent à autre chose qu'à éloigner toute gêne et à multiplier les péchés, en joignant l'inceste à l'impudicité et au sacrilège, comme le dit saint Cyprien <sup>4</sup> Saint Charles Borromée défendait à ses prêtres de demeurer, sans sa permission, avec des femmes, quand bien même elles seraient leurs proches parentes.

XI. Mais c'est ma pénitente, elle est sainte, il n'y a aucun danger. Il n'y a aucun danger ! dites-vous ; il doit y en avoir. Car, dit saint Augustin, plus votre pénitente est sainte, et plus vous devez fuir sa familiarité et être attentif à n'avoir avec elle que des entretiens courts et sévères ; car plus les femmes sont dévotes et pieuses, plus elles ont d'attraits <sup>5</sup>. Le vénérable P. Sertorio Caputo disait, (comme on le lit dans sa vie), que le diable nous attache d'abord à la vertu, afin de nous persuader qu'il n'y a aucun danger à courir, ensuite il nous fait aimer la personne pour elle-même, alors il nous tente et il effectue ainsi notre chute. Saint Thomas l'avait bien dit avant lui : « Bien que l'amour charnel soit dangereux et préjudiciable en toutes sortes de personnes, il l'est davantage pour ceux qui font profession de spiritualité, surtout lorsqu'ils ont à converser avec une personne

<sup>1</sup> Transeunter feminis exhibenda est accessio, quodammodo fugitiva. (*De singular. cleric.*)

<sup>2</sup> Diabolus pingens, speciosum efficit quidquid horridum fuerit.

<sup>3</sup> Prohibe tecum commorari, etiam quæ de tuo genere sunt. (*Epist. ad Ocean.*)

<sup>4</sup> Magis illicito delinquitur, ubi sine suspicione securum potest esse delictum.

<sup>5</sup> Sermo brevis et rigidus cum his mulieribus habendus est ; nec tamen quia sanctiores sunt, ideo minus cavendæ, quo enim sanctiores fuerint eo magis allicient. (*S. Aug. apud S. Thom. Opusc. LXIII, de modo confit.*)

qui paraît également pieuse ; car, quoique les commencements paraissent purs, la fréquente familiarité en fait un danger domestique ; et plus cette familiarité augmente, plus aussi le motif qui en était le principe va s'affaiblissant, et plus la pureté en souffre atteintes<sup>1</sup> » Or, ajoute ce saint docteur, le démon sait bien cacher un tel danger ; car au commencement les traits qu'il lance ne semblent pas être empoisonnés, ils font seulement de légères blessures, capables cependant d'allumer l'affection ; mais il arrive bientôt ensuite que ces personnes ne s'entretiennent plus entre elles comme des anges, ainsi qu'elles avaient commencé, mais comme des personnes terrestres et charnelles. Si les regards ne sont pas encore immodestes, ils sont bien plus fréquents de part d'autre ; les entretiens paraissent encore tous spirituels, mais ils sont trop affectueux ; déjà l'on souffre de l'absence, chacun commence à désirer la présence de l'autre, et c'est ainsi, conclut le saint, que la dévotion, de spirituelle qu'elle était dans le principe, se convertit en affection charnelle<sup>2</sup>. Saint Bonaventure<sup>3</sup> donne cinq signes, auxquels on peut reconnaître quand l'amour spirituel est dégénéré en amour charnel. 1. Les discours longs et inutiles, et, lorsqu'ils sont longs, ils sont toujours inutiles. 2. Les regards et les éloges réciproques. 3. Le soin d'excuser les défauts l'un et l'autre. 4. Certaines petites jalousies. 5. Lorsque l'absence fait éprouver une certaine inquiétude.

XII. Tremblons ! car nous sommes de chair. Le bienheureux Jourdain gronda un jour un de ses religieux, pour avoir donné la main à une femme, quoique sans malice. Le religieux ayant répondu que c'était une sainte, le bienheureux répartit : La pluie est bonne et la terre aussi, mais la pluie et la terre mêlées ensemble font de la boue. Celui-ci est saint, celle-là

<sup>1</sup> Licet carnalis affectio sit omnibus periculosa, ipsis tamen magis perniciosissima, quando conversantur cum persona quæ spiritualis videtur ; nam quamvis principium videatur purum, tamen frequens familiaritas domesticum est periculum ; quæ quidem familiaritas quanto plus crescit, infirmatur principale motivum, et puritas maculatur.

<sup>2</sup> Sicque spiritualis devotio convertitur in carnalem.

<sup>3</sup> (*De prof. relig. lib. II, c. xxvii, Oper. t. XII, p. 380, édit. Vivès.*)

l'est aussi ; mais en se mettant dans l'occasion de pécher, ils se perdent tous deux. « Le fort, est-il dit dans Jérémie, s'est heurté contre le fort, et ils sont tombés tous les deux ensemble<sup>1</sup> On lit dans l'histoire ecclésiastique un exemple bien malheureux et devenu célèbre. Une sainte femme, qui par charité recueillait les corps des saints martyrs et leur donnait la sépulture, trouva un jour un de ces martyrs que l'on croyait avoir laissé pour mort, mais qui respirait encore ; elle le fit transporter dans sa maison, le fit soigner, et il recouvra la santé ; mais qu'arriva-t-il ? Ces deux saints personnages, en conversant ensemble, perdirent la chasteté et la grâce de Dieu. De tels exemples se reproduisent trop souvent. Que de prêtres d'abord saints, par de pareils attachements tout spirituels d'abord, ont perdu à la fin la grâce de Dieu et le salut de leur âme ! Saint Augustin assure avoir connu certains prélats illustres dans l'Eglise, qu'il croyait aussi saints qu'un saint Jérôme ou un saint Ambroise, et qui se sont perdus dans de semblables occasions<sup>2</sup> Aussi saint Jérôme avait-il raison d'écrire à Népotien : « Ne vous fiez point sur votre chasteté précédemment éprouvée ; ne restez point assis seul avec une seule sans témoin<sup>3</sup>. » *Non sedeas*, ne restez point assis, veut dire ici : Ne vous arrêtez point. Saint Isidore de Peluse ajoute : Si la nécessité vous force de converser avec ces sortes de personnes, ayez les yeux baissés vers la terre, et après leur avoir parlé en peu de mots, sauvez-vous tout de suite<sup>4</sup> Le P. Pierre Consolini de l'Oratoire disait qu'avec les femmes, même saintes, on ne devait pratiquer la charité que comme avec les âmes du purgatoire, de loin et sans les regarder. Ce bon Père disait encore, que lorsque les prêtres sont tentés de faire quelque chose de contraire à la chas-

<sup>1</sup> Fortis impegit in fortem, et ambo pariter conciderunt. (*Jer.* XLVI, 12.)

<sup>2</sup> Magnos prælatos Ecclesiæ sub hac specie corruiſſe reperi, de quorum casu non magis præsumebam quam Hieronymi et Ambrosii. (*S. Aug. apud S. Thom. op. de modo confit. art. 2.*)

<sup>3</sup> Ne in præterita castitate confidas ; solus cum sola absque teste non sedeas.

<sup>4</sup> Si cum ipsis conversari necessitas te obstringat, oculos humi ejecto habe, cumque pauca locutus fueris statim avola. (*Lib. I, Ep. 320.*)

teté, ils doivent penser à la dignité de leur ministère. Il raconte, à ce sujet, qu'un cardinal, lorsqu'il était tenté par des pensées coupables, regardait sa barrette, et, pensant à son éminente dignité, il disait: Chère barrette, je me recommande à toi; et il résistait ainsi aux tentations.

XIII. En outre il faut fuir les mauvaises compagnies, fussent-elles de même sexe que nous. Car l'homme, dit saint Jérôme, devient semblable aux personnes qu'il fréquente<sup>1</sup> Nous marchons pendant la vie dans un chemin obscur et glissant, «*Lubricum in tenebris*; » aussi pour peu que quelqu'un nous pousse vers le précipice, nous sommes perdus. Saint Bernardin de Sienne raconte (dans le quatrième chapitre de son dixième sermon) qu'il avait connu une personne qui avait gardé sa chasteté et son innocence pendant trente-huit ans; mais qu'ayant entendu parler d'un certain acte d'impudicité, elle tomba dans une vie si désordonnée, que supposé même que le (démon disait ce saint) ait un corps, il n'aurait pu commettre de pareilles horreurs.

XIV. De plus, pour conserver la chasteté, il faut fuir l'oisiveté; car, dit le Saint-Esprit, elle enseigne à commettre beaucoup de péchés<sup>2</sup> Ce fut l'oisiveté, dit Ezéchiel, qui entraîna les habitants de Sodome dans toutes sortes d'infamies, et causa leur entière ruine<sup>3</sup> Saint Bernard dit que l'oisiveté fut encore la cause de la chute de Salomon. L'aiguillon de la chair s'é-mousse par le travail, a dit saint Isidore<sup>4</sup> Aussi saint Jérôme exhortait Rusticus à faire en sorte d'être toujours occupé, quand le diable viendrait pour le tenter<sup>5</sup> Celui qui travaille assidument sera tenté par un seul démon, mais l'oisif sera souvent assailli par un grand nombre, a dit saint Bonaventure<sup>6</sup>

XV Après avoir vu ce qu'il faut fuir pour conserver la

<sup>1</sup> Talis efficitur homo, quâli conversatione uttitur.

<sup>2</sup> Multam malitiam docuit otiositas. (*Eccli*, xxxiii, 29.)

<sup>3</sup> Hæc fuit iniquitas Sodomæ, otium ipsius. (*Ezech.*, xvi, 49.)

<sup>4</sup> Cedit libido operibus. (*S. Isid. de contemptu mundi.*)

<sup>5</sup> Facito ut te semper diabolus inveniat occupatum. (*Epist.* iv, ad Rust.)

<sup>6</sup> Occupatus ab uno dæmone, otiosus ab inumeris vastatur. (*De prof. reliq. lib.* I, p. 360 a.)

chasteté, savoir, l'oisiveté et l'occasion, voyons maintenant ce qu'il faut faire. 1. On doit d'abord mortifier ses sens. Celui-là se trompe, dit saint Jérôme, qui veut vivre parmi les plaisirs, sans se livrer aux vices qu'enfantent les plaisirs <sup>1</sup> L'Apôtre, lorsqu'il était tourmenté par l'aiguillon de la chair, le réprimait en mortifiant son corps <sup>2</sup> Lorsque la chair n'est pas châtiée, c'est avec difficulté qu'elle se soumet à l'esprit <sup>3</sup> Comme le lis se conserve parmi les épines, on garantit de même la chasteté par les mortifications. Celui qui veut se conserver chaste, doit d'abord s'abstenir de l'intempérance et être sobre dans le boire et le manger. *Noli regibus dare vinum* <sup>4</sup> Celui qui boit du vin avec excès sera tourmenté par les passions tumultueuses des sens ; il domptera difficilement sa chair, et ne conservera sa chasteté qu'avec de grandes difficultés. « Le ventre dans lequel le vin bouillonne jette son écume par la luxure <sup>5</sup>, » a dit saint Jérôme. Le vin, dit le Prophète, fait perdre la raison, et change l'homme en brute <sup>6</sup>. En annonçant à saint Jean-Baptiste qu'il ne boirait ni vin ni toute autre boisson enivrante, l'ange avait dit par contre, qu'il serait rempli de l'Esprit-Saint <sup>7</sup> Mais, dira-t-on, il me faut du vin à cause de la faiblesse de mon estomac. Soit ; mais il n'en faut qu'une petite quantité, selon le précepte de l'Apôtre à saint Timothée <sup>8</sup> Il faut s'abstenir de tout excès dans le manger, car, comme le dit saint Jérôme, le rassasiement excessif est une cause d'impudicité, et comme le dit saint Bonaventure, la luxure trouve son aliment dans les viandes qui remplissent le ventre <sup>9</sup> Au contraire, le jeûne, comme nous l'enseignons

<sup>1</sup> Si quis existimat posse se versari in deliciis, et deliciarum vitiis non teneri, seipsum decipit. (*S. Hier. lib. I, contra Jov.*)

<sup>2</sup> Castigo corpus meum, et in servitatem redigo. (*I. Cor. ix, 27.*)

<sup>3</sup> Sicut lilius inter spinas, sic amica mea inter sponsas. (*Cant. II, 2.*)

<sup>4</sup> (*Prov. xxx, 4.*)

<sup>5</sup> Venter enim mero æstuans despumat in libidinem.

<sup>6</sup> Ebrietas et vinum auferunt cor. (*Osée, iv, 12.*)

<sup>7</sup> Vinum et siceram non bibet, et Spiritu sancto replebitur. (*Luc. I, 15.*)

<sup>8</sup> Sed modico vino utere propter stomachum tuum et frequentes tuas infirmitates. (*I. Tim. v, 23.*)

<sup>9</sup> Luxuria nutritur ventris ingluvie. (*De prof. rel. lib. II, c. 52.*)

l'Eglise, réprime les vices et fait croître les vertus <sup>1</sup> Comme l'a dit saint Thomas, lorsque le démon a tenté quelqu'un sans succès pour le faire tomber dans le vice de la gourmandise, il renonce dès lors à le tenter pour le faire tomber dans l'impureté <sup>2</sup>

XVI. Il faut en second lieu pratiquer l'humilité. Sans l'humilité, dit Cassien, on ne peut pas être chaste <sup>3</sup> Il n'est pas rare que Dieu punisse les orgueilleux en permettant qu'ils tombent dans quelque faute honteuse. Telle fut la cause de la chute de David, comme il l'avoue lui-même dans ses psaumes <sup>4</sup> « C'est par l'humilité qu'on obtient la chasteté, » a dit saint Bernard <sup>5</sup>. Saint Augustin a dit dans le même sens : *Custos virginittatis charitas, locus cutodis humilitas* <sup>6</sup>, c'est-à-dire que l'amour divin est le gardien de la pureté, mais que l'humilité est la demeure qu'habite un tel gardien. Celui qui, dans le combat contre la chair, veut vaincre par la seule continence, ressemble, dit saint Jean Climaque, à un homme qui, tombé dans la mer, voudrait se sauver en ne nageant qu'avec une main. C'est pourquoi il est absolument nécessaire de joindre l'humilité à la continence <sup>7</sup>

XVII. Mais le moyen le plus efficace pour obtenir la chasteté, c'est la prière; il faut prier, et prier continuellement. Nous avons déjà dit que l'on ne peut ni obtenir, ni conserver la chasteté, si Dieu ne nous accorde le secours nécessaire pour cet effet. Mais Dieu n'accorde un tel secours qu'à celui qui le lui demande. Les saints Pères enseignent que la prière est nécessaire pour les adultes de nécessité de moyen, d'après ces

<sup>1</sup> Deus, qui corporali jejunio vitia comprimis, mentem elevas, virtutes largiris et præmia.

<sup>2</sup> Diabolus victus de gula non tentat de libidine.

<sup>3</sup> Castitatem apprehendi non posse, nisi humilitatis fundamenta in corde fuerint collocata.

<sup>4</sup> Priusquam humiliarer ego deliqui. (*Psalms*. cxviii, 67.)

<sup>5</sup> Ut castitas detur, humilitas meretur. (*Epist.* t. XLII, 51.)

<sup>6</sup> De S. *Virginit.*, c. LI.

<sup>7</sup> Qui sola continentia bellum hoc superare nititur, similis est ei qui una manu natans pelago liberari contendit: sit ergo humilitas continentiae conjuncta. (S. *Climac. de cast. grad.* 1.)

paroles de l'Écriture : « Il faut toujours prier, et ne jamais se lasser de le faire <sup>1</sup>. » « Demandez, et vous recevrez <sup>2</sup>; d'où le docteur angélique conclut qu'après le baptême la prière est nécessaire à l'homme <sup>3</sup> Si, pour pratiquer les autres vertus, la grâce divine nous est nécessaire, combien à plus forte raison ne devons-nous pas en avoir besoin pour conserver la chasteté, à cause du penchant violent qu'a l'homme au vice opposé ? Il est impossible, dit Cassien, que l'homme puisse, par ses propres forces et sans le secours de la grâce divine, se conserver chaste; c'est pourquoi nous devons nous adresser à Dieu, et lui demander cette grâce avec toute l'effusion de notre cœur <sup>4</sup> De là ce qu'a dit aussi saint Cyprien, que le principal et premier moyen de conserver la chasteté, c'est d'en demander la grâce <sup>5</sup> : ce que Salomon avait écrit bien avant lui dans le texte si souvent cité <sup>6</sup>

XVIII. Pour être victorieux, nous devons donc, comme le dit saint Cyprien, résister aux premiers mouvements de la chair, et ne pas permettre que le serpent, c'est-à-dire la tentation, de petit devienne grand et prenne des forces <sup>7</sup> Saint Jérôme a dit de même : « Ne laissez pas grandir vos tentations; tuez votre ennemi tandis qu'il est encore tout petit <sup>8</sup> Il est facile de tuer un lion, quand il n'est encore qu'un petit lionceau, mais il est bien difficile d'y réussir quand il a grandi. Gardons-nous donc bien en cette matière de vouloir discuter avec la tenta-

<sup>1</sup> Oportet semper orare, et non deficere. (*Luc. xviii, 1.*)

<sup>2</sup> Petite et dabitur vobis. (*Mat. vii, 7.*)

<sup>3</sup> Post baptismum necessaria est homini jugis oratio. (3, q. 39, a 5.)

<sup>4</sup> Impossibile est hominem suis pennis ad hujusmodi virtutis præmium evolare, nisi eum gratia evertexit; idcirco adeundus es Dominus, et totis præcordiis deprecandus.

et deprecatus sum illum et dixi ex totis præcordiis meis. (*Sapient. viii, 24.*)

<sup>5</sup> Inter hæc media ad obtinendam castitatem, imo et ante hæc omnia de di-

<sup>6</sup> Et ut scivi quoniam aliter non possem esse continens, nisi Deus det, et hoc ipsum erat summa sapientia scire cujus esset hoc donum, adii Dominum vinis castris auxilium petendum est. (*S. Cyp. de bon. pud.*)

<sup>7</sup> Primis diaboli titillationibus obviandum est, nec coluber foveri debet donec in serpentem formetur. (*S. Cyp. de Jejun.*)

<sup>8</sup> Nolo sinas cogitationes crescere; dum parvus est hostis, interfice. (*S. Hier, ep. 22.*)

tion; chassons-la sans entrer en contestation avec elle. Les maîtres de la vie spirituelle disent que le plus sûr moyen, pour chasser les tentations de la chair, ne consiste pas à combattre corps à corps les mauvaises pensées, en faisant des actes contraires de volonté, mais à les congédier indirectement en faisant des actes d'amour de Dieu, ou en cherchant à fixer notre attention sur d'autres objets: mais le moyen dans lequel nous devons nous confier le plus, c'est la prière et le recours à la miséricorde de Dieu. Dès les premiers mouvements d'impureté, il faut renouveler l'intention de vouloir plutôt mourir que de pécher, et ensuite il faut se réfugier dans les plaies de Jésus-Christ, et attendre toute notre force des mérites infinis de ses souffrances. Voilà ce qu'ont fait les saints, qui étaient de chair comme nous; c'est par ces moyens qu'ils ont remporté la victoire. « Quand une mauvaise pensée vient à m'assaillir, disait saint Augustin, je recours aux plaies de Jésus-Christ; c'est dans les plaies du Sauveur que je trouve mon repos <sup>1</sup> » Saint Thomas d'Aquin repoussa de même les assauts d'une femme impudique, en disant: « Ne permettez pas que je succombe, Seigneur Jésus, et vous, très-sainte Vierge Marie <sup>2</sup> »

XIX. Il est encore fort utile dans ces terribles tentations de faire le signe de la croix sur la poitrine, de recourir à l'ange gardien, et au saint patron; mais il importe surtout d'avoir recours à Jésus-Christ et à sa divine mère, en invoquant souvent leurs noms jusqu'à ce que la tentation soit passée. Oh! quelle n'est pas la force des noms sacrés de Jésus et de Marie, contre les tentations d'impureté! parmi les pratiques de dévotion propres à conserver la chasteté, une des plus utiles est l'invocation de la sainte Vierge, appelée avec tant de raison la mère du bel amour et la gardienne de la virginité <sup>3</sup> Réciter le matin et le soir en allant se coucher trois *ave*, en honneur

<sup>1</sup> Cum me pulsat, aliquis turpis cogitatio, recurro ad vulnera Christi, tuta requies in vulneribus Salvatoris. (S. Aug. med. c. 22.)

<sup>2</sup> Ne sinas, Domine Jesu, et sanctissima Virgo Maria.

<sup>3</sup> Mater pulchræ dilectionis, et custos virginitatis.

de la pureté de Marie est une pratique fort utile. Le père Segneri raconte qu'un pécheur tout souillé d'impuretés alla se confesser un jour au père Zucchi jésuite, qui lui donna pour pénitence et pour remède contre ce vice, de ne jamais oublier ni le matin ni le soir de se recommander à la sainte Vierge par trois *ave*. Après plusieurs années, et après avoir parcouru le monde, ce pécheur revint aux pieds du même père, et lui témoigna qu'il s'était amendé tout-à-fait ; et comme le père lui demanda comment s'était opéré un tel changement, il répondit qu'il avait obtenu cette grâce par la récitation des trois *ave* qu'il lui avait recommandée au commencement de sa conversion. Le père Zucchi, avec la permission de son pénitent, raconta un jour ce fait du haut de la chaire ; un soldat qui entretenait une liaison criminelle l'ayant entendu, résolut d'imiter ce pécheur converti, et commença aussitôt à dire les trois *ave*, et bientôt, avec l'aide de la très-sainte Vierge, il cessa de voir sa criminelle complice. Un jour cependant, poussé par un faux zèle, il voulut aller chez cette femme avec l'intention de la convertir ; mais étant sur le point d'entrer chez elle, il se sentit fortement repoussé, et se trouva transporté dans un lieu bien éloigné de cette maison. Il reconnut alors la protection de sa bienfaitrice ; il la remercia, convaincu que c'était une grâce spéciale de la sainte Vierge qui l'avait empêché de parler avec cette femme, car en s'exposant encore à l'occasion, il aurait pu aisément retomber dans ses anciens désordres.

## QUATRIÈME INSTRUCTION

SUR LA PRÉDICATION ET SUR L'ADMINISTRATION DU SACREMENT DE  
PÉNITENCE.

I. Si tous les prédicateurs et tous les confesseurs s'acquittaient de leurs fonctions comme il faut, tout le monde serait saint. Si au contraire le monde se perd, les mauvais confesseurs et les mauvais prédicateurs en sont la cause ; et par mauvais, j'entends ceux qui n'exercent pas leur ministère comme ils le doivent. Nous parlerons d'abord de l'office de la prédication, et ensuite de l'administration du sacrement de pénitence.

§ I<sup>er</sup>

## De la prédication.

II. La foi s'est répandue sur la terre par la prédication ; et Dieu veut que ce soit de même par la prédication qu'elle s'y conserve, « La foi, comme l'a dit l'Apôtre, vient de ce qu'on a entendu ; et l'on a entendu, parce que la parole de Jésus-Christ a été prêchée <sup>1</sup> » Mais il ne suffit pas au chrétien de savoir ce qu'il doit faire, il est encore nécessaire qu'il entende souvent la parole de Dieu pour se rappeler l'importance de son salut éternel, et les moyens qu'il doit employer pour l'obtenir. C'est pourquoi l'Apôtre recommandait fortement la prédication à saint Timothée : « Prêchez la parole, lui écrivait-il, insistez à temps et à contre-temps, reprenez, conjurez, menacez, sans jamais perdre la patience ni vous lasser d'instruire <sup>2</sup> » Longtemps avant, Dieu avait intimé le même ordre

<sup>1</sup> Fides ex auditi, auditus autem per verbum Christi. (*Rom.* x, 17.)

<sup>2</sup> Prædica verbum, insta opportune, importune, argue, obsecra, increpa in omni potentia, et doctrina. (*II. Timoth.* iv, 2.)

aux saints prophètes Isaïe et Jérémie ; il avait dit au premier : « Criez sans cesse, faites retentir votre voix ; annoncez à mon peuple les crimes qu'il a faits<sup>1</sup> ; » et au second : « Je mets présentement mes paroles dans votre bouche ; je vous établis aujourd'hui sur les nations et sur les royaumes, pour arracher et pour détruire, pour édifier et pour planter<sup>2</sup> » Le Seigneur impose la même obligation aux prêtres ; prêcher sa parole est un de leurs principaux devoirs, conséquemment à cet ordre qu'il leur en a donné : « Allez dans le monde enseigner toutes les nations, leur apprenant à observer toutes les instructions que je vous ai données<sup>3</sup>. » Car si, faute d'avoir entendu la parole divine, un pécheur se perd, Dieu demandera compte de son âme au prêtre qui pouvait la lui annoncer « Si, lorsque je dirai à l'impie : Vous serez puni de mort, vous ne le lui annoncez pas, l'impie mourra dans son iniquité, mais je vous redemanderai son sang<sup>4</sup>. »

III. Mais pour sauver les âmes il ne suffit pas de prêcher, il faut, ainsi que nous l'avons dit, prêcher comme il faut. Or, pour bien prêcher, l'étude et la science sont avant tout nécessaires. Celui qui prêche au hasard et sans science ou sottement, fera plus de mal que de bien. En second lieu, le prédicateur doit vivre saintement. On méprise les discours du prédicateur dont la vie est méprisable, a dit saint Grégoire<sup>5</sup> Saint Chrysostome a dit à son tour : « Vous reniez par vos actes ce que vous semblez professer par vos paroles<sup>6</sup> » Comment persuadera-t-il par ses paroles, le prédicateur dont la conduite désordonnée dément ce qu'il dit ? Sa prédication le condamne ;

<sup>1</sup> *Clima, ne cesses, quasi tuba exalta vocem tuam, et annuntia populo meo scelera eorum. (Isa. LVIII, 1.)*

<sup>2</sup> *Ecce dedi verba mea in ore tuo ; ecce constitui te hodie super gentes et super regna, ut evellas et destruas... et ædifices, et plantes. (Jer. I, 9.)*

<sup>3</sup> *Euntes in mundum docte omnes gentes... servare omnia quæcumque mandavi vobis. (Matth. XVIII, 19 et 20.)*

<sup>4</sup> *Si dicente me ad impium : Morte morietis, non annuntiaveris ei... ipse impius in iniquitate sua morietur, sanguinem ejus de manu tua requiram. (Ezech. III, 18.)*

<sup>5</sup> *Cujus vita despicitur, quid restat, nisi ut prædicatio contemnatur ?*

<sup>6</sup> *Denegastis in opere, quod videmini profiteri in verbo.*

il dicte son arrêt, dit saint Paul, quand il reproche aux autres ce qu'il fait lui-même<sup>1</sup> Un prêtre ayant demandé au P Avila quelle était la meilleure manière de bien prêcher, celui-ci répondit avec raison, que pour bien prêcher il fallait beaucoup aimer Jesus-Christ. « Une lampe qui ne brûle pas, ne peut pas allumer le combustible qu'on lui présente<sup>2</sup>, » a dit saint Grégoire. Saint François de Sales disait : Le cœur parle au cœur. Il voulait dire par là que les paroles frappent seulement les oreilles, mais n'entrent pas dans le cœur ; au lieu que celui dont les discours partent du cœur, c'est-à-dire qui sent et qui pratique ce qu'il dit, parlera vraiment au cœur de ses auditeurs, et les embrasera du feu de l'amour de Dieu. C'est pour cela qu'un prédicateur doit aimer la prière ; c'est dans ce saint exercice qu'il puisera les sentiments qu'il doit inspirer aux autres, ainsi que l'enseigne le Rédempteur lui-même. « Ce que je vous dis à l'oreille, prêchez-le sur les toits<sup>3</sup> » L'oraison est une fournaise où les orateurs sacrés s'enflamment de l'amour divin. C'est là qu'ils forgent ces traits enflammés dont parle le Psalmiste<sup>4</sup>, qui blessent les cœurs des auditeurs.

IV Il faut en outre prêcher pour une fin juste et sainte ; il ne faut pas prêcher pour un intérêt temporel, mais pour la gloire de Dieu ; non pour recueillir de vaines louanges, mais pour procurer le salut des âmes ; d'où il résulte que la prédication doit être proportionnée à l'intelligence des personnes qui écoutent, ainsi que l'ordonne le concile de Trente en ces termes : « Que les archiprêtres nourrissent d'instructions salutaires, par eux-mêmes ou par d'autres prêtres capables, les peuples qui leur sont confiés, suivant la capacité de chacun<sup>5</sup> » Les *quanquam* et longues périodes, tout cela, disait saint

<sup>1</sup> Inexcusabilis es ; in quo judicas alterum, te ipsum condemnas. (*Rom.* II, 1.)

<sup>2</sup> Lucerna quæ in semetipsa non ardet, eam rem quæ ei supponitur non accendit. (*In Ezech. hom. XI, n. 7.*)

<sup>3</sup> Quod in aure auditis, prædicate super tecta. (*Matth. X, 27.*)

<sup>4</sup> In meditatione mea exardescet ignis. (*Psal. XXXVIII, 4.*)

<sup>5</sup> Archipresbyteri... per se vel alios idoneos plebes sibi commissas pro eorum capacitate pascant salutaribus verbis. (*Trid. sess. V, c. 2, de ref.*)

François de Sales, est la peste de la prédication <sup>1</sup> : d'abord parce que l'esprit de Dieu n'inspire pas des discours aussi vains ; ensuite parce que ceux qui assistent à la prédication des vérités chrétiennes, sont ordinairement des personnes grossières qui n'entendent rien à un langage fleuri. C'est pitié que de voir tant de personnes qui vont au sermon avec l'intention d'en retirer quelque profit spirituel, et qui sortent de l'Eglise avec tristesse et ennui, sans avoir rien compris de ce qu'on leur a prêché. C'était donc avec raison que le P. Avila appelait ceux qui prêchaient dans un style sublime et inintelligible, des traîtres à Jésus-Christ, puisque, étant envoyés pour procurer sa gloire, ils ne s'occupent que de leur vanité. Le P. Gaspard Sanchez<sup>(a)</sup> a raison de dire aussi que les plus grands persécuteurs de l'Eglise sont aujourd'hui les prêtres, puisque par leur prédication ils causent la perte de beaucoup d'âmes, qui auraient pu se sauver par des sermons simples et apostoliques. « Je n'ai point employé, en vous parlant et vous prêchant, écrivait aux Corinthiens un Apôtre qui prêchait, lui, avec le véritable esprit de Dieu, les discours persuasifs de la sagesse humaine, mais les effets sensibles de l'esprit et de la vertu de Dieu <sup>2</sup> » Dans la vie des saints, beaucoup de prédicateurs sont loués pour avoir prêché d'une manière simple et populaire ; mais on n'en trouve pas un seul qui soit loué pour avoir prêché avec un style ingénieux et fleuri.

V. Il est bon de rapporter ici en abrégé ce que le savant et célèbre Louis Muratori <sup>(b)</sup> dit dans son livre d'or de l'*Eloquence populaire*. Il y a, dit-il, deux sortes d'éloquence, l'une sublime, l'autre populaire. Avec l'éloquence sublime on compose des sermons remplis de pensées grandioses, d'arguments ingé-

<sup>1</sup> *Traité de la prédic. (Œuvres, t. v, p. 623, édit. Vivès.)*

<sup>2</sup> *Prædicatio mea, non in persuasibilibus humanæ sapientiæ verbis, sed in ostensione spiritus et virtutis. (I. Cor II, 4.)*

(a) Gaspard Sanchez, cordelier espagnol, célèbre commentateur des quatre livres des Rois et de quelques autres de nos livres saints, mort en 1628.

(L'éditeur.)

(b) A peu près tout ce qui est dit ici d'après Muratori, l'a déjà été dans notre tome X, p. 4 et suiv.

(L'éditeur.)

nieux, ornés d'expressions choisies, et de périodes bien arrondies ; l'éloquence populaire au contraire expose les vérités éternelles avec simplicité ; ce qu'elle enseigne est facile à saisir, le style qu'elle emploie est simple et familier, de sorte que chacun des auditeurs peut comprendre aisément tout ce qui se dit dans l'instruction. Un prédicateur ne parle pas seulement à des savants ; bien au contraire, la plus grande partie de ceux qui composent son auditoire sont d'ordinaire sans instruction. C'est pourquoi il convient de prêcher simplement et d'une manière populaire, non-seulement dans les missions et dans les exercices spirituels, mais dans tous les sermons que l'on fait au peuple. Les âmes des ignorants sont aussi chères à Dieu que celles des savants, et le prédicateur, selon l'avertissement de l'Apôtre, doit chercher à procurer également le salut des uns et des autres <sup>1</sup>. D'ailleurs, même les hommes instruits tirent plus de fruit des sermons d'un style simple et familier, que des discours d'un style sublime et élevé ; parce que l'esprit s'arrête sur un langage brillant pour l'admirer ou pour le critiquer, ce qui arrive fort souvent, en sorte que la volonté reste indifférente et ne se détermine pas à pratiquer la religion, ou n'en retire que peu ou point de fruit. Le P. Paul Segneri le jeune, en prêchant d'une manière populaire, ravissait (ce sont les expressions de Muratori) les cœurs même des savants. La même chose se voyait aux sermons de saint Jean François Régis. Le prêtre qui prêche non pas pour être loué, mais pour gagner les âmes à Dieu, ne doit pas chercher à entendre dire de lui : « Oh ! les belles pensées ! quel orateur ! quel grand homme ! » mais il doit s'appliquer à ce que ses auditeurs se retirent l'âme brisée de douleur, déplorant leurs péchés et promettant de se donner entièrement à Dieu. Tel est le but de l'éloquence : persuader, remuer l'âme des auditeurs et leur faire prendre la résolution de pratiquer les avis et les exhortations qu'on leur donne. L'éloquence populaire emploie du reste les secrets de l'art oratoire, les figures, la distribu-

<sup>1</sup> Sapientibus et insipientibus debitor sum. (*Rom.* I. 14.)

tion des arguments, l'arrangement des preuves, l'exorde, la péroraison, mais elle emploie tous ces moyens simplement et sans le laisser paraître, afin d'en retirer non des applaudissements, mais un bien réel. Si les auditeurs ne trouvent pas à de tels sermons le plaisir qu'on éprouve en entendant une belle diction, et des réflexions ingénieuses, ils y trouveront quelque chose de bien plus précieux ; ils seront instruits, et apprendront à s'occuper de ce qui leur importe le plus, leur salut éternel.

VI. Ces réflexions, dit Muratori, s'appliquent surtout aux instructions que l'on fait dans les villes, où l'auditoire est composé d'ignorants et d'hommes de lettres ; mais lorsqu'on prêche seulement devant les habitants des campagnes, on doit se servir du langage le plus populaire, et même le plus commun dont il soit possible de se servir, pour mettre son discours à la portée de l'esprit inculte et grossier de ces pauvres paysans. Il faut que le prédicateur s'imagine qu'il est un d'entre eux, et qu'un autre veut l'instruire de ce qu'il doit faire. C'est pourquoi il est nécessaire que ses paroles soient populaires et usitées ; il ne se servira que de phrases courtes et coupées, et imitera la manière de raisonner qui est propre à de telles gens. En un mot le premier soin, l'étude principale du prédicateur, consiste à faire comprendre à ses auditeurs ce qu'il dit, et à les engager à mettre en pratique ce qu'il leur enseigne. Le moyen le plus efficace pour atteindre ce but est celui qui fait le plus d'impression sur un tel auditoire ; la doctrine doit être aussi facile et aussi simple que le style ; il doit laisser de côté les questions scolastiques, et les interprétations ingénieuses de l'Écriture, qui seraient toujours inutiles pour de telles personnes, quand bien même on parviendrait à les leur faire comprendre. Le véritable talent du prédicateur consiste à exposer simplement les vérités éternelles, l'importance du salut, à découvrir les pièges perfides du démon, les dangers où ils sont de se perdre, et à leur indiquer les moyens auxquels il faut recourir dans certains cas particuliers ; et tout cela il faut le dire de manière que tout le monde le comprenne.

C'est ainsi que le Seigneur exige que tous les prédicateurs rompent le pain de la parole, et il se plaint d'en trouver si peu qui le fassent : *Parvuli petierunt panem, et non erat qui frangeret eis* <sup>1</sup> Il est encore très-avantageux pour l'instruction de ces ignorants, de se servir de temps en temps dans le sermon de demandes et de réponses. Il est utile de leur rapporter les exemples des saints, ou les exemples des punitions que Dieu a quelquefois infligées aux pécheurs. Il est surtout nécessaire de leur recommander d'utiles pratiques, et de les leur rappeler souvent, afin qu'elles restent gravées dans ces têtes dures. Tel est l'abrégé succinct de ce qu'a dit Muratori, pour persuader aux prédicateurs qu'ils s'attirent plus de blâme que de louanges, même de la part des personnes instruites, en se servant d'un style élevé et fleuri pour parler aux gens simples, dont se compose ordinairement l'auditoire des églises. Nous ne dirons plus rien maintenant sur la prédication ; plus loin, en parlant des exercices des missions, nous trouverons l'occasion de dire encore quelque chose sur la manière de prêcher dans les missions et de disposer les instructions ; parlons maintenant de l'administration du sacrement de pénitence.

## § II

De la manière d'entendre les confessions.

Le grand pontife Pie V a dit : « Qu'on me donne des confesseurs capables, et je garantirai la pleine réforme de la chrétienté entière <sup>2</sup> » Celui qui veut remplir dignement le ministère de la confession, doit considérer avant tout combien la fonction de confesseur est difficile et périlleuse ; qu'elle effrayerait même les anges d'après le concile de Trente <sup>3</sup>. Qu'y a-t-il

<sup>1</sup> (*Thren.* iv, 4.)

<sup>2</sup> *Dentur idonei confessarii : ecce omnium christianorum plena reformatio.*

<sup>3</sup> *Angelis humeris formidandum.* (*Sess.* vi, c. 1.)

de plus périlleux, en effet, disait saint Laurent Justinien, que de s'imposer l'obligation de rendre compte de la vie d'autrui <sup>1</sup> ? Il n'y a pas de matière, dit saint Grégoire, où il soit plus périlleux de se tromper que celle-là <sup>2</sup> Il est certain que si une âme se perd par la faute du confesseur, le Seigneur lui en demandera compte <sup>3</sup>. L'Apôtre nous l'enseigne aussi, lorsqu'il donne pour raison de l'obéissance que les subordonnés doivent à leurs supérieurs, le compte que ceux-ci auront à rendre pour eux <sup>4</sup> Ainsi, ajoute saint Grégoire, autant de pénitents, autant d'âmes dont un confesseur doit rendre compte, comme si elles lui étaient toutes personnelles <sup>5</sup> Saint Chrysostome dit encore : Si nous sommes effrayés de la pensée que nous aurons à rendre compte de tous nos péchés, que n'a donc pas à craindre celui qui aura à répondre pour toute une multitude <sup>6</sup> ?

VIII. Nous ne disons pas ces choses pour ces bons prêtres, qui remplis d'une sainte frayeur travaillent avant tout à s'instruire autant qu'ils le peuvent, pour remplir dignement cet emploi et l'exercent ensuite avec le seul désir de gagner des âmes à Dieu ; mais nous parlons ainsi pour ceux qui, dans des vues mondaines d'intérêt personnel ou d'amour propre, et souvent sans en avoir même la capacité, demandent la permission de confesser. Écoutons là-dessus saint Laurent Justinien : « Il faut une grâce bien abondante et une sagesse non modique à celui qui prend à tâche de rappeler les âmes à la vie <sup>7</sup>. » Le confesseur a donc besoin avant tout d'une grande science.

<sup>1</sup> Periculosa res est pro peccatoribus se fidejussorem constituere. (*De justif. etc. c. 6, n. 5.*)

<sup>2</sup> Nullibi periculosius erratur. (*Past. p. 1, c. 1.*)

<sup>3</sup> Requiram gregem meum de manu eorum. (*Ezech. xxxiv, 10.*)

<sup>4</sup> Obedite præpositis vestris, ipsi enim pervigilant, quasi rationem pro animabus vestris reddituri. (*Hebr. xiii, 17.*)

<sup>5</sup> Quot regendis subditis præest, reddendæ apud judicem rationis tempore, ut ita dicam, tot solus animas habet. (*Lib. 24, Mor. c. 16.*)

<sup>6</sup> Si horremus, dum peccatorum propriorum rationem reddituri sumus, quid illi expectandum est qui multorum causas sit dicturus? (*Lib. III, de sac. c. ult.*)

<sup>7</sup> Gratia indiget plurima et sapientia non modica, qui animas ad vitam resuscitare conatur. (*De compunct. p. 11, n. 7.*)

Il y en a qui s'imaginent que la science de la morale est une science très-facile ; au contraire, dit Gerson, de toutes les sciences c'est la plus difficile, ainsi qu'avant lui le pape saint Grégoire l'avait déclaré en disant que la direction des âmes est l'art des arts<sup>1</sup> Saint Grégoire de Nazianze dit de même que la science des sciences lui paraît être celle de gouverner les hommes<sup>2</sup> Saint François de Sales dit également que le ministère du confesseur est le plus important, et le plus difficile de tous. C'est avec raison qu'il en parle ainsi, car il est le plus important, puisque de lui dépend le salut éternel qui est le but de toutes les sciences ; et le plus difficile, puisqu'il exige la connaissance de beaucoup d'autres sciences, et embrasse tant de matières différentes. Ce qui rend encore plus difficile la science de la morale, c'est que les décisions doivent varier selon les différentes circonstances des cas qu'il faut résoudre ; un principe, par exemple, s'applique à un cas accompagné de certaines circonstances, et ne lui est plus applicable si la circonstance est différente.

IX. Quelques prêtres dédaignent de lire les moralistes, en disant que, pour bien confesser, il suffit de connaître les principes généraux de la morale, par lesquels, ajoutent-ils, on résout tous les cas particuliers. Il est certain sans doute que tous les cas peuvent se résoudre par des principes. Mais la difficulté consiste à savoir appliquer aux différents cas les principes qui leur conviennent. C'est précisément ce qu'ont fait les moralistes, en tâchant d'établir d'après quels principes on doit résoudre beaucoup de cas particuliers. Il existe de nos jours, outre les anciens canons, un grand nombre de lois positives, de bulles, de décrets, qu'un confesseur est obligé de connaître ; or, comment pourra-t-il en avoir une connaissance suffisante s'il ne lit pas les ouvrages des moralistes ? Le savant auteur de l'Instruction pour les nouveaux confesseurs, dit avec raison (p. 1. n. 18.), qu'un grand nombre de théologiens sont instruits aussi profondément dans les sciences spéculatives,

<sup>1</sup> *Ars artium, reginem animarum. (S. Greg. pont. past. 1, c. 1.)*

<sup>2</sup> *Scientia scientiarum mihi esse videtur hominem regere.*

qu'ils sont ignorants en morale. Sperelli, dans son ouvrage (*de Episc.* p. III, c. 4.), dit que les prêtres qui s'adonnent exclusivement à la scolastique, regardant presque comme du temps perdu l'étude de la morale, sont dans une grave erreur, d'où il arrive ensuite, dit-il, qu'ils ne savent pas distinguer une lèpre d'une lèpre ; puis il ajoute ces mots : « C'est là une erreur qui causera la perte éternelle des confesseurs et des pénitents à la fois <sup>1</sup> » Il faut donc se bien persuader, que, pour bien administrer le sacrement de pénitence, il est nécessaire d'avoir une grande science et une prudence plus grande encore ; car le savoir sans la prudence ne sert à rien ; sans cette dernière qualité le confesseur sera même pour quelques-uns plus nuisible qu'utile.

X. Mais la sainteté est surtout nécessaire au confesseur, à cause de la grande force dont il a besoin dans l'accomplissement de son ministère. « Personne, s'il n'est d'une grande sainteté, ne peut, sans s'exposer à se perdre, dit saint Laurent Justinien, assumer la charge des âmes <sup>2</sup>. » Avant tout, le confesseur a besoin d'un grand fonds de charité pour accueillir tout le monde indistinctement, les pauvres, les ignorants et les pécheurs. Certains prêtres ne confessent que les âmes dévotes, et si quelque paysan, avec une conscience embrouillée, s'approche de leur confessional, ils l'écoutent avec impatience et le repoussent avec des injures. Qu'arrive-t-il alors ? Ce malheureux qui s'était fait une certaine violence pour aller se confesser, en se voyant repoussé de cette manière, prendra le sacrement en horreur, s'effrayera d'y retourner, et dans son désespoir, il s'abandonnera à une vie dissolue. C'est à de tels confesseurs que s'adresse ce que dit un jour à ses apôtres Jésus-Christ, venu sur la terre pour sauver les pécheurs pour lesquels il était rempli d'une charité si tendre et si généreuse : « Vous ne savez, leur dit-il, de quel esprit vous devez être

<sup>1</sup> Qui error confessarios simul et pœnitentes in æternum interitum trahet.

<sup>2</sup> Nemo nisi valde sanctus, absque sui detrimento proximorum curis occupatur.

animés<sup>1</sup>. » Telle n'est pas la conduite des confesseurs qui ont des entrailles de charité, suivant la recommandation de l'Apôtre<sup>2</sup>. Quand il leur vient un pécheur, ils n'en ont que plus de charité pour lui, et ils cherchent d'autant plus par leurs soins à l'aider de sortir de son état, que ce pécheur est plus coupable. Vous êtes juges, écrivait Hugues de saint Victor en s'adressant aux confesseurs, non pas pour frapper les coupables, mais pour juger de la nature des maladies et en procurer la guérison<sup>3</sup>. Il est nécessaire sans doute d'avertir le pécheur, pour lui faire connaître son misérable état, et le péril où il est de se damner éternellement ; mais il faut l'avertir avec charité, en l'excitant à se confier dans la miséricorde divine et lui donner les moyens de s'amender. Et lors même que le confesseur doit différer l'absolution, il doit toujours néanmoins le renvoyer avec douceur, lui fixant l'époque où il pourra revenir et les moyens qu'il doit employer pour se disposer à l'absolution. C'est ainsi qu'on sauve les pécheurs, et non pas en les exaspérant par des reproches qui les conduiraient au désespoir. Saint François de Sales disait : On prend plus de mouches avec un peu de miel qu'avec une livre d'aloës. Mais, me dira-t-on, cela demande beaucoup de temps, pendant lequel ceux qui attendent s'impatienteront. Cela est possible, mais ne vaut-il pas mieux confesser un seul pécheur comme il faut, que beaucoup imparfaitement ? La meilleure réponse à faire, c'est que le confesseur n'a pas à rendre compte à Dieu de ceux qui attendent, mais seulement de ceux dont il a commencé d'entendre la confession.

XI. Le confesseur a, en outre, besoin d'une grande force. Premièrement, pour entendre les confessions des femmes : combien de prêtres ont perdu leur âme en de telles occasions ! Il faut accueillir au confessionnal de jeunes filles ou de jeunes femmes ; il faut écouter le récit de leurs tentations, et souvent

<sup>1</sup> Nescitis cujus spiritus estis. (*Luc. ix, 55.*)

<sup>2</sup> Induite vos ergo sicut electi Dei viscera misericordiæ. (*Coloss. iii, 12.*)

<sup>3</sup> Vos non quasi judices criminum ad percutiendum positi estis, sed quasi judices morborum ad sanandum. (*Misc. i, l. i, tr. 49, t. 3.*)

même de leurs chutes, car elles aussi sont de chair. La nature elle-même nous porte à nous affectionner aux femmes, surtout quand elles nous découvrent leurs misères avec tant de confiance ; et quand elles sont adonnées à la spiritualité et à la dévotion, on court, d'après le docteur évangélique, un plus grand danger, parce qu'alors elles provoquent plus vivement l'affection ; ainsi, comme le remarque le saint docteur, l'affection croissant alors réciproquement, le danger croîtra dans la même proportion ; l'attachement paraîtra tout spirituel, mais le démon obtiendra ensuite facilement que de spirituel, il devienne charnel<sup>1</sup> Le confesseur a besoin encore d'une grande force pour corriger ses pénitents, et leur refuser l'absolution, lorsqu'ils n'y sont pas bien disposés, sans considérer du reste leur condition de noblesse ou d'autorité, et sans tenir compte des injures et des reproches d'indiscrétion et d'ignorance que le confesseur peut en recevoir. « Ne cherchez point, nous dit le Sage, à devenir juge, à moins que vous ne soyez assez fort pour vous opposer de front à l'iniquité, sans que la crainte des hommes puissants puisse vous faire prévariquer<sup>2</sup>. » Un religieux de notre congrégation ayant une fois refusé avec toute justice l'absolution à un prêtre qui se confessait dans la sacristie, celui-ci, se levant avec orgueil, n'eut pas honte de lui dire en face : Vous n'êtes qu'un ignorant. C'est un malheur sans remède, les pauvres confesseurs sont exposés à éprouver ces inconvénients, puisqu'il arrive souvent que le confesseur est obligé de refuser ou de différer l'absolution, quand le pénitent n'est pas disposé, ou qu'il ne veut pas se soumettre à la juste réparation qui lui est imposée, ou qu'il est en état de rechute, ou bien dans l'occasion prochaine, de pécher. Examinons ici quelle doit être la conduite des confesseurs à l'égard des pénitents qui sont en état de rechute, ou dans l'occasion prochaine de pécher : car c'est dans ces deux

<sup>1</sup> *Spiritualis devotio convertatur in carnalem. (S. Thom. Opusc. LXIII, de pericul. famil. etc.)*

<sup>2</sup> *Noli quærere fieri judex, nisi valeas virtute irrumpere iniquitates, ne forte extimescas faciem potentis. (Eccli. VII, 6.)*

cas surtout que le confesseur doit agir avec charité et prudence, pour sauver ses pénitents.

XII. Et d'abord le confesseur se met en danger de se perdre éternellement par trop de rigueur envers ses pénitents, tout comme par une trop grande indulgence. La trop grande indulgence, dit saint Bonaventure, engendre la présomption ; la trop grande rigueur inspire le désespoir. La première sauve souvent tel qui doit être damné, la seconde au contraire damne tel autre qui doit être sauvé<sup>1</sup> Il n'y a pas de doute que plusieurs confesseurs se trompent par trop d'indulgence et causent même de grands malheurs, oui, de grands malheurs, parce que les libertins, qui sont les plus nombreux, courent de préférence à ces confesseurs faciles, et trouvent en eux leur perdition. Il est certain aussi que les confesseurs trop rigides causent de grands maux ; et c'est à ceux-ci que s'adresse le reproche suivant du Prophète : « Vous les dominiez avec une rigueur sévère et avec empire ; et ainsi mes brebis se sont dispersées<sup>2</sup> » La trop grande rigueur, écrit Gerson, ne sert qu'à jeter l'âme dans le désespoir, et du désespoir, dans le plus grand débordement des vices<sup>3</sup> Le même auteur dit encore : « Les théologiens ne doivent pas être faciles à affirmer que tels péchés sont mortels, tant qu'ils ne sont pas bien certains de la chose<sup>4</sup> » Saint Raimond disait de même : « Ne soyez pas trop prompt à juger que des péchés sont mortels, tant que vous n'en êtes pas assurés par quelque texte de l'Écriture<sup>5</sup> » Saint Antonin a dit de même : « On ne peut sans beau-

<sup>1</sup> Cavenda est conscientia nimis larga, et nimis stricta : nam prima generat præsumptionem, secunda desperationem. Prima sæpe salvat damnandum, secunda contra damnat salvandum. (*S. Bonav. comp. Theol. Verit. lib. II, cap. LU, n. 1, Oper. tom. VIII, p. 113, a.*)

<sup>2</sup> Cum austeritate imperabatis eis, et cum potentia ; et dispersæ sunt oves meæ, etc. (*Ezech. xxxiv, 4 a 15.*)

<sup>3</sup> Per ejusmodi assertiones rigidas, et nimis strictas in rebus universis, nequaquam eruuntur homines a luto peccatorum, sed in illud profundius, quia desperatius demerguntur. (*Gers. lib. pag, de Vita spirit. lect. 4.*)

<sup>4</sup> Doctores theologi non debent esse faciles ad asserendum aliqua peccata mortalia, ubi non sunt certissimi de re.

<sup>5</sup> Non sis nimis pronus judicare mortalia peccata, ubi tibi non constat per certam Scripturam. (*Lib. 3, de Pœnit. §. 21.*)

coup de risque rien décider dans les questions où il s'agit de savoir s'il y a péché mortel ou non, à moins qu'on n'ait pour le faire un témoignage exprès de l'Écriture ou d'un canon de l'Église, ou une raison évidente <sup>1</sup> » En effet, ajoute-t-il, celui qui, sans aucune autorité semblable, taxe une action de péché mortel, bâtit pour l'enfer, *Ædificat ad gehennam*, c'est-à-dire met les âmes en péril de se damner. De plus, le même saint dit dans un autre endroit, en parlant des vains ornements des femmes : « Il semble qu'on doive inférer de ce qui a été dit que lorsque le confesseur trouve qu'il y a clairement et indubitablement péché mortel à se servir de semblables ornements, on ne doit pas absoudre la personne qui se les permet, à moins qu'elle ne promette de s'en abstenir. Mais si l'on ne peut voir clairement qu'il y ait ou non péché mortel, on ne doit pas, ce semble, comme le dit Guillaume (de Paris), précipiter sa sentence, c'est-à-dire se porter à refuser pour cela seul l'absolution, ou dire à la pénitente qu'elle se rend coupable en cela de péché mortel ; autrement cette personne, en agissant ensuite contre la défense de son confesseur, commettrait un péché mortel, quand même la chose en elle-même ne le serait pas, parce que tout ce qui se fait contre la conscience édifie pour l'enfer. Et comme l'intention du législateur est qu'on délie (dans le doute) plutôt que de lier, comme le porte le canon *Ponderet* (dist. 1), et qu'il vaut mieux avoir à rendre compte au Seigneur, comme le dit saint Chrysostome, de trop d'indulgence que de trop de sévérité, ou doit plutôt absoudre la personne, en l'abandonnant au jugement de Dieu <sup>2</sup> »

<sup>1</sup> Quæstio in qua agitur, utrum sit peccatum mortale vel non, nisi ad hoc habeatur auctoritas expressa Scripturæ, aut canonis Ecclesiæ, vel evidens ratio, periculosissime determinatur. (*Part. 2, tit. 1, cap. 11, § 28.*)

<sup>2</sup> Ex prædictis igitur videtur dicendum, quod ubi in hujusmodi ornatibus confessor invenit clare et indubitanter mortale, talem non absolvat, nisi proponat abstinere a tali crimine. Si vero non potest clare percipere, utrum sit mortale, non videtur tunc præcipitanda sententia (ut dicit Guillelmus specie in quadam simili,) scilicet ut denegat propter hoc absolutionem, vel illi faciat conscientiam de mortali, quia faciendo postea contra illud, etiamsi illud non esset mortale, ei erit mortale, quia omne quod est contra conscientiam, ædificat ad gehennam. Et cum promptiora sint jura ad solvendum, quam ad li-

Sylvestre a dit de même : « Je pense qu'on peut embrasser une opinion et la mettre en pratique sans scrupule, si l'on a pour le faire l'autorité de quelques docteurs de nom, et que cette opinion ne soit pas expressément condamnée par l'Écriture ou par l'Église<sup>1</sup> » Jean Nyder, après avoir rapporté le sentiment de Guillaume (de Paris) embrasse et soutient la même opinion, puis il ajoute : « Bernard de Clermont a dit de même : S'il y a dissentiment entre les docteurs, les uns disant qu'il y a péché, les autres qu'il n'y en a pas, on doit consulter ceux dont le jugement inspire le plus de confiance, et agir d'après leur conseil, soit que ces derniers jugent qu'il y a péché, ou qu'ils pensent qu'il n'y en a pas Car dès lors qu'il y a dissentiment entre les docteurs, et que l'Église n'a rien décidé entre les deux parties, on peut s'en tenir à celui qu'on voudra, pourvu qu'on ait pour appui le jugement de personnes qu'on croit être entendues dans l'affaire<sup>2</sup> » Ce qui est conforme à la doctrine de saint Thomas, qui a dit : « Celui qui s'attache à l'opinion d'un docteur contraire à un témoignage manifeste de l'Écriture, ou à la doctrine publiquement professée dans l'Église, ne peut pas être excusé d'une erreur coupable<sup>3</sup> » Par conséquent, en suivant le raisonnement du docteur angélique, on ne peut blâmer un confesseur,

gandum (*can. Ponderet. dist. 1.*) et melius sit Domino reddere rationem de nimia misericordia, quam de nimia severitate, uti dicit Chrysostomus (*can. Alligant. 26, quæst. 7.*) potius videtur absolvendus et divino examini dimitendus. (*S. Antonin. part. 2, tit. 4, cap. 5. §. In quantum.*)

<sup>1</sup> Dico secundum archiepiscopum, quod tuta conscientia potest quis eligere unam opinionem, et secundum eam operari, si habeat notabiles doctores, et non sit expresse contra determinationem Scripturæ, vel Ecclesiæ, etc.

<sup>2</sup> Concordat etiam Bernardus Claramontensis, dicens : Si sint opiniones inter magnos dicentes quod peccatum est, alii vero dicunt quod non ; tunc debet consulere aliquos, de quorum iudicio confidit, et secundum consilium discretorum facere, et peccatum reputare, vel non reputare. Ex quo enim opiniones sunt inter magnos, et Ecclesia non determinavit alteram partem, teneat quam voluerit, dummodo iudicium in hoc resideat propter dicta eorum saltem, quos reputat peritos. (*Nyder, Consolat. timor, consc. 3, p. c.*)

<sup>3</sup> Qui ergo assentit opinioni alicujus magistri, contra manifestum Scripturæ festimonium, vel contra id quod publice tenetur secundum Ecclesiæ auctoritatem, non potest ab erroris vitio excusari. (*Quod lib. III, art. 10.*)

dont la décision s'appuie sur l'opinion de graves théologiens qu'il a consultés, et qui n'est opposée à aucun passage de l'Écriture ni aux définitions de l'Église<sup>(a)</sup>. Gabriel Biel s'exprime avec force à ce sujet ; il écrivait vers 1480 : « La première opinion, dit-il, paraît plus probable, parce qu'on ne doit rien condamner comme péché mortel, sans avoir pour le faire une raison évidente ou une autorité manifeste de l'Écriture<sup>1</sup> »

XIII. Mais examinons en particulier comment un confesseur doit se conduire dans la pratique à l'égard de ceux qui demeurent dans l'occasion prochaine du péché, et envers ceux qui retombent habituellement dans quelque vice. Parlons d'abord de ceux qui sont dans l'occasion ; il faut distinguer plusieurs sortes d'occasions, l'occasion éloignée, et l'occasion prochaine. L'occasion éloignée est celle dans laquelle, généralement parlant, les hommes succombent rarement. La prochaine, considérée en elle-même, est celle où les hommes tombent toujours ou presque toujours ; considérée d'une manière relative, c'est celle dans laquelle tel pécheur a succombé fréquemment, comme le veut le sentiment le plus commun et qui est le vrai, quoi qu'en disent ceux qui ne regardent comme une occasion prochaine que celle dans laquelle la personne a toujours ou presque toujours tombé. En outre, l'occasion se divise en *volontaire* et en *nécessaire*. L'occasion volontaire est celle qu'on ne peut éloigner facilement ; l'occasion nécessaire est celle qu'on ne peut éloigner sans éprouver un grand dommage ou éviter un grave scandale.

XIV. Cela posé, beaucoup de docteurs disent que celui qui reste dans l'occasion prochaine, même volontaire, peut être absous une première et une seconde fois, pourvu qu'il ait la ferme volonté de l'éloigner aussitôt qu'il le pourra. Mais il faut

<sup>1</sup> Prima opinio videtur probabilior, quia nihil debet damnari tanquam mortale peccatum, de quo non habetur evidens ratio, vel manifesta auctoritas Scripturæ. (*In 4, disp. 16, q. 4, concl. 5.*)

(a) La logique nous fait une nécessité d'avouer qu'une telle conclusion ne saurait être considérée ici comme rigoureuse. (L'éditeur.)

distinguer ici, avec saint Charles Borromée (dans son instruction aux confesseurs,) les occasions qui sont *in esse*, c'est-à-dire intrinsèques, comme dans le cas où quelqu'un retiendrait une concubine dans sa maison ; et celles qui ne sont pas *in esse* , mais extrinsèques, comme, par exemple, si quelqu'un tombait souvent dans des blasphèmes et des rixes au jeu, dans les conversations, etc. Quant à ces occasions, qui ne sont pas *in esse*, mais intrinsèques, si le pénitent, dit saint Charles, promet fermement de les abandonner, on peut l'absoudre deux ou trois fois, mais si ensuite on ne voit aucun amendement, il faut différer l'absolution, jusqu'à ce qu'il ait en effet éloigné l'occasion de pécher. [Mais pour les occasions qui sont *in esse*, on ne peut absoudre le pénitent, tant qu'il n'a pas ôté l'occasion, les promesses ne suffisent pas. Cette décision, ordinairement parlant, doit être suivie en tout point, comme je l'ai prouvé en m'appuyant sur l'autorité de beaucoup de docteurs, dans ma Théologie morale (lib. 6, n. 434.). La raison en est, que le pénitent ne serait pas bien disposé pour bien recevoir l'absolution, s'il voulait la recevoir avant d'avoir éloigné l'occasion de son péché, à cause du danger prochain qu'il courrait de manquer à ses bonnes résolutions, et à l'obligation grave qui lui est imposée d'avance d'éloigner cette occasion. Ecarter une occasion prochaine, c'est une chose très-pénible et difficile, pour laquelle il faut se faire une grande violence ; or, on se fera difficilement cette violence, si on a déjà reçu l'absolution : le pénitent étant alors délivré de la crainte de ne pas recevoir l'absolution, se flattera facilement de pouvoir résister à la tentation, sans en écarter l'occasion, et restant ainsi exposé au même péril qu'auparavant, il retombera certainement, comme on le voit par l'expérience de tant de malheureux, qui une fois absous par des confesseurs trop faciles, négligent ensuite d'éloigner l'occasion, et retombent dans un état pire qu'auparavant. D'où il suit qu'à cause du danger de manquer à la résolution, qu'il doit prendre d'écartier l'occasion, le pénitent n'est pas bien disposé pour l'absolution, s'il veut la recevoir avant d'avoir écarté l'occasion,

et le confesseur qui l'absout alors pêche certainement. Et observons ici que, généralement parlant, lorsqu'il s'agit de péchés formels, et surtout de péchés honteux, plus le confesseur se montre sévère avec les pénitents qui seraient exposés à les commettre, plus il contribue à leur salut ; tandis qu'au contraire, plus il se montrerait indulgent sur ce point, plus il serait cruel envers eux. Saint Thomas de Villeneuve appelait ces confesseurs trop indulgents, cruellement miséricordieux, « *Impie pios.* » Une telle charité est contraire à la charité.

XV Nous avons dit, *ordinairement parlant*, parce qu'il est des cas particuliers où le confesseur pourrait absoudre le pénitent avant que celui-ci ait éloigné l'occasion prochaine, comme par exemple, si le pénitent avait déjà montré une ferme résolution de s'amender, accompagnée d'une grande componction ; s'il ne pouvait éloigner l'occasion qu'après un long espace de temps, ou s'il ne pouvait revenir au même confesseur ; enfin s'il y avait des circonstances extraordinaires qui obligeassent le confesseur à l'absoudre. Mais ces cas sont bien rares, de sorte qu'il est difficile qu'on puisse jamais absoudre ceux qui sont dans l'occasion prochaine, s'ils ne l'ont pas préalablement éloignée, surtout si le pénitent avait promis plusieurs fois d'éloigner l'occasion, et qu'il ne l'eût pas encore fait. Il ne sert à rien de dire que le pénitent bien disposé possède le droit de recevoir l'absolution, dès lors qu'il a fait la confession de ses péchés, puisque les docteurs enseignent communément qu'il n'a pas le droit de la recevoir aussitôt qu'il s'est confessé, mais que le confesseur peut bien, comme médecin spirituel, la différer autant qu'il le juge à propos pour l'amendement de son pénitent.

XVI. Ces principes s'appliquent à l'occasion volontaire ; mais si elle est nécessaire, il n'y a pas, régulièrement parlant, obligation précise de l'éloigner ; puisqu'alors la personne ne veut pas cette occasion, mais que c'est plutôt malgré elle qu'elle la souffre et la permet, et qu'ainsi, elle peut espérer un plus puissant secours de Dieu pour résister à la tentation. Régu-

lièrement donc celui qui reste dans une occasion nécessaire, peut ordinairement être absous, pourvu qu'il soit résolu à employer tous ses moyens pour ne pas retomber. Les moyens principaux qu'il doit employer pour s'amender dans les occasions nécessaires sont : 1. La fuite de l'occasion : on doit éviter, autant que possible, de se trouver seul avec sa complice, de lui parler confidentiellement, et même d'arrêter sur elle ses regards. 2, L'oraison ou la prière, en ne cessant de demander à Dieu et à la sainte Vierge leur secours pour résister. 3. La fréquentation des sacrements, c'est-à-dire de la confession et de la communion, dans lesquels on puise la force de le faire. J'ai dit, *régulièrement parlant*, parce que quand le pénitent, après avoir employé tous les moyens, retombe toujours dans le péché sans aucun amendement de sa part, alors le sentiment le plus commun et le plus vrai, celui aussi qu'on doit suivre, c'est qu'un tel pénitent ne peut être absous s'il ne quitte l'occasion, dût-il même pour cela perdre la vie, *Etiam cum jactura vitæ*, comme disent les docteurs, parce qu'on doit préférer la vie éternelle à la vie de ce monde. J'ajoute que, quoique dans l'occasion nécessaire, le pénitent puisse, à s'en tenir aux règles de la morale, être absous quand il est bien disposé, néanmoins toutes les fois que l'occasion porte à commettre des péchés sensuels, il sera toujours bon (ordinairement parlant,) de différer l'absolution jusqu'à ce qu'on voie, après une épreuve convenable et d'assez longue durée, comme de vingt ou trente jours, que le pénitent s'est montré fidèle à pratiquer les remèdes qu'on lui a prescrits, et qu'il n'est pas retombé. J'ajoute de plus, que quand le confesseur croit utile de différer l'absolution, il est obligé de le faire, puisqu'il doit employer les remèdes les plus efficaces pour l'amendement du pénitent. Je dis en outre, qu'en matière de sensualité, quand un pécheur est habitué depuis longtemps à faire des actes impudiques, ce ne sera pas assez pour lui de fuir les occasions prochaines, mais qu'il devra de plus écarter certaines occasions qui par elles-mêmes pourraient n'être éloignées, mais qui pour lui, à raison de la faiblesse, à laquelle

il se trouve réduit par tant de rechutes et par le penchant qu'il a contracté à un tel vice, ne sont plus des occasions éloignées, mais des occasions prochaines.

XVII. Parlant ensuite des rechutes, il faut distinguer les récidifs des habitudinaires. Les habitudinaires sont ceux qui sont tombés habituellement dans quelque vice, mais sans s'en être encore jamais confessés. Si on les trouve disposés, par un sincère repentir et par une ferme résolution de prendre les moyens de résister à l'habitude contractée, on peut les absoudre la première fois qu'ils se confessent, ou quand ils viennent s'en confesser après avoir déjà pendant un temps notable rétracté leur mauvaise habitude. Observons cependant que quand le pénitent a déjà contracté sa mauvaise habitude, et surtout si cette habitude est invétérée, le confesseur peut lui différer l'absolution, afin de voir par expérience comment le pénitent se porte à mettre en pratique les moyens qu'il lui a assignés pour le vaincre. Les récidifs au contraire sont ceux qui, après la confession, sont retombés dans leurs mêmes mauvaises habitudes, sans s'être amendés aucunement. Ceux-ci ne peuvent être absous sur les signes simplement ordinaires qu'ils donneraient de leur repentir, tels que la confession même qu'ils font de leurs péchés, en témoignant de bouche qu'ils s'en repentent et qu'ils sont résolus à ne plus les commettre, et c'est avec justice que le pape Innocent XI a condamné la proposition suivante : « Au pénitent qui a l'habitude de pécher contre la loi de Dieu, de la nature ou de l'Eglise, quand même il ne paraîtrait aucune espérance d'amendement, on ne doit ni refuser, ni différer l'absolution, pourvu qu'il déclare qu'il s'en repent et qu'il se propose de s'en corriger<sup>1</sup> » La raison en est que, quoique sa confession même, avec la déclaration qu'il fait de son repentir et de son bon propos, puisse donner une sorte de certitude morale qu'il est bien disposé, sans qu'on doive présumer le contraire, néanmoins comme il s'agit d'une

<sup>1</sup> Pœnitenti habenti consuetudinem peccandi contra legem Dei, naturæ aut Ecclesiæ, etsi emendationis spes nulla appareat, nec est neganda, nec differenda absolutio, dummodo proferat se dolere, et proponere emendationem.

habitude contractée, et de rechutés survenues après l'absolution sans aucun amendement, le témoignage que donne un pénitent de son repentir et de son propos est bien suspect de manquer de vérité ; et par conséquent on doit lui différer l'absolution, jusqu'à ce qu'il fournisse la preuve de ses bonnes dispositions par un amendement de quelque durée, et par l'emploi qu'il aura fait des moyens qui lui auront été assignés. Et ajoutons ici que ces observations s'appliquent non-seulement aux rechutes dans des péchés mortels, mais même à celles que le pénitent aurait faites dans les péchés véniels, et dont il y en a beaucoup qui se confessent par coutume, mais sans douleur, ni bon propos. S'ils veulent recevoir l'absolution, que le confesseur leur fasse du moins confesser quelque faute grave de leur vie passée, dont ils aient un vrai repentir avec le ferme propos de ne plus les commettre.

XVIII. Pour absoudre donc de tels récidifs, il faut avoir ou la preuve du temps, ou du moins des signes extraordinaires de leurs bonnes dispositions qui donnent (contrairement à ce que disait la proposition condamnée) quelque espérance fondée d'amendement de leur part. Ces signes sont, selon ce qu'enseignent les docteurs : 1. Une grande componction attestée par des larmes, ou par des paroles qui sortent non de la bouche, mais du cœur, et qui prouvent quelquefois mieux que les larmes la bonté des dispositions. 2. Une notable diminution dans le nombre des péchés, quoique le pénitent se soit retrouvé dans les mêmes occasions et les mêmes tentations. 3. Le soin qu'il a mis à éviter les rechutes, en fuyant les occasions et en recourant aux moyens prescrits, ou du moins une grande résistance qu'il aura faite avant de retomber. 4. Si le pénitent demande des remèdes ou des moyens nouveaux pour se guérir du péché avec un vrai désir de s'amender. 5. S'il vient se confesser non pour s'accommoder à un pieux usage, comme aux fêtes de Noël ou de Pâques, etc., pour y avoir été poussé par ses parents, ou ses maîtres, mais vraiment inspiré par une lumière divine, pour se mettre en grâce avec Dieu ; surtout s'il a dû se donner beaucoup de peine, comme fait un long

chemin, ou s'il n'est venu qu'après avoir fortement combattu contre lui-même et s'être fait une grande violence. 6. Si l'inspiration de se confesser lui est venue d'une prédication qu'il a entendue, ou d'une mort subite qu'il a apprise, ou d'un péril imminent, ou de quelque autre motif spirituel extraordinaire. 7. S'il se confesse de péchés qu'auparavant la honte lui avait fait taire. 8. Enfin s'il laisse apercevoir que les avis du confesseur lui donnent une nouvelle lumière, ou une plus grande horreur du péché et du péril qu'il court de sa damnation. Quelques docteurs placent encore parmi les signes extraordinaires les promesses que le pénitent ferait avec assurance d'employer les remèdes que lui indique le confesseur ; mais on peut rarement accorder une confiance entière à de telles promesses, à moins qu'il ne s'y trouve joints d'autres signes, puisque les pénitents, pour avoir l'absolution, promettent facilement beaucoup de choses qu'ils n'ont pas même alors l'intention arrêtée d'observer.

XIX. Lors donc que le confesseur remarque quelques-uns de ces signes extraordinaires, il peut absoudre le pénitent récidif, mais il peut encore lui refuser l'absolution pendant un certain temps, s'il le croit utile à son bien spirituel. Est-il toujours expédient de différer en pareil cas l'absolution ? Quelques docteurs le nient, d'autres l'affirment, de peur que le délai n'apporte un grand dommage à la réputation du pénitent ; par exemple, lorsqu'en s'abstenant de la communion, il peut faire soupçonner le péché qu'il a commis. Du reste je suis d'avis, comme je l'ai écrit dans mon Instruction aux confesseurs (chapitre dernier, § 41) que quand l'occasion n'est pas intrinsèque, mais qu'il s'agit de péchés commis par fragilité naturelle, comme les blasphèmes, les haines, les profanations, les délectations moroses, etc, il est rarement avantageux de différer l'absolution, parce qu'on pourra toujours espérer plus d'avantage de la grâce que le pénitent reçoit dans l'absolution, que du délai qu'on y mettrait. Mais quand l'occasion est intrinsèque, fût-elle même nécessaire, j'estime toujours (comme je l'ai dit plus haut) qu'il est expédient, et

même pour la plupart du temps nécessaire, dans l'intérêt du pénitent, lors même qu'il est bien disposé, de lui différer l'absolution.

## CINQUIÈME INSTRUCTION

### SUR L'ORAISON MENTALE.

I. Si l'oraison mentale est nécessaire, moralement parlant, à tous les fidèles, comme l'a écrit le P Suarez, combien cette pratique ne l'est-elle pas davantage aux prêtres, puisqu'ils ont besoin de plus grands secours de la grâce divine, attendu l'obligation plus grande qu'ils ont de tendre à la perfection, tant à cause de la sainteté qu'exige leur état, qu'à cause du devoir qui leur est imposé de procurer le salut des âmes ! Ainsi une double quantité d'aliments spirituels leur est nécessaire, de même qu'il faut aux mères une plus grande abondance d'aliment corporel pour se sustenter elles et leurs enfants. C'est pour cela, dit saint Ambroise, que Notre-Seigneur qui n'avait pas besoin d'ailleurs, pour faire oraison, de se retirer dans des lieux solitaires, puisque son âme sainte, jouissant continuellement de la vue intuitive de Dieu, pouvait en tout lieu et au milieu de toutes ses occupations, contempler Dieu et prier pour nous, a voulu pendant, pour nous inculquer la nécessité de l'oraison mentale, se retirer de la foule, ainsi que nous le lisons dans saint Matthieu, et s'en aller de là prier sur une montagne<sup>1</sup> Saint Luc nous apprend qu'il employait les nuits entières à l'oraison<sup>2</sup> Sur quoi saint Ambroise fait cette remarque : Si Jésus-Christ pour nous procurer notre salut a employé les nuits à prier, combien plus ne devons nous pas prier pour notre salut personnel<sup>3</sup> ! Le saint docteur ajoute dans un autre endroit, que les prêtres doivent vaquer

<sup>1</sup> Et, dimissa turba, ascendit in montem solus orare. (*Matth.* xiv, 23.)

<sup>2</sup> Erat pernoctans in oratione. (*Luc.* vi, 11.)

<sup>3</sup> Quid enim te pro salute tua facere oportet, quando pro te Christus in oratione pernoctat? (*S. Ambr. lib. V, in Luc.*)

continuellement à l'oraison<sup>1</sup> Le prêtre, disait le père Avila, doit faire marcher ensemble son double devoir d'offrir des sacrifices et aussi de l'encens à Dieu, comme il est dit dans le Lévitique<sup>2</sup> : car on sait que l'encens représente la prière, suivant ces paroles du Psalmiste : « Que ma prière s'élève en votre présence, comme l'encens, ô mon Dieu<sup>3</sup> ! » De là vient que saint Jean vit que les anges (<sup>a</sup>) avaient des coupes pleines de parfums, qui sont, ajoutait-il, les prières des saints<sup>4</sup> Quel parfum délicieux pour Dieu que les prières des bons prêtres ! En conséquence saint Charles Borromée, considérant la nécessité qu'il y a pour les ecclésiastiques de faire l'oraison mentale, fit décréter dans le concile de Milan<sup>5</sup>, qu'on demanderait spécialement à chaque ordinand s'il savait faire l'oraison mentale, s'il la faisait, et quelles méditations il pratiquait. Conséquemment aussi, le P. M. Avila dissuadait de se faire prêtre quiconque n'était pas habitué à faire beaucoup d'oraison.

II. Je ne veux pas m'étendre ici sur les raisons qui rendent l'exercice de l'oraison mentale moralement nécessaire aux prêtres ; il suffit de dire que sans oraison le prêtre a peu de lumières. En effet, sans oraison, il réfléchira peu sur la grande affaire du salut, et fera peu d'attention aux obstacles qui s'y rencontrent, et à ce qu'il doit faire pour se sauver. C'est pourquoi le Sauveur dit à ses disciples : « Ceignez-vous continuellement les reins, et tenez vos lampes allumées dans vos mains<sup>6</sup>. » Ces flambeaux, dit saint Bonaventure, sont les saintes méditations dans lesquelles le Seigneur nous éclaire. « Approchez

<sup>1</sup> Sacerdotes semper orationi vacare debent. (*In 1. ad Tim.*, III.)

<sup>2</sup> Incensum enim Domino, et panes Dei sui offerunt. (*Lev.* XXI, 6.)

<sup>3</sup> Dirigatur oratio mea sicut incensum in conspectu tuo. (*Psal.* cXL, 2.)

<sup>4</sup> Habebant phialas plenas odoramentorum, quæ sunt orationes sanctorum. (*Apoc.* V, 8.)

<sup>5</sup> Part. 3, de exam. ordin.

<sup>6</sup> Sint lumbi vestri præcincti, et lucernæ ardentes in manibus vestris. (*Luc.*, XII, 35.)

(a) Littéralement les quatre animaux et les vingt-quatre vieillards.

(L'éditeur.)

vous de Dieu, et vous serez éclairés, est-il dit dans les Psalmes<sup>1</sup> » Celui qui ne fait pas oraison, a peu de lumières et peu de force. Dans le repos de l'oraison, dit saint Bernard, on acquiert des forces pour résister à ses ennemis et pour pratiquer les vertus<sup>2</sup>. Celui qui ne dort pas la nuit, n'a pas la force, le matin venu, de se tenir sur ses pieds, mais ne fait que chanceler et tomber en route. « Vaguez et voyez que je suis Dieu, » dit Dieu lui-même par la bouche du Psalmiste<sup>3</sup> Celui qui ne s'éloigne pas au moins de temps en temps des occupations du monde pour traiter avec Dieu, le connaît peu et a peu de lumières sur les vérités éternelles. Jésus-Christ, voyant un jour que ses disciples avaient beaucoup travaillé au salut du prochain, leur dit : « Retirez-vous à part dans le désert et reposez-vous un peu<sup>4</sup> » Le Seigneur ne parlait pas en ce moment du repos du corps, mais de celui de l'âme qui, si elle ne se retire de temps en temps pour traiter avec Dieu, n'a pas de force ensuite pour bien travailler, s'affaiblit facilement, et puis succombe dans les occasions qui surviennent. D'ailleurs, toute notre force consiste dans le secours divin. « Je puis tout en celui qui me fortifie, » disait l'Apôtre<sup>5</sup> Mais ce secours, Dieu ne l'accorde qu'à ceux qui l'en prient. Il a un grand désir de nous dispenser ses grâces, mais il veut être sollicité par nous et comme forcé, dit saint Grégoire, de nous les accorder à force d'importunités par nos prières<sup>6</sup> Mais celui qui ne fait pas oraison, connaît peu ses défauts, ni les dangers qu'il court de perdre la grâce divine, ni les moyens qu'il peut avoir de surmonter les tentations ; il ne connaît de même guère la nécessité même qu'il y a pour lui de prier, de sorte qu'il abandonnera la prière, et qu'en l'abandonnant il courra inévitablement à sa perte. C'est là ce qui faisait dire à la grande maîtresse de l'oraison men-

<sup>1</sup> Accedite ad eum et illuminamini. (*Psal.* xxxiii, 6.)

<sup>2</sup> Ex hoc otio vires proveniunt.

<sup>3</sup> Vacate, et videte quoniam ego sum Deus. (*Psal.* xlv, 2.)

<sup>4</sup> Venite seorsum in desertum locum, et requiescite pusillum. (*Marc.* vi, 21.)

<sup>5</sup> Omnia possum in eo qui me confortat. (*Phil.* iv, 13.)

<sup>6</sup> Vult Deus rogari, vult cogi, vult quadam importunitate vinci. (*S. Greg. in psal. pœn.* 6.)

tale, sainte Thérèse de Jésus, que celui qui laisse l'oraison mentale, n'a pas besoin de démons qui le poussent en enfer, mais qu'il s'y jette de lui-même.

III. Plusieurs font beaucoup de prières vocales; mais celui qui ne fait pas d'oraison mentale, les dit avec peu d'attention, et au milieu de distractions continuelles, ce qui fera que le Seigneur ne les exaucera pas. « Il y en a beaucoup, dit saint Augustin, qui crient non de leurs voix d'êtres raisonnables, mais de la voix de leur corps. Votre pensée intérieure, voilà quel est le cri de votre âme vers le Seigneur. Criez du fond de vous-même, c'est là que Dieu vous entendra<sup>1</sup> » Il ne suffit donc pas de prier seulement de bouche, mais il faut prier d'esprit, si nous voulons que Dieu nous donne sa grâce, suivant cette parole de l'Apôtre: Occupés en tout temps à prier en esprit<sup>2</sup> En effet, l'expérience nous montre que beaucoup de ceux qui récitent plusieurs prières vocales, l'office et le rosaire, tombent néanmoins dans le péché et continuent d'y vivre. Mais celui qui fait l'oraison mentale, tombe difficilement dans le péché; et si par malheur il y tombe, il persiste difficilement à vivre dans un état si misérable; il faut qu'il quitte ou l'oraison, ou le péché, car l'oraison et le péché ne peuvent demeurer ensemble. Quelque relâchée que soit une âme, disait sainte Thérèse, si elle persévère dans l'oraison, Dieu la conduira au port du salut. Tous les saints se sont sanctifiés par l'oraison mentale. Au moyen de l'oraison, écrivait saint Laurent Justinien, les tentations sont mises en fuite, la tristesse est dissipée, la ferveur est excitée, le feu de l'amour divin s'enflamme de plus en plus<sup>3</sup> Saint Ignace de Loyola disait: Un quart d'heure d'oraison suffirait pour me consoler du plus grand désastre. On lit dans saint Bernard: « La méditation rectifie les affections, dirige les actes, corrige les excès<sup>4</sup>. » Saint

<sup>1</sup> Multi clamant, non voce sua, sed corporis. Cogitatio tua clamor est ad Dominum. Clama intus, ubi Deus audit. (*In psal. xxx.*)

<sup>2</sup> Orantes omni tempore in spiritu. (*Ephes. vi, 18.*)

<sup>3</sup> Ex oratione fugatur tentatio, abscedit tristitia, excitatur fervor, et divini amoris flamma succrescit. (*S. Laur. Just. de casto conn. cap. 22, n, 3.*)

<sup>4</sup> Consideratio regit affectus, dirigit actus, corrigit excessus, (*De consid. lib. I, c. 7.*)

Chrysostome regarde comme morte, l'âme qui ne fait pas oraison<sup>1</sup>. Ruffin a écrit que tout le profit spirituel de l'âme dépendait de la méditation<sup>2</sup> Gerson ajoute que celui qui ne médite pas, ne peut sans miracle vivre en chrétien<sup>3</sup> Saint Louis de Gonzague, parlant de la perfection (à laquelle tout prêtre est spécialement obligé), disait avec raison, que sans une grande pratique de l'oraison, une âme n'arrivera jamais à une vertu parfaite.

(Que celui qui désire s'instruire un peu plus sur la nécessité morale de l'oraison mentale, lise l'instruction sur l'oraison pour les religieuses, dans l'opuscule intitulé *La véritable épouse de Jésus-Christ*, tome XIII de cette édition.)

IV. J'omets donc ici beaucoup de choses qu'on pourrait ajouter sur la nécessité de l'oraison mentale, parce que je veux seulement m'étendre sur trois points qui serviront à répondre aux excuses qu'apportent ordinairement les prêtres qui ne font pas oraison, Les uns disent : Je ne fais pas oraison, parce que je n'y trouve aucun goût : j'y suis désolé, distrait et tenté ; j'ai une imagination vagabonde qui ne peut se fixer sur aucun sujet de méditation. Mais saint François de Sales répond, que si l'on ne s'occupait dans l'oraison qu'à chasser et repousser continuellement les distractions et les tentations, elle n'en serait pas moins bien faite, pourvu que les distractions ne fussent pas volontaires. Le Seigneur se complaira à voir notre bonne intention, et la peine qu'on se donnera, pour continuer l'oraison jusqu'au moment marqué pour la fin, et il récompensera notre fidélité par des grâces abondantes. On ne doit pas faire oraison par goût, mais pour plaire à Dieu. Les âmes même les plus saintes éprouvent souvent de l'aridité dans l'oraison, mais à cause

<sup>1</sup> Quisquis non orat Deum, nec divino ejus colloquio cupit assidue frui, is mortuus est, etc. Animæ mors est non provolvi coram Deo. (*Chrys. lib. I, de orando Deo.*)

<sup>2</sup> Omnis profectus spiritualis ex meditatione procedit. (*Ruffin. in Psal. xxxvi.*)

<sup>3</sup> Absque meditationis exercitio, nullus, secluso miraculo Dei, ad christianam religionis normam attingit. (*Gers. de med. consid. 7.*)

de leur persévérance, Dieu les enrichit de ses dons. Saint François de Sales disait : Une once d'oraison faite au milieu des désolations pèse plus devant Dieu, que cent livres au milieu des consolations. Les princes se font un honneur d'avoir des statues dans leurs galeries ; lors donc que le Seigneur veut nous tenir comme des statues en sa présence, contentons-nous de l'honorer de la sorte ; il suffira alors de lui dire : Seigneur, je reste ici pour vous plaire. Saint Isidore observe que le démon ne travaille jamais plus à nous donner des distractions et des tentations, que lorsque nous faisons oraison<sup>1</sup> Et pourquoi ? c'est que voyant le grand fruit qu'on retire de l'oraison, il veut nous la faire abandonner. Celui donc qui laisse l'oraison à cause de l'ennui qu'il y éprouve, donne grande joie au démon. Dans le temps de l'aridité, l'âme ne doit faire autre chose que s'humilier et prier ; il n'y a pas de meilleur temps pour connaître notre misère et notre insuffisance, que quand nous sommes désolés pendant l'oraison ; c'est alors que nous voyons combien nous sommes incapables de rien faire par nous-mêmes, et qu'il ne nous reste plus que de nous unir à Jésus-Christ désolé sur la croix, de nous humilier et de demander grâce en répétant sans cesse : « Seigneur, aidez-moi ; Seigneur, ayez pitié de moi : mon doux Jésus, miséricorde. » Cette expression de notre misère rendra l'oraison plus efficace que toute autre chose, puisque Dieu répand ses grâces sur les humbles<sup>2</sup> Appliquons-nous alors plus que jamais à demander miséricorde pour nous et pour les pauvres pécheurs. Dieu requiert surtout des prêtres qu'ils prient pour les pécheurs, comme il est dit dans Joël<sup>3</sup> Mais pour cela, dira-t-on, il suffit que je dise l'office divin. A cela je laisse saint Augustin répondre que les aboiements des chiens sont plus agréables à Dieu que les prières des mauvais prêtres, tels que sont ordi-

<sup>1</sup> Tunc magis diabolus cogitationes ingerit, quando orantem aspexerit. (S. Isid. lib. III, sent. c. 3.)

<sup>2</sup> Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam. (Jac. iv, 6.)

<sup>3</sup> Plorabunt sacerdotes, et dicent : Parce, Domine, parce populo tuo. (Joël. II, 17.)

nairement ceux qui ne font pas oraison<sup>1</sup>, puisque sans oraison mentale, il leur est très-difficile d'avoir l'esprit ecclésiastique.

V D'autres disent : Si je ne fais pas l'oraison mentale, je ne perds pas mon temps, puisque je le consacre à l'étude. Mais l'Apôtre écrivait à Timothée : « Veillez sur vous-même et sur l'instruction<sup>2</sup> » D'abord sur vous-même, c'est-à-dire sur votre exactitude à l'oraison, où le prêtre travaille pour lui-même ; et puis sur l'instruction, c'est-à-dire sur votre soin d'étudier, pour procurer le salut des âmes. Si nous ne sommes saints, comment sanctifierons-nous les autres ? « Heureux qui vous connaît, disait à Dieu saint Augustin, quand même il ignorerait tout le reste<sup>3</sup>. Si nous savions même, toutes les sciences, mais sans savoir aimer Jésus-Christ, cela ne nous servirait de rien pour le salut ; au lieu que si nous savons aimer Jésus, nous saurons tout, et nous serons toujours heureux. Bienheureux donc ceux à qui a été donnée la science d'aimer Dieu, comme l'a dit le Sage<sup>4</sup>. Une parole d'un prêtre qui aime vraiment Dieu, fera même plus de bien aux autres que mille sermons de grands docteurs qui ne l'aiment que faiblement. Mais cette science des saints ne s'apprend pas dans les livres ; elle s'apprend dans l'oraison, où le maître qui enseigne c'est Jésus-Christ, et le livre qu'on lit c'est la croix. Saint Thomas ayant un jour demandé à saint Bonaventure dans quel livre avait puisé tant de connaissances, il le Docteur Séraphique lui montra le crucifix, et lui dit que c'était là le livre où il avait appris tout ce qu'il savait. On apprendra quelquefois plus en un moment d'oraison mentale qu'en dix ans d'études dans les autres livres. « Les désirs de l'amour unitif, a dit le même Bonaventure, laissent dans l'âme une connaissance incomparablement plus parfaite et plus étendue, que celle qu'on peut acquérir par l'étude<sup>5</sup>. » Dans les sciences humaines, il faut de

<sup>1</sup> Plus placet Deo latratus canum, quam oratio talium clericorum.

<sup>2</sup> Attende tibi, et doctrinæ. (I. *Tim.* iv, 16.)

<sup>3</sup> Beatus qui te novit, etsi alia nescit.

<sup>4</sup> Et dedit illis scientiam Sanctorum. (*Sap.* x, 10.)

<sup>5</sup> In anima incomparabiliter per amoris unitivi desideria perfectio amplioris

l'intelligence et un esprit étendu ; dans la science des saints la bonne volonté suffit. Plus on aime Dieu, plus on le connaît. « L'amour est un moyen de connaissance, » a dit saint Grégoire<sup>1</sup> ; et saint Augustin a dit dans le même sens : « Aimer c'est voir<sup>2</sup> » C'est pourquoi David exhortait ainsi tous les hommes : « Goûtez et voyez combien le Seigneur est doux<sup>3</sup> » Celui qui goûte le plus Dieu par l'amour qu'il lui porte, est celui qui le voit le mieux et qui connaît davantage combien est grande sa bonté. On connaît mieux le miel en le goûtant, que tous les philosophes ne pourraient le faire en étudiant et en cherchant à en expliquer la nature. Dieu est la sagesse même : donc, dit saint Augustin le vrai philosophe (puisque ce mot *philosophe* signifie qui aime la sagesse) est celui qui aime Dieu véritablement<sup>4</sup>

VI. Pour apprendre les sciences humaines, il faut beaucoup de temps ; pour apprendre la science des saints, il ne faut que la vouloir et la demander. Le Sage a dit : « La divine sagesse se laisse trouver facilement par celui qui la cherche et la désire ; elle s'offre avant qu'on la cherche<sup>5</sup> Celui qui la cherche avec un soin empressé ne se fatiguera pas pour la trouver, car elle viendra s'asseoir et l'attendre à la porte<sup>6</sup> » Enfin, conclut Salomon, celui qui trouve la sagesse, c'est-à-dire l'amour de Dieu, trouve en elle tous les biens<sup>7</sup> Oh combien saint Philippe de Néri n'acquiesce-t-il pas plus de science dans les grottes de Saint-Sébastien, où il passait les nuits entières en oraison, que

cognitionis relinquitur, quam studendo conquiratur. (*Myst. Theol. c. III, part. 2, p. 28. Oper. tom. VIII, édit. Vivès.*)

<sup>1</sup> Amor notitia est. (*In Evang. hom. xxvi.*)

<sup>2</sup> Amare videre est.

<sup>3</sup> Gustate et videte quoniam suavis est Dominus. (*Psal. xxxiii, 9.*)

<sup>4</sup> Si sapientia Deus est, verus philosophus est amator Dei. (*Lib. VIII de civit. cap. 1.*)

<sup>5</sup> Sapientia facile videtur ab his qui diligunt eam, et invenitur ab his qui quærunt illam. Præoccupat qui se concupiscunt, ut illis se prius ostendat. (*Sap. vi, 13, 14.*)

<sup>6</sup> Qui de luce vigilaverit ad illam, non laborabit ; assidentem enim illam in foribus inveniet.

<sup>7</sup> Venerunt autem mihi omnia bona pariter cum illa.

dans tous les livres qu'il avait lus ! Combien saint Jérôme ne s'instruisait-il pas plus utilement dans la grotte de Béthléem que par l'étude qu'il avait faite de toutes les autres sciences ! Le P. Suarez disait qu'il aimerait mieux perdre toute sa science qu'une seule heure d'oraison mentale. Que les philosophes, écrivait saint Paulin, gardent pour eux leurs sagesse, les riches leurs trésors, les rois leurs royaumes ; pour nous Jésus-Christ est toute notre sagesse, et nous tient lieu de toutes les richesses et de toutes les couronnes<sup>1</sup>. Ce qui s'accorde avec cette maxime de saint François : Mon Dieu et mon tout<sup>2</sup>. Cette vraie sagesse, voilà donc ce que nous devons principalement demander à Dieu : il nous la donnera libéralement, pourvu que nous la lui demandions, comme l'a dit saint Jacques<sup>3</sup>. On ne nie pas que l'étude soit utile, et même nécessaire aux prêtres ; mais la plus nécessaire c'est celle du crucifix. Le même saint Paulin, écrivant à un certain Jovius qui s'appliquait beaucoup à l'étude des philosophes, et peu à la vie spirituelle, sous prétexte de n'en avoir pas le temps, le saint reprit ainsi : « Il vous reste du temps pour devenir philosophe, et il ne vous en reste pas pour être chrétien<sup>4</sup> ? » Quelques prêtres emploient tant de temps à l'étude des mathématiques, de la géométrie, de l'astronomie, de l'histoire profane (s'ils étudiaient au moins ce qui convient le plus à leur état), et puis ils s'excusent de n'avoir pas le temps de faire oraison ! Il faudrait leur dire : « Il vous reste du temps pour vous rendre érudit, et il ne vous en reste pas pour être prêtre<sup>5</sup> ? » Sénèque disait que nous avons peu de temps, parce que nous en perdons beaucoup<sup>6</sup>. Et dans un autre endroit :

<sup>1</sup> Sibi haec sapientiam suam philosophi, sibi divitias suas divites, sibi regna sua reges ; nobis gloria, et possessio, et regnum Christus est. (*Epist.* 27.)

<sup>2</sup> Deus meus et omnia.

<sup>3</sup> Si quis indiget sapientia, postulet a Deo, qui dat omnibus affluenter, nec impropere. (*Jac.* 1, 5.)

<sup>4</sup> Vacat tibi ut philosophus sis, non vacat ut christianus sis ? (*Epist.* 36.)

<sup>5</sup> Vacat tibi ut eruditus sis, non vacat ut sacerdos sis ?

<sup>6</sup> Nos exiguum tempus habemus, sed multum perdimus. (*De brevitate vite*, c. 1.)

« Nous ignorons les choses nécessaires, parce que nous en apprenons beaucoup de superflues <sup>1</sup> »

VII. D'autres disent : Je voudrais faire oraison, mais le confessionnal et les sermons ne me laissent pas un moment à moi. Je vous loue sans doute, mon bien-aimé prêtre, de travailler au salut des âmes ; mais je ne puis vous louer de ce que, pour aider les autres, vous vous oubliez vous-même. Il faut d'abord faire attention à soi-même par la méditation, et seulement ensuite au prochain. Les saints apôtres ont été certainement les plus grands ouvriers évangéliques du monde, mais se voyant empêchés de faire oraison, à cause des œuvres qui avaient pour objet les intérêts du prochain, de manière à les occuper trop, ils établirent des diacres pour s'en aider dans ces œuvres extérieures, et avoir ainsi le temps de s'appliquer eux-mêmes à l'oraison et à la prédication <sup>2</sup> Mais remarquons là-dessus qu'on doit s'appliquer d'abord à l'oraison, et puis à la prédication, parce que sans l'oraison, les prédications produisent peu de fruits. C'est ce que sainte Thérèse écrivit à l'évêque d'Osma, qui s'appliquait beaucoup au profit spirituel de ses ouailles, mais peu à l'oraison : « Notre-Seigneur m'a fait connaître qu'il manquait en vous ce qui est principalement nécessaire (et si le fondement manque, l'édifice s'écroule), l'oraison mentale, et la persévérance à la faire ; de cette omission naît ensuite l'aridité qu'éprouve l'âme <sup>3</sup>. » C'est encore ce que saint Bernard écrivait au pape Eugène, de ne jamais laisser l'oraison à cause des affaires extérieures, ajoutant que celui qui abandonne l'oraison, peut tomber dans un tel endurcissement de cœur, qu'il perde le remords de ses fautes, et n'éprouve plus d'horreur de lui-même après avoir péché <sup>4</sup>

<sup>1</sup> *Necessaria ignoramus, quia superflua addiscimus.*

<sup>2</sup> *Fratres viros constituamus super hoc opus, nos autem orationi et ministerio verbi instantes erimus. (Act. VI, 4.)*

<sup>3</sup> (*Lettre VIII.*)

<sup>4</sup> *Timeo tibi, Eugeni, ne multitudo negotiorum, intermissa oratione et consideratione, te ad cor durum perducatur, quod seipsum non exhorret, quia non sentit. (S. Bern. lib. I, de consid. ad Eugen.)*

VIII. Saint Laurent Justinien dit que les œuvres de Marthe sans l'onction de Marie ne peuvent jamais être parfaites<sup>1</sup> Celui, ajoute le saint, qui prétend conduire à bonne fin le salut des âmes sans le secours de l'oraison, est dans une grande erreur : procurer le salut des âmes est une affaire aussi périlleuse qu'elle est excellente ; quiconque n'a pas soin de réparer ses forces au moyen de l'oraison, tombera de défaillance au milieu du chemin<sup>2</sup> Le Seigneur recommandait à ses disciples de prêcher sur les toits ce qu'il leur disait à l'oreille, c'est-à-dire ce qu'ils apprenaient de lui dans l'oraison<sup>3</sup> Car l'oreille dont il s'agit ici est celle du cœur, auquel Dieu promet de parler dans la solitude de l'oraison, comme il l'a dit par le prophète Osée<sup>4</sup> Dans l'oraison écrivait saint Paulin, le prêtre reçoit l'esprit qu'il doit ensuite communiquer aux autres<sup>5</sup> C'est pourquoi saint Bernard se plaignait de ce que dans l'Eglise il y avait à la vérité beaucoup de canaux (en parlant des prêtres), mais peu de réservoirs ; tandis que le prêtre doit avant tout être réservoir, c'est-à-dire se remplir de saintes lumières et d'affections recueillies dans l'oraison, et puis se faire canal pour les porter aux autres<sup>6</sup> Avant donc que le prêtre se porte à aider les autres, dit saint Laurent Justinien, il doit s'adonner à l'oraison<sup>7</sup> Saint Bernard, sur ce passage des Cantiques : « Tire-moy après toy, nous te suivrons et courrons à l'odeur de tes parfums (a)<sup>8</sup>, » dit que le prêtre rempli de zèle pour le

<sup>1</sup> Marthæ studium, absque Mariæ gustu, non potest esse perfectum. (*De instit. prælat. cap. 11, n. ult.*)

<sup>2</sup> Fallitur quisquis opus hoc periculosum, absque orationis præsidio, consummare putat ; in via deficit, si ab interna maneat refectione jejunos. (*S. Laur. Just. loc. cit.*)

<sup>3</sup> Quod in aure auditis, prædicate super tecta. (*Matth. x, 27.*)

<sup>4</sup> Ducam eam in solitudinem, et loquar ad cor ejus. (*Osée. II, 14.*)

<sup>5</sup> In oratione fit conceptio spiritualis. (*Epis. 4, ad sever.*)

<sup>6</sup> Sacerdos, conchas te exhibebis, non canalem. Canales hodie in Ecclesia multos habemus, conchas vero perpaucas. (*S. Ber. Serm. 18 in cant.*)

<sup>7</sup> Priusquam proximorum lucris incumbat, orationi intendat.

<sup>8</sup> Trahe me post te, curremus in odorem unguentorum tuorum. (*In cant. 1, 3.*)

(a) Traduction de S. François de Sales. (Œuvres, tom. III, 49. édit. Vivès.)  
(L'éditeur.)

salut des âmes doit dire à Dieu : « Je ne courrai pas seul, les jeunes vierges courent avec moi, nous courrons ensemble, moi à l'odeur de tes parfums, elles en s'encourageant par l'exemple que je leur en donnerai <sup>1</sup> » Mon Dieu, tirez-moi après vous, afin que je puisse courir après vous, et vous amener les autres avec moi ; attirez-moi par l'odeur de vos parfums, c'est-à-dire de vos inspirations et de vos grâces que je recevrai dans l'oraison, et les autres seront entraînés par mon exemple.

IX. Afin donc que le prêtre puisse attirer plus d'âmes à Dieu, il doit commencer par se faire attirer de Dieu. Ainsi ont fait les plus saints ouvriers, un saint Dominique, un saint Philippe de Néri, un saint François Xavier, un saint François Régis : ils employaient toute la journée au bien des peuples, et la nuit à l'oraison, et y restaient appliqués jusqu'à ce qu'il leur fallût céder au sommeil. Un prêtre d'un médiocre savoir, mais animé d'un grand zèle, attirera plus d'âmes à Dieu que beaucoup de savants, mais tièdes. C'était la pensée de saint Jérôme : « C'est assez, disait-il, d'un prêtre embrasé de zèle pour convertir tout un peuple <sup>2</sup> » Une parole d'un ministre enflammé de charité produira plus de fruit, que cent sermons composés par un théologien peu pénétré d'amour pour Dieu. Saint Thomas de Villeneuve disait que pour frapper les cœurs et les enflammer de l'amour de Dieu, il faut des paroles brûlantes qui soient comme des traits de feu de l'amour divin. Mais comment, poursuit le saint, ces paroles de feu sortiraient-elles d'un cœur de glace ? C'est la prière qui enflamme les cœurs des saints ouvriers, et qui les rend tout de feu, tandis qu'ils étaient auparavant tout de glace. L'Apôtre, traitant spécialement de l'amour de Jésus-Christ pour nous, s'écriait : « La charité de Jésus-Christ nous presse <sup>3</sup> » Il est impossible de méditer les douleurs et les outrages que Jésus-Christ a sup-

<sup>1</sup> Non curram ego solum, current adolescentulæ mecum ; curremus simul, ego odore unguentorum tuorum, illæ meo excitatæ exemplo. (S. Bern. *serm.* 2, in *Cant.*)

<sup>2</sup> Sufficit unus homo zelo accensus totum corrigere populum.

<sup>3</sup> Charitas enim Christi urget nos. (II. *Cor.* v, 14.)

portés pour nous, sans se sentir enflammé du feu de l'amour divin, et sans chercher à en embraser tous les autres. « Vous puiserez avec joie, avait annoncé le prophète Isaïe, des eaux des fontaines du Sauveur, et vous direz en ce jour-là : Chantez les louanges du Seigneur, et invoquez son nom<sup>1</sup>. » Les exemples de la vie de Jésus-Christ sont les fontaines du Sauveur où nous devons puiser. De ces exemples jaillissent des flots de lumières et de saintes affections dans les âmes, qui se sentant embrasées par ce moyen, chercheront ensuite à enflammer les autres, en les exhortant à connaître, à aimer et à louer la bonté de Dieu.

(Nous jugeons à propos de joindre ici quelques mots sur la manière de réciter l'office divin.)

X. Par la récitation de l'office divin, on honore Dieu, on résiste à la fureur des ennemis du salut, et on obtient pour les pécheurs les effets de la miséricorde divine. Mais pour obtenir tous ces avantages, il faut réciter l'office d'une manière convenable, et comme l'a prescrit le cinquième concile de Latran, dans le célèbre canon *Dolentes* ; c'est-à-dire qu'il faut le réciter *studiose et devote*. *Studiose*, en prononçant bien distinctement toute les paroles ; *devote*, en les disant avec toute l'attention possible, selon cet avis de Cassien : « Que l'on médite au fond de son cœur les paroles qu'on profère de bouche<sup>2</sup> » Comment, disait saint Cyprien, Dieu peut-il vous écouter, si vous ne vous écoutez pas vous-même<sup>3</sup> ? L'oraison faite avec attention est comme un parfum très-agréable à Dieu, et qui obtient de sa bonté des trésors de grâces ; mais l'oraison faite avec des distractions volontaires est comme une fumée puante qui irrite Dieu, et qui nous attire ses châtimens.

<sup>1</sup> Haurietis in gaudio aquas de fontibus Salvatoris, et dicetis in illa die : Confitemini Domino, et invocate nomen ejus. (*Isa. xii, 3, 4.*)

<sup>2</sup> Hoc versetur in corde quod profertur in ore. (*Collat. 23, cap. 7.*)

<sup>3</sup> Quomodo te audiri postulas, cum te ipsum non audias? (*Serm. de Or. Domini.*)

XI. Voilà pourquoi le démon fait tous ses efforts pour nous faire réciter l'office avec des distractions ; mais voilà pourquoi aussi nous devons mettre tous nos soins à le réciter convenablement. Nous devons 1° ranimer notre foi, et croire qu'en récitant l'office, nous nous unissons aux anges pour chanter avec eux les louanges de Dieu : Nous remplissons sur cette terre l'office des célestes habitants de la patrie éternelle qui louent Dieu sans cesse<sup>1</sup>, et qui le loueront pendant toute l'éternité<sup>2</sup> Il faut, dit saint Jean Chrysostome, avant d'entrer dans l'église (ou de prendre le bréviaire en main), il faut bannir toutes les pensées mondaines et les laisser à la porte<sup>3</sup> : Il faut ensuite, en récitant l'office, que nous conformions les affections de notre âme aux sentiments que nous lisons. Il faut, dit S. Augustin, prier, si le psaume prie ; gémir, s'il gémit ; espérer, s'il espère<sup>4</sup> Il faut encore renouveler de temps en temps son attention, par exemple, au commencement de chaque psaume. 4° Nous devons enfin éviter de donner à notre esprit les occasions de se distraire. Si vous choisissiez pour dire l'office une route fréquentée ou une assemblée dans laquelle on plaisanterait et on rirait, pourriez-vous dire l'office avec attention et avec dévotion ? Oh ! combien sont grands les avantages de ceux qui tous les jours récitent l'office avec dévotion ? « Ils sont remplis de l'Esprit-Saint, » dit saint Jean Chrysostome<sup>5</sup> Mais ceux qui le disent avec négligence en perdent au contraire tout le fruit, et en rendront un jour à Dieu un compte sévère.

<sup>1</sup> Officium futuræ civitatis adipiscimur.

<sup>2</sup> In sæcula sæculorum laudabunt te. (*Psal. LXXXIII, 5.*)

<sup>3</sup> Ne quis ingrediatur templum curis onustus mundanis, hæc ante ostium deponamus. (*Chrys. hom. 2, in cap. 5, Isa.*)

<sup>4</sup> Si psalmus orat, orare ; si gemit, gemere ; si sperat, sperare.

<sup>5</sup> Implentur Spiritu sancto.

VI<sup>e</sup> INSTRUCTION

## SUR L'HUMILITÉ.

I. *Discite a me quia mitis sum et humilis corde.* (Matth. II, 29.) L'humilité et la douceur étaient les deux vertus privilégiées de Jésus-Christ, et en quoi il voulait particulièrement être imité par ses disciples. Parlons d'abord de l'humilité, ensuite nous parlerons de la douceur. Chacun, disait saint Bernard, doit être d'autant plus humble, qu'il est plus élevé<sup>1</sup> Le prêtre doit donc être d'autant plus humble que sa dignité est plus sublime ; car autrement, s'il tombe dans le péché, plus la hauteur dont il tombe est grande, plus sa chute sera terrible. C'est pourquoi saint Laurent Justinien dit que l'humilité doit être le joyau le plus précieux qui reluit dans le prêtre<sup>2</sup>. Et saint Augustin dit : « Qu'à travers la dignité la plus élevée, disait-il, on puisse entrevoir l'humilité la plus profonde<sup>3</sup> » Jésus-Christ avait le premier recommandé à celui d'entre nous qui serait le plus grand, de se faire le plus petit<sup>4</sup> L'humilité, c'est la vérité ; c'est pourquoi le Seigneur nous dit, que si nous savions séparer l'ivraie du bon grain, le précieux du vil, c'est-à-dire, ce qui vient de Dieu de ce qui vient de nous, notre bouche, semblable à la sienne, ne s'ouvrirait que pour dire la vérité<sup>5</sup> C'est pourquoi répétons sans cesse cette prière de saint Augustin : « Que je vous connaisse (ô mon Dieu), et que je me connaisse<sup>6</sup>. » Saint François d'Assise disait également à Dieu : « Qui êtes-vous, Seigneur, et qui suis-je ? » admirant ainsi

<sup>1</sup> Tanto quisque debet esse humilior, quanto est sublimior. (*De 7 don. Sp. s. c. 7.*)

<sup>2</sup> Humilitas est sacerdotum gemma. (*De inst. præl. c. 21.*)

<sup>3</sup> In summo honore summa sit humilitas. (*De temp. serm. 212, 213.*)

<sup>4</sup> Qui major est in vobis fiat sicut minor. (*Luc. xxii, 26.*)

<sup>5</sup> Si separaveris pretiosum a vili, quasi os meum eris. (*Jer. xv, 19.*)

<sup>6</sup> Noverim me, noverim te. (*Lib. de vita beata.*)

en Dieu sa grandeur et sa bonté souveraine, et en lui-même son indignité et sa misère profonde. Tous les saints à la vue de ces perfections infinies s'abaissent jusqu'au fond de la terre, et plus ils connaissent Dieu, plus ils se sentent eux-mêmes pauvres et indigents. Les orgueilleux ne voient pas leur bassesse et leur néant, parce qu'ils sont privés de lumière.

II. Ayons donc soin de séparer toujours ce qui vient de nous, de ce qui appartient à Dieu. Nous n'avons à nous que la misère et le péché ; car que sommes-nous, sinon un peu de boue infecte et souillée de péchés ? et de quoi pouvons-nous nous enorgueillir<sup>1</sup> ? La noblesse, les richesses, les talents, l'habileté, et tous les autres dons de la nature ne sont qu'un manteau jeté sur les épaules d'un pauvre mendiant pour couvrir sa misère. Or dites-moi, ne tiendriez-vous pas pour un fou ce mendiant, s'il se glorifiait de ce manteau brodé dont on l'aurait affublé pour un moment ? « Qu'avez-vous que vous n'avez reçu, dit saint Paul ? et si vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifiez-vous, comme si vous ne l'aviez pas reçu<sup>2</sup> ? » Qu'avons-nous donc qui ne nous ait pas été donné de Dieu, et qu'il ne puisse nous enlever quand il voudra ? Mais ce qui nous vient surtout de Dieu, ce sont les dons de sa grâce, que nous corrompons, hélas ! par tant d'imperfections, de distractions, d'instructions désordonnées et d'impatiences. Tout ce qu'il y a en nous de meilleur, comme l'a dit le Prophète, n'est encore que comme un linge souillé<sup>3</sup> De sorte, qu'après nos messes, nos offices, nos prières, quand nous nous croyons plus illuminés, et plus riches en mérites, nous méritons que le Seigneur nous adresse le reproche qu'il fit à cet évêque de l'Apocalypse : « Vous dites : Je suis riche ; et vous ne voyez pas que vous êtes misérable, aveugle et nu<sup>4</sup> » Saint Bernard tire de là cette con-

<sup>1</sup> Quid superbit terra et cinis ? (*Eccli.* x, 9.)

<sup>2</sup> Quid autem habes quod non accepisti ? Si autem accepisti, quid gloriaris, quasi non acceperis ? (*I Cor.* iv, 7.)

<sup>3</sup> Quasi pannus menstruatæ universæ justitiæ nostræ. (*Ps.* LXIV, 6.)

<sup>4</sup> Dives sum ; et nescis quia tu es miser et cæcus et nudus. (*Apoc.* III, 17.)

clusion : « Tout ce qui nous manque en ferveur, suppléons-y par l'humilité de notre confession<sup>1</sup> » Du moins si nous sentons notre pauvreté et nos défauts devant Dieu, humiliions-nous, et confessons nos misères. Saint François de Borgia étant encore séculier, reçut d'un saint homme le conseil salutaire de ne jamais oublier de penser à ses misères, s'il voulait avancer dans la perfection. Le saint se rappelant ce conseil, employait les deux premières heures de son oraison à reconnaître sa misère, et à se mépriser ; c'est par là qu'il est devenu un grand saint, et nous a laissé de si beaux exemples d'humilité.

III. Saint Augustin a dit : « Dieu est haut : si vous vous humiliez, il descend jusqu'à vous ; si vous vous élevez, il s'éloigne de vous<sup>2</sup> » C'est ainsi que le Seigneur s'approche des humbles et les comble de grâces, au lieu qu'il s'éloigne des orgueilleux et les fuit. « Le Seigneur a en abomination tout arrogant, » a dit le Sage<sup>3</sup> « Dieu résiste aux orgueilleux, et donne la grâce aux humbles, » nous dit l'apôtre saint Jacques<sup>4</sup> La prière de celui qui s'humilie, lisons-nous dans l'Écclésiastique, pénétrera les nues, et il ne cessera pas de prier, jusqu'à ce que le Seigneur abaisse sur lui ses regards<sup>5</sup>. Dieu rejette au contraire la prière des orgueilleux, *resistit*. Les orgueilleux ne sont regardés par le Seigneur que de loin, comme il est dit dans les Psaumes<sup>6</sup>. Lorsque nous regardons quelqu'un de loin, nous ne le connaissons pas, et de même Dieu feint, pour ainsi dire, de ne pas reconnaître les orgueilleux, et de ne pas entendre leurs prières. Quand ils l'appellent, il leur répond : En vérité je vous le dis, je ne vous connais point<sup>7</sup> En un mot, les orgueilleux sont un

<sup>1</sup> Quidquid minus est fervoris, humilitas suppleat confessionis. (*Serm. de div. 26.*)

<sup>2</sup> Altus est Deus ; humilia te, et descendit ad te ; erigis te, et fugit a te.

<sup>3</sup> Abominatio Domini est omnis arrogans. (*Prov. xvi, 5.*)

<sup>4</sup> Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam. (*Jac. iv, 6.*)

<sup>5</sup> Oratio humiliantis se nubes penetrabit, nec discedet, donec Altissimus aspiciat. (*Eccli., xxxv, 21.*)

<sup>6</sup> Dominus humilia respicit, et alta a longe cognoscit. (*Psal. cxxxvii, 6.*)

<sup>7</sup> Amen dico vobis, nescio vos. (*Matth. xxv, 12.*)

objet de haine et d'horreur aux yeux de Dieu et des hommes <sup>1</sup> Quelquefois les hommes sont forcés par la nécessité d'honorer extérieurement des orgueilleux, mais dans leur cœur ils les abhorent et les méprisent, sans même cacher à cet égard leurs sentiments aux autres. Saint Jérôme fait dans les termes suivants l'éloge de l'humilité de saint Paul : « En fuyant la gloire, il se l'attirait ; car elle suit la vertu dont elle est comme l'ombre, et tandis qu'elle abandonne ceux qui la recherchent, elle s'attache à ceux qui la méprisent <sup>2</sup> : » *Fugiendo gloriam, gloriam merebetur quæ virtutem quasi umbra sequitur, et appetitores sui deserens, appetit contemptores.* « Celui qui s'élève, a dit Notre-Seigneur, sera humilié ; et celui qui s'humilie sera élevé <sup>3</sup> » Quand un prêtre, par exemple, fait une bonne œuvre, et garde le silence, ceux qui parviennent à la connaître, ne peuvent s'empêcher de l'en louer. Mais s'il publie sa bonne action pour mendier quelques louanges, il ne rencontrera que le blâme. Quelle honte, dit saint Grégoire, de voir des maîtres qui enseignent l'humilité devenir par leur exemple des maîtres d'orgueil <sup>4</sup> ! Ce n'est pas une excuse de dire : Je parle de mon action pour qu'elle soit connue, et que Dieu soit loué : car, dit Sénèque, en ne taisant pas sa bonne action, on n'en taira pas non plus l'auteur <sup>5</sup> Celui qui vous entendra raconter votre bonne œuvre, croira que vous la racontez pour en recueillir les louanges, et vous perdrez ainsi l'estime auprès de Dieu. En effet, Dieu voyant que vous avez obtenu les vaines louanges que vous cherchiez, vous répétera cette parole de l'Évangile : « En vérité je vous le dis, ils ont reçu leur récompense <sup>6</sup> » Le Seigneur dit qu'il abhorre entre tous les autres, trois sortes de pécheurs : un pauvre rempli d'orgueil, un

<sup>1</sup> Odibilis coram Deo, et hominibus superbia. (*Eccli.* x, 7.)

<sup>2</sup> Ubi fuerit superbia, ibi erit et contumelia. (*Prov.* xi, 2.)

<sup>3</sup> Qui autem se exaltat humiliabitur ; et qui se humiliaverit exaltabitur. (*Matth.* xxiii, 12.)

<sup>4</sup> Doctores humilitatis, duces superbiæ. (*Lib.* IV, ep. 66.)

<sup>5</sup> Qui enim non tacuerit, non tacebit auctorem.

<sup>6</sup> Amen dico vobis, receperunt mercedem suam. (*Matth.* vi, 2.)

riche habitué à mentir, et un vieillard dépourvu de sagesse<sup>1</sup> Mais, le premier entre tous ceux que Dieu hait, c'est le pauvre rempli d'orgueil.

IV. Mais venons à la pratique. Voyons ce que nous devons faire pour être vraiment humbles, non en paroles, mais de fait, Avant tout il faut que nous concevions une grande crainte de tomber dans ce vice d'orgueil ; car, ainsi que nous l'avons dit, Dieu résiste aux orgueilleux, et les prive de ses grâces. Pour qu'un prêtre puisse se conserver chaste, il a besoin d'une assistance spéciale de Dieu ; mais comment, s'il est orgueilleux, pourra-t-il conserver sa chasteté, si en punition de son orgueil, Dieu le prive de son assistance ? L'exaltation de l'esprit, dit le Sage, est le signe précurseur d'une ruine prochaine<sup>2</sup> C'est ce qui a fait dire à saint Augustin qu'il est utile en quelque sorte aux orgueilleux de tomber dans quelque péché notoire, pour apprendre à devenir humbles, et à se mépriser eux-mêmes<sup>3</sup> C'est ce qui arriva à David ; il commit un adultère pour avoir manqué d'humilité, ainsi qu'il l'avoue lui-même avec larmes<sup>4</sup> L'orgueil, dit saint Grégoire, est pour plusieurs un principe d'impudicité, attendu que, tandis qu'ils s'élèvent dans leur esprit, la faiblesse de leur chair les précipite du côté de l'enfer<sup>5</sup> L'esprit d'orgueil se laisse facilement accompagner par l'esprit d'impureté. Il est dit des Israélites infidèles. « L'esprit de fornication est en eux. » Puis le prophète ajoute : L'arrogance d'Israël l'accusera à sa face<sup>6</sup> Demandez à cet homme pourquoi il retombe toujours dans les mêmes fautes de luxure : *Respondebit arrogantia* ; l'orgueil répondra pour lui, et

<sup>1</sup> Tres species odivit anima mea... pauperem superbum, divitem mendacem, senem fatuum. (*Eccli.* xxv, 3.)

<sup>2</sup> Ante ruinam exaltatur spiritus. (*Prov.* xvi, 18.)

<sup>3</sup> Audeo dicere superbis esse utile cadere in aliquod apertum peccatum, unde sibi displiceant. (*S. Aug. lib. XIV, de Civ. Dei. c. 11.*)

<sup>4</sup> Priusquam humiliarer, ego deliqui. (*Psal.* cxviii, 67.)

<sup>5</sup> Multis sæpe superbia luxuriæ seminarium fuit, dum eos spiritus in altum evexit, caro in infernum mersit. (*S. Greg. l. 29, Moral. c. 13.*)

<sup>6</sup> Spiritus fornicationum in medio eorum, et respondebit arrogantia Israel in facie ejus. (*Osee.* v, 45.)

dira qu'il en est la cause. En effet, l'orgueilleux ayant une grande opinion et une haute estime de lui-même, le Seigneur le punit en permettant qu'il reste plongé dans ses turpitudes. Châtiment, comme dit l'apôtre, infligé déjà aux sages du monde à cause de leur orgueil<sup>1</sup>.

V Le démon ne redoute pas les orgueilleux. Un jour, à ce que raconte Césaire, (livre 4, chapitre 5.), un possédé ayant été conduit dans un monastère de chartreux, le supérieur amena avec lui un jeune homme réputé de grande vertu, et dit au démon : Si ce moine t'ordonnait de sortir, aurais-tu l'audace de résister à ses ordres ? Oui, répondit le démon : je ne crains pas ce moine, car il est orgueilleux. Le bienheureux Joseph de Calasance disait que le diable se sert d'un prêtre orgueilleux comme d'une balle à jouer, c'est-à-dire, qu'il le jette et le fait tomber où il veut. C'est pourquoi les saints ont toujours eu plus de crainte de l'orgueil et de la vaine gloire, que de tout autre mal temporel qui aurait pu leur arriver. Surius raconte qu'un saint homme, estimé et honoré de tout le monde, à cause des miracles qu'il opérât, se voyant assailli par la vaine gloire, pria le Seigneur de permettre qu'il devint possédé du démon, il fut exaucé et après avoir été possédé pendant cinq mois, il fut délivré en même temps, et du malin esprit, et de l'esprit d'orgueil qui le tourmentait jusque-là. C'est dans ce but que le Seigneur permet que les saints eux-mêmes soient tourmentés par des tentations impures, contre lesquelles, malgré leurs prières, il les laisse lutter et combattre ; c'est ce qui arriva à saint Paul, comme il nous le fait connaître dans une de ses épîtres : « De peur, dit l'apôtre, que la grandeur de mes révélations ne m'élève en moi-même, Dieu a permis que je ressente dans ma chair un aiguillon qui est l'ange de Satan, pour me donner des soufflets. C'est pourquoi j'ai prié trois fois le Seigneur, afin que cet ange de Satan se retirât de moi. Et le Seigneur m'a répondu : Ma grâce

<sup>1</sup> Tradidit illos in desideria cordis eorum, in immunditia, ut contumeliis afficiant corpora sua in semetipsis. (*Rom.* 1, 24.)

vous suffit, car la vertu se perfectionne dans la faiblesse<sup>1</sup> » Ainsi, dit saint Jérôme, l'aiguillon de la chair ne tourmenta saint Paul que pour l'avertir d'être toujours humble<sup>2</sup> De là saint Grégoire conclut que pour conserver intacte la chasteté, il faut lui donner l'humilité pour gardienne<sup>3</sup>. Une autre réflexion se présente ici : Le Seigneur, afin d'humilier l'orgueil du peuple égyptien, lui envoya pour le tourmenter non pas des ours et des lions, mais des grenouilles. Or qu'est-ce que cela veut dire, sinon que Dieu permet quelquefois que nous soyons vexés par certaines petites tentations que nous donnent quelques paroles entendues, quelques aversions légères, et autres choses de rien, afin de nous faire mieux sentir et connaître notre misère, et de nous obliger à nous humilier.

VI. Il faut, en second lieu, que nous nous gardions de nous glorifier de nos succès, ou du bien qui se fait par notre coopération, nous surtout qui avons été élevés à la dignité du ministère sacerdotal ; car les fonctions que nous avons à remplir sont des plus sublimes. C'est à nous, en effet, qu'a été confiée la magnifique fonction de sacrifier à Dieu son fils lui-même, de réconcilier les pécheurs avec Dieu, comme l'a dit l'Apôtre, par la prédication et l'administration des sacrements<sup>4</sup> Nous sommes les ambassadeurs et les vicaires de Jésus-Christ, et le Saint-Esprit a fait de nous ses organes<sup>5</sup> Or, de même que, comme l'a dit saint Jérôme, les montagnes les plus hautes sont les plus battues par les vents, de même plus notre ministère est sublime, plus nous sommes exposés à être

<sup>1</sup> Et ne magnitudo revelationum extollat me, datus est mihi stimulus carnis meæ, angelus Satanæ, qui me colaphizet : propter quod ter Dominum rogavi, ut discederet a me, et dixit mihi : Sufficit tibi gratia mea, nam virtus in infirmitate perficitur. (II Cor. XII, 79.)

<sup>2</sup> Hic monitor datus est Paulo ad terendam superbiam. (S. Hier. *epist.* 27, ad Paulam.)

<sup>3</sup> Per humilitatis custodiam servanda est munditia castitatis.

<sup>4</sup> Dedit nobis ministerium reconciliationis. (II, Cor. v, 18.)

<sup>5</sup> Pro Christo ergo legatione fungimur, tanquam Deo exhortante per nos. (Ibid. 20.)

assaillis par la vaine gloire. En effet, nous passons aux yeux de tout le monde pour des saints et des savants. La tête tourne facilement à celui qui est placé sur un lieu très-élevé. Combien de prêtres, pour avoir manqué d'humilité, sont tombés misérablement dans le plus affreux des précipices ! Montan, après avoir opéré des miracles, se laissa subjugué par l'ambition, et devint hérésiarque ; Tatien, qui écrivit avec tant de force contre les païens, devint hérétique par orgueil. Le frère Justin, de l'ordre de Saint-François, après être parvenu au plus haut degré de la contemplation, mourut, pour s'être épris d'orgueil, apostat et réprouvé. On raconte dans la vie de saint Palémon qu'un moine marchant sur des charbons ardents, s'en glorifiait, en disant : Qui est celui d'entre vous qui peut ainsi marcher sur des charbons ardents sans se brûler ? Saint Palemon l'en reprit, mais le malheureux, rempli d'estime pour lui-même, persista dans sa vanité, tomba dans le péché mortel, et mourut en mauvais état. L'homme spirituel qui devient orgueilleux est le pire de tous les voleurs ; car il usurpe, non pas seulement les biens, mais la gloire de Dieu. C'est pourquoi saint François faisait à Dieu cette prière : Seigneur, si vous me donnez quelque bien, gardez-le vous, car autrement je vous le ravirais. Voilà comment les prêtres doivent prier, en disant avec saint Paul : C'est par la grâce de Dieu que je sais ce que je suis<sup>1</sup> ; puisque nous ne sommes pas capables, je ne dis pas seulement de faire de bonnes œuvres, mais même d'avoir de nous-mêmes une seule bonne pensée<sup>2</sup>.

VII. Voici les graves avertissements que le Seigneur nous donne à ce sujet : « Après même que vous aurez fait tout ce qui vous est commandé, dites toujours : nous sommes des serviteurs inutiles, nous n'avons fait que ce que nous devons faire<sup>3</sup> » De quelle utilité, en effet, nos œuvres peuvent-elles être à Dieu ! Quel besoin Dieu peut-il avoir de nos biens ?

<sup>1</sup> Gratia Dei sum id quod sum. (II, Cor. xv, 10.)

<sup>2</sup> Non quod sufficientes simus cogitare aliquid a nobis. (II, Cor. ii, 5.)

<sup>3</sup> Cum feceritis omnia quæ præcepta sunt vobis, dicite : Servi inutiles sumus : quod debuimus facere, fecimus. (Luc. xvii, 10.)

« Vous êtes mon Dieu, disait David, et vous n'avez nul besoin de mes biens<sup>1</sup> » Job disait semblablement. « Si vous vous conduisez selon la justice, qu'est-ce que Dieu recevra en cela de vos mains<sup>2</sup>? » Quel don pouvons-nous offrir à Dieu, qui le rende plus riche? Bien plus nous sommes des serviteurs inutiles, car quelles sont toutes nos œuvres comparées aux bienfaits sans nombre d'un Dieu qui mérite un amour infini, et qui a tant souffert pour notre amour? Voici ce que l'Apôtre en parlant de lui-même écrivait à ce propos. « Si j'annonce l'Évangile, je ne puis pas en tirer gloire, puisque c'est pour moi un devoir rigoureux que de le faire<sup>3</sup> » Quoi que nous fassions pour glorifier Dieu, nous y sommes obligés par justice et par reconnaissance, d'autant plus que toutes nos actions sont plutôt son ouvrage que le nôtre. « Qui pourrait s'empêcher, disait saint Bernard, de se moquer des nuages, s'ils se glorifiaient des pluies qu'ils envoient à la terre<sup>4</sup>? » Le saint abbé ajoute que dans toutes les œuvres des saints, ce ne sont pas tant les saints eux-mêmes qu'il faut louer, que Dieu dont ils ne sont que les instruments. « Louez Dieu dans ses saints, puisque c'est lui-même qui demeure en eux, et qui fait par leurs mains toutes les œuvres, » a dit saint Bernard<sup>5</sup>. Saint Augustin a dit de même : « Si nous faisons quelque bien, petit ou grand, c'est un don qu'il nous fait, et il n'y a de nous que ce qu'il y a de mal<sup>6</sup> » Et ailleurs, s'adressant à Dieu lui-même : « Qui que ce soit qui vous fasse l'énumération de ses mérites, que vous énumère-t-il autre chose que vos bienfaits<sup>7</sup>? »

<sup>1</sup> Deus meus es tu, quoniam bonorum meorum, non eges. (*Ps.* xv, 2.)

<sup>2</sup> Porro si juste egeris... quid de manu tua accipiet? (*Job.* xxxiv, 6.)

<sup>3</sup> Si evangelizavero, non est mihi gloria, necessitas enim mihi incumbit. (*I. Cor.* ix, 16.)

<sup>4</sup> Si glorientur nubes quod genuerint imbres, quis non irrideat?

<sup>5</sup> Lauda Deum in sanctis ejus, quin in ipsis manens facit opera. (*S. Bern. Serm.* xiii, in *Cant.*)

<sup>6</sup> Si quid boni est parvi vel magni, donum suum est, et nostrum non nisi malum est. (*In Soliloq.*)

<sup>7</sup> Quisquis tibi enumerat merita sur, quid tibi enumerat nisi munera tua? (*Lib.* ix, *conf. cap.* 13.)

VIII. C'est pourquoi, quand nous faisons une bonne œuvre, il faut que nous disions au Seigneur, comme autrefois David : « Nous ne vous avons pas fait don d'autres choses que de ce que nous avons d'avance reçu de votre main <sup>1</sup> » Lorsque sainte Thérèse faisait quelque bonne œuvre ou la voyait faire aux autres, elle se mettait aussitôt à en louer Dieu, en disant que tout ne se faisait que par lui. En conséquence de ce principe, saint Augustin nous enseigne que si l'humilité n'a pris les devants, tout le mérite du bien que nous faisons nous est enlevé par l'orgueil <sup>2</sup> Et ailleurs, que l'orgueil se tient en embuscade tout près de nos bonnes œuvres, pour nous en faire perdre le mérite <sup>3</sup> Plus on se voit favorisé de Dieu par des grâces particulières, disait le bienheureux Joseph Calasance, plus on doit s'humilier, pour ne pas tout perdre. Car on perd tout, si le moindre sentiment d'orgueil pénètre dans notre âme. Faire de bonnes œuvres sans humilité, c'est faire comme si l'on jetait de la poudre au vent, comme l'a dit saint Grégoire <sup>4</sup> Trithème a dit aussi : « Du moment où vous avez méprisé les autres, vous êtes devenu pire que les autres <sup>5</sup> » Les Saints, loin de jamais se glorifier d'aucune de leurs bonnes qualités, ont plutôt cherché à faire connaître aux autres ce qui pouvait les leur rendre méprisables. Le P Villeneuve, jésuite, n'avait aucune honte de faire savoir à tout le monde que son frère était un pauvre laboureur. Le P Sacchini, de la même compagnie, ayant un jour rencontré en public son père qui était un pauvre muletier, courut l'embrasser en s'écriant : Voilà mon père. Lisons les vies des Saints, et nous cesserons d'être orgueilleux, car en lisant tant d'autres grandes choses qu'ils ont faites, nous serions honteux d'avoir fait si peu de notre côté.

<sup>1</sup> Quæ de manu tua accepimus, dedimus tibi. (I. *Paral.* xxix, 14.)

<sup>2</sup> Nisi humilitas præcesserit, totum extorquet de manu superbia. (S. *Aug.* *epist.* v, *ad Dioscor.*)

<sup>3</sup> Superbia bonis operibus insidiatur, ut percant. (*Epist.* lvi.)

<sup>4</sup> Qui sine humilitate virtutes congregat, quasi in ventum pulverem portat. (In *Psalm.* ii. *pœnit.*)

<sup>5</sup> Cæteros contempsisti, cæteris pejor factus es.

IX. En troisième lieu, nous devons vivre dans une continue défiance de nous-mêmes ; si Dieu ne nous aide, nous ne pourrons nous conserver dans sa grâce, pas plus que si le Seigneur, comme dit le Psalmiste, ne garde une cité, l'homme qui la garde ne peut suffire à la protéger<sup>1</sup> Et si Dieu n'est pas avec nous, nous ne pourrons faire aucun bien, de même que, comme il est dit encore, si Dieu ne coopère à la construction d'une maison, ceux qui l'entreprennent ne pourront en venir à bout<sup>2</sup> Plus d'un saint, avec un médiocre degré d'instruction, ont converti des peuples entiers. Quand saint Ignace de Loyola vint prêcher à Rome, ses discours d'un style simple, et remplis de mots impropres, puisqu'il ne savait pas bien la langue italienne, comme cependant ils sortaient d'un cœur humble et brûlant d'amour pour Dieu, produisaient de si grands fruits que les auditeurs allaient tout aussitôt se confesser, et répandaient tant de larmes qu'à peine ils pouvaient parler<sup>3</sup> Au contraire, certains savants avec toute leur érudition et leur éloquence ne convertissent pas même une seule âme ; en ces docteurs s'accomplit la menace que faisait Dieu par le prophète Osée : « Donne leur un sein stérile et des mamelles arides<sup>4</sup> » De tels prédicateurs remplis de leur vaine science sont comme des mères stériles et sans enfants, mères seulement de nom ; si les enfants des autres viennent leur demander du lait, ils les laisseront mourir de faim, car le sein des orgueilleux, rempli de vent et de fumée, est vide du lait de la vraie doctrine. « La science enfle, tandis que la charité édifie<sup>5</sup> » Voilà à quoi sont malheureusement exposés les savants. Il est difficile, écrivait le cardinal Bellarmin à son neveu, qu'un savant soit véritablement humble, qu'il ne méprise pas les autres, qu'il ne critique pas leurs actions, qu'il ne suive pas

<sup>1</sup> Nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilat qui custodit eam. (*Psal.* cxxvi, 5.)

<sup>2</sup> Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam. (*Ibid.*)

<sup>3</sup> (*Vie de S. Ignace, liv. III, c. 2.*)

<sup>4</sup> Da eis vulvam sine liberis et ubera arentia. (*Ose. ix, 14.*)

<sup>5</sup> Scientia inflat, charitas vero ædificat. (*I. Cor. viii, 1.*)

toujours sa propre opinion, et qu'il se soumette volontiers aux jugements et aux sentiments d'autrui. Il est vrai qu'un sermon ne doit pas être prêché au hasard, il doit être médité et étudié ; mais après avoir étudié le sermon, et l'avoir débité avec bonheur et avec force, nous devons reconnaître que nous sommes des serviteurs inutiles, *Servi inutiles sumus*, et attendre que le fruit en vienne de la puissance de Dieu, et non pas de nos travaux ; car quelle proportion peut-il y avoir entre nos paroles et la conversion des pécheurs ? La hache, demande Isaïe, peut-elle dire à celui qui s'en est servi pour couper un arbre : C'est moi qui l'ai abattu, et non pas vous <sup>1</sup> ? Que sommes-nous, sinon des instruments incapables d'agir par nous-mêmes, si Dieu ne nous imprime le mouvement ? « Sans moi vous ne pouvez rien faire, » nous dit Jésus-Christ lui-même <sup>2</sup> Ce que saint Augustin explique ainsi : « Il ne dit pas : Vous ne pouvez faire que peu de choses sans moi, mais il dit, sans moi vous ne pouvez rien faire <sup>3</sup> » Et l'Apôtre dit encore : « Ce n'est pas que nous soyons capables d'avoir de nous-mêmes quelques pensées <sup>4</sup> » Si nous ne pouvons de nous-mêmes avoir une seule bonne pensée qui nous appartienne, comment à plus forte raison pourrions-nous faire une bonne œuvre ? « Ce n'est ni celui qui plante, ni celui qui arrose, mais c'est Dieu qui donne l'accroissement <sup>5</sup>. » Ce n'est donc ni la parole du prédicateur, ni celle du confesseur qui font avancer les âmes dans la vertu, c'est Dieu qui fait tout. C'est pourquoi, dit saint Chrysostome, reconnaissons que nous sommes inutiles, si nous voulons nous rendre utiles <sup>6</sup> Ayons soin, dès que nous recevons quelque louange, d'en rapporter tout de suite l'honneur à Dieu, à qui seul il appartient, et de dire : « À Dieu seul honneur et gloire <sup>7</sup> »

<sup>1</sup> Numquid gloriabitur securis contra cum qui secat in ea ? (*Isaï. x, 28.*)

<sup>2</sup> Sine me nihil potestis facere. (*Joan. xv, 5.*)

<sup>3</sup> Non ait : Sine me parum potestis facere ; sed nihil. (*In Joan. tract. 81.*)

<sup>4</sup> Non quod sufficientes simus cogitare aliquid a nobis. (*II, Cor. iii, 5.*)

<sup>5</sup> Neque qui plantat est aliquid, neque qui rigat, sed qui incrementum dat, Deus. (*I. Cor. iii, 7.*)

<sup>6</sup> Nos dicamus inutiles, ut utiles efficiamur. (*Homil. 38.*)

<sup>7</sup> Soli Deo honor et gloria. (*I. Tim. i, 7.*)

Et lorsqu'on nous ordonne de remplir quelque fonction, de faire une bonne œuvre, alors il ne faut pas entrer en défiance en nous arrêtant à considérer notre insuffisance, mais nous devons mettre toute notre confiance en Dieu qui nous parle par la bouche du supérieur et nous dit : « Je serai dans votre bouche <sup>1</sup> »

X. L'Apôtre disait : « Je me glorifierai donc volontiers dans mes faiblesses, afin que la puissance de Jésus-Christ habite en moi <sup>2</sup>. » Tels doivent être nos sentiments ; nous devons mettre notre gloire à reconnaître notre insuffisance, pour acquérir ainsi la vertu de Jésus-Christ, qui est la sainte humilité. Oh que de choses admirables les humbles ne parviennent-ils à accomplir ! « Il n'y a rien, dit saint Léon, dont les humbles ne puissent facilement venir à bout <sup>3</sup>, » parce que, comme ils se confient en Dieu, ils agissent avec le bras de Dieu, et obtiennent tout ce qu'ils veulent. « Ceux qui espèrent en Dieu, a dit le prophète Isaïe, acquerront une force tout autre <sup>4</sup> » Celui qui veut que Dieu se serve de lui pour opérer de grandes choses, disait le bienheureux Joseph Calasance, doit devenir le plus humble des hommes. L'humble peut dire : « Je puis tout en celui qui me fortifie <sup>5</sup> » Quand il s'aperçoit que l'entreprise est difficile, au lieu de se décourager, il dit : « Avec l'aide de Dieu nous ferons des prodiges <sup>6</sup>. » Jésus-Christ, pour convertir le monde, ne voulut pas choisir des hommes puissants ou savants, mais il prit des pêcheurs pauvres et ignorants, pleins d'humilité, et bien éloignés de se confier dans leurs propres forces. « Dieu a choisi ce qu'il y a de plus faible selon le monde, pour confondre ce qu'il y a de plus fort, afin que personne ne se glorifie en sa présence <sup>7</sup>. » De plus, les défauts

<sup>1</sup> Ego ero in ore tuo. (*Exod.* IV, 15.)

<sup>2</sup> Libenter igitur gloriabor in infirmitatibus meis, ut inhabitet in me virtus Christi. (*I Cor.* XII, 9.)

<sup>3</sup> Nihil arduum humilibus.

<sup>4</sup> Qui sperant in Domino, mutabunt fortitudinem. (*Isa.* XL, 21.)

<sup>5</sup> Omnia possum in eo qui me confortat. (*Philipp.* IV, 13.)

<sup>6</sup> In Deo faciemus virtatem. (*Psal.* LIX, 14.)

<sup>7</sup> Infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia, et non gloriatur omnis caro in conspectu ejus. (*I Cor.* I, 27.)

mêmes que nous voyons en nous, ne doivent pas nous faire tomber dans la défiance, et il doit encore en être de même des rechutes dont nous nous verrions coupables après toutes nos résolutions et nos promesses faites à Dieu. Non, il ne faut jamais perdre la confiance, comme le démon voudrait nous y pousser, pour nous faire tomber dans d'autres péchés plus graves ; mais nous devons alors plus que jamais mettre notre confiance en Dieu, en nous servant de nos fautes elles-mêmes, pour nous confier davantage en la miséricorde divine. Et c'est là le sens de ces paroles de l'Apôtre : « Tout contribue au bien <sup>1</sup> : » « Même les péchés, » *etiam peccata*, ajoute la Glose. C'est dans ce but que le Seigneur permet souvent que le juste tombe plusieurs fois dans les mêmes fautes, afin que, se défiant de soi-même, il apprenne à se confier seulement dans le secours du ciel. C'est pourquoi David s'écriait : « Il m'est avantageux d'avoir été humilié <sup>2</sup> » Seigneur, vous avez permis pour mon bien que je tombe, vous avez voulu m'apprendre à être humble.

XI. Enfin, pour acquérir l'humilité, nous devons accepter les humiliations qui nous viennent de la part de Dieu ou des hommes ; nous devons dire avec Job : « J'ai péché, j'ai réellement manqué à mon devoir, et je n'ai pas été puni comme je le méritais <sup>3</sup> » Quelques hommes, comme le fait observer saint Grégoire, se disent de bouche pécheurs, des scélérats dignes de tout le mépris possible, mais ils ne le croient pas, car s'il leur arrive d'être repris ou méprisés par les autres, aussitôt ils se plaignent avec aigreur « Bien des gens, écrivait saint Ambroise à (l'évêque) Constantin, ont l'apparence de l'humilité, sans en avoir la vertu <sup>4</sup>. » Cassien rapporte qu'à l'instant où un moine s'avouait le plus grand pécheur, qui ne méritait pas d'être sur la terre, il fut repris par l'abbé Sérapion, qui lui re-

<sup>1</sup> Omnia cooperantur in bonum. (*Rom.* VIII, 28.)

<sup>2</sup> Bonum quia humiliasti me. (*Psal.* cxviii, 71.)

<sup>3</sup> Peccavi, et vere deliqui, et ut eram dignus non recepi. (*Job.* xxxiii, 27.)

<sup>4</sup> Multi habent humilitatis speciem, non virtutem. (*Ad Const. epist.* II, n. 18.)

procha la faute grave qu'il commettait en allant, d'une cellule à l'autre, visiter ses frères, au lieu de rester dans la sienne, conformément à la règle ; mais à ce reproche qu'il recevait, le moine se troubla, et se troubla tellement, qu'il laissa paraître visiblement son émotion. Alors l'abbé lui dit : Comment, mon fils, vous, qui tout à l'heure vous reconnaissiez digne de tous les opprobres, vous irritez-vous maintenant pour une parole de charité que je viens de vous dire ? La même chose arrive à un grand nombre de personnes qui voudraient être estimées humbles, mais qui ne veulent être humiliées en aucune manière. « Il en est, dit l'Ecclésiastique, qui s'humilient malicieusement, et dont le cœur est plein de tromperies <sup>1</sup> » Saint Bernard disait que rechercher la louange dans l'humilité, ce n'était pas l'humilité, mais la destruction de cette vertu <sup>2</sup>. Car cela n'est autre chose que nourrir son orgueil de l'ambition de passer pour humble. L'homme véritablement humble, non-seulement n'a pas une opinion avantageuse de lui-même, mais il souhaite que les autres pensent comme lui là-dessus. « Celui-là est humble, qui convertit l'humiliation en humilité, » dit saint Bernard <sup>3</sup>, c'est-à-dire qui, lorsqu'il se voit méprisé, s'humilie davantage, en disant que c'est avec raison qu'il est méprisé. Remarquons enfin que si nous ne sommes pas humbles, non-seulement nous ne ferons aucun bien, mais nous ne nous sauverons pas même. « Si vous ne vous faites petits comme des enfants, a dit Notre-Seigneur, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux <sup>4</sup> » Pour entrer dans le ciel, il faut donc que nous devenions humbles comme des enfants. Saint Grégoire dit que, comme l'orgueil est un signe de réprobation, de même l'humilité est un signe de prédestination <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Est qui nequiter humilitat se, et interiora ejus plena sunt dolo. (*Eccli.* XIX, 23.)

<sup>2</sup> Appetere de humilitate laudem, humilitatis non est virtus, sed subversio. (*S. Bern. ser. 16, in Cant.*)

<sup>3</sup> Est humilis, qui humiliationem convertit in humilitatem.

<sup>4</sup> Nisi efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum cœlorum. (*Matth.* XVIII, 3.)

<sup>5</sup> Reprobatorum signum est superbia, humilitas electorum. (*S. Greg. in Psal.* LXXI, 2.)

Et saint Jacques, que Dieu résiste aux orgueilleux, et donne par contre sa grâce aux humbles<sup>1</sup>; c'est-à-dire qu'il est avare de ses grâces envers les orgueilleux, et qu'au contraire il les prodigue aux humbles. Soyez humble, dit l'Ecclésiastique, et vous recevrez de Dieu toutes les grâces que vous désirerez<sup>2</sup> Notre Sauveur nous a dit : « En vérité, en vérité, je vous le dis, si un grain de froment n'est pas jeté en terre pour y mourir, il reste stérile ; si au contraire il meurt dans la terre où il a été semé, il rapporte beaucoup de fruit<sup>3</sup> » Un prêtre qui meurt à l'amour-propre et à lui-même produira de grands fruits ; mais celui qui ne meurt pas à lui-même, et qui se plaint quand on le méprise, ou se confie dans ses talents, *ipsum solum manet*, il demeurera seul, et ne produira aucun bien ni pour lui, ni pour les autres.

## SEPTIÈME INSTRUCTION

### SUR LA DOUCEUR

I. « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur<sup>4</sup>. » La douceur est appelée la vertu de l'Agneau, nom dont Jésus-Christ a voulu aussi être appelé : « Voici l'agneau de Dieu, » dit saint Jean-Baptiste en le montrant au peuple<sup>5</sup>. « Envoyez l'agneau qui doit avoir l'empire de la terre, » a dit aussi Isaïe<sup>6</sup> Dans sa passion il souffrit sans se plaindre, pas plus qu'un agneau.

<sup>1</sup> Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam. (*Jacob. iv, 6.*)

<sup>2</sup> Humiliare Deo, et expecta manus ejus. (*Eccli. xii, 9.*)

<sup>3</sup> Amen, amen dico vobis, nisi granum frumenti cadens in terram mortuum fuerit, ipsum solum manet ; si autem mortuum fuerit, multum fructum affert. (*Joan. xii, 32.*)

<sup>4</sup> Discite a me quia mitis sum et humilis corde. (*Matth. xi, 29.*)

<sup>5</sup> Ecce Agnus Dei. (*Joan. i, 29.*)

Emitte Agnum dominatorem terræ. (*Isai. xvi, 1.*)

« Ainsi qu'un tendre agneau dans une bergerie,  
Muet livre sa laine, ou marche à la tuerie,  
Il est resté sans plainte au milieu des tourments, »

a dit encore Isaïe <sup>1</sup> « Comme un doux agneau qui est porté à la boucherie, » a dit de même Jérémie <sup>2</sup> La douceur fut donc la vertu chérie de Notre-Seigneur ; il montra combien il était doux en faisant du bien à des ingrats, en répondant avec douceur à ses contradicteurs, et en supportant sans se plaindre les injures de ses ennemis, et leurs mauvais traitements, comme le témoigne l'Apôtre saint Pierre <sup>3</sup> Il fut flagellé, couronné d'épines, honni, cloué sur une croix, rassasié d'opprobres, et il oublia tout, et il pria pour ses bourreaux et ses persécuteurs. C'est donc à bon droit qu'il nous recommande d'apprendre de lui à être doux et humbles de cœur : *Hoc discite a me, quia mitis sum et humilis corde.* Saint Jean Chrysostome dit que de toutes les vertus, la douceur est celle qui nous rend le plus semblables à Dieu <sup>4</sup> Et rien de plus vrai, car c'est le propre de Dieu de rendre le bien pour le mal. Aussi le Rédempteur nous dit : « Faites du bien à ceux qui vous haïssent, afin que vous soyez les fils de votre père céleste, qui fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants <sup>5</sup> » C'est pourquoi, dit saint Chrysostome, ceux-là seuls qui se font remarquer par cette vertu, sont appelés par Jésus les imitateurs de Dieu <sup>6</sup> Jésus-Christ leur a promis le paradis <sup>7</sup> Saint François

<sup>1</sup> Quasi agnus coram tondente se obmutescet, et non aperiet os suum. (*Isai.* LIII, 7.)

<sup>2</sup> Quasi agnus mansuetus, qui portatur ad victimam. (*Jer.* XI, 19.)

<sup>3</sup> Qui cum malediceretur, non maledicebat ; cum pateretur, non comminabatur. (*I. Petr.* II, 23.)

<sup>4</sup> Mansuetudinem præ cæteris virtutibus nos Deo conformes facere. (*Hom.* 19, *in epist. ad Rom.*)

<sup>5</sup> Benefacite his qui oderunt vos, ut sitis filii Patris vestri qui in cœlis est, qui solem suum facit oriri super bonos et malos. (*Matth.* V, 44.)

<sup>6</sup> Eos solos, qui hac mansuetudine conspicui sunt, Dei imitatores Christus nominat.

<sup>7</sup> Beati mites, quoniam ipsi possidebunt terram. (*Matth.* V, 4.)

de Sales dit, que la douceur est la fleur de la charité. L'Ecclésiastique avait déjà dit <sup>1</sup> : Un cœur doux et fidèle fait les délices de Dieu <sup>2</sup> Le Seigneur, est-il dit dans les psaumes, ne saurait repousser de sa présence ceux qui sont doux <sup>3</sup> « Il écoute avec plaisir les prières de ceux que lui recommandent l'humilité et la douceur, » disait Judith <sup>4</sup>

II. La vertu de douceur consiste en deux choses : 1<sup>o</sup> à réprimer les mouvements de colère contre ceux qui nous donnent l'occasion de nous fâcher ; 2<sup>o</sup> à supporter les mépris et les humiliations. Quant au premier point, la passion de la colère doit être, comme le dit saint Ambroise, ou évitée, ou réprimée <sup>5</sup>. Celui qui se sent enclin à la colère doit éviter les occasions, et s'il est obligé de s'y exposer, il doit être préparé d'avance, par une ferme résolution, à se taire, ou à répondre avec douceur, ou par la prière, en conjurant le Seigneur de lui donner la force nécessaire pour résister, et pour se contenir. Plusieurs cherchent à s'excuser en disant : Cet homme est insupportable, son impertinence passe les bornes ! Mais, répond saint Chrysostome, le mérite de cette vertu ne consiste pas à traiter avec douceur ceux qui sont doux à notre égard, mais à user de douceur envers ceux à qui cette vertu est le plus étrangère <sup>6</sup> Le moyen le plus efficace pour apaiser un homme qui est en colère, c'est de lui répondre avec douceur. « Une réponse douce abat la colère <sup>7</sup>, » est-il dit dans les Proverbes. De même que l'eau éteint la flamme, de même aussi, dit saint Chrysostome, une réponse pleine de douceur apaise la colère du prochain, quelque irrité qu'il soit <sup>8</sup>, conformément à cette parole de

<sup>1</sup> (*Introd. à la vie dév. part. III, ch. VIII, Œuvres t. I, p. 123, édit. Vivès.*)

<sup>2</sup> Beneplacitum est illi fides, et mansuetudo. (*Eccli. I, 34.*)

<sup>3</sup> Suscipiens mansuetos Dominus. (*Psal. XLIV, 6.*)

<sup>4</sup> Humilium et mansuetorum semper tibi placuit deprecatio. (*Judith. IX, 16.*)

<sup>5</sup> Aut caveatur aut cohibeatur.

<sup>6</sup> Cum his qui sunt a mansuetudine alienissimi, tunc virtus ostenditur. (*Chrys. in Psal. CXIX. n. 3.*)

<sup>7</sup> Responsio molis frangit iram. (*Prov. XV, 1.*)

<sup>8</sup> Sicut rogam accensum aqua extinguit, ita animam ira æstuantem verbum cum mansuetudine prolatum mitigat. (*Hom. XCVIII, in Genes.*)

l'Ecclésiastique : « Une parole douce multiplie les amis et adoucit les ennemis <sup>1</sup> » En effet, dit saint Chrysostome, « ce n'est pas par l'emportement qu'on peut corriger l'emportement, pas plus qu'on ne peut éteindre du feu avec du feu <sup>2</sup>. » Les prêtres surtout sont obligés d'user de la plus grande douceur envers les pécheurs les plus pervers, les plus obstinés dans le mal, les plus insolents même, pour les gagner à Dieu. Hugues de Saint-Victor disait aux prêtres de son temps : « Vous êtes établis non en qualité de juges criminels pour punir les crimes, mais comme juges des maladies spirituelles pour en procurer la guérison <sup>3</sup>. » Lorsque nous nous sentons assaillis par quelques mouvements de colère, si nous voulons les réprimer, nous devons nous taire, et demander au Seigneur la force de ne point répondre. « Le remède est dans la lenteur, » disait Sénèque <sup>4</sup>, car lorsque nous parlons dans la chaleur de la passion, tout ce que nous disons de plus injuste et de plus déplacé nous paraît juste et raisonnable. La passion est comme un bandeau, elle nous aveugle et nous empêche de mesurer la portée de nos paroles. « L'œil troublé par la colère ne voit rien de sens rassis, » *Turbatus præ ira oculus clementer nihil intuetur* <sup>(a)</sup>, dit saint Bernard <sup>5</sup>

III. Quelquefois il semble juste, et même nécessaire, de réprimer l'audace de quelque insolent, comme par exemple, d'un subordonné qui nous manque de respect. Nul doute qu'alors, à considérer la chose en elle-même, une colère modérée ne soit juste et légitime. « La colère est louable, quand elle est réglée par la droite raison <sup>6</sup>, » a dit le docteur angélique,

<sup>1</sup> Verbum dulce multiplicat amicos et mitigat inimicos. (*Eccli.* vi, 5.)

<sup>2</sup> Igne non potest ignis extingui, nec furor furore. (*Loc. cit.*)

<sup>3</sup> Vos non quasi iudices ad percutiendum positi estis, sed quasi iudices morborum ad sanandum. (*Hug. Misc.* 1, l. t. 49.)

<sup>4</sup> Remedium in mora est.

<sup>5</sup> (*Lib.* II, de *considerat.* c. xi. n. 20.)

<sup>6</sup> Secundum rectam rationem irasci, est laudabile. (2, 2, q. 158, a 1, ad. 3.)

(a) Nous nous permettons de rectifier cette citation sur le texte original. Au lieu de : *Clementer nihil intuetur*, la citation porte ces autres mots : *rectum non videt*, qui sont bien aussi de Saint Bernard, mais se rapportent à un autre sujet.

conformément à ce qu'a dit David, « Mettez-vous en colère de manière à le faire sans péché<sup>1</sup> » Mais ici, c'est la grande difficulté, car rien n'est plus périlleux que de se laisser aller à la colère ; c'est comme si l'on montait un cheval fougueux, indocile au frein, et qui vous emporte vous ne savez où. Aussi saint François de Sales, dans son *Introduction à la vie dévote*<sup>2</sup>, enseigne-t-il qu'il est toujours expédient de réprimer les mouvements de colère, quelque juste que soit la cause qui les ait fait naître, et qu'il vaut mieux qu'on dise de nous, que nous ne nous fâchons jamais, que de dire que nous ne nous irritons jamais que raisonnablement. Quand la colère, dit saint Augustin, s'est emparée d'une âme, difficilement on parvient à la chasser ; c'est pourquoi il nous engage à lui fermer soigneusement la porte, pour ne pas la laisser entrer dans la nôtre.

IV D'ailleurs, lorsque celui qui est réprimandé voit son supérieur en colère, il profite peu de ses avis et de ses corrections, parce qu'il s'imagine qu'ils proviennent plutôt de la passion que de la charité. Il est toujours plus utile de faire la correction avec calme et tranquillité, que d'adresser à quelqu'un mille reproches, même mérités, avec un accent de colère. Du reste, la vertu de douceur n'implique pas, que pour la pratiquer et pour ne pas causer de peine au prochain, nous négligions de le corriger avec rigueur quand cela est nécessaire ; ce ne serait plus alors une vertu, mais une faute et une insouciance détestable. Malheur, dit le prophète, à ceux qui mettent des oreillers sous la tête des pécheurs, afin qu'ils dorment tranquillement de leur sommeil de mort, et qui les enhardissent par là à ne pas sortir de la mauvaise voie où ils marchent, au risque de s'y perdre<sup>3</sup> ! Cette coupable complaisance, dit saint Augustin<sup>4</sup>, n'est pas charité, ni douceur, mais c'est

<sup>1</sup> Irascimini, et nolite peccare. (*Psal.* iv, 5.)

<sup>2</sup> (*Part.* iii, ch. viii, p. 125.)

<sup>3</sup> Væ qui consuunt pulvillos sub omni cubito manus : et faciunt cervicalia sub capite universæ ætatis, ad capiendas animas... et confortastis manus impii, ut non reverteretur a via sua mala, et viveret ! (*Ezech.* xiii, 18 et 22.)

<sup>4</sup> Non est charitas, sed languor.

une négligence, ou plutôt une cruauté envers ces pauvres âmes, qui courent à leur perte sans que personne les avertisse de leur ruine. Le malade, dit saint Cyprien, accuse le chirurgien qui l'opère, des douleurs qu'il éprouve, mais il le remercie quand il est une fois guéri<sup>1</sup> Ainsi donc, la douceur exige simplement que, lorsque le devoir nous oblige de reprendre notre frère, nous le fassions toujours avec fermeté, il est vrai, mais aussi avec mansuétude ; et pour y réussir, l'Apôtre nous engage, avant que nous fassions aux autres quelque réprimande, à considérer nos propres défauts, afin de concevoir pour le prochain toute la compassion que nous avons pour nous-mêmes<sup>2</sup>. Il est honteux, dit Pierre de Blois, de voir un supérieur réprimander ses subordonnés avec colère et avec aigreur<sup>3</sup> L'expression de la colère est si horrible, qu'elle défigure les plus beaux visages. « L'altération des traits du visage par la colère, a dit Sénèque, enlaidit les têtes les plus belles<sup>4</sup> » Rappelons-nous donc toujours l'avertissement que saint Grégoire nous donne à ce sujet : « Aimez, mais sans mollesse ; usez de rigueur, mais sans exaspération ; soyez miséricordieux, mais sans trop d'indulgence<sup>5</sup> »

V Les médecins, dit saint Basile, ne doivent pas s'irriter contre les malades, ils doivent seulement combattre les progrès de la maladie, pour la guérir. Cassien raconte<sup>6</sup>, qu'un jeune moine, violemment tenté de commettre un péché contre la chasteté, s'en alla trouver un vieux moine, afin de recevoir de lui quelque bon conseil ; mais celui-ci, au lieu de lui venir en aide et de l'encourager contre la tentation, ne fit qu'augmen-

<sup>1</sup> Licet conqueratur æger impatiens per dolorem, gratias aget postmodum cum senserit sanitatem. (*S. Cypr. de lapsis.*)

<sup>2</sup> Fratres, etsi præoccupatus fuerit homo in aliquo delicto, vos, qui spirituales estis, hujusmodi instruite in spiritu lenitatis, considerans te ipsum, ne et tu tenteris. (*Galat. vi, 1.*)

<sup>3</sup> Turpe quidem est in prælato cum ira et austeritate corripere. (*Epist. 100.*)

<sup>4</sup> Facies turbator pulcherrima ora fœdavit.

<sup>5</sup> Sit amor, sed non molliens ; sit rigor, sed non exasperans ; sit pictas, sed non plusquam expediat parcere. (*S. Greg. lib. XX, Mor. c. 8.*)

<sup>6</sup> (*Collat. II, c. XIII.*)

ter sa peine par les reproches dont il l'accabla. Mais qu'arriva-t-il ? Le Seigneur permit que le vieux moine fût tellement assailli par l'esprit d'impureté, qu'il allait comme un fou courant deci delà par tout le monastère. Alors l'abbé Apollon, qui connaissait l'indiscrète rigueur dont il avait usé envers le jeune frère, alla le trouver, et lui dit : Sachez donc, mon frère, que Dieu vous a envoyé cette tentation, pour vous apprendre à compatir aux infirmités des autres. Lors donc que nous voyons les faiblesses de nos frères, nous ne devons pas les reprendre par un mouvement de satisfaction personnelle ; mais, tout en faisant ce que nous pouvons pour venir en aide à notre prochain, nous devons nous humilier en nous-mêmes, autrement Dieu permettra que nous tombions dans les mêmes fautes que nous aurons reprises dans les autres. Cassien raconte encore à ce sujet <sup>1</sup>, qu'un abbé, nommé Machete, confessa qu'il était misérablement tombé dans les trois fautes qu'il avait injustement reprochées aux autres. C'est pourquoi saint Augustin nous recommande de ne pas mêler à nos reproches des mouvements de colère, mais des sentiments de compassion pour notre prochain <sup>2</sup>. Saint Grégoire ajoute que la considération de nos propres défauts doit nous engager à compatir et à excuser ceux des autres <sup>3</sup>.

VI. S'irriter ou se livrer à la colère n'est utile ni pour nous ni pour les autres. Quand bien même l'irritation ne produirait pas d'autre mal, toujours est-il qu'elle nous fait perdre au moins la paix de l'âme. Le philosophe Agrippin, informé de la perte de ses biens, se contenta de dire : Si j'ai perdu mes biens, je ne veux pas perdre ma tranquillité. Nous nous faisons plus de mal nous-mêmes en nous irritant des injures que nous recevons, que ces injures ne nous en font elles-mêmes, c'est la pensée de Sénèque <sup>4</sup>. Celui qui se met en colère pour

<sup>1</sup> (*De insuit. lib. V, c. xxx.*)

<sup>2</sup> Reprehensionem non odium, sed misericordia præcedat. (*De Serm. dom. in mente lib. II, c. xix, n. 64.*)

<sup>3</sup> Considerata infirmitas propria, aliena nobis excusat mala. (*Moral. lib. V, c. xxxii, n. 81.*)

<sup>4</sup> Plus mihi nocitura est ira. quam injuria.

les outrages qu'il reçoit, se fait du mal à lui-même. « Vous avez ordonné, Seigneur, disait à Dieu saint Augustin, qu'une conscience désordonnée trouve sa peine en elle-même<sup>1</sup> » Aussi le grand maître de la douceur, saint François de Sales, nous enseigne-t-il qu'il faut être doux non-seulement envers les autres, mais encore envers soi-même. Combien de personnes, après avoir commis quelques fautes, s'indignent contre elles-mêmes, et commettent ainsi mille autres fautes! Saint Louis de Gonzague disait que le diable trouvait toujours à pêcher en eau trouble. Nous ne devons donc pas nous troubler à l'aspect de nos fautes, car ce trouble serait l'effet de notre orgueil, et de l'estime que nous ferions de notre vertu; mais nous devons nous humilier, détester notre faute sans irritation, recourir tout de suite à Dieu, en espérant de sa miséricorde les secours dont nous avons besoin pour ne plus retomber. Les personnes véritablement douces et humbles de cœur, vivent toujours en paix, et malgré les divers accidents de leur vie, conservent toujours la tranquillité de l'âme. « Ainsi se vérifie cette parole du Sauveur, que nous trouverons le repos de nos âmes en apprenant de lui à être doux et humbles de cœur<sup>2</sup> » Ce que David avait dit aussi, que ceux qui sont doux posséderont la terre, et jouiront d'une tranquillité délicieuse<sup>3</sup> Saint Léon a dit de même : « Il n'y a rien que ceux qui sont doux ne puissent aisément surmonter<sup>4</sup> » Les injures, les pertes, les disgrâces, quelles qu'elles soient, ne peuvent troubler la paix d'un cœur doué de douceur. Et si malheureusement il nous arrive de nous mettre en colère, nous devons faire en sorte, d'après le conseil du saint évêque de Genève, de réprimer aussitôt ce mouvement de colère, sans examiner s'il convient ou non de le faire. Si cependant

<sup>1</sup> Jussisti Domine, ut animus inordinatus sua sibi pœna sit. (*Lib. I, conf. cap. 10.*)

<sup>2</sup> Et discite a me, quia mitis sum et humilis corde; et invenietis requiem animabus vestris. (*Matth. XI, 29.*)

<sup>3</sup> Mansueti autem hæreditabunt terram, et delectabuntur in multitudine pacis. (*Psal. xxxvi, 11.*)

<sup>4</sup> Nihil asperum mitibus.

il nous est arrivé d'avoir quelque contestation, hâtons-nous de la terminer, et ne laissons pas subsister en nous-mêmes le trouble qui a pu en résulter, mais mettons en pratique cet avis de saint Paul : « Que le soleil ne se couche point sur votre colère ; ne donnez point entrée au diable<sup>1</sup> Tâchons avant tout de nous mettre en paix avec nous-mêmes, pour le faire ensuite avec la personne contre laquelle il nous serait arrivé d'avoir contestation, afin que le démon ne puisse se servir de cette étincelle, pour allumer un incendie où nous trouverions notre perte.

VII. La douceur consiste, en second lieu, à savoir supporter patiemment les mépris et les humiliations. Il y en a beaucoup, disait saint François d'Assise, qui font consister leur sainteté à réciter beaucoup de prières et à pratiquer quantité de mortifications corporelles, mais qui ensuite ne peuvent supporter une seule parole d'injure, ne comprenant pas combien ils gagneraient davantage à supporter patiemment les injures qu'on leur fait<sup>2</sup> Une âme retire plus de mérite à supporter en paix une injure, qu'à jeûner dix jours au pain et à l'eau. Saint Bernard dit que celui qui aspire à devenir saint, doit travailler à acquérir trois choses : La première, de ne pas vouloir dominer sur les autres ; la seconde, de se soumettre volontiers à tous ; la troisième, de supporter en paix les outrages<sup>3</sup>. Par exemple, qu'on accorde aux autres ce qu'on vous refuse, qu'on écoute volontiers leurs dires, et qu'on se moque de tout ce que vous dites ; que les autres soient loués, choisis de préférence pour les emplois honorables, pour les affaires importantes, et que l'on ne tienne aucun compte de vous, qu'on vous oublie, qu'on soit injuste à votre égard, et qu'on vous raille : alors, dit saint Dorothée, vous serez vraiment humble, si vous acceptez en paix toutes ces humiliations, et

<sup>1</sup> Sol non occidat super iracundiam vestram ; nolite locum dare diabolo. (*Ephes.* iv, 26.)

<sup>2</sup> Non intelligentes quanto majus sit lucrum in tolerantia injuriarum.

<sup>3</sup> Primus profectus nolle dominiari, secundus velle subjici, tertius injurias æquanimiter pati.

si vous remerciez Dieu comme d'un bienfait, puisqu'il permet qu'on vous traite ainsi pour vous guérir de votre orgueil, cette maladie la plus dangereuse de toutes, et qui pourrait vous donner la mort.

VIII. «Au temps de votre humiliation, conservez la patience, » vous dit l'Ecclésiastique<sup>1</sup> Voici donc ce que vous devez faire; vous ne devez ni vous fâcher, ni vous plaindre, mais vous devez accepter tous ces mépris et toutes ces humiliations comme la juste punition de vos péchés. Et certes, celui qui a offensé Dieu mérite bien un autre châtement, il mérite d'être foulé aux pieds des démons. Saint François de Borgia, étant en voyage, coucha un soir dans un même lit avec son compagnon le père Bustamante; celui-ci, qui souffrait d'un asthme, ne fit autre chose pendant la nuit que tousser et cracher contre le mur, à ce qu'il croyait, mais il crachait sur saint François, et souvent sur son visage. Le jour venu, le père Bustamante fut très-affligé de ce qu'il avait fait, mais le saint lui répondit tranquillement: Ne vous affligez pas, mon père, car dans cette chambre il n'y a pas de lieu plus digne de vos crachats que ma figure. Les orgueilleux, qui se croient dignes de tous les honneurs, font tourner au profit de leur vanité les humiliations qu'ils reçoivent. Les humbles, au contraire, qui se jugent dignes de toutes sortes d'ignominies, font servir à leur humilité les mépris et les dédains qu'ils reçoivent. Or celui-là est humble, comme le dit saint Bernard, qui convertit en actes d'humilité les humiliations qu'il reçoit<sup>2</sup> Les orgueilleux, dit le père Rodriguez, lorsqu'ils sont repris, font comme les hérissons, qui, dès qu'on les touche, dressent leurs dards aigus, c'est-à-dire, qu'ils se mettent en colère, et éclatent en reproche, en plaintes et en imprécations. Les humbles, au contraire, quand on les réprimande, s'humilient davantage, avouent leurs défauts, et, au lieu de se troubler, remercient celui qui les reprend. Celui qui se trouble lorsqu'on le réprimande

<sup>1</sup> In humilitate tua patientiam habe. (*Eccli.* II, 4.)

<sup>2</sup> Est humilis, qui humiliationem convertit in humilitatem. (*Serm.* XXIV, *in cant.*)

montre qu'il est encore l'esclave de l'orgueil ; c'est pourquoi quiconque sent naître l'irritation en lui-même, quand on lui fait des reproches, doit s'humilier devant Dieu, et le prier de le délivrer des atteintes de l'orgueil qui vit encore dans son cœur.

IX. « Mon parfum, qui est composé de nard, embaumera tout ce lieu de la suavité de son odeur <sup>(a)</sup> » Le nard est une petite plante odoriférante, mais qui ne répand son parfum que lorsqu'on la frotte et qu'on la tord. Oh ! quelle odeur suave répand devant Dieu l'âme humble, qui souffre en paix tous les mépris, et se complait dans les mauvais traitements et les humiliations ! On demandait au moine Zacharie ce qu'il fallait faire pour acquérir la véritable humilité ; pour toute réponse, il prit sa cucule, la foula aux pieds et dit : Celui qui se plaît à être traité comme ce morceau de drap, c'est celui-là qui est véritablement humble. Le temps des humiliations, disait le père Alvarez, est le temps favorable pour acquérir de grands mérites. Autant Dieu est avare de ses dons envers les orgueilleux, autant il en est prodigue pour les humbles. « Dieu résiste aux orgueilleux, comme l'a dit l'Apôtre, et il donne sa grâce aux humbles <sup>2</sup> » Saint Augustin dit que les louanges d'un flatteur ne guérissent pas plus une mauvaise conscience que les injures d'un insulteur n'en blessent une bonne <sup>3</sup> Saint François d'Assise avait la même pensée lorsqu'il disait : Nous n'avons d'autre valeur en réalité que celle que nous avons aux yeux de Dieu. Peu nous importe donc que les hommes nous blâment ou nous louent, il nous suffit que Dieu nous regarde d'un œil favorable. Or, certainement, Dieu regarde avec complaisance ceux qui souffrent avec joie, pour son amour, toutes sortes d'injures.

<sup>1</sup> Nardus mea dedit odorem suum. (*Cant.* 1, 11.)

<sup>2</sup> Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam. (*Jac.* iv, 6.)

<sup>3</sup> Nec malam conscientiam sanat præconium laudantis, nec bonam vulnerat conviciantis opprobrium. (*S. Aug. lib.* 3, *contra Petiliam.*)

(a) Trad. de S. François de Sales (Œuvres, t. III, p. 50.)

X. Les hommes d'un cœur doux sont aimés de Dieu et des hommes : Rien, dit saint Jean Chrysostome, n'est plus édifiant et n'attire plus d'âmes à Dieu que la douceur d'une personne qui, injuriée, méprisée, raillée, ne profère aucune plainte et reçoit tous sans colère et avec un visage serein<sup>1</sup> Saint Ambroise dit que Moïse était plus aimé des Hébreux à cause de la douceur qu'il avait montrée en recevant toutes sortes d'injures, qu'à cause des prodiges qu'il avait opérés<sup>2</sup>. La douceur est avantageuse tant à celui qui la possède, qu'à ceux qui en sont témoins<sup>3</sup>, dit saint Chrysostome. Le père Maffei raconte qu'un Jésuite, prêchant au Japon, reçut de la part d'un insolent un crachat sur son visage ; le père s'essuya avec son mouchoir et poursuivit son sermon comme si rien ne lui était arrivé. Ce que voyant, un des auditeurs se convertit en disant qu'une doctrine qui enseignait tant d'humilité ne pouvait être qu'une doctrine vraie et divine. De même, saint François de Sales par sa douceur à supporter sans se plaindre toutes les injures dont l'accablaient les ministres, convertit une foule d'hérétiques. La douceur est la vraie pierre de touche de la vertu. Saint Jean Chrysostome dit que le signe le plus certain pour reconnaître si une âme a réellement de la vertu, c'est d'observer si elle agit avec douceur en toutes rencontres. Le père Crasset, dans son histoire de l'Eglise du Japon, rapporte qu'un missionnaire angustin étant sorti déguisé dans le temps de la dernière persécution, reçut un soufflet sans se plaindre, et fut à ce signe pris et reconnu pour un chrétien. Les païens jugèrent qu'un chrétien seul était capable de tant de vertu.

XI. Eh ! quand on considère tous les mépris dont Jésus-Christ a été abreuvé, est-il bien difficile de se résigner à supporter soi même tous les mépris ? La bienheureuse Marie de l'Incarnation, se trouvant un jour devant un crucifix, dit à ses reli-

<sup>1</sup> Nihil ita conciliat Domino familiares, ut quod illum vident mansuetudine jucundum.

<sup>2</sup> Plus eum pro mansuetudine diligenter, quam pro factis admirarentur. (*Lib. II, offic. c. 7.*)

<sup>3</sup> Mansuetus utilis sibi, et aliis.

gieuses : Serait-il possible, mes sœurs, que nous refusassions d'accepter tous les mépris en voyant Jésus-Christ traité si ignominieusement ? Saint Ignace martyr, lorsqu'on le conduisait à Rome pour l'y faire dévorer par les bêtes, se voyant insulté par les soldats qui le conduisaient, s'en réjouissait en disant : « C'est maintenant que je commence à être disciple de Jésus-Christ <sup>1</sup>. » Et que saura donc faire un chrétien, s'il ne sait pas endurer quelque humiliation pour l'amour de Jésus-Christ ? Sans doute il est pénible pour notre orgueil de se voir méprisé, insulté sans se plaindre et sans rien répondre ; mais le mérite précisément consiste à se faire violence. « Vous ne ferez de progrès, a dit Thomas à Kempis, qu'autant que vous vous ferez violence <sup>2</sup>. » Une sainte religieuse, lorsqu'elle recevait quelque insulte, allait se prosterner devant le saint-sacrement, et disait : Seigneur, je suis une pauvre créature, je n'ai rien à vous offrir ; mais acceptez l'hommage de l'injure que je viens de recevoir. Oh ! comme Jésus-Christ reçoit avec amour une âme méprisée ! comme il la console promptement et la comble de grâces ! L'âmes qui aime véritablement Jésus-Christ souffre non-seulement en paix les outrages, mais les accepte avec joie ; voyez les saints apôtres : « Ils sortirent du conseil (des Juifs), disent les Actes, tout remplis de joie de ce qu'ils avaient été jugés dignes de souffrir pour le nom de Jésus-Christ <sup>3</sup> » Le bienheureux Joseph Calasance disait que la seconde partie de ce texte se vérifie en beaucoup de personnes *digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati*, mais que bien peu justifient la première partie, *ibant gaudentes*. Cependant celui qui aspire à devenir saint doit tendre à cette perfection ; car, disait le même B. Joseph, on n'est pas humble, quand on ne désire pas d'être méprisé <sup>4</sup> Le vénérable P. Louis du Pont ne pouvait pas d'abord comprendre comment un homme pouvait

<sup>1</sup> Nunc incipio servus esse Christi.

<sup>2</sup> Tantum proficies quantum tibi vim intuleris.

<sup>3</sup> Ibant gaudentes a conspectu concilii, quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati. (*Act.* v, 41.)

<sup>4</sup> Non est humilis, qui non optat sperni.

se réjouir de se voir méprisé ; mais lorsqu'il fut parvenu à une plus grande perfection de vie, il le comprit et en fit l'expérience dans sa personne. Saint Ignace de Loyola revint du ciel, après sa mort, pour apprendre à sainte Marguerite de Pazzi, que la véritable humilité consiste à se réjouir sans cesse de tout ce qui peut nous engager à nous mépriser nous-mêmes.

XII. Les mondains se réjouissent bien moins des honneurs qu'ils reçoivent, que les saints des outrages qu'ils endurent. Quand le frère Juni père franciscain, recevait des injures, il étendait sa tunique comme pour y recevoir des pierreries. Lorsque saint François Régis s'apercevait dans les conversations qu'on se moquait de lui, non-seulement il s'en réjouissait, mais il cherchait encore à entretenir ces moqueries qu'on faisait de lui. Notre-Seigneur apparut un jour chargé de sa croix et couronné d'épines à saint Jean de la Croix, et lui dit : « Jean, demandez-moi ce que vous voudrez<sup>1</sup>. » Le saint lui répondit : « Seigneur, souffrir et être méprisé pour l'amour de vous<sup>2</sup> ; » comme s'il eût voulu dire : Seigneur, en vous voyant souffrir tant de douleurs et de mépris pour mon amour, que dois-je vous demander, si ce n'est des souffrances et des mépris ? En un mot, celui qui veut être tout entier à Dieu et se rendre semblable à Jésus-Christ, doit aimer à vivre méconnu et méprisé. « Aimez à vivre inconnu et à n'être compté pour rien<sup>3</sup> : » C'était la grande maxime de saint Bonaventure, que saint Philippe de Néri ne se lassait pas de répéter à ses fils spirituels. Jésus-Christ veut que nous nous croyions heureux, et que nous nous réjouissions lorsque nous nous voyons repoussés, abhorrés et censurés par les hommes pour l'amour de lui. Jésus-Christ nous a promis que plus seront grands les mépris que nous recevrons avec joie, plus sera grande la récompense qu'il nous donnera dans le ciel<sup>4</sup>

<sup>1</sup> Joannes, pete quidvis a me.

<sup>2</sup> Domine, pati et contemni pro te.

<sup>3</sup> Ama nesciri et pro nihilo reputari. (*De imit. Christi.*)

<sup>4</sup> Beati eritis, cum vos oderint homines, et cum separaverint vos, et expro-

Et quelle plus grande jouissance peut éprouver une âme que de se voir méprisée pour l'amour de Jésus-Christ? Alors, dit saint Pierre, elle reçoit le plus grand des honneurs, puisque Dieu la traite comme a été traité son propre Fils<sup>1</sup>

## HUITIÈME INSTRUCTION

SUR LA MORTIFICATION EN GÉNÉRAL ET SUR LA MORTIFICATION  
INTÉRIEURE EN PARTICULIER.

I. Dieu créa l'homme dans un état de rectitude, comme le dit l'Ecclésiaste, de sorte que les sens obéissaient à l'esprit, et l'esprit à Dieu<sup>2</sup> Mais le péché survint et détruisit ce bel ordre; depuis lors la vie de l'homme n'a plus été qu'une guerre continuelle, la chair convoitant contre l'esprit, et l'esprit contre la chair, comme le dit saint Paul aux Galates<sup>3</sup> C'est de quoi se plaignait le même apôtre. « Je vois, écrivait-il aux Romains, une autre loi dans mes membres, qui est opposée à la loi de mon esprit, et qui me captive sous la loi du péché<sup>4</sup> De là résulte que pour l'homme il y a deux sortes de vie, la vie des anges, qui s'étudient à ne faire que la volonté de Dieu, et la vie des brutes, qui ne songent qu'à satisfaire leurs sens. Si l'homme accomplit en tout la volonté divine, il devient un ange; s'ils ne satisfait que les sens, il devient une brute. Or voici ce que le Seigneur dit à Jérémie : « Je vous établis aujourd'hui pour que vous arrachiez et dé-

braverint, et ejecerint nomen vestrum tanquam malum, propter Filium hominis; gaudete in illa die et exultate, ecce enim merces vestra multa est in cælo. (*Luc. vi, 22.*)

<sup>1</sup> Si exprobramini in nomine Christi, beati eritis, quoniam quod est honoris... super vos requiescit. (*I Pet. iv, 14.*)

<sup>2</sup> Deus fecit hominem rectum. (*Eccl. vii, 30.*)

<sup>3</sup> Caro enim concupiscit adversus spiritum, spiritus autem adversus carnem. (*Galat. v, 17.*)

<sup>4</sup> Video autem aliam legem in membris meis, repugnantem legi mentis meæ, et captivantem me in lege peccati. (*Rom. vii, 23.*)

truisiez, que vous bâtissiez et que vous plantiez' » Appliquons-nous ces paroles à nous-mêmes ; travaillons à la culture des vertus, mais arrachons-en auparavant les mauvaises herbes. C'est pourquoi nous devons être toujours avec la faux de la mortification à la main, pour couper les mauvais appétits qui naissent et se reproduisent sans cesse des racines infectes de la concupiscence ; sans cela notre âme deviendra une forêt de vices. En un mot, il faut purifier notre cœur, si nous voulons avoir assez de lumière pour connaître le souverain bien qui est Dieu. « Heureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu, » nous dit l'Évangile<sup>2</sup> D'où saint Augustin tire cette conséquence : « Si vous voulez voir Dieu, pensez, à purifier préalablement votre cœur<sup>3</sup> » Isaïe demande : « A qui le Seigneur enseignera-t-il sa loi ? à qui donnera-t-il l'intelligence de sa parole ? Et il répond lui-même : Ce sera à des enfants qu'on ne fait que de sevrer, qu'on vient d'arracher à la mamelle<sup>4</sup> » Dieu ne donne la science des saints, qui consiste à le connaître et à l'aimer, qu'à ceux qui sont déjà sevrés et détachés des douceurs de ce monde. « L'homme animal, comme le dit saint Paul, ne conçoit point ce qui est de l'esprit de Dieu<sup>5</sup> » Celui qui, comme la brute, n'est occupé qu'à satisfaire les plaisirs des sens, est incapable même de comprendre l'excellence des biens spirituels.

II. Saint François de Sales dit que comme le sel préserve la chair de la corruption, de même la mortification préserve l'homme du péché. Dans l'âme où règne la mortification, naissent aisément toutes les autres vertus. « La myrrhe, l'aloès, la casse s'exhalent de vos vêtements, » a dit le Psalmiste<sup>6</sup> L'abbé Gueric a observé sur ce passage, que si la

<sup>1</sup> Constitui te hodie ut evellas et destruas... ædifices et plantes. (*Jer.* I, 10.)

<sup>2</sup> Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt. (*Matth.* V, 8.)

<sup>3</sup> Si Deum videre vis, prius cogita de corde mundando. (*Serm.* 2, in *Ascens.*)

<sup>4</sup> Quem docebit scientiam?... avulsos ab uberibus, ablactatos a lacte. *Isa.* xxviii, 9.)

<sup>5</sup> Animalis autem homo non percipit ea quæ sunt Spiritus Dei.

<sup>6</sup> Myrrha, et gutta, et casia a vestimentis tuis. (*Psal.* XLIV, 9.)

myrrhe fait sentir la première son parfum, les autres plantes aromatiques répandront conséquemment le leur <sup>1</sup> C'est ce que dit l'Épouse du sacré cantique : « J'ai cueilli et moissonné ma myrrhe avec mes fleurs et odeurs très-suaves <sup>2</sup> (a). » Notre sainteté et notre salut consistent entièrement à suivre les exemples de Jésus-Christ ; comme l'a dit saint Paul, ceux que Dieu a prédestinés, ce sont ceux que Dieu a prévu de toute éternité devoir représenter l'image de son fils <sup>3</sup> Mais nous ne pourrions jamais nous rendre conformes à Jésus-Christ sans nous renoncer nous-mêmes, et sans embrasser par mortification la croix qu'il nous donne à porter <sup>4</sup> La vie de Notre-Seigneur fut toute remplie de souffrances, de douleurs, de mépris ; voilà pourquoi Isaïe l'appellé « un objet de mépris, le dernier des hommes, un homme de douleurs <sup>5</sup> » Comme une mère prend une boisson amère en vue de guérir l'enfant qu'elle nourrit, de même, dit sainte Catherine de Sienne, notre divin Rédempteur a voulu éprouver toutes sortes de douleurs pour nous sauver. Si Jésus-Christ a tant souffert pour nous, souffrons pour lui ; rendons-nous tels que le demande saint Paul, en portant dans notre corps la mortification de Jésus-Christ, afin que la vie de Jésus-Christ se manifeste aussi dans notre corps <sup>6</sup> Saint Anselme, en commentant ce passage, dit que c'est là ce que nous ferons, quand nous nous mortifierons continuellement à l'exemple de ce divin modèle <sup>7</sup> Mais le devoir de la mortification oblige surtout les prêtres qui célèbrent continuellement

<sup>1</sup> Si myrrha prima spirare cæperit, consequentur et aliæ species aromaticæ. (*Serm. 1, de Annunt.*)

<sup>2</sup> Messui myrrham meam cum aromatibus meis. (*Cant. 1, 5.*)

<sup>3</sup> Quos præscivit et prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui. (*Rom. VIII, 29.*)

<sup>4</sup> Qui vult venire post me abneget semetipsum, et tollat crucem suam, et sequatur me. (*Matth. XVI, 24.*)

<sup>5</sup> Despectum et novissimum virorum, virum dolorum. (*Is. LIII, 3.*)

Semper mortificationem Jesu in corpore nostro circumferentes, ut et vita Jesu manifestetur in carne nostra mortali. (*II. Cor. IV, 10.*)

<sup>7</sup> Ad ejus imitationem assidue mortificamur.

(a) Le Cantique des cantiques traduit par S. François de Sales. (*Œuvres, t. III, p. 65, édit. Vivès.*)

(L'éditeur.)

les mystères de la Passion du Seigneur. « Puisque nous célébrons les mystères de la passion du Seigneur, nous devons imiter ce que nous représentons, » a dit Hugues de saint Victor<sup>1</sup>

III. Les principaux moyens pour acquérir la sainteté sont la prière et la mortification, qui sont figurées dans les saintes Ecritures par l'encens et la myrrhe, comme dans ce passage du Cantique des cantiques : « Qui est celle-ci qui marche par le désert, ainsi qu'un rayon de parfums, de compositions aromatiques, de myrrhe, d'encens<sup>2</sup>, » et le texte ajoute : « et de toutesorte de poudre à embellir<sup>3</sup>, » afin de montrer que toutes les autres vertus suivent la mortification et la prière<sup>(a)</sup>. Pour rendre une âme sainte, la prière et la mortification sont donc nécessaires, mais il faut que celle-ci précède l'autre, ainsi qu'il est dit encore dans le sacré cantique : « J'irai à la montagne de la myrrhe et à la colline de l'encens<sup>4</sup>. » C'est ainsi que le Seigneur invite les âmes à le suivre, d'abord à la montagne de la myrrhe, ensuite à la colline de l'encens. Saint François de Borgia disait que c'est la prière qui introduit dans le cœur l'amour divin, mais que c'est la mortification qui prépare les voies à l'amour, en ôtant les obstacles qui lui en fermeraient l'entrée. Si on va à la fontaine pour y puiser de l'eau avec un vase rempli de terre, on n'en rapportera que de la boue. Il faut donc ôter la terre avant de puiser de l'eau. Le père Balthasar Álvarez disait que l'oraison sans la mortification n'est qu'une illusion, ou n'a pas de durée. Une âme mortifiée, disait saint Ignace de Loyola, s'unit plus étroitement à Dieu pendant un quart d'heure, qu'une âme immortifiée pendant plu-

<sup>1</sup> Quia passionis Dominicæ mysteria celebramus, debemus imitari quod agimus.

<sup>2</sup> Quæ est ita quæ ascendit per desertum ut virgula fumi, et aromatibus myrrhæ et thuris? (*Cant.* III, 6.)

<sup>3</sup> Et universi pulveris pigmentarii.

<sup>4</sup> Vadam ad montem myrrhæ, et ad collem thuris. (*Cant.* IV, 6.)

(a) Ici comme ailleurs, nous nous servons de la traduction que S. François de Sales a donnée du Cantique des cantiques. (Œuvres tom. III, p. 58.)

(L'éditeur.)

sieurs heures. Un jour, le même saint ayant entendu louer une personne pour les longues oraisons qu'elle faisait : il est donc évident, répondit-il, qu'elle pratique de grandes mortifications.

IV L'homme étant composé d'une âme et d'un corps, la mortification extérieure est nécessaire pour mortifier les appétits désordonnés du corps, et la mortification intérieure est nécessaire pour mortifier les affections désordonnées de l'esprit, Tout cela est renfermé dans ces paroles du Sauveur : « Que celui qui veut venir après moi se renonce soi-même, qu'il porte sa croix, et qu'il me suive<sup>1</sup> » La mortification extérieure nous est recommandée par ces paroles : « Qu'il porte sa croix, » *Tollat crucem suam*. Nous verrons combien cette mortification est nécessaire ; mais la plus nécessaire, c'est la mortification intérieure, qui est de se renoncer soi-même, *Abneget semetipsum*. Cette mortification consiste à soumettre à la raison les passions dérégées, comme, par exemple, l'ambition, la colère, l'amour-propre, l'attachement aux intérêts temporels, et l'attache à son propre jugement ou à sa propre volonté. « Il y a deux sortes de croix, dit saint Augustin, l'une corporelle, l'autre spirituelle<sup>2</sup> » La mortification extérieure résiste aux appétits de la chair pour la soumettre à l'esprit ; la mortification intérieure résiste aux affections du cœur pour les soumettre à l'empire de la raison et de Dieu ; c'est pour cela qu'elle a été nommée par l'Apôtre « la circoncision du cœur, qui se fait par l'esprit<sup>3</sup> » Cependant les passions elles-mêmes ne sont pas mauvaises, elles sont plutôt indifférentes, de sorte que, quand elles sont réglées par la raison, elles sont très utiles pour notre propre conservation : mais lorsqu'elles s'opposent à la raison et à la justice, alors elles sont la ruine de l'âme. Oh ! qu'elle est à plaindre l'âme que Dieu laisse en

<sup>1</sup> Qui vult venire post me, abneget semetipsum, tollat crucem suam, et sequatur me. (*Matth. xvi, 24.*)

<sup>2</sup> Duo sunt crucis genera : unum corporale, aliud spirituale : unum a potu atque epulis temporare, etc ; alterum sublimius, motus animi regere. (*Serm. 20 de sanct., al. cxcvi, n. 7, in append.*)

<sup>3</sup> Circumcisio cordis in spiritu. (*Rom. ii, 29.*)

proie à ses passions, comme il est dit dans les Psaumes du peuple infidèle à son Dieu<sup>1</sup> ! C'est le plus grand châtement qu'un Dieu puisse lui infliger. Il faut donc adresser au Seigneur cette prière du Sage : Mon Dieu, ne m'abandonnez pas à la fougue de mes passions<sup>2</sup>

V Notre principal soin doit donc être de nous vaincre nous-mêmes. *Vince te ipsum*. Il semblerait que saint Ignace de Loyola ne connût pas d'autre préceptes plus important à inculquer que celui-là, et le sujet habituel de ses instructions familières était la nécessité de vaincre l'amour-propre, de briser sa propre volonté. En effet, disait-il, sur cent personnes d'oraison plus de quatre-vingt-dix sont attachées à leur propre volonté. Il estimait bien plus un seul acte de mortification de la propre volonté que plusieurs heures d'oraison remplies de consolations spirituelles. Un frère s'étant un jour séparé de la compagnie des autres pour se corriger de certains défauts, le saint lui dit que, dans cette occasion, quelques actes de mortification lui seraient plus utiles que toute une année de retraite et de silence dans une grotte. « Ce n'est pas peu, a dit Thomas à Kempis, de se renoncer soi-même dans les plus petites choses<sup>3</sup> » Saint Pierre Damien dit par contre, qu'il ne servira de rien d'avoir quitté tout le reste, si l'on ne se quitte pas soi-même<sup>4</sup> Saint Bernard infère de là que celui qui songe à quitter tout pour entrer au service de Dieu, ne doit pas oublier de se compter soi-même parmi les choses auxquelles il doit dire adieu<sup>5</sup> : Car, ajoute le saint, si vous ne renoncez

<sup>1</sup> Et dimisi eos secundum desideria cordis eorum; ibunt in adinventionibus suis. (*Psal.* LXXX, 13.)

<sup>2</sup> Animæ irreverenti et infrunitæ ne tradus me (a). (*Eccli.* xxvii, 6.)

<sup>3</sup> Non est minimum, in minimis se ipsum relinquere. (*De imit. Christi. lib.* III, c. 39.)

<sup>4</sup> Nihil prodest sine te ipso cætera reliquisse.

<sup>5</sup> Qui relinquere universa disponis, te quoque inter relinquenda numerare memento. (*S. Bern. declam. (b) cap. 1.*)

(a) Le texte italien porte *come pregara Salomone*. Le prologue même de l'*Ecclésiastique*, inséré dans notre Vulgate, attribue ce livre à Jésus fils de Sadracus.

(L'éditeur.)

(b) Ces *déclamations* paraissent avoir pour compilateur Gaufride, disciple de saint abbé.

(L'éditeur.)

pas à vous-même, vous ne pourrez pas marcher à la suite de Jésus-Christ<sup>1</sup> Notre Rédempteur, dit-il ensuite, s'est élancé comme un géant pour parcourir sa carrière<sup>2</sup>. D'où il en conclut ensuite qu'on ne saurait suivre Jésus-Christ, dans sa course rapide, tant qu'on est accablé par le poids de ses passions et de ses affections terrestres<sup>3</sup>.

VI. On doit s'appliquer surtout à vaincre sa passion dominante. Quelques-uns s'appliquent à se mortifier en beaucoup de choses, mais sans rien faire pour vaincre la passion à laquelle ils sont le plus enclins : ceux-là ne pourront jamais faire de progrès dans la vie de Dieu. Celui qui se laisse dominer par quelque passion désordonnée court grand danger de se perdre, au lieu qu'en triomphant de la passion dominante, on vaincra aisément toutes les autres. Quand l'ennemi le plus fort est terrassé, il est facile de venir à bout des plus faibles. Le prix et le mérite de la victoire se mesure sur la valeur et le courage qu'il faut pour la remporter. Par exemple, celui-ci est désintéressé, et il ne désire pas les richesses, mais il est jaloux de sa propre réputation ; celui-là ne se soucie pas des honneurs, mais il est avide d'argent ; or, si le premier n'a pas soin de se mortifier quand il est outragé ou blâmé par les autres, il lui servira peu de mépriser les richesses ; il ne servira non plus de rien au second de mépriser les honneurs, s'il ne réprime pas son avide cupidité par rapport à l'argent. En un mot, plus on se fait de violence pour se vaincre, plus on acquiert de vertu et de mérite. « Vous ne ferez de progrès, a dit saint Jérôme<sup>(a)</sup>, qu'autant que vous vous ferez de violence<sup>4</sup> » Saint Ignace était d'un naturel irascible et emporté, mais il se rendit si doux à force de vertu, qu'on le croyait naturellement calme et paisible. Saint François de Sales était

<sup>1</sup> Sane nisi abnegaveris temetipsum, sequi Christum non potes. (*Declam.* 14.)

<sup>2</sup> Exultavit ut gigas ad currendam viam. (*Psal.* XVIII, 6.)

<sup>3</sup> Nec currentem sequi potest oneratus.

<sup>4</sup> Tantum proficies, quantum tibi vim intuleris.

(a) Cette maxime se lit aussi dans l'*Imitation de Jésus-Christ*, livre 1, c. 25.)  
(L'éditeur.)

aussi enclin à la colère, mais en se faisant violence, il devint un modèle de patience et de douceur, comme on le lit dans sa vie, tant de fois qu'il fut injurié et diffamé. Mais la mortification extérieure sans l'intérieure est peu utile. A quoi bon, disait saint Jérôme, s'exténuer par des jeûnes, si l'on reste après cela rempli d'orgueil ; s'abstenir de vin, si en revanche on s'enivre de haine<sup>1</sup> ? L'Apôtre dit que nous devons nous dépouiller du vieil homme, c'est-à-dire de notre attachement à l'amour-propre, et nous revêtir de l'homme nouveau, c'est-à-dire de Jésus-Christ, qui jamais ne se rechercha lui-même<sup>2</sup>. Saint Bernard déplorait l'état malheureux de certains moines, qui étaient humbles à les voir, mais qui conservaient intérieurement toutes leurs passions<sup>3</sup>. Ces sortes de gens, disait-il, ne se dépouillent pas de leurs vices, ils les cachent seulement sous le manteau de la pénitence. Ainsi les veilles, les disciplines, les cilices ne servent de rien ou presque de rien à celui qui reste attaché à son amour-propre et à ses intérêts personnels. Celui qui veut être tout entier à Dieu doit, selon saint Jean Climacque, se détacher de quatre choses : des richesses, des honneurs, des parents, et surtout de sa propre volonté.

VII. Et d'abord il doit se détacher des biens et des richesses. Saint Bernard dit que les biens sont une charge pour celui qui les possède, une cause d'iniquités pour celui qui les aime, et un sujet d'affliction pour celui qui les perd<sup>4</sup>. Le prêtre doit se rappeler, que dès le premier pas qu'il fit dans l'église, il protesta ne vouloir d'autre bien que Dieu, en disant : « Le Seigneur est ma part d'héritage ; c'est vous, ô mon Dieu, qui m'en mettez en possession<sup>5</sup> » Saint Pierre Damien dit à ce sujet que le clerc qui a choisi Dieu pour son partage, et qui

<sup>1</sup> Quid prodest tenuari abstinentia, si animus superbia intumescit? quid vimum non bibere, et odio inebriari? (*S. Hier. ad Celantiam.*)

<sup>2</sup> Etenim Christus non sibi placuit. (*Rom. xv, 3.*)

<sup>3</sup> Humilis habitus non sanctæ novitatis est meritum, sed prisæ vetustatis operculum. Veterem hominem non exuerunt, sed palliant.

<sup>4</sup> Possessa onerant, amata inquinant, amissa cruciant. (*S. Bern. epist. 103.*)

<sup>5</sup> Dominus pars hereditatis meæ, tu es qui restitues hæreditatem meam mihi. (*Ps. xv, 15.*)

cherche ensuite à amasser de l'argent, fait une grande injure à son Créateur<sup>1</sup> Et en effet, il donne alors à entendre que Dieu n'est pas un bien assez grand pour le contenter. Saint Bernard affirme, et l'expérience prouve la vérité de ses paroles, que parmi les avarés il n'y en a pas de plus avide que l'ecclésiastique qui s'attache à gagner de l'argent<sup>2</sup> Combien de prêtres ne diraient jamais la messe sans cette misérable rétribution ! Et plût à Dieu que de tels prêtres ne la dissent jamais ! Car ces prêtres, dit saint Augustin, ne recherchent pas l'argent pour servir Dieu, mais ils servent Dieu pour amasser de l'argent. Quelle honte, dit saint Jérôme, de voir un prêtre appliqué à amasser des richesses<sup>3</sup> !

VIII. Mais à part la honte qui s'y trouve, parlons de l'extrême danger de se perdre que court le prêtre, quand il cherche à amasser de l'argent et des biens. C'est l'avertissement que donnait saint Hilaire aux prêtres de son temps<sup>4</sup> ; et avant lui, l'Apôtre avait averti son disciple Timothée que ceux qui veulent s'enrichir, outre qu'ils sont tourmentés par de continuelles inquiétudes, qui mettent obstacle à leur avancement spirituel, tombent bientôt dans des tentations et des désirs déréglés, qui les entraînent à leur perte<sup>5</sup> A quels excès, grand Dieu ! à combien d'usurpations, d'injustices, de simonies, de sacrilèges ne se portent pas les prêtres qui sont dominés par la passion d'amasser de l'argent ! « Celui qui amasse de l'or, dit saint Ambroise, dépense et perd les grâces qu'il a reçues<sup>6</sup> » Saint Paul compare l'avarice à l'idolâtrie<sup>7</sup> Et c'est

<sup>1</sup> Si igitur Deus portio ejus est, non levem Creatori suo contumeliam videntur inferre, qui æstuat pecuniam cumulare.

<sup>2</sup> Quis, obsecro, avidius clerico qui quærit temporalia? (*S. Bern. ad past. in Syn.*)

<sup>3</sup> Ignominia est sacerdotis studere divitiis!

<sup>4</sup> Ingenti periculo sunt sacerdotes qui occupantur incrementis pecuniæ, (*In Ps. 138.*)

<sup>5</sup> Qui volunt divites fieri, incidunt in tentationem, et desideria multa inutilia, et nociva quæ mergunt homines in interitum et perditionem. (*I, Tim. vi, 9.*)

<sup>6</sup> Qui aurum regidit gratiam prodigit.

<sup>7</sup> Avarus, quod est idolorum servitus. (*Ephes. v, 5.*)

avec raison, puisque l'avare fait de l'argent son dieu, c'est-à-dire sa fin dernière. Faites cesser la passion de l'argent, disait saint Chrysostome, et tous les maux disparaissent de dessus la terre<sup>1</sup> Donc, si nous voulons posséder Dieu, détachons-nous des biens de la terre. Saint Philippe de Néri disait : Celui qui aime et recherche les richesses ne sera jamais saint. Nos richesses, à nous prêtres, ne doivent pas être l'or et l'argent, mais les vertus ; car ce sont elles qui nous rendront grands dans le ciel, et en attendant forts sur la terre contre les ennemis de notre salut. Saint Prosper a dit que nos richesses consistent dans la pudicité, dans la piété, dans l'humilité, dans la mansuétude, et que nous devons désirer de pareilles richesses, qui feront notre force et notre ornement à la fois<sup>2</sup> « Tenons-nous contents, écrivait l'Apôtre à son disciple Timothée, du moment où nous avons la nourriture et les vêtements nécessaires<sup>3</sup>, et ne nous occupons que de devenir saints, la seule chose vraiment importante. A quoi servent les biens de la terre, puisqu'il faut un jour les quitter, et que d'ailleurs ils sont loin de satisfaire les désirs de notre cœur ? Occupons-nous plutôt d'acquérir des biens qui nous suivront, pour nous rendre éternellement heureux dans le ciel<sup>4</sup> Voilà pourquoi le concile de Milan recommande aux prêtres de tâcher d'amasser non des trésors pour la terre, mais des trésors pour le ciel<sup>5</sup> Une provision de bonnes œuvres, des âmes gagnées à Dieu, tels doivent être les trésors des prêtres.

IX. De la vient que la sainte Eglise interdit aux prêtres avec tant de rigueur et sous peine de censures, toute espèce de né-

<sup>1</sup> Tolle pecuniarum studium, et omnia mala sublata sunt. (*Hom. xvii, in epist. ad Tim. c. 6.*)

<sup>2</sup> Divitiæ nostræ sunt pudicitia, pietas, humilitas, mansuetudo ; istæ ambiendæ sunt, quæ nos ornare possint pariter et munire. (*Lib. de Vit. cont. c. 13.*)

<sup>3</sup> Habentes alimenta, et quibus tegamur, his contenti simus. (*I. Tim. vi, 8.*)

<sup>4</sup> Nolite thesaurizare vobis thesauros in terra, ubi ærugo et tinea demolitur... thesaurizate autem vobis thesauros in cælo. (*Matth. vi, 19 et 20.*)

<sup>5</sup> Thesaurizate, non thesauros in terra, sed bonorum operum et animarum in cælis. (*Conc. med. p. 3.*)

goce, conformément à cette maxime de l'Apôtre, que celui qui est enrôlé au service de Dieu ne s'embarrasse point dans les affaires séculières, mais ne s'occupe qu'à plaire à celui à qui il s'est donné<sup>1</sup> Le prêtre s'est consacré à Dieu, il ne doit donc plus s'occuper d'autres intérêts que de ceux de la gloire de Dieu. Le Seigneur n'accepte pas les sacrifices stériles et vains. David disait à Dieu : « Je vous offrirai en holocauste de grasses victimes<sup>2</sup> » Saint Pierre Damien dit que le prêtre livré à des affaires de commerce n'offre à Dieu que des sacrifices sans substance. Ses messes, ses offices et ses œuvres de piété sont vides, et n'ont qu'une apparence extérieure, ils sont sans onction, il leur a ôté pour ainsi dire la moëlle, c'est-à-dire l'attention et la dévotion, sans lesquelles les sacrifices sont de vains simulacres<sup>3</sup> Quelle pitié de voir un prêtre qui pourrait sauver des âmes, et travailler avec succès pour la plus grande gloire de Dieu, ne s'occuper que d'achats et de ventes, faire le commerce des bestiaux, des grains et la banque ! « Vous avez de graves obligations à remplir, gardez-vous bien de vous occuper de bagatelles<sup>4</sup>, » a écrit Pierre de Blois. S'occuper de commerce et des affaires de la terre, c'est la même chose, disait Saint Bernard, que de travailler à tendre des toiles d'araignée<sup>5</sup> De même que l'araignée s'épuise à ourdir sa toile pour prendre une mouche et rien de plus, de même, hélas ! ce prêtre s'épuise à perdre son temps et le fruit de ses œuvres spirituelles, pour quoi ? pour acquérir un morceau de terre ! Il se fatigue, il se tourmente, il vit dans l'inquiétude pour des riens, tandis qu'il pourrait posséder Dieu qui est le maître de tout. « Pourquoi nous tourmenter, s'écriait saint Bonaventure, pour des riens, tandis que nous pour-

<sup>1</sup> *Nemo militans Deo implicat se negotiis secularibus, ut ei placeat cui se probavit. (II. Tim. II, 4.)*

<sup>2</sup> *Holocausta medullata offeram tibi. (Psal. LXV, 15.)*

<sup>3</sup> *Qui se per negotia secularia fundit holocausti sui medullas substrahit, et solam victimæ pellem Deo adolere contendit. (Opusc. XII, c. 22.)*

<sup>4</sup> *Magnis addictus es, noli minimis occupari.*

<sup>5</sup> *Fructus illorum quid nisi arnearum telæ? (Lib. I, de cons. c. 2.)*

rions parvenir à posséder le Créateur de toutes choses<sup>1</sup> ? »

X. Mais dira quelqu'un, j'observe la plus stricte justice dans mes transactions, aucune de mes affaires ne me donne le moindre scrupule de conscience. Je réponds d'abord : qu'il est défendu, aux ecclésiastiques, comme nous l'avons déjà dit, de se livrer à des affaires de commerce, quand même ils y observeraient les règles de la justice, de sorte que, s'ils n'y commettent rien d'injuste, ils pèchent du moins contre le commandement de l'Eglise. Saint Bernard répond de plus<sup>2</sup> : De même qu'un ruisseau creuse la terre par où il passe, ainsi le soin des affaires temporelles ronge la conscience, c'est-à-dire, le fait faillir en quelque point. Et quand il ne produirait pas d'autre mal, dit saint Grégoire, n'est-ce pas un grand malheur que la foule des pensées terrestres ferme l'oreille du cœur et l'empêche d'entendre la voix de Dieu<sup>3</sup> ? » En un mot, comme l'a dit saint Isidore « plus on s'occupe d'affaires, plus on se sépare de la charité divine<sup>4</sup> » Il est vrai que plusieurs sont quelquefois obligés, par charité, de s'occuper des affaires de leur propre maison ; mais cela ne doit être permis, dit saint Grégoire, que dans le cas d'une nécessité réelle, en vue de l'intérêt du prochain, et non pour sa propre satisfaction<sup>5</sup>. Quelques prêtres se chargent, sans nécessité, du soin de leur famille, et défendent même à leurs parents de s'en mêler ; mais s'ils devaient s'occuper des affaires de leur propre maison, pourquoi se sont-ils faits les ministres de celle de Dieu ?

XI. Il est encore très-dangereux pour la conscience des prêtres de prendre un emploi dans les maisons des grands. Pierre de Blois dit que comme les saints se sauvent à travers

<sup>1</sup> Cur nos affligimus circa nihil, cum possidere Creatorem omnium valeamus? (*Stim. p. ix, c. 2.*)

<sup>2</sup> Rivus qua fluit cavat terram, sic discursus temporalium conscientiam rodit. (*Lib. IV, de consid. c. 6.*)

<sup>3</sup> Aurem cordis terrenarum cogitationum turba, dum perstrepat, claudit. (*S. Greg. Mor. l. xiii, c. 12.*)

<sup>4</sup> Quanto se rerum studiis occupant, tanto a caritate divina se separant.

<sup>5</sup> Secularia negotia aliquando ex compassione toleranda sunt ; nunquam vero et amore requirenda. (*S. Greg. Past, part. II, c. 7.*)

beaucoup de tribulations, de même c'est à travers beaucoup de tribulations que finissent par se damner ceux qui vivent dans les cours<sup>1</sup> Il est encore dangereux pour les prêtres de se charger d'affaires litigieuses, et de plaider des causes devant les tribunaux. Saint Ambroise disait que Jésus-Christ ne se trouve point dans le forum<sup>2</sup>. Quels fonds de piété peut acquérir un prêtre au milieu des tracas d'un procès ? quel office réciterait-il, quelle messe célébrerait-il avec dévotion, quand les affaires et les procès assiègent son esprit et l'empêchent de songer à Dieu ? Les clients que doit défendre un prêtre sont les pauvres pécheurs ; son devoir est de les délivrer par des sermons, des confessions, ou tout au moins par des conseils et des prières, des griffes du démon et de la mort éternelle. Le prêtre doit éviter de se charger non-seulement des procès des autres, mais, autant qu'il est possible, de procès qui l'intéressent personnellement. Tout procès, au sujet de biens temporels, est une source abondante d'inquiétudes, de ressentiments et de péchés. C'est pourquoi il nous a dit dans l'Évangile : « A celui qui veut disputer et vous enlever votre tunique, laissez-lui prendre aussi votre manteau<sup>3</sup> » Ce n'est là, on le sait, qu'un conseil, mais du moins tâchons d'éviter les procès de peu d'importance. Vous gagnerez peut-être un misérable bien temporel, vous confondrez votre adversaire sur le point en litige, mais vous perdrez beaucoup sous le rapport de votre âme et de votre repos. « Consentez, disait saint Augustin, à perdre quelque chose, pour pouvoir vous occuper de Dieu plutôt que de procès ; perdez de l'argent pour acheter par là votre repos<sup>4</sup> » Saint François de Sales disait (lettre. 30) que de soutenir des procès sans tomber dans des folies, n'était pas accordé même

<sup>1</sup> Per multas tribulationes intrant justi in regnum cœlorum ; hi autem per multas tribulationes promerentur infernum. (*Pet. Bles. epist. xiv.*)

<sup>2</sup> In foro Christus non reperitur. (*De virgin. cap. 8.*)

<sup>3</sup> Ei qui vult tecum iudicio contendere et tunicam tuam tollere, dimitte eï et pallium. (*Matth. v, 40.*)

<sup>4</sup> Perde aliquid ut Deo vaces, non litibus ; perde nummos ut emas quietem. (*Serm. xxiv, de verb. Apost.*)

aux saints ; c'est pourquoi saint Chrysostome blâmait tout homme qui faisait des procès<sup>1</sup>

XII. Que dirons-nous du jeu ? Il est certain, d'après les saints canons, que de jouer fréquemment à des jeux de pur hasard et d'y passer beaucoup de temps, ou d'y risquer de grosses sommes est un péché mortel, au moins si ce jeu est pour d'autres un sujet de scandale. Quant aux autres jeux qu'on appelle de passe-temps, je ne veux point examiner ici s'ils sont par eux-mêmes permis ou défendus ; mais je dirai seulement que ces jeux-là mêmes ne conviennent pas à un ministre de Dieu, qui, s'il veut remplir ses devoirs envers lui-même et envers son prochain, n'a pas de temps de reste pour l'employer à de tels amusements. « C'est le diable, a dit saint Jean Chrysostome, qui a établi les règles des jeux<sup>2</sup> » Saint Ambroise pensait qu'on devait éviter non-seulement les jeux folâtres, mais encore tout badinage en général<sup>3</sup>, comme il le dit dans ses livres *de officiis ministrorum* ; et il ajoute dans le même endroit qu'il est bien permis de se récréer, mais non d'une manière qui trouble le bon ordre de la vie, ou qui ne convienne pas à la gravité de notre état<sup>4</sup>

XIII. En second lieu, le prêtre doit rompre toute attache aux honneurs du monde. Pierre de Blois dit que l'ambition des honneurs est la ruine des âmes<sup>5</sup>. L'ambition bouleverse tout l'ordre d'une vie sainte et réglée, et détruit la charité envers Dieu. L'ambition, selon le même auteur, est une imitation de la charité, mais en sens opposé. La charité souffre tout pour les biens éternels, l'ambition souffre tout aussi, mais pour des biens périssables : *omnia patitur, sed pro caducis* : la charité est pleine de douceur envers les pauvres, l'ambition est également pleine de douceur, mais pour les riches, *beni-*

<sup>1</sup> Hinc te condemno, quod judicio contendas. (*Hom. xvi, in I, cor. cap. 6.*)

<sup>2</sup> Diabolus est, qui in artem ludos digessit.

<sup>3</sup> Non solum profusos, sed omnes jocos declinandos arbitror. (*Lib. I, Off. cap. 23, n. 103.*)

<sup>4</sup> Licet interdum honesta ac suavia joca sint, tamen ab ecclesiastica abhorrent regula. (*Ibid. n. 102.*)

<sup>5</sup> Animarum subversio est ambitio.

*grna est, sed divitibus* ; la charité supporte tout pour plaire à Dieu, l'ambition supporte tout pour la vanité, *omnia suffert pro vanitate* ; la charité met sa confiance et son espoir dans les biens de la gloire éternelle, l'ambition croit tout, et perd tout, mais en vue de la gloire divine : *omnia credit, omnia sperat, sed quæ sunt ad gloriam hujus vitæ*. Ah ! que de dégoûts, de reproches, de refus et d'outrages doivent endurer les ambitieux pour obtenir la charge et la dignité qu'ils désirent ! « Que d'épines dans la poursuite des honneurs ! » a dit saint Augustin<sup>1</sup>. Et après tout cela, que possèdent-ils ? un peu de fumée dont la possession ne les satisfait point, et qui disparaît sous peu de jours au moment de la mort. « J'ai vu, dit le Psalmiste, l'impie glorieux et élevé comme les cèdres du Liban ; j'ai passé, et il n'était déjà plus<sup>2</sup> » L'Écriture dit encore que ces honneurs mettent au jour la honte de ces ambitieux<sup>3</sup>. Et plus l'honneur est grand, plus le sujet indigne qui l'obtient par ses intrigues en retire de blâme et de honte<sup>4</sup> Plus une place est élevée, plus l'ambitieux qui y parvient fait connaître son indignité, a dit Cassiodore<sup>5</sup>

XIV Ajoutons à cela le grand danger auquel les charges honorables exposent par elles-mêmes notre salut. Le P. Vincent Carafa visitant un de ses amis malade, et qui venait d'être investi d'une charge fort lucrative, mais très-dangereuse, le malade le pria de demander à Dieu le rétablissement de sa santé. Non, mon ami, répondit le père ; à Dieu ne plaise que je trahisse l'amitié que j'ai pour vous. Car c'est une grâce que le Seigneur vous fait en vous envoyant la mort, maintenant que vous pouvez vous sauver à cause de vos bonnes dispositions, chose qui n'arriverait peut-être pas dans la suite pour les fonctions dont on vient de vous charger. Et ainsi le malade

<sup>1</sup> In honorum cupiditate quantæ spinæ! (*S. Aug. in psalm. 102.*)

<sup>2</sup> Vidi impium superexaltatum, et elevatum super cedros Libani; transivi, et ecce non erat. (*Ps. xxxvi, 37, 38.*)

<sup>3</sup> Stultorum exaltatio ignominia. (*Prov. III, 35.*)

<sup>4</sup> Eo deformior, quo illustrior.

<sup>5</sup> Claras suas maculas reddit. (*Cassiod. lib. XII, ep. 12.*)

mourut, et mourut bien consolé. On doit craindre surtout les charges auxquelles est attaché le soin des âmes. Saint Augustin disait que, tandis que bien des personnes enviaient sa dignité d'évêque, il était affligé de son élévation, à cause du danger que lui faisait courir cette dignité<sup>1</sup>. Lorsque saint Jean Chrysostome eut été élu évêque, il fut saisi d'une telle crainte que, comme il le dit lui-même, il crut que son âme allait se séparer de son corps, tant il jugeait difficile que les pasteurs des âmes pussent se sauver<sup>2</sup>. Or si les saints, forcés d'accepter malgré eux la dignité épiscopale, tremblaient à la pensée du compte qu'ils devraient rendre à Dieu, combien ne doit pas trembler celui qui par ambition se charge des dignités et du soin des âmes ! La mesure d'un honneur, a dit saint Ambroise, doit être en proportion avec le mérite de la personne qui en est revêtue ; autrement la charge imposée deviendra cause de ruine, si celui qui la porte est trop faible pour la porter<sup>3</sup>. Un homme faible qui se charge d'un lourd fardeau, en sera accablé, s'il essaie de le porter. Saint Anselme dit que celui qui recherche les honneurs ecclésiastiques par toutes sortes de moyens, légitimes ou non, ne les reçoit pas, mais les dérobe<sup>4</sup>. Saint Bernard a dit de même : « Ceux qui s'ingèrent dans la vigne du Seigneur, sont des voleurs, et non des ouvriers<sup>5</sup> » C'est du reste ce que Dieu même avait dit par la bouche d'Osée, en se plaignant de ceux qui s'emparaient de la royauté, sans qu'il les y eût appelés<sup>6</sup>. Et de là il résulte, dit saint Léon, que l'Eglise gouvernée par ces ministres ambitieux, au lieu d'être servie et honorée, est jetée dans le mépris<sup>7</sup>. Ob-

<sup>1</sup> Invident nos ; ibi nos felices putant, ubi periclitamur. (*Serm. LXIII, de verb. Dom.*)

<sup>2</sup> Miror an fieri possit ut aliquis ex rectoribus salvus fiat.

<sup>3</sup> Mensura honoris, mensura debet esse gestantis ; alioquin impositi oneris fit ruina, ubi rectoris infirmitas est. (*Lib. de viduis, c. XI, n. 70.*)

<sup>4</sup> Qui honores ecclesiasticos accipere cupit, non sumit, sed rapinam facit. (*S. Ans. in epist. ad Hebr. v, 14.*)

<sup>5</sup> Vineis dominicis se ingerentes fures sunt, non cultores. (*Serm. xxviii, in Cant.*)

<sup>6</sup> Ipsi regnaverunt, et non ex me. (*Epist. viii, 4.*)

<sup>7</sup> Corpus ecclesiæ ambientium contentione fœdatur.

servons donc cette belle recommandation que nous fait Jésus-Christ de prendre de préférence la dernière place<sup>1</sup> Celui qui s'assied par terre ne craint point de tomber. Nous ne sommes que cendre et poussière, et il convient à de la cendre, comme le dit le docteur angélique, de n'être pas placée en haut, pour qu'elle ne soit pas dissipée par le vent<sup>2</sup>. « Heureux le prêtre qui peut dire : J'ai choisi d'être des derniers dans la maison de mon Dieu, plutôt que d'habiter dans les palais des pécheurs<sup>3</sup> »

XV En troisième lieu, il faut se détacher des parents. « Celui qui ne hait pas son père et sa mère, a dit Jésus-Christ, ne peut pas être mon disciple<sup>4</sup> » Quoi ! devons-nous haïr nos parents ? Nous devons les méconnaître, dit un savant auteur, toutes les fois qu'ils s'opposent à notre avantage spirituel<sup>5</sup> ; ce qu'avant lui avait dit saint Grégoire, dans une de ses homélies sur le même passage de l'Évangile<sup>6</sup> Pierre de Blois a dit : « On ne choisit pour prêtre, que celui qui dit à son père et à sa mère : Je ne vous connais point<sup>7</sup>. » Et saint Ambroise a dit aussi : Celui qui désire servir Dieu doit renoncer à sa famille<sup>8</sup>. Il faut honorer ses parents, mais il faut avant tout obéir à Dieu, dit saint Augustin<sup>9</sup> Ce n'est pas de la piété, mais c'est plutôt une grande impiété, dit saint Jérôme, que d'avoir com-

<sup>1</sup> Recumbe in novissimo loco. (*Luc. xiv, 10.*)

<sup>2</sup> Cineri expedit, ne in alto sit, ne disperdatur a vento. (*Lib. 1, c. 1, de reg. princ.*)

<sup>3</sup> Elegi abjectus esse in domo Dei mei, magis quam habitare in tabernaculis peccatorum. (*Psal. lxxxiii, 11.*)

<sup>4</sup> Si quis non odit patrem suum et matrem, non potest meus esse discipulus. (*Luc. xxiv, 26.*)

<sup>5</sup> Si prohibeant ne vitam secundum ecclesiasticæ disciplinæ normam instituamus, si negotiis secularibus nos implicant, tunc eos tanquam adversarios odisse, et fugere tenemur. (*Lud. Abelly, Sac. Christ. p. iv, c. 6.*)

<sup>6</sup> Quos adversarios in via Dei patimur, odiendo et fugiendo nesciamus. (*In Evang. hom. xxxvii.*)

<sup>7</sup> Non eligitur sacerdos, nisi qui dixerit patri suo et matri suæ : Nescio vos. (*Ep. 123.*)

<sup>8</sup> Suis se abneget, qui servire Deo gestit. (*De fug. sec. cap. 2.*)

<sup>9</sup> Honorandus est pater, sed obediendum est Deo. (*De verb. Dom. serm. vii, c. 2.*)

misération des siens, au détriment de l'obéissance qu'on doit à Dieu<sup>1</sup> Notre Sauveur protesta qu'il était venu sur la terre pour nous séparer de nos parants<sup>2</sup> Et pourquoi? c'est que, dit-il, dans les affaires de l'âme, nos parents sont nos plus grands ennemis<sup>3</sup> C'est pourquoi saint Basile nous avertit de fuir comme une tentation du démon le désir de prendre soin des biens de nos parents. Quelle misère de voir un prêtre qui pourrait sauver un grand nombre d'âmes, s'occuper à régler les affaires de sa maison, s'occuper des animaux domestiques! Eh quoi! dit saint Jérôme, un prêtre doit laisser le service de son père céleste, pour servir son père terrestre<sup>4</sup>? Le saint ajoute que lorsqu'il s'agit de servir Dieu, le fils, s'il le faut, doit même fouler aux pieds son père<sup>5</sup>

XVI. Saint Augustin raconte que saint Antoine abbé, en recevant des lettres de sa famille, les jetait au feu en disant : « Je vous brûle, pour que je ne sois pas brûlé par vous<sup>6</sup> » Saint Grégoire dit que celui qui veut s'unir à Dieu doit se détacher de ses parents<sup>7</sup> Car sans cela, dit Pierre de Blois, l'amour du sang nous privera de l'amour de Dieu<sup>8</sup> Il est difficile de trouver Jésus-Christ parmi ses parents. « Comment, bon Jésus, disait saint Bouaventure, vous trouverais-je parmi mes parents, vous qu'on ne trouvait pas même parmi les vôtres<sup>9</sup>? » Quand la mère de Dieu retrouva son fils dans le temple, et qu'elle lui dit : « Mon fils, comment se fait-il que vous ayez

<sup>1</sup> Grandis in suos pietas, impietas in Deum est. (*S. Hier. epist.* 15.)

<sup>2</sup> Veni enim separare hominem adversus patrem suum, etc. (*Matth.* x, 35.)

<sup>3</sup> Et inimici hominis domestici ejus. (*Ibid.* 36.)

<sup>4</sup> Propter patrem militiam Patris deseram! (*Epist. ad Heliod.*)

<sup>5</sup> Quid facies in paterna domo, delicate miles? ubi vallum? ubi fessa? Licet in limine pater jacet, per calcatum perge patrem, siccis oculis ad vexillum crucis advola. Solum pietatis genus est in hac re esse crudelem. (*S. Hier. loc. cit.*)

<sup>6</sup> Comburo vos, ne comburam a vobis. (*Ad frat. erem. serm.* xl.)

<sup>7</sup> Extra cognatos quisque debet fieri, si vult parenti omnium jungi. (*Mor. lib.* VII, *cap.* xiv, al. xxix, n. 41.)

<sup>8</sup> Carnalis amor extra Dei amorem cito te rapiet. (*Epist.* 134.)

<sup>9</sup> Quomodo te, bone Jesu, inter meos cognatos inveniam, qui inter tuos minime es inventus? (*Specul. discipl. part.* 1, c. xxiii, *Oper. tom.* XII, p. 475, b.)

agi ainsi envers nous<sup>1</sup> ? » Le Rédempteur lui répartit : « Pourquoi me cherchez-vous ? Ne saviez-vous pas que je dois me trouver là où m'appellent les affaires de mon père<sup>2</sup> » C'est ainsi que le prêtre doit répondre à ses parents, quand ceux-ci veulent lui imposer le soin de leur maison ; il doit leur dire : Je suis un prêtre, et je ne puis m'occuper que des choses de Dieu ; c'est à vous, hommes du siècle, à vous occuper des choses du siècle. Voilà précisément ce que le Seigneur voulait faire entendre à ce jeune homme qu'il invitait à le suivre, lorsque celui-ci lui demandant la permission d'aller auparavant ensevelir son père, il lui répliqua : « Laissez les morts ensevelir leurs morts<sup>3</sup> »

XVII. Mais il faut, par-dessus tout, se détacher de sa volonté propre. Saint Philippe de Néri disait que la sainteté consiste à mortifier sa propre volonté. Blossius ajoute que celui qui mortifie sa volonté fait une chose plus agréable à Dieu que s'il rendait la vie aux morts<sup>4</sup> Et de là vient que beaucoup de curés et même d'évêques, après avoir mené une vie exemplaire et s'être dévoués au salut des âmes, non contents de toutes ces œuvres, sont entrés dans quelque ordre religieux pour vivre sous l'obéissance d'autrui, croyant (ce qui est vrai en effet) qu'on ne peut offrir à Dieu un sacrifice plus agréable que celui de sa propre volonté. Et quoique tous les hommes ne soient pas appelés à l'état monastique, néanmoins celui qui veut marcher dans la voie de la perfection doit soumettre sa volonté (outre l'obéissance qu'il doit à son évêque) à celle d'un père spirituel qui le dirige dans tout ce qui a rapport au salut de son âme, et même dans ses affaires temporelles les plus importantes de la vie, si elles se rattachent à celle de son salut. Dieu faisait aux Israélites, par la bouche d'Isaïe, le reproche de gâter

<sup>1</sup> Fili, quid fecisti nobis sic?

<sup>2</sup> Quid est quod me quærebatis? nesciebatis quia in his quæ Patris mei sunt oportet me esse? (*Luc.* II, 49.)

<sup>3</sup> Dimitte mortuos sepelire mortuos suos. (*Matth.* VIII, 22.)

<sup>4</sup> Acceptius Deo obsequium præstat homo mortificans suam voluntatem, quam si mortuos ad vitam revocaret.

Œurs jeunes par la recherche de leur propre volonté<sup>1</sup>. De là saint Bernard conclut que c'est donc un grand mal que la propre volonté, puisqu'elle fait que le bien que nous pouvons faire cesse d'être un bien<sup>2</sup>. Notre plus grand ennemi est notre propre volonté. Que la propre volonté cesse, et il n'y aura plus d'enfer<sup>3</sup>, a dit le même saint Bernard. L'enfer est rempli de ceux qui ont fait leur propre volonté. Et qui donc a été la cause de nos péchés, si ce n'est notre propre volonté? Saint Augustin avoue en pleurant que, lorsqu'il était esclave du péché, il se sentait poussé par la grâce à briser les liens de son esclavage, mais qu'il y restait attaché par la chaîne de sa propre volonté<sup>4</sup>. Saint Bernard disait que si Dieu pouvait être détruit, la propre volonté le détruirait, tant elle est ennemie de Dieu<sup>5</sup>. Se faire disciplé de soi-même, dit le même saint, c'est se faire disciple d'un sot<sup>6</sup>.

XVIII. Comprendons bien que tout notre bien-être spirituel consiste à savoir nous unir à la volonté divine<sup>7</sup>. Mais Dieu ne nous fait connaître ordinairement cette volonté que par le moyen des prélats ou de nos supérieurs, c'est-à-dire, nos directeurs. « Celui qui vous écoute, m'écoute, leur a-t-il dit dans la personne de ses apôtres<sup>8</sup> » Puis il ajoute : Et celui qui vous méprise me méprise<sup>9</sup>. C'est pourquoi on lit dans l'Écriture que le refus d'obéir aux ordres des supérieurs est une espèce d'idolâtrie<sup>10</sup>. Saint Bernard affirme que nous devons nous en tenir à ce que nous ordonne notre père spirituel (pourvu que ce qu'il nous ordonne ne soit pas un péché manifeste), comme si la chose nous était ordonnée par Dieu lui-même. Heureux ce-

<sup>1</sup> In die jejunii invenitur voluntas vestra. (*Isa. LVIII, 3.*)

<sup>2</sup> Grande malum propria voluntas, qua fit ut bona tua tibi non bona sint.

<sup>3</sup> Cesset propria voluntas, et infernus non erit. (*Serm. de ressur.*)

<sup>4</sup> Ligatus non ferro alieno, sed mea ferrea voluntate.

<sup>5</sup> Quantum in se ipsa est, Deum perimit propria voluntas. (*S. Bern. de dil. Deo, c. 16.*)

<sup>6</sup> Qui se sibi magistrum constituit, stulto se discipulum subdit.

<sup>7</sup> Et vita in voluntate ejus. (*Ps. XXIX, 6.*)

<sup>8</sup> Qui vos audit me audit. (*Luc. X, 16.*)

<sup>9</sup> Et qui vos spernit me spernit.

<sup>10</sup> Quasi scelus idololatriæ nolle acquiescere. (*I Reg. XV, 23.*)

lui qui au moment de sa mort pourrait se rendre ce témoignage que se rendait lui-même l'abbé Jean : « Je n'ai jamais fait ma volonté ; je n'ai jamais enseigné à personne que ce que j'ai fait le premier <sup>1</sup> » Cassien, qui rapporte cet exemple, dit qu'en mortifiant sa propre volonté, on détruit tous les vices <sup>2</sup> Ce que le Sage avait dit avant lui de cette autre manière : « L'homme obéissant chantera victoire <sup>3</sup> » L'Écriture a dit encore ailleurs : « L'obéissance vaut mieux que les sacrifices <sup>4</sup> » Car que fait à Dieu le sacrifice incomplet des aumônes, des jeûnes, des pénitences ? On ne lui offre par ces œuvres qu'une partie de ce qu'on a, tandis que sacrifier sa volonté et la soumettre à l'obéissance, c'est lui donner tout ce qu'on possède. On peut dire alors au Seigneur : Mon Dieu, après le sacrifice de ma volonté, il ne me reste rien à vous offrir . C'est pourquoi saint Laurent Justinien a eu raison de dire que celui qui sacrifie à Dieu sa propre volonté obtiendra de lui tout ce qu'il lui demandera <sup>5</sup> Dieu lui-même promet d'élever au-dessus de la terre et de rendre tout céleste celui qui lui sacrifie sa propre volonté <sup>6</sup>

XIX. Nous allons indiquer les moyens de nous vaincre nous-mêmes en mettant à la raison toutes les passions désordonnées. Le premier de tous, c'est la prière : celui qui prie obtient tout. « L'oraison, même seule, est toute-puissante <sup>7</sup>, » a dit saint Bonaventure, après Jésus-Christ, qui a dit lui-même : « Demandez tout ce que vous voudrez, et on vous l'accordera <sup>8</sup> » Le second, c'est de se faire violence à soi-même avec une

<sup>1</sup> Nunquam meam feci voluntatem ; nec quemquam docui, quod prius non feci.

<sup>2</sup> Mortificatione voluntatum extirpantur atque marescunt vitia universa. (*De inst. lib. IV, c. 43.*)

<sup>3</sup> Vir obediens loquetur victorias. (*Prov. xxi, 28.*)

<sup>4</sup> Melior est obedientia, quam victimæ. (*I, Reg. xv, 22.*)

<sup>5</sup> Qui se Deo tradidit voluntatem propriam immolando, omne quod poposcerit consequetur.

<sup>6</sup> Si averteris facere voluntatem tuam, sustollam te super altitudinem terræ. (*Isa. LVIII, 13.*)

<sup>7</sup> Oratio cum sit una, omnia potest.

<sup>8</sup> Quodcumque volueritis petetis et fiet vobis. (*Joan. xv, 17.*)

ferme résolution de vaincre ; une volonté résolue triomphe de tout. Le troisième moyen, c'est d'examiner la passion dominante, et de s'imposer une pénitence toutes les fois que nous lui aurons cédé. Le quatrième consiste à réprimer la multitude des désirs. Saint François Xavier disait : « Je désire peu de choses, et le peu que je veux je le désire faiblement. » Le cinquième consiste à se mortifier dans les petites choses, et même dans les choses permises, pour s'accoutumer ainsi à vaincre les grandes difficultés. Par exemple, nous pouvons nous abstenir de dire tel mot piquant, de satisfaire telle curiosité, de cueillir cette fleur, de décacheter tout de suite telle lettre ; nous pouvons renoncer à quelque entreprise, au désir d'obtenir quelque chose, et en faire le sacrifice à Dieu, sans nous mettre en peine du peu d'honneur que nous pourrions par là nous attirer. Après tout, quel fruit pouvons-nous retirer de toutes ces satisfactions, et de tous ces succès ? Si en de telles occasions nous nous fussions mortifiés, que de mérites n'aurions-nous pas maintenant devant Dieu ! Occupons-nous dorénavant à faire des profits pour l'éternité, songeant que nous approchons tous les jours du moment de notre mort. Plus nous nous mortifierons, moins nous souffrirons en purgatoire, et plus nous acquerrons de gloire dans le ciel, et cette gloire sera éternelle. Nous sommes ici-bas comme des passagers. Bientôt nous serons dans l'éternité. C'est donc être insensé, dirons-nous pour conclusion avec saint Philippe de Néri, que de ne pas travailler à devenir saint.

## NEUVIÈME INSTRUCTION

### SUR LA MORTIFICATION EXTÉRIEURE.

I. Saint Grégoire de Nazianze a dit, que nul n'est digne d'être ministre de Dieu, et de lui offrir le sacrifice de l'autel, si l'on ne s'est pas d'abord immolé à lui comme une hostie

vivante<sup>1</sup> Saint Ambroise a dit de même : « Le sacrifice primitif pour chacun consiste à s'offrir soi-même, pour pouvoir ensuite offrir de ses biens<sup>2</sup> » Notre divin Rédempteur avait dit le premier : « Un grain de froment, s'il n'est jeté en terre et s'il n'y meurt, reste seul et stérile<sup>3</sup> » Celui donc qui veut recueillir des fruits de vie éternelle doit mourir à soi-même, c'est-à-dire qu'il ne doit rien désirer pour sa propre satisfaction, mais au contraire embrasser avec joie tout ce qui mortifie la chair, comme l'a dit saint Grégoire le Grand<sup>4</sup> Celui qui est mort à lui-même, dit Lansperg, doit vivre dans ce monde comme s'il ne voyait rien, comme s'il n'entendait rien, comme si rien ne pouvait le troubler, ni le satisfaire, excepté Dieu. « Celui qui voudra sauver son âme la perdra, » a dit notre divin maître<sup>5</sup> Oh ! l'heureuse perte, s'écrie saint Hilaire, que celle qu'on fait en perdant tout, et même la vie, pour suivre Jésus, et gagner la vie éternelle<sup>6</sup> ! Saint Bernard a dit de son côté que quand nous n'aurions pas d'autres raisons pour nous donner tout entiers à Dieu, il devrait nous suffire de considérer que Dieu s'est donné tout entier à nous<sup>7</sup> Mais pour nous donner tout entiers à Dieu, nous devons bannir de notre âme tout désir terrestre. « L'accroissement de la charité, dit saint Augustin, implique la diminution de la cupidité ; et la perfection, son extinction complète<sup>8</sup> » Moins on est attaché aux

<sup>1</sup> Nullus Deo et sacrificio dignus est, nisi qui prius se viventem hostiam exhibuerit. (*S. Greg. Naz. orat. 1.*)

<sup>2</sup> Hoc est sacrificium primitivum, quando quisque se offert, ut postea munus suum possit offerre. (*Ambros. lib. II. Abel. c. 6.*)

<sup>3</sup> Nisi granum frumenti cadens in terram mortuum fuerit, ipsum solum manet. (*Joan. XII. 14.*)

<sup>4</sup> Nihil quod caro blanditur, libeat; nihil quod carnalem vitam trucidat, spiritus perhorrescat. (*S. Greg. in Evang. Hom. XII.*)

<sup>5</sup> Qui enim voluerit animam suam salvam facere, perdet eam. (*Matth. XVI. 25.*)

<sup>6</sup> Jactura felix! contemptus universorum, Christus sequendus, et æternitas comparanda!

<sup>7</sup> Integrum te da illi, quia ille, ut te salvaret, integrum se tradidit. (*S. Bern. de modo bene viv. serm. 8.*)

<sup>8</sup> Augmentum charitatis, diminutio cupiditatis; perfectio, nulla cupiditas. (*De div. quæst. 83, quæst. 36.*)

biens de la terre, plus on aime Dieu ; celui qui ne désire rien, l'aime parfaitement.

II. Nous avons montré dans l'instruction précédente la nécessité de la mortification intérieure ; maintenant, nous allons prouver que la mortification extérieure est aussi nécessaire pour réprimer les désordres des sens, attendu que, par suite du péché, nous avons pour ennemie domestique notre chair elle-même, en tant qu'elle contrarie la raison, comme l'Apôtre s'en plaignait lui-même. « Je sens dans mes membres, disait-il, une autre loi qui est en opposition avec la loi de mon esprit <sup>1</sup> » C'est-à-dire, comme l'explique saint Thomas, la concupiscence de la chair qui contrarie la raison <sup>2</sup> Comprenons bien que, ou l'âme dominera le corps, ou le corps réduira l'âme en servitude. Dieu nous a donné les sens pour que nous nous en servions selon sa volonté, et non pas selon nos caprices. Nous devons donc mortifier nos appétits, ou nos désirs contraires à la loi divine. « Ceux qui appartiennent à Jésus-Christ, a dit l'Apôtre, ont crucifié leur chair avec ses vices et ses convoitises <sup>3</sup> » C'est pour ce motif que les saints ont toujours été si attentifs à mortifier leurs corps. Saint Pierre d'Alcantara s'était proposé de ne jamais donner aucune satisfaction à son corps, et il tint parole jusqu'à sa mort. Saint Bernard maltraita tellement son corps, qu'en mourant il lui en demandait pardon. Sainte Thérèse disait : « C'est une erreur de penser que Dieu admette dans ses bonnes grâces des gens qui recherchent leurs aises ; » et ailleurs elle ajoutait que les âmes qui aiment véritablement Dieu ne peuvent pas demander de soulagement. Saint Ambroise dit que celui qui ne cesse pas de contenter son corps cessera de contenter Dieu <sup>4</sup> Celui qui soumet sa raison aux désirs de la chair, dit saint Augustin, est un

<sup>1</sup> Sentio aliam legem in membris meis repugnantem legi mentis meæ. (*Rom.* VII. 23.)

<sup>2</sup> Id est concupiscentia carnis contrarians rationi.

<sup>3</sup> Qui sunt Christi carnem suam crucifixerunt cum vitiis et concupiscentiis suis. (*Gal.* v. 24.)

<sup>4</sup> Qui non peregrinatur a corpore, peregrinatur a Domino. (*S. Ambr.* I. 7. in *Luc c.* IX. n. 40.)

monstre, qui marche la tête en bas, et les pieds en haut <sup>1</sup> Nous sommes nés pour une plus noble fin que pour être les esclaves de nos corps <sup>2</sup> Ainsi parlait le païen Sénèque ; ne devons-nous pas le dire avec beaucoup plus de raison, nous à qui la foi enseigne que nous avons été créés pour jouir éternellement de Dieu ? Condescendre aux désirs de la chair, c'est, dit saint Grégoire, fortifier et alimenter nos ennemis <sup>3</sup>

III. Saint Ambroise déplore ainsi la chute malheureuse de Salomon : « Ce malheureux roi eut la gloire de bâtir un temple à Dieu, mais il aurait bien mieux fait de lui conserver le temple de son corps, au lieu que pour contenter ses penchants effrénés, il perdit et son corps et son âme et son Dieu <sup>4</sup> » Nous devons traiter notre corps comme on traiterait un cheval fougueux, auquel on ne lâche jamais la bride. Saint Bernard ajoute que nous devons nous opposer sans cesse aux désirs de notre corps, comme le médecin s'oppose aux désirs d'un malade qui refuse ce qui lui est utile et demande ce qui peut lui nuire. Si le médecin, pour contenter le malade, lui accordait ce qui peut le tuer, ne serait-il pas réellement cruel ? Eh bien ! nous devons être bien persuadés que complaire à notre corps, ce n'est pas une œuvre de charité, mais la plus grande cruauté dont nous puissions user envers nous-mêmes, puisque, pour satisfaire un instant notre chair, nous condamnons notre âme à souffrir éternellement. Saint Bernard énonce ainsi cette vérité : « Une charité de cette espèce détruit la charité ; une telle miséricorde est pleine de cruauté, parce qu'en s'imaginant rendre service à la chair, on donne à l'âme le coup de la mort <sup>5</sup> » En un mot, il nous faut en quelque sorte changer le palais de

<sup>1</sup> Inversis pedibus ambulat.

<sup>2</sup> Ad majora natus sum, quam ut sim mancipium corporis mei. (*lib. vi. Epist. 65.*)

<sup>3</sup> Dum carni parcimus, contra nos hostes nutrimus. (*Moral. lib. xxx. c. xxviii. n. 63.*)

<sup>4</sup> Salomon templum Dei condidit, sed utinam corporis sui templum ipse servasset ! (*S. Ambr. Apol. David, lib. ii. c. 3, n. 16.*)

<sup>5</sup> Ista caritas destruit caritatem ; talis misericordia crudelitate plena est, quia ita corpori servitur, ut anima juguletur. (*In Apol. ad Guill. ab. c. viii.*)

notre bouche, en faisant ce que le Seigneur conseilla à saint François : « Si vous désirez être à moi, que les choses amères vous soient douces, et les douces amères. »

IV Prenons note des fruits qu'on retire de la mortification extérieure. 1. Elle nous fait escompter des peines que nous avons encourues par les plaisirs auxquels nous nous sommes livrés, peines bien plus légères en cette vie que celles que nous aurions à subir dans l'autre. Saint Antonin raconte qu'un ange proposa à un malade s'il voulait rester pendant trois jours en purgatoire, ou demeurer encore pendant deux ans dans son lit avec la maladie qui le tourmentait. Le malade choisit les trois jours de purgatoire, mais à peine y avait-il passé une seule heure qu'il se plaignait de ce que l'ange, au lieu d'une heure, l'y avait laissé plusieurs années. L'ange lui répondit : Que dites-vous ? votre corps est encore chaud sur le lit où vous êtes mort, et vous parlez d'années ? « Voulez-vous n'être point puni, dit saint Chrysostome ; établissez-vous juge de vous-même, reprenez-vous et corrigez-vous vous-même <sup>1</sup> » 2. La mortification détache l'âme des plaisirs de la terre et la rend plus libre pour aller se réunir à Dieu. Saint François de Sales disait que jamais l'âme ne pourra s'élever à Dieu, si la chair n'est pas mortifiée et réprimée. Saint Jérôme a dit la même chose en d'autres termes <sup>2</sup> La pénitence nous fait acquérir les biens éternels, ainsi que saint Pierre d'Alcantara le révéla du haut du ciel à sainte Thérèse : « Oh l'heureuse pénitence, lui dit-il, qui m'a fait obtenir une si grande gloire <sup>3</sup> ! » C'est pourquoi les saints se sont toujours efforcés de réprimer les mouvements de la chair autant qu'ils ont pu. Saint François de Borgia disait qu'il serait mort peu content le jour où il n'aurait pas mortifié son corps par quelque pénitence. La vie molle et délicate ne peut pas être sur cette terre la vie d'un chrétien.

<sup>1</sup> Non vis castigari, sis judex tui ipsius, te reprehende et corrige.

<sup>2</sup> Anima in cœlestia non surgit, nisi mortificatione membrorum. (*In cap. 6. ad Ephes. 3.*)

<sup>3</sup> O felix pœnitentia, quæ tantam mihi promeruit gloriam. (*Dialog. lib. IV. c. XII.*)

V Si nous n'avons pas le courage de mortifier notre chair par de grandes pénitences, pratiquons du moins quelque petite mortification, en souffrant les incommodités qui se présentent, telles que les veilles, l'odeur infecte qu'exhalent les mourants, la confession des prisonniers, ou de ceux qui sentent mauvais, et autres choses pareilles. Privons-nous du moins de temps en temps de quelque plaisir permis. Clément d'Alexandrie a dit qu'on se portera bientôt à faire des choses défendues, si l'on s'accorde à soi-même toutes les choses permises<sup>1</sup>. Le grand serviteur de Dieu, le père jésuite Vincent Carafa, disait que Dieu nous a donné les délices de cette terre, non-seulement pour nos plaisirs, mais afin que nous eussions aussi un moyen de lui montrer notre reconnaissance, en nous privant de ces mêmes dons, et en les lui donnant pour lui montrer notre amour. Il est facile, dit saint Grégoire, de s'abstenir des plaisirs illicites, quand on s'est accoutumé à se priver de ceux qui sont permis.

VI. Mais parlons de la manière dont nous pouvons en particulier mortifier nos sens, et surtout ceux de la vue, du goût et du tact. Avant tout, il faut mortifier la vue. Saint Bernard observe que c'est par les yeux que la flèche de l'amour pénètre dans l'âme<sup>2</sup>. Les premiers traits qui blessent une âme chaste, et qui souvent lui donnent la mort, entrent par les yeux. « Mon œil a ravi mon âme, » est-il dit dans les Lamentations<sup>3</sup>. C'est par les yeux que les mauvaises pensées entrent dans l'esprit. On ne désire pas, disait saint François de Sales, ce que l'on ne voit pas. Aussi, le démon commence toujours par nous exciter à regarder, ensuite à désirer, et puis à consentir ; ce fut ainsi qu'il en agit avec notre Sauveur lui-même ; il lui montra d'abord tous les royaumes du monde<sup>4</sup>, puis il le

<sup>1</sup> Cito facient quæ non licent, qui faciunt omnia quæ licent. (*Pædagog. hb. 1. cap. 1.*)

<sup>2</sup> Per oculos intrat ad mentem sagitta amoris. (*De mod. ben. viv. Serm. xxiii.*)

<sup>3</sup> Oculus meus deprædatus est animam meam. (*Thren. iii. 51.*)

<sup>4</sup> Ostendit ei omnia regna mundi.

tenta, en disant : « Je vous donnerai toutes ces choses, si vous vous prosternez pour m'adorer <sup>1</sup> » Le démon ne put rien gagner avec Jésus-Christ, mais il triompha d'Eve qui vit que le fruit de l'arbre était bon et beau à voir <sup>2</sup> Tertullien dit que certains coups-d'œil furtifs sont les commencements des plus grandes iniquités <sup>3</sup> Les yeux, dit saint Jérôme, sont comme des crochets qui nous attirent presque par force au péché <sup>4</sup> Celui donc qui ne veut pas que les ennemis entrent dans la place, doit en fermer les portes. L'abbé Pastor fut tenté par de mauvaises pensées pendant quarante ans, seulement pour avoir regardé une femme. Saint Benoît, pour avoir regardé également une femme, lorsqu'il était encore dans le siècle, fut tellement tourmenté par les tentations, au milieu de la solitude de son désert, que pour les vaincre il ne trouva d'autre expédient que de se jeter tout nu dans les épines, et ce fut par ce moyen qu'il parvint à en triompher. De même saint Jérôme, dans sa retraite de Bethléem, fut longtemps obsédé par des pensées impures, au souvenir des dames qu'il avait vues à Rome. Tous ces saints cependant sont restés vainqueurs, avec l'aide de Dieu et à force de prières et de pénitences ; mais combien d'autres ont misérablement succombé par suite de quelques regards ! Ce furent des regards qui causèrent la chute d'un David et la perte d'un Salomon. Mais voici un autre exemple bien propre à nous frapper de terreur Saint Augustin raconte de son ami Alypius, qu'il était allé au spectacle avec l'intention bien arrêtée de ne rien regarder, en se disant à lui-même : « J'y serai comme n'y étant pas <sup>5</sup> ; mais qu'ensuite tenté de regarder, non-seulement il tomba dans le péché, mais encore il y en fit tomber d'autres <sup>6</sup> »

VII. C'est donc avec raison que Sénèque disait que l'état de

<sup>1</sup> Hæc omnia dabo tibi, si cadens adoraveris me. (*Matth.* iv. 8.)

<sup>2</sup> Vidit quod bonum esset lignum, et pulchrum... et tulit. (*Gen.* iii. 6.)

<sup>3</sup> Exordia sunt maximarum iniquitatum.

<sup>4</sup> Oculi quasi quidam raptores ad culpam. (*S. Hier. in cap. 3. Thren.*)

<sup>5</sup> Adero absens.

<sup>6</sup> Spectavit, clamavit, exarsit, abstulit inde insaniam (*Conf. lib. vi. c.*

cécité est utile pour préserver l'innocence <sup>1</sup> Il ne nous est pas permis de nous crever les yeux, pour nous rendre aveugles, mais nous devons y suppléer en fermant les yeux pour ne pas voir ce qui pourrait nous porter au mal, et pour gagner le ciel, comme nous le fait entendre le prophète Isaïe <sup>2</sup> C'est pour quoi Job avait fait un pacte avec ses yeux pour ne jamais regarder aucune jeune personne du sexe, afin de n'être pas assailli par de mauvaises pensées <sup>3</sup> Saint Louis de Gonzague n'osait lever les yeux même devant sa mère. Saint Pierre d'Alcantara s'abstenait de regarder jusqu'à ses frères en religion, tellement qu'il les reconnaissait à la voix, mais non à la vue

Le concile de Tours de l'an 813 dit que les prêtres doivent fuir tout ce qui peut blesser leurs yeux ou leurs oreilles <sup>4</sup>. Ce précepte s'adresse spécialement aux prêtres séculiers, que leurs fonctions appellent souvent sur la voie publique et dans les maisons des laïques. Ils doivent alors se tenir sur leurs gardes, car s'ils accordent à leurs yeux la liberté de s'arrêter sur tous les objets qui se présentent, il leur sera difficile de maintenir leur chasteté. Voici l'avertissement que nous donne le Saint-Esprit : « Détournez vos yeux d'une femme parée, et ne regardez point curieusement une beauté étrangère <sup>5</sup> » Et « si quelquefois par hasard nos yeux s'échappent, au moins, dit saint Augustin, gardons-nous bien de les fixer sur aucune femme <sup>6</sup> » Il faut donc s'abstenir d'aller aux bals, aux spectacles profanes, ou autres réunions mondaines où les hommes sont mêlés avec les femmes, et si quelquefois la nécessité

<sup>1</sup> Pars innocentiae est caecitas. (*De remed. fortit.*)

<sup>2</sup> Qui claudit oculos suos ne videat malum, iste in excelsis habitabit. (*Isa.* xxxiii. 15-16.)

<sup>3</sup> Pepigi foedus cum oculis meis, ut ne cogitarem quidem de virgine.

<sup>4</sup> Ab omnibus, quaecumque ad aurium et ad oculorum pertinent illecebras... Dei sacerdotes abstinere debent. (*Can.* 7.)

Averte faciem tuam a muliere compta... propter speciem mulieris multi perierunt. (*Eccli.* ix. 8-9.)

<sup>6</sup> Etsi oculi nostri jaciuntur in aliquam, defigantur in nulla (*In Reg.* iii. c. xxi.)

**exige** de se trouver dans les lieux où il y a des femmes, on doit alors être spécialement attentif à observer dans ses regards une grande modestie. Le P. Alvarez assistait un jour à une fonction publique où il s'agissait de la dégradation d'un prêtre : comme il se trouvait des femmes dans l'assemblée, il prit en main une image de la sainte Vierge, et pendant plusieurs heures que dura la cérémonie, il tint ses yeux constamment fixés sur cette image, de crainte qu'ils ne vinssent à s'arrêter sur quelque femme. Chaque matin, dès le moment de notre réveil, faisons à Dieu cette prière du Psalmiste : « Détournez mes yeux pour qu'ils ne voient pas la vanité <sup>1</sup> »

VIII. Oh combien il est avantageux pour nous-mêmes et édifiant pour les autres que nous tenions les yeux baissés ! On connaît le trait suivant de saint François d'Assise : ayant dit un jour à son compagnon qu'il fallait aller prêcher, il sortit avec lui du couvent, et fit un tour dans le pays, en tenant toujours les yeux baissés. Lorsqu'ils furent rentrés au couvent, son compagnon lui fit cette demande : « Et la prédication, où en est-elle ? La prédication, lui répondit le saint, s'est faite par la modestie des yeux que nous avons fait voir à ce peuple. Un auteur fait cette remarque, que les Evangélistes disent en divers endroits, que notre Sauveur éleva les yeux en certaines occasions, comme quand il commença son discours sur la montagne et au moment du miracle de la multiplication des pains <sup>2</sup>, pour nous indiquer par là qu'il tenait habituellement les yeux baissés. De là vient que saint Paul louait particulièrement la modestie de son divin maître, comme quand il écrivait aux Corinthiens : « Je vous conjure par la douceur et la modestie de Jésus-Christ <sup>3</sup> » Saint Basile dit qu'il faut tenir les yeux baissés vers la terre, et l'esprit élevé vers le ciel <sup>4</sup>

<sup>1</sup> Averte oculos meos ne videant veritatem. (*Psal.* cxviii. 37.)

<sup>2</sup> Elevatis oculos in discipulos. (*Luc.* vi. 20.) — Cum sublevate et ergo oculos Jesus. (*Joan.* vi. 5.)

<sup>3</sup> Obsecro vos per mansuetudinem et modestiam Christi. (*II Cor.* i. 1.)

<sup>4</sup> Oportet oculos habere ad terram dejectos, animum vero ad cælum erectum. (*Serm. de ascens.* xx.)

Saint Jérôme a dit de son côté que le visage est le miroir de l'âme, et que des yeux pudiques sont un signe de la pudicité du cœur <sup>1</sup> Par la raison contraire, comme le dit saint Augustin, des yeux impudiques annoncent que le cœur l'est aussi <sup>2</sup>. Saint Ambroise ajoute que les mouvements mêmes du corps dénotent la modestie ou le dérèglement de l'âme <sup>3</sup> Le saint raconte à ce sujet qu'il jugea mal de deux hommes, seulement pour les avoir vus marcher sans modestie, et que le pronostic se vérifia, puisqu'on découvrit que l'un était impie et l'autre hérétique. Saint Jérôme, parlant spécialement des hommes consacrés à Dieu, dit que tout leur maintien, leur conversation, leur visage, leurs démarches sont un enseignement pour les fidèles <sup>4</sup>

IX. De là cette recommandation du concile de Trente : « Les ecclésiastiques doivent tellement régler leur vie et toute leur conduite, que dans leurs habits, leur maintien extérieur, leurs démarches, leurs discours, et dans tout le reste, ils ne fassent rien parnître que de grave, et qui marque un vrai fonds de religion ». » Saint Chrysostome exprime cette même pensée de la manière suivante : « Le prêtre doit tellement briller par l'éclat de sa vie entière, que sa seule vue soit une lumière pour ceux qui en sont témoins <sup>6</sup> » De sorte que le prêtre doit donner à tous l'exemple de la modestie en toutes choses : modestie dans les regards, modestie dans les démarches, modestie dans les paroles, notamment en parlant peu, et en parlant comme il convient. Modestie en parlant peu. Celui qui parle

<sup>1</sup> Speculum mentis est facies, et tacite oculi cordis fatentur arcana. (*Epist. x. ad Furiam.*)

<sup>2</sup> Impudicus oculus impudici cordis est nuntias. (*Reg. ad serv. Dei. n. 6.*)

<sup>3</sup> Vox animi, corporis motus. (*De offic. lib. 1. c. xviii. n. 71.*)

<sup>4</sup> Quorum habitus, sermo, vultus, incessus doctrina est. (*Epist. ad Rusticum.*)

<sup>5</sup> Sic decet omnino clericos vitam moresque suos componere, ut habitu, gestu, incessu, nil nisi grave ac religione plenum præ se ferant (*Sess. xxii. de reforme, c. 1.*)

<sup>6</sup> Sacerdotis animimum splendescere oportet, ut illustrare possit, qui oculos in eum conjiciunt. (*De sacerdot. lib. ii.*)

beaucoup avec les hommes fait voir qu'il s'entretient peu avec Dieu. Les hommes d'oraison sont avarés de paroles. Quand on ouvre la bouche d'un four, il en sort de la chaleur. « Dans le silence et le repos l'âme fait de grands progrès, » a dit Thomas à Kempis<sup>1</sup> Saint Pierre Damien a dit aussi : « Le silence est le gardien de la justice<sup>2</sup> » Avant eux Isaïe avait dit : « Votre force sera dans le silence et dans l'espérance<sup>3</sup>. » Notre force est dans le silence, parce qu'on ne parle jamais beaucoup sans tomber dans quelque faute, comme l'a dit le Sage<sup>4</sup>

Modestie en parlant comme il convient. Saint Anselme a dit : Votre bouche est la bouche de Jésus-Christ, vous ne devez pas l'ouvrir, je ne dis pas seulement pour commettre des détractations, des mensonges, mais pas même pour prononcer des paroles oiseuses<sup>5</sup>. Celui qui aime Dieu fait en sorte de parler toujours de Dieu. N'est-il pas vrai en effet, que quand on aime selon la chair, il semble qu'on ne sache parler que de la personne aimée ? « Souvenez-vous, disait l'abbé Gilbert, que votre bouche est consacrée pour répéter les oracles célestes ; regardez comme un sacrilège de l'employer à dire autre chose que des paroles divines<sup>6</sup> » C'est encore blesser la modestie, dit saint Ambroise que de parler d'un ton trop haut<sup>7</sup> Il convient aussi à la modestie non-seulement de ne dire aucune parole peu modeste, mais de ne pas même en écouter : « Mettez, dit l'Ecclésiastique, une haine d'épines autour de vos oreilles, et n'écoutez aucune méchante langue<sup>8</sup>. » Le prêtre doit-être de même modeste dans ses habits ; quelques-uns,

<sup>1</sup> In silentio proficit anima. (*De imit. Chr. lib. I. c. XX, n. 6.*)

<sup>2</sup> Custos justitiæ, silentium. (*Epist. lib. VII. épist. VI.*)

<sup>3</sup> In silentio et in spe erit fortitudo vestra (*Isaï. XXXI. 15.*)

<sup>4</sup> In multiloquio non deerit peccatum (*Prov. X. 10.*)

<sup>5</sup> Os tuum, os Christi, non debes, non dico ad detractiones, ad mendacia, sed nec ad otiosos sermones os aperire (*Medit. § 5.*)

<sup>6</sup> Memento os tuum cœlestibus oraculis consecratum ; sacrilegium puta, si quid non divinum sonet. (*In cant. Serm. XVIII.*)

<sup>7</sup> Vocis sonum libret modestia, ne cujusquam offendat aurem vox fortior. (*De offic. lib. I. c. XVIII. 67.*)

<sup>8</sup> Sepi aures tuas spinis, et linguam nequam noli audire. (*Eccl. XXVIII. 28.*)

dit saint Augustin, pour paraître bien vêtus extérieurement, dépouillent leur intérieur de modestie <sup>1</sup> Un habit de soie, un vêtement court, des boutons d'argent aux manches, des boucles d'argent aux souliers, des manchettes aux mains, tout ce luxe efféminé montre qu'il y a peu de vertu dans l'âme. « Les pauvres qui manquent de vêtements, dit saint Bernard dans une de ses lettres, murmurent, et disent : Ce que vous dépensez ainsi est un bien qui nous appartient ; vous retranchez à nous les soins que vous accordez à vos vanités <sup>2</sup> » Le deuxième concile de Nicée prescrit à tout prêtre de ne porter que des vêtements de modeste prix et déclare répréhensible tout ornement qui ne sert qu'à l'ostentation plutôt qu'au besoin <sup>3</sup> La modestie doit se remarquer encore dans la chevelure. Le pape Martin défendit qu'aucun clerc n'officiât dans l'église, s'il n'avait les cheveux coupés, de manière à laisser paraître les oreilles <sup>4</sup> Et quel jugement porterons-nous de ceux que Clément d'Alexandrie appelle *illiberales tonsos*, c'est-à-dire, qui sont tellement avares de leurs cheveux, qu'ils permettent difficilement qu'on les leur coupe tant soit peu ? Quelle honte n'est-ce pas pour un ecclésiastique, dit saint Cyprien, d'avoir sa chevelure arrangée à la manière des femmes <sup>5</sup> ! Et avant lui l'Apôtre avait écrit aux Corinthiens, que si c'est une gloire pour une femme de soigner sa chevelure, c'est une ignominie pour l'homme de soigner la sienne <sup>6</sup>. Il adressait ces paroles à tous les hommes indifféremment, même aux laïques : que faudra-t-il donc penser d'un ecclésiastique qui porte une perruque pleine de recherche et de prétention ? que dire de ceux

<sup>1</sup> Ut foris vestiaris, intus expoliaris. (*Serm. l. de temp. ab. ix. n. 3. c. ii. n. 7.*)

<sup>2</sup> Clamant nudi, et dicunt: Nostrum est quod effunditis; nostris necessitatibus detrahatur quidquid accedit vanitatibus vestris.

<sup>3</sup> Virum sacerdotalem cum moderato indumento versari debere, et quidquid non propter usum, sed ostentatorium ornatum assumitur, in nequitiae reprehensionem incurrere. (*Can. 16.*)

<sup>4</sup> Nisi attonso capite, patentibus auribus.

<sup>5</sup> Capillis muliebribus in feminam transfiguratus! (*S. Cypr. de jejun.*)

<sup>6</sup> Vir quidem, si comam nutriat, ignominia est illi. (*I Cor. xi, 14.*)

qui portent des cheveux frisés, et peut-être couverts de poudre ? Minutius Félix disait avec raison que nous ne devons pas nous faire reconnaître pour ce que nous sommes par les ornements de notre personne, mais par l'exemple de notre modestie<sup>1</sup> Saint Ambroise dit que la démarche du prêtre doit être telle, que les autres, en le voyant, aient une idée du Dieu dont il est le ministre<sup>2</sup> Tandis qu'au contraire un prêtre qui est peu modeste fait perdre le respect qu'on doit à Dieu.

X. Parlons maintenant de la mortification du goût ou de la gourmandise. Le P Rogacci, dans son livre intitulé : *Uno necessario*, écrit que la plus grande partie de la mortification consiste à mortifier le goût. Quiconque veut s'avancer dans la voie de la perfection, disait saint André d'Avellino, doit commencer par mortifier son goût. Saint Léon nous déclare que c'est ainsi que l'ont pratiqué tous les saints<sup>3</sup> Saint Philippe de Néri dit à un de ses pénitents qui n'avait pas bien mortifié son goût. Vous ne serez jamais saint. Tous les saints ont eu bien soin de se mortifier sous le rapport de la nourriture. Saint François Xavier ne mangeait qu'un peu de riz grillé ; saint Jean François Regis qu'un peu de farine cuite dans l'eau ; saint François de Borgia, même lorsqu'il était séculier et viceroy de Catalogne, ne mangeait autre chose que du pain et des herbes ; et saint Pierre d'Alcantara ne prenait qu'une écuelle de bouillon. Saint François de Sales disait que nous devons manger pour vivre, et non pas vivre pour manger. Quelques-uns ne semblent vivre que pour manger, et, comme dit l'Apôtre, ils font leur dieu de leur ventre<sup>4</sup> Tertullien a écrit que le

<sup>1</sup> Nos non notaculo corporis, sed modestiæ signo facile dignoscimur. (*Min. Fel. in Octavio.*)

<sup>2</sup> Decet actuum nostrorum esse publicam æstimationem, ut qui videt ministrum altaris, Dominum veneretur qui tales sacerdotes habeat. (*S. Ambr. l. 1. Off. c. ult.*)

<sup>3</sup> Tyrocinium militiæ christianæ sanctis jejuniis inchoarunt. (*Serm. 1. in Pent.*)

<sup>4</sup> Inimicos crucis Christi, quorum finis interitus, quorum Deus venter est. (*Phil. III. 19.*)

vice de la gourmandise donne la mort, ou du moins est très-nuisible à toutes les autres vertus <sup>1</sup> Le péché de la gourmandise a été la cause de la ruine du monde ; car Adam, pour avoir mangé du fruit défendu, se donna la mort à lui-même et à tout le genre humain.

XI. Mais les prêtres surtout, à cause de leur vœu de chasteté, doivent mortifier leur goût. Saint Bonaventure dit que l'intempérance dans le manger nourrit l'impudicité <sup>2</sup> Saint Augustin est du même avis : Si l'âme, dit-il, est comme étouffée par l'excès de nourriture, l'esprit tombera en langueur, et ne produira plus que des vices comme autant d'épines <sup>3</sup> C'est pourquoi il est ordonné par le 42<sup>e</sup> des canons apostoliques de déposer les prêtres qui commettent des excès de bouche <sup>4</sup> Le Sage a dit : Si vous habituez votre domestique à vivre avec délicatesse, vous ne pourrez dans la suite le faire obéir à vos ordres <sup>5</sup> Ne donnons pas, dit saint Augustin, des forces à la chair, qui s'en servirait pour combattre contre l'esprit <sup>6</sup> Pallade raconte qu'un moine qui pratiquait beaucoup de mortifications, ayant été interrogé pourquoi il tourmentait ainsi son corps, répondit sagement : Je tourmente qui me tourmente <sup>7</sup>. Saint Paul disait et faisait la même réflexion. « Je châtie mon corps, écrivait-il aux Corinthiens, et je le réduis en servitude <sup>8</sup> » Lorsque la chair n'est pas mortifiée, c'est avec peine qu'elle obéit à la raison ; au contraire, dit saint Thomas, si le démon est vaincu sur l'article de la gourmandise, il s'abstiendra de nous tourmenter par l'impudicité <sup>9</sup> Corneille de la

<sup>1</sup> Omnem disciplinam victus occidit aut vulnerat. (*Tert. de jejunio.*)

<sup>2</sup> Luxuria nutritur a ventris ingluvie. (*De prof. relig. l. II. c. 52. tom. XII. p. 408. ab.*)

<sup>3</sup> Si ciborum nimietate animus obruatur, illico mens torpescit, et spinas libidinum germinabit. (*Serm. cxli. n. 4. in append.*)

<sup>4</sup> Sacerdotes qui intemperanter ingurgitant deponendi sunt.

<sup>5</sup> Qui delicate a pueritia nutrit servum suum, postea sentiet eum contumacem. (*Prov. xxix. 22.*)

<sup>6</sup> Ne præbeamus vires corpori, ne committat bellum adversus spiritum. (*S. Aug. de Sal. Docum. c. 35.*)

<sup>7</sup> Vexo eum qui vexat me.

<sup>8</sup> Castigo corpus meum et in servitatem redigo. (*I Cor. ix. 27.*)

<sup>9</sup> Diabolus victus de gula, non tenta de libidine.

Pierre ajoute que quand on a vaincu le vice de la gourmandise, aisément on triomphe de tous les autres vices<sup>1</sup> Blossius observe qu'un grand nombre de personnes surmontent d'ordinaire les autres vices plus facilement que celui de la gourmandise<sup>2</sup>.

XII. Mais dira-t-on, Dieu a créé ces aliments pour notre usage. Oui sans doute, Dieu les a créés afin que nous nous en servions pour vivre, mais non pas pour que nous en abusions par notre intempérance. Dieu a créé aussi quelques aliments délicieux et non absolument nécessaires au soutien de la vie, afin que nous nous mortifions en nous en abstenant. C'est ainsi que Dieu créa le fruit défendu, afin qu'Adam s'abstînt d'en manger : mais du moins, si nous voulons en user, que ce soit avec tempérance : or pour garder la tempérance, selon saint Bonaventure, il faut éviter quatre défauts : 1<sup>o</sup> de manger hors des heures de nos repas ; 2<sup>o</sup> avec trop d'avidité ; 3<sup>o</sup> en trop grande quantité ; 4<sup>o</sup> avec trop de délicatesse<sup>3</sup> Quelle honte de voir un prêtre demander avec instance tels ou tels autres aliments, et s'ils ne sont pas du goût de son palais, tourmenter domestiques, parents, et toute la maison ! Les prêtres vertueux se contentent de ce qu'on leur sert. Observons aussi cet avertissement de saint Jérôme. « On méprise bientôt le prêtre qui, étant invité fréquemment à dîner, ne refuse jamais de s'y rendre<sup>4</sup> » C'est pourquoi les prêtres vraiment exemplaires s'abstiennent d'aller aux festins, dans lesquels ordinairement on observe peu la modestie et la tempérance. Que les laïcs, ajoute saint Jérôme, nous voient plus empressés à les

<sup>1</sup> Gula debellata, facilius christianus alia vitia profligabit. (*Corn. in Cor. ix. 27.*)

<sup>2</sup> Ingluvies a plerisque superari difficilior solet, quam cætera vitia. (*Glos. in Enchir. doct. 11.*)

<sup>3</sup> 1<sup>o</sup> Ante debitum tempus, vel sæpius comedere, more pecudum. 2<sup>o</sup> Cum nimia aviditate, sicut canes famelici. 3<sup>o</sup> Nimis se implere ex delectatione. 4<sup>o</sup> Nimis exquisita quærere. (*De prof. relig. p. i. c. xxxvi. t. xii. p. 354. b.*)

<sup>4</sup> Facile contemnitur clericus, qui sæpe vocatus ad prandium ire non recusat. *S. Hier. ad Nepot.*)

consoler dans leurs chagrins, qu'à partager leurs repas dans la prospérité <sup>1</sup>

XIII. En troisième lieu, relativement au sens du toucher, il faut avant tout que nous nous abstenions de toute familiarité avec les femmes, quand bien même elles seraient nos parentes. Mais ce sont mes sœurs, mes nièces, dit-on. Qu'importe? ce sont des femmes. Les confesseurs prudents défendent à leurs pénitentes de leur baiser même la main. Il faut encore à l'égard de ce sens, qui est très-dangereux pour le prêtre, qu'il use d'une grande modestie, et de grandes précautions aussi envers lui-même. Que chacun de vous, écrivait l'Apôtre aux Thessaloniens, sache posséder le vase de son corps saintement et honnêtement, et non en suivant les mouvements de la concupiscence <sup>2</sup> Les saints prêtres sont dans l'usage de s'imposer quelque pénitence afflictive, comme la discipline, ou de porter autour du corps quelques petites chaînes. Il y en a qui méprisent ces pratiques, en disant que la sainteté consiste à mortifier la volonté; mais je trouve que tous les saints ont été avides de pénitences, et soigneux de macérer la chair autant qu'ils ont pu le faire. Saint Pierre d'Alcantara portait un cilice de fer, armé de pointes qui lui déchiraient continuellement les épaules. Saint Jean de la Croix portait une camisole armée de pointes de fer, et une chaîne de fer, qu'on ne put détacher de son corps après sa mort qu'en lui arrachant des lambeaux de chair. Ce saint disait : Quiconque vous enseignera des doctrines larges relativement à la mortification de la chair, ne le croyez pas, quand même il confirmerait ses dires par des miracles.

XIV Il est vrai que c'est la mortification intérieure qui est la plus nécessaire; mais l'extérieure est nécessaire aussi. Voici ce que répondait saint Louis de Gonzague à ceux qui voulaient le détourner de se macérer, en lui rappelant que la sainteté

<sup>1</sup> Consolatores nos potius laici in mœroribus suis, quam convivas in prosperis noverint.

<sup>2</sup> Sciat unusquisque vestrum vas suum possidere in sanctificatione, non in passione desiderii. (*I Thess.* iv., 5.)

consiste à vaincre sa propre volonté : il leur cita ces paroles de l'Évangile : « Il faut faire ces choses, sans omettre les autres <sup>1</sup> » Le Seigneur dit à la mère Marie de Jésus, de l'ordre de Sainte-Thérèse : Le monde se perd par les plaisirs, et non pas par les pénitences. « Mortifiez votre corps, et vous vaincrez par là le démon, disait saint Augustin <sup>2</sup> » C'est surtout contre les tentations d'impudicité que les saints ont eu recours aux macérations de la chair ; saint Benoît et saint François, en de pareilles tentations, se roulèrent tout nus au milieu des épines. Si un homme, disait le Père Rodriguez, se trouvait enlacé dans les replis d'un serpent qui cherchât à le tuer par des morsures venimeuses, s'il ne pouvait lui ôter la vie, il tâcherait du moins de lui faire perdre son sang et ses forces, afin qu'il eût moins de puissance par lui-même. Job dit que la sagesse ne se trouve pas parmi les délices de la terre <sup>3</sup> L'époux des sacrés cantiques dit quelque part, qu'il ira habiter sur la montagne de myrrhe <sup>4</sup>, et ailleurs, qu'il se délecte parmi les lis <sup>5</sup> L'abbé Gilbert met d'accord ces deux passages, et dit que sur la montagne de myrrhe, là où l'on mortifie la chair, naissent et se conservent les lis de la pureté <sup>6</sup>. Si la chasteté a été offensée, la raison commande que la chair soit châtiée, comme le dit l'Apôtre : « De même que vous avez fait servir les membres de vos corps à l'impureté et à l'injustice, pour commettre l'iniquité, ainsi faites les servir maintenant à la justice pour votre sanctification <sup>7</sup> »

XV. Mais si nous n'avons pas la force de mortifier la chair par des pénitences, tâchons du moins d'accepter avec patience

<sup>1</sup> Hæc oportet facere, et illa non omitttere. (*Matth.* xxiii. 23.)

<sup>2</sup> Mortifica corpus tuum, et diabolum vinces.

<sup>3</sup> Nescit homo pretium ejus, nec invenitur in terra suaviter viventium. (*Job.* xxviii. 13.)

<sup>4</sup> Vadam ad montem myrrhæ. (*Cant.* iv. 6.)

<sup>5</sup> Qui pascitur inter lilia. (*Cant.* ii. 16.)

<sup>6</sup> Lilia hæc oriuntur in monte myrrhæ, et illic illæsa servantur. Ubi carnis mortificantur affectus, ibi lilia castimonie nascuntur et florent. (*Gilleb. serm.* 28. *in cant.*)

<sup>7</sup> Sicut enim exhibuistis membra vestra servire immunditiæ... ita nunc exhibete servire justitiæ in sanctificationem. (*Rom.* vi. 19.)

les mortifications que Dieu nous envoie, comme les infirmités, les maladies, la chaleur, le froid. Saint François de Borgia, étant arrivé un soir fort tard à un collège, fut obligé de rester dehors toute la nuit, pendant laquelle il faisait un grand froid, et il tombait de la neige. Le lendemain matin, les pères du collège s'en affligeaient; mais le saint leur dit que pendant cette nuit-là il avait éprouvé une grande consolation, en songeant que c'était Dieu qui lui envoyait ce froid et cette neige. « Hâtez-vous Seigneur, disait saint Bonaventure, hâtez-vous, et faites-nous part de vos plaies vivifiantes, afin que nous ne soyons pas frappés de plaies qui nous donnent la mort<sup>1</sup> » Voilà ce que nous devons dire, lorsque nous sommes visités par les maladies et par les douleurs : Seigneur, affligez-nous par ces blessures salutaires, afin que nous soyons délivrés des blessures de la chair. Ou bien disons avec saint Bernard : Périsse le contempteur de Dieu, si vos pensées sont droites, vous direz : Il mérite la mort ; qu'il soit crucifié<sup>2</sup> » Oui, mon Dieu, il est juste que je sois affligé, moi qui vous ai méprisé ; j'ai mérité la mort éternelle, que je sois donc crucifié dans cette vie pour ne pas être tourmenté éternellement dans l'autre. Souffrons donc au moins les afflictions que Dieu nous envoie. Mais un auteur remarque avec justesse que si l'on ne pratique pas des pénitences volontaires, il sera bien difficile qu'on supporte avec une parfaite patience celles qui sont imposées par la nécessité, au lieu que, comme le dit saint Anselme, la justice de Dieu est désarmée, si on la prévient en faisant soi-même justice de ses fautes<sup>3</sup>. Dieu ne châtie pas le pécheur qui se châtie lui-même volontairement en expiation de ses propres péchés.

XVI. Aux yeux du grand nombre, celui qui mène une vie

<sup>1</sup> Curre, Domine, curre et vulnera servos tuos vulneribus sacris, ne vulnerentur vulneribus mortis. (*Stim. div. am. c. II. tom. XII. p. 635. a.*)

<sup>2</sup> Conteratur contemptor Dei; si recta sentis, dices: Reus est mortis, crucifigatur.

<sup>3</sup> Cessat vindicta divina, si conversio præcurrat humana. (*In I. Cor. 11. 17.*)

mortifiée semble mener une vie malheureuse. C'est une erreur : la vie malheureuse n'est pas pour celui qui se mortifie, mais pour celui qui offense Dieu en se livrant aux brutalités de la chair. « Qui jamais a résisté à Dieu, et a trouvé la paix ? » nous dit l'Écriture<sup>1</sup> Une âme en état de péché est semblable à une mer agitée par la tempête, a dit le prophète Isaïe<sup>2</sup> Saint Augustin dit que celui qui n'est pas en paix avec Dieu est un ennemi qui se fait la guerre à lui-même<sup>3</sup> Ce sont les satisfactions que nous accordons au corps qui nous font la guerre, et nous rendent malheureux. « D'où viennent les guerres et les procès entre vous, a dit l'apôtre saint Jacques ? n'est-ce pas des passions qui combattent dans votre chair<sup>4</sup> ? » Au contraire Dieu a promis, comme il est dit dans l'Apocalypse, à celui qui vaincra, une manne cachée<sup>5</sup> C'est à ceux qui se mortifient que le Seigneur accorde des douceurs inconnues à ceux qui ne se mortifient pas, douceurs qui surpassent tous les plaisirs des sens<sup>6</sup>. De là vient que ceux qui vivent comme morts aux plaisirs terrestres sont appelés bienheureux<sup>7</sup> Les mondains regardent comme malheureux celui qui vit éloigné des plaisirs sensuels ; mais, comme l'a dit saint Bernard, ils voient la croix, sans voir l'onction qui s'y trouve<sup>8</sup> Ils voient les mortifications des saints, mais ils ne voient pas les consolations intérieures par lesquelles Dieu les console même dans cette vie. D'ailleurs, les promesses de Dieu ne sauraient être vaines : « Prenez mon joug sur vos épaules, a dit notre Seigneur, et vous trouverez le repos pour vos âmes<sup>9</sup> » Pour l'âme qui aime Dieu,

<sup>1</sup> Quis restitit ei, et pacem habuit? (*Job.* ix. 4.)

<sup>2</sup> Impii quasi mare fervens, quod quiescere non potest. (*Isa.* lvii. 20.)

<sup>3</sup> Ipse sibi est bellum, qui pacem noluit habere cum Deo. (*Enarr. in Psal. c. xxv.* 4.)

<sup>4</sup> Unde bella et lites in vobis? Nonne hinc ex concupiscentiis vestris, quæ militant in membris vestris? (*Jac.* iv. 1.)

<sup>5</sup> Vincenti dabo manna absconditum. (*Ap.* ii. 17.)

<sup>6</sup> Pax Dei quæ exuperat omnem sensum. (*Phil.* iv. 7.)

<sup>7</sup> Beati mortui qui in Domino moriuntur. (*Apoc.* xi. 13.)

<sup>8</sup> Crucem vident, unctionem non vident.

<sup>9</sup> Tollite jugum meum super vos..., et invenietis requiem animabus vestris. (*Matt.* xi. 29.)

les mortifications ne sont pas des peines, a dit saint Augustin<sup>1</sup> « L'amour rougit, quand on lui parle de difficultés. » Celui qui aime ne rencontre rien de difficile, a dit un autre auteur<sup>2</sup> Comme rien ne peut résister à la mort, de même rien ne peut résister à l'amour, est-il dit dans le Cantique des cantiques<sup>3</sup>.

XVII. Si nous voulons acquérir les jouissances éternelles, nous devons nous priver de celles de ce monde. Celui qui voudra sauver son âme, devra la perdre, a dit Notre-Seigneur<sup>4</sup>. Saint Augustin a dit en conséquence : « Gardez-vous bien d'aimer en cette vie ce qu'il vous faudrait perdre dans la vie éternelle<sup>5</sup> Saint Jean vit tous les bienheureux avec des palmes en main<sup>6</sup> Pour nous sauver, nous devons être tous martyrisés ou par les fers des tyrans, ou par les mortifications que nous devons nous imposer nous-mêmes. Et faisons bien attention que tout ce que nous souffrons est bien peu de chose en comparaison de la gloire éternelle qui nous attend<sup>7</sup> Ces souffrances momentanées nous donneront pour fruit une béatitude éternelle<sup>8</sup> De là cette pensée exprimée par le Juif Philon, que les plaisirs de la vie présente sont des vols faits à la vie future<sup>9</sup> Saint Jean Chrysostome dit de son côté que lorsque Dieu nous donne l'occasion de souffrir, il nous fait une plus grande grâce que s'il nous accordait le pouvoir de rendre la vie aux morts<sup>10</sup> Et il en donne la raison, c'est que les miracles que nous ferions nous constitueraient débiteurs en-

<sup>1</sup> Qui amat non laborat, (*Manual.*)

<sup>2</sup> Amor nomen difficultatis erubescit.

<sup>3</sup> Fortis est ut mors dilectio. (*Cant.* viii. 6.)

<sup>4</sup> Qui voluerit animam suam salvam facere, perdet eam. (*Matth.* x. 25.)

<sup>5</sup> Noli amare in hac vita, ne perdas in æterna vita.

<sup>6</sup> Stantes ante thronum, et palmas in manibus eorum. (*Ap.* vii. 9.)

<sup>7</sup> Non sunt condignæ passionis hujus temporis ad futuram gloriam quæ revelabitur in nobis. (*Rom.* viii. 18.)

<sup>8</sup> Momentaneum et leve tribulationis nostræ æternum gloriæ pondus operatur in nobis. (*II. Cor.* iv. 17.)

<sup>9</sup> Oblectamenta præsentis vitæ quid sunt, nisi furta vitæ futuræ?

<sup>10</sup> Quando Deus dat alicui ut mortuos suscitaret, minus dat quam cum dat occasionem patiendi.

vers Dieu, au lieu que notre patience dans les souffrances constituent Jésus-Christ notre débiteur<sup>1</sup> Les saints sont les pierres vivantes dont se compose, suivant le prince des apôtres, la céleste Jérusalem<sup>2</sup> Mais il faut auparavant que ces pierres soient travaillées par le ciseau de la mortification, comme le chante l'Eglise<sup>3</sup> » Donc tout acte de mortification est un travail fait pour le paradis ; cette pensée adoucira toute l'amertume que nous pourrions éprouver en nous mortifiant. « Le juste vit de la foi, » comme l'a dit saint Paul<sup>4</sup> Pour bien vivre et nous sauver, il faut vivre de foi, c'est-à-dire en vue de l'éternité qui nous attend. « Chacun de nous ira, nous dit l'Ecclésiaste, dans la demeure de son éternité<sup>5</sup> » Pensons, dit saint Augustin, qu'en même temps que le Seigneur nous exhorte à combattre contre les tentations, il nous aide et il nous apprête la couronne<sup>6</sup> L'Apôtre, en parlant des athlètes, dit que si, pour acquérir une pauvre couronne temporelle, ils s'abstiennent de toutes les choses qui pourraient les empêcher de remporter la victoire, nous devons, nous, à bien plus forte raison, mourir au monde pour acquérir une couronne immense et éternelle<sup>7</sup>

<sup>1</sup> Pro miraculis enim debitor sum Deo, et pro patientia debitorem habeo Christum.

<sup>2</sup> Tanquam lapides vivi superædificamini domus spiritualis, etc. (I. *Petr.* II. 5.)

<sup>3</sup> Scalpri salubris ictibus.

Et tunsione plurima,

Fabri polita malleo,

Hanc saxa molem construunt.

<sup>4</sup> Justus autem ex fide vivit. (*Rom.* I., 15.)

<sup>5</sup> Ibit homo in domum æternitatis suæ. (*Eccl.* XII. 5.)

<sup>6</sup> Deus hortatur ut pugnes, et deficientem sublevat, et vincentem coronat. (S. *Aug. in Psal.* 23. *Conc.* 1.)

<sup>7</sup> Omnis autem qui in agone contendit, ab omnibus se abstinet; et illi quidem ut corruptibilem coronam accipiant, nos autem incorruptam. (I. *Cor.* IX. 25.)

## DIXIÈME INSTRUCTION

Sur l'amour que le prêtre doit à Dieu.

I. Pierre de Blois dit qu'un prêtre sans amour peut porter le nom de prêtre, mais ne peut pas en avoir la réalité<sup>1</sup> Le prêtre, du jour où il a été ordonné, dit saint Ambroise, n'appartient plus à lui-même, mais à Dieu<sup>2</sup> Dieu lui-même avait dit : « Les prêtres offrent l'encens du Seigneur et les pains de leur Dieu ; et c'est pourquoi ils lui seront consacrés<sup>3</sup> » De là vient que le prêtre est appelé par Origène une intelligence consacrée à Dieu<sup>4</sup> Dès le jour que le prêtre entra dans l'Eglise, il protesta qu'il ne voulait d'autre héritage que Dieu<sup>5</sup> Si donc, dit saint Ambroise, Dieu est le partage du prêtre, le prêtre ne doit vivre que pour Dieu<sup>6</sup> C'est pourquoi l'Apôtre dit que celui qui est au service de la divine majesté ne doit pas se mêler des affaires du siècle, mais doit tâcher uniquement de plaire au maître, au service duquel il s'est consacré<sup>7</sup> Jésus-Christ défendit à un jeune homme qui le priait de l'admettre à sa suite, de retourner chez lui, même pour ensevelir son père, en lui disant : « Suivez-moi, et laissez les morts ensevelir leurs morts<sup>8</sup> » C'est un enseignement donné, dit saint Ambroise, à tous les ecclésiastiques, pour leur apprendre qu'ils doivent préférer la gloire de Dieu à toutes les choses du monde qui

<sup>1</sup> Sacerdos dici potest, esse non potest.

<sup>2</sup> Verus minister altaris Deo non sibi natus est.

<sup>3</sup> Incensum enim Domini, et panes Dei sui offerunt, et ideo sancti erunt. (*Lev. XXI. 6.*)

<sup>4</sup> Mens consecrata Deo. (*Hom. xv. in Lev.*)

<sup>5</sup> Dominus pars hæreditatis meæ.

<sup>6</sup> Cui Deus portio est, nihil curare debet, nisi Deum.

<sup>7</sup> Nemo militans Deo implicat se negotiis sæcularibus, ut ei placeat cui se probavit. (*II. Tim. II. 4.*)

<sup>8</sup> Sequere me, et dimitte mortuos sepelire mortuos suos. (*Matth. VIII. 22.*)

pourraient les empêcher d'être entièrement à Dieu<sup>1</sup> Même dans la loi ancienne, Dieu dit aux prêtres qu'il les avait choisis parmi les autres, afin qu'ils fussent tout entiers à lui<sup>2</sup> C'est pour cela qu'il leur déclara qu'ils n'auraient ni bien, ni patrimoine comme les autres Hébreux, mais qu'il serait lui-même leur héritage et leur portion<sup>3</sup> Sur quoi Olcastro fait cette réflexion : « Combien est grande cette bonté que Dieu vous témoigne, ô prêtre, si vous saviez l'apprécier, de vouloir bien être votre part d'héritage ! Que ne posséderez-vous pas en possédant Dieu<sup>4</sup> ? » Le prêtre doit donc dire avec saint Augustin : « Que d'autres prennent pour leur part des biens terrestres et temporels ; ma part à moi, c'est le Seigneur<sup>5</sup> »

II. Si nous n'aimons pas Dieu, disait saint Anselme, qui donc aimerons-nous<sup>6</sup> ? L'empereur Dioclétien, pour faire prévariquer saint Clément(a), mit devant ses yeux de l'or et de l'argent ; le saint à cette vue soupira de douleur, en voyant que les hommes osaient comparer son Dieu avec un peu de terre. Or une seule chose est nécessaire<sup>7</sup> Celui qui possède tout le reste sans posséder Dieu, c'est comme s'il n'avait rien ; mais celui qui possède Dieu, sans même posséder aucune autre chose, c'est comme s'il possédait tout. Saint François avait donc bien raison de répéter pendant tout une nuit : « Mon Dieu, et c'est tout ce que je veux<sup>8</sup> » Heureux donc celui qui peut dire avec David : « Qu'y a-t-il pour moi dans le ciel, et

<sup>1</sup> Paterni funeris sepultura prohibetur, ut intelligas humana posthabenda divinis. (*In Luc. c. ix. lib. vii. n. 34.*)

<sup>2</sup> Separavi vos a cæteris, ut essetis mei. (*Lev. xx. c. 26.*)

<sup>3</sup> In terra eorum nihil possidebitis, nec habebitis partem inter eos; ego pars et hæreditas tua in medio filiorum Israël. (*Num. xviii. 20.*)

<sup>4</sup> Magna dignatio Domini, si eam sacerdos cognoscas, quod velit Deus esse pars tua. Quid non habebis, si Deum habeas?

<sup>5</sup> Eligant sibi alii partes, quibus fruuntur, terrenas et temporales; portio mea Dominus est.

<sup>6</sup> Si non amavero te, quid amabo?

<sup>7</sup> Porro unum est necessarium.

<sup>8</sup> Deus meus et omnia.

(\*) Il s'agit ici de S. Clément évêque d'Ancyre.

que puis-je désirer autre chose que vous sur la terre, ô le Dieu de mon cœur, et mon partage pour l'éternité<sup>1</sup> » Mon Dieu, je ne veux autre chose que vous, soit dans le ciel, soit sur la terre ; vous seul êtes et serez toujours le maître de mon cœur, et ma seule richesse.

III. Dieu étant un objet digne d'un amour infini, mérite d'être aimé pour lui-même ; mais si nous ne voulons pas l'aimer pour lui-même, aimons-le du moins par gratitude, pour l'amour immense qu'il nous a montré dans le bienfait de la rédemption. Car, que pouvait faire de plus un Dieu, que de se faire homme et de mourir pour nous ? « Personne, comme il l'a dit lui-même, ne peut montrer plus d'amour qu'en donnant sa vie pour ses amis<sup>2</sup> » Avant la rédemption, l'homme pouvait douter si Dieu l'aimait avec tendresse ; mais comment pourrait-il en douter après l'avoir vu mourir sur une croix ? Cette mort est un excès d'amour, romme l'appelaient Moïse et Elie sur le mont Thabor<sup>3</sup> Excès d'amour que tous les anges durant toute l'éternité ne pourront jamais comprendre. Qui donc parmi les hommes, dit saint Anselme, pouvait mériter qu'un Dieu mourût pour lui<sup>4</sup> ? Et néanmoins il est certain que le Fils de Dieu est mort pour chacun de nous : « Jésus-Christ est mort pour tous, » a dit saint Paul écrivait aux Corinthiens<sup>5</sup> La prédication de la mort de Jésus-Christ, faite aux païens, disait l'Apôtre, leur semblait une folie<sup>6</sup>. Mais cette mort n'est ni une folie, ni un mensonge ; c'est une vérité de la foi, mais une vérité qui, comme le dit saint Laurent Justilien, nous montre un Dieu devenu presque insensé à cause

<sup>1</sup> Quid mihi est in celo? et a te quid volui super terram?... Deus cordis mei, et pars mea, Deus, in æternum. (*Ps. LXXII. 23, 26.*)

<sup>2</sup> Majorem hac dilectionem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis. (*Joan. xv. 13.*)

<sup>3</sup> Dicebant excessum ejus, quem completurus erat in Jerusalem. (*Luc. ix. 31.*)

<sup>4</sup> Quis dignus erat ut Filius Dei mortem pro eo pateretur? (*S. Ans. de Mens. cruc. c. 2.*)

<sup>5</sup> Pro omnibus mortuus est Christus. (*II. Cor. v. 15.*)

<sup>6</sup> Prædicamus Christum crucifixum, Judæis quidem scandalum, gentibus autem stultitiam. (*I. Cor. i. 23.*)

de son amour pour les hommes<sup>1</sup> Oh ciel ! comment le Eils de Dieu pouvait-il donner un plus grand signe d'amour à son Père éternel, qu'en mourant sur une croix, comme il est mort pour chacun de nous ? Mais je vais plus loin, si l'un de nos serviteurs était mort pour nous, pourrions-nous ne pas l'aimer ? Et néanmoins quel amour et quelle gratitude avons-nous envers Jésus-Christ ? quel témoignage lui en donnons-nous ?

IV. Du moins rappelons souvent à notre souvenir ce que notre Rédempteur a fait et souffert pour nous. C'est se rendre agréable à Jésus-Christ que de se rappeler le souvenir de sa passion. Celui qui aurait souffert des injures, des blessures et la prison pour un de ses amis, ne verrait-il pas avec plaisir celui-ci se rappeler ses souffrances et y penser souvent ? Quelle est l'âme qui pense souvent à la passion de Jésus-Christ, et à l'excès d'amour que ce Dieu lui a montré, sans se sentir entraînée et comme forcée de l'aimer ? « La charité de Jésus-Christ, nous presse, » disait l'Apôtre<sup>2</sup> Mais si tous les hommes doivent brûler d'amour pour Jésus-Christ, combien plus cet amour ne doit-il pas être ardent chez les prêtres, puisque c'est spécialement pour faire de nous ses prêtres, que Jésus est mort ? En effet (ainsi que nous l'avons dit plus haut<sup>3</sup>,) sans la mort de Jésus-Christ, nous n'aurions pas la victime sainte et immaculée que nous offrons maintenant à Dieu. Aussi saint Ambroise a-t-il raison de dire : « Bien que Jésus-Christ ait souffert pour tous, c'est pour nous spécialement qu'il a souffert... Celui qui a reçu le plus, doit le plus. Payons-lui donc la dette de notre amour pour le prix de son sang<sup>4</sup>. » Tâchons de nous faire une idée de l'amour infini que nous a montré Jésus-Christ dans sa passion, et cette pensée éteindra dans nos cœurs l'amour des créatures. « Oh ! si tu connaissais

<sup>1</sup> Vidimus sapientem præ niuietate amoris infatuatum.

<sup>2</sup> Charitas Christi urget nos. (II. Cor. v. 14.)

<sup>3</sup> (Chap. 1<sup>er</sup>, n. 4.)

<sup>4</sup> Et si Christus pro omnibus passus est, pro nobis tamen specialius passus est... Plus debet qui plus accepit. Reddamus ergo amorem pro sanguinis pretio. (S. Ambr. lib. 6. in Luc. c. vii. n. 25, 26.)

le mystère de la croix<sup>1</sup> » dit l'apôtre saint André au tyran, lorsque celui-ci voulait l'obliger à renoncer à Jésus-Christ : Si tu savais, tyran, l'amour que ton Dieu a eu pour toi, afin de te sauver, loin d'essayer d'affaiblir ma foi pour me le faire renier, toi aussi tu t'efforcerais de l'aimer par reconnaissance pour tant d'amour. Heureux donc celui qui a sans cesse devant es yeux les plaies de Jésus-Christ. « Vous puiserez aux sources du Sauveur les eaux de la grâce, » avait prophétisé Isaïe<sup>2</sup>. Oh quelles eaux de dévotion, quels flots de lumière, quels trésors d'affection, les saints ne tirent-ils pas de ces sources de salut ! Le P Alvarez disait que la ruine de tant de chrétiens vient de leur ignorance des richesses qu'ils possèdent en Jésus-Christ. Les savants se glorifient de leur science ; l'Apôtre au contraire ne se glorifiait d'autre chose, que de connaître Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié<sup>3</sup>. A quoi servent toutes les sciences pour celui qui ne sait point aimer Jésus-Christ ? « Quand même je posséderais toutes les sciences, disait le même apôtre, si je n'ai pas la charité, je ne sais rien<sup>4</sup> » Ailleurs, il écrit encore que pour mériter de posséder Jésus-Christ, il foulait aux pieds comme du fumier tous les autres biens<sup>5</sup>. Et de là vient qu'il se glorifiait de s'appeler le prisonnier de Jésus-Christ<sup>6</sup>.

V Heureux le prêtre qui, lié par de si aimables chaînes, se donne tout entier à Jésus-Christ. Dieu aime bien plus une âme qui s'est donnée à lui toute entière, que cent autres dont l'amour ne serait qu'imparfait. Si parmi les nombreux domestiques d'un prince il s'en trouvait un seul sur cent qui le servît purement par amour, en cherchant en toutes choses à prévenir et à satisfaire son goût, tandis que les autres ne lui seraient

<sup>1</sup> O! si scires mysterium crucis!

<sup>2</sup> Haurietis aquas de fontibus Salvatoris. (*Isai.* xii, 3.)

<sup>3</sup> Non enim judicavi me scire aliquid inter vos, nisi Jesum Christum, et hunc crucifixum. (*I Cor.* ii, 2.)

<sup>4</sup> Et si noverim omnem scientiam, charitatem autem non habuero, nihil sum. (*I Cor.* xiii, 2.)

<sup>5</sup> Omnia arbitror ut stercora, ut Christum lucrifaciam. (*Philipp.* iii, 8.)

<sup>6</sup> Ego Paulus vincetus Christi. (*Ephes.* iii, 1.)

que faiblement attachés, et lui donneraient sans cesse quelque déplaisir, certainement ce prince aimerait ce seul serviteur fidèle bien plus que tous les autres ensemble. « Il y a des jeunes filles sans nombre ; ma colombe est toute seule, (mais) elle est ma parfaite <sup>(a)</sup> <sup>1</sup>, » est-il dit dans le Cantique des cantiques. Le Seigneur aime tellement une âme qui le sert avec perfection, qu'elle semble absorber tout son amour. C'est pourquoi saint Bernard a dit : « Apprenez de Jésus-Christ la manière d'aimer Jésus-Christ <sup>2</sup>. » Jésus-Christ, dès le jour de sa naissance, s'est donné à nous tout entier : « Un petit enfant nous est né, un fils nous a été donné, » avait dit le prophète Isaïe <sup>3</sup> Et il s'est donné à nous par amour. « Il nous a aimés, à dit à son tour l'apôtre saint Paul, il s'est livré lui-même pour nous <sup>4</sup>. » Il est donc juste que nous nous donnions aussi entièrement à Jésus-Christ par amour. Il s'est donné à vous sans réserve, dit saint Chrysostome, il vous a donné son sang, sa vie, ses mérites ; il s'est donné tout entier sans aucune réserve <sup>5</sup> Il est donc juste que vous vous donniez de même sans réserve <sup>6</sup>, ajoute saint Bernard. Mais si cela est vrai pour tous les hommes, combien cela ne l'est-il pas davantage pour les prêtres ? Saint François d'Assise, parlant spécialement aux prêtres de son ordre, et connaissant l'obligation spéciale qu'il y a pour un prêtre d'être tout entier à Jésus-Christ, leur disait : « Ne retenez rien de vous-mêmes pour vous-mêmes, afin que notre Dieu vous reçoive tout entiers, comme il s'est donné tout entier à vous <sup>7</sup> » Le Rédempteur est mort pour tous, afin que chacun

<sup>1</sup> Adolescentularum non est numerus. Una est columba mea, perfecta mea. (*Cant.* vi, 7, 8.)

<sup>2</sup> Disce a Christo, quemadmodum diligas Christum. (*Serm.* 20, *in cant.*)

<sup>3</sup> Parvulus natus est nobis, Filius datus est nobis. (*Isai.* ix, 6.)

<sup>4</sup> Dilexit nos et tradidit semetipsum pro nobis. (*Ephes.* v, 6.)

<sup>5</sup> Totum tibi dedit, nihil sibi reliquit.

<sup>6</sup> Integrum te da illi, quia ille, ut te salvaret, integrum se tradidit. (*De mod. bene viv. serm.* 8.)

<sup>7</sup> Nihil de vobis retineatis vobis, ut totos recipiat, qui vobis se totum exhibet.

(a) Trad. de S. François de Sales (*Œuvres*, t. III, p. 63, édit. Vivès.

(L'éditeur.)

ne vive plus pour soi-même, mais ne vive que pour ce Dieu qui a sacrifié sa vie pour chacun de nous<sup>1</sup>. » Que ne dit-on pas tous les jours à Dieu ce que lui disait saint Augustin : « Que je meure à moi-même, pour que vous viviez seul en moi<sup>2</sup>? » Mais pour être entièrement à Dieu, il faut donner à Dieu son amour tout entier, et sans partage. « Ce n'est pas vous aimer autant qu'on le doit, disait à Dieu saint Augustin, que d'aimer quelque chose qu'on aimerait sans rapport à vous<sup>3</sup> » Ce n'est pas, en effet, être entièrement à Dieu, que d'aimer autre chose que Dieu, et par un autre motif que celui de la volonté de Dieu. Saint Bernard poussa un jour ce cri : « O âme, sois seule, pour te conserver toute entière à Dieu seul<sup>4</sup>. » Eh bien, âme rachetée, ne partage pas ton amour entre les créatures et ton Rédempteur, mais conserve-toi toute entière pour ce Dieu qui seul mérite tout ton amour. C'est précisément ce que voulait dire le bienheureux Gilles, par ces mots : « Une seule à un seul : » *Una uni*, c'est-à-dire que n'ayant qu'une âme, nous devons la donner sans partage et toute entière à Dieu qui nous aime d'un amour sans égal, et qui mérite d'être aimé plus que le monde tout entier.

VI. Voyons maintenant ce que doit faire un prêtre pour être tout entier à Dieu. Avant tout il doit avoir un grand désir d'être saint. « Le commencement de la sagesse consiste dans le désir qu'on a de l'avoir<sup>5</sup>. » Les saints désirs sont les ailes qui font voler les âmes vers Dieu. « Le sentier des justes est comme une lumière brillante qui s'avance et qui croît, nous dit le Sage, jusqu'à ce qu'elle atteigne le plus haut degré du jour<sup>6</sup>; » la lumière des pécheurs<sup>7</sup>,

<sup>1</sup> Pro omnibus mortuus est Christus, ut, et qui vivat, jam non sibi vivat, sed ei qui pro ipsis mortuus est. (II. Cor. v, 15.)

<sup>2</sup> Moriar mihi, ut tu solus in me vivas ? (Serm. de temp.)

<sup>3</sup> Minus te amat, qui aliquid amat, quod non propter te amat. (S. Aug. Conf. lib. x, cap. 29.)

<sup>4</sup> Anima sola esto, ut soli te serves.

<sup>5</sup> Initium illius verissima est disciplinæ concupiscentia. (Sap. vi, 18.)

<sup>6</sup> Justorum semita, quasi lux splendens, procedit, et crescit usque ad perfectum diem. (Prov. iv, 21.)

<sup>7</sup> Via impiorum tenebrosa, nesciunt ubi corruant. (Prov. iv, 19.)

au contraire, sombre comme leurs péchés, est semblable à cette lueur du soir qui s'obscurcit de plus en plus jusqu'à ce qu'elle se cache, laissant les malheureux dans l'ignorance de la route à suivre. Malheur à celui qui, content de sa manière de vivre, ne cherche point à l'améliorer ! « Ne pas avancer, c'est reculer en arrière <sup>1</sup>, » a dit saint Augustin. Celui qui veut traverser un fleuve, disait saint Grégoire, et qui ne cherche pas à lutter avec force contre le courant, ira à la dérive. Saint Bernard interpelle en ces termes l'homme tiède : « Vous ne voulez pas faire de progrès : vous voulez donc déchoir <sup>2</sup>. » Voulez-vous marcher ? Non. Donc vous voulez rétrograder ? Non plus, mais je veux rester comme je suis, ni meilleur, ni pire. « Mais cette situation n'est pas tenable, répartit le saint ; vous voulez une chose impossible <sup>3</sup> Cela ne peut pas être, car, comme l'a dit Job, l'homme ne demeure jamais dans un même état <sup>4</sup> Pour gagner le prix, c'est-à-dire la couronne éternelle, nous devons courir jusqu'à ce que nous la saisissions, nous dit l'Apôtre <sup>5</sup> Celui qui cesse de courir perdra la peine qu'il s'est donnée, et de plus il perdra la couronne. »

VII. « Heureux ceux qui ont faim et soif de la justice, » a dit Jésus-Christ <sup>6</sup> Car, comme l'a dit aussi la sainte Mère de Dieu dans son beau cantique, Dieu remplit de ses grâces les âmes qui désirent parvenir à la sainteté <sup>7</sup>. Qu'on remarque bien les mots « qui ont faim, » *esuriunt* et *esurientes*. Pour devenir saint, ce n'est pas assez d'un simple désir, il faut un désir ardent, il faut éprouver une sorte de faim d'acquérir la sainteté. Celui qui éprouve cette faim spirituelle ne marche pas, mais court dans le chemin de la vertu, comme la flamme parcourt avec rapidité un

<sup>1</sup> Non progredi reverti est. (*Ep.* 143.)

<sup>2</sup> Non vis proficere ? vis ergo deficere ?

<sup>3</sup> Hoc vis quod esse non potest. (*S. Bern. ep.* 23.)

<sup>4</sup> Nunquam in eodem statu permanet. (*Job.* iv, 2.)

<sup>5</sup> Sic currite, ut comprehendatis. (*I. Cor.* ix, 24.)

<sup>6</sup> Beati qui esuriunt et sitiunt justitiam. (*Matth.* v, 6.)

<sup>7</sup> Esurientes implevit bonis. (*Luc.* i, 53.)

Dieu rempli de roseaux desséchés<sup>1</sup> Qui donc deviendra saint ? Celui qui le voudra<sup>2</sup>. Mais il faut le vouloir d'une manière positive et avec une volonté ferme ; car, comme dit le Sage, le tiède aussi le veut, mais il ne le veut pas avec une volonté arrêtée ; il désire et désire toujours, mais ce sont précisément ces désirs qui le tuent, car en se nourrissant de vains désirs, il va de mal en pis<sup>3</sup> La sagesse, c'est-à-dire la sainteté, se fait trouver par qui la cherche<sup>4</sup> Mais pour la trouver, il ne faut pas seulement la désirer, il faut la désirer avec la ferme intention de l'acquérir. « Si vous cherchez, cherchez donc sérieusement, » disait Isaïe<sup>5</sup> Celui qui désire avec une volonté résolue de parvenir à la sainteté, y parviendra. « On tend à parvenir jusqu'à Dieu, a dit saint Bernard, non par les pas du corps, mais par les pas de l'âme, qui sont les désirs<sup>6</sup> » Sainte Thérèse écrit à ce sujet : « Elevons nos pensées jusqu'à la hauteur du bien que nous ambitionnons. Il ne faut pas borner ou rabaisser nos désirs, mais mettre notre confiance en Dieu, espérant qu'en nous efforçant peu-à-peu, nous pourrons parvenir avec l'aide de Dieu où sont arrivés les grands saints. » Le Seigneur n'a-t-il pas dit par l'organe du Psalmiste : « Dilatez votre bouche, et je la remplirai<sup>7</sup> ? » Une mère ne peut pas donner du lait à son enfant, si celui-ci n'ouvre la bouche pour le recevoir. Dilatez votre bouche, *Dilata os tuum*, c'est-à-dire, dilatez vos désirs, *dilata desiderium tuum*, d'après l'explication qu'en donne saint Athanase. C'est par les saints désirs que les saints sont parvenus en peu de temps à la perfection. « Ayant peu vécu, est-il dit d'un homme juste appelé à Dieu dans un âge

<sup>1</sup> Fulgebunt justi et tanquam scintillæ in arundineto discurrunt. (*Sap.* III, 7.)

<sup>2</sup> Si vis perfectus esse, vade, etc. (*Matt.*, XIX, 21.)

<sup>3</sup> Vult et non vult piger, desideria occidunt pigrum. (*Prov.* XIII, 4 et XXI, 25.)

<sup>4</sup> Invenitur ab his qui quærunt illam. (*Sap.* VI, 13.)

<sup>5</sup> Si quæritis quærite. (*Isa.* XXI, 12.)

<sup>6</sup> Non passibus pedum, sed desideriiis quæritur Deus.

<sup>7</sup> Dilata os tuum et implebo illud. (*Ps.* LXXX, 11.)

peu avancé, il a rempli la course d'une longue vie<sup>1</sup> » Nous en avons un exemple frappant dans saint Louis de Gonzague, qui en peu d'années parvint à une si haute sainteté, que sainte Marie-Madeleine de Pazzi, le voyant dans la gloire, dit qu'il lui semblait qu'il n'y eût dans le ciel aucun saint qui jouît d'une plus grande gloire que saint Louis. Et la sainte comprit qu'il était parvenu à ce haut degré de gloire par l'effet du grand désir qu'il avait, étant vivant, d'aimer Dieu autant qu'il mérite de l'être.

VIII. Le désir, dit saint Laurent Justinien, donne des forces et rend le travail moins pénible<sup>2</sup> Il ajoutait ensuite, que c'est avoir déjà presque remporté la victoire que d'avoir le désir de vaincre<sup>3</sup> Saint Augustin a dit que la même voie qui semble étroite à celui qui travaille, paraît longue à celui qui aime<sup>4</sup>. Pour celui qui n'aime pas la sainteté, la voie qui y conduit est étroite ; mais elle est large et commode pour celui qui l'aime avec ardeur. La facilité du chemin ne vient donc pas du chemin lui-même, mais du cœur, c'est-à-dire de la ferme volonté de se rendre agréable à Dieu. « J'ai couru dans la voie de vos commandements, disait le Psalmiste à Dieu, lorsque vous avez dilaté mon cœur<sup>5</sup>. » Blosius disait que le Seigneur est aussi satisfait des saints désirs que d'un amour ardent<sup>6</sup>. Que celui qui n'a pas ce désir de devenir saint, le demande du moins à Dieu, et Dieu le lui accordera. Et remarquons bien qu'il n'est pas difficile de devenir saint, pourvu qu'on le veuille. Dans ce monde il est difficile à un sujet, malgré ses désirs, de gagner l'amitié de son prince ; mais si je veux (disait un courtisan de l'empereur, comme le rapporte saint Augustin<sup>7</sup>), l'amitié de Dieu, je n'ai qu'à la vouloir maintenant pour

<sup>1</sup> Consummatus in brevi, explevit tempora multa. (*Sap.* iv, 13.)

<sup>2</sup> Vires subministrat, pœnam exhibet leviolem.

<sup>3</sup> Magnæ victoriæ pars est vincendi desiderium.

<sup>4</sup> Laboranti angusta via est, amanti lata.

<sup>5</sup> Viam mandatorum tuorum cucurri, cum dilatasti cor meum. (*Ps.* cxviii, 32.)

<sup>6</sup> Deus non minus sancto desiderio lætatur, quam si anima amore liquefiat.

<sup>7</sup> (*Conf. lib.* VIII, c. vii.)

l'obtenir, de suite je suis l'ami de Dieu<sup>1</sup> Saint Bernard dit qu'un homme ne peut pas avoir un signe plus certain d'être l'ami de Dieu et de posséder sa grâce, que le désir de posséder des grâces encore plus abondantes pour lui plaire de plus en plus<sup>2</sup>. Peu importe, ajoute le saint, le nombre des péchés passés, puisque Dieu a égard non à ce qu'a fait tel homme, mais à ce qu'il veut être<sup>3</sup>

IX. En second lieu, le prêtre qui veut devenir saint, doit, dans tout ce qu'il fait, n'avoir d'autre motif que de plaire à Dieu ; toutes ses paroles, ses pensées, ses désirs, doivent être un continuel exercice d'amour pour Dieu. L'épouse des sacrés Cantiques se transformait tantôt en guerrière, tantôt en chasseresse, tantôt elle cultivait la vigne ou les jardins ; mais dans toutes ces différentes fonctions, elle était toujours la plus tendre des amantes, parce qu'elle faisait tout pour l'amour de son époux. De même, le prêtre doit faire toutes ses actions pour plaire à Dieu ; toutes ses paroles, ses pensées, ses souffrances, tout ce qu'il fait, soit qu'il dise la messe, ou qu'il confesse, qu'il prêche ou qu'il prie, qu'il assiste les mourants, ou se mortifie, ou qu'il fasse toute autre action, tout doit venir du même principe d'amour. Jésus-Christ a dit : « Si donc votre œil est simple, tout votre corps sera éclairé<sup>4</sup> » Par l'œil les saints Pères entendent ici l'intention. Donc, dit saint Augustin, c'est l'intention qui fait que telle action est bonne<sup>5</sup> Le Seigneur dit à Samuel : « L'homme voit ce qui paraît au dehors ; mais le Seigneur considère les secrètes dispositions du cœur<sup>6</sup> » Les hommes se contentent des œuvres extérieures ; mais Dieu, qui lit au fond des cœurs, ne se contente pas des actions, si

<sup>1</sup> Amicus Dei, si voluero, ecce nunc fio.

<sup>2</sup> Nullum omnibus præsentia ejus certius testimonium est, quam desiderium gratia amplioris. (S. Bern. de S. Andr.)

<sup>3</sup> Non attendit Deus quid fecerit homo, sed quid velit esse.

<sup>4</sup> Si igitur oculus tuus fuerit simplex, totum corpus tuum lucidum erit. (Matth. vi, 22.)

<sup>5</sup> Bonum opus intentio facit.

<sup>6</sup> Homo enim videt ea quæ parent, Dominus autem intuetur cor. (I Reg. xvi, 7.)

elles ne sont accomplies dans l'intention de lui plaire. « Je vous offrirai en holocauste de grasses victimes, » disait David à Dieu<sup>1</sup> Les œuvres accomplies sans intention sont des victimes sans moelle que Dieu refuse : car dans les offres qu'on lui fait, il ne considère pas la valeur de la victime, mais l'affection intérieure. Ce qu'on offre à Dieu, disait Salvien, lui plaît non par son prix matériel, mais par les sentiments avec lesquels on le lui offre<sup>2</sup> C'est avec raison qu'on disait de Notre-Seigneur qu'il faisait bien toutes choses<sup>3</sup>, puisque, dans toutes ses actions, il ne cherchait autre chose que de plaire à son Père<sup>4</sup>

X. Mais, hélas ! qu'il y a bien peu de nos œuvres qui soient entièrement agréables à Dieu, puisqu'il en est si peu que nous fassions sans quelque désir de procurer notre propre gloire ! « Il est rare, écrivait saint Jérôme, de trouver une âme tellement fidèle, qu'elle ne fasse rien par désir d'acquérir de la gloire<sup>5</sup> » Combien de prêtres au jour du jugement diront à Jésus-Christ : « Seigneur, Seigneur, nous avons prophétisé en votre nom, chassé les démons, fait des miracles<sup>6</sup> ; » Seigneur, nous avons fait des sermons, nous avons célébré des messes, nous avons écouté des confessions, nous avons assisté des mourants, converti des âmes : et à qui le Seigneur répondra : « Je ne vous ai jamais connus ; retirez-vous, vous qui commettez l'iniquité<sup>7</sup> ! » Il leur dira : Allez-vous-en, je ne vous ai jamais reconnus pour mes ministres, car vous n'avez pas travaillé pour moi, mais pour votre intérêt et votre gloire. Voilà pourquoi Jésus-Christ nous ordonne de tenir cachées les bonnes œuvres

<sup>1</sup> *Holocausta medullata offeram tibi. (Ps. LXV, 15.)*

<sup>2</sup> *Oblata Deo, non pretio, sed affectu placent.*

<sup>3</sup> *Bene omnia fecit. (Marc. VII, 37.)*

<sup>4</sup> *Non quæro voluntatem meam, sed voluntatem ejus qui misit me. (Joan. VIII, 49.)*

<sup>5</sup> *Rarum est, fidelem animam inveniri, ut nihil ob gloriæ cupiditatem faciat. (In Dial. Orthod. et Lucif.)*

<sup>6</sup> *Domine, Domine, in nomine tuo prophetavimus, dæmonia ejecimus et virtutes multas fecimus. (Matth. VII, 22.)*

<sup>7</sup> *Nunquam novi vos ; discedite a me qui operamini iniquitatem. (Matth. VII, 23.)*

que nous faisons. « Que votre main gauche, nous dit-il, ne sache pas ce que fait votre droite <sup>1</sup> ; afin, dit saint Augustin, que la vanité ne gâte pas ce qu'on fait pour l'amour de Dieu <sup>2</sup> » Dieu abhorre les vols dans les sacrifices <sup>3</sup>. Or, c'est un vol que de chercher sa propre gloire ou son propre intérêt dans les œuvres de Dieu. Celui qui aime véritablement Dieu, a dit saint Bernard, mérite bien une récompense, mais il ne la cherche point ; tout ce qu'il cherche, c'est de se rendre agréable à Dieu <sup>4</sup>. En un mot, dit ailleurs le même saint, « le véritable amour se contente de lui-même <sup>5</sup>, » c'est-à-dire d'être amour, et il ne demande rien de plus. Voici les signes principaux auxquels on peut reconnaître si un prêtre agit avec une intention droite.

1<sup>o</sup> S'il aime les œuvres qui lui causent le plus de dégoût, et qui lui attirent le moins de gloire. 2<sup>o</sup> S'il ne se trouble pas lorsque ses projets n'ont pas un succès favorable : celui qui agit pour Dieu a d'avance atteint son but, savoir le désir de plaire à Dieu ; mais celui qui s'irrite quand ses projets ne sont pas couronnés de succès, montre par son trouble qu'il n'agissait pas uniquement pour Dieu. 3<sup>o</sup> S'il se réjouit du bien que font les autres comme s'il le faisait lui-même, et s'il n'est pas jaloux que les autres entreprennent ce qu'il fait, mais désire que tout le monde travaille à augmenter la gloire de Dieu. Il dit avec Moïse : Qui me donnera que tout le peuple prophétise <sup>6</sup> ?

XI. Les jours du prêtre qui fait tout pour plaire à Dieu, sont des jours pleins <sup>7</sup> Au lieu que ceux qui ne travaillent que dans leur propre intérêt, n'arrivent même pas à la moitié de leurs jours <sup>8</sup> C'est pourquoi, suivant saint Eusèbe, nous

<sup>1</sup> Nesciat sinistra tua quid faciat dextera tua. (*Matth.* vi, 3.)

<sup>2</sup> Quod facit amor Dei, non corrumpat vanitas. (*S. Aug. Serm.* 60, *de Temp.*)

<sup>3</sup> Ego Dominus odio habens rapinam in holocausto. (*Isa.* lxi, 8.)

<sup>4</sup> Verus amor præmium non requirit, sed meretur ; habet præmium, sed id quod amatur. (*S. Bern. de dilig. Deo.*)

<sup>5</sup> Verus amor se ipso contentus est.

<sup>6</sup> Quis tribuat, ut omnis populus prophetet ? (*Num.* xi, 29.)

<sup>7</sup> Et dies pleni invenientur in eis. (*Ps.* lxxii, 10.)

<sup>8</sup> Dolosi non dimidiabunt dies suos. (*Psal.* liv, 24.)

ne devons compter au nombre des jours que nous avons vécu, que ceux où nous avons renoncé à nos volontés<sup>1</sup> Sénèque dit que celui qui nous fait un petit présent par amour pour nous, nous oblige plus que celui qui nous donne des présents considérables pour ses propres intérêts<sup>2</sup> Assurément, le Seigneur est plus satisfait d'une œuvre peu importante, mais faite avec l'intention de lui plaire et d'obéir à sa volonté, que toutes les grandes œuvres accomplies pour notre propre satisfaction ; Jésus-Christ dit que cette pauvre veuve qui n'avait donné que deux oboles pour offrande, avait donné plus que tous les autres<sup>3</sup> Ce que saint Cyprien commente ainsi : Jésus-Christ considéra dans cette action, non la quantité de l'effrande. mais les dispositions de la veuve qui la faisait<sup>4</sup> (a). L'abbé Pambon, voyant passer une femme très-bien parée, se mit à pleurer : interrogé pourquoi il pleurait, il répondit : Hélas ! combien cette femme fait plus pour plaire aux hommes que je ne fais pour plaire à Dieu ! On raconte un trait différent dans la Vie du roi Saint Louis (chap. 34). Une femme marchait tenant d'une main une torche allumée, et de l'autre un vase plein d'eau ; un père dominicain qui était de la suite du roi lui demanda pourquoi elle portait ces choses. La femme répondit : Avec ce feu, je veux brûler le paradis, et avec cette eau je veux éteindre l'enfer, afin que Dieu soit uniquement aimé pour lui-même, ainsi qu'il le mérite. Heureux le prêtre dont toutes les actions ont pour principe l'intention de plaire à Dieu ! C'est imiter les âmes bienheureuses qui, d'après le docteur angélique, veulent que Dieu

<sup>1</sup> *Illum tandem diem vixisse te computa, in quo voluntates proprias abnegasti.*

<sup>2</sup> *Magis nos obligat qui exiguum dedit libenter, quam qui non voluntatem tantum juvandi habuit, sed cupiditatem. (Sen. de benef. c. 7.)*

<sup>3</sup> *Vidua hæc plus omnibus misit. (Marc. xii, 43.)*

<sup>4</sup> *Considerans, non quantum, sed ex quanto dedisset.*

(a) L'expression latine *ex quanto* nous paraît signifier ici l'extrême modicité du petit bien sur lequel seulement cette veuve pouvait prélever son offrande, *de penuria sua*, comme le dit l'Évangile à l'endroit cité, verset 44.

(L'éditeur.)

soit heureux plutôt qu'elles-mêmes<sup>1</sup> Elles se réjouissent plus de la félicité de Dieu que de leur propre félicité, parce qu'elles aiment Dieu plus qu'elles-mêmes.

XII. En troisième lieu, le prêtre qui veut être saint, doit être préparé à tout souffrir en paix pour Dieu, la pauvreté, l'opprobre, les maladies, la mort. L'Apôtre a dit : « Portez Jésus-Christ dans votre corps<sup>2</sup> Paroles que l'abbé Gilbert commente ainsi : « Jésus-Christ veut que nous le portions, mais avec gloire, et non avec ennui ou avec murmure ; il veut être porté, mais non traîné : car le traîner, ce serait le considérer comme une charge<sup>3</sup> » Jésus-Christ veut que nous le portions en paix et avec joie. Celui qui le porte avec ennui, ne le porte pas, mais le traîne. L'amour qu'une âme porte à Dieu ne se reconnaît pas quand elle se trouve dans les délices, mais quand elle embrasse les mépris et les souffrances. C'est ainsi que notre Rédempteur, quand il se porta à la rencontre des soldats qui venaient le chercher pour le conduire à la mort, dit aux apôtres qui l'accompagnaient : « Afin que le monde sache que j'aime mon père, levez-vous, partons d'ici<sup>4</sup> » C'est pourquoi, à l'exemple de Jésus-Christ, les saints ont souffert avec joie les tourments et la mort. Saint Joseph de Lionessa, capucin, au moment de souffrir dans son corps une opération très-douloureuse, comme ses frères se disposaient à le lier avec des cordes, prit dans ses mains le crucifix, et dit : A quoi bon des cordes ? la vue de Jésus-Christ cloué pour moi sur la croix me lie suffisamment, pour que je puisse endurer cette souffrance pour son amour ; et ce fut ainsi qu'il supporta l'opération sans se plaindre. Sainte Thérèse disait : Qui est celui qui, voyant le Seigneur couvert de plaies et livré en proie aux persécutions, n'embrasserait avec joie toutes sortes de tribula-

<sup>1</sup> Potius volunt ipsum esse beatum quam ipsas.

<sup>2</sup> Portate Christum in corpore vestro. (I Cor. vi, 20.)

<sup>3</sup> Portari vult a nobis Christus, sed gloriose, non cum murmure ; portari, non trahi ; trahenti enim onerosus est Christus. (Gilb. serm. 17. in cant.)

<sup>4</sup> Ut cognoscat mundus, quia diligo Patrem, surgite, eamus hinc. (Joan. xiv, 31.)

tions ? Saint Bernard a dit de son côté que quiconque n'est pas ingrat envers Jésus-Christ crucifié embrasse avec gratitude l'ignominie de la croix <sup>1</sup>. En effet, à qui aime celui qui pour nous a été attaché à la croix, rien ne doit être plus cher que les mépris et les peines.

XIII. L'Apôtre témoigne que c'est à leur patience que les prêtres doivent se faire connaître pour véritables ministres de Dieu <sup>2</sup> Saint Thomas à Kempis fait cette réflexion, qu'au jour du jugement, on ne nous demandera pas ce que nous aurons lu, mais ce que nous aurons fait <sup>3</sup> Un grand nombre de savants connaissent beaucoup de choses, mais ne savent rien souffrir pour l'amour de Dieu, et, ce qui est pire, ils ne savent même pas reconnaître combien est vicieuse leur promptitude à perdre patience. On pourrait leur appliquer ce reproche de Jérémie : « Vous avez des yeux, et vous ne voyez point <sup>4</sup> » A quoi servira la science à celui qui ne possède pas la charité ? « Quand même, a dit l'Apôtre, je posséderais toutes les sciences, si je n'ai pas la charité, je ne suis rien <sup>5</sup> » Puis il ajoute : « La charité supporte tout <sup>6</sup> » Quiconque veut devenir saint, ou, comme le dit l'Apôtre, vivre avec piété en Jésus-Christ <sup>7</sup>, doit souffrir persécution. Notre Sauveur l'a déclaré lui-même : « S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi <sup>8</sup> » La vie des saints, a dit saint Hilaire, ne peut pas être calme, il faut qu'elle soit souvent éprouvée par la patience et les tribulations <sup>9</sup>.

<sup>1</sup> Grata ignominia crucis ei, qui crucifixo ingratus non est. (*Serm. xxv, in Cant. n. 8.*)

<sup>2</sup> Exhibeamus nosmetipsos sicut Dei ministros, in multa patientia, in necessitatibus, in angustis, in laboribus. (*II Cor. vi, 4.*)

<sup>3</sup> In judicio non quæretur quid legimus, sed quid fecimus. (*De imit. Christi, lib. I, t. III, n. 5.*)

<sup>4</sup> Oculos habentes non videtis. (*Jerem. v, 21.*)

<sup>5</sup> Etsi noverim omnem scientiam... charitatem autem non habuero, nihil sum. (*I Cor. xiii, 2.*)

<sup>6</sup> Caritas omnia suffert. (*Ibid. xiii, 7.*)

<sup>7</sup> Omnes qui pie volunt vivere in Christo Jesu, persecutionem patientur. (*II Tim. III, 12.*)

<sup>8</sup> Si me persecuti sunt, et vos persequuntur. (*Joan. xv, 20.*)

<sup>9</sup> Non otiosa ætas religiosi veri est, neque quietam exigit vitam; impugnantur sæpe, et hæc sunt, quæ fidem probant. (*S. Hil. in Ps. cxxviii.*)

Le Seigneur envoie des tribulations à ceux qu'il admet au nombre de ses enfants, comme il est dit dans l'épître aux Hébreux<sup>1</sup> ; il reprend et châtie ceux qu'il aime, est-il dit aussi dans l'Apocalypse<sup>2</sup>. Et pourquoi ? parce que c'est dans la patience que se montrent surtout l'amour et la parfaite fidélité d'une âme, comme le déclare l'Apôtre saint Jacques<sup>3</sup>. C'est là précisément aussi ce que l'archange Raphaël fit entendre à Tobie : « Comme vous étiez, lui dit-il, agréable à Dieu, il a été nécessaire que la tentation vous servît d'épreuve<sup>4</sup> »

XIV Quelquefois nous serons mortifiés peut-être pour quelque faute que nous n'aurons pas commise ; mais qu'importe ? dit saint Augustin, nous devons accepter cette mortification en expiation des autres péchés dont nous sommes coupables<sup>5</sup>. Soyons persuadés de ce que dit la sainte veuve Judith, que les punitions qui nous affligent sur la terre ne nous sont pas infligées pour notre ruine, mais que Dieu nous les envoie pour nous corriger et pour nous épargner ainsi les peines éternelles<sup>6</sup>. Si nous nous trouvons débiteurs envers la justice divine à cause des péchés passés, non-seulement nous devons accepter avec patience les tribulations qui nous surviennent, mais nous devons dire avec saint Augustin : « Epreuvez-nous ici-bas et par le feu, et par le fer, sans plus de miséricorde, pourvu que vous nous fassiez miséricorde dans l'éternité<sup>7</sup> » Job, de son côté, disait à son épouse : « Si nous avons reçu des biens de la main de Dieu, pourquoi ne recevrons-nous pas aussi de lui des maux<sup>8</sup> ? » Il parlait ainsi, parce qu'il savait

<sup>1</sup> Flagellat filium quem recipit. (*Hebr.* xii, 6.)

<sup>2</sup> Ego quos amo, arguo et castigo. (*Apoc.* iii, 19.)

<sup>3</sup> Patientia perfectum opus habet. (*Jac.* i, 4.)

<sup>4</sup> Quia acceptus eras a Deo, necesse fuit ut tentatio probaret te. (*Tob.* xii, 13.)

<sup>5</sup> Esti non habeamus peccatum quod objicitur, habeamus tamen quod digne in nobis flagelletur. (*S. Aug. in Psal.* lxxviii.)

<sup>6</sup> Ad emendationem, et non ad perditionem nostram evenisse credamus. (*Judith.* viii, 17.)

<sup>7</sup> Hic ure, hic seca, hic non parcas, ut in æternum parcas.

<sup>8</sup> Si bona suscepimus de manu Dei, mala quare non suscipiamus ? (*Job.* ii, 10.)

très-bien que les maux et les tribulations de cette vie, acceptés avec patience, nous sont plus profitables que les biens temporels. Mais quand même elles ne serviraient pas à autre fin, les afflictions de cette vie doivent être supportées avec résignation, parce que celui qui les supporte avec patience acquiert un mérite pour le paradis, tandis que celui qui ne les souffre qu'avec impatience, ne les souffre pas moins, et de plus s'en fait une occasion pour mériter l'enfer, comme le dit saint Augustin<sup>1</sup> Ce même père, en parlant ailleurs du bon et du mauvais larron, dit que les mêmes qui souffraient ensemble, se trouvèrent séparés l'un de l'autre par la manière dont ils souffraient leur supplice<sup>2</sup> Tous deux souffraient la mort ; mais l'un la souffrit avec patience et se sauva, et l'autre la reçut en blasphémant et se damna. L'Apôtre saint Jean vit que les bienheureux qui jouissaient déjà de la présence de Dieu y étaient parvenus non du milieu des délices de la terre, mais du milieu des tribulations, et il entendit une voix qui lui dit : « Ce sont eux qui ont souffert de grandes tribulations, et c'est pourquoi ils sont devant le trône de Dieu<sup>3</sup> »

XV Quatrièmement enfin, celui qui veut devenir saint, ne doit avoir d'autre volonté que celle de Dieu. Tout notre bien-être spirituel consiste à nous unir entièrement à la volonté de Dieu, comme le dit le Psalmiste<sup>4</sup> Sainte Thérèse disait : « Tout ce qu'on doit chercher à obtenir dans l'exercice de l'oraison, c'est de conformer notre volonté à celle de Dieu ; et qu'on soit bien assuré, qu'en cela consiste la plus haute perfection. » Le Seigneur ne demande de nous d'autre don que celui de nos cœurs, c'est-à-dire, de notre volonté. « Mon fils, donne-moi ton cœur, » dit-il à chacun de nous<sup>5</sup>. Saint Anselme dit que Dieu nous demande notre cœur jusqu'à nous le mendier, pour

<sup>1</sup> Eadem tunsio bonos perducit ad gloriam, malos redigit in favillam. (*Serm.* 222, *al.* LII, n. 4, *in append.*)

<sup>2</sup> Quos passio jungebat, causa separabat.

<sup>3</sup> Hi sunt qui venerunt de tribulatione magna ; ideo sunt ante thronum Dei. (*Apoc.* VII, 14 15.)

<sup>4</sup> Et vita in voluntate ejus. (*Ps.* XXIX, 6.)

<sup>5</sup> Fili mi, præbe cor tuum mihi. (*Prov.* XXIII, 26.)

ainsi dire, et que, même repoussé, il ne se rebute pas, mais il redouble d'instance <sup>1</sup> Nous ne pouvons donc offrir à Dieu rien de plus agréable que notre volonté, en lui disant avec l'Apôtre : « Seigneur, que voulez-vous que je fasse <sup>2</sup> ? » Donc, conclut saint Augustin : « On ne peut pas faire à Dieu une offrande qui lui soit plus agréable, qu'en lui disant : Prenez possession de mon cœur <sup>3</sup> » Le Seigneur, parlant de David, disait qu'il avait trouvé un homme selon son cœur, et pourquoi ? parce que David accomplissait toutes ses divines volontés <sup>4</sup> Disons donc toujours avec David : « Enseignez-moi à faire votre volonté <sup>5</sup> » Et pour cela il faut nous offrir souvent à Dieu, en répétant avec le même saint prophète : « Mon Dieu, mon cœur est prêt <sup>6</sup> » Mais il faut remarquer que le mérite de se conformer à la divine volonté ne consiste pas à le faire dans les choses qui nous sont agréables, mais à le faire même en celles qui contrarient notre amour-propre. C'est à cette épreuve qu'on reconnaît la grandeur de l'amour que nous avons pour Dieu. Le vénérable Jean Avila disait qu'un *Dieu soit béni*, prononcé dans l'adversité, a plus de valeur que des milliers de remerciements pour les choses qui nous plaisent. Sachons bien que tout ce qui nous arrive contre notre propre volonté, ne nous arrive pas néanmoins par la volonté de Dieu, comme l'a dit saint Augustin <sup>7</sup> C'est le sens de ce passage de l'Écclésiastique : « Les biens et les maux, la vie et la mort, tout nous vient de Dieu <sup>8</sup> » Ainsi, lorsqu'on nous fait une injure, Dieu ne veut pas sans doute le péché de celui qui nous outrage, mais il veut

<sup>1</sup> Nonne tu es Deus meus, qui tam crebro pulsas et mendicas ad ostium nostrum, dicens : Præbe, fili mi, cor tuum mihi ; imo repulsus te iterum ingeris ? (S. Ans. de mens. cruc. cap. 5.)

<sup>2</sup> Domine, quid me vis facere ? (Act. ix, 8.)

<sup>3</sup> Nihil gratius Deo possumus offerre, quam ut dicamus ei : Posside nos.

<sup>4</sup> Inveni virum secundum cor meum, qui facit omnes voluntates meas. (I. Reg. vii. 14, et act. xiii, 22.)

<sup>5</sup> Doce me facere voluntatem tuam. (Psal. cxlii, 10.)

<sup>6</sup> Deus, paratum cor meum. (Ps. cvii, 2.)

<sup>7</sup> Quidquid hic accidit contra voluntatem nostram, noveris non accidere nisi de voluntate Dei. (S. Aug. in Ps. cxlviii. n. 12.)

<sup>8</sup> Bona et mala, vita et mors a Deo sunt. (Eccli. xi, 14.)

que nous supportions patiemment cette offense. Quand donc on nous ravit ou notre réputation, ou notre bien, nous devons dire avec Job : « C'est le Seigneur qui me l'avait donné, c'est le Seigneur qui me l'a ôté, il n'est arrivé que ce qu'il a plu à Dieu qu'il arrivât <sup>1</sup> »

XVI. Celui qui aime à conformer en tout sa volonté à celle de Dieu, jouit même ici-bas d'une paix continuelle. « Mettez vos délices dans le Seigneur, disait David, et il vous accordera ce que vous désirerez <sup>2</sup> » Notre cœur créé pour un bien infini, ne peut pas trouver son contentement dans les créatures, qui toutes sont finies et bornées. Voilà pourquoi, malgré tous les biens que nous pouvons posséder en dehors de Dieu, notre cœur n'est jamais rassasié, et cherche toujours quelque autre objet, jusqu'à ce qu'il ait trouvé Dieu, en qui il trouvera tout, et qui seul peut satisfaire tous ses désirs. C'est dans ce sens que le Seigneur parla à la Samaritaine. « Celui, dit-il, qui aura bu de l'eau que je lui donnerai, n'aura plus jamais soif <sup>3</sup> » Et ailleurs : « Heureux ceux qui ont faim et soif de la justice, parce qu'ils seront rassasiés <sup>4</sup> » Aussi celui qui aime Dieu ne s'afflige de rien de tout ce qui lui arrive, comme le dit le Sage <sup>5</sup> Car le juste sait que tous les événements de la vie lui arrivent par la volonté de Dieu. Les saints, dit Salvien, quand ils sont humiliés, consentent à l'être ; s'ils sont pauvres, ils se réjouissent de leur pauvreté ; en un mot, ils ne veulent que ce que Dieu veut, et jouissent ainsi d'une paix continuelle <sup>6</sup>. » Il est certainement permis dans les afflictions de prier Dieu de nous en délivrer, comme Jésus-Christ en pria son père dans le

<sup>1</sup> Dominus dedit, Dominus abstulit, sicut Domino placuit, ita factum est. (*Job.* 1, 21.)

<sup>2</sup> Delectare in Domino, et dabit tibi petitiones cordis tui. (*Ps.* xxxvi, 4.)

<sup>3</sup> Qui autem biberit ex aqua, quam ego dabo ei, non sitiet in æternum. (*Joan.* iv, 13.)

<sup>4</sup> Beati qui esuriunt et sitiunt justitiam, quoniam ipsi saturabuntur. (*Matth.* y, 6.)

<sup>5</sup> Non contristabit justum quidquid dei acciderit. (*Prov.* xii, 21.)

<sup>6</sup> Humiles sunt, hoc volunt ; pauperes sunt, paupertate delectantur ; itaque beati dicendi sunt.

jardin des oliviers<sup>1</sup> ; mais il faut ajouter aussitôt avec le Rédempteur : « Mais néanmoins qu'il en soit non comme je le veux, mais comme vous le voulez<sup>2</sup> »

XVII. Il est certain que ce que Dieu veut, est ce qu'il y a de plus utile pour nous. Le père Avila écrivit à un prêtre malade : « Mon ami, ne vous tourmentez pas à chercher ce que vous feriez si vous étiez en bonne santé, contentez-vous de rester malade aussi longtemps qu'il plaira à Dieu, car si vous cherchez à faire sa volonté, que vous importe d'être malade, ou bien portant? » Il faut que nous nous soumettions en tout, même dans les tentations qui peuvent nous assaillir pour nous faire offenser Dieu. L'Apôtre priait le Seigneur de le délivrer des tentations qu'il souffrait contre la chasteté<sup>3</sup> ; mais Dieu lui répondit : « Ma grâce vous suffit<sup>4</sup> » Soyons persuadés que Dieu non-seulement désire notre bien, mais y veille même avec sollicitude, comme nous l'assure l'Apôtre saint Pierre<sup>5</sup> Oh ! qu'elle sera heureuse la mort de celui qui se sera toujours conformé à la volonté de Dieu ! Mais pour mourir ainsi, il faut se conformer entièrement à cette divine volonté pendant la vie. Tâchons de nous y soumettre dans toutes les choses contraires et fâcheuses qui nous arrivent ; et répétons toujours cette belle prière des saints, paroles que nous a enseignées Notre-Seigneur Jésus-Christ : « Que votre volonté soit faite, oui, que votre volonté soit faite<sup>6</sup>, » ou ces autres paroles de notre Rédempteur : « Oui, mon père, qu'il en soit ainsi, puisque c'est là ce qui vous plaît<sup>7</sup> » Offrons-nous continuellement à Dieu, en lui disant avec sa divine mère : « Voici la servante du Seigneur<sup>8</sup> » Seigneur, voici votre serviteur, disposez de

<sup>1</sup> Pater mi, si possibile est, transeat a me calix iste. (*Matth.* xxvi, 39.)

<sup>2</sup> Verumtamen non sicut ego volo, sed sicut tu.

<sup>3</sup> Datus est mihi stimulus carnis meæ... propter quod ter Dominum rogavi, ut discederet a me. (*II. Cor.* xii.)

<sup>4</sup> Sufficit tibi gratia mea.

<sup>5</sup> Omnem sollicitudinem vestram projicientes in eum, quoniam ipsi cura est de vobis. (*I. Petr.* iii, 17.)

<sup>6</sup> Fiat voluntas tua.

<sup>7</sup> Pater; quoniam sic fuit placitum ante te. (*Matth.* xi, 17.)

<sup>8</sup> Ecce ancilla Domini.

moi et de tout ce qui est à moi, comme il vous plaira, je suis prêt à tout accepter. Sainte Thérèse s'offrait à Dieu cinquante fois par jour. Disons encore avec l'Apôtre : « Seigneur, que voulez-vous que je fasse <sup>1</sup> ? » Mon Dieu, faites-moi savoir ce que vous voulez de moi, afin que je puisse le faire. Les saints ont fait de grandes choses pour obéir à la volonté de Dieu; les uns sont allés s'ensevelir dans les déserts; d'autres se sont renfermés dans des cloîtres, d'autres sont morts dans les tourments. Conformons-nous donc, nous aussi qui sommes prêtres, et qui sommes plus obligés que les autres de nous rendre saints, conformons-nous, dis-je, à la volonté de Dieu, rendons-nous saints; que nos fautes passées ne nous fassent pas perdre la confiance. « Dieu, dit saint Bernard, ainsi que nous l'avons déjà vu, ne considère pas ce que nous avons été, mais ce que nous voulons être <sup>2</sup> » Une ferme volonté, avec l'aide de Dieu, vient à bout de tout. Prions toujours, car celui qui prie obtient tout.<sup>3</sup> Tout ce que nous demanderons en priant, nous l'obtiendrons<sup>4</sup> Répétons surtout la belle prière de saint Ignace de Loyola : « Donnez-moi seulement votre amour avec votre grâce, et je suis assez riche <sup>5</sup> » Oui, Seigneur, donnez-moi votre amour et votre grâce, et je ne désire rien de plus. Mais il faut demander continuellement, et avec beaucoup d'instances cette grâce divine, comme faisait saint Augustin, quand il s'écriait : « Exaucez, exaucez, exaucez-moi, ô mon Dieu, mon roi, mon père, ma vie, exaucez, exaucez, exaucez-moi. Vous seul possédez mon amour; c'est vous seul que je veux posséder. Guérissez et ouvrez mes yeux. Daignez accueillir votre fugitif; que je cesse de servir vos ennemis. Donnez-moi la volonté de me conserver pur, et de m'attacher parfaitement aux leçons de votre sagesse <sup>6</sup> » Ajoutons avec saint Bernard que lorsque

<sup>1</sup> Domine, quid me vis facere?

<sup>2</sup> Non attendit Deus, quid fecerit homo, sed quid velit esse.

<sup>3</sup> Omnis qui petit, accipit. (*Matth.* vii, 8.)

<sup>4</sup> Quodcumque volueritis, petetis, et fiet vobis. (*Joan.* xv, 7.)

<sup>5</sup> Amorem tui solum cum gratia tua mihi dones, et dives sum satis.

<sup>6</sup> Exaudi, exaudi, exaudi me, Deus meus, rex meus, pater meus, honor

nous voulons obtenir des grâces, il nous est toujours avantageux d'implorer l'intercession de Marie, qui obtient de Dieu tout ce qu'elle demande pour ses serviteurs <sup>1</sup>

## ONZIÈME INSTRUCTION.

### SUR LA DÉVOTION ENVERS LA SAINTE VIERGE.

N. B. Cette instruction peut servir ou comme instruction, ou comme sermon, selon qu'on le jugera convenable, mais dans tous les cas, celui qui donne les exercices spirituels aux prêtres, ne doit point omettre ce discours. Ce sermon est peut-être le plus utile de tous, car sans la dévotion envers Marie, il est moralement impossible d'être un bon prêtre.

I. Considérons d'abord la nécessité morale où sont tous les prêtres de recourir à l'intercession de Marie, et puis la confiance qu'ils doivent mettre dans l'appui de cette divine mère. Quant à sa nécessité, sachons bien qu'encore que le concile de Trente ait déclaré que l'intercession des saints est utile, sans ajouter qu'elle est nécessaire, néanmoins saint Thomas, le docteur angélique, agite la question suivante: « Si nous devons prier les saints d'intercéder pour nous <sup>2</sup>, » et il répond que oui, en donnant pour raison que l'ordre de la loi divine, suivant saint Denis, veut que nous nous sauvions par le moyen des saints, et obtenions par eux les grâces nécessaires à notre salut ; parce que, comme les saints, qui sont dans la patrie bienheureuse,

meus, lux mea, vita mea, exaudi, exaudi, exaudi me. Te solum amo ; te solum quaero. Sana et aperi oculos meos. Recipe fugitivum tuum ; satis inimicis tuis servierim. Jubeas me purum, perfectumque amatorem esse sapientiae tuæ. (*Lib. I, sol. c. 1.*)

<sup>1</sup> Quæramus gratiam, et per Mariam quæramus, quia quod quærit invenit, et frustrari non potest.

<sup>2</sup> Utrum debeamus sanctos orare, ad interpellandum pro nobis. (*In 4, sent. dist. 46, q. 3, a. 2.*)

se trouvent très proches de Dieu, il convient que nous, qui ne sommes encore que dans la voie, nous les prenions pour médiateurs auprès de lui<sup>1</sup> Puis il ajoute : « De même que les bienfaits de Dieu nous arrivent au moyen des suffrages des saints, de même il faut que, pour nous ramener à Dieu, nous réclamions à notre tour ses bienfaits par l'intermédiaire des saints<sup>2</sup> » D'autres auteurs ensuite partagent ce sentiment, entr'autres le continuateur de Tournély, qui dit, d'accord avec Sylvius : « La loi naturelle nous oblige d'observer l'ordre que Dieu a établi ; or Dieu a établi, que les inférieurs parviennent au salut en implorant les suffrages de ceux qui sont placés au-dessus d'eux<sup>3</sup> »

II. Mais si ces diverses raisons nous engagent à recourir à l'intercession des saints, à plus forte raison devons-nous recourir à l'intercession de Marie, dont les prières ont plus de crédit auprès de Dieu que celles de tous les saints ensemble. Saint Thomas enseigne que, tandis que les saints peuvent sauver un grand nombre de personnes en vertu des grâces abondantes que Dieu leur a données, la sainte Vierge a mérité une telle surabondance de grâces qu'elle peut sauver tout le monde<sup>4</sup> De même que nous avons accès auprès de Dieu, dit saint Bernard, par la médiation de son fils Jésus-Christ, de même par la médiation de la Mère nous avons accès auprès du Fils<sup>5</sup> Plus loin, il ajoute que toutes les grâces que nous

<sup>1</sup> Ordo est divinitus institutus in rebus, secundum Dionysium, ut per media ultima reducuntur in Deum. Unde cum sancti qui sunt in patria, sint Deo propinquissimi, hoc divinæ legis ordo requirit, ut nos qui peregrinamur a Domino, in eum per sanctos medios reducamur.

<sup>2</sup> Sicut mediantibus sanctorum suffragiis, Dei beneficia in nos deveniunt, ita oportet nos in Deum reduci, ut iterato beneficia ejus sumamus mediantibus sanctis.

<sup>3</sup> Lege naturali tenemur eum ordinem observare, quem Deus instituit ; ac constituit Deus, ut ad salutem inferiores perveniant, implorato superiorum suffragio. (Tom. I, de relig. c. 2, de orat. a. q. 1.)

<sup>4</sup> Magnum est enim in quolibet sancto, quando habet tantum de gratia, quod sufficit ad salutem multorum, sed quando haberet tantum quod sufficeret ad salutem omnium, hoc esset maximum, et hoc est in Christo et in B. Virgine. (Expos. in sal. ang.)

<sup>5</sup> Per te habemus accessum ad Filium, o inventrix gratiæ, Mater salutis, ut

recevons, nous les obtenons par le moyen de la sainte Vierge <sup>1</sup>. Et voici la raison que le saint nous en donne : « Telle est la volonté de Dieu, qui a disposé que tout nous vienne par Marie <sup>2</sup>. » Tous les textes de l'Écriture que l'Église applique à Marie, n'ont pas d'autre sens, comme ceux-ci : « Celui qui m'aura trouvée, trouvera la vie, et son salut lui viendra du Seigneur <sup>3</sup> » — « En moi est toute la grâce de la voie et de la vérité ; en moi est toute l'espérance de la vie et de la vertu <sup>4</sup> » — « Ceux qui agissent par moi ne pécheront point ; ceux qui me trouveront, auront la vie éternelle <sup>5</sup>. » Mais pour nous convaincre de cette vérité, il suffit des paroles que la sainte Église nous fait dire dans le *Salve Regina*, où elle appelle Marie notre vie, notre douceur et notre espérance <sup>6</sup>

III. Saint Bernard nous exhorte en conséquence à recourir à la Mère de Dieu avec une confiance assurée d'obtenir toutes les grâces que nous demandons, car un fils ne sait rien refuser à sa mère <sup>7</sup> Et il disait ensuite que Marie était toute la raison de son espérance <sup>8</sup>. Puis, il concluait en disant que nous devons demander par l'intercession de Marie, toutes les grâces que nous désirons, puisqu'elle obtient tout ce qu'elle demande, et que ses prières ne peuvent éprouver de refus <sup>4</sup> Saint

per te nos suscipiat, qui per te datus est nobis. (*Serm. in dom. infra oct. Assump.*)

<sup>1</sup> Totius boni plenitudinem (Deus) posuit in Maria, ut proinde si quid spei nobis est, si quid gratiæ, si quid salutis, ab ea noverimus redundare. Hortus deliciarum, ut undique fluant aromata ejus, charismata scilicet gratiarum. (*S. Bern. serm. de aquæduct.*)

<sup>2</sup> Sic est voluntas ejus, qui totum nos habere voluit per Mariam.

<sup>3</sup> Qui me invenerit, inveniet vitam et hauriet salutem a Domino. (*Prov. viii, 35.*)

<sup>4</sup> In me gratia omnis viæ et virtutis. (*Eccli. xxiv, 25.*)

<sup>5</sup> Qui operantur in me, non peccabunt, qui elucidant me, vitam æternam habebunt. (*Ibid. 30, 31.*)

<sup>6</sup> Vita dulcedo, et spes nostra, salve.

<sup>7</sup> Ad Mariam recurre, non dubius dixerim, exaudiet utique Matrem Filii. (*Serm. cit. de aquæduct.*)

<sup>8</sup> Filioli, hæc peccatorum scala, hæc maxima mea fiducia, hæc tota ratio spei meæ.

<sup>9</sup> Quæramus gratiam, et per Mariam quæramus, quia quod quærit invenit, et frustrari non potest. (*Ibid.*)

Ephrem avait dit la même chose longtemps avant saint Bernard : « Toute notre confiance, disait-il, ne vient pas d'ailleurs que de vous, ô la plus pure des Vierges<sup>1</sup> » Et saint Ildefonse : « Tous les bienfaits que la majesté divine a résolu de nous accorder, il a voulu en placer le dépôt entre vos mains, ô Marie ; c'est vous qu'il a établie dépositaire de tous ses trésors de grâces<sup>2</sup> » Saint Pierre Damien dit de même : « En vos mains sont tous les trésors des miséricordes divines<sup>3</sup> Et saint Bernardin de Sienne : « Vous êtes la dispensatrice de toutes les grâces ; notre salut est entre vos mains<sup>4</sup> » saint Jean Damascène, saint Germain, saint Anselme, saint Antonin, l'Idiot et tant d'autres graves auteurs, ont partagé ce même sentiment, tels que Segneri, Pacciucchelli, Crasset, Vega, Mendozza, et le savant P. Noël Alexandre qui a affirmé dans ses écrits que Dieu veut que nous attendions de lui tous les biens, comme devant nous être obtenus par la très-puissante intercession de la Vierge mère, qu'il suffit pour cela de l'invoquer comme il est juste<sup>5</sup> C'était encore l'opinion du P. Contenson, qui, en expliquant les paroles, « Voilà votre mère, » *Ecce mater tua*, adressées à saint Jean par Jésus-Christ du haut de sa croix, s'est ainsi exprimé : « En disant à saint Jean : Voilà votre mère, c'était comme s'il lui eût dit : Personne ne participera aux mérites de mon sang, que par l'intercession de ma mère. Mes plaies sont des sources de grâces, mais Marie sera le canal par lequel en couleront les ruisseaux. Jean, disciple bien-aimé, je vous aimerai dans la proportion de l'amour même que vous aurez pour ma mère<sup>6</sup>. »

<sup>1</sup> Nobis non est alia, quam a te fiducia, o virgo sincerissima.

<sup>2</sup> Omnia bona quæ illis summa majestas decrevit facere, tuis manibus, o Maria, decrevit commendare; commissi quippe sunt tibi thesauri et ornamenta gratiarum.

<sup>3</sup> In manibus tuis sunt omnes thesauri miserationum Dei.

<sup>4</sup> Tu dispensatrix omnium gratiarum; salus nostra in manu tua est.

<sup>5</sup> Qui (Deus) vult, ut omnia bona ab ipso expectemus, potentissima Virginis matris intercessione impetranda, cum eam (ut par est) invocemus. (*Epist.* 176, *in calce tom. IV, Moral.*)

<sup>6</sup> Quasi diceret : Nullus sanguinis mei particeps erit, nisi intercessione Matris meæ. Vulnura gratiarum fontes sunt, sed ad nullos derivabuntur rivi,

IV Et si tous les fidèles doivent avoir une grande dévotion pour la Mère de Dieu, à cause de la nécessité morale où ils sont tous d'avoir recours à son intercession, cette obligation regarde plus spécialement les prêtres, qui, ayant plus de devoirs à remplir, ont besoin de grâces plus abondantes pour se sauver. Les prêtres devraient se tenir toujours aux pieds de Marie, pour implorer son secours. Saint François de Borgia espérait peu de la persévérance, et doutait beaucoup du salut de ceux qui n'ont pas une dévotion spéciale envers Marie. En effet, celui qui prétend obtenir des grâces sans l'intercession de la sainte Vierge, dit saint Antonin, est comme un oiseau qui essaierait de voler sans ailes<sup>1</sup> Saint Anselme va jusqu'à dire : « Il est impossible, ô Marie, qu'on se sauve, si l'on se détourne de vous<sup>2</sup> » Saint Bonaventure a écrit de même ces paroles : « Celui qui aura négligé son culte, mourra dans ses péchés<sup>3</sup>. » Le bienheureux Albert-le-Grand a dit aussi : « Le peuple qui ne vous servira pas périra<sup>4</sup> » Richard de Saint-Laurent a dit également en parlant de Marie : « Tous ceux qui n'auront pas été reçus dans cette arche de salut, seront submergés dans la mer de ce monde<sup>5</sup> » Au contraire, celui qui est fidèle au culte de la sainte Vierge se sauvera certainement. « O Mère de Dieu, disait saint Jean Damascène, si je mets ma confiance en vous, je suis sauvé. Si vous me prenez sous votre protection, je n'ai rien à craindre ; parce que, avoir de la dévotion envers vous, c'est un moyen infailible de salut, que Dieu n'accorde qu'à ceux qu'il veut sauver<sup>6</sup> »

V. Voyons maintenant quelle confiance nous devons avoir dans l'intercession de Marie, dans sa puissance et dans sa mi-

nisi per Mariæ canalem. Joannes discipule, tantum a me amaberis, quantum eam amaveris. (*Theol. ment. et cord. t. 2, l. 10, d. 4, c. 1.*)

<sup>1</sup> Sine alis tentat volare.

<sup>2</sup> Impossible est ut a te, o Maria, aversus salvetur. (*De excell. Virg. c. 11.*)

<sup>3</sup> Qui neglexerit illam, morietur in peccatis suis. (*In Ps. cxvi.*)

<sup>4</sup> Gens quæ non servierit tibi, peribit. (*Bibl. Mar. c. 60.*)

<sup>5</sup> In mare mundi submergentur omnes illi, quos non suscipit navis ista.

<sup>6</sup> (*Serm. de Nat. B. Virg.*)

séricorde. L'intercession de Marie, dit Côme de Jérusalem, est non-seulement puissante, mais toute-puissante<sup>1</sup> Et Richard de Saint-Laurent : « Le tout-puissant fils de Marie l'a rendue toute-puissante elle-même<sup>2</sup> » Le Fils est tout-puissant par nature, la Mère par grâce, car elle obtient de Dieu tout ce qu'elle demande ; et cela pour deux raisons : la première, c'est que Marie a été de toutes les créatures la plus fidèle et la plus dévouée à Dieu ; aussi, dit le P. Suarez, Dieu aime Marie plus que tous les autres saints ensemble. Un jour, sainte Brigitte entendit Jésus dire à sa mère : « Ma mère, demandez-moi ce que vous voudrez, car aucune de vos demandes ne peut être faite en vain<sup>3</sup> » Puis elle l'entendit ajouter : « Comme vous ne m'avez rien refusé sur la terre, je ne vous refuserai rien dans le ciel<sup>4</sup> » La seconde raison, c'est que Marie est mère ; de sorte, dit saint Antonin, que ses prières sont en quelque façon des ordres, car ce sont des prières de mère<sup>5</sup>. Voilà pourquoi saint Jean Damascène lui disait : « O mère de Dieu, vous « êtes toute-puissante pour sauver les pécheurs, et vous n'avez « besoin d'aucune recommandation auprès de Dieu, puisque « vous êtes sa mère. » Jésus-Christ, dit saint Georges de Nicomédie, fait tout ce que Marie désire pour lui témoigner sa reconnaissance de ce qu'elle lui a donné l'existence<sup>6</sup> C'est pourquoi saint Pierre Damien ne craint pas de dire que quand Marie demande à Jésus-Christ quelque grâce pour ses serviteurs, elle s'approche de cet autel de la réconciliation des hommes avec Dieu, non en le priant seulement, mais en lui commandant ; non comme servante, mais comme maîtresse : car son fils l'honore jusqu'à ne rien lui refuser<sup>7</sup> Marie même,

<sup>1</sup> Omnipotens auxilium tuum, o Maria.

<sup>2</sup> Ab omnipotente Filio omnipotens Mater facta est. (*Lib. VI, de laud. Virg.*)

<sup>3</sup> Mater, pete quod vis a me, non enim potest esse inanis petitio tua.

<sup>4</sup> Quia tu mihi nihil negasti in terris, ego tibi nihil negabo in cœlis. (*Rev. l. 1, c. 4.*)

<sup>5</sup> Oratio Deiparæ habet rationem imperii, unde impossibile est eam non exaudiri. (*Part. 4, tit. 25 c. 17.*)

<sup>6</sup> Filius quasi exolvens debitum, petitiones tuas implet. (*Orat. de exit. Mar.*)

<sup>7</sup> Accedit ad illud humanæ reconciliationis altare, non solum rogans, s

étant encore sur la terre, eut le privilège de voir toutes ses prières exaucées par son fils. Saint Jean Chrysostome en parlant de la demande que fit la sainte Vierge à son fils, de suppléer au vin qui manquait aux noces de Cana en Gallilée, en lui disant : « Ils n'ont pas de vin, » *vinum non habent*, dit que quoique le Rédempteur ait paru lui refuser cette grâce par la réponse qu'il lui fit : « Femme, qu'y a-t-il de commun entre vous et moi ? mon heure n'est pas encore venue<sup>1</sup> ; » néanmoins, dit le Saint, il obtempéra à la demande de sa mère<sup>2</sup> Saint Germain a écrit que les prières de la sainte Vierge obtiennent des grâces insignes aux pécheurs les plus endurcis, parce que ses prières sont accompagnées de l'autorité d'une mère<sup>3</sup> En un mot, il n'est pas un impie si perversi, que Marie ne puisse sauver par son intercession, si elle le veut ; et c'est pourquoi saint Georges, évêque de Nicomédie, lui disait : O puissante Mère de Dieu, votre force est invincible, et la multitude de nos péchés ne saurait surpasser votre clémence ; rien ne résiste à votre puissance, car le Créateur considère votre gloire comme la sienne propre<sup>4</sup> O reine du monde, rien ne vous est impossible, dit saint Pierre Damien, puisque vous pouvez secourir et sauver les pécheurs les plus désespérés<sup>5</sup>

VI. Autant Marie est puissante pour nous sauver par son intercession, autant elle est miséricordieuse et disposée à le vouloir. « Il ne peut lui manquer pour cela ni le pouvoir ni la volonté, » dit saint Bernard<sup>6</sup> On l'appelle la mère de miséricorde, parce que l'amour qu'elle nous porte, l'excite à nous

imperans : domina, non ancilla, nam Filius nihil negans honorat. (*Serm. 1, de Nativ. B. Virg.*)

<sup>1</sup> Quid mihi, et tibi, mulier ? nondum venit hora mea. (*In Joan. hom. xxiv.*)

<sup>2</sup> Et licet ita responderit, maternis tamen precibus obtemperavit.

<sup>3</sup> Tu autem materna in eum auctoritate pollens, etiam iis, qui enormiter peccant, eximiam remissionis gratiam concilias ; non enim potes non exaudiri, cum Deus tibi, ut veræ et intemeratæ Matri, in omnibus morem gerat. (*Vide in Enc. Deipar.*)

<sup>4</sup> Habes vires insuperabiles, ne clementiam tuam superet multitudo peccatorum : nihil tuæ resistit potentiaë ; tua enim gloriam Creator existimat esse propriam. (*Orat. de exitu B. Virg.*)

<sup>5</sup> Cui possibile est etiam desperatos in spem salutis relevare.

<sup>6</sup> Nec facultas, nec voluntas illi deesse potest.

secourir comme une mère secourt son enfant malade. Le père Niérembergh dit que l'amour de toutes les mères réunies n'approche pas de l'amour que Marie a même pour un seul de ses dévots, du moment où l'on s'est recommandé à elle. Voilà pourquoi on la compare à un olivier qui étend avec gloire ses branches dans la campagne<sup>1</sup> « Dans la campagne, reprend le cardinal Hugues, afin que tous jettent leurs regards vers elle, que tous se réfugient à l'ombre de sa protection<sup>2</sup> » Et comme l'olive, qui est le symbole de la miséricorde, donne de l'huile à celui qui la presse, de même Marie répand ses grâces sur ceux qui implorent son secours. « La très-sainte Vierge, dit le bienheureux Amédée, présente au Créateur ses puissantes prières, en intercédant sans cesse pour notre salut<sup>3</sup> Avant lui le vénérable Bède avait exprimé la même pensée : « Marie se tient continuellement en présence de son fils, le suppliant sans cesse pour les pécheurs<sup>4</sup> » Que peut-il donc sortir d'une source de miséricorde, dit saint Bernard, si ce n'est de la miséricorde<sup>5</sup> ? Sainte Brigitte entendit une fois Notre Sauveur dire à Marie : « Ma mère, demandez-moi ce que vous voudrez<sup>6</sup> » Sa sainte mère lui répondit : « Je vous demande miséricorde pour les misérables<sup>7</sup> » Comme si elle voulait dire : Mon fils, puisque par vous je suis devenue mère de miséricorde, je ne vous demande que miséricorde pour les misérables pécheurs. La grande charité dont le cœur de Marie brûle pour les hommes, l'oblige, dit saint Bernard, à leur ouvrir à tous le sein de sa miséricorde, pour que tous reçoivent de sa plénitude<sup>8</sup>

<sup>1</sup> Quasi oliva speciosa in campis. (*Eccli.* xxiv, 19.)

<sup>2</sup> Ut omnes eam respiciant, omnes ad eam confugiant.

<sup>3</sup> Astat beatissima Virgo vultui Conditoris prece potentissima, semper interpellans pro nobis.

<sup>4</sup> Stat Maria in conspectu filii sui, non cessans pro peccatoribus exorare. (*In cap. 1, luc.*)

<sup>5</sup> Quid de fonte pietatis, nisi pietas ?

<sup>6</sup> Mater, pete quod vis a me.

<sup>7</sup> Misericordiam peto pro miseris ; (*Rev. lib. I, cap. 46.*)

<sup>8</sup> Sapientibus et insipientibus copiosissima charitate debitorum se fecit ; omnibus misericordiae suae sinum aperit, ut de plenitudine ejus accipiant omnes. (*S. Bern. super Signum magnum.*)

VII. « En contemplant la mère de Dieu, disait saint Bonaventure, je ne vois plus la justice divine qui pourrait m'effrayer ; je vois seulement alors la miséricorde divine remise entre les mains de Marie pour secourir et consoler les misérables <sup>1</sup> » Marie, dit saint Léon, est remplie de miséricorde, et doit être appelée la miséricorde même <sup>2</sup> Et qui plus que vous, après Jésus-Christ, s'écrie saint Germain, a soin de notre félicité, ô mère de miséricorde ? qui prend autant notre défense dans nos afflictions ? qui mieux que vous plaide la cause des pécheurs ? aussi votre patronage est-il plus puissant que nous ne saurions l'imaginer <sup>3</sup> » Saint Augustin dit en parlant de Marie : « Nous reconnaissons que vous, et vous seule par-dessus tous les saints du ciel, vous intéressez en faveur de l'Eglise entière <sup>4</sup> » Comme s'il eût dit : O mère de Dieu, il est vrai que tous les saints du ciel désirent notre salut, mais la charité que vous nous montrez du haut du ciel, en nous assistant avec tant d'amour, et en nous obtenant des grâces si abondantes, nous force de confesser que vous seule nous aimez véritablement, et que vous seule avez à cœur notre bonheur. Saint Germain ajoute : Marie prie toujours pour nous, renouvelle sans cesse sa prière, et ne se rassasie jamais de prendre notre défense <sup>5</sup>

VIII. Marie, dit saint Bernardin de Bustio, a un désir plus ardent de nous obtenir les grâces de Dieu, que nous n'en avons

<sup>1</sup> Certe, Domina, cum te aspicio, nihil nisi misericordiam cerno : nam miseris mater Dei facta es, et tibi officium miserendi commissum. (S. Bon. *stim. amor. part. III, c. XIX, t. XII, p. 699 a.*)

<sup>2</sup> Maria adeo prædita est misericordiæ visceribus, ut non tantum misericors, sed ipsa misericordia dici promereatur. (S. Leo. *Serm. de Nativ. Dom.*)

<sup>3</sup> Quis post Filium tuum curam gerit generis humani, sicut tu ? Quis ita nos defendit in nostris afflictionibus ? Quis pugnat pro peccatoribus ? Propterea patrocinium tuum majus est, quam apprehendi possit. (S. Germ. *Serm. de zona Virg.*)

<sup>4</sup> Te solam, o Maria, pro sancta Ecclesia sollicitam præ omnibus sancti, scimus. (a) (*Apud. Bonav. in Speculo B. m. v. Oper. t. XIV, p. 250 a.*)

<sup>5</sup> Non est satietas defensionis ejus.

(a) Ce texte, dans l'édition de Turin, est cité de cet autre manière : *Unam ac te solam pro nobis, in cælo fatemur esse sollicitum.* (L'éditeur)

dé les recevoir<sup>1</sup> Le même auteur ajoute, que comme le démon (ainsi que le dit saint Pierre,) rôde sans cesse autour de nous cherchant une proie pour la dévorer<sup>2</sup>, de même Marie cherche toujours qui elle pourra sauver<sup>3</sup> Mais qui peut recevoir les grâces de Marie? Celui qui le veut. Une âme sainte disait : Pour obtenir les grâces de Marie, il suffit de les lui demander. Bien plus, dit saint Ildefonse, nous ne devons rien demander à la sainte Vierge, sinon qu'elle prie pour nous ; car par ses prières elle nous obtiendra des grâces bien plus abondantes que celles que nous pourrions demander<sup>4</sup> Mais d'où vient que tant de personnes ne reçoivent aucune grâce de la sainte Vierge? C'est parce qu'on ne veut pas les recevoir? Celui qui s'est fait esclave d'une passion, comme d'avarice, ou d'ambition, ou d'impureté, ne désire pas, et ne demande pas la grâce de s'en détacher, et voilà pourquoi il ne la reçoit pas, car s'il la demandait à Marie avec le désir de s'amender, il l'obtiendrait certainement. Mais malheur à celui, dit la sainte Vierge à sainte Brigitte, qui pouvant recourir à elle pendant cette vie, restera par sa faute plongé dans sa misère, et perdu dans ses péchés<sup>5</sup> Un temps viendra où il voudrait recourir à la puissance de Marie, et ne le pourra pas.

IX. Hélas ! ne nous exposons pas à ce grand danger. Ayons toujours recours à cette divine mère qui ne renvoie jamais sans les satisfaire ceux qui s'adressent à elle. Elle est tellement pleine de bonté pour chacun de nous, dit Louis de Blois, qu'elle ne laisse jamais personne s'en retourner mécontent<sup>6</sup>. Marie se montre toujours disposée à aider quiconque implore son secours, dit Richard de Saint-Laurent<sup>7</sup> Richard de Saint-

<sup>1</sup> Plus vult illa bonum tibi facere et gratiam largiri, quam tu accipere concupiscas. (*Marial. Ser. 5. de nom. Mar.*)

<sup>2</sup> Circuit quærens quem devoret; (*I. Petr. v. 8.*)

<sup>3</sup> Ipsa semper circuit quærens quem salvet. (*Ibid. p. 3. ser. 3.*)

<sup>4</sup> Majori devotione orabit pro me, quam ego auderem petere, et majora mihi impetrabit, quam petere presumam.

<sup>5</sup> Ideo miser erit qui ad misericordem, cum possit, non accedit. (*Rev. l. 1. c. 6.*)

<sup>6</sup> Ita benigna est, ut neminem tristem redire sinat. (*Lib. 4. c. 12.*)

<sup>7</sup> Invenies semper paratam auxiliari.

Victor dit même que Marie prévient nos prières, et nous secourt avant même que nous l'en priions<sup>1</sup>. Cela vient, poursuit le même auteur, de ce que Marie étant remplie de miséricorde, elle ne peut voir nos misères sans chercher à nous aider<sup>2</sup>. Qui jamais, s'écrie Innocent III, a eu recours à Marie sans avoir été exaucé<sup>3</sup> ? Qui jamais a imploré avec foi son secours tout-puissant, dit encore le bienheureux Eutychien, et en a été abandonné ? personne assurément<sup>4</sup> Saint Bernard s'écrie : « O Vierge sainte, s'il existe un homme qui, après avoir imploré votre miséricorde, n'ait pas obtenu ce qu'il demandait, je consens à ce qu'il s'abstienne de louer votre miséricorde<sup>5</sup> » Non, cela n'est jamais arrivé et n'arrivera jamais ; car Marie, dit saint Bonaventure, ne sait pas ce que c'est que de ne pas secourir et prendre en pitié les malheureux<sup>6</sup> C'est pourquoi, ajoutait le même saint, on offense cette Mère de miséricorde qui désire si ardemment de procurer notre bonheur, non-seulement quand on lui fait quelque injure positive, mais même quand on se borne à négliger de lui demander son assistance<sup>7</sup>

X. Ayons donc recours à Marie, et n'entrons point en défiance de sa bonté, quelque indignes que nous nous sentions d'être exaucés à cause de nos péchés. Le Seigneur révéla à Sainte Brigitte que Marie sauverait même Lucifer, si cet or-

<sup>1</sup> Velocius occurrit ejus pietas, quam invocetur, et causas miserorum anticipat. (*In Cant. xxiii.*)

<sup>2</sup> Adeo replentur ubera tua misericordiæ, ut alterius miseræ notitia tacta, lac fundant misericordiæ, nec possis miserias scire, et non subvenire. (*Ibid.*)

<sup>3</sup> Quis invocavit eam et non est auditus ab ipsa ? (*Serm. 2. de Assump. B. Virg.*)

<sup>4</sup> Quis unquam, o beata, fideliter omnipotentem tuam rogavit opem, et fuit derelictus ? Revera nullus unquam. (*B. Eutich. in vit. S. Theod.*)

<sup>5</sup> Sileat misericordiam tuam, Virgo beata, qui in necessitatibus te invocatam meminerit defuisse. (*Serm. 1. de Assump.*)

<sup>6</sup> Ipsa enim non misereri ignorat, et miseris non satisfacere nunquam scivit.

<sup>7</sup> In te, Domina, peccant, non solum qui tibi injuriam irrogant, sed etiam qui te non rogant. (*S. Bon. in spec. Virg.*)

gùelleux consentait à s'humilier et à implorer son secours<sup>1</sup> La sainte Vierge elle-même a dit à sainte Brigitte que, lorsqu'un pécheur vient à ses pieds, elle ne regarde pas les péchés dont il est chargé, mais l'intention qui l'anime ; s'il vient avec l'intention de changer de vie, elle le guérit et le sauve<sup>2</sup> Saint Bernard appelait Marie le salut de ceux qui l'invoquent<sup>3</sup> Il suffit de recourir à Marie pour être sauvé.

XI. Je le répète donc, ayons toujours recours à cette puissante mère de Dieu, prions-la de nous protéger, et pour obtenir sa protection, efforçons-nous de lui rendre tous les honneurs qu'elle mérite, et que nous pourrions lui rendre. Un grand serviteur de Marie, Jean Berchmans, jésuite, étant sur le point de mourir, interrogé par ses frères sur ce qu'ils devaient faire pour obtenir la protection de Marie, répondit : « La moindre chose suffit, pourvu qu'on soit constant à la faire<sup>4</sup> » Il suffit de la moindre pratique de dévotion pour obtenir la protection de cette mère divine. Elle se contente du moindre de nos efforts, pourvu qu'il soit persévérant. Elle est si généreuse, qu'elle récompense les plus faibles hommages par des grâces abondantes, comme le disait saint André de Crète<sup>5</sup> Mais nous ne devons pas nous en tenir à si peu de chose, nous autres prêtres ; nous devons lui offrir pour le moins tous les hommages que lui offrent ses zélés serviteurs ; ainsi, par exemple, récitons en son honneur le rosaire, faisons ses neuvaines, jeûnons le samedi, portons le scapulaire, visitons tous les jours son image pour lui demander quelque grâce spéciale, lisons quelque livre à sa louange, saluons-la lorsque nous sortons ou que nous rentrons à la maison, le matin en

<sup>1</sup> Etiam diabolo misericordiam exhiberet, si ille humiliter peteret.

<sup>2</sup> Quantumcumque homo peccet, si et vera emendatione ad me versus fuerit, statim parata sum recipere revertentem, nec attendo quantum peccaverit, sed cum quali voluntate venit; nam non dedignor ejus plagas ungere et sanare, quia vocor, et vere sum Mater misericordiæ.

<sup>3</sup> O salus te invocantium.

<sup>4</sup> Quidquid minimum, dummodo sit constans.

<sup>5</sup> Cum sit magnificentissima, solet maxima pro minimis reddere. (*Orat. II. de dorm. Virg.*)

nous levant et le soir en nous couchant, mettons-nous sous sa protection, et récitons trois *Ave* en l'honneur de sa pureté. Les laïques eux-mêmes pratiquent toutes ces dévotions, mais nous autres prêtres, nous pouvons l'honorer bien davantage en prêchant sa gloire et en inspirant aux autres toute la dévotion qu'elle mérite. Rappelons-nous ces paroles de l'Écclésiastique, que l'Église a coutume de lui appliquer : « Ceux qui me font connaître, auront la vie éternelle <sup>1</sup> » Marie promet la vie éternelle à ceux qui, sur la terre, s'efforcent de la faire connaître et aimer. Le bienheureux Héming, évêque, commençait tous ses sermons par les louanges de la Vierge. Cette pratique plut tant à Marie, qu'un jour elle dit à sainte Brigitte : « Annoncez à ce prélat que je veux être sa mère, et qu'au jour de sa mort je veux présenter moi-même son âme à mon Fils. » Oh ! combien serait agréable à Marie, le prêtre qui chaque samedi, dans quelque église, ferait au peuple une courte instruction sur ses vertus et spécialement sur sa miséricorde et sur le désir qu'elle a de secourir tous ceux qui l'invoquent ! En effet, dit saint Bernard, la miséricorde de Marie est ce qui excite le plus tous les chrétiens à l'honorer et à recourir à sa puissante protection. Du moins dans nos sermons ayons soin, avant de finir, d'engager le peuple à implorer le secours de Marie, et à lui demander quelque grâce. En un mot, dit Richard de Saint-Laurent, celui qui honore Marie acquiert des trésors de vie éternelle <sup>2</sup>

C'est à cette fin que je publiai, il y a quelques années, un livre intitulé les *Gloires de Marie*, en ayant soin de l'enrichir de nombreux passages de l'Écriture et des saints Pères, d'exemples et de pratiques de dévotion, afin que non-seulement il pût offrir à tout le monde une lecture utile, mais que les prêtres en particulier y trouvassent une matière abondante pour prêcher les louanges de Marie, et pour exciter le peuple à la dévotion envers elle.

<sup>1</sup> Qui elucidant me, vitam æternam habebunt. (*Eccl.* xxiv. 31.)

<sup>2</sup> Honorare Mariam, est thesaurizare vitam æternam. (*De laudibus Virginis B. lib.* II.)

Je préviens mon lecteur, que dans la troisième partie qui va suivre, je donnerai un traité abrégé de tous les exercices de missions avec leurs règles et leurs pratiques, et je déclare ici qu'en publiant cet abrégé, j'ai pensé qu'il pourrait servir à l'instruction non-seulement des jeunes gens de notre congrégation, mais encore des autres prêtres qui n'ont pas l'habitude de prêcher des missions : car il peut s'en trouver quelques-uns qui aient le zèle, le talent et l'occasion d'en faire, et qui cependant s'abstiennent d'en faire, faute de direction. Or, au moyen des règles indiquées dans cet abrégé, il leur sera facile d'en faire en s'unissant plusieurs ensemble. S'ils pouvaient s'unir en assez grand nombre pour suffire à confesser toutes les personnes du pays où ils se trouvent, ce serait le mieux ; mais s'ils sont hors d'état de s'associer un plus grand nombre de confrères, qu'ils n'abandonnent pas pour cela l'entreprise, quelque peu qu'ils soient ; leur mission n'en produira pas moins de grands fruits, pourvu qu'ils soient embrasés du zèle de gagner des âmes à Dieu. Le Seigneur, voyant leur bon désir, leur viendra en aide, et leur donnera la force de travailler pour un grand nombre.

---

## TROISIÈME PARTIE

# **Instruction pratique sur les exercices des missions**

---

## INTRODUCTION

Il y a des gens qui disent que les missions font plus de mal que de bien ; à les en croire, elles troublent les consciences et les populations, et si pendant que la mission se fait dans quelque endroit, on remarque qu'il s'y commet moins de crimes, on s'est aperçu aussi qu'une fois la mission terminée, les peuples reviennent à leur vomissement et font pis qu'auparavant. Ces personnes ne tiennent ce langage que parce qu'elles n'ont pas l'expérience des missions et qu'elles ne comprennent pas combien d'âmes on y gagne à Dieu ; ceux qui les suivent savent au contraire combien d'inimitiés mortelles elles éteignent, combien de mauvaises habitudes elles déracinent, combien de restitutions elles occasionnent, combien de procès elles accommodent qui seraient une source éternelle de haines, combien de confessions mal faites elles réparent. C'est surtout dans les campagnes, dans les petites localités, que l'on peut dire que les missions sont non-seulement utiles comme dans les grandes cités, mais encore nécessaires ; car dans

les petits endroits tout le monde se connaît, et de là vient qu'il n'est pas rare qu'on n'ose pas découvrir ses péchés aux confesseurs du pays. Il y a des gens, sans doute, qui à l'approche des missions se plaignent que les missionnaires viennent troubler leur pays. Mais les gens de bien ne pensent pas ainsi, il n'y a à le faire que ceux qui s'endorment dans le vice et qui ne voudraient pas s'y voir troublés. Le démon fait tous ses efforts pour empêcher que ses malheureux esclaves ne soient retirés de la fausse paix dans laquelle ils vivent. Et quelle paix? celle qui doit leur causer la mort et le désespoir éternel. Il est vrai encore qu'il y a bien des âmes qui, après la mission, retombent dans leurs péchés, et plutôt à Dieu qu'une fois converties elles persévérassent toutes dans la grâce jusqu'à la mort, sans plus retomber du tout! C'est un effet de la misère humaine, que bien des personnes, après avoir recouvré la grâce de Dieu, reviennent ensuite à la perdre; mais il est certain du moins que les missions, malgré tout, empêchent quantité de péchés. Du reste, une foule d'âmes reviennent à Dieu par l'effet des missions, et persévèrent dans sa grâce jusqu'à la mort, et s'il en est qui retombent, beaucoup même parmi elles se soutiennent dans la bonne voie, au moins pendant quelques mois; au moins conçoivent-elles pendant ce temps plus d'horreur du péché, avec une plus grande connaissance de Dieu et de l'importance du salut éternel.

En ce qui concerne les exercices des missions, il existe encore bien des livres qui en traitent au long, entre autres le bel ouvrage du révérend D. Philippe de Mura, prêtre, qui a pour titre: *le Missionnaire instruit*, d'où j'ai tiré la plus grande partie de cet opuscule. C'est pour la commodité des jeunes gens de notre congrégation que j'ai fait néanmoins cet abrégé, dans lequel j'ai exposé brièvement les règles et les exemples de tous les exercices, dans le style des missions que fait notre congrégation; et mettant à profit l'expérience que j'ai pu acquérir pendant trente-quatre années de missions, j'ai ajouté une foule de choses et de réflexions très-utiles pour le salut des âmes... J'aime à croire que ce petit ouvrage ne laissera pas de porter son fruit; car on y trouvera en abrégé et clairement exposé ce qui n'est dit dans d'autres livres

qu'avec beaucoup de diffusion. J'ai tâché d'avoir toujours un style égal et concis, conformément au goût de notre époque, où l'on ne voudrait, tout en ne lisant que peu, savoir beaucoup. On trouvera en outre dans ce petit livre les exemples racontés dans le style familier et propre des missions, et qui certainement doit différer beaucoup de celui des sermons du carême et des dominicales.

---

## CHAPITRE I<sup>er</sup>

### INSTRUCTION SUR LES AVERTISSEMENTS. (a)

Il y a quatre espèces d'avertissements, savoir l'avertissement de nuit, celui de jour, celui de discipline et celui de paix. Pour bien comprendre la différence qui existe entre ces avertissements, il faut réfléchir au but que l'on doit se proposer dans chacun. On fait l'avertissement de nuit pour éveiller les pécheurs et les inviter à la mission ; l'avertissement de jour pour rassembler les fidèles et les attirer à l'église ; l'avertissement de discipline pour exciter le repentir dans le cœur des pécheurs et les inviter à la pénitence ; enfin l'avertissement de paix n'a d'autre but que la réconciliation des ennemis.

#### § I<sup>er</sup>

De l'avertissement de nuit.

Il faut remarquer que ces avertissements de nuit sont d'une grande utilité pour donner de la vie à la mission dès le commencement. Car pour réveiller les pécheurs, et les engager à venir à l'église entendre les prédications, il ne suffit pas qu'on leur apprenne qu'il y a une mission, ni que le son des cloches les y appelle, mais il faut qu'on les ébranle par la parole et qu'on leur intime la crainte des châtimens dont ils sont menacés. Sans ces avertissements divins qui doivent se faire au moins les quatre ou cinq premiers jours, on ne verra guère l'église

(a) Nous croyons devoir traduire ainsi le mot italien *sentimenti*.

(L'éditeur.)

fréquentée par ceux qui en ont le plus besoin. Au contraire l'expérience fait voir que ces avertissements de nuit réveillent d'une manière merveilleuse les âmes alourdies par les travaux du jour, et les engagent à courir à l'église comme les autres. On doit remarquer que ces avertissements doivent être courts et même fort courts, ils ne doivent pas durer plus d'un demi-quart d'heure, car ils se font de nuit le plus souvent en hiver, à la belle étoile, de sorte que ceux qui les prêchent, et ceux qui les écoutent peuvent y souffrir quelque incommodité. On en fait plusieurs dans la même soirée, on doit les prononcer avec beaucoup de véhémence, y mêler quelques paroles d'épouvante qui frappent comme des flèches le cœur et les oreilles des auditeurs. Les jeunes missionnaires ont en général le défaut de faire de ces exercices, comme des autres petits exercices de la mission, une demi-prédication qui le plus souvent ennuie les auditeurs de la mission, en faisant que le temps manque ensuite pour d'autres exercices plus nécessaires. Il faut remarquer en troisième lieu qu'il ne faut pas finir ces sortes d'avertissements par un acte de contrition, mais par la sentence la plus propre à effrayer les auditeurs. Seulement à la fin, et en rentrant, on fait dans l'église même une autre exhortation très-courte, que l'on termine par un acte de contrition exprimé en peu de mots.

L'avertissement de nuit contient cinq parties : 1° L'introduction avec la proposition. 2° L'amplification. 3° La moralité et l'exhortation à la pénitence. 4° L'annonce des pouvoirs dont jouissent les missionnaires des exercices de la mission, et des indulgences qui y sont attachées. 5° La sentence terrible.

Et premièrement, l'introduction dans laquelle on fait entrer la proposition de l'avertissement, peut se faire de diverses manières, savoir : par exclamation de cette manière : « O Dieu éternel, que vous êtes bon ! les hommes vous méprisent et vous fuient, et vous allez à leur poursuite pour leur pardonner ! » Par réprimande : « Dis-moi, pécheur, quand finiras-tu d'irriter Dieu contre toi ? » (Il faut prendre garde à ne pas com-

mencer les exhortations par une expression injurieuse, comme par les noms de *scélérat*, de *Turcs baptisés*, *âmes de boue*, ou d'autres semblables ; car ordinairement les auditeurs s'indignent, en s'entendant appeler ainsi dès l'entrée du discours.) Par interrogation : « O mon frère, dites-moi : où pensez-vous aller avec une vie telle que la vôtre ? » Par commisération : « Pauvre pécheur, qui ne plaindrait votre misère, quand on sait que vous n'êtes pas en grâce avec Dieu ? » Par exposition : « Chrétien mon frère, je viens ici de la part de Dieu vous annoncer qu'il est prêt à vous pardonner, si vous..., etc. »

Après cette introduction ou quelque autre semblable, on énonce la proposition ou le sujet de l'avertissement que l'on tire toujours du cantique que l'on a fait chanter auparavant. Si, par exemple, le cantique est celui-ci : *Un Dieu de toute bonté vient à vous en ces jours ; mais si vous ne revenez bientôt à lui, il ne vous fera plus entendre sa voix*<sup>1</sup>, on dira, par exemple : Chrétien, je suis venu ce soir vous apporter deux nouvelles, une qui doit vous réjouir, et l'autre vous frapper d'épouvante. Si vous revenez à Dieu, qui vous appelle par la voix des missionnaires, il vous embrassera comme son fils ; mais si vous ne revenez, et ne revenez bientôt, peut être Dieu ne vous appellera-t-il plus, et vous serez damné.

Il est bon quelquefois de prendre pour introduction la proposition de l'exhortation, que l'on répète de cette manière : L'avez-vous entendu, pécheur ? Si vous revenez à Dieu, vous le trouverez clément et prêt à pardonner ; mais, si vous ne vous hâtez de revenir à lui, il tournera le dos, et ne vous appellera plus.

Il est bon encore de répéter les paroles mêmes du cantique, par exemple : Avez-vous entendu, mon frère, ce

<sup>1</sup> Viene un Dio tutto pietà,  
A chiamarti in questi giorni,  
Ma se presto a Dio non torni,  
Dio non più te chiamerà.

que dit le cantique : *Ta vie va finir, et tu n'en sais pas le moment*<sup>1</sup>

En second lieu, pour ce qui regarde l'amplification, il faut observer que, si la proposition n'est pas une vérité de foi, comme par exemple, qu'après un certain nombre de péchés, Dieu abandonne le pécheur, il faut alors la prouver par quelques raisons, mais en petit nombre et exprimées succinctement en peu de mots et avec simplicité. On peut s'y arrêter à quelques réflexions, mais toutefois sous y ajouter ni similitudes, ni faits qui excitent à la terreur, ni passages de l'Écriture, à moins que ce n'en soit quelques-uns bien connus, comme ceux-ci : *Deus non irridetur Statutum hominibus semel mori. Discedite a me, maledicti*, etc. Donnons un exemple de l'amplification. Si la proposition est celle que nous avons rapportée tout-à-l'heure : Dieu abandonne les pécheurs obstinés, on peut alors ajouter les raisons suivantes : Celui qui se sert de la miséricorde de Dieu pour l'offenser davantage, ne mérite pas d'être pardonné. Le Seigneur supporte le pécheur et lui donne du temps, afin qu'il se convertisse et qu'il gémisses sur le mal qu'il a fait. Mais lorsqu'il voit que le pécheur s'en sert pour amonceler péché sur péché, Dieu ne fait qu'un acte de justice en lui ôtant la vie. Après cela, on peut s'écrier encore : Assez, assez donc, mon frère, et sachez qu'autant a été grande envers vous la patience de Dieu, autant sera terrible le châtement, si vous ne changez pas de vie. Si la proposition a pour objet une maxime de foi, comme la mort, le jugement, il suffit alors de l'amplifier en y insistant. Par exemple, en parlant de la mort : Quelle peine, quel désespoir n'éprouverez-vous pas, en voyant à la lueur du cierge que le temps de faire le bien est passé, et que dans ce moment terrible vous êtes si accablé, que vous ne pouvez rien faire, etc. ?

En troisième lieu, vient après l'amplification la moralité et l'invitation à la pénitence ; par exemple : Quelle folie, ô mon

<sup>1</sup> La tua vita ha da finire,  
E non sai quando sarà.

frère, de ne pas revenir à Dieu quand il vous appelle, et de vous exposer au danger d'être abandonné, et puis d'aller souffrir en enfer une éternité de tourments ! Revenez, revenez, puisqu'il en est temps : voici Jésus qui vient lui-même vous prendre dans votre propre maison par le ministère des missionnaires. Il ne faut jamais nommer aucun vice particulier dans la moralité, car il y a des personnes qui, s'en reconnaissant coupables, pourraient croire que vous n'avez prêché cet avertissement que pour elles, et pourraient s'en fâcher. Ainsi, lorsque l'on fait l'avertissement exprès pour quelque personne scandaleuse, il ne faut pas le faire trop près de sa maison, mais seulement, comme on dit, à portée, c'est-à-dire dans un lieu d'où elle puisse entendre ce que vous dites, sans se douter que vous prêchez pour elle.

En quatrième lieu, il faut annoncer que la mission commence, ou qu'elle est commencée, dire quels sont les pouvoirs des missionnaires, l'ordre des exercices de la mission dans l'intérieur de l'église, les indulgences qui y sont attachées, tout cela de la manière que nous décrirons plus tard.

En cinquième lieu, il faut finir par une sentence terrible qui ait du rapport avec la proposition. Cette sentence doit être courte, mais elle doit renfermer des paroles graves, des paroles de terreur qui fassent une profonde impression sur le cœur de l'auditeur. Tremblez, tremblez, qui sait si cette nuit même, à moins que vous ne preniez la résolution de changer de vie, Dieu ne vous fera pas mourir ? Et s'il en était ainsi, vous mourriez damné ! ou bien encore : Si vous ne gémissiez sur vos péchés maintenant, songez que vous gémirez dans l'enfer pendant toute l'éternité ! ou bien encore : Continuez, continuez à offenser Dieu ; mais écoutez, je vous attends à la vallée de Josaphat, où vous entendrez la sentence que prononcera Jésus-Christ sur vous : Allez, maudits, retirez-vous, allez au feu éternel. On peut encore finir par les paroles mêmes du cantique, lorsqu'elles expriment une sentence terrible : Qui sait, ô mon frère, si cette nuit même vous ne mourrez pas ?

*Exemples de divers avertissements de nuit avec leurs parties distinctes.*

PREMIER EXEMPLE.

CANTIQUE.

Le Dieu de clémence  
 Vous appelle en ce jour ;  
 Si vous ne venez à lui maintenant  
 Il ne vous appellera jamais plus<sup>1</sup>.

I. *Introduction.* — Chrétien mon frère, je suis venu vous apporter ce soir deux nouvelles : l'une qui vous réjouira, l'autre qui vous frappera d'épouvante. Si vous revenez à Dieu maintenant qu'il vous appelle par le ministère des missionnaires, il vous recevra dans ses bras comme l'un de ses fils ; mais si vous ne revenez bientôt, il ne vous appellera plus, et vous serez damné.

II. *Amplification.* — Ecoutez, mon frère, le Seigneur pardonne les péchés à ceux qui se repentent, mais il ne peut en agir ainsi à l'égard de ceux qui ont encore le désir de pécher. Examinez depuis combien d'années Dieu vous supporte. Combien de fois il vous a appelé, combien de fois il vous a dit à vous-même : O mon fils, c'est assez, changez de vie, ne m'offensez plus ! Et qu'avez-vous fait ? toujours le même métier, vous vous êtes confessé et vous avez promis, et puis toujours vous recommenciez à l'offenser. Qu'attendez-vous ? que Dieu vous fasse mourir ; et qu'il vous envoie en enfer ? ne voyez-vous pas que Dieu ne peut vous supporter plus longtemps ?

•  
 1 Viene Dio tutto pietà  
 A chiamarti in questi giorni,  
 Ma se presto a Dio non torni,  
 Dio non più ti chiamerà.

III. *Moralité et invitation à la pénitence.* — Allons, c'est assez maintenant que la mission est ici, donnez-vous à Dieu, qui vous attend encore et qui est prêt à vous pardonner toutes les offenses que vous lui avez faites, si vous voulez changer de vie. Venez à l'église où se fait la mission, venez entendre les prédications, et faites une bonne confession. Ne doutez pas que, si vous voulez véritablement abandonner le péché, Dieu ne vous pardonne ; je vous le promets, moi de la part de Jésus-Christ.

IV *Annonce de la mission.* — Jésus-Christ est au milieu de vous, il est venu avec la sainte mission qui commencera demain. Les pères missionnaires ont le privilège d'absoudre de tous les cas réservés, même des censures réservées au pape, ils peuvent encore dispenser des vœux. On fera dans l'église une foule de beaux exercices pour votre salut ; il y aura rosaire, instruction, sermon matin et soir, et ceux qui après avoir assisté à ces exercices se confesseront et communieront, gagneront l'indulgence plénière, lorsqu'ils recevront à la fin la bénédiction papale. Oui, c'est pour vous que s'ouvrent les entrailles de la miséricorde de Dieu ; vous pouvez devenir saints, si vous le voulez.

V. *Sentence terrible.* — Que dites-vous enfin ? quelle résolution prenez-vous ? voulez-vous cesser de déplaire à Dieu, ou non ? Qui sait si ce n'est pas là le dernier appel que Dieu vous fait ? Décidez-vous vite. Quoi ! voulez-vous attendre que Dieu en finisse décidément, et vous envoie brûler pour toujours en enfer, sans espoir de pouvoir jamais y trouver remède ? Rentrez chez vous, mon frère, et pensez ce soir à ce que vous venez d'entendre, recommandez-vous à la Mère de Dieu et priez-la de vous éclairer, allez.

#### DÈUXIÈME EXEMPLE.

Vous êtes ennemi du Seigneur  
Et vous ne tremblez pas, pécheur ?

Abandonnez le péché, ô mon fils,  
Si vous ne voulez pas vous damner<sup>1</sup>.

I. *Introduction.* — Vous êtes ennemi de Dieu, et vous ne tremblez pas, pécheur ! Si vous êtes dans le péché, sans doute, mon frère, vous êtes ennemi de Dieu, de Dieu qui peut, s'il le veut, vous envoyer en enfer dans ce moment même ; et vous dormez, vous riez, vous ne tremblez pas, vous ne gémissiez pas !

II. *Amplification.* — O mon fils, que je vous plains ! le péché vous a aveuglé et vous empêche de voir le danger que vous courez, car vous pouvez mourir à tout moment et brûler dans le feu de l'éternité. Eh quoi ? est-ce un prince de la terre que vous avez pour ennemi auquel vous pourriez échapper, contre lequel vous pourriez vous défendre, à la vue duquel vous pouvez vous soustraire ? Hélas, non, c'est Dieu que vous avez pour ennemi, Dieu qui vous voit partout où vous allez, qui est ici où vous êtes ; et s'il voulait vous châtier, qui pourrait jamais vous arracher de ses mains ?

III. *Moralité et exhortation.* — O mon frère, voilà le chemin que vous devez suivre, si vous voulez vous sauver. Quoi ! sauver ? quoi ! sauver ? Eh ! ne voyez-vous pas, malheureux que vous êtes damné ? ne voyez-vous pas que Dieu ne peut plus vous supporter ? Ecoutez-moi ce soir : vous êtes, il est vrai, ennemi de Dieu, puisque vous l'avez offensé ; mais il est prêt à vous pardonner, si vous lui demandez pardon et que vous changiez de vie. Courage donc, chrétien, venez à la mission, confessez-vous, quittez le péché, donnez-vous à Dieu, qui vous attend et vous appelle ; ne le méprisez plus.

IV *Annonce de la mission.* — Voilà Jésus-Christ qui est venu vous appeler jusque dans votre propre maison et qui, pour vous sauver, a fait venir les missionnaires dans ces lieux ; les pères ont le pouvoir de...

<sup>1</sup> *Sci nemico al tuo Signore,  
E non tremi, o peccatore ?  
Lascia, figlio, il tuo peccato,  
Se non vuoi morir dannato.*

V *Sentence terrible.* — Pécheur mon ami, que voulez-vous que Dieu fasse de plus pour vous? Allons, ne vous découragez pas, espérez, mais espérez et tremblez; si vous voulez changer de vie, espérez; mais si vous préférez toujours avoir Dieu pour ennemi, tremblez; tremblez, vous dis-je, que ce soir vous n'entendiez le dernier appel: si vous ne vous décidez à vous donner à Dieu, il vous abandonnera, et vous serez damné. Allons, mon fils...

TROISIÈME EXEMPLE.

Votre vie doit finir  
Et vous n'en savez pas le moment;  
O mon frère, qui sait  
Si vous ne mourrez pas cette nuit<sup>1</sup>.

I. *Introduction.* — Mon cher frère, avez-vous entendu les paroles du cantique? votre vie doit finir et vous n'en savez pas le moment. Voyez, pécheur, la belle vie que vous menez. Hélas! loin de Dieu, loin des sacrements, loin de l'église. A peine les jours de fête entendez-vous une messe pleine de distractions; et puis tout le reste du temps, à quoi le dépensez-vous? à offenser et à irriter Dieu: vous vivez en un mot comme si vous ne deviez jamais mourir.

II. *Amplification.* — Pauvre pécheur! pensez-vous à la mort? que vous y pensiez ou que vous n'y pensiez pas; que vous le vouliez, ou que vous ne le vouliez pas; il doit venir un jour où votre vie finira; il vous faudra quitter ce monde, votre corps sera porté en terre, et votre âme précipitée dans l'éternité. Que vous le croyiez ou que vous ne le croyiez pas. Il est certain, il est de foi que vous devez mourir, et qu'après cette vie il y en a une autre qui ne finira jamais; et si vous vous trompez dans votre compte et que vous vous damniez,

<sup>1</sup> La tua vita ha du finire,  
E non Sai quando sarà.  
Fratel mio, forse chi sa  
Se stanotte hai da morire.

il vous faudra traîner une vie malheureuse et désespérée pour toujours, tant que Dieu sera Dieu.

III. *Moralité et exhortation.* — Dites-moi, si cette nuit même, si maintenant que je prêche, la mort vous arrivait, qu'en serait-il de votre pauvre âme ? où iriez-vous, malheureux ? Allons, vite, mon cher frère, remédiez à votre mal en ce moment où Dieu vous attend et vous donne le temps de vous confesser et de régler vos comptes avant que la mort vienne. Que dites-vous ? que voulez-vous faire ? Décidez-vous.

IV *Annnonce de la mission.* — Voilà que Jésus-Christ est venu avec la mission pour vous appeler et vous pardonner, si vous le voulez. (On annonce ensuite les pouvoirs des missionnaires).

V. *Sentence terrible.* — Je vous le demande de nouveau, que dites-vous ? que voulez-vous faire ? voulez-vous revenir à Dieu ? Songez que depuis la dernière mission qui a eu lieu dans ce pays, il y en a tant qui sont morts, et combien y en a-t-il qui doivent être actuellement en enfer ! et pourquoi ? parce qu'ils n'ont pas voulu en finir, et que Dieu en a fini avec eux. Quoi ? voulez-vous qu'il vous en arrive autant, et que vous n'ayez plus qu'à vous lamenter dans le feu de l'enfer pendant toute l'éternité ? Allons, mon fils... etc.

#### QUATRIÈME EXEMPLE

Vous avez un Dieu qui vous aime tant,  
 Ou qui pour mieux dire est l'amour lui-même ;  
 Il vous recherche, il vous appelle,  
 Il vous dit : O pécheur,  
 Reviens, mon fils, reviens à ton père ;  
 Agneau, retourne à ton pasteur <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Hai un Dio che tanto t'ama,  
 Anzi ch'è l'istesso amore,  
 E chi dice, o peccatore,  
 Torna, figlio, torna al padre,  
 Torna, agnello, al tuo pastore.

I. *Introduction.* — O Dieu ! que vous êtes bon et miséricordieux envers les hommes ! les hommes fuient loin de vous, et vous allez à leur recherche ! ils vous méprisent, et vous leur offrez la paix et le pardon !

II. *Amplification.* — O mon frère, voici que je viens ce soir de la part de Jésus-Christ vous offrir le pardon et le salut, si vous le voulez. Dites-moi, méritiez-vous cette grâce ? Dieu pouvait vous frapper de mort et vous envoyer en enfer au moment même où vous l'offensiez. Mais voyez la grande miséricorde dont Dieu use à votre égard ; au lieu de vous châtier, voilà qu'il est venu, au moyen de la mission, vous appeler pour vous pardonner, et il vient lui-même vous chercher pour faire la paix avec vous. Il suffit que vous vous repentiez de vos offenses, et que vous lui promettiez de ne plus l'offenser.

III. *Moralité et exhortation.* — Voici les paroles qu'il vous adresse ce soir : Reviens, mon fils, ah ! reviens à ton père ; agneau de mon troupeau, retourne à ton pasteur <sup>1</sup> Et vous, que dites-vous ? que répondez-vous à cet appel que Dieu vous fait ? Sans plus de retard, jetez-vous à ses pieds, venez à l'Eglise, et faites une bonne confession.

IV *Annonce.* — La mission est commencée ; les pères ont tous les pouvoirs, etc.

V *Sentence terrible.* — Ecoutez, mon frère, si vous voulez profiter de cette belle occasion, si vous voulez revenir à Dieu, il vous tend les bras, tout prêt à vous embrasser. Mais si vous voulez continuer à faire la sourde oreille comme vous l'avez fait par le passé, tremblez que Dieu ne vous abandonne et qu'il ne cesse de vous appeler. Et si Dieu vous abandonne, malheureux, vous mourrez dans votre péché, et vous irez gémir en désespéré dans l'enfer, sans espoir de trouver remède à votre perte éternelle. Allez, mon fils...

<sup>1</sup> Torna, figlio, torna al padre,  
Torna agnello, al tuo pastore,

## CINQUIÈME EXEMPLE

Que d'aveugles vont sans cesse  
 Se jeter dans le feu éternel ;  
 Ils y courent, hélas ! ô mon Dieu, parce qu'ils ne savent pas  
 Quel grand mal c'est que l'enfer<sup>1</sup>.

I. *Introduction.* — Pécheur, que dites-vous ? que dites-vous ? Vous dites que si vous allez en enfer, vous n'y serez pas seul ? Vous dites que si vous êtes damné, patience ? O Dieu ! tel est le langage de tant de pauvres aveugles ; c'est ainsi que tant d'âmes vont se perdre en enfer : « Et ils y courent, grand Dieu, parce qu'ils ne savent pas ce que c'est que l'enfer<sup>2</sup> »

II. *Amplification.* — Écoutez-moi : ce que vous dites maintenant, c'est ce que disaient aussi tant de damnés qui sont aujourd'hui à brûler dans ce feu éternel : Si j'y vais, je n'y serai pas seul ; si j'y vais, patience. Aujourd'hui ils ne disent plus la même chose, oh ! non, non. Je voudrais qu'un damné sortit ce soir de l'enfer, et qu'il prît la parole à ma place ; vous l'entendriez s'écrier : « Que je suis malheureux ! je disais autrefois que je ne serais pas seul en enfer, et maintenant je dis : Ah ! plutôt à Dieu que j'y fusse seul. Hélas ! au milieu de ce feu qui me dévore, au milieu de ces ténèbres, de cette fumée qui m'aveugle, au milieu de tant d'autres peines, j'ai de plus le tourment de ces maudits compagnons qui me suffoquent par leur multitude, qui m'assourdissent par leurs cris, qui m'empoisonnent par leur puanteur. Je disais : si je vais en enfer, patience ; quelle patience ? je me meurs de rage à tout instant ; je crie, je hurle en désespéré ; je voudrais mourir, et je ne le puis. »

<sup>1</sup> Quanti ciechi al fuoco eterno  
 A penare ognor seen vanno !

Vanno, oh Dio ! perchè non sanno  
 Che gran malo sia l'inferno.

<sup>2</sup> Vanno, oh Dio ! perchè non sanno  
 Che gran malo sia l'inferno.

III. *Moralité.* — Voyez, mon frère voyez comme parlent ceux qui, comme vous, ne tenaient aucun compte de l'enfer. Mais entendez aussi ce que Dieu, au contraire, vous dit ce soir par ma bouche : O mon fils, il n'y a plus de remède pour ces misérables, mais il y en a pour vous, si vous le voulez : demandez-moi pardon, et je vous pardonne et vous sauve de l'enfer.

VI. *Annonce, etc.* — C'est dans ce but que le Seigneur vous a octroyé cette mission, pour laquelle les pères ont reçu tous les pouvoirs... etc.

V *Sentence terrible.* — Pécheur, qui sait si ce n'est pas le dernier avis que Dieu vous donne, le dernier trait de clémence, dont il use à votre égard ? C'en est assez, Dieu ne peut vous supporter plus longtemps ; sa vengeance est toute prête. Ne voulez-vous donc croire à l'enfer que juste au moment où vous y arriverez ? ah ! prenez garde, vous y allez, vous y allez ; et si vous y en entrez une fois, songez qu'il n'y aura plus de remède ; si vous tombez une fois dans ce gouffre de feu, vous n'en sortirez jamais plus, jamais plus, jamais plus. Allons, mon fils, etc.

#### SIXIÈME EXEMPLE

Pensez, pensez à l'éternité,  
Pécheur qui restez dans votre aveuglement ;  
Pensez, ô mon fils, pensez à ce jamais  
Qui éternellement n'aura point de fin<sup>1</sup>.

I. *Introduction.* — O éternité ! ô éternité ! les saints tremblent en pensant à l'éternité, en en prononçant seulement le nom ; et vous, pécheur, qui êtes dans la disgrâce de Dieu, vous n'avez pas peur ? vous ne tremblez pas ? Il est de foi que ceux qui

<sup>1</sup> Pensa, pensa all'eternità,  
Peccator che cieco stai ;  
Pensa, figlio, pensa a quel mai  
Che in eterno non finirà.

meurent en état de péché vont brûler éternellement dans le feu de l'enfer.

II. *Amplification.* — Qu'est-ce que l'enfer? c'est un lieu obscur où l'on ne voit que monstres horribles, où l'on n'entend que des hurlements et des cris, où l'on n'éprouve que tourments et supplices. Mais toutes ces souffrances, combien de temps durent-elles? Toute l'éternité, toujours, toujours. Quand finiront-elles? Jamais, jamais. Sors pour ce soir de l'enfer, malheureux Judas, toi que dix-huit cents ans t'y trouvent englouti, dis-nous combien de temps dureront tes souffrances? Judas nous répond : Toujours, toujours. Et toi, Caïn, parle à ton tour ; dis-nous depuis combien d'années tu brûles dans ce feu ! Caïn nous répond : Ah ! malheureux que je suis, depuis plus de cinq mille ans. — Quand donc finira ton enfer ? — Quoi, finir ? jamais, jamais.

III. *Moralité.* — O mon frère, que vous en semble ? dites-moi comment vous pouvez dormir avec le péché dans l'âme, et dans l'inimitié de Dieu ? Cet enfer éternel sera pour vous aussi. Pourquoi ne pas vous résoudre à sortir de ce malheureux état de vie ? pourquoi ne portez-vous pas un prompt remède à ce malheur immense qui vous menace de près, si vous ne vous hâtez de faire votre paix avec Dieu ? hâtez-vous d'y apporter remède, faites une bonne confession, rentrez en grâce avec Dieu, avec ce Dieu qui ne veut pas vous voir damné.

IV *Annonce*, etc. — Vous le savez, la mission est commencée. Que veut dire mission ? cela veut dire que Jésus-Christ vient pour sauver des enfants perdus et les préserver de l'enfer. Sachez que les pères ont tous les pouvoirs, etc.

V. *Sentence terrible.* — O mon fils, ne vous abusez pas sur cette grande miséricorde de Dieu. Aujourd'hui, en versant seulement une larme aux pieds d'un confesseur, vous pouvez vous préserver de l'enfer. Mais si vous ne changez pas de vie, entendez le bien, ouvrez bien l'oreille ce soir, vous finirez par aller gémir dans cet enfer tant que Dieu sera Dieu, pendant l'éternité toute entière. Allons, mon fils, etc.

*Cantiques divers pour les avertissements de nuit.*

Dieu m'envoie ici ;  
 Je suis un messager de miséricorde ;  
 Mais qui sait si ce jour  
 N'est pas le dernier jour de pardon pour toi ?

Un Dieu qui est toute bonté  
 Viens t'appeler dans ces jours.  
 Mais si tu ne te hâtes de revenir à lui.  
 Il ne t'appellera plus.

Aime un Dieu qui t'aime tant,  
 Et qui pour mieux dire est l'amour lui-même,  
 Qui te recherche et t'appelle chaque jour,  
 Et qui te dit : O pécheur, à ton père  
 Reviens mon fils,  
 Reviens, agneau, à ton pasteur.

Tu es ennemi de ton souverain maître,  
 Et tu ne trembles pas, pécheur ?  
 Renonce à ton péché, mon fils,  
 Si tu ne veux pas mourir damné.

Le Seigneur attend, attend ;  
 Mais il n'attendra pas toujours.  
 Quand le temps de la vengeance sera venu,  
 Il n'usera plus de clémence.

Reviens à Dieu, fais pénitence,  
 Pécheur, ne tarde pas davantage.  
 Ne dédaigne pas la clémence  
 De ton doux et bon Jésus.

Tu es en état de péché, tu peux te réjouir ?  
 Tu es sans Dieu, et tu peux dormir ?  
 Tu es sur le point d'être damné,  
 Et tu ne penses pas à te corriger ?

Ta vie doit finir un jour,  
 Et tu ne sais pas quand ce sera ;  
 O mon frère, qui sait  
 Si tu ne dois pas mourir cette nuit même ?

Pense, ô mon fils, à ce grand moment  
De la mort qui l'attend,  
A ce moment d'où dépend ton bonheur  
Ou ton supplice éternel.

Vis cependant comme il te plaira,  
Pécheur ; un jour viendra certainement,  
Où le Seigneur que tu oses offenser,  
Sera ton juge.

Pécheur, que deviendras-tu,  
Lorsque, devant un Dieu courroucé,  
On te reprochera  
Tout le mal que tu fais ?

Chaque jour, que d'hommes aveuglés  
S'en vont dans le feu éternel !  
Hélas ! ô mon Dieu, ils s'y jettent, parce qu'ils ne savent pas  
Quel grand mal c'est que l'enfer.

Combien de temps, combien de temps le pécheur  
Restera-t-il en enfer ?  
Ce sera pendant l'éternité,  
Parce qu'il a offensé son souverain maître.

Pense, pense à l'éternité,  
Pécheur aveugle que tu es ;  
Pense, mon fils, ô mon fils, pense à ce jamais  
Qui ne devra jamais finir<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Il mio Dio mi manda qui ;  
Di pietà messaggio io sono.  
Ma chi sa se di perdono  
Simper te l'ultimo di ?

Viene Dio tutto pietà  
A chiamarti in questi giorni.  
Ma se presto a Dio non torni,  
Dio non più ti chiamerà.

Ama un Dio che tanto t'ama,  
Anzi ch'è lo tesso amore ;  
Ti va appresso, ognor ti chiama,  
E ti dice : o peccatore,

## § II

De l'avertissement simultané(a).

Les avertissements simultanés ne se font que rarement, et seulement dans certains pays où il n'y a pas concours de peuple à l'église, ou bien où il se trouverait beaucoup de personnes qui mènent une vie scandaleuse et qui ne viendraient pas aux prédications. Le but de ces sortes d'avertissements est d'épouvanter les auditeurs ; aussi doit-on y faire beaucoup de menaces, faire envisager les châtimens de Dieu, la mort éternelle, l'abandon de la grâce et les peines éternelles. Voici

Torna figlio, torna al padre,  
Torna, agneillo, al tuo pastore.  
Sei nemico al tuo signore,  
E non tremi, o peccatore ?

Lascia, figlio, il tuo peccato ;  
Se non vuoi morir dannato.  
Il Signore aspetta, aspetta,  
Ma non sempre aspetterà.

Quando è tempo di vendetta,  
Più non usa allor pietà.  
Torna a Dio, fa penitenza,  
Peccator, non tardar più,

Non sdegnar l'alta clemenza  
Del tus dolce e baon gesù  
Stai in peccato, e puoi giovire ?  
Senza Dio, e puoi dormire ?

Stai già in punto di dannarti,  
Et non pensi ad emendarti ?  
La tua vita ha da finire,  
Et non sai quando sarà.

Fratel mio, forse chi sa  
Se stanotte hai da morire ?  
Pensa, figlio, al gran momento,  
Che t'aspetta della morte,

(a) Nous traduisons ici la locution italienne, *Sentimento di Semina*. (L'éditeur).

quelle est la manière de faire des avertissements. D'abord les pères missionnaires doivent être assez nombreux pour pouvoir embrasser tout le pays ; 2° ils doivent sortir de l'église pendant la nuit, plus tard que de coutume, sans lanterne, sans crucifix et sans société. Chacun doit ensuite se rendre seul et en secret dans le lieu qui lui est désigné, ils doivent disposer les lieux de façon que l'un ne confonde pas sa voix avec celle d'un autre. Au premier son de la grosse cloche, ils commenceront tous ensemble et finiront aussi au même instant que la cloche en donnera le signal. 3° L'avertissement simultané est semblable à l'avertissement de nuit, quant à ses parties, mais avec cette différence que l'introduction est plus courte, et se fait *ex abrupto* par l'énoncé de la proposition. Ce sera, par exemple, l'abandon de Dieu qui nous menace, l'ingratitude de ceux qui ferment l'oreille à la volonté divine, ou bien la justice de Dieu à l'égard de celui qui méprise ses misé-

Da cui pende la tua sorte  
O l'eterno tuo tormento.

Vivi pur com ea te piace,  
Peccator, chè'l fin verrà  
Quel signor che offendi audace  
Il tuo giudice sarà.

Peccator, che fia di te,  
Quando avanti a Dio sdegnato  
Ti sarà improverato  
Quanto mal da te si fé?

Nella morte al fuoco eterno  
Quanti ciechi ognor sen vanno!  
Vanno, eh Dio! perchè non sanno  
Che gran male sia l'inferno.

Quanto, quanto nell'inferno  
Dovrà star il peccatore?  
Vi starà sempre, in eterno,  
Perchè offese il suo Signore,

Pensa, pensa all'eternità,  
Peccator che cieco stai.  
Pensa, figlio, pensa a quel moi,  
Che in eterno non finirà.

ricordes. Après l'introduction, vient l'amplification avec la pondération ; puis enfin la moralité. Mais chacune de ces parties doit être très-courte, ainsi que l'exhortation à la pénitence, sans en exposer les motifs, sans affections, et sans avertir des privilèges attachés aux exercices des missionnaires. L'avertissement simultané ne doit avoir en résumé que trois parties à peine, savoir : l'introduction avec un peu d'amplification et de pondération, la moralité avec l'invitation à la pénitence, enfin la sentence terrible.

*Exemple d'avertissement simultané.*

I. *Introduction.* — Vous voulez donc vous damner, pécheur ? vous voulez donc que votre Dieu vous châtie et se détourne de vous ? Voilà plusieurs jours que la mission est dans ce lieu, et vous ne venez pas même à l'église ? Au lieu de vous châtier, Dieu vous envoie la sainte mission par laquelle il ne cesse de vous appeler la nuit, le jour, à toute heure, en tout lieu, dans l'église, sur les places publiques, et même jusque chez vous. De quelle miséricorde, quelque grande qu'elle puisse être, Dieu avait-il user à votre égard, et dont il n'ait pas usé ! Et vous, vous êtes toujours plus sourd, toujours plus obstiné ! Eh bien, continuez à mépriser la voix de Dieu et ses grâces ; mais sachez que la justice de Dieu est proche ; bientôt une mauvaise mort viendra vous surprendre. Les démons demandent à Dieu vengeance contre vous, et Dieu ne peut plus vous supporter. Pauvres pécheurs, que je vous plains ! il valait mieux que vous ne fussiez jamais nés ! Maintenant vous vous moquez de la mission ; mais viendra un temps où cette grâce que Dieu vous fait aujourd'hui, et dont vous ne voulez pas profiter, sera un glaive cruel qui transpercera votre âme dans l'enfer pour une éternité. Alors vous ouvrirez les yeux pour vous plaindre et maudire votre obstination, mais il ne sera plus temps d'y porter remède.

II. *Moralité.* — Allons, cessez, ingrat, de fermer l'oreille, cessez de faire de la peine à votre Dieu, venez demain à

l'église, venez entendre les prédications que nous y ferons encore. La mission s'avance, Jésus-Christ vous y attend ; faites une confession de tous vos péchés, mais venez bientôt, bientôt, avant que la mission ne finisse ; ne perdez plus de temps, ne résistez plus à la voix de ce Dieu qui vous appelle.

III. *Sentence terrible.* — Si vous en agissez autrement, je vous annonce ce soir un grand châtiment de la part de Dieu, et je vous dis que cette mission que Dieu vous envoie pour que vous fassiez votre salut, ne servira, si vous la méprisez, qu'à vous faire abandonner de Dieu, et à vous faire gémir avec plus de désespoir dans l'enfer, sans espérer de pouvoir jamais porter remède à votre perté éternelle.

### § III

De l'avertissement de jour.

J'ai déjà dit plus haut que l'avertissement de jour se fait pour rassembler les personnes qui sont sur les places et dans les magasins, et les attirer à l'église. Aussi la moralité doit-elle s'en terminer par un mouvement qui engage les auditeurs à se rendre à l'église pour entendre les prédications qui vont commencer. L'avertissement de jour contient les mêmes parties que celui de nuit, avec cette différence : 1° Que celui de jour doit être plus long et peut durer jusqu'à un quart d'heure ; on peut y donner plus d'étendue aux raisons qu'on présente, et joindre quelques citations latines, tout en ayant soin de les choisir courtes, et en petit nombre, ou tout au plus deux ou trois. On peut aussi y raconter quelque fait, en faisant attention à l'adapter à la proposition que l'on développe dans l'avertissement. 2. Le style doit en être extrêmement simple et familier, mais sans manquer pour cela de force, ni de véhémence. 3° Il n'est pas toujours nécessaire de commencer l'avertissement de jour par un cantique, surtout si le peuple se trouve déjà rassemblé pour entendre. 4° A la fin de cet

avertissement, et surtout pendant les premiers jours de la mission, on peut joindre un acte de contrition, mais exprimé en peu de mots. 5<sup>o</sup> Enfin, au lieu de la sentence terrible, on doit donner un motif spécial pour engager les auditeurs à venir à l'église.

*Exemple de l'avertissement de jour.*

I. *Introduction.* — Mes frères, avez-vous jamais entendu dire qu'il y ait un roi qui ayant été offensé par un de ses sujets, le condamna à mort avec juste raison ; mais qu'avant d'exécuter la sentence, que fit le roi ? il envoya un de ses ministres auprès du condamné pour lui dire que, s'il se repentait et lui demandait pardon, il le lui accorderait. Ce n'est pas entre un prince et des sujets que cela se soit jamais passé, mais c'est là ce qui se passe aujourd'hui même entre Dieu et vous. Vous êtes déjà condamnés à l'enfer pour les offenses que vous avez faites à Dieu ; et Dieu, au lieu de donner un libre cours à sa justice, vous a envoyé les missionnaires comme des ambassadeurs : *Pro Christo legatione fungimur*, mais comme des ambassadeurs de paix et de pardon.

II. *Amplification.* — Nous vous faisons donc savoir de la part de Jésus-Christ qu'il est prêt à vous pardonner, si vous vous repentez de l'avoir offensé, et si vous lui promettez de changer de vie. Que dites-vous donc ? que répondez-vous ? Ecoutez, chrétiens, la mission est une œuvre de miséricorde pour ceux qui savent en profiter ; mais quant aux obstinés, elle ne servira qu'à leur attirer plus tôt l'abandon et les châtimens de Dieu. Le Sauveur gémissait sur la ruine de Jérusalem, et pourquoi ? parce qu'il voyait que cette ville ingrate ne voulait pas tirer profit de la visite qu'il lui faisait ; *Videns civitatem, flevit super illam*. Alors il annonça en pleurant quel serait le châtiment qui lui était réservé : *Ecce derelinquetur domus deserta, eo quod non cognoveris tempus visitationis tuæ*. (Luc. XIX. 44.)

III. *Moralité et invitation.* — Peuple de N., aujourd'hui Jé-

sus-Christ est venu vous visiter aussi par la sainte mission pour vous faire miséricorde. Que celui qui méprise cette visite du Seigneur tremble et s'attende à recevoir bientôt un sévère châtement. Il faut donc, ô mon frère, que vous reveniez à Dieu, maintenant qu'il vous appelle lui-même ; mais hâtez-vous de le faire. Dieu appelle, mais n'appelle pas toujours ; et quand il appelle, il veut être obéi sur-le-champ. *Hodie si vocem Domini audieritis, nolite obdurare corda vestra.* Dites-moi, si le condamné dont nous parlions tout à l'heure faisait répondre à ce roi qui lui offrait le pardon à condition qu'il se repentît tout de suite, qu'il voudrait y réfléchir d'abord, et qu'il verrait ensuite ce qu'il aurait à faire, le roi ne donnerait-il pas l'ordre d'exécuter sur-le-champ l'arrêt de sa justice ? Eh bien, c'est à quoi doit s'attendre aussi celui qui ne se convertit pas aussitôt que Dieu l'appelle.

IV *Annonce de la mission.* — Voilà, mes frères, la mission qui est venue vous trouver ; elle s'ouvre aujourd'hui. Voici Jésus-Christ qui vous appelle et qui vous dit : *Convertimini ad me, et convertar ad vos.* (*Zach. I. 1.*) Pécheurs, vous m'avez tourné le dos ; mais venez à moi, je suis prêt à vous recevoir dans mes bras. Que voulez-vous que ce Dieu fasse de plus ? Oh ! non, qu'il n'y ait personne parmi vous d'assez ingrat pour oser ajouter encore aux injures qu'il lui a faites, celle de dédaigner le pardon qu'il lui offre.

V. *Acte de douleur.* — Jetons-nous tous aux pieds de Jésus-Christ ; disons : Seigneur, je vous remercie de m'avoir attendu jusqu'à ce jour, et de ne m'avoir pas envoyé en enfer ; je me repens, etc... A l'avenir je veux changer de vie, etc... (Motifs pour les engager à aller à l'église.) Que tous viennent donc à l'église, Jésus-Christ a dit que les brebis entendent sa voix. *Oves meæ vocem meam audiunt.* Que celui qui veut être une des brebis de Jésus-Christ, se mette à la suite de Jésus-Christ, etc.

## § IV

De l'avertissement de discipline.

L'avertissement de discipline doit être beaucoup plus court que celui de nuit, et être conçu en termes qui excitent à la componction, plutôt qu'à la frayeur, d'un ton de voix larmoyant, puisque l'unique but de cet avertissement c'est d'émouvoir les auditeurs, de les porter au repentir et de les engager à faire quelque pénitence. Elle comprend trois parties, les réflexions, la moralité et les mouvements. Dans la réflexion on expose avec brièveté une des propositions les plus marquantes de la prédication qu'on vient de faire ; dans la moralité on démontre la nécessité de faire pénitence, dans les mouvements on excite le peuple à pratiquer cette pénitence.

*Exemple de l'avertissement de discipline.*

Je suppose qu'on a prêché sur l'abandon de Dieu.

I. *Réflexion.* — Avez-vous entendu, mon frère, quel est le châtement que vous méritez par vos péchés ? Oui, vous auriez mérité que Dieu vous abandonnât et qu'il ne vous pardonnât plus ; mais non, le Seigneur vous attend encore et vous appelle, il étend ses bras pour vous recevoir, si vous voulez revenir à ses pieds. O mon frère, ne méprisez plus ce Dieu, qui a eu tant de bonté pour vous. Changez de vie. Quoi ? voulez-vous attendre qu'il vous abandonne effectivement ?

II. *Moralité.* — Oui, pécheur, donnez-vous à Dieu tout de suite, dites-lui que dorénavant vous ne voulez plus l'offenser. Pour ce qui est du passé, priez-le qu'il vous pardonne les offenses que vous lui avez faites.

III. *Mouvements.* — Gémissiez donc, faites pénitence, châtiez votre corps, puisqu'il a causé du déplaisir à votre Dieu ; allons, levez la main, élevez la voix, et demandez pardon à Dieu : Par-

donnez-moi, Seigneur, miséricorde, je me repens de vous avoir offensé, miséricorde.

Alors le père entonnera le *Miserere* que reprendront les ecclésiastiques qui l'assistent ; ensuite au milieu du psaume il fait arrêter, en agitant la sonnette, à un des versets dont il fait la proposition d'un sentiment plus bref que ceux que vous avez vus plus haut, mais toujours dans les mêmes règles.

1° *Ne projicias me a facie tua.* En pensant aux offenses dont il était coupable envers Dieu, David tremblait et s'écriait : *Ne projicias me a facie tua.* Seigneur, ne me rejetez pas de votre présence, comme je le mériterais. 2° Et vous, ô mon frère, que dites-vous ? combien de fois n'avez-vous pas chassé Dieu de votre âme ? vous mériteriez aussi que Dieu à son tour vous chassât de son Eglise. 3° Mais non, écoutez plutôt ce qu'il vous dit ce soir : O mon fils, demande-moi pardon, car je veux te pardonner. Elevez donc la voix de nouveau : Pardon, Seigneur, miséricorde.

On doit veiller à ce que cet exercice se termine toujours avec ferveur : c'est pourquoi, si l'on s'aperçoit que la ferveur du peuple s'affaiblit, il faut abrégé l'exercice, et entonner le *Gloria Patri* ; ensuite on dira au peuple ; maintenant répondez au cantique, mais en gémissant, gémissant.

Je vous ai offensé, ô mon Dieu, ô mon Seigneur ;  
 O mon Dieu, source inépuisable de bonté, océan d'amour,  
 J'ai été ingrat, je vous ai offensé à tort, oui, je vous ai offensé à tort,  
 Vous qui pour me donner la vie êtes mort sur une croix.  
 Je me repens, ô souverain bien, bonté infinie,  
 Jamais plus je ne vous offenserais, jamais plus.  
 Je passerai tous mes moments, Seigneur,  
 A pleurer sur celui où je vous ai offensé <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Offesi te, mio Dio, caro Signore,  
 Mio Dio, mar di bontà, fonte d'amore.  
 Ingrato offesi a torto, offesi a torto,  
 Chi per donarmi vita in croce è morto.  
 Mi pento, o sommo ben, bontà infinità ;  
 Mai più ti offenderò, mai più in mia vita,  
 Tutti momenti miei, Signor, s'iam spesi  
 In pianger quel momento in cui t'offesi.

Après le cantique, il faut faire réciter au peuple trois *Ave Maria*, la face contre terre, et puis finir, en disant : Loué et remercié soit à jamais le très-saint sacrement. Bénie soit la sainte, immaculée et très-pure conception de la bienheureuse vierge Marie. Que tous ceux qui ont à se confesser viennent à la maison. Observons ici qu'il est nécessaire que les missionnaires, et spécialement l'instructeur et le prédicateur engagent souvent le peuple et surtout les hommes à venir se confesser, en leur disant qu'ensuite, lorsqu'il y aurait foule, ils ne pourraient plus le faire aussi commodément. On doit tenir ce langage, même dès le commencement et avec beaucoup de force ; car, autrement, les missionnaires n'auront point d'occupation dans les premiers jours et seront ensuite accablés par la multitude, non sans beaucoup de désordre et d'embarras.

*Autres exemples d'avertissements de discipline.*

APRÈS LE SERMON SUR LA MORT. — *Réflexion.* — L'avez-vous entendu, mon frère ? Viendra un jour où vous mourrez ; alors le monde aura fini pour vous, vous serez étendu sur un lit et abandonné de tout le monde.

*Moralité.* — Alors il ne sera plus temps de faire sa paix avec Dieu : avec une conscience embrouillée, un Dieu irrité, un cerveau vide d'idées, un cœur dur comme la pierre ; le moyen, je vous prie, d'y porter remède alors ? C'est maintenant, pécheur, mon frère, qu'il est temps de régler ses comptes et d'apaiser Dieu. Il vous a attendu exprès jusqu'ici. Le voilà les bras ouverts pour vous recevoir. Sachez bien que, si vous gémissiez maintenant sur les offenses que vous lui avez faites, Dieu oubliera tous vos péchés.

*Mouvement.* — Gémissiez donc, faites pénitence, hâtez-vous, etc.

APRÈS LE SERMON SUR LE JUGEMENT. — *Réflexion.* — Il viendra donc, mon frère, ce jour, où vous vous trouverez devant le tribunal de Jésus-Christ, pour lui rendre compte de toute

votre vie. Dites-moi, si Jésus-Christ voulait vous juger ce soir, quelle sentence porterait-il sur vous ?

*Moralité.* — Ecoutez : dans ce jour il n'y aura plus d'espoir de miséricorde. Alors Jésus-Christ sera un juge de justice ; mais maintenant c'est un père qui vous tend les bras pour vous recevoir et vous pardonner.

*Mouvement.* — Repentez-vous donc sans retard.

APRÈS LE SERMON SUR L'ENFER. — *Réflexion.* — O mon frère, vous avez entendu ce soir le sermon sur l'enfer. Eh bien ! avez-vous pensé quel sera le lieu où vous devriez être maintenant pour vos péchés ? Vous devriez vous trouver enseveli dans cette mer de feu, dans cette fosse obscure, et y souffrir des tourments inouis. Et vous ne remerciez pas Dieu de ce que vous êtes encore dans cette église, avec toute espérance d'être pardonné, si vous le voulez ? Ah ! si un damné se trouvait ici ce soir, et qu'il pût se repentir et être pardonné, quels actes de repentir, quelles pénitences ne ferait-il pas pour sortir de l'enfer ?

*Moralité.* — Et vous qui avez tant de fois mérité l'enfer plus que tant d'autres qui s'y trouvent plongés pour avoir commis moins de péchés que vous, que faites-vous ? Vous ne gémissiez pas ? Vous ne demandez pas pardon à Dieu ?

*Mouvement.* — Allons, etc.

## § V

De l'avertissement à la suite duquel on devra traîner sa langue sur la terre.

On continue ordinairement les disciplines jusqu'au dernier soir qui précède le jour de la bénédiction. Ce dernier soir donc, au lieu de la discipline, la coutume est de faire le traînement des langues, exercice fort utile pour l'amendement de ceux qui ont la mauvaise habitude de jurer, ou de dire des paroles deshonnêtes. Voici comment doit se faire cet exercice : quand les femmes sont sorties, et que l'église a été fermée à

clef, on fait enlever du milieu des nefes les chaises et les bancs, puis on fait approcher tout le monde du grand portail de l'église. Alors le père qui fait l'avertissement, se place vis-à-vis du peuple, sur un lieu plus élevé que les autres avec un crucifix que tient un clerc entre deux cierges allumés. Tous les autres pères se placent immédiatement près de lui, pour tenir le peuple rassemblé devant le crucifix après en avoir éloigné les enfants placés devant. Alors se fait l'avertissement. A la fin, et au moment où le père exhortera à traîner la langue sur la terre, les autres missionnaires commenceront par donner l'exemple, puis aussitôt qu'ils verront que le peuple à la face prosternée contre terre, les missionnaires se releveront, se placeront dans l'église à distance les uns des autres, et tous ensemble exhorteront le peuple à haute voix à baiser la terre avec conponction. Le but de cet exercice doit être de faire concevoir une grande horreur des péchés qui se commettent par la langue. On peut faire l'avertissement dont il s'agit dans la forme suivante ; on doit cependant le faire plus étendu, puisque c'est seulement alors qu'on traite ce sujet.

*Exemple de l'avertissement que doit suivre le traînement de la langue sur la terre.*

O bonté de Dieu, que vous êtes grande ! ô justice de Dieu, que vous êtes terrible ! ô péché maudit, que tu es cruel ! Levez les yeux, mon frère, voyez l'image de cet homme suspendu à une croix, après avoir été flagellé, couronné d'épines et couvert de plaies depuis les pieds jusqu'à la tête. Dites-moi, je vous prie, quel est cet homme, et quel est le crime qu'il a commis ? c'est le propre fils de Dieu, l'innocence, la sainteté même. Et pourquoi le Père éternel l'a-t-il condamné à mourir au milieu de tant de supplices ? Ecoutez ce que dit le Père éternel : *Propter scelus populi mei percussi eum.* (Isa. LIII.) Voyez donc le mal qu'ont fait vos péchés à cet innocent agneau. Par vos actions déshonnêtes vous lui avez déchiré les chairs, par vos mauvaises pensées vous l'avez couronné d'épines, par

vos démarches, par vos attouchements impurs et criminels vous lui avez cloué les pieds et les mains, par votre endurcissement vous lui avez transpercé le cœur. Mais consolez-vous, ô mon Jésus, car ces pauvres pécheurs ont cessé d'être endurcis. Vous savez qu'ils ont résolu, dans ces saints jours de la mission, de réparer le mal qu'ils vous ont fait ; ils vous ont vengé de vos plaies en s'infligeant la discipline ; des injures, des crachats dont ils avaient couvert jusqu'à vos yeux, par les larmes ; de la torture qu'ont endurée vos pieds cloués, en se rendant à l'église ; des plaies que les épines vous avaient faites, en formant de bons propos. Oui, mes frères, tout cela est accompli maintenant ; mais cette bouche divine de Jésus, je la vois encore abreuvée du fiel de tous vos blasphèmes, de vos murmures, de vos paroles déshonnêtes. Eh bien donc, il vous faut lui faire oublier en ce moment toutes ces amertumes que vous lui avez causées par le passé. Et comment le ferez-vous ? D'abord, en gémissant sur les dégoûts que vous avez donnés à ce Dieu si bon, qui est mort pour vous ; et ensuite en châtiant et en traînant un moment contre la terre cette langue qui a mis tant de fiel dans la bouche de Jésus-Christ. Allons, donnez-lui donc ce soir cette consolation ; mes pères, montrez l'exemple les premiers, et vous, mes enfants, imitez les pères. Gémissons, etc.

*Motifs que les pères auront à suggérer pendant le traînement des langues.*

I. Souffre, langue maudite, qui as eu l'audace d'injurier Jésus-Christ.

II. Pensez, mon frère, que cette langue devrait être maintenant à brûler en enfer, etc...

III. Ecrivez-vous : O mon Jésus, acceptez cette petite pénitence, et pardonnez-moi toutes les paroles par lesquelles je vous ai déplu.

IV Sainte Marie, ma mère, offrez vous-même à Dieu, pour

moi, cette mortification que je m'impose, et priez-le qu'il me pardonne.

V. Oh ! quelle fête ce soir pour les anges, de voir... quelle peine au contraire pour les démons de voir que Dieu vous reçoit ce soir dans ses bras.

VI. En même temps faites un acte de contrition, et demandez à Dieu miséricorde : Seigneur, je me repens... Faites aussi un ferme propos : Seigneur, plutôt mourir... Je vous ai assez abreuvé de fiel. Ah ! si je devais encore vous offenser par ma langue, faites-moi mourir auparavant.

VII. Père éternel, pour l'amour de Jésus-Christ, et pour le fiel qu'il a goûté sur la croix, pardonnez-moi...

VIII. O mon frère, si vous étiez dans l'enfer, comme vous l'avez mérité, que ne feriez-vous pas pour en sortir ? Ce soir, pour prix de cette petite mortification, Dieu vous délivrera de l'enfer.

## § VI

De l'avertissement de paix.

L'avertissement de paix se fait après la discipline, à la différence de celui qui se fait à la communion générale ; il se compose de six parties, d'après Bari, savoir : le résumé, l'application, la preuve, l'exemple, la moralité et la conclusion. Premièrement donc, on résume en peu de mots quelque partie du discours qui a été prononcé. 2<sup>o</sup> On l'applique à ceux qui gardent de la haine contre le prochain, et l'on annonce les châtimens qui tomberont sur les vindicatifs. 3<sup>o</sup> On prouve ce qu'on vient de dire, par quelque passage de l'Écriture ou des saints Pères, et par des raisons, en faisant voir combien ceux qui veulent se venger ont à craindre de la justice divine, et combien au contraire on doit espérer le pardon de Dieu quand on pardonne soi-même. 4<sup>o</sup> On confirmera ces raisons par un exemple qui soit court. 5<sup>o</sup> On passe à la moralité. 6<sup>o</sup> Enfin

on excitera le peuple à faire la paix, en se pardonnant mutuellement les injures reçues. Et même après l'avertissement fini, le père continuera d'exhorter les auditeurs à pardonner, en leur présentant divers motifs qui seront ajoutés à la fin de l'exemple. Mais on devra expliquer que ce n'est pas l'agresseur, mais bien celui qui a été offensé, et qui veut pardonner, qui devra venir dire secrètement au père l'injure qu'il a reçue. Quand l'agresseur vient tout seul, on doit le renvoyer avec quelques bonnes paroles, sans lui permettre de désigner le fait ni la personne offensée. Quand ensuite l'offensé se présente, si l'offense a été secrète, il faut tâcher que leur réconciliation soit également secrète ; mais si l'offense a été publique, on appellera l'agresseur (pourvu toutefois que ce ne soit pas un ecclésiastique), afin qu'ils s'embrassent réciproquement aux pieds du crucifix ; et si l'agresseur ne se trouve pas sur les lieux, on le fera remplacer pour ce baiser réciproque par quelqu'un de ses parents les plus proches. Observons cependant que, si l'inimitié a eu pour cause un point d'honneur, il suffira en ce cas de dire à l'offensé qu'il pardonne du fond du cœur, sans l'obliger à baiser son ennemi ; car autrement il pourrait en résulter un scandale, ou un germe de quelque amitié coupable.

*Exemple d'un avertissement de paix.*

I. *Résumé.* — Avez vous compris, mes frères, quel compte nous avons à rendre à Jésus-Christ, et quelle sentence terrible Notre-Seigneur portera contre les pécheurs ?

II. *Application.* — Le saint homme Job s'écriait, en pensant au jugement de Dieu : « Que ferai-je, lorsque Dieu se lèvera pour me juger ? et s'il m'interroge, qu'aurai-je à lui répondre ? » Et vous, mon frère, que répondrez-vous à Dieu, lorsqu'il vous demandera compte de votre vie ? Oui, oui, dites-moi, que lui

<sup>1</sup> Quid enim faciam, cum surrexerit ad judicandum Deus ? et cum quæsierit, quid respondebo illi ? (*Job. xxxi, 14.*)

répondrez-vous, vous qui haïssez cette personne, et qui, malgré la prédication que vous avez entendue ce soir, pensez encore à vous venger ?

III. *Preuve.* — A Dieu seul appartient la vengeance, car lui seul est le juste vengeur du péché et a le droit de s'appeler le Dieu des vengeances, comme il se donne à lui-même ce nom dans le Deutéronome<sup>1</sup> Et vous, misérable vermisseau, vous voulez agir comme si vous étiez Dieu ? Mais écoutez quels sont les châtimens dont saint Jacques menace ceux qui ne veulent pas pardonner : « On sera jugé sans miséricorde, si l'on refuse de faire miséricorde<sup>2</sup> » Maintenant vous ne voulez pas pardonner à votre prochain l'injure qu'il vous a faite ; mais quand ensuite vous voudrez obtenir miséricorde de Jésus-Christ, lorsqu'il viendra vous juger, il vous la refusera avec justice. Vous-même alors, dit saint Augustin, vous n'oserez pas demander à Dieu qu'il vous fasse miséricorde, dit le même saint, après que, comme en ce moment, vous n'aurez pas pardonné. « De quel front, pourrait vouloir obtenir le pardon de ses péchés, celui qui n'aurait pas acquiescé à l'ordre que Dieu lui fait de pardonner lui-même<sup>3</sup> » A présent vous voulez vous venger du prochain. Eh bien ! Jésus-Christ voudra aussi se venger contre vous. « La vengeance est à moi, dit le Seigneur, et je rendrai en son temps ce qui est dû à chacun<sup>4</sup> » Quand même vous n'auriez pas commis d'autres offenses envers Dieu, pensez-vous que ce soit peu de chose que cette injure que vous lui faites ce soir de vouloir continuer à haïr votre prochain, tandis que Jésus-Christ vous exhorte ce soir même à pardonner à votre frère pour l'amour de lui, qu'il vous le commande, qu'il vous en conjure ?

IV *Exemple.* — On raconte que Jean Gualbert rencontra

<sup>1</sup> Deus ultionum. (*Ps.* xciii, 1.)

<sup>2</sup> Judicium sine misericordia fiet illi, qui non fecit misericordiam. (*Jac.* n, 13.)

<sup>3</sup> Qua fronte indulgentiam peccatorum obtinere poterit, qui ei præcipienti dare veniam non acquiescit ? (*Serm.* cclxxiii, n.)

<sup>4</sup> Mea est ultio, et ego retribuam in tempore. (*Deut.* xxxii, 35.)

un jour l'assassin d'un de ses cousins. Cet homme lui demanda pardon au nom de Jésus-Christ ; à ce nom, le saint le lui accorda, et entra aussitôt dans une église où il vit un crucifix qui baissant la tête, le salua, comme pour le remercier d'avoir pardonné pour l'amour de lui. (On pourrait encore raconter le fait suivant :) Il y avait un homme puissant qui avait sept ennemis et voulait se venger de tous les sept. Sainte Catherine de Sienne le pria de pardonner au moins à un des sept par amour pour Notre-Seigneur : cet homme le fit, et il en éprouva au même instant une telle consolation intérieure, qu'il s'en alla aussitôt trouver sainte Catherine pour lui annoncer que, pour l'amour de Jésus-Christ, il pardonnerait à tous.

V. *Moralité.* — Ainsi le Seigneur embrasse de cœur ceux qui pardonnent pour l'amour de lui à quiconque les a offensés. Et vous, mon frère, si vous voulez que Jésus-Christ vous embrasse aussi, pardonnez, il le faut, embrassez de même celui qui vous a offensé. « Pardonnez, et il vous sera pardonné, » comme vous en assure Notre-Seigneur lui-même<sup>1</sup> Entendez-le bien : si ce soir, pour plaire à Dieu, vous oubliez les offenses que vous avez reçues et que vous pardonnez, Dieu aussi oubliera les offenses que vous lui avez faites, et il vous embrassera comme l'un de ses fils.

VI. *Mouvement.* — Eh bien donc, chrétien mon frère, vous qui avez reçu telle injure de votre prochain, venez le dire en secret à l'oreille de votre père, pour faire ensuite votre paix aux pieds du crucifix. Oh ! heureux celui qui fera ce soir le premier cette belle action, et donnera de cette manière le bon exemple ! Venez donc, Jésus-Christ vous attend...

Cet avertissement est présenté ici en abrégé, pour en donner une simple idée ; mais le missionnaire qui en sera chargé pourra l'étendre à sa manière et comme mieux lui semblera. Il est à propos d'indiquer ici, en finissant, divers motifs à faire valoir pour engager les personnes offensées à pardonner ; par exemple, ceux-ci :

<sup>1</sup> Dimittite, et dimitemini. (*Luc.* vi.)

I. Venez donc ce soir faire ce plaisir à Jésus-Christ, venez pardonner... Je ne vous le demande pas pour l'amour de moi, mais pour l'amour de Jésus crucifié, qui vous pardonnera, si vous pardonnez : sinon, n'ayez pas la témérité de lui demander pardon, il vous tournerait le dos, et au jour du jugement, etc.

II. Voyez que c'est le démon qui vous tente en ce moment, pour que vous n'en veniez pas à pardonner, et qui vous suggère que ce serait une honte pour vous de le faire ; mais vous avez à lui répondre que ç'a donc été une honte pour Jésus-Christ de pardonner à ceux qui l'ont crucifié ? Allons donc, ne vous arrêtez pas à écouter les conseils du démon ; mais écoutez Jésus-Christ, qui vous dit ce soir : Si tu veux que je fasse ma paix avec toi, fais la tienne avec ton prochain.

III. Eh bien ! qu'attendez-vous ? Faites-vous violence, ne vous laissez pas vaincre par le démon. Donnez cette satisfaction à Jésus-Christ et à la Vierge Marie, qui sont attentifs à ce que vous allez faire.

IV. Oh ! quelle consolation vous éprouverez, quand une fois vous aurez accompli ce bel acte ! Venez vite...

V. Voyez et tremblez, car si ce soir, vous ne pardonnez pas, Dieu vous abandonnera et vous serez damné.

VI. Courage donc, le voici qui vient, laissez-le passer ; venez, mon cher frère, à Jésus-Christ, au roi de paix. Vive Jésus-Christ, crève enfer. Allons, du cœur.

Quant à l'exemple de l'autre avertissement de paix qui se fait devant le peuple avant la communion générale, nous le donnerons quand nous serons arrivés au soliloque pour la communion.

## CHAPITRE II

## DU ROSAIRE DE LA SAINTE VIERGE.

§ I<sup>er</sup>

De la partie narrative.

Avant de réciter le rosaire, on fait ordinairement une courte introduction dans laquelle on narre quelque anecdote dont le sujet se rattache à la protection dont Marie couvre les personnes qui récitent le rosaire. Nous devons néanmoins observer ici qu'on ne doit faire cette introduction que lorsque le temps le permet, et qu'on en a besoin pour tenir appliqué l'esprit des fidèles, ce qui arrive rarement ; du reste, ordinairement pendant l'hiver et dans les lieux où l'instruction se fait pendant le jour (comme cela se pratique communément), le temps le permet assez peu ; il vaut mieux alors omettre l'introduction, et faire réciter tout simplement le rosaire qui contribue beaucoup au profit de la mission. Pour cela il est bon de commencer tout de suite par dire les mystères qu'il s'agit de contempler en jetant quelques petites réflexions et des moralités très-courtes, comme nous en verrons des exemples plus loin. Ensuite, si le temps le permet, on fait la partie narrative après le rosaire. Nous allons donner les règles de la narration.

La partie narrative contient trois parties : l'introduction, le fait et la moralité. Et d'abord, quant à l'introduction, la proposition qui en fera le sujet sera prise du fait même que l'on racontera, en passant d'une proposition générale à une proposition particulière. Si, par exemple, il s'agit du secours que donne Marie, à l'article de la mort, à quelqu'un de ses dévots, on dira : Dans tous les moments, dans toutes les circonstances

Marie, notre mère, protège ses serviteurs ; mais c'est surtout à l'heure de la mort où ils ont le plus besoin de son assistance...

II. Quant au fait à donner pour exemple, on n'en raconte en peu de mots que ce qui appartient à la proposition, en retranchant les circonstances étrangères, et sans jamais y joindre de parenthèses. Il est toujours bon de citer l'auteur qui rapporte ces faits, ainsi que les circonstances des lieux et des temps.

III. Pour la moralité, on déduira la conclusion du fait qu'on aura raconté, en rapport avec la proposition particulière mise en avant. Par exemple : vous voyez donc, chers auditeurs, combien la dévotion au saint rosaire peut nous être utile pour obtenir la protection de Marie à l'heure de la mort. Ensuite on donnera la moralité : Ainsi donc, dorénavant, ne manquez jamais de le réciter tous les jours avec beaucoup de dévotion et de confiance. Commençons dès ce soir même ; oui, disons-le tous ensemble. *Deus, in adjutorium...*

*Exemple de la partie narrative pour le rosaire.*

I. *Introduction.* — Celui qui a une véritable dévotion envers Marie peut être appelé bien heureux même dès cette vie, et regardé comme assuré du paradis. L'Eglise a cru pouvoir appliquer à Marie les paroles que l'Écriture a mises dans la bouche de la Sagesse éternelle : « Celui qui m'aura trouvée, trouvera la vie, et obtiendra son salut du Seigneur<sup>1</sup> » Mais quel est celui qui trouve Marie ? C'est celui qui l'aime et qui l'honore d'une manière spéciale. Mais parmi tous les moyens d'honorer Marie, nous n'en connaissons pas qui lui soient plus agréables que le saint rosaire. Oh ! quelle bonne espérance de salut pour ceux qui récitent tous les jours le rosaire

<sup>1</sup> Qui me invenerit, inveniet vitam, et hauriet salutem a Domino. (*Prov.* VIII, 35.)

avec affection et persévérance ! Les livres sont remplis d'exemples d'âmes sauvées par ce moyen ; mais écoutez ce que les démons eux-mêmes ont dit une fois à la louange du rosaire, après y avoir été contraints par un ordre de saint Dominique.

II. *Le fait.* — Le P Pacciucchelli rapporte<sup>1</sup> qu'un jour que saint Dominique prêchait sur la dévotion du rosaire, on vit paraître un hérétique qui se trouva envahi par les démons, pour avoir dit publiquement du mal du rosaire, en vertu d'un juste châtement de Dieu ; ce qui fit qu'on l'apporta lié, et en arrivant il criait de toutes ses forces. Alors saint Dominique commanda aux démons, au nom de Marie, de répondre à toutes les questions qu'il leur adresserait. Il leur demanda quel était le motif qui les avait engagés à s'emparer de cet homme, et quel était leur nombre. Ils répondirent qu'ils l'avaient fait à cause de l'irrévérance dont il s'était rendu coupable à l'égard de Marie, et qu'ils étaient quinze mille, à raison des quinze mystères du rosaire qu'il avait méprisés. Il leur demanda en outre si les choses qu'il avait dites lui-même dans la prédication sur le rosaire étaient vraies : alors les esprits malins se mirent à hurler, et maudirent le moment où ils étaient entrés dans ce corps, puisqu'ils étaient obligés de confesser une vérité qui blessait leurs intérêts. Ecoutez, chrétiens, dirent-ils : tout ce que notre ennemi que voici a dit de Marie et du rosaire est véritable. Ils ajoutèrent qu'ils n'avaient aucun pouvoir contre les serviteurs de Marie ; qu'il y avait beaucoup de personnes qui, malgré leur indignité, se sauvaient en invoquant le nom de Marie. Nous sommes forcés, dirent-ils enfin, à faire connaître, que ceux qui persévèrent dans la dévotion à Marie et au rosaire ne seront point damnés, parce que Marie leur obtiendra leur salut. Saint Dominique fit réciter le rosaire à tout le peuple, et à chaque *Ave Maria* nombre de démons sortaient de ce misérable comme autant de charbons ardents, jusqu'à ce que, le rosaire étant terminé, le possédé se trouvât délivré de tous

<sup>1</sup> (*Super angelic. salut, exerc. III, n. 10.*)

les esprits infernaux. A la nouvelle de ce qui venait de se passer, beaucoup d'hérétiques revinrent à la vraie foi, et devinrent, tout le reste de leur vie, de fervents partisans de la dévotion du rosaire.

III. *Moralité.* Vous voyez, mes chers auditeurs, quelle bonne espérance on doit avoir d'être sauvé par la protection de Marie, quand on l'honore par la récitation du rosaire. Ne manquez donc plus à l'avenir de le réciter tous les jours avec beaucoup de piété et de confiance. Vous qui avez négligé cette pieuse pratique par le passé, commencez dès ce soir à ne plus l'abandonner. Oui, disons-le, récitons-le tous ensemble dans ces jours de la mission, afin que Marie obtienne à tous les habitants de ce pays une vraie conversion. *Deus, in adjutorium...*

## § II

### Des mystères du rosaire.

Après l'exposition du mystère, viennent la considération, la moralité et la prière. Par exemple, au premier mystère joyeux, on considère comment l'ange Gabriel annonça à la sainte Vierge qu'elle devait concevoir et enfanter Notre-Seigneur Jésus-Christ.

*Considération.* — Considérez ici, mes frères l'amour de notre Dieu, qui aurait pu se contenter d'envoyer un ange pour nous sauver (*a*); mais non, il a voulu venir lui-même et mourir pour notre salut, afin d'être à la fois notre créateur et notre rédempteur, et qu'ainsi, comme l'a dit saint Bernard, nos cœurs ne fussent point partagés<sup>1</sup>

*Moralité.* — Mais ensuite où est l'amour et la reconnais-

<sup>1</sup> Ne corda divideremus, voluit esse nobis Creator et Redemptor...

(*a*) La satisfaction offerte à la justice divine simplement par un ange pour les péchés des hommes n'aurait pu être adéquate, comme elle l'est ayant été offerte par l'homme-Dieu. L'auteur en convient lui-même expressément ailleurs, d'accord avec tous les théologiens. (L'éditeur.)

sance des hommes envers un Dieu si plein d'amour pour nous ?

*Prière.* — Prions Marie dans cette dizaine de rozaire, de nous obtenir cette grâce d'aimer Dieu comme il le mérite. O mère de mon Dieu, vous qui avez été toute pleine d'amour pour ce souverain Seigneur, qui pour nous délivrer de l'enfer s'est fait votre fils, obtenez-nous de Jésus-Christ la grâce de l'aimer de tout notre cœur.

Au deuxième mystère joyeux, on considère comment la sainte Vierge, ayant appris que sainte Elisabeth, sa cousine, était enceinte, l'alla voir aussitôt dans sa maison, et resta trois mois auprès d'elle.

*Considération.* — La visite de Marie fut le salut de toute cette maison.

*Moralité.* — Heureuse l'âme qui reçoit la visite de Marie.

*Prière.* — Prions donc Notre-Dame de vouloir bien visiter souvent nos âmes pendant cette mission pour qu'elles en restent sanctifiées.

Au troisième mystère joyeux on considère comment le temps de l'enfantement étant venu, Marie enfanta le Sauveur à Bethléem, au milieu de la nuit, entre deux animaux, et le déposa dans une crèche.

*Considération.* — Lorsque le moment d'enfanter fut arrivé, Marie était à Bethléem ; mais elle ne trouva pas dans la ville entière une seule maison qui lui donnât l'hospitalité, et elle fut obligée de se réfugier dans une grotte qui servait d'étable à des animaux : c'est là qu'elle enfanta le fils de Dieu.

*Moralité.* — Jésus a voulu faire son entrée dans ce monde comme un faible enfant, et reposer dans une crèche pour augmenter la confiance des pécheurs. Qu'il n'y ait donc personne qui désespère, etc.

*Prière.* — Prions donc la sainte Vierge de nous obtenir une parfaite confiance.

Au quatrième mystère joyeux, il faut considérer comment

quarante jours après son enfantement, le temps de la purification légale se trouvant accompli, Marie présenta son fils au temple et le donna à embrasser au saint vieillard Siméon.

*Considération.* — Marie n'avait pas besoin de se purifier, car elle était exempte de toute souillure ; mais pour obéir à la loi, et par humilité, elle a voulu se purifier, et paraître impure comme les autres femmes.

*Moralité.* — Ainsi donc Marie, toute pure qu'elle était, n'a pas dédaigné de paraître impure et avoir besoin d'être purifié ; et vous, vous refuseriez par honte de confesser vos péchés dans cette sainte mission ?

*Prière.* — Priez la Vierge de vous faire surmonter toute mauvaise honte en vous confessant.

Au cinquième mystère joyeux, on considère comment Marie ayant perdu son fils, et l'ayant cherché pendant trois jours, le retrouva enfin au milieu des docteurs, et disputant avec eux, comme il n'avait encore que douze ans.

*Considération.* — Saint Joseph et la sainte Vierge étant allés visiter le temple, et y ayant mené avec eux Jésus encore enfant, le perdirent au retour, et après l'avoir cherché pendant trois jours, parmi les soupirs et les larmes, ils le retrouvèrent enfin dans le temple.

*Moralité.* — Marie ne perdit jamais la grâce de son fils, elle ne perdit que sa présence, et cependant elle le chercha en versant tant de larmes. Combien donc ne doit pas en verser celui qui a perdu sa grâce ? Qui le cherche ainsi, le retrouve certainement.

*Prière.* — Prions la Vierge de nous obtenir une véritable douleur de nos péchés.

Au premier mystère douloureux, on examine comment Jésus-Christ sua du sang en faisant oraison dans le jardin des Oliviers.

*Considération.* — Quand notre Rédempteur fut dans le jardin des Oliviers, il fut saisi tout à coup d'une tristesse si

profonde, qu'il dit qu'elle suffisait pour le priver de la vie<sup>1</sup>

*Moralité.* — Je demande : qu'est-ce qui faisait le sujet de l'affliction de Jésus-Christ dans le jardin ? qu'est-ce qui lui fit répandre une sueur de sang ? ce fut la vue de nos péchés qui lui causa une telle affliction, qu'elle le réduisait à l'agonie. Unissons donc notre douleur à celle de Jésus-Christ.

*Prière.* — Prions la sainte Vierge de nous obtenir cette douleur

Au deuxième mystère douloureux, on contemple comment Jésus fut flagellé dans la maison de Pilate, et comment il reçut, selon la révélation qu'en a eue sainte Brigitte, six mille six cent soixante-six coups.

*Considération.* — Cette flagellation de Jésus-Christ fut si cruelle, que son corps sacré devint comme celui d'un lépreux, c'est-à-dire qu'il n'était plus qu'une plaie de la tête aux pieds, selon ce qu'avait prédit Isaïe<sup>2</sup>

*Moralité.* — Les docteurs disent que Jésus-Christ a voulu souffrir ce grand supplice pour satisfaire surtout pour les péchés deshonnêtes que commettent les hommes. Avez-vous bien compris, pécheurs ? ce sont vos péchés deshonnêtes qui ont flagellé Jésus-Christ. Ah ! ne le flagellez plus...

*Prière.* — Priez la Vierge de vous délivrer de ce vice qui remplit l'enfer, et dans vos tentations invoquez Marie...

Au troisième mystère douloureux, on considère comment Jésus-Christ fut couronné d'épines et traité en roi de comédie.

*Considération.* — Lorsque Jésus eut été flagellé, on le fit asseoir sur une pierre, ensuite on lui mit un roseau à la main en guise de sceptre, un lambeau de pourpre sur les épaules en guise de manteau royal, enfin pour diadème une couronne d'épines qu'on enfonçait dans le crâne à coups de bâton. En-

<sup>1</sup> Tristis est anima mea usque ad mortem (*Matth.* xxvi, 38.)

<sup>2</sup> Et reputavimus eum quasi leprosum. (*Isa.* liii, 4.)

suite on se moquait de lui en lui disant : Salut, roi des Juifs<sup>1</sup>, et on lui donnait des soufflets.

*Moralité.* — C'est ainsi qu'agissent certains pécheurs qui se confessent, il est vrai, mais qui, à peine relevés d'auprès des pieds de leur confesseur, sortent de l'église et recommencent à donner des soufflets à Jésus-Christ.

*Prière.* — Prions la Vierge de nous obtenir la grâce de mourir, plutôt que de commettre envers Dieu de nouveaux outrages.

Au quatrième mystère douloureux, on considère comment Jésus, après avoir été condamné à mort par Pilate, pour plus de confusion et de douleur vit ses épaules chargées du bois de sa croix.

*Considération.* — Jésus embrassa cette croix avec amour pour satisfaire pour nos péchés.

*Moralité.* — Il est donc juste que pour satisfaire pour les offenses que nous avons commises contre Dieu, nous acceptions les croix qu'il nous envoie.

*Prière.* — Prions Marie de nous obtenir la résignation et la patience dans toutes nos tribulations...

Au cinquième mystère douloureux, on considère comment Jésus étant arrivé au Calvaire, fut dépouillé et attaché avec des clous sur une croix où il mourut pour l'amour de nous, en présence de sa mère affligée.

*Considération.* — Considérez la mort cruelle que le Sauveur a soufferte pour gagner notre amour.

*Moralité.* — Que chacun se procure une belle image de Jésus-Christ crucifié, et qu'il lui dise de temps en temps : Je vous aime, ô mon Jésus, qui êtes mort pour moi.

*Prière.* — Prions Marie, cette mère de douleur, de nous obtenir la grâce de nous ressouvenir souvent de l'amour que nous a porté Jésus-Christ en mourant pour nous.

Au premier mystère glorieux, on considère comment Jésus-

<sup>1</sup> Ave, rex Judeorum.

Christ, le troisième jour après sa mort, ressuscita triomphant et glorieux pour ne plus jamais mourir.

*Considération.* — Considérons la gloire de notre Sauveur ressuscité, triomphant du démon par sa mort et délivrant les hommes de son esclavage.

*Moralité.* — Quelle folie donc pour ces pécheurs qui, après avoir été délivrés par Jésus-Christ du pouvoir des démons, veulent encore se remettre sous leur esclavage pour un vil plaisir, ou pour les biens de cette terre!

*Prière.* — Prions Marie de nous attacher à Jésus par les liens de l'amour, en sorte que nous ne nous rendions plus les esclaves de Lucifer.

Au deuxième mystère glorieux, on considère comment Jésus-Christ, quarante jours après sa résurrection, monta au ciel en triomphe et entouré de gloire, en présence de sa sainte mère et de ses disciples.

*Considération.* Avant que Jésus mourût pour nous, le ciel nous était fermé à tous; mais par sa mort Jésus l'a ouvert pour tous ceux qui l'aiment.

*Moralité.* — Quelle misère! Notre Sauveur a tant souffert pour nous obtenir le paradis et ce règne bienheureux où..., et tant de pauvres fous y renoncent et se condamnent à l'enfer pour un plaisir misérable, pour un rien.

*Prière.* — Prions Marie de nous obtenir les lumières dont nous avons besoin pour connaître combien sont méprisables les jouissances d'ici-bas, et combien sont grandes les délices que Dieu prépare à ceux qui l'aiment en cette vie.

Dans le troisième mystère glorieux, on considère comment Jésus-Christ étant assis à la droite de son Père, envoya le Saint-Esprit dans le cénacle, où les apôtres étaient assemblés avec Marie.

*Considération.* — Les apôtres, avant de recevoir l'Esprit-Saint, étaient si faibles, si peu animés de l'esprit divin, qu'au moment de la passion de Jésus-Christ, un d'entre eux le trahit, un autre le renia, et tous l'abandonnèrent; mais ensuite, quand le Saint-Esprit leur eut été donné, ils furent tellement embrasés

d'amour, qu'ils donnèrent tous avec courage leur vie pour Jésus-Christ.

*Moralité.* — Saint Augustin disait : Celui qui aime Dieu ne trouve rien de pénible <sup>1</sup> dans les croix, il s'en réjouit au contraire.

*Prière.* — Prions Marie de nous obtenir du Saint-Esprit le don de son divin amour, car alors toutes les souffrances de cette vie nous sembleront des douceurs.

Dans le quatrième mystère glorieux, on contemple comment Marie, douze ans après la résurrection de Jésus-Christ, quitta cette vie et fut enlevée dans les cieux par les anges.

*Considération.* — La mort de Marie fut pleine de calme et de consolation, parce que sa vie avait été toute sainte.

*Moralité.* — Il n'en sera pas ainsi de notre mort, parce que les péchés que nous aurons commis viendront nous épouvanter en ce moment-là ; mais écoutez, pour ceux qui abandonnent leur mauvaise vie, et s'attachent à servir Marie, Marie, comme une bonne mère, s'occupera de leur venir en aide à ce dernier moment, et leur donnera de grandes consolations, comme l'ont expérimenté tant de ses fidèles serviteurs.

*Prière.* — Mettons-nous donc sous son manteau, et prenons la résolutions de nous amender ; prions-la toujours de nous assister dans un tel moment.

Dans le cinquième mystère glorieux, on considère comment Marie fut couronnée par son divin fils, et en même temps la gloire de tous les saints.

*Considération.* — Du moment où Dieu l'a couronnée, Marie a été en même temps constituée notre avocate : c'est ce qui a fait dire au bienheureux Amédée, qu'elle prie continuellement pour nous <sup>2</sup>

*Moralité.* — Marie prie pour tous à la vérité, mais elle prie spécialement pour ceux qui recourent souvent avec confiance à son intercession.

<sup>1</sup> Qui amat, non laborat.

Adstat beata Virgo semper interpellans pro nobis.

*Prière.* — Conjurons-la donc toujours avec la sainte Eglise, de prier pour nous : *Sancta Maria, mater Dei, ora pro nobis* ; et disons-lui avec saint Philippe de Néri : Marie, mère de Dieu, priez Jésus pour nous.

### CHAPITRE III

#### SUR LES ACTES PRÉPARATOIRES A LA CONFESSION DES ENFANTS.

Avant de faire les actes que l'on fait ordinairement pour préparer les enfants à la confession, on leur adresse un petit sermon qui doit contenir trois parties : l'introduction, la preuve et le fait. Et pour parler d'abord de l'introduction, on y insère la proposition qui aura pour objet ou l'injure que le péché fait à Dieu, ou l'ingratitude du pécheur, ou bien la miséricorde de Dieu à l'égard de ceux qui se repentent. Il sera bon de prendre pour matière de l'introduction, les vérités qui font contraste avec la proposition. Par exemple, si l'on parle de l'injure qui est faite à Dieu par le péché, on traitera de l'honneur que Dieu mérite de recevoir. Si l'on parle de l'ingratitude du pécheur, l'introduction sera sur l'obligation que nous avons d'aimer Dieu pour tous les bienfaits que, etc... ; si c'est la miséricorde de Dieu, l'introduction sera sur le châtement que mérite celui qui offense Dieu. Vient ensuite la preuve des raisons ou des autorités : mais on doit en donner peu, le faire avec beaucoup de brièveté et dans le langage du bas peuple, pour se mettre à la portée des enfants. Aux preuves on joint encore une courte moralité. Enfin vient le fait ou l'anecdote qui doit correspondre à la proposition et être entremêlée de componction, afin de préparer les enfants à l'acte de douleur de leurs péchés.

On passe ensuite aux actes. On fait d'abord les actes des vertus théologiques, de foi, d'espérance et de charité. On a soin de les faire précéder de leurs motifs. Pour la foi, par exemple, annoncer que nous devons croire ce que l'Eglise nous ensei-

gne, parce que Dieu l'a révélé. Pour l'espérance, que nous devons espérer le paradis et les grâces qui servent à l'acquiescer, parce que Dieu l'a promis, qu'il est tout-puissant, miséricordieux et fidèle. Pour la charité, parce que Dieu mérite d'être aimé en lui-même, puisqu'il est la bonté infinie. J'ai dit aussi que ces motifs doivent précéder, et non pas suivre les actes, comme le font quelques-uns ; car ils ne portent le nom de motifs que parce qu'ils excitent à faire les actes. On doit encore observer la même chose pour les actes que l'instructeur fait à la fin de chaque instruction. Il faut avoir soin, en outre, que les actes dont nous parlons aient un rapport particulier avec la confession qu'ils doivent faire, c'est-à-dire qu'ils doivent croire en particulier que les péchés sont pardonnés dans le sacrement de pénitence, et espérer ce pardon par les mérites de Jésus-Christ.....

Enfin, en fait l'acte de douleur, qui comprend trois parties : le motif, la motion, et l'acte. Le motif est une réflexion ou une raison qui porte au repentir. La motion est l'excitation que l'on donne pour faire naître ce repentir. L'acte est le repentir lui-même que doit avoir le pénitent. Par exemple : Motif, Jésus-Christ a dit : « Celui qui vient se jeter à mes pieds et me demander pardon, je ne le repousserai pas<sup>1</sup> » Mouvement : Ah ! mon fils, vous mériteriez d'être repoussé aujourd'hui par Jésus-Christ ; mais il vous dit lui-même que si vous allez à lui, il ne vous repoussera pas : allons, jetez-vous à ses pieds, gémissiez, repentez-vous..., et dites-lui :

*Acte.* — O Jésus, il est vrai que je vous ai offensé ; mais je vous aime de tout mon cœur, et je me repens, parce que je vous aime...

Il est bon quelquefois aussi, pour les enfants et les gens grossiers, de leur faire faire l'acte de contrition par interrogation. Par exemple : Mes enfant, ce Dieu qui est plein de bonté pour vous, l'aimez-vous de tout votre cœur ? Pour l'amour que vous avez pour lui, vous repentez-vous de l'avoir offensé ? De

<sup>1</sup> Eum qui venit ad me, non ejiciam foras.

ces actes de repentir distincts avec leurs motifs divers, il est bon d'en faire trois actes, et le premier motif doit alors être tiré de la proposition; on aura soin, au second motif, de faire baisser le crucifix; le troisième enfin devra être le plus tendre et le plus fort.

*Exemple du petit sermon indiqué.*

*L'introduction.* — Mes enfants, si vous avez offensé Dieu, vous avez commis un grand crime, et bien grand aussi est le châtement que vous méritez. Vous avez eu la hardiesse d'offenser un Dieu si grand et si bon! lui qui vous a créés, qui vous a aimés jusqu'à mourir pour vous. Et vous..., mais rendez grâce à sa miséricorde infinie.

*Proposition.* — Sachez que ce Dieu que vous avez tant méprisé veut vous pardonner aujourd'hui et vous recevoir dans ses bras, si vous vous repentez sincèrement de l'avoir offensé.

*La preuve.* — N'entrez point en défiance, prenez courage; Dieu vous dit: « Je ne veux pas la mort de l'impie, mais qu'il se convertisse et qu'il vive<sup>1</sup> » Il promet même d'oublier les péchés de celui qui en a du repentir<sup>2</sup>. Tous ces passages de l'Écriture, si l'on veut les citer, doivent être expliqués brièvement, mais avec clarté. Et c'est pourquoi Dieu invite tous les pécheurs... « Convertissez-vous à moi, nous dit-il par son prophète Zacharie, et je me convertirai à vous<sup>3</sup> »

*Le fait ou l'anecdote* — On doit rapporter ici quelque fait sur la miséricorde de Dieu. Entre tous, celui de l'enfant prodigue, que raconte saint Luc (*chap.* xv). On commentera brièvement le départ de ce jeune homme de la maison paternelle, l'état misérable auquel il se vit bientôt réduit au point

<sup>1</sup> Nolo mortem impii, sed ut convertatur et vivat. (*Ezech.* xxxiii, 2.)

<sup>2</sup> Si impius egerit penitentiam... vita vivet, omnium iniquitatum ejus non recordabor. (*Ezech.* xviii, 22.)

<sup>3</sup> Convertimini ad me, et ego convertar ad vos. (*Zach.* i, 3.)

de n'avoir plus qu'à garder des pourceaux ou à mourir de faim, puis enfin l'accueil que lui fit son père quand il revint se jeter à ses pieds, en embrassant avec effusion de cœur ce fils repentant, et le faisant revêtir d'un riche habit qui signifie la grâce... On passera ensuite à la *moralité*. Voyez donc, mes enfants, combien Dieu est bon envers ceux qui reviennent à lui avec un cœur repentant... Courage donc, ayez confiance... Si ce matin vous faites une bonne confession, Jésus-Christ vous recevra dans ses bras. Mais il faudra ajouter ici en peu de mots quelque exemple des châtimens que Dieu envoie à ceux qui, en se confessant, omettent de dire un péché mortel par un motif de honte. On doit s'arrêter plus particulièrement sur ce point, afin que les enfants aient non-seulement pour le moment, mais encore pour l'avenir, une grande horreur d'omettre des péchés. Après cela on doit leur faire faire les actes en disant :

Mais avant que vous vous confessiez, il est nécessaire que vous fassiez les actes qu'il faut faire pour recevoir le pardon de Dieu dans la confession.

*Acte de foi.* — O mon Dieu, puisque vous l'avez révélé à la sainte Eglise, je crois tout ce que la sainte Eglise m'enseigne à croire ; je crois que vous êtes mon Dieu le créateur de tout, qui récompense les justes par la possession éternelle du paradis, et punissez les pécheurs par les supplices éternels de l'enfer. Je crois à la Sainte Trinité, au Père, au Fils, au Saint-Esprit, trois personnes qui ne font qu'un seul Dieu. Je crois que la seconde personne, c'est-à-dire le Fils, qui s'appelle Jésus-Christ, s'est fait homme, et qu'il est mort pour nous, et que maintenant il est assis dans le ciel à la droite de son Père, c'est-à-dire égal en gloire à Dieu son Père, et que du ciel il doit venir un jour juger tous les hommes. Je crois que l'Eglise catholique romaine est la seule Eglise de Jésus-Christ, dans laquelle seulement nous pouvons obtenir le salut. Je crois à la communion des saints, c'est-à-dire à la participation des bonnes œuvres qu'ont entre eux tous ceux qui sont en grâce avec Dieu. Je crois aux sept sacremens, et spécialement à celui

du baptême, au moyen duquel l'âme est purifiée et délivrée du péché et reçoit la grâce perdue ; et au sacrement de l'eucharistie, dans lequel on reçoit réellement Jésus-Christ, son corps, son âme et sa divinité. Je vous remercie, ô mon Dieu, de m'avoir fait chrétien, et je proteste que je veux vivre et mourir dans cette sainte foi.

*Acte d'espérance.* — Mes enfants, le démon, quand nous avons péché, voudrait nous faire tomber dans le désespoir. Mais Dieu ne veut pas que nous nous désespérions ; il nous commande au contraire d'espérer notre pardon, toutes les fois que nous nous repentons de nos fautes. Eh bien donc, faites un acte d'espérance. Mon Dieu, puisque vous êtes fidèle, tout-puissant et miséricordieux, je me confie en vos promesses, et j'espère par les mérites de Jésus-Christ le pardon de mes péchés, la persévérance finale et la gloire du paradis.

*Acte d'amour.* — Très-bien, mes enfants, Dieu veut vous pardonner, mais il veut être aimé de vous. Qu'en dites-vous ? mérite-t-il bien d'être aimé, ce Dieu, qui est le souverain bien. Eh bien ! faisons un acte d'amour pour un Dieu si bon : Eh bien ! Mon Dieu, puisque vous êtes la bonté infinie, le souverain bien, digne d'un amour infini, je vous aime de tout mon cœur et par-dessus toutes choses.

*Acte de douleur.* — Mais l'avez-vous toujours aimé par le passé, ou ne l'avez-vous pas plutôt offensé ? Eh bien, faites un acte de douleur et ayez l'intention de le faire pour la confession que vous allez faire. Mais prenez garde ; car si vous n'avez pas une douleur sincère, Jésus-Christ ne vous pardonnera pas.

*On fera faire d'abord l'acte d'attrition.* — Pensez, mes enfants, que dans ce moment-ci vous devriez être en enfer, pour y brûler éternellement, sans Dieu et loin du paradis. Eh bien ! pour l'enfer que vous avez mérité, pour le paradis que vous avez perdu, vous vous repentez, n'est-ce pas ? de toutes les offenses que vous avez commises envers Dieu ?

*On fait ensuite l'acte de contrition.* — Mais songez surtout combien il est digne d'être aimé, au moins par recon-

naissance pour l'amour qu'il vous a porté, en consentant à mourir pour vous. Et vous lui avez tourné le dos, ne vous en repentez-vous pas ? dites-lui donc : O mon Dieu, je vous ai méprisé par le passé, mais maintenant je vous aime de toute mon âme ; et puisque je vous aime, je me repens de toutes les offenses que je vous ai faites, de tous les dégoûts que je vous ai donnés ; j'en suis marri de tout mon cœur, je voudrais en mourir de douleur. Que n'eussé-je souffert tous les maux plutôt que de vous avoir jamais offensé.

A la fin on leur fera faire le bon propos de ne plus offenser Dieu, en leur faisant lever la main, en signe d'engagement. On leur fait prendre ici en particulier la résolution de ne cacher jamais aucun péché par un motif de honte. Toutefois avant de leur faire exprimer cet acte formel de douleur, on aura soin de les exciter plusieurs fois à se repentir, en leur présentant divers motifs, comme nous l'avons déjà dit plus haut, et en prenant le crucifix au deuxième motif. A la fin de ces actes, on a coutume de prendre un jeune enfant, à qui l'on fait embrasser le crucifix sur le marchepied de l'autel.

## CHAPITRE IV

### SUR LES SOLILOQUES A FAIRE AVANT ET APRÈS LA COMMUNION.

Pendant la mission, on fait deux soliloques, l'un pour les enfants et l'autre pour tout le peuple. La seule différence à mettre entre les deux, c'est que celui des enfants doit se faire en style plus simple et plus familier, conformément à leur capacité ; et que de plus à celui du peuple on ajoute l'avertissement de paix qui se fera après l'acte de repentir, comme on le verra dans l'exemple qui suit. Du reste, l'un et l'autre ont les mêmes parties et les mêmes actes, tant pour la préparation à la communion, que pour l'action de grâces. Les actes de préparation sont ordinairement des actes d'adoration, de foi, d'humilité, de

repentir, d'amour et de désir. Ils peuvent au fond être réduits à trois, c'est-à-dire à des actes de foi, d'humilité et d'amour ; car à celui de foi se joint naturellement celui d'adoration, à celui d'humilité celui de contrition, et à l'acte d'amour celui de désir. Il sera utile de mêler à ces actes quelques petits faits attendrissants. Avant d'arriver aux actes, on fera une courte introduction, comme on le verra dans l'exemple que nous en donnerons pour le peuple, auquel est semblable le soliloque pour les enfants, l'avertissement de paix, comme nous l'avons déjà dit. On remarquera de plus qu'après l'acte de douleur qui se fait dans le soliloque pour la communion du peuple, on doit ajouter l'avertissement de paix ; au lieu qu'à la communion des enfants on fait une procession, à laquelle ils assistent tous avec une couronne d'épines sur la tête, et les jeunes filles auront de plus la tête couverte d'un voile blanc. Par jeunes filles j'entends celles qui n'ont pas plus de quinze ans ; car celles qui sont plus avancées en âge doivent faire leur communion à part et sans procession. A la rentrée à l'église, et avant qu'ils soient rentrés, on prendra de la main des garçons leurs billets de communion que le père instructeur leur aura donnés. Ensuite on les placera en file devant l'autel, en séparant les filles des garçons ; puis on fera le reste du soliloque, en faisant les actes d'amour et de désir.

*Exemple du soliloque au peuple, avec les actes de préparation à la communion.*

*Introduction.* — *Gaudeamus et exultemus, et demus gloriam ei. Venerunt nuptiæ agni, et uxor ejus præparavit se.* (Apoc. iv 7.) Plus de larmes de douleur, chrétiens, versez plutôt aujourd'hui des larmes d'amour et de joie. *Gaudeamus et exultemus*, faite fête, soyez dans la joie. Et pourquoi ? *Venerunt nuptiæ agni.* Jésus-Christ apaisé par votre repentir veut venir aujourd'hui épouser vos âmes dans la sainte communion. Vous qui avez tant soupiré après cet heureux jour, le

voici. Préparez-vous, car l'époux céleste est proche et désire entrer dans vos cœurs.

*Acte de foi et d'adoration.* — Sainte Thérèse s'étonnait qu'il y eût des personnes qui enviassent le bonheur d'avoir vécu du temps que Jésus-Christ était sur la terre, lorsque chacun pouvait jouir de sa présence, lui parler face à face et lui demander des grâces. Mais n'avons-nous pas, disait cette sainte, le même Sauveur dans le saint-sacrement, où non-seulement nous pouvons jouir de sa présence, mais où nous recevons en nourriture son corps et tout lui-même ? C'est ainsi que Jésus-Christ vous dit aujourd'hui de cet autel : Mes enfants, ce pain dont vous allez bientôt vous nourrir, sachez que ce n'est pas du pain, mais que c'est mon corps : *Accipite, manducate, hoc est corpus meum*. Ravivez donc votre foi ; car il faut une foi vive pour communier avec piété. Qui pensez-vous que soit celui qui réside dans le sacrement de l'autel ? parlez. C'est Jésus-Christ. Eh bien ! que chacun s'écrie avec moi : Ah ! mon Jésus, je crois fermement, puisque vous l'avez dit, que vous êtes tout entier avec votre corps, votre âme et votre divinité dans l'eucharistie. Je crois qu'en vous recevant, je reçois le fils de Dieu lui-même qui s'est fait homme et est mort pour nous sur une croix. Oui, Seigneur je vous adore dans ce sacrement de tout mon cœur ; et j'unis mon adoration à celle des anges et de votre sainte mère.

*Acte d'humilité et de repentir.* — Dans les premiers temps de l'Eglise, le diacre disait au peuple à haute voix avant la communion : *Si quis non est sanctus, non uccedat ad sacramentum* : « Si quelqu'un n'est pas en état de sainteté, qu'il n'approche pas de ce sacrement. » Mes frères, vous voulez recevoir Jésus-Christ aujourd'hui ; mais êtes-vous saints ? Vous ne l'êtes pas : humiliez-vous donc, et dites chacun : *Domine, non sum dignus*. Seigneur, je ne suis pas digne de vous recevoir, je ne suis pas même digne de paraître en votre présence. A ne considérer que le nombre de mes péchés, je mériterais d'être chassé de l'église et d'être jeté au plus profond des enfers. Mais non, Jésus ne veut pas que vous manquiez de le

recevoir. Il a dit : *Eum qui venit ad me non ejiciam foras*, je ne rejeterai pas celui qui vient à moi le cœur repentant. Avez-vous entendu ? approchez-donc, mais approchez en gémissant sur les offenses que vous avez commises. (Ici le missionnaire doit prendre le crucifix.) Dites-lui, mon frère : Voici, Seigneur, le traître que vous avez aimé et qui a eu tant d'ingratitude à votre égard. O mon Dieu, j'ai confiance que vous m'avez pardonné ; mais si, car qui sait ? vous ne m'aviez pas encore pardonné, pardonnez-moi maintenant, avant que je vous reçoive, en ce moment où je suis plein de repentir.

#### *Avertissement de paix avant la communion*

Mais sachez, chrétiens, que Jésus-Christ a déclaré dans l'Evangile, que Dieu pardonnera à celui qui aura pardonné. *Dimittite, et dimittentini*. Celui donc au contraire qui ne pardonne pas, comment peut-il espérer son pardon, et comment cet agneau si plein d'amour et de bonté pourra-t-il entrer content dans une âme remplie de haine ? Il a recommandé spécialement aux prêtres de refuser la communion à ceux qui garderaient de la haine. *Nolite sanctum mittere canibus*. Ne donnez point aux chiens ce qui est sanctifié, a-t-il dit (*Matth.*, vii, 6). Par ce mot de chiens, on entend, d'après les interprètes, précisément ceux qui, comme des chiens pleins de rage, nourrissent de la haine dans leur cœur. *Foris canes* (*Apoc.*, xxii, 15), disent les anges, faites sortir les chiens du temple. Saint Augustin dit que la haine envers le prochain fait de nous la race du démon. Saint Thomas d'Aquin dit, par une raison contraire, que le saint-sacrement, ce pain céleste, ne doit être donné qu'aux enfants de Dieu, et non pas aux chiens vindicatifs qui sont de la race du démon : *Vene panis filiorum, non mittendus canibus*. Qu'il tremble donc celui qui voudrait communier, tout en gardant de la haine dans le cœur ; qu'il prenne garde qu'il ne lui arrive ce matin ce qu'on dit être arrivé à une femme qui, tout en restant ennemie d'une de ses compagnes, alla faire la communion pascale ; le prêtre

lui refusa la communion, parce que son inimitié était publique, mais, pour ne pas éprouver cet affront, elle assura hypocritement qu'elle pardonnait. Lors donc que la messe fut finie, l'autre femme dont elle était ennemie s'en alla se tenir à la porte de l'Eglise pour la remercier du pardon qu'elle lui avait accordé ; mais elle lui répondit : Quoi ! vous pardonner ? vous pardonner ? je préférerais plutôt mourir suspendue à un gibet. A peine eut-elle prononcé ces paroles, qu'elle devint toute noire et tomba morte à la vue de tout le monde ; puis elle ouvrit la bouche, et l'hostie consacrée en sortit et resta suspendue en l'air. Enfin un prêtre arriva, qui prit l'hostie avec respect sur une patène, et le cadavre de cette misérable fut jeté à la voirie. Eh quoi ? voulez-vous, mes enfants, que la même chose arrive à quelqu'un de vous ce matin ? Il faut donc que, si l'on veut communier, on bannisse de son cœur toute rancune.

Eh bien ! vous avez maintenant à donner une bien douce consolation au cœur de Jésus-Christ : levez-vous tous sur vos pieds, et écoutez-moi vous dire ce que vous avez à faire. Vous avez tous à faire la paix les uns avec les autres. Que telle personne qui aurait reçu quelque offense s'en aille embrasser celle qui l'aurait offensée, et qu'elle lui pardonne pour l'amour de Jésus-Christ. Et vous, enfants de tout sexe, allez trouver vos pères et vos mères, jetez-vous à leurs genoux, demandez-leur pardon de tous les déplaisirs que vous leur avez causés... Allez tous ensuite trouver les personnes qui vous ont offensés, et que les hommes s'embrassent avec les hommes, les femmes avec les femmes. Allons, obéissez, allez tous : la paix, la paix. Bannissez toute haine, en ce moment où le roi de paix va entrer dans vos cœurs... Ici tous les pères missionnaires présents à la cérémonie exhorteront en particulier les fidèles à faire la paix :

*Acte de désir immédiatement avant la communion.* — Sainte Catherine de Sienne étant allée tard à l'église pour communier, Jésus-Christ lui apparut le visage pâle, comme s'il eût été sur le point de s'évanouir. Sainte Catherine lui fit alors

cette demande : Seigneur, pourquoi m'apparaissez-vous dans cet état ? Jésus lui répondit : C'est ma fille, pour te faire connaître le grand désir que j'ai que tu viennes au plus tôt me recevoir ; hâte-toi donc de t'approcher. Ames dévotés, avez-vous le désir de recevoir Jésus-Christ ? sachez donc qu'il désire de venir à vous plus encore que vous d'aller à lui. Toute cette nuit, si je puis m'exprimer ainsi, le Seigneur comptait les moments qu'il avait à attendre pour se donner ce matin à vos âmes. Eh bien ! tenez-vous prêts, le voici qui vient. Récitons le *Confiteor*. (Ici le père récite le *Confiteor* à haute voix et fait dire le *Miserereatur* par le prêtre qui est à l'autel.) Ensuite il continue : Prêtre de Dieu, donnez maintenant Jésus-Christ à ces âmes qui désirent recevoir Notre-Seigneur dans leurs cœurs, et contentez Jésus-Christ qui veut venir consoler ces âmes. (Ici le prêtre célébrant dit : *Ecce agnus Dei*.) Voici venir à vous Jésus-Christ, le voici ; mais avant qu'il vienne, appelez-le par vos désirs : Venez ô mon divin Jésus ; ah ! que mon âme vous désire ! Priez la vierge Marie de vous le présenter. Oh ! quelle joie, quelle fête aujourd'hui pour les anges ! Que les cloches sonnent, que l'orgue joue. Voici venir le Roi du ciel, le divin époux pour s'unir à vous. Recevez-le avec un cœur brûlant d'amour, appelez-le par de tendres soupirs. Venez, ô mon Jésus, venez, ô mon Dieu ; je vous aime et je veux vous aimer toujours. (Ici l'on sonne les cloches, l'orgue joue, le père garde le silence ; seulement, de temps à autre, pendant la communion, il expose quelque nouveau motif de ferveur, et fait des actes.....) Seigneur, je veux désormais changer de vie, acceptez-moi dès à présent, je me donne à vous tout entier ; désormais vous serez mon unique amour. Si je dois vous offenser encore, faites-moi plutôt mourir dès ce moment. Dites-moi ce que vous voulez de moi, je veux accomplir en tout votre volonté. Très-Sainte Vierge Marie, attachez-moi à mon divin Sauveur Jésus-Christ...

*Action de grâces après la communion*

L'action de grâces se compose ordinairement de cinq actes, savoir, des actes d'accueil, de remerciement, d'amour avec offrande, de bon propos et de demande. Donnons un exemple de chacun.

I. *Acte d'accueil.* — Ame qui avez communié, voici que maintenant vous êtes avec votre Dieu, il est au-dedans de vous. *Qui manducat meam carnem, in me manet, et ego in eo.* (Joan. vi.) Revivez votre foi, adorez Jésus-Christ qui réside dans votre cœur, accueillez-le, embrassez-le, serrez-le contre votre cœur, pensez que Jésus-Christ est en ce moment tout entier à vous, et dites-lui : Seigneur, où est-ce que vous êtes venu ? qu'avez-vous vu en moi de bon qui vous ait engagé à venir habiter ce matin dans ma poitrine ? Mais puisque vous y êtes, soyez le bien-venu, je vous adore, je vous embrasse et vous serre contre mon cœur, afin que vous ne vous sépariez plus de moi.

II. *Acte de remerciement.* — Que dites-vous ? Il mérite bien d'être remercié ce roi du ciel, qui a bien voulu entrer ce matin dans votre cœur. Si un roi de la terre était venu dans votre maison, quels remerciements, etc. ?... Remerciez-le donc. Mais quelles paroles suffiront pour remercier un Dieu qui descend du ciel pour visiter une misérable fourmi qui l'a offensé ? Remerciez-le donc comme vous le pourrez : Seigneur, dites-lui, que puis-je vous dire ? que puis-je faire pour vous remercier comme vous le méritez ! Saints du paradis, Anges du ciel, Sainte Vierge Marie, aidez-moi à remercier Jésus-Christ mon Sauveur.

III. *Acte d'amour.* — Mais voulez-vous savoir, âme dévote, quel est le plus beau remerciement que vous puissiez faire à Jésus-Christ ? c'est de lui dire : O mon Jésus, je vous aime : car il veut que vous l'aimiez, et, pour être aimé de vous, c'est exprès qu'il s'est donné à vous. Aimez-le donc, et offrez-vous tout entier à vous. Oui, ô mon Jésus, je vous aime de

tout mon cœur, et, puisque vous vous êtes donné tout entier à moi, je me donne tout entier à vous. Daignez me recevoir ; je vous donne mon corps, mon âme, ma volonté, tout moi-même. Non, je ne suis plus à moi, je suis à vous ; disposez de moi comme il vous plaira. Il me suffit de vous aimer, et je ne désire rien de plus.

IV. *Acte de bon propos.* — Oh ! quelle consolation j'éprouve ce matin de vous voir, mes chers auditeurs, unis tous à Jésus-Christ ! mais une pensée de douleur me tourmente. Qui sait si parmi vous il n'y en a pas qui chasseront de nouveau Jésus-Christ de leur âme ? Le Sauveur, dans la nuit qui précéda sa passion et dans laquelle il institua l'eucharistie, se tourna vers ses disciples et leur dit avec tristesse : « Un de vous me trahira. » *Unus vestrum me traditurus est (Matth., xxvi, 11)*. Ah ! il me semble que Jésus-Christ s'écrie ce matin même : Aujourd'hui plusieurs de ceux qui viennent de me recevoir me trahiront de nouveau. Chrétiens, y aurait-il donc parmi vous quelqu'un qui après avoir reçu tant de grâces... oserait?... Renouvelez donc votre bon propos, promettez-lui de souffrir toutes sortes de tourments plutôt que de le perdre encore ; dites-lui : Oui, mon Dieu, c'est assez vous avoir offensé, c'est assez de tant d'années que j'ai vécu loin de vous ; ce qui me reste de vie, je veux l'employer à tout autre chose qu'à vous offenser : non, vous ne méritez pas cet outrage ; mais je ne veux l'employer qu'à vous aimer. J'en prends aujourd'hui l'engagement : plutôt mourir que de vous déplaire encore, plutôt perdre tout le reste que de perdre votre grâce.

V<sup>e</sup> ET DERNIER. *Acte de demande.* — Mais à quoi nous serviront nos promesses, si Dieu ne nous donne la grâce de les tenir ? Le Seigneur, avant de nous accorder ses grâces, veut que nous les lui demandions, surtout après la communion. Sainte Thérèse dit que lorsque Jésus-Christ vient dans une âme, il s'y trouve comme sur un trône de miséricorde, et qu'il lui dit : *Ame fidèle, quid vis ut tibi faciam ?* Demande-moi ce que tu voudras, car je suis venu exprès pour t'accorder mes grâces... Eh bien ! dilatez vos cœurs, représentez vos misères,

vos besoins, demandez-lui ses grâces, mais spécialement celle de persévérer dans sa grâce et dans son amour. Dites donc avec moi : Seigneur, puisque, au lieu de m'envoyer en enfer, vous avez voulu au contraire visiter mon âme, consolez-moi, donnez-moi la persévérance, faites que je ne me sépare jamais plus de vous. Si vous voyez que je doive jamais vous perdre, faites-moi mourir avant que je sorte de cette église. O mon Jésus, je ne veux plus vous perdre, mais je veux vous aimer. Eh bien ! demandez-lui encore la grâce de l'aimer : O mon Dieu, changez ce cœur ingrat, faites qu'il oublie tout pour ne se souvenir que de vous qui l'avez tant aimé. Donnez-moi votre amour, et je ne désire plus rien. Jésus-Christ a promis dans l'Évangile que son Père nous accordera toutes les grâces que nous lui demanderons en son nom : *Amen, amen dico vobis, si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis* (Joan., xvi, 13). Demandez donc au Père éternel, au nom de Jésus-Christ, la grâce de votre persévérance et de son amour. O mon Dieu, par amour pour votre fils, donnez-moi, ainsi qu'à tous mes frères, la sainte persévérance et votre amour. Demandons-lui tous ensemble la grâce de ne jamais cesser de lui demander la persévérance ; car celui qui ne continue pas de la lui demander ne l'obtiendra pas. Prions encore la bienheureuse Marie de nous l'obtenir... Ensuite on dira des *Pater* et des *Ave* pour l'évêque, le seigneur du lieu, le curé, les prêtres, le gouverneur, les syndics, les échevins, le maître de la maison où logent les pères, et enfin pour les pères eux-mêmes. On donnera ensuite la bénédiction avec le ciboire en faisant demander alors de nouveau la persévérance, et au moment où l'on renfermera le saint-sacrement dans le tabernacle, on dira : Eh bien ! tous tant que vous êtes, envoyez vos cœurs à Jésus-Christ, pour qu'ils soient renfermés avec lui, et qu'ils lui restent toujours unis. Puis on ira poser la clef du tabernacle entre les mains de la statue de la Vierge, en la priant de garder les cœurs de tous, afin qu'ils n'aient plus à se séparer de Jésus-Christ.

## CHAPITRE V

DU PETIT CATÉCHISME, OU DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE A ENSEIGNER  
AUX ENFANTS, ET DU PETIT DISCOURS QU'ON DOIT LEUR FAIRE A  
LA FIN.

§ I<sup>er</sup>

De la méthode à suivre dans le catéchisme.

I. La manière de faire le catéchisme doit être tout-à-fait familière et populaire, adaptée à l'intelligence des enfants et des adultes dépourvus d'instruction qui viennent écouter avec eux.

II. On doit toujours entremettre, après avoir expliqué le mystère ou le précepte, quelque courte moralité. Par exemple, après avoir expliqué ce que c'est qu'un Dieu rémunérateur, on dira : Voyez combien on gagne à servir Dieu, et quel grand mal c'est que le péché. En parlant de l'incarnation de Jésus-Christ : Voyez quel amour a eu pour nous le fils de Dieu. En parlant du deuxième commandement : C'est un grand péché que le blasphème, et celui qui aura blasphémé, en sera terriblement puni en enfer... Il est bon de citer de petits exemples à propos de chaque sujet, et d'insinuer quelques petites pratiques ; par exemple : quand vous êtes en colère, dites : Seigneur, accordez-moi la patience ; Marie, venez à mon aide. Mais ces moralités doivent être très-brèves, car autrement ce ne seraient pas des instructions, mais ce seraient des sermons, comme font maladroitement quelques-uns, qui font des prédications à tout propos.

III. Après avoir expliqué un mystère, un précepte, un sacrement, on fait des questions à deux ou trois enfants, afin que ces vérités s'impriment plus facilement, et on leur donne une

petite image. On leur dira cependant que ceux qui demanderont d'être ainsi récompensés, n'auront rien.

IV On fera en sorte d'insinuer souvent les trois grands moyens de se conserver en grâce avec Dieu, qui sont : 1<sup>o</sup> la fuite des occasions et des mauvaises compagnies ; 2<sup>o</sup> l'attention à se recommander à Dieu, spécialement dans les tentations, en invoquant Jésus et Marie ; 3<sup>o</sup> la fréquentation des sacrements.

V Le catéchiste doit montrer de l'autorité dès le commencement, afin que les enfants ne prennent pas trop de liberté. Il doit, du reste, se garder de dire des injures à ceux qui ne répondent pas bien, et ne jamais rejeter la faute sur les prêtres du pays, mais plutôt sur les enfants eux-mêmes, en leur reprochant de manquer au catéchisme. Il doit absolument s'abstenir de frapper les enfants, soit avec la main, soit avec une férule, quelle que soit leur impertinence, car il pourrait en résulter beaucoup d'inconvénients ; mais il doit plutôt appeler à son aide les prêtres du pays, pour qu'ils les fassent tenir tranquilles.

## § II

Des choses à expliquer aux enfants pendant la mission.

Les points de doctrine à enseigner aux enfants pendant les missions se réduisent à trois chefs : 1<sup>o</sup> les mystères de notre sainte foi ; 2<sup>o</sup> les sacrements, et surtout ceux de la pénitence et de l'eucharistie ; 3<sup>o</sup> les préceptes du décalogue et de l'Eglise, excepté le sixième qu'il ne faut pas expliquer aux enfants, car il suffit pour celui-là de leur dire, sans rien de plus, que ce commandement défend les péchés déshonnêtes.

En premier lieu donc on leur explique les mystères que nous devons croire, surtout les quatre principaux, qui sont : 1<sup>o</sup> qu'il y a un Dieu, et quelles sont ses perfections ; 2<sup>o</sup> que ce Dieu est un juste rémunérateur ; 3<sup>o</sup> le mystère de la sainte Trinité ; 4<sup>o</sup> l'incarnation et la mort de Jésus-Christ.

On explique préalablement le motif pour lequel nous devons croire les divers articles de notre foi, savoir, que c'est Dieu lui-même, la vérité infaillible et qui ne peut ni tromper ni se tromper, qui les a révélés à son Eglise, et que c'est l'Eglise ensuite qui nous les a enseignés.

I. Puis on explique d'abord qu'il n'y a qu'un Dieu, qui est le souverain bien, et qui possède toutes les perfections ; qu'il est la bonté infinie et l'infinie beauté, le créateur de tout ; qu'il est tout-puissant, c'est-à-dire qu'il peut ce qu'il veut ; qu'il est immense, c'est-à-dire qu'il est en tout lieu ; qu'il est éternel, c'est-à-dire qu'il a toujours existé et qu'il existera toujours.

II. On expliquera ensuite que ce Dieu est un juste rémunérateur, c'est-à-dire qu'il donne le paradis aux justes, après les avoir fait se purifier de leurs souillures dans le purgatoire, s'il leur en est resté à expier, par des peines temporelles pour satisfaire à sa justice ; qu'il condamne au contraire les pécheurs à l'enfer, pour qu'ils y souffrent éternellement.

III. On expliquera en troisième lieu le mystère de la sainte Trinité, c'est-à-dire qu'il y a en Dieu trois personnes, le Père, le Fils, et le Saint-Esprit ; mais que ces trois personnes ne font qu'un seul Dieu, parce qu'elles sont une seule et même substance, une seule et même nature, une seule et même divinité et une seule et même perfection ; que de même que le Père est éternel, le Fils est éternel... que le Père ne procède d'aucun autre ; que le Fils, qui s'appelle encore le Verbe, procède du Père éternel et a été engendré du Père par voie d'entendement ; que l'Esprit-Saint procède du Père et du Fils par voie de volonté, ou par l'amour que le Père et le Fils se portent l'un à l'autre.

IV. On expliquera en quatrième lieu l'incarnation et la mort de Jésus-Christ ; c'est-à-dire que le Fils de Dieu, qui est la deuxième personne de la sainte Trinité, s'est fait homme en se revêtant de notre chair dans le sein de Marie toujours vierge par l'opération du Saint-Esprit, et qu'il a pris alors le nom de Jésus-Christ ; qu'il est et a été dès lors en même temps vrai

Dieu et vrai homme ; que comme homme il a souffert et est mort en croix pour sauver les pécheurs, mais qu'il est ressuscité le troisième jour, et qu'il est monté au ciel, où il est assis à la droite de son Père, c'est-à-dire qu'étant Dieu, il occupe une place égale à la sienne ; qu'au moment de notre mort il jugera chacun de nous en particulier, et qu'à la fin du monde il viendra juger dans un jugement universel tous les hommes, après qu'ils auront été ressuscités, ou que leurs corps auront été réunis à leurs âmes. On expliquera ensuite qu'il n'y a qu'une Eglise, qui est l'Eglise romaine, catholique, c'est-à-dire universelle, hors de laquelle il n'y a point de salut. On expliquera de plus ce que c'est que la communion des Saints, c'est-à-dire qu'il y a commerce de bonnes œuvres entre les fidèles qui sont dans la grâce de Dieu.

En second lieu, on expliquera les sept sacrements, le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage. On dira que ces sept sacrements ont été institués par Jésus-Christ, et que c'est par leur canal que nous sont appliquées les grâces que Jésus-Christ nous a méritées par sa passion. Dans le sacrement de baptême, l'âme reçoit la grâce de Dieu, et est lavée de tout péché originel et actuel. Dans la confirmation, elle reçoit la grâce de résister aux tentations et de combattre sans crainte pour la foi. (Nous parlerons plus tard de l'eucharistie et de la pénitence.) Dans l'extrême-onction, l'âme reçoit du secours contre les tentations du démon au moment de la mort, les restes des péchés, s'il y en a encore, sont effacés, et l'on obtient la santé, si elle est nécessaire pour le salut de l'âme. Dans le sacrement de l'ordre, on reçoit le pouvoir spirituel et la grâce nécessaire pour bien l'exercer. Dans le sacrement du mariage, on reçoit la grâce de supporter les charges de l'union conjugale et d'élever les enfants selon la loi de Dieu. Puis on s'étendra davantage sur les sacrements d'eucharistie et de pénitence.

Sur le sacrement de l'eucharistie, il y a plusieurs choses à expliquer : 1<sup>o</sup> que dans l'eucharistie Jésus-Christ est réellement

vivant, tel qu'il est au ciel, avec son âme, son corps et divinité ; ensuite, qu'après que le prêtre a consacré l'hostie à la messe, cette même hostie, quoiqu'elle ait la couleur et le goût du pain, n'est plus du pain, mais bien le corps de Jésus-Christ, et que le vin n'est plus du vin, mais le sang de Jésus-Christ, de sorte que nous devons l'adorer présent sur l'autel, de la même manière que nous adorons Dieu. 2° On expliquera comment, en rompant l'hostie, on ne partage pas Jésus-Christ en deux, mais qu'il est tout entier dans chaque parcelle ; que Jésus-Christ continue de demeurer dans la poitrine du fidèle qui le reçoit jusqu'à ce que les espèces sacramentelles soient consumées. 3° que celui qui communie reçoit la force de vivre dans la grâce de Dieu, puisque de même que le pain terrestre conserve la vie temporelle du corps, de même aussi ce pain céleste conserve la vie spirituelle de l'âme. 4° enfin on expliquera quelles sont les dispositions tant de l'âme, que du corps, avec lesquelles on doit communier. Quant au corps, on doit être à jeun depuis minuit ; si l'on a mis quelque chose dans sa bouche, mais sans l'avaler, on peut néanmoins communier. Quant à l'âme, elle doit être en état de grâce ; si l'on a quelque péché mortel à se reprocher, on doit se confesser avant de communier, autrement ce serait faire un sacrilège, excepté, par exemple, si l'on se trouve déjà à la sainte table et qu'on ne puisse s'en retirer sans donner du scandale à ceux qui le voient, il suffit de faire un acte de contrition. Ce serait un grand péché que de communier après avoir caché en confession quelque péché dont on aurait trop de honte. Celui qui n'a à se reprocher que des péchés véniels, ferait bien de les confesser ; mais s'il communie sans en avoir déchargé sa conscience, il ne fait pas pour cela de sacrilège. Enfin on doit avertir les enfants du bien que procure la communion, combien il est utile de communier souvent, et spécialement de remercier Jésus-Christ après l'avoir fait, et de lui demander ses grâces.

Quant au sacrement de pénitence, le catéchiste doit s'attacher à expliquer les cinq choses nécessaires pour le recevoir

avec fruit, qui sont l'examen, la douleur, le bon propos, la confession, et la pénitence.

I. L'examen doit précéder la confession, et être fait avec soin, à proportion du temps qu'il y a que le pénitent ne s'est pas confessé, et de la multitude des péchés commis.

II. La douleur doit être vraie, surnaturelle, universelle, souveraine et accompagnée de confiance. Vraie, c'est-à-dire qu'elle doit renfermer un vrai déplaisir d'avoir offensé Dieu. Surnaturelle, c'est-à-dire qu'elle doit être fondée non sur des motifs naturels, comme d'avoir perdu des biens, de l'estime, mais sur le motif que l'on a offensé Dieu, qui est la bonté infinie, ou que l'on a l'enfer à craindre... selon que la douleur qu'on aura sera une douleur de contrition ou d'attrition, jointe à un commencement d'amour de Dieu, comme nous le dirons plus loin. Universelle, c'est-à-dire qu'elle doit s'étendre à tous les péchés mortels que l'on a commis depuis la dernière confession supposée bien faite. Souveraine, c'est-à-dire qu'on doit déplorer la perte de la grâce, plus que toute autre que l'on pourrait faire. Accompagnée de confiance, c'est-à-dire qu'on doit en même temps espérer le pardon de Dieu par les mérites de Jésus-Christ. Cette douleur se divise ensuite en parfaite et imparfaite. La douleur parfaite s'appelle contrition, et a lieu lorsque le pénitent se repent d'avoir offensé Dieu, parce que par là il a offensé sa bonté infinie. La contrition imparfaite est appelée aussi attrition, et a lieu lorsque nous nous repentons d'avoir offensé Dieu (car il faut toujours que la douleur ait pour objet l'offense faite à Dieu), soit parce que l'on a mérité l'enfer, soit à cause de la laideur du péché en lui-même. Ainsi on déteste le péché par la contrition, en ce qu'il est le mal de Dieu, et par l'attrition, en ce qu'il est le nôtre. On doit ajouter ici qu'avec la seule attrition on n'obtient son pardon qu'autant qu'on reçoit l'absolution du confesseur ; au lieu que celui qui a la contrition est assuré de son pardon, même avant de recevoir l'absolution, pourvu qu'il ait l'intention de se confesser. Tous les théologiens enseignent qu'à la douleur des péchés, on doit encore joindre un commencement d'amour de Dieu, ce

qu'ils appellent un amour *initial* ou commencé. Ce commencement d'amour se trouve formellement, comme le disent communément les théologiens, dans l'espérance ou même le désir qu'a le pénitent d'obtenir en se confessant le pardon de ses péchés et d'acquérir l'amitié de Dieu.

III. Quant au bon propos, il doit être ferme, universel et efficace. Ferme, c'est-à-dire que le pénitent doit prendre une résolution actuelle, et dire : Je veux, et non : Je voudrais, avec l'aide de Dieu, m'abstenir du péché. Universel, c'est-à-dire qu'il faut vouloir s'abstenir de tout péché sans exception. Efficace, c'est-à-dire qu'il doit induire à prendre les moyens nécessaires pour ne pas retomber, et à fuir les occasions prochaines et volontaires. Mais si l'on se propose de fuir le péché sans en fuir les occasions, le bon propos est illusoire.

IV. Quant à la confession, il est utile, mais non nécessaire de confesser les péchés véniels, puisqu'ils peuvent être remis par d'autres moyens, tels que l'acte de contrition ou l'acte d'amour : mais les péchés mortels, dont on se souvient, doivent de toute nécessité être confessés, autrement la confession est nulle et sacrilège, de sorte que l'on devra alors confesser de nouveau tous ses péchés, c'est-à-dire ceux que l'on aura déjà avoués dans la confession mal faite, et de plus le péché de sacrilège. Si cependant le pénitent ne se souvient pas, sans qu'il y ait de sa faute, de quelque péché grave, la confession ne laisse pas d'être bonne ; mais on devra confesser ce péché, quand on s'en souviendra, dans la confession que l'on fera ensuite.

V. Enfin, on doit accepter la pénitence imposée par le confesseur, et la faire le plus tôt que l'on peut. Si ensuite on ne peut l'accomplir, on se la fait commuer, soit par le même confesseur, soit par un autre.

En troisième lieu, on doit expliquer avec brièveté les préceptes du Décalogue. Sur le premier commandement, par lequel il est ordonné d'adorer un seul Dieu, on doit parler des trois vertus théologiques, de la foi, par laquelle nous croyons toutes les choses de foi que nous avons rapportées ci-dessus ; de l'espérance, par laquelle nous espérons, en vertu de la miséricorde

de Dieu et de sa puissance, ainsi que des promesses qu'il nous a faites, en vue des mérites de Jésus-Christ, le paradis et toutes les grâces nécessaires pour l'obtenir ; de la charité, qui fait que nous aimons Dieu par-dessus toutes choses, et le prochain comme nous-mêmes. Ce premier précepté nous oblige aussi de demander à Dieu son secours pour nous conserver dans la grâce et obtenir le salut. Sur le deuxième précepté qui nous enjoint de ne pas prendre le nom de Dieu en vain, on doit dire qu'il est défendu de blasphémer contre Dieu et ses saints, contre les jours de fêtes et les choses saintes ; qu'il est encore défendu par ce commandement de jurer contre la vérité (ici il faut dire que jurer sur sa conscience, ce n'est pas un véritable serment) ; que le même précepté oblige d'accomplir les vœux que l'on a faits, quand on les a faits dans l'intention de s'obliger. Que le troisième précepté ordonne de sanctifier les fêtes, d'entendre la messe, de s'abstenir des œuvres serviles, à moins qu'il n'y ait nécessité, comme au temps des vendanges, de la moisson... Que le quatrième ordonne d'honorer nos parents, de les respecter, de leur obéir, de les aimer, de les secourir dans leurs besoins spirituels et temporels. Que le cinquième défend l'homicide. Il n'est donc permis ni de tuer, ni de frapper injustement le prochain, ni de lui désirer du mal, ni de se complaire dans son malheur, ni même de s'attrister de sa prospérité. Que le sixième défend la fornication, c'est-à-dire toutes les paroles, les pensées et les actions deshonnêtes. Que le septième défend de voler, de prendre, de retenir, ou de détériorer le bien d'autrui contre son gré. Que le huitième, en même temps qu'il prescrit de ne pas porter de faux témoignages, défend 1<sup>o</sup> Les jugements téméraires par lesquels on juge mal du prochain sans motif. 2<sup>o</sup> De mettre sur le compte du prochain une faute qu'il n'a pas faite, ou de découvrir ses défauts cachés, quoique véritables, toutes les fois que cela n'est pas nécessaire pour remédier à quelque grave dommage ; et on doit observer ici qu'il y a péché pour celui qui écoute volontiers la médisance, comme pour celui qui la fait. 3<sup>o</sup> De déshonorer le prochain, soit par des paroles, soit par des actions. 4<sup>o</sup> De mentir,

surtout lorsqu'il en survient du dommage pour autrui. Que le neuvième précepte défend de désirer la femme d'autrui, et en général, de donner son consentement à des pensées déshonnêtes. Que le dixième enfin défend de désirer le bien d'autrui et de se complaire dans les pertes qu'il éprouve. On expliquera enfin les cinq commandements de l'Eglise qui sont : 1° d'entendre la messe tous les dimanches et les fêtes commandées. 3° De s'abstenir de manger de la viande le vendredi et le samedi. 4° De se confesser au moins une fois chaque année, et de communier au moins à Pâques dans sa propre paroisse. 5° De ne jamais célébrer les noces en temps prohibé.

### § III.

Du petit sermon que l'on fait aux enfants après le catéchisme.

Il n'est pas douteux que les missions profitent non-seulement aux adultes, mais encore aux enfants ; néanmoins on a observé que les enfants sont ceux qui causent le plus de dérangement quand on fait les grandes prédications, qui cependant sont les exercices les plus utiles de la mission, soit parce qu'ils n'y font pas attention, soit parce qu'ils n'en comprennent presque rien. Aussi, pendant ce temps, ne font-ils autre chose que crier, s'amuser, se toucher entre eux, et troubler ainsi continuellement le prédicateur et l'auditoire. En conséquence on a trouvé expédient, comme cela se pratique dans les missions de notre congrégation, de les faire sortir de l'église au moment des grandes prédications, et de les réunir dans une autre église ou chapelle, où pendant ce temps on leur fait d'abord le catéchisme, puis un petit sermon avec un acte de contrition. Cela leur est beaucoup plus profitable que d'entendre la grande prédication, car ce petit sermon sera mis à la portée de leur faible intelligence, et avec des formes et des expressions telles qu'il convient d'en employer pour cet âge, sans citations latines et sans division de points. A la fin on fera l'acte de contrition avec le crucifix. Avant le ser-

mon on leur fera chanter un cantique. Ce sermon contiendra 1<sup>o</sup> l'introduction et la proposition, qui pourra servir aussi d'introduction ; 2<sup>o</sup> l'amplification ; 3<sup>o</sup> le fait ; 4<sup>o</sup> la moralité 5<sup>o</sup> la péroraison avec l'acte de contrition.

*Exemple du petit sermon que l'on fait aux enfants après le catéchisme.*

Sur la mort.

I. *Introduction et proposition.* — La mort est certaine. Tous ceux qui naissent en ce monde sont condamnés d'avance à mourir tôt ou tard : jeunes ou vieux, il faut mourir un jour.

II. *Amplification.* — Mes enfants, il est certain que vous aussi, vous avez tous à mourir. Nous ne savons pas encore si chacun de vous sera pauvre ou riche, s'il fera une bonne ou une mauvaise mort, s'il mourra dans son lit, jeune ou avancé en âge. Il est possible que vous mouriez avant quinze ou vingt ans. Que d'enfants sont morts dans ce pays même avant cet âge ! mais quoi qu'il en soit, mes enfants, quand même vous échapperiez longtemps à la mort, viendra un jour où vous serez sur un lit, abandonnés de tout le monde ; car aux approches de la mort, on fait sortir de la chambre du moribond tous les parents, les frères, les sœurs... Vous serez donc seuls avec le crucifix d'un côté, et votre père spirituel de l'autre qui recommandera votre âme, et vous dira : Un tel (en vous nommant par votre nom de baptême), partez de ce pays, partez de ce monde ; mais pour aller où ? à l'éternité, à l'éternité, ou au paradis, ou à l'enfer, ou pour jouir de Dieu, ou pour brûler éternellement... Alors une foule de démons se mettront autour de vous pour vous jeter dans le désespoir, en vous représentant les péchés commis. Alors, pauvres enfants... Et si vous mourez subitement.

III. *Fait.* — Ecoutez cet exemple. Il y avait un enfant qui

se confessait souvent, et que tout le monde prenait pour un saint. Il eut une nuit un coup de sang, et on le trouva mort. Ses parents s'en allèrent chercher le confesseur en gémissant, pour qu'il le recommandât à Dieu. Le confesseur leur dit : Soyez en paix, cet enfant, je le sais, était un ange, dès à présent Dieu l'a voulu pour lui, et il doit être dans le paradis ; mais en cas qu'il soit en purgatoire, je vais dire la messe pour lui. Il s'habille aussitôt pour célébrer la messe, mais au moment de sortir, il voit paraître devant lui un fantôme épouvantable. Le prêtre demanda à ce fantôme, de la part de Dieu, qui il était ; le fantôme lui répondit qu'il était l'âme de cet enfant mort. — Où es-tu donc ? si tu veux des suffrages, je vais dire la messe pour toi. — Quoi ! des messes ? quoi ! des suffrages ? répond l'ombre, je suis damné en enfer — Et pourquoi ? — Ecoutez, reprit l'ombre, je n'avais pas encore commis de péché mortel, quand cette nuit il m'est venu une mauvaise pensée ; j'y ai donné mon consentement, et Dieu tout aussitôt m'a fait mourir, et m'a justement condamné à l'enfer. Ainsi ne dites donc pas la messe pour moi, car je n'en souffrirais que davantage. Et cela dit, il disparut.

IV. *Moralité.* — Eh bien ! dites-moi maintenant, vous mon fils qui m'écoutez, si vous mouriez à cette heure-ci, en quel état mourriez-vous ? où iriez-vous ? Allons, proposez-vous, à partir de cette mission, de vivre en saint, et de ne plus commettre ces péchés déshonnêtes, de ne plus préférer ces maudits blasphèmes, ces paroles grossières, de ne plus prendre le bien d'autrui, de ne plus garder de la haine contre personne... Quoi ! voudriez-vous, aussi, mourir damnés comme ce malheureux enfant, dont vous venez d'entendre l'histoire ?

V. *Motion.* — Mais pour le passé, pour ces péchés déjà commis, qu'avez-vous à faire ? devez-vous vous désespérer ? Non, Dieu ne veut pas que vous vous jetiez dans le désespoir, il veut que vous lui demandiez pardon, car il veut vous pardonner. Allons, mettons-nous tous à genoux, et poussant des gémissements, demandons pardon à Dieu... Ici on doit faire l'acte de contrition en suggérant deux ou trois motifs de re-

pentir, par exemple : Oh ! si vous étiez mort ce jour, cette nuit où vous étiez dans le péché, qu'en serait-il de vous ? où seriez-vous ? Remerciez Jésus-Christ, et repentez-vous tout de suite... Que dites-vous ? voulez-vous mourir en union avec Jésus-Christ ? mais si vous voulez que Jésus-Christ vous reçoive en grâce, il vous faut gémir de vos péchés... En parlant de la mort, il sera bon dans l'acte de contrition de leur montrer un crâne et de rappeler à leur souvenir le nom de quelque enfant mort qu'ils aient tous connu : Oh ! N... où es-tu maintenant, que tu es malheureux, si tu es damné !

Je n'ai donné ici que l'abrégé du discours, on doit lui donner plus de développement ; car, avec l'acte de contrition, il peut durer une demi-heure ou trois-quarts-d'heure environ, après le catéchisme qui devra durer une demi-heure. Observons qu'on ne doit pas dire beaucoup de choses aux enfants, mais qu'il est plus utile de leur répéter souvent les mêmes vérités et les mêmes pratiques, afin qu'ils puissent les retenir et qu'ils se décident à les mettre à exécution.

## CHAPITRE VI

### SUR LE GRAND CATÉCHISME OU L'INSTRUCTION A FAIRE AU PEUPLE.

Le grand catéchisme ou l'instruction à faire au peuple est un des exercices les plus importants de la mission ; aussi le prêtre qui le fait doit-il être fort instruit et fort expérimenté dans l'office de confesseur, pour savoir découvrir les illusions et pénétrer les replis des consciences, afin d'y appliquer les remèdes convenables. Les parties de ce catéchisme sont : Premièrement, l'introduction, l'exposition de la matière et la division ; ces trois parties forment comme l'exorde de l'instruction. Vient ensuite l'explication du mystère, du sacrement, ou du commandement ; puis la moralité avec la pratique. Enfin on commencera par répondre aux difficultés, ou aux excuses qu'allèguent les personnes peu timorées ; puis on fera un court

résumé de tout ce que l'on aura dit dans l'instruction, et on conclura le tout par les actes du chrétien.

*L'introduction* sera tirée de la dernière instruction, afin d'enchaîner les matières et d'en rafraîchir la mémoire, en résumant ce que l'on aura dit le jour précédent, ce qui ne doit toutefois s'entendre que des cas où les matières ont quelque liaison entre elles. Du reste, on réglera l'introduction d'après l'importance de la matière que l'on veut traiter. Quant à *l'exposition* du mystère ou du précepte, on sait d'avance ce que cela veut dire ; seulement, en exposant le précepte, on aura l'attention de distinguer toutes les choses qu'il comprend. On fera bien de donner la division des points, afin de répandre plus de clarté dans le sujet, et d'imprimer avec plus de force dans l'esprit des auditeurs les vérités que l'on expose. Ces trois premières parties forment, comme nous l'avons déjà dit, une espèce d'avant-propos, et par conséquent elles doivent être courtes. On entre ensuite dans l'explication du mystère et du précepte : ici il faudra prouver ce qu'on avancera par des autorités, sans en citer beaucoup, ni leur donner trop de longueur ; et par des raisons et des faits relatifs au sujet qu'on traite. Les similitudes ont une utilité toute particulière, quand on les explique avec clarté ; ensuite on en tirera la *moralité*, en observant qu'il ne s'agit pas seulement d'éclairer l'esprit des fidèles, mais qu'il s'agit surtout de déterminer leurs volontés à fuir les vices, à mettre en pratique les remèdes et les moyens pour n'y pas tomber ; car on pêche beaucoup plus par malice que par ignorance. La moralité doit être courte, et on devra l'énoncer avec ferveur, mais sans y prendre le ton de la prédication ni faire d'éclats de voix. Parfois, dans le cours de l'instruction, il sera utile d'élever plus haut la voix, soit contre un vice, soit contre une maxime du monde, ou contre les excuses qu'apportent les mauvais chrétiens. Mais ces exclamations doivent être courtes et peu fréquentes, pour éviter le défaut de quelques-uns qui font des sermons de toutes leurs instructions, confondant ainsi ce dernier exercice avec le premier.

Il faut par-dessus tout dans le catéchisme insinuer des choses

pratiques, en enseignant au peuple les paroles mêmes que chacun devra dire, lorsque l'occasion se présentera de mettre à profit la pratique indiquée. Par exemple, lorsqu'on recevra de quelqu'un une injure ou quelque autre désagrément, on dira : « Dieu vous bénisse, Dieu veuille vous éclairer. » Si l'on perd quelque chose ou s'il arrive un malheur : « Tout pour l'amour de Dieu, que la volonté de Dieu soit faite. » Ces sortes de pratiques doivent être répétées bien des fois, afin qu'elles restent imprimées dans la mémoire de ces pauvres gens, qui, faute d'instruction, ou ne comprendront pas bien, ou ne tarderont pas à oublier les passages latins et tout le reste, et qui ne retiendront que ces pratiques courtes et faciles qu'on leur aura enseignées et répétées plusieurs fois. Le catéchiste aura soin ensuite de montrer le faible des excuses ou des frivoles difficultés que plusieurs ont coutume d'alléguer pour se faire pardonner leurs manquements, en donnant pour des raisons de purs prétextes, comme, par exemple, qu'ils n'auraient pas les moyens de vivre, s'ils ne prenaient pas le bien d'autrui ; qu'ils ne font après tout que ce que font les autres ; qu'ils ne sont pas des saints, mais des hommes composés de chair ; que c'est tel voisin ou tel de leurs parents qui est cause de leurs péchés. Le catéchiste déclarera de plus que s'il se trouve quelqu'un qui soit dans la disposition de se venger quand il recevra quelque injure, il est dès lors habituellement en état de péché, et qu'il ne lui servirait de rien de donner pour excuse cette maxime mondaine, qu'on doit conserver son honneur. Il faut répondre à ces excuses impertinentes avec force et chaleur, afin que les auditeurs s'ôtent de l'esprit certains préjugés que le monde accepte comme des maximes, ce qui fait que plusieurs demeurent constamment en état de péché et se damnent. Enfin on fera le résumé, qui doit être court et substantiel, autant que possible, de tous les points de doctrine qu'on aura développés ; et à la fin de cette instruction, on laissera pour souvenir une maxime de religion, propre à faire impression, et adaptée au sujet. Ces règles sont communes à tous les catéchismes ; mais il y a d'autres avis importants

qui concernent les catéchismes des missions, et qu'il faut noter.

I. D'abord, quant aux matières, l'instruction de la mission se réduit principalement aux trois chefs dont nous avons déjà parlé dans le petit catéchisme, c'est-à-dire à ce qui concerne les mystères, les sacrements, surtout celui de la pénitence, et les commandements de Dieu et de l'Eglise. Il y a des catéchistes qui pensent qu'il vaut mieux parler d'abord de la confession, puis des préceptes ; pour moi je crois qu'il vaut mieux au contraire parler d'abord des préceptes, car il peut arriver qu'en ne les expliquant que vers la fin de la mission, on fasse naître des scrupules dans la conscience des auditeurs, qui devront alors demander à se confesser de nouveau : ce qui fera perdre beaucoup de temps. Si cependant on voulait joindre l'explication des commandements à celle de la première partie de la confession, qui est l'examen de conscience, ce serait encore bien. Quant aux choses qui doivent être expliquées en ce qui regarde les mystères, les sacrements et les commandements, ce sont les mêmes qui ont été brièvement indiquées à propos du catéchisme des enfants, paragraphe II ; mais dans le grand catéchisme, on explique ces mêmes choses plus au long, plus distinctement et d'une autre manière, c'est-à-dire en les étayant d'autorités et de raisons <sup>(a)</sup>. Comme la plus grande utilité des missions est peut-être, et même certainement, de procurer la réparation des confessions sacrilèges, il faut à chaque instruction insister sur ce point, en faisant voir combien est grande la malice du sacrilège, et combien d'âmes se perdent pour avoir caché leurs péchés dans la confession. Il y en a beaucoup qui, ne pouvant se défaire de cette malheureuse honte, continuent, en se confessant aux missionnaires, à cacher leurs péchés, comme nous ne le savons que trop par expérience ; et si l'on ne répare pas pendant la mission les confessions mal faites, ne sera-t-on pas perdu ? Car si l'on ne surmonte pas cette mau-

(a) Cette dernière phrase, ou son équivalente, a été entièrement omise, je ne sais pourquoi, par le traducteur belge. (L'éditeur.)

vaise honte en se confessant aux missionnaires, comment la surmontera-t-on ensuite quand on reviendra à ses confesseurs du pays ? C'est pour prévenir ce malheur, qu'il faut toujours, comme nous l'avons dit, insister sur ce point. Et à cette fin, dans nos missions, le catéchiste, à la fin de son instruction, et avant de prononcer les actes du chrétien, a pour pratique de raconter toujours un exemple terrible (entre tant d'autres que l'on pourrait citer) de quelque âme damnée pour avoir caché ses péchés. Ceci n'est pas, il est vrai, selon les règles de l'art, qui exigent qu'il y ait une certaine connexité entre l'exemple et l'instruction ; mais c'est selon le but que l'on se propose en donnant la mission, car on y vise principalement à porter remède aux confessions sacrilèges. Il suffira de rattacher l'exemple à l'instruction au moyen de ces mots dont on le fera précéder : Eh bien donc, prenez soin de vous confesser de tous vos manquements d'après ce que je vous ai dit aujourd'hui ; n'en cachez aucun par motif de honte. Nous mettrons à la fin de ce chapitre, pour donner plus de facilité aux catéchistes, divers exemples qui viendront à l'appui de ce que nous disons.

II. Les catéchistes qui ne composent leurs instructions que de belles paroles, de questions scolastiques et de bons mots, tandis que le peuple demande un pain substantiel et qui lui soit donné comme par petits morceaux, sont grandement dans l'erreur. Quant aux paroles, c'est une règle générale que le style du catéchisme doit être tout simple et tout populaire, sans tomber dans le trivial, puisque cela n'est nécessaire, ni ne convient à la dignité du jubé. Les périodes doivent être courtes et concises, et souvent il est à propos que le catéchiste se fasse à lui-même des demandes et y donne les réponses ; de cette manière le peuple se tient plus attentif, et ce qu'on lui enseigne s'inculque plus aisément dans son esprit. Quant aux questions scolastiques, elles ne conviennent qu'aux exercices des théologiens, mais non à la chaire, ni à l'instruction du peuple qui n'est composé le plus souvent que de gens grossiers qui ne les comprennent pas, ou du moins n'en retirent

aucun profit. Que s'il se trouve dans l'auditoire quelque homme instruit, s'il est prudent et discret, il louera le catéchiste qui instruit ses gens de cette manière, et le blâmera s'il agit autrement. Quant aux bons mots, je prie le lecteur de bien méditer ce que j'écris ici. Je ne nie pas qu'il y ait des catéchistes qui pratiquent cet usage, et qui soutiennent que cela est bon pour attirer le peuple et l'engager à écouter, à conserver son attention, et à ne pas s'ennuyer. Mais je sais aussi que les saints dans leurs instructions n'ont jamais fait rire, et qu'ils ont fait pleurer. On lit dans la vie de saint François Régis, que lorsqu'il prêchait une mission et qu'il parlait au peuple (et tous ses sermons étaient des catéchismes), ses auditeurs ne faisaient que pleurer, depuis le commencement jusqu'à la fin.

Au moins puis-je dire ceci : Qu'on cède à l'envie de lancer quelques bons mots lorsqu'ils naissent naturellement de la matière que l'on traite, on peut le faire utilement. Par exemple, en parlant des hommes d'une conscience mal réglée, il convient de rapporter les excuses ridicules qu'ils donnent; et ainsi d'autres cas semblables. Mais vouloir changer l'instruction en une scène de comédie, ou y mêler des contes ridicules, des anecdotes badines, des mouvements et des gestes employés exprès pour exciter le rire, c'est, je crois, outre-passer les bornes de ce que peuvent permettre les convenances et le respect dus à l'église où l'on est, et au jubé d'où l'on annonce la parole de Dieu, et où le catéchiste tient la place d'un ministre de Jésus-Christ. Le peuple éprouve du plaisir, il est vrai, à écouter des facéties et à rire; mais, je le demande, quelle utilité en retire-t-il? après avoir ri, il reste distrait et si indévot, que pour se recueillir ensuite, il aura toutes les peines du monde, et souvent, au lieu de continuer à écouter la moralité que notre spirituel instructeur essaiera avec effort d'en tirer, de crainte de passer pour n'être qu'un saltimbanque, il repassera dans son esprit cette facétie ou ce trait ridicule qu'il aura entendu. A tout le moins ce catéchiste qui se plaît à dire des bons mots et à faire des plaisanteries, n'acquerra pas auprès de son auditoire la réputation d'un saint et d'une âme embrasée de

l'amour de Dieu. Le plus qu'il en obtiendra, ce sera le nom et la réputation d'un homme agréable et gracieux. C'est une erreur de s'imaginer que le peuple n'accourrait pas et ne serait pas attentif au catéchisme, si l'on ne cherchait à l'égayer ; je dis au contraire qu'il accourra bien davantage et qu'il aura plus d'attention, quand il verra qu'en allant au catéchisme on n'y perd pas son temps, et qu'au lieu de s'y dissiper, on en retire beaucoup de fruit.

III. Il ne faut jamais non plus prêcher au catéchisme des doctrines qui peuvent porter au relâchement : telle doctrine pourra bien, il est vrai, être appliquée justement à quelqu'un en particulier dans la confession ; mais énoncée du haut de la chaire, elle pourrait nuire à certaines personnes portées au relâchement ; car ces dernières seront exposées à tirer de cette doctrine, qui pour d'autres serait juste et utile, parce qu'ils sauraient ne l'appliquer que dans les circonstances où elle peut être applicable, des conséquences téméraires et scandaleuses. Il est bon et même nécessaire de corriger la conscience erronée des personnes qui font un péché de ce qui n'en est pas. Il y a des âmes, par exemple, qui croient faire des jugements téméraires, et pécher par conséquent, en portant des jugements ou en formant des soupçons là où il y a sujet de juger et de soupçonner ; ainsi, certaines personnes pensent qu'il y a péché grave de sa nature à maudire les années, les jours, le vent et la pluie ; d'autres pensent que c'est commettre une détraction que de révéler aux parents les vols, les mauvaises habitudes, les fautes de leurs enfants, encore bien que cela soit nécessaire pour la correction de ces derniers ; d'autres croient pécher en n'observant pas certains préceptes de l'Eglise, comme de ne pas entendre la sainte messe, ou de ne pas jeûner, même dans les cas où ils en sont dispensés... Il faut alors expliquer que ce ne sont pas des péchés, ou bien qu'ils ne sont pas mortels, relativement parlant.

En revanche, le catéchiste a pour obligation de faire connaître quels sont les péchés certains, et spécialement ceux qui sont la cause d'autres péchés graves. Il doit enseigner au peu-

ple, par exemple, que celui qui ne fuit pas l'occasion prochaine et volontaire de pécher mortellement, pèche dès lors grièvement, quand même il n'aurait pas l'intention de commettre ce péché, et quand même il ne saurait pas que c'est une faute grave d'en chercher l'occasion, parce qu'en la cherchant, il est moralement certain que l'action mauvaise en sera la suite. Il doit encore avertir les femmes qu'elles pêchent en pratiquant de vaines observances, quand même elles le feraient de bonne foi ; leur dire de même qu'elles sont en état de péché, si elles prennent du plaisir et cherchent même à se faire convoiter par les hommes pour une autre fin que pour le mariage. De plus, quoiqu'il y en ait plusieurs qui ne pensent pas commettre un péché grave en blasphémant les choses saintes et les jours saints, on doit réformer sur ce point leur opinion, car autrement ils en prendraient l'habitude, et l'habitude une fois contractée, quand même ils sauraient que ces blasphèmes sont quelque chose de grave, il leur serait difficile de s'en corriger. En parlant du sixième commandement, on doit prendre garde de scandaliser les âmes innocentes en éveillant leur curiosité sur le mal qu'elles ignorent ; il suffira sur ce sujet de condamner en général tout ce qui blesse la chasteté, sans en expliquer ni les espèces ni les circonstances, de telle sorte que ceux qui ont à se reprocher ces péchés, apprennent la manière dont ils doivent s'en confesser, et que ceux qui en sont innocents restent dans l'ignorance. Il est nécessaire cependant, en cette matière, d'expliquer au peuple en quels cas les mauvaises pensées et les mauvaises paroles sont, ou ne sont pas des péchés. Mais il est particulièrement besoin de parler des remèdes contre l'impureté, en recommandant souvent entre autres les grands moyens qui sont la fuite des occasions, la fréquentation des sacrements, et surtout la prière, sans laquelle personne ne sera chaste. Je prie le lecteur de lire ce que nous avons dit là-dessus en parlant du petit catéchisme : car beaucoup des choses que nous y avons dites peuvent servir aussi pour le grand catéchisme ; et c'est pourquoi nous nous abstenons de les re-

dire ici. Contentons-nous d'ajouter quelques exemples terribles des personnes qui, pour avoir eu honte de se confesser de leurs péchés, ont fait une fin déplorable. On peut rapporter un de ces exemples chaque jour avant de faire les actes du chrétien, comme nous l'avons déjà dit, Nous ne donnerons ici que la substance de ces faits. Ce sera à ceux qui voudront s'en servir de les développer comme ils l'entendront.

*Exemples funestes de personnes qui ont fait des confessions sacrilèges.*

1<sup>er</sup> *Exemple.* — Voici ce qu'on raconte dans les chroniques de saint Benoît, au sujet d'un ermite appelé Pélage : que, comme ses parents l'avaient mis à la tête d'un troupeau, il menait dans cet état une vie si exemplaire, qu'on le regardait déjà comme un saint ; et il vécut ainsi plusieurs années. Ses parents étant morts, il vendit le peu de bien qu'ils lui avaient laissé en héritage, et il se fit ermite en se retirant dans un lieu solitaire. Mais, par malheur, il consentit une fois à une pensée déshonnête ; et après être tombé dans le péché, il fut pris d'une mélancolie extrême, parce qu'il ne voulait pas s'en confesser, pour ne pas perdre l'estime qu'on avait de lui. Sur ces entrefaites passa un pèlerin qui lui dit : « Pélage, confesse-toi, Dieu te pardonnera, et tu rentreras en paix avec lui ; » puis cet étranger disparut. A la suite de cet événement, Pélage résolut de faire pénitence de son péché, mais sans le confesser, en se flattant que Dieu le lui pardonnerait sans qu'il en fit la confession. Il entra donc dans un monastère, où on le reçut aussitôt à cause de sa bonne réputation. Là il mena une vie très-dure, en se mortifiant par des jeûnes et des pénitences. Enfin le moment de mourir arriva, et il se confessa pour la dernière fois ; mais de même que la honte l'avait empêché de confesser son péché pendant la vie, ainsi en fut-il pour lui au moment de la mort : il reçut le viatique, et mourut en cet état, puis fut enseveli en emportant avec lui sa même réputation de sainteté. La nuit suivante, le sacristain ayant trouvé le

cadavre de Pélage hors de la tombe, l'y ensevelit de nouveau. Il en arriva de même la deuxième et la troisième nuit, de sorte qu'il finit par avertir l'abbé, qui s'étant rendu sur les lieux avec ses moines, dit ces mots : Pélage, vous qui avez été obéissant pendant la vie, obéissez encore après votre mort, dites-moi de la part de Dieu si c'est la volonté de Dieu que votre corps soit mis dans un lieu réservé. Le cadavre répondit aussitôt en poussant un hurlement : Hélas ! je suis damné pour un péché que je n'ai pas confessé : voyez, père abbé, voyez mon corps. Et voilà que son corps parut en feu comme un fer rouge et lançant des étincelles. Tout le monde se mit à fuir ; mais Pélage appela l'abbé afin qu'il retirât de sa bouche l'hostie consacrée qui y était encore. Après cela Pélage demanda d'être enlevé de l'église et jeté à la voirie ; ce qui fut exécuté.

*Deuxième exemple.* — On lit dans les annales des pères capucins qu'un religieux (en racontant ce fait au peuple, on dira simplement, un homme était regardé comme vertueux) se confessait mal. Etant tombé dangereusement malade, comme on l'invitait à se confesser, il fit appeler un père auquel il dit, quand celui-ci fut venu : Mon père, dites que je me suis confessé ; mais, pour moi, je ne veux pas m'y résoudre. — Et pourquoi, reprit le père ? — parce que je suis damné, répondit le malade, ne m'étant jamais confessé de tous mes péchés, et qu'en punition de cela Dieu m'ôte aujourd'hui la faculté de le faire. Cela dit, il se mit à hurler et à se déchirer la langue en disant : Maudite langue qui n'as pas voulu te confesser quand tu le pouvais ! Puis il se coupa la langue en morceaux et rendit son âme en hurlant sous les griffes des démons. Quand il fut mort, son corps devint noir comme du charbon, et l'on entendit un bruit terrible, auquel succéda une puanteur insupportable.

*Troisième exemple.* — Le père Séraphin Razzi raconte qu'il y avait en Italie une femme noble mariée que tout le monde regardait comme une sainte. Au moment de la mort elle reçut tous les sacrements, laissant un nom vénéré : mais après sa

mort, sa fille, qui ne cessait de recommander à Dieu l'âme de sa mère, un jour qu'elle faisait oraison, entendit un grand fracas à la porte ; puis ayant levé les yeux, elle vit le spectre horrible d'un pourceau tout en feu qui répandait une grande puanteur. La pauvre fille eut si grand peur, qu'elle fut sur le point de se jeter par la fenêtre ; mais elle entendit ces mots : Arrête, ma fille, arrête, je suis ta malheureuse mère qu'on regardait comme une sainte, mais que Dieu a condamnée à l'enfer, pour les péchés que j'ai commis avec ton père et dont la honte m'a toujours empêchée de me confesser : ne prie donc plus Dieu pour moi, car je n'en souffrirais que davantage. Cela dit, elle hurla de nouveau et disparut.

*Quatrième exemple.* — Voici ce que rapporte le célèbre docteur frère Jean de Raguse. Il y avait une femme fort adonnée à la spiritualité ; elle vaquait à l'oraison, fréquentait les sacrements, de sorte que son évêque la prenait pour une sainte. Un jour la malheureuse consentit à une mauvaise pensée en regardant un de ses domestiques ; mais comme son péché n'était qu'intérieur, elle se flattait de ne pas être obligée de le confesser. Néanmoins les remords de sa conscience la tourmentaient toujours, et surtout à l'approche de la mort ; mais à ce moment même elle ne put se résoudre à confesser sa faute, et elle mourut dans cet état. L'évêque, qui était son confesseur et qui la regardait comme une sainte, fit porter son corps en procession dans toute la ville, et puis le fit ensevelir dans sa chapelle. Mais le lendemain matin y étant entré, il vit sur la tombe un cadavre tout étendu sur un grand brasier, et il commanda de la part de Dieu à ce cadavre de dire qui il était. Le cadavre répondit : Je suis votre pénitente, je suis damnée pour une mauvaise pensée que je n'ai pas confessée. Puis au milieu des hurlements les plus affreux, elle maudissait sa mauvaise honte qui était la cause de sa perte éternelle.

*Cinquième exemple.* — Le père Martin del Rio raconte qu'il y a dans le Pérou une jeune Indienne appelée Catherine, qui servait comme esclave une honnête maîtresse ; celle-ci l'amena à recevoir le baptême et à fréquenter les sacrements,

Elle se confessait souvent, mais elle cachait ses péchés. Aux approches de la mort, elle se confessa neuf fois, mais toujours avec des dispositions sacrilèges : après qu'elle s'était confessé, elle disait à ses compagnes qu'elle cachait ses péchés. Ses compagnes le dirent à sa maîtresse, qui apprit de l'esclave mourante quels étaient ces péchés qu'elle cachait en confession, et que ces péchés étaient des fautes contre la pureté. Elle en avertit le confesseur, qui étant revenu l'exhorta à se confesser entièrement ; mais Catherine s'obstina à ne jamais déclarer ses péchés, et finit par s'écrier avec désespoir : Mon père, laissez-moi, ne prenez pas tant de peine, vous perdez votre temps ; puis elle lui tourna le visage et se mit à chanter des chansons profanes. Quand elle fut sur le point d'expirer, ses compagnes l'exhortèrent à prendre le crucifix, mais elle répliqua : Quoi ! le crucifix ? je ne sais ce que c'est, ni veux le savoir. Puis elle mourut. Dès cette nuit-là même, on entendit tant de bruit et on sentit une si mauvaise odeur dans la maison, que la maîtresse fut obligée d'en changer. Cette fille damnée apparut plus tard à une de ses compagnes, et lui dit qu'elle était en enfer pour avoir fait de mauvaises confessions.

*Sixième exemple.* — Le père Jean Ramirez, de la compagnie de Jésus, prêchant dans une ville, fut appelé pour confesser une demoiselle. Cette fille était noble et avait mené une vie sainte aux yeux des hommes ; elle communiait souvent, jeûnait et pratiquait d'autres mortifications. Au moment de la mort, elle se confessa, en répandant beaucoup de larmes, au père Ramirez, qui en resta consolé. Quand celui-ci fut rentré au collège, son compagnon lui dit que, tandis que cette jeune fille se confessait, il avait vu une main noire qui lui serrait le gosier. A ces mots, le P Ramirez retourna à la maison de la malade ; mais, avant d'entrer, il apprit qu'elle était morte. Il rentra au collège, se mit en oraison, et cette pauvre demoiselle lui apparut alors entourée de flammes et de chaînes, et lui dit qu'elle était damnée pour un péché qu'elle avait commis avec un jeune homme et qu'elle n'avait pas confessé,

afin de ne pas perdre l'estime de son confesseur ; qu'au moment de mourir elle voulait le confesser, mais qu'ensuite elle s'était laissée vaincre par cette même honte. A ces mots elle disparut en poussant des hurlements terribles au milieu d'un grand bruit de chaînes.

*Septième exemple.* — Le P. François Rodriguez raconte qu'en Angleterre, lorsque la religion catholique y régnait, le roi Egbert avait une fille d'une rare beauté, qui avait été demandée en mariage par une foule de princes. Son père lui ayant demandé si elle voulait se marier, elle lui répondit qu'elle avait fait vœu de chasteté perpétuelle. Son père en demanda la dispense à Rome ; mais elle refusa de l'accepter, en disant qu'elle ne voulait d'autre époux que Jésus-Christ ; elle demanda ensuite une seule grâce à son père, c'était de vivre dans une maison solitaire. Son père qui l'aimait tendrement y condescendit, en même temps qu'il lui assigna une cour convenable. Quand elle s'y vit retirée, elle s'appliqua à y mener une vie toute sainte, toute employée en prières, en jeûnes, en pénitences, à la fréquentation des sacrements ; même elle allait souvent servir les malades dans un hôpital du voisinage. En cet état de vie, elle tomba malade, et quoiqu'elle fût encore jeune, elle mourut. Une dame qui était sa gouvernante, faisant oraison pendant une nuit, entendit un grand fracas, puis elle vit une figure de femme au milieu d'un grand feu, et enchaînée parmi des démons, laquelle lui dit : Sachez que je suis l'infortunée fille d'Egbert. Comment, reprit la gouvernante, vous êtes damnée, après avoir mené une vie si sainte ! L'âme reprit alors : Je suis damnée par ma propre faute. — Pourquoi donc ? — Sachez donc que, lorsque j'étais enfant, un certain page, auquel je portais quelque affection, venait me faire des lectures. Une fois ce jeune homme, après avoir lu, me prit la main et me la baisa ; et le démon commença dès lors à me tenter, jusqu'à ce qu'enfin je me laissasse aller à pécher avec ce même page. J'allai me confesser, et j'ouvris la bouche pour avouer mon crime, lorsque mon confesseur me dit imprudemment : Comment ? une reine a pu faire une chose sembla-

ble ! Alors je répondis, poussée par un sentiment de honte, que ce n'avait été qu'un rêve. Après cela, je me mis à faire des pénitences, je répandis beaucoup d'aumônes, afin que Dieu me pardonnât, mais toujours sans confesser mon péché. Au moment de la mort, je dis à mon confesseur que j'étais une grande pécheresse, mais il me répondit qu'il fallait chasser cette pensée comme une tentation, et après cela j'expirai. Maintenant je suis damnée pour l'éternité. En disant ces mots elle disparut, mais avec tant de bruit qu'il semblait que le monde entier tombât en ruines, et en laissant dans la chambre une grande puanteur qui s'y fit sentir plusieurs jours.

*Huitième exemple.* — Le P Jean-Baptiste Manni, jésuite, raconte qu'il y avait une dame qui se confessait depuis plusieurs années, tout en cachant un péché d'impureté. Deux religieux dominicains passèrent par l'endroit où elle demeurait. Comme elle attendait depuis longtemps un confesseur étranger, elle pria l'un des deux de l'entendre et se confessa. Ces deux pères étant partis, le second dit à l'autre, chemin faisant, qu'il avait vu, pendant que cette dame se confessait, plusieurs petits serpents qui étaient sortis de sa bouche, mais qu'il avait vu ensuite un gros serpent qui n'avait montré que la tête et qui étant rentré avait été suivi de tous les autres. Le confesseur se doutant de ce que cela signifiait, revint sur ses pas, fut à la maison de cette femme et apprit en arrivant qu'elle était morte subitement en entrant dans la salle. Après cela, comme il faisait oraison, cette malheureuse lui apparut et lui dit : Je suis cette femme qui me confessai à vous. J'avais un péché que je ne voulais pas avouer aux confesseurs du pays. Dieu vous envoya, mais je ne pus encore surmonter ma honte ; Dieu me punit en me faisant mourir subitement, comme je rentrais chez moi, et il m'a condamnée à l'enfer. Et cela dit, la terre s'étant ouverte, elle se vit précipiter dans l'abîme et disparut.

*Neuvième exemple.* — Voici ce que rapporte saint Antonin, il y avait une veuve qui commençait à mener une vie dévote

mais qui, à force de voir souvent un jeune homme, pécha avec lui. Après sa faute, elle fit des pénitences, distribua des aumônes, entra même dans un monastère, mais ne confessa jamais son péché. Elle fut nommée abbesse ; enfin elle mourut avec la réputation d'une sainte. Une nuit, une des religieuses qui était au chœur entendit un grand bruit et vit ensuite une ombre entourée de flammes, à qui elle demanda qui elle était. Elle répondit : Je suis l'âme de l'abbesse, et je suis en enfer. — Mais pourquoi ? — Parce que dans le siècle j'ai commis un péché dont je n'ai jamais voulu me confesser : allez, dites à vos sœurs de ne pas prier pour moi. A ces mots elle disparut avec bruit.

*Dixième exemple.* — Une mère, disent les annales des capucins, avait fait des confessions sacrilèges ; au moment de mourir, elle s'écria quelle était damnée à cause des péchés qu'elle avait commis, et de ses mauvaises confessions. Parmi mille autres choses, elle disait qu'elle était tenue à certaines restitutions qu'elle avait négligé de faire. Alors sa fille lui dit : Ma mère, nous restituerons ce que vous devez ; je consens à ce que tout soit vendu, pourvu que vous sauviez votre âme. Mais la mère reprit : Ah ! fille maudite, toi aussi tu es la cause que je me suis perdue, puisque je t'ai scandalisée par mes mauvais exemples. Puis elle continuait de pousser des cris de désespoir. On manda un père capucin, qui, étant arrivé, l'exhorta à se confier dans la miséricorde de Dieu ; mais cette malheureuse répondit : Quoi ! de la miséricorde pour moi ! je suis damnée, la sentence est déjà prononcée contre moi, et je commence même à sentir les tourments de l'enfer. Sur ces entrefaites on vit cette malheureuse élevée en l'air jusques au plancher de la chambre, puis s'abattre sur le parquet et mourir sur le coup.

A la suite de l'un de ces récits on fait les actes du chrétien de la manière suivante. Les actes de foi et d'espérance se font tout comme ceux qu'on retrouvera parmi les actes préparatoires du sermon que l'on fait aux enfants avant la confession. (Voyez à la page 414.) On doit en particulier faire l'acte de foi aussi étendu qu'il se trouve à l'endroit indi-

qué ; car il faut alors non-seulement faire mention des quatre principaux mystères qui sont de nécessité de moyen, mais encore des autres que contient le symbole, et que l'on doit croire de nécessité de précepte, comme aussi des sacrements, ou du moins des quatre qui sont nécessaires à tout fidèle, c'est-à-dire du baptême, de la confirmation, de l'eucharistie et de la pénitence. Nous avons ajouté celui de la confirmation aux trois autres, attendu que le pape Benoît XIV, dans sa bulle *Etsi pastoralis*, (tom. I, p. 57 in Bullar., § 3, n. 4), a déclaré coupable de péché mortel tout fidèle qui, pouvant recevoir ce sacrement, néglige de se présenter pour le recevoir.

Il faut ensuite joindre à ces actes ceux d'amour, de douleur et de bon propos, mais dans une forme différente de celle que nous avons donnée pour les enfants. Par exemple, acte d'amour : O mon Dieu, puisque vous êtes la bonté infinie, et que vous êtes digne d'un amour infini, je vous aime de tout mon cœur par-dessus toutes choses. Acte de douleur : Puisque je vous ai offensé, vous qui êtes la bonté infinie, je me repens de tous mes péchés, j'en suis marri de tout mon cœur, et je me propose de mourir plutôt que de vous déplaire de nouveau ; je me le propose moyennant votre grâce, que je vous demande pour ce moment et pour toujours. Je prends la résolution de recevoir les sacrements pendant ma vie et au moment de ma mort.

## CHAPITRE VII

### SUR LE SERMON.

Pour procéder avec ordre dans ce que nous avons à dire sur le grand sermon, qui est l'exercice le plus important de la mission, nous traiterons distinctement des trois parties qui doivent être principalement soignées, d'après les rhétoriciens, pour former un bon discours ou un bon sermon. Ainsi parlerons-

nous, 1<sup>o</sup> de l'invention, 2<sup>o</sup> de la disposition, et 3<sup>o</sup> de l'élocution.

### §<sup>er</sup>

De l'invention, ou du choix des matériaux qui doivent former le sermon.

C'est une grande erreur que de croire qu'il faut chercher à marquer les points du discours et à en faire les développements avant d'avoir trouvé la matière de ce que l'on veut traiter. Il faut donc avant tout trouver les matériaux, c'est-à-dire les passages de l'Écriture, les raisons, les similitudes, et tout ce qui sert à prouver la proposition que l'on veut traiter. C'est à cela que servent les bibliothèques des prédicateurs, qui sont en si grand nombre, comme celles de Mansi, du Théâtre de la vie humaine, de Lohner, de Spanner, de Houdry et d'autres. La rhétorique, du reste, enseigne quels sont les lieux d'où l'on peut tirer, comme d'une source, les preuves dont on a besoin. Ces lieux s'appellent les uns communs, les autres particuliers. Les lieux communs sont ceux qui servent à toutes sortes de discours ; les particuliers sont ceux qui sont propres à quelque discours spécial pour démontrer la beauté ou la difformité, la nécessité ou l'utilité de la chose qu'on traite. Ordinairement parlant, les lieux communs sont ceux dont on forme toutes les prédications, et c'est de ceux-là que nous parlerons. Les uns sont intrinsèques, les autres extrinsèques : les intrinsèques sont ceux que l'on puise dans la même nature même du sujet que l'on traite, à l'encontre des extrinsèques qui se puisent ailleurs que dans la nature de la chose.

#### *Des lieux communs intrinsèques.*

Les lieux communs intrinsèques sont au nombre de quinze.  
1<sup>o</sup> La définition de la chose, par exemple, quand on prouve que le péché est un grand mal par la raison qu'il con-

siste à s'éloigner de Dieu. 2° L'étymologie du nom, comme *sacerdos*, qui signifie, selon saint Thomas, *sacra dans et sacra docens*. 3° L'énumération des parties, comme : La tempérance est utile à l'âme et au corps, à la vie éternelle et à la temporelle ; ou bien en affirmant d'une partie ce que l'on nie de l'autre, comme : Le malheur de la mort ne vient pas de ce que l'on a été pauvre, ni de ce que l'on a mené une vie humble, mais il vient de la mauvaise vie qu'on a menée. 4° La conjugaison des mots, c'est-à-dire quand l'un dérive de l'autre, comme *hai* de *haine* ; et ainsi on pourra dire : Dieu porte une haine souveraine au péché, et par conséquent celui qui fait pacte avec le péché est souverainement *hai* de Dieu. 5° Le genre, comme quand on argumente ainsi : Le péché est ce qui perd l'homme, et, par conséquent, cette amitié coupable, ce bien qui ne vous appartient pas., c'est là ce qui cause votre perte. 6° L'espèce, comme quand on dit : Cet homme est juste, donc il est vertueux. 7° La comparaison et la similitude. Mais il faut remarquer que la similitude implique une ressemblance entière entre deux objets, au lieu que la comparaison n'exige de ressemblance que sous quelques rapports, et elle peut avoir lieu soit entre des choses égales, soit entre des choses plus grandes et d'autres qui le sont moins. Voici de quelle manière on argumente par similitude : Si l'agriculteur ne cultive pas la terre, il ne peut pas s'attendre à ce qu'elle lui produise des fruits ; et de même celui qui ne prend pas les moyens de cultiver son esprit, ne fera jamais de progrès. A la similitude se rattachent les exemples, les paraboles et les fables. La parabole est une fiction où l'on imagine des actions qui pourraient avoir lieu, au lieu que la fable ou l'apologue est une fiction d'actions impossibles, comme quand on y fait parler les arbres, les animaux. Les sermons admettent plus facilement les paraboles, rarement les fables ; ce serait plutôt dans les instructions qu'on pourrait se servir de ces dernières pour insinuer des vertus à pratiquer. 8° Il y a dissemblance, lorsque l'on dit, par exemple : C'est vivre comme une brute que de suivre l'appétit des sens,

tandis que le chrétien doit vivre selon les maximes de la foi.

9<sup>o</sup> La cause, laquelle peut-être ou efficiente, ou finale, ou formelle, ou matérielle. La cause est efficiente, lorsque l'on dit, par exemple : Dieu nous a créés, donc il est notre maître absolu. La cause est finale, comme quand on dit : Dieu nous a créés, non pour les plaisirs vils et passagers de la terre, mais pour les délices immenses et éternelles du paradis. La cause est formelle, comme dans cet exemple : L'âme est créée à l'image de Dieu, donc elle est plus noble que tous les trésors de la terre. La cause est matérielle, comme dans cet autre : Notre corps est composé de terre, donc il devra se réduire en terre.

10<sup>o</sup> L'effet, par exemple : La patience est une vertu qui nous rend chers à Dieu, et nous fait demeurer en paix...

11<sup>o</sup> Les contraires, qui se divisent en plusieurs espèces : 1<sup>o</sup> en opposés, comme : Les hommes doux sont aimés de Dieu et des hommes, tandis que les hommes colères sont haïs de Dieu et des hommes. 2<sup>o</sup> En privatifs, comme : Le pécheur est privé de la grâce de Dieu, et par conséquent de la paix, qui est la compagne de la grâce. En contradictoires, comme : Celui qui aime Dieu possède tout, et de là vient qu'il est toujours content ; au lieu que celui qui ne l'aime pas est privé de ce qu'il y a de meilleur, qui est la grâce de Dieu, et de là vient qu'il est toujours mécontent. En incompatibles, c'est-à-dire, qui ne peuvent s'unir dans un même sujet, comme : L'amour de Dieu et l'amour du monde ne peuvent subsister ensemble.

12<sup>o</sup> Les antécédents, comme dans ce passage de l'Apôtre aux Galates : L'homme recueillera ce qu'il aura semé<sup>1</sup>

13<sup>o</sup> Les conséquents, comme : Celui qui est inquiet prouve par sa conduite qu'il ne se conforme pas à la volonté de Dieu.

14<sup>o</sup> Les relatifs, comme : Si Dieu est le maître, nous sommes ses serviteurs, et par conséquent nous sommes obligés de lui obéir.

15. Les adjoints, qui sont les mêmes choses que les circonstances indiquées dans ce vers très-connu.

*Quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando.*

<sup>1</sup> Quæ seminaverit homo, hæc et metet. (*Gal.* vi.)

*Quis*, comme : Le pécheur offense un Dieu très-grand, infiniment bon et puissant. *Quid*, comme : Le péché est un mal souverain, car il nous prive de Dieu, du paradis et de la paix. *Ubi*, comme : Le pécheur offense Dieu devant ses propres yeux. *Quibus auxiliis*, comme : Le pécheur, en offensant Dieu, se sert de ses bienfaits, tels que sont la santé, les richesses. *Cur*, comme : Pourquoi ce pécheur perd-il Dieu, le souverain bien ? pour acquérir un peu de fumée, un misérable intérêt, un plaisir passager. *Quomodo*, comme : Le chrétien est plus coupable qu'un infidèle, car il pèche avec plus de lumières et avec plus de remords. *Quando*, comme : Le pécheur offense Dieu dans le même temps que Dieu lui fait du bien en le conservant et veillant sur lui.

*Des lieux communs extrinsèques,*

I. Les lieux communs extrinsèques, en tant qu'ils peuvent avoir leur emploi dans la prédication, sont l'Écriture sainte, d'où l'on tire les preuves les plus fortes et les plus en rapport avec le salut éternel, comme l'ont fait tous les saints pères et Jésus-Christ lui-même, lorsqu'il prêchait. C'est ce qui a fait dire à saint Jérôme qu'il n'y a pas de prédicateur qui mérite moins de l'être que celui qui ne fonde pas ses discours sur les divines Écritures. Toutefois on ne doit citer dans les sermons que des textes courts, et qui soient pris dans leur sens propre, en évitant les interprétations forcées et bizarres. II. Les traditions et les conciles. III. Les sentiments des saints pères, et pour donner plus de poids à ce que l'on veut prouver, il est bon de rapporter leurs paroles mêmes en latin, en les expliquant ensuite clairement au peuple. IV. La théologie scholastique est fort utile pour prouver certaines maximes ; mais il faut éviter de soutenir dans la chaire des points controversés, ou d'y introduire de ces subtilités qui confondent l'esprit plutôt qu'elles ne persuadent. V. Les textes des canons, les décrets des papes, quand le cas se présente de les appliquer. VI. L'histoire, et spécialement les faits mentionnés dans l'Écriture. Pour ce qui est d'autres histoires, il convient d'en

fournir la preuve en nommant l'auteur, l'époque et le lieu ; encore ne doit-on en citer que rarement, pour ne pas faire comme certains prédicateurs, dont les sermons ne sont pour ainsi dire qu'une complication d'histoires cousues l'une à la suite de l'autre.

*De la manière de réunir les matériaux.*

La méthode à suivre pour l'assemblage des matériaux est celle-ci : la proposition étant trouvée, le prédicateur notera pêle-mêle sur une feuille de papier les pensées, les raisons, les similitudes et les exemples qu'il aura trouvés : ensuite, en relisant le tout, il cherchera à quels points il pourra réduire tout le sermon. Ensuite il écrira séparément sur un autre feuillet ces mêmes points, avec un petit titre à part ; puis il y notera encore pêle-mêle les choses qui devront entrer dans chaque point en particulier, en ayant soin de les distinguer les uns des autres au moyen de chiffres. Quand il verra ensuite qu'il aura pour chaque point à traiter une matière suffisante, il s'attachera alors à mettre en ordre les autorités, les raisons, les moralités, etc., de telle sorte que chacun de ces moyens de preuves soit à la place qui lui convient. Et cela fait, il se mettra à développer son sujet selon les règles que nous allons donner, en parlant de la disposition.

§ II.

De la disposition des diverses parties du sermon.

Les parties du sermon sont au nombre de neuf, savoir : exorde, proposition, division, introduction, preuve, réfutation, épilogue, amplification ou moralité et excitation des passions de l'âme. Mais elles se réduisent toutes à trois parties principales, c'est-à-dire à l'exorde, à la preuve, et à la

péroraison. A l'exorde on joint la proposition et la division des points. A la preuve se joignent l'introduction qui la précède et la réfutation qui la suit. Et enfin, à la péroraison ou conclusion, on joint l'épilogue, la moralité et l'excitation des passions. Remarquons cependant qu'il n'est pas nécessaire que les neuf parties ici mentionnées se retrouvent dans chaque discours, puisque la plupart de ces parties ne sont qu'accidentelles, la proposition et la preuve étant les seules parties substantielles et les seules absolument nécessaires. Mais dans les prédications de missions, on doit considérer de plus comme parties substantielles la moralité et l'excitation des passions. Parlons de chacune d'elles en particulier.

#### *De l'exorde.*

On peut tirer l'exorde de sources sans nombre, mais nous ne parlerons que des principales. *Ex visceribus causæ*, par exemple, si l'on a pris pour sujet cette proposition, qu'il faut craindre une mauvaise mort, on peut faire cet exorde : Tout homme qui vient au monde, vient au monde pour mourir, puisque cette terre n'est pour nous qu'un lieu de passage pour l'éternité... 2° *Ab opinione sive judicio*, par exemple : Vouloir qu'il soit facile de faire une bonne mort après avoir mené une vie licencieuse, c'est une folie ; ou bien : Vouloir différer la pénitence et vouloir se damner, c'est, on peut le dire, la même chose. 3° *À contrario*, quand on commence par une proposition contraire à celle que l'on veut prouver, par exemple : C'est un grand bonheur sans doute que celui de certains pécheurs qui, après une mauvaise vie, se sont convertis et sauvés ; mais ces cas sont extrêmement rares, et il arrive ordinairement que celui qui mène une mauvaise vie fait une mauvaise mort (on suppose ici que telle est la proposition du discours). 4° *Ab expositione*, c'est-à-dire, si l'on expose un texte de l'Écriture ou simplement l'importance de la matière que l'on veut traiter, par exemple : Celui qui pense à l'enfer, ne va pas en enfer. Je veux aujourd'hui,

mes chers auditeurs, vous mettre devant les yeux les peines de l'enfer, afin qu'aucun d'entre vous n'y aille. 6. *Ex abundantia*, c'est-à-dire quand le prédicateur annonce que la matière qu'il va traiter est trop grande, et qu'il se borne en conséquence à un ou deux points, en disant qu'il choisit ceux qui lui paraissent les plus importants. 7° *Ex adjunctis*, c'est-à-dire quand on commence par quelque circonstance de personne, de lieu, de temps. 8° *Ex abrupto*. L'exorde qui découle des sources précédentes s'appelle l'exorde régulier ; mais celui-ci est dit extraordinaire, parce qu'en effet on l'emploie fort rarement ; et il a lieu quand on commence, sans rien qui y prépare, par une exclamation, ou de reproche, ou de commisération, ou d'étonnement, par exemple : Pécheur, quand donc cesserez-vous de fuir un Dieu qui vous poursuit depuis tant d'années ? Ou bien encore : Pauvres pécheurs, pauvres insensés ! qui menez une vie malheureuse en ce monde pour être encore plus malheureux en l'autre. Ou même : O Dieu puissant, comment pouvez-vous supporter l'ingratitude de tant d'hommes qui, bien qu'éclairés, appelés par vous mille fois, persistent toujours à vous offenser ? Notons que l'exorde peut devenir vicieux pour être trop long, ou pour être trop commun, tellement qu'on puisse l'appliquer à tout autre sermon ; ou pour être séparé, ou à peu près sans liaison avec le sermon que l'on prêche, car l'exorde doit être propre au sujet que l'on traite.

Selon ce qu'enseignent les rhéteurs, l'exorde comprend sept parties, savoir : l'introduction ; 2° la proposition générale ; 3° la confirmation ; 4° la répétition ; 5° la complexion ; 6° la proposition particulière ; 7° la division. Et d'abord, l'introduction est une petite insinuation par laquelle on arrive à la proposition générale, que l'on appelle aussi *l'assumptum* ; 2° par proposition générale, on entend celle que l'on avance avant d'en venir à la proposition particulière qui devient le sujet principal du discours ; 3° la confirmation est une preuve donnée en peu de mots de la proposition générale déjà émise ; 4° la répétition est une reprise de la proposition générale pour

en venir à la proposition particulière ; 5° la complexion est le moyen ou le lien par lequel on unit la proposition générale à la particulière ; 6° la proposition particulière est la proposition principale, c'est-à-dire celle que l'on doit prouver ; c'est pourquoi, quand on nomme simplement la proposition, cela s'entend toujours de la proposition particulière ; 7° enfin la division est la partition des points de cette même proposition particulière.

Il faut observer que ces parties de l'exorde que nous venons d'énumérer ne sont pas toutes nécessaires, surtout dans les missions, où, comme nous le dirons, il suffit de trois, c'est-à-dire de la proposition générale qui est *l'assumptum*, de la complexion, qui est le lien au moyen duquel on rattache à la proposition générale la proposition particulière, et la proposition particulière elle-même, ou la principale du sermon, avec l'indication des points. On veut prouver, je suppose, qu'il est extrêmement difficile à celui qui mène une vie déréglée de faire une bonne mort ; alors on dira : Notre salut est une chose nécessaire pour chacun, car celui qui ne se sauve pas est damné, il n'y a pas de milieu ; mais, pour se sauver, il faut faire une bonne mort, en quittant la vie dans la grâce de Dieu ; et il est difficile que celui qui a toujours mené une mauvaise vie fasse une bonne mort... La proposition générale est celle-ci : Notre salut est une chose... Le lien est cet autre : mais pour se sauver il faut... La proposition particulière est cette dernière : Et il est difficile que celui... La proposition générale peut s'amplifier de plusieurs manières. Par exemple : Il n'est pas nécessaire d'être noble ou riche sur cette terre, mais il est de toute nécessité que nous nous sauvions.

Quant à la proposition particulière ou principale, on doit la tirer du sermon lui-même, puisqu'elle est comme le centre auquel doivent aboutir comme autant de rayons toutes les preuves du sermon. De plus, cette proposition doit être claire, courte et facile à prouver ; car on doit éviter toute proposition qui choque le sens commun. De plus, c'est une règle absolue d'y garder l'unité, puisque autrement ce ne serait

pas un seul sermon, mais plusieurs. Cette unité ne doit pas néanmoins être un obstacle à ce qu'on partage le sermon en plusieurs points, pour aider par ce moyen l'attention des auditeurs, et graver mieux dans leur esprit le sujet que l'on prêche. Toujours est-il cependant que tous les points pris ensemble ne doivent former qu'une proposition. Cette division peut avoir lieu de différentes manières, soit que l'on considère la qualité du sujet, comme par exemple : Nous devons toujours nous tenir prêts à mourir : premièrement, parce que la mort est certaine ; secondement, parce que l'heure à laquelle elle viendra est incertaine. Soit par la considération des effets, comme : Les mauvaises habitudes rendent le salut très-difficile : premièrement, parce qu'elles aveuglent l'esprit ; secondement, parce qu'elles endurent le cœur. Soit en troisième lieu par l'énumération des causes, comme : La mort du pécheur sera très-mauvaise, premièrement à cause des tentations du démon, deuxièmement à cause du souvenir des péchés qu'il a commis, troisièmement à cause de l'abandon que Dieu fait de lui dans sa colère. Soit en quatrième lieu par l'énumération des parties, comme : Le jugement universel sera terrible, à raison premièrement de la comparaison, deuxièmement de l'examen, troisièmement de la sentence. Soit en cinquième lieu par le détail des circonstances exprimées dans ce vers déjà cité :

*Quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando.*

*Quis ?* Le pécheur offense Dieu, qui est tout à la fois son Créateur, son Rédempteur et son conservateur. *Quid ?* Le péché est 1<sup>o</sup> le déplaisir de Dieu, 2<sup>o</sup> la ruine de l'âme. Et il en est ainsi de toutes les autres circonstances. Quant à la règle à observer pour les points, c'est qu'ils soient courts et énoncés, autant qu'il se peut, en peu de mots, et qu'ils soient en petit nombre, c'est-à-dire deux, ou tout au plus trois. C'est commettre une faute que de subdiviser les points en d'autres points, mais ce n'en est pas une que de restreindre le sermon à la démonstration de la proposition particulière sans faire

de division, par exemple : Celui qui abuse de la miséricorde divine en sera nécessairement abandonné. Ou bien encore : Le péché est de tous les délits le plus grave, puisque c'est le mépris de Dieu. Et autres semblables. Cette manière de procéder permet quelquefois de donner plus de développement aux matériaux que l'on a en main, puisqu'aucun point n'est là pour en fixer les limites.

*Des preuves et de la manière de s'en servir.*

Nous avons déjà dit plus haut que la preuve contient trois parties, qui sont l'introduction, le corps des preuves et la réfutation. Et d'abord, 1° l'introduction n'est autre chose qu'une préparation à entrer dans les preuves. On peut la tirer, 1° de la définition de la chose dont il s'agit, comme quand ayant à parler du scandale, on allègue la définition qu'en a donnée saint Thomas : Le scandale est une parole ou une action qui manque de rectitude, et par là donne à d'autres l'occasion de tomber dans le péché<sup>1</sup> ; et qu'ensuite on explique cette définition. 2. D'une distinction à faire ; par exemple, si le sermon a pour sujet l'occasion du péché, l'introduction sera celle-ci : Et afin de procéder avec méthode, nous distinguerons deux sortes d'occasions, l'éloignée et la prochaine ; l'occasion prochaine est celle, etc. 3° De la difficulté du sujet, par exemple, ayant à parler de la malice du péché mortel, on pourra commencer ainsi : Pour bien comprendre quel grand mal c'est que le péché mortel, il faudrait être en état de comprendre quel grand bien c'est que Dieu lui-même ; mais à qui est-il donné de comprendre la bonté, la puissance et la sagesse de Dieu?... 4° De quelque proposition générale de laquelle on descend ensuite à la particulière, par exemple : ayant à traiter de la confession sacrilège, on peut parler d'abord de la malice du sacrilège en général. 5° De quelque syllogisme ou de quelque enthymème, en passant de la conséquence à la preuve de la proposition,

<sup>1</sup> Est dictum, vel factum minus rectum, præbens alteri ruinam.

6°. De quelque question célèbre, de quelque sentiment d'un saint père ou de quelque histoire ; mais il faut observer que ces introductions doivent être courtes et prochaines : courtes, en sorte qu'elles ne retardent pas les preuves ; et prochaines, c'est-à-dire puisées dans les principes intrinsèques du sujet que l'on traite.

II. Quant aux preuves, retenons bien que le corps du discours doit être composé des preuves de la proposition principale ; et par conséquent, pour persuader les auditeurs, le discours doit avoir la forme d'un raisonnement parfait, non toutefois à la manière des logiciens, mais à la manière des orateurs, c'est-à-dire avec plus de clarté et d'ampleur. On observera de plus qu'il vaut toujours mieux se borner à un petit nombre, en les choisissant parmi les meilleures et les plus convaincantes, et leur donnant le développement convenable, que d'en amasser un grand nombre sans les développer assez. Les diverses formes d'argumentation dont se servent les rhéteurs, sont : 1° Le syllogisme, que l'on compose d'une majeure, d'une mineure et d'une conclusion, mais toujours, comme nous l'avons dit tout à l'heure, d'une manière plus ample, et, en prouvant la majeure avant de passer à la mineure, et en prouvant la mineure avant d'en venir à la conclusion. Cela s'entend néanmoins pour les cas où la majeure, ou la mineure, ou toutes les deux ont besoin de preuves ; car si elles sont évidentes et certaines par elles-mêmes, il suffira de les amplifier sans s'attacher à les prouver. 2° l'enthymème, qui ne consiste que dans un antécédent et un conséquent, et dont on prouve l'antécédent, si cet antécédent a besoin de preuves. Toutefois le prédicateur doit avoir soin de revêtir l'enthymème aussi bien que le syllogisme de la forme oratoire, pour en faire disparaître la sécheresse. 3° Le dilemme, dont l'antécédent se compose de deux propositions opposées et mises en regard l'une de l'autre, de telle sorte que si vous niez l'une, vous devez nécessairement accorder l'autre, par exemple : Ou Dieu trompe l'homme, ou c'est l'homme qui se trompe ; or Dieu ne peut tromper : donc c'est l'homme qui se trompe. 4°

L'induction, qui consiste à tirer une conclusion d'une prémisses certaine, par exemple : Si les saints tremblent, eux qui vivent au milieu des austérités et des pénitences, combien ne doit pas craindre davantage un pécheur qui vit au sein des plaisirs, des honneurs, etc. ? 5° Le sorite, qui a lieu quand de plusieurs prémisses ajoutées l'une à l'autre, on infère une conclusion particulière ; par exemple : le blasphème ne nous procure ni honneurs ni plaisirs, pourquoi donc blasphémer ? 6° L'exemple, qui consiste à inférer une vérité particulière d'une autre avec laquelle on lui trouve des ressemblances. Observons ici qu'il est toujours bon de varier les preuves, tantôt en employant le syllogisme, tantôt le dilemme, etc., et en faisant usage tantôt de l'interrogation, tantôt de l'apostrophe.

Quant à l'ordre à observer parmi les preuves, quelques-uns pensent qu'il vaut mieux commencer toujours par les plus faibles, puis en donner de plus fortes, et finir par les meilleures ; d'autres pensent le contraire, et je préfère ce sentiment, qu'il faut commencer par donner des raisons solides, puis mettre au milieu les plus faibles, et à la fin les plus fortes, en les groupant de telle sorte qu'elles aient plus de force au moins par leur union ; car si l'on débute par les plus faibles, cela pourra produire une mauvaise impression sur quelqu'un des auditeurs. Du reste ordinairement parlant, on doit mettre d'abord les preuves qui forment la conviction, puis celles qui amplifient le sujet, et à la fin celles qui sont les plus propres à émouvoir et à toucher le cœur. L'art consiste à mettre les choses non au hasard l'une après l'autre, mais toutes dans l'ordre qui leur convient réciproquement.

Quant aux transitions ou passages d'un point à un autre, elles doivent se faire naturellement et de manière à maintenir l'unité du discours. Les formes les plus communes dans ces transitions sont celles-ci : Voyons dans le point qui nous reste à traiter... Après avoir vu... Lorsque l'on passe d'un raisonnement à un autre, on peut dire : Ajoutez à cela... De plus... D'autant plus que... Il y a encore d'autres formes plus élégantes, comme, par exemple, celle qui consiste à unir ce qui ter-

mine le point ou le raisonnement qui précède, avec ce qui commence le point ou le raisonnement qui suit. Qu'au moins cette liaison se fasse dans les paroles, si elle ne peut se faire dans les choses ; mais il ne faut jamais passer comme d'un saut d'une chose à une autre disparate. On peut se servir avec bonheur pour ces transitions des figures de prétérition, de concession, de préoccupation et autres semblables.

Il y a deux sortes d'amplifications : l'amplification réelle, ou qui se rapporte aux choses ; elle a pour but de convaincre l'esprit par le développement des preuves ; l'autre est l'amplification verbale, ou qui regarde les paroles ; celle-ci a pour principal objet d'émouvoir la volonté. L'amplification réelle peut se faire ou par accumulation, comme dans ce passage de l'Apôtre : *Domino servientes, spe gaudentes, in tribulatione patientes, orationi instantes.* (Rom. XIII. 12) ; ou par gradation, comme : C'est une vertu de supporter les mépris avec patience, mais c'en est une plus grande de les désirer, et une plus grande encore de se réjouir quand on les éprouve ; ou par un raisonnement qu'on fait en amplifiant les circonstances de la chose, ou par la comparaison que l'on fait de la chose avec une autre estimée grande, pour faire ressortir davantage la grandeur de la chose dont on parle comme plus grande encore. L'amplification verbale ensuite peut se faire au moyen d'expressions vives, ou d'épithètes, ou de synonymes, ou bien encore par l'exemple des métaphores et des hyperboles. Mais il faut observer que ce vain luxe dont certains prédicateurs font étalage, finit par ennuyer les auditeurs, et affaiblit le discours plutôt qu'il ne l'amplifie. Observons en outre qu'on ne doit pas amplifier tout ce qu'on dit, mais seulement ce qu'il y a de principal. Ce que nous venons de dire de l'amplification peut se dire aussi de l'atténuation, puisque, comme dit Quintilien, celui qui sait par où monter, sait dès lors par où il peut descendre. Quant aux digressions ayant pour objet des moralités, observons que, bien que les moralités aient proprement leur place dans la péroraison, on peut néanmoins se permet-

tre d'en faire dans le corps du discours, en entrant dans le détail du vice ou de la vertu qui en fait le sujet, surtout après qu'on a suffisamment prouvé sa proposition, et particulièrement dans les sermons de mission : mais on aura toujours soin de faire en sorte que ces moralités ne soient pas tellement longues qu'elles suffisent à elles seules pour former un nouveau sermon dans le sermon lui-même, ni tellement forcées qu'elles aient l'air d'être, comme on dit, tirées par les cheveux ; ni si fréquentes qu'elles aboutissent à rendre le discours fastidieux et languissant, comme il arrive à certains prédicateurs qui ne sauraient rapporter un fait sans y joindre une moralité. Il est bien permis sans doute de faire incidemment quelques moralités, mais l'excès en ce point révolte les auditeurs. Il n'est pas douteux cependant que les sermons de mission doivent être plus nourris que les sermons ordinaires, puisque ces moralités sont ce qui fait le plus d'impression sur les personnes dépourvues d'instruction, et que ce sont ces personnes qui pour l'ordinaire composent l'auditoire. Néanmoins les moralités doivent être analogues au sermon que l'on prêche, et mises à la place qui leur convient, de manière à ne pas énerver la force des preuves.

III. Après les preuves, vient la réfutation des raisons qu'on pourrait alléguer contre les formes à employer pour la réfutation. Les raisons sont celles-ci : 1° la négation, en mettant à découvert la fausseté de l'argument contraire ; 2° la contestation, en démontrant que la chose que l'on soutient est plus probable que la thèse opposée ; 3° la dissimulation (ou anticipation), en allant dans les raisons que l'on apporte au-devant des difficultés que d'autres pourraient opposer ; 4° l'opposition, en opposant aux adversaires d'autres difficultés plus grandes ; 5° le mépris, en disant simplement des raisons contraires que leur fausseté saute aux yeux ; 6° le contre-syllogisme (ou la rétorsion), en retournant contre l'adversaire son propre argument. Régulièrement parlant, la réfutation doit être placée après les preuves, mais quelquefois on la met immédiatement après la raison particu-

lière contre laquelle l'adversaire pourrait élever des difficultés.

De la péroraison.

La péroraison, ou conclusion, contient trois parties, savoir : l'épilogue, la moralité et l'excitation des affections. Et d'abord, l'épilogue, qui n'est autre chose que la récapitulation du sermon : il doit être court, tellement qu'il ne ressemble pas à un nouveau sermon ; mais il doit renfermer les raisons les plus convaincantes du discours qu'on a prononcé, présentées sous une autre forme et mises en rapport avec l'exhortation qui doit suivre, en sorte que dans cette récapitulation même, le prédicateur doit s'occuper d'émouvoir les volontés.

II. Quant à la moralité, il faut prendre garde, tout en reprenant les vices, d'en faire l'application à des personnes particulières, car de telles corrections faites en public ne servent qu'à irriter les esprits, et à les pervertir davantage, en leur faisant concevoir une haine implacable contre le prédicateur et les missions, quand ils se voient pour ainsi dire montrés au doigt à tout un public. Du reste, par moralité, on entend non-seulement les reprimandes, les reproches, les sorties contre les vices, mais encore l'insinuation des remèdes et des moyens à prendre pour bien vivre. Par conséquent les missionnaires doivent bien retenir que ce qu'il y a de plus important et de plus utile pour le peuple pendant les missions, c'est de lui enseigner certaines pratiques, qui lui servent de remèdes pour se guérir de ses vices, et de moyens pour persévérer dans la bonne voie, comme de fuir les occasions, par exemple les cabarets, les mauvaises compagnies, les maisons suspectes ; de se faire violence dans les mouvements de colère, et de se mettre dans la bouche quelques bonnes paroles pour s'empêcher de blasphémer ou de faire des imprécations, comme celles-ci : Seigneur, donnez-moi la patience ; sainte Vierge, secourez-moi ; ô mon Dieu, sanctifiez-moi, et autres prières semblables ; les engager à entrer dans une congrégation, à entendre la messe tous les jours, à se confesser chaque semaine, à lire des livres de spiritualité,

à faire la visite au saint-sacrement, à la Vierge devant une de ses images, à renouveler tous les matins la résolution de ne plus offenser Dieu, et à lui demander sa grâce pour persévérer ; à faire chaque soir l'examen de conscience avec un acte de douleur ; et quand on a commis quelque péché, un acte de contrition et de bon propos pour s'en confesser ensuite au plus tôt ; à recourir par-dessus tout à Dieu et à la sainte Vierge Marie dans les temps de tentations, en répétant souvent les noms de Jésus et de Marie, et ne cessant d'implorer leur assistance tant que dure la tentation. Ces remèdes et ces moyens doivent être souvent recommandés par le prédicateur, il doit les insinuer mainte et mainte fois dans le cours des prédications, sans se mettre en peine des critiques que pourront faire de lui certains hommes lettrés qui diront que le prédicateur rebat toujours les mêmes choses. Un prédicateur, spécialement un missionnaire, ne doit pas chercher les louanges des lettrés, mais le bon plaisir de Dieu et le salut des âmes, surtout celui des pauvres gens qui viennent à la mission, et qui, à cause de leur ignorance, retirent moins de profit des maximes et des raisons qu'on leur expose, que de ces pratiques faciles qu'on leur a apprises et répétées. Je dis *répétées*, parce que ces esprits grossiers oublient très-facilement ce qu'on leur enseigne, si l'on n'a pas le soin de le leur répéter souvent, comme nous le savons par expérience.

III. Pour ce qui est de toucher les cœurs et de les émouvoir, c'est la partie la plus importante et la plus nécessaire de toute la prédication, et particulièrement dans les missions, puisque l'utilité qu'en retirent les auditeurs ne consiste pas tant à se persuader de la vérité des dogmes chrétiens, qu'à se résoudre à changer de vie et à se donner à Dieu. Aussi le prédicateur des missions ne doit pas faire comme quelques-uns qui après avoir fini, s'adressent au peuple à grands cris en lui disant : Demandez pardon à Dieu, demandez miséricorde ; puis prennent un crucifix, des cordes, des torches de résine, et se contentent de ce vacarme excité parmi la foule : ils font beaucoup de bruit, mais ne produisent que peu de fruit. Celui qui désire que ses

sermons profitent, doit s'étudier à voir de quelle manière il peut le mieux émouvoir les affections des auditeurs et faire naître dans leurs cœurs une componction réelle et non simplement apparente. La componction du cœur est, il est vrai, l'ouvrage de la main de Dieu ; mais le Seigneur veut que nous coopérions à la faire naître de notre mieux. C'est pourquoi il est bon de parler ici tout spécialement de la manière d'exciter les affections et de régler les passions qui sont des maladies de l'âme, qui offusquent l'esprit, et affaiblissent la volonté. Or, que faut-il pour toucher un cœur passionné ? Il y faut la main de Dieu. Aussi le prédicateur a-t-il besoin de prêcher plus par ses prières aux pieds du crucifix que par ses paroles ; autrement ses auditeurs feront comme ceux de saint Augustin, qui, comme il s'en plaignait, se bornaient à l'admirer, sans se convertir<sup>1</sup> Ils s'écrieront : Quel excellent prédicateur ! quel beau sermon ! et avec cela ils resteront endormis dans leurs vicieuses habitudes. De plus, pour toucher les autres, il est fort à propos que le prédicateur lui-même se montre touché des vérités qu'il prêche.

Les passions humaines sont en grand nombre : les unes appartiennent à la puissance concupiscible, et les autres à l'irascible. D'après saint Thomas, les passions concupiscibles sont d'abord l'amour qui a pour objet le bien : c'est la plus forte de toutes ; aussi le prédicateur doit-il s'étudier par-dessus tout à porter le peuple à l'amour de Dieu et du prochain en lui en exposant les motifs propres : à l'amour de Dieu, parce qu'il le mérite pour sa bonté et pour les bienfaits dont il nous comble ; et à l'amour du prochain, parce que Dieu nous commande de l'aimer. 2<sup>o</sup> La haine, que l'on tâche d'insinuer contre le péché en en faisant voir la malice et le dommage qu'il nous cause. Pour ôter ensuite du cœur la haine du prochain, il faut montrer combien est agréable à Dieu et utile à l'âme le pardon des injures. 3<sup>o</sup> Le désir qui est une passion de l'âme par laquelle on aspire à un bien éloigné ; en conséquence le prédicateur

<sup>1</sup> Qui mirabantur et non convertebantur.

s'appliquera à faire voir de combien peu de valeur, comme de durée, sont tous les biens de la terre, et combien ils sont dangereux pour le salut, tandis que les biens de l'autre vie sont immenses et éternels. 4° L'aversion, qui est l'opposé du désir, et qui nous fait concevoir de l'horreur pour ce qui nous est nuisible. 5° La joie qui consiste à se complaire dans la possession d'un bien ; et entre tous les autres biens, il est fort utile de persuader au peuple la paix que procure la grâce de Dieu à ceux qui la possèdent. 6° La tristesse ou la douleur, qui est un déplaisir causé par un mal présent ; et à ce sujet on mettra sous les yeux la peine que causent au pécheur les remords de conscience. Viennent ensuite les passions irascibles qui sont : 1° l'espérance, qui est un mouvement de l'âme vers un bien éloigné, mais possible. 2° Le désespoir, qu'on pourra mettre à profit pour persuader qu'il est impossible de trouver le bonheur dans les biens de ce monde. 3° La crainte, qui est une passion née de l'appréhension de quelque mal à venir. 4° La hardiesse, autre passion qui donne la force de surmonter les obstacles pour atteindre un objet désiré ; il sera bon par conséquent de l'exciter en montrant la récompense promise à ceux qui combattent courageusement contre le vice. 5° La colère, autre passion qui porte à la vengeance ; on peut donc en tirer parti pour faire naître dans les cœurs l'amour de la pénitence avec la volonté de châtier un corps qui a servi à offenser Dieu, puisque, selon saint Augustin, le vrai pénitent n'est autre chose qu'un homme qui se met avec justice en colère contre lui-même. Il faut avoir soin généralement d'éviter d'être trop long dans la peine qu'on doit prendre d'ailleurs d'exciter ces affections diverses, car autrement on y perdrait plutôt que d'y gagner.

### § III

De l'élocution.

Après avoir traité de la disposition des parties, nous devons parler des moyens et des formes à employer pour rendre le

discours apte à persuader l'entendement et à gagner la volonté. Pour la bonne élocution trois choses doivent concourir, savoir : l'élégance, la composition et la dignité. L'élégance résulte de la clarté et de la propriété des expressions, outre le soin qu'on doit avoir d'éviter les termes nouveaux ou surannés, trop recherchés ou trop communs. Qu'on sache bien que l'éloquence de l'orateur consiste à exprimer l'idée qu'il a conçue et à la faire saisir par ses auditeurs avec la même netteté qu'il l'a saisie lui-même.

2<sup>o</sup> La composition est l'harmonie du discours ; elle résulte de l'ordre à mettre dans la période, et du nombre des mots qui entrent dans la phrase. La période est un ensemble d'expressions au moyen desquelles on explique en entier l'idée qu'on a conçue. Les parties de la période s'appellent membres, ou incises. Les membres en sont les parties principales, et les autres sont ce qu'on appelle les incises. On distingue ensuite trois espèces de périodes : la période concise, la période ronde et la période composée. La période concise, qui la plupart du temps ne se compose que d'incises, bien qu'elle soit la plus courte de toutes, ne doit pas avoir moins de deux membres, ni plus de quatre. Les qualités de la période concise sont au nombre de trois, mais il n'est pas nécessaire que toutes les trois s'y trouvent unies : 1<sup>o</sup> l'égalité dans le nombre des mots, 2<sup>o</sup> la correspondance harmonique des membres entre eux ; l'opposition de l'un par rapport à l'autre, comme dans ce passage de l'Épître aux Ephésiens : *Eratis aliquando tenebræ, nunc autem lux in Domino* <sup>1</sup> La période ronde est celle dont les parties forment une union harmonieuse de sentences, de pensées et de mots, qui réunis expriment un sens complet ; à cet effet on doit éviter les voyelles et les consonnes superflues, ainsi que la répétition des mêmes mots, ou de mots composés des mêmes lettres, ou de la même quantité de syllabes, comme aussi les assemblages de mots qui formeraient une cadence poétique. Enfin la période composée est celle où se trouvent réunies plusieurs périodes, soit rondes, soit concises.

<sup>1</sup> (Ephes. v, 8.)

3° La dignité de l'élocution se tire de l'usage des tropes et des figures dont nous parlerons plus loin ; mais avant de passer outre, il faut avertir les jeunes gens qui s'adonnent à la prédication, que ce que nous avons dit des périodes rondes et composées de mots sonores s'applique aux discours qui se font dans les académies et dans les réunions séculières, mais non à ceux qu'on prononce dans les églises et du haut des chaires. Je sais qu'il y a des orateurs qui disent que cela est également nécessaire dans les discours sacrés, afin d'attirer les gens à écouter la parole de Dieu ; mais je sais aussi que saint Paul a protesté qu'il n'avait point employé, pour convertir les peuples, les discours élevés d'une éloquence et d'une sagesse humaine, mais les effets sensibles de l'esprit et de la vertu de Dieu <sup>1</sup>

Je sais pareillement que les prédicateurs pieux et qui aiment Dieu, ne vont point à la recherche des expressions choisies et des périodes sonores, mais bien à la recherche des moyens les plus efficaces pour sauver les âmes de l'enfer et faire naître en elles l'amour de Dieu. Les prédicateurs qui attirent le peuple par le charme des discours fleuris, je veux bien leur accorder qu'ils ont pour les entendre un concours nombreux, mais les fruits qu'ils produisent, où sont-ils ? Après avoir entendu de tels discours, voit-on les chrétiens se confesser pleins de componction, et attendris par ces descriptions ingénieuses, par ces périodes arrondies, par ces fleurs et ces ornements dont s'est composé le sermon ? Saint Jérôme disait que ces prédicateurs remplis de vanité ressemblent aux femmes qui, par leurs élégantes parures plaisent aux hommes, si l'on veut, mais sans plaire à Dieu, et sans produire de fruit dans les âmes <sup>2</sup> Un malade, disait Senèque, ne demande pas un médecin qui parle bien, mais un médecin qui le guérisse. A quoi

<sup>1</sup> Veni non in sublimitate sermonis aut sapientiæ... et sermo meus et prædicatio mea non in persuasibilibus humanæ sapientiæ verbis, sed in ostensione spiritus et virtutis. (II Cor. 1, 4.)

<sup>2</sup> Effeminatæ quippe sunt eorum magistrorum animæ, qui semper sonantia componunt, et nihil virile, nihil Deo dignum est in eis, qui juxta voluntatem audientium prædicant. (S. Hier. sup. Ezech.)

sert, disait-il, que vous me charmiez par de beaux discours, tandis qu'il faudrait employer le fer et le feu pour me guérir<sup>1</sup>? Saint Jérôme, écrivant à son cher Népotien, lui disait : « Quand vous enseignez dans l'église, ne cherchez point les applaudissements du peuple, mais provoquez plutôt ses gémissements, et que ses larmes fassent votre éloge<sup>2</sup> » Ces prédicateurs de vanités pourront s'attirer les louanges de quelques lettrés, mais sans autre profit. J'ai dit quelques lettrés, parce qu'il est difficile qu'un sermon fleuri (quelle que soit sa perfection) ne rencontre pas, parmi les littérateurs, des critiques dont l'un blâmera une chose et l'autre telle autre chose. Et c'est ce qui montre la folie de ces orateurs qui se prêchent eux-mêmes au lieu de prêcher Jésus-Christ, que malgré tous leurs soins pour s'assurer de vains applaudissements, ils n'en obtiennent pas même de tout le monde ; tandis qu'au contraire celui qui prêche Jésus crucifié parvient toujours à son but, puisqu'il obtient ainsi l'approbation de Dieu, qui doit être la fin de toutes nos actions.

Plaise à Dieu que soit aboli dans l'église ce genre de prédications frivoles ! Il est hors de doute que, si tous les prédicateurs parlaient avec simplicité et à la manière des apôtres, on verrait le monde changer de face. « La prédication chrétienne, a dit saint Ambroise, n'a point besoin de la pompe et des ornements du discours ; aussi de simples prêcheurs sans instruction ont-ils été choisis de préférence pour prêcher l'Evangile<sup>3</sup> » L'Apôtre parlant de ceux qui prêchent avec pompe, les appelle des corrupteurs *adultères* de la parole de Dieu<sup>4</sup> Oh ! que ce mot « *adultères*, » *adulterantes*, est expressif ! C'est la remarque que fait saint Grégoire, lorsqu'il dit : « C'est à

<sup>1</sup> Non quærit æger medicum eloquentem, sed sanantem. Quid oblectas? aliud agitur; urendus, secandus sum; ad hæc adhibitus es. (*Senec. Epist. 75.*)

<sup>2</sup> Docente te in ecclesia non clamor populi (vivat, vivat,) sed gemitus suscitentur; lacrymæ auditorum laudes tuæ sint. (*Epist. ad Nepot.*)

<sup>3</sup> Prædicatio christiana, non indiget pompa et cultu sermonis; ideoque piscatores homines imperiti electi sunt, qui evangelizarent. (*In epist. ad Cor.*)

<sup>4</sup> Adulterantes verbum Dei. (II. *Cor. xi, 17.*)

bon droit que quiconque recherche la vaine gloire en prêchant la parole de Dieu, est appelé adultère, puisqu'on ne se propose point alors d'engendrer des enfants pour le ciel, mais de faire ostentation de sa science, et qu'on y a pour but une vile satisfaction au lieu du seul but légitime<sup>1</sup> » Les sermons surchargés d'ornements frivoles, que produisent-ils ? ils enorgueillissent celui qui prêche, font perdre le temps à celui qui écoute, et, ce qui est encore pire, ils énervent la parole de Dieu, en ôtant aux vérités éternelles la force qu'elles ont par elles-mêmes, quand elles sont présentées avec simplicité ; c'est ce qu'écrivait saint Prosper, ou l'auteur, quel qu'il soit, des livres *de la vie contemplative*<sup>2</sup> Aussi saint Paul prenait-il soin de protester que Jésus-Christ ne l'avait point envoyé pour prêcher l'Évangile par les moyens qu'emploie la sagesse humaine, parce qu'agir autrement, ce serait dépouiller de sa vertu la croix de Jésus-Christ<sup>3</sup> Saint Jean Chrysostome a écrit sur ces paroles de l'Apôtre : « D'autres prenaient pour moyen de succès la sagesse des gentils ; Paul fait voir que c'était là non-seulement ne seconder en rien la vertu de la croix, mais l'anéantir même<sup>4</sup> » Ainsi la subtilité des pensées et l'élégance affectée des expressions anéantissent, pour ainsi parler, le fruit de la rédemption de Jésus-Christ. Oh ! quel compte énorme auront à rendre à Dieu, au moment de leur mort, les orateurs sacrés qui prêchent avec vanité ! Sainte Brigitte vit l'âme d'un religieux en enfer pour avoir prêché de la sorte, et le Seigneur révéla à la sainte que ce n'est pas lui, mais le démon qui parle par l'organe des prédicateurs mondains<sup>5</sup> Mais le fait que rap-

<sup>1</sup> Perversus quisquis est vanæ gloriæ serviens, recte adulterari verbum Dei dicitur, quia per sacrum eloquium, non Deo filios gignere, sed suam scientiam desiderat ostentare, et voluptati magis quam generationi operam impendit. (S. Greg. Moral. l. VI, cap. 35.)

<sup>2</sup> Sententiarum vivacitatem sermo cultus ex industria enervat. (*De vita cont. lib. III, 34.*)

<sup>3</sup> Misit me Christus evangelizare, non in sapientia verbi, ut non evacuaretur crux Christi. (*Cor. I, 17.*)

<sup>4</sup> Alii externæ sapientiæ operam dabant ; ostendit (Paulus) eam, non solum cruci non opem ferre, sed etiam eam exinanire. (*Hom. xxxix, in ep. I, Cor.*

<sup>5</sup> (*Revel. l. VI, c. 35.*)

porte le P. Gaëtan Marie de Bergame, capucin, dans son livre intitulé *l'Homme apostolique en chaire*, ch. xv, n. 10, est bien plus effrayant encore : Cet auteur dit qu'un prédicateur de son ordre lui avait raconté un fait qui lui était arrivé à lui-même peu d'années auparavant. Dans sa jeunesse, comme il était passionné pour les lettres, il avait prêché avec une vaine éloquence dans la cathédrale de Brescia ; y prêchant une seconde fois quelques années après, il prit un langage tout-à-fait apostolique. Interrogé sur le motif de ce changement, il répondit : J'ai connu un célèbre prédicateur, religieux et mon ami, qui avait comme moi le goût de la vaine éloquence ; à l'article de la mort, plusieurs l'engagèrent sans succès à se confesser. J'allai le voir aussi, et lui parlai avec force, mais il fixa ses regards sur moi sans me répondre. Alors la pensée vint au supérieur de lui porter le saint-viatique dans sa cellule pour l'engager ainsi à recevoir les derniers sacrements. On apporta le saint-ciboire, et les assistants dirent au religieux : Voici Jésus-Christ qui vient vous apporter son pardon. Mais le malade se mit à crier d'un ton de désespoir : « Voilà le Dieu dont j'ai trahi la sainte parole. » Tous s'occupèrent alors, les uns à supplier le Seigneur d'user de miséricorde, les autres à exciter le malade à mettre sa confiance dans la bonté de Dieu ; mais lui, élevant davantage la voix, s'écria de nouveau : « Voilà le Dieu dont j'ai trahi la sainte parole. » Puis il ajouta : « Il n'y a plus de miséricorde pour moi. » Nous continuâmes à l'encourager ; mais le malade s'écria pour la troisième fois : « Voilà le Dieu dont j'ai trahi la sainte parole ; oui, par un juste jugement de Dieu, je suis damné. » Et aussitôt il expira. C'était ce fait, disait le père, qui l'avait déterminé à changer sa manière de prêcher.

Mais si le Seigneur ne réprouve pas absolument tous ces orateurs, il leur fera du moins expier dans le purgatoire leurs vaines prédications. Qu'importe, au dernier moment, toute cette éloquence mondaine ? Tous les applaudissements qu'elle a provoqués peuvent-ils rassurer le mourant ? Une personne digne de foi m'a affirmé qu'un célèbre prédicateur de notre

temps qui prêchait ainsi aux applaudissements d'un nombreux auditoire, étant à l'article de la mort, donna l'ordre de brûler tous ses manuscrits. On m'a de plus rapporté, au sujet du même prédicateur, qu'étant une fois complimenté sur la pompe d'un de ses discours, il avait répondu que cette éloquence serait un jour le sujet de sa condamnation. Voici ce que dit Muratori, en parlant des panégyriques, dans son livre *de la charité chrétienne*, t. II, ch. 25 : « Eh ! pourquoi tant de panégyriques qui n'aboutissent la plupart qu'à une vaine ostentation de talent et à des subtilités passées à l'alambic d'un cerveau gonflé d'orgueil, que la majeure partie du peuple ne saurait comprendre?... Si vous voulez qu'un panégyrique porte profit, faites-le avec cette éloquence populaire et intelligible, qui instruit et touche les ignorants aussi bien que les doctes ; mais il peut se faire que ce genre d'éloquence ne soit guère connu de plusieurs même qui se figurent être plus savants que les autres. » Sénèque écrivait à Lucile que l'orateur doit plus se mettre en peine des choses que des mots ; puis il ajoutait que celui qui se montre préoccupé du soin minutieux d'orner et d'embellir son discours, donne une mauvaise idée de lui-même<sup>1</sup> Ainsi parle un païen. A plus forte raison, un chrétien doit-il parler de même.

Je conçois en outre fort bien que toutes les prédications du carême doivent être différentes de celles des missions. Mais, dans les lieux où l'auditoire est composé en majeure partie de gens peu instruits, Muratori pense (comme nous l'avons fait voir) que toutes les prédications doivent être simples et populaires, pour qu'on puisse en tirer du fruit et se ménager la consolation de voir les auditeurs venir se confesser après le sermon. Je me rappelle que le P. Vittelleschi prêchant à Naples d'une façon toute simple dans l'église dite du Nouveau-Jésus, non-seulement l'église se trouvait pleine, mais les confessionnaux étaient envahis, après le sermon, d'une foule de péni-

<sup>1</sup> Quære quid scribas, non quemadmodum... cujuscumque orationem videris sollicitam et politam, scito animum esse pusillis occupatum. (*Epist.* 115.)

tents. Et quant aux prédications quadragésimales elles-mêmes, dans les villages où presque tout l'auditoire se compose de paysans illettrés, le langage du prédicateur, dit le même Muratori, doit être le plus populaire et le plus bas (ce sont ses propres paroles) qu'il sera possible, afin de mettre la matière du sermon à la portée de l'esprit inculte des paysans qui l'écoutent. Au moins prierais-je les prédicateurs, qui évangélisent les campagnes, s'ils ne veulent pas mettre de côté leurs sermons composés dans un style élevé, de donner dans les dernières semaines des exercices spirituels vers le soir, à l'heure où les peuples se retirent des champs, suivant la coutume des missions ; et je leur affirme qu'ils produiront plus de fruit par ces exercices familiers, que par cent sermons de carêmes qu'ils feraient.

Du reste, en parlant des prédications quadragésimales, j'éprouve une vive consolation de voir qu'aujourd'hui même, dans les grandes villes, comme à Naples, on a abandonné le style inepte et barbare, pour ainsi dire, qui était usité dans le dernier siècle. Aujourd'hui on prêche ordinairement dans un style familier et sans prétention, et je m'en félicite. Mais, d'un autre côté, je m'afflige beaucoup d'apprendre que, dans les missions, quelques jeunes gens se sont mis à prêcher dans un style orné et fleuri, et je m'étonne que leurs supérieurs permettent à des ecclésiastiques, qui aiment à faire valoir leur titre de missionnaires, de prêcher de la sorte. Le missionnaire, dans tous ses sermons, doit parler en missionnaire. Un des jeunes prêtres de notre congrégation prêchant un jour un sermon en l'honneur de la très-sainte Vierge, se mit à user d'un style élevé et poli ; non-seulement je le fis descendre sur-le-champ de la chaire, mais je lui défendis en outre de célébrer la messe pendant trois jours. Le missionnaire, dis-je, doit parler en missionnaire, mais surtout dans les missions ; autrement il aurait ensuite à rendre compte à Dieu pour le peu de fruit qu'il aurait recueilli de ses sermons, et pour le mauvais exemple qu'il aurait donné aux autres d'abandonner le style des missions, qui doit être tout-à-fait simple et populaire. Je ne pré-

tends pas que les prédications quadragésimales soient des sermons de mission, mais les sermons de mission ne doivent certainement pas être comme ceux du carême. Je ne dis pas non plus (comme je l'ai déjà expliqué plus haut) que les sermons de mission soient composés sans ordre ; ils doivent l'être suivant les règles de l'art oratoire, ornés même de tropes et de figures, comme nous le dirons bientôt, là où il en est besoin ; mais, comme le dit Muratori, tout cela doit se faire simplement et sans affectation, car les sermons de mission n'admettent que des instructions faciles, des moralités propres à la circonstance, et des pratiques chrétiennes. C'est là ce qui est vraiment rompre le pain de la parole comme Dieu l'exige de tous les prédicateurs, et surtout des missionnaires <sup>1</sup>

Je prie les lecteurs de faire avec moi la prière suivante : Mon Seigneur Jésus-Christ, vous qui avez donné votre vie pour sauver nos âmes, éclairer et animer de votre esprit tant de prêtres qui pourraient convertir une foule de pécheurs, et sanctifier le monde, s'ils prêchaient votre parole sans vanité et avec simplicité, comme vous l'avez prêchée vous même, ainsi que vos disciples. Mais au lieu de le faire, ils se prêchent eux-mêmes et de là vient que, tandis que le monde est rempli de prédicateurs, l'enfer se remplit d'âmes perdues. Seigneur, portez remède à ce grand mal qui afflige votre Eglise par la faute des prédicateurs.

Des tropes.

Le trope est l'emploi d'un mot ou d'une pensée, dans une signification autre que la sienne propre, à raison de quelque ressemblance. Il y a cette différence entre les tropes et les figures, que les premiers attribuent aux mots une signification différente de celle qu'ils ont naturellement ; ce que ne font point les secondes, comme nous le verrons plus loin. Les tropes principaux sont au nombre de six : la métaphore, l'allégorie, l'ironie, l'hyperbole, l'antonomase et la métonymie.

<sup>1</sup> Frange esurienti panem. (*Isai.* LVIII, 7.)

I. La métaphore est le transport d'un mot à une signification qui ne lui est pas propre. Il suffit pour la métaphore, que ce mot exprime quelque ressemblance avec la chose signifiée : c'est ainsi, par exemple, que les prêtres sont appelés la lumière du monde, et le sel de la terre. Il importe peu du reste que le transport de signification se fasse d'une chose animée à une chose inanimée, et réciproquement. Les métaphores ne doivent pas être prodiguées, elles ne doivent être non plus, ni obscures, ni prises d'objets ou trop élevés, ou trop bas.

II. L'allégorie est une métaphore continuée, comme lorsqu'on dit que Jésus-Christ est le cep de vigne, et que nous en sommes les branches ; et que les branches unies au cep donnent des fruits, mais que séparées elles ne sont bonnes qu'à être jetées au feu.

III. L'ironie est une figure qui fait entendre le contraire de ce que les mots eux-mêmes signifient. Il est nécessaire, surtout en parlant de Dieu, que l'ironie soit clairement comprise des auditeurs, et qu'ils l'entendent dans son sens ironique.

IV L'hyperbole a lieu quand on grandit ou qu'on rabaisse une chose outre mesure par l'exagération des termes employés, dans la crainte qu'on a de ne pas l'exprimer suffisamment, comme lorsque le Seigneur dit à Abraham : « Je multiplierai votre race comme les étoiles du ciel<sup>1</sup> » On doit être très-sobre d'hyperboles.

V L'Antonomase consiste à donner à une chose un autre nom que celui qui lui est propre, pour exprimer ce qui distingue le sujet en bien ou en mal, comme lorsqu'on appelle Lucifer le Superbe ou le Dragon. L'antonomase peut se faire de quatre manières : 1<sup>o</sup> En attribuant à un seul, pour quelque qualité particulière, un nom commun à plusieurs, comme lorsqu'on donne par antonomase à saint Paul le nom d'Apôtre, et à saint Jean celui de Disciple bien-aimé. 2<sup>o</sup> En attribuant

<sup>1</sup> Multiplicabo semen tuum sicut stellas coeli.

à un objet le nom spécifique de la vertu ou du vice qui lui est propre, par exemple, en appelant par antonomase un gourmand le parasite. 3° L'antonomase peut se tirer du lieu, comme lorsqu'on appelle saint Augustin le docteur d'Hippone. 4° L'antonomase se tire aussi de quelque action éclatante, comme lorsqu'on appelle saint François-Xavier l'Apôtre des Indes.

VI. La métonymie est une figure par laquelle on attribue le nom propre d'une chose à une autre, à raison d'une certaine affinité qui les unit, comme 1° quand on prend la cause pour l'effet, par exemple : « Ils ont Moïse et les prophètes <sup>1</sup>, » entendant par là les livres de Moïse et des prophètes. 2° Quand, au contraire, on prend l'effet pour la cause, par exemple : « La mort est dans la chaudière <sup>2</sup>, » en nommant le vase pour les herbes vénéneuses qu'il renferme. 3° Quand on prend le contenant pour le contenu, par exemple : « Mon fils, donne-moi ton cœur <sup>3</sup>, » Dieu en demandant à l'homme son cœur, lui demande son amour, dont le cœur est le siège.

## II. Des figures.

Les figures sont des ornements de mots ou de pensées qui élèvent le discours au-dessus de la manière commune de parler. Occupons-nous d'abord des figures de mots; nous parlerons ensuite des figures de pensées.

### Des figures de mots.

Les figures de mots ont lieu ou par addition, ou par détraction, ou par similitude.

I. Les figures par addition ou par adjonction de mots, sont : 1° L'anaphore ou répétition, qui se fait en répétant plusieurs fois le même mot au commencement de plusieurs périodes, ou de plusieurs membres de la même période, comme quand

<sup>1</sup> Habent Moysen et prophetas. (*Luc.* xvi, 29.)

<sup>2</sup> Mors in olla.

<sup>3</sup> Præbe, fili mi, cor tuum mihi.

saint Ambroise dit en parlant de Débora : « C'est une femme qui a jugé, une femme qui a disposé, une femme qui a prophétisé, une femme qui a triomphé <sup>1</sup>. » 2<sup>o</sup> A l'encontre de cela, l'épiphore se fait en répétant le même mot à la fin de la période, au lieu de le faire au commencement, comme dans ce passage de saint Paul : « Ils sont hébreux ? Je le suis aussi. Ils sont Israélites ? Je le suis aussi. Ils descendent d'Abraham ? J'en descends aussi <sup>2</sup>. » La symploque ou complexion réunit l'anaphore et l'épiphore. 4<sup>o</sup> L'anadiplose ou reduplication, répète un ou plusieurs mots de la phrase qui précède ; telle est la phrase suivante de saint Grégoire : « Qu'admirerons-nous ici, mes frères ? admirerons-nous Marie qui vient trouver Notre-Seigneur, ou Notre-Seigneur qui lui fait accueil ? dirai-je qu'il lui fait accueil, et non pas plutôt qu'il l'attire à lui ? mais je dirai encore mieux, et qu'il l'attire, et qu'il l'accueille lorsqu'elle vient à lui <sup>3</sup> » Quand on répète le même mot immédiatement, c'est une *épizeuxis*, par exemple : Consoloz-vous, consoloz-vous, mon peuple <sup>4</sup> » Mais, quand on répète le dernier mot de la phrase précédente au commencement de la suivante, la figure se confond avec l'anadiplose ; ainsi le psalmiste : « Nos pieds étaient affermis dans vos parvis, ô Jérusalem. Jérusalem qui va être rebâtie comme une ville, etc <sup>5</sup> » Quand le mot qui commence une phrase est répété à la fin de la phrase suivante, elle prend le nom d'épanalepse ; ainsi David : « Mon Dieu, qui est semblable à vous ? Ne gardez pas le silence et ne restez pas dans l'inaction, ô mon Dieu <sup>6</sup>. » 5<sup>o</sup> La figure

<sup>1</sup> *Fœmina judicavit, fœmina disposuit, fœmina prophetavit, fœmina triumphavit.*

<sup>2</sup> *Hebræi sunt? et ego. Israelitæ sunt? et ego. Semen Abrahæ sunt? et ego.*

<sup>3</sup> *Quid miramur, fratres, Mariam venientem, an Dominum suscipientem? Suscipientem dicam, an trahentem? Sed melius dicam, trahentem et suscipientem.*

<sup>4</sup> *Consolamini, consolamini, popule meus. (Isa. xl, 1.)*

<sup>5</sup> *Stantes erant pedes nostri in atriis tuis Jerusalem ; Jerusalem, quæ ædificatur ut civitas. (P. cxxi.)*

<sup>6</sup> *Deus quis similis erit tibi? Ne taceas, neque compecaris, Deus.*

polyptote<sup>(a)</sup> ou la tradition a lieu quand le même mot est répété en des cas ou en des temps différents, comme dans ce passage de saint Paul. « Je rappelle à votre souvenir, mes frères, l'Évangile *que* je vous ai prêché, et *que* vous avez reçu, *dans lequel* vous demeurerez fermes, et *par lequel* vous êtes sauvés<sup>1</sup> » La figure *climax*, ou gradation, a lieu quand le dernier mot de la phrase précédente est le premier de la suivante, et ainsi de suite de phrase en phrase, comme dans cet exemple : « Sachant que l'affliction produit la patience, la patience l'épreuve, et l'épreuve l'espérance : or cette espérance ne trompe point<sup>2</sup> »

II. Les figures par détraction sont : 1° L'asynthète, ou dissolution, ou disjonction ; cette figure consiste à ne lier par aucune conjonction les mots ou membres de phrase placés à la suite les uns des autres, comme dans ce passage de Salvien, parlant de David pénitent : « Il dépose ses vêtements, se dépouille de sa pourpre royale, quitte son diadème, se montre tout changé dans son extérieur, que dis-je ? dans ses dispositions les plus intimes<sup>3</sup> » 2° La synecdoque ou compréhension, qui a lieu quand on omet dans le discours quelques mots qui s'entendent implicitement par ce que l'on exprime, comme lorsqu'on prend la partie pour le tout, ou le tout pour la partie, par exemple. « Je ferai la recherche des crimes du monde<sup>4</sup>, » en interprétant le mot « monde, » *orbis* de la Babylonie seule, qui n'était évidemment qu'une partie du monde. 3° L'aposiopèse, ou ellipse, omission, réticence, qui a lieu quand on

<sup>1</sup> Notum autem vobis facio, fratres, evangelium quod prædicavi vobis, quod et accepistis, in quo et statis, per quod et salvamini. (1 Cor.)

<sup>2</sup> Scientes quod tribulatio patientiam operatur, patientia autem probationem, probatio vero spem, spes autem non confundit. (Rom. v, 3.)

<sup>3</sup> Indumenta deponit, purpura exuitur, diademate exoneratur, cultu, corde mutatur.

<sup>4</sup> Visitabo super orbis mala. (Isa. xiii, 14.)

(a) Ce mot *polyptote*, πολυπτωτον, a pour étymologie *πολυς*, multiple, et *πτωσις*, cas ; nos dictionnaires n'en disent pas le genre. Nous ne voyons pas pourquoi on lui donne ici pour synonyme le mot *tradizione*, tradition. Il en est de même pour le genre du mot *climax*, mot tout grec, qui vient après, et qui signifie proprement *échelle*.  
(L'éditeur.)

interrompt le discours, mais de manière à laisser entendre ce que l'on tait ; ainsi David : « Mon âme a été fort troublée ; mais vous, Seigneur, jusqu'à quand <sup>1</sup> ? » On sous-entend avec saint Thomas : « Jusqu'à quand différerez-vous de m'exaucer, et de m'aider à me relever <sup>2</sup> ? » 4<sup>o</sup> Le zeugme ou adjonction, qui se fait en rapportant plusieurs sujets à un seul verbe, comme l'a fait saint Paul dans le passage suivant : « Que toute aigreur, tout emportement, toute colère, toute crierie, toute médisance, toute malice enfin soit bannie d'entre vous <sup>3</sup> »

III. Les figures par similitude sont : 1<sup>o</sup> La paronomase, ou annomination, allitération, en répétant le même mot, mais modifié, pour qu'il exprime une chose différente ; ainsi saint Augustin, parlant du publicain, a dit : « Faut-il s'étonner que Dieu le reconnaisse pour son fils repentant, puisqu'il se reconnaît lui-même coupable <sup>4</sup> ? » Ainsi encore saint Ambroise a dit : « C'est un bruit de tempête, mais non un fruit <sup>5</sup>. » 2<sup>o</sup> L'homœoptoton <sup>(a)</sup>, que les Latins nommaient *similiter cadens*, et qui a lieu lorsque plusieurs incises qui se suivent sont aux mêmes cas ou aux mêmes temps, comme dans ce passage d'Isaïe : « Apprenez à bien faire, cherchez la justice, prenez la défense des opprimés, soutenez l'orphelin <sup>6</sup> » 3<sup>o</sup> L'homoteleton, que les Latins appelaient *similiter desinens*, et qui a lieu quand plusieurs incises d'une même phrase ont les mêmes desinences, comme dans ce passage de saint Chrysostome : « Considérez l'engagement que vous avez contracté, la condition que vous avez acceptée, au service de qui vous vous êtes

<sup>1</sup> Et anima mea turbata est valde; sed tu, Domine, usquequo? (*Psalm.* vi, 4.)

<sup>2</sup> Usquequo non exaudies, et non dabis auxilium ut resurgam?

<sup>3</sup> Omnis amaritudo et ira, et indignatio et clamor et blasphemia tollatur a vobis. (*Ephes.* iv, 31.)

<sup>4</sup> Quid minaris, si Deus ignoscit, quando ipse se agnoscit?

<sup>5</sup> Fluctus est quidem maris, non fructus.

<sup>6</sup> Discite bene facere, quærite judicium, subvenite oppresso, judicate pupillo.

(a) En grec ὁμοίως πτωτόν, et non homocoptoton, comme le porte l'édition de Turin, suivie trop fidèlement ici par le traducteur belge, ce qui n'offre aucun sens raisonnable.  
(L'éditeur.)

enrôlé<sup>1</sup> » 4° L'isocolon ou *compar*, quand les parties ou membres de la période sont à peu près égaux pour le nombre des syllabes, comme dans ce verset d'Isaïe : « Immoler des veaux, égorger des béliers, manger de la viande et boire du vin<sup>2</sup> » 5° L'épanorthose ou correction est produite lorsque l'orateur feignant de vouloir corriger quelque chose, en ajoute une autre plus propre à son but, comme dans ce passage de saint Augustin : « Grand acte de piété paternelle, que de voir un père thésauriser pour ses enfants ; ou plutôt disons que c'est un grand trait de vanité, que de voir un homme qui mourra bientôt thésauriser pour d'autres qui mourront bientôt aussi<sup>3</sup> » 6° L'antithèse ; cette figure réunit dans une même phrase des mots contradictoires, comme dans le passage suivant de saint Paul. « Bravant la gloire comme l'ignominie, la bonne réputation comme la mauvaise, tantôt traités de séducteurs, tantôt reconnus sincères dans nos paroles<sup>4</sup>. »

#### Des figures de pensées.

Les figures de pensées ont pour but les unes d'instruire, les autres de plaire, et d'autres enfin d'émouvoir

I. Celles qui ont pour but d'enseigner sont : 1° La définition. 2° La distribution des parties. Nous avons parlé plus haut de ces deux figures en traitant des lieux communs. 3° L'occupation, que les Grecs nomment prolepse, et qui a lieu quand l'orateur prévient l'objection et la résout. 4° La concession ou paromologie, quand on accorde quelque chose à ses adversaires pour obtenir ce qu'on désire, et quelque chose de plus. Ainsi saint Augustin : « Si vous voulez pécher, cherchez un lieu où Dieu ne vous voie pas, et faites alors ce que vous vou-

<sup>1</sup> Considera pactum quod spondisti, conditionem qua accessisti, malitiam cui nomen dedisti.

<sup>2</sup> Occidere vitulos et jugulare arietes, comedere carnes et bibere vinum. (Isa. xxxii, 9.)

<sup>3</sup> Magna pietas, thesaurizat pater filiis ; imo magna vanitas, thesaurizat moriturus morituris.

<sup>4</sup> Per gloriam et ignobilitatem, per infamiam et bonam famam, ut seductores et veraces. (II. Cor. vi, 8.)

drez<sup>1</sup> » 5° La suspension ou hypomène, quand on excite la curiosité de l'auditeur en le tenant quelque temps en suspens. 6° La prétérition ou paralepse, lorsque le prédicateur dit en abrégé, ce qu'il proteste en même temps vouloir passer sous silence ; ainsi saint Augustin ; « Je veux bien ne pas ajouter qu'en thésaurisant pour la vie présente, vous thésaurisez peut-être pour quelque voleur<sup>2</sup> » 7° Le paradoxe, quand pour agrandir l'objet, on émet une proposition qui paraît incroyable, mais qui pourtant est vraie ; comme ce mot d'Origène : « Ecoutez-moi énoncer ce paradoxe inouï : Par celui qui n'a point été fait, mais a été engendré, ont été faites toutes choses, mais sans qu'il les ait engendrées. » *Audi ineffabile paradoxum : per non factum, sed genitum, omnia facta, sed non genita.*

II. Les figures qui ont pour but de plaire sont : 1° L'apostrophe ou conversion, lorsque l'orateur, pour exprimer l'émotion qu'il éprouve, s'adresse aux montages, aux animaux, où à des personnes absentes. 2° L'hypotypose ou description, quand on dépeint vivement un objet. 3° La prosopopée ou conformation, quand on fait parler, soit quelque personnage, soit une chose inanimée. Mais il faut proportionner les expressions à l'objet que l'on fait parler ; ainsi il ne faut pas mettre dans la bouche d'un roi les mêmes expressions que dans celle d'un homme du peuple. 4° La périphrase ou circonlocution, lorsque pour éviter l'expression propre d'une chose qu'il ne convient pas de nommer, on emploie plusieurs mots pour la désigner en des termes plus chastes. 5° Le dialogisme, quand on fait parler une ou plusieurs personnes, soit avec elles-mêmes, soit avec d'autres ; comme ce monologue de l'enfant prodigue dans saint Luc : « Combien n'y a-t-il pas de mercenaires dans la maison de mon père qui ont en abondance de quoi vivre, tandis que je meurs ici de faim ? » *Quanti mercenarii in domo patris mei abundant panibus, ego autem hic fame pereo !* (*Luc. xv. 17.*)

<sup>1</sup> Si peccare vis, quære ubi Deus te non videat, et fac quod vis.

<sup>2</sup> Omitto dicere, qui forte, dum vivis, thesaurizas furi.

III. Les figures qui servent à émouvoir sont : 1° L'interrogation ou érotèse, quand on adresse la parole à quelqu'un, soit par compassion, comme quand Dieu appela Adam en ces termes, après que celui-ci eut péché : « Adam, où êtes-vous ? » soit pour se plaindre, par exemple : « Si je suis votre souverain maître, où est la crainte que vous devez avoir de m'offenser ? » soit pour reprendre, comme ce reproche que le Seigneur fit par la bouche de Jérémie (xi, 5). « Quelle iniquité vos pères ont-ils trouvée en moi, pour s'être éloignés de moi comme ils l'ont fait ? » 2° La subjection ou antiphore, quand à une question adressée à soi-même ou à un autre, on ajoute la réponse ; ainsi saint Augustin : « Dites-moi pour qui vous thésaurisez ? pour moi, dites-vous ? » 3° L'exclamation ou ecphonèse <sup>(a)</sup>, qui se fait en élevant la voix pour exciter l'étonnement ou quelque autre mouvement de l'âme, par exemple : « Quelle » folie, pécheur, de mener ici-bas une vie malheureuse pour » aller en mener encore une plus malheureuse dans l'autre » monde ! » 4° L'épiphonème ou épiphonèse, sorte d'exclamation que fait le prédicateur, quand après avoir rapporté quelque fait ou quelque sentence, il conclut par un mot bref ; c'est ainsi qu'après avoir rapporté le trait de ce jeune idolâtre qui, assistant à un sacrifice qu'offrait Alexandre, aima mieux se laisser brûler le bras que de troubler la cérémonie, Tertullien s'écriait : « Telle était dans ce jeune barbare la fidélité au respect, qu'elle lui donna la force de vaincre la nature » 5° La dubitation ou aporie, quand l'orateur affecte de paraître en suspens sur le parti qu'il doit prendre. 6° La licence, ou liberté,

<sup>1</sup> Adam, ubi es? (*Gen.* iii, 11.)

<sup>2</sup> Si Dominus ego sum, ubi est timor meus? (*Mal.* i, 6.)

<sup>3</sup> Quid invenerunt patres vestri in me iniquitatis, quia elongaverunt a me?

<sup>4</sup> Die cui thesaurizas? Mihi, inquis.

<sup>5</sup> Tanta in puero barbaro fuit disciplina reverentiæ, ut naturam vinceret!

(a) Ici encore le traducteur belge a suivi servilement l'édition de Turin, qui porte *efonesi*, au lieu d'*ecfonesi*, sans doute par faute d'impression. Il est à remarquer que la plupart de ces synonymes donnés par Saint Alphonse à des mots d'origine latine sont des mots grecs d'origine,

ou parrhésie, lorsque le prédicateur énonce hardiment une vérité sans craindre les reproches qu'il pourra en recevoir. 7<sup>o</sup> La supplication, quand après avoir ébranlé l'esprit des auditeurs par les raisons qu'on a données, on les supplie de mettre en pratique ce qu'on leur a dit. 8<sup>o</sup> La commisération, qui a lieu lorsqu'on témoigne de la compassion pour le malheur d'autrui. 9<sup>o</sup> La répréhension, quand on réprimande les auditeurs ; ce qu'on ne doit jamais faire en des termes irritants.

#### § IV

De la mémoire, de la prononciation et du geste.

I. Nous avons peu de choses à dire sur la mémoire, puisqu'elle est un don de la nature qui ne se perfectionne pas autrement que par la culture qu'on lui donne au moyen d'exercices continuels. Il sert néanmoins beaucoup pour se faire une mémoire locale, de noter les points du sermon et les premiers mots des sentences ou des arguments, ou au moins de périodes plus étendues, en les affectant de lettres majuscules, ou de chiffres particuliers. Il est également utile de faire un abrégé du sermon, en y indiquant en raccourci et d'une manière distincte le commencement des périodes, des preuves, etc. Le prédicateur en retirera au moins cet avantage que, s'il vient à oublier quelque partie du sermon, il pourra par ce moyen se souvenir de la partie suivante, et de cette manière il ne restera point dans l'embarras, faute de savoir où se rattacher, comme cela est arrivé à plusieurs qui se sont vus forcés de descendre de chaire.

II. Quant à la prononciation, comme les mots expriment les choses, ainsi les modulations de la voix doivent exprimer les divers sentiments de l'âme. Le prédicateur doit parler tantôt à haute voix, tantôt à voix basse, tantôt vite, tantôt lentement, d'un ton majestueux, (comme ; par exemple, quand il cite les paroles de l'Écriture), tantôt d'un ton de colère, et d'autres fois en larmoyant. Plusieurs ont le défaut d'ennuyer ou de fa-

tiguer leur auditoire, les uns en faisant de leur voix une sorte de refrain continu, les autres en n'amenant que comme de force la suite de leurs paroles, d'autres en précipitant leur débit, d'autres encore en élevant ou en abaissant excessivement la voix, d'autres enfin en passant subitement d'un ton élevé à un ton trop bas. Il est certain qu'un des moyens les plus propres à captiver l'attention des auditeurs, et à imprimer avec force dans leur esprit les choses qu'on prêche, surtout dans les prédications des missions, c'est de parler tantôt à voix haute, et tantôt à voix basse, puisque, en conservant toujours le même ton, on tombe dans la monotonie, de sorte que l'auditeur ne distingue pas suffisamment les choses que l'ont dit, et qui ont besoin d'être exprimées avec plus ou moins de chaleur ou de douceur ; mais il n'en est pas moins vrai que le passage trop brusque d'un ton à un autre tout différent, cause toujours du désordre et du trouble. Ordinairement l'exorde doit être prononcé d'un ton médiocre et grave ; pour la proposition et la division des points, la voix doit s'élever et devenir plus distincte. Dans le développement des preuves, elle doit se moduler d'après la nature de ce qui en fait le sujet. Dans la péroraison, ou l'exhortation finale, le prédicateur doit se montrer ému tout le premier pour exciter dans les autres les sentiments dont il veut qu'ils soient pénétrés ; par exemple, la colère et la haine demandent un ton impérieux, l'espérance et l'amour, une voix douce, l'allégresse, un ton de gaieté, la douleur une voix triste, entrecoupée de gémissements et de soupirs. Dans les missions, en particulier, il faut élever la voix quand on est à la moralité, spécialement lorsqu'on parle contre les vices. On s'y sert aussi du troisième ton, c'est-à-dire qu'on prononce les mots d'une voix forte, en prolongeant les avant-dernières syllabes, surtout aux derniers mots des divers membres de la période. Il est bon d'employer de temps en temps ce troisième ton, et quand le sujet le demande, par exemple, s'il s'agit de menaces, de plaintes, de châtimens, etc. Nous disons *de temps en temps*, parce que si l'on s'en servait trop souvent, comme le font quelques-uns, cela causerait de l'ennui, et ne produi-

rait plus d'impression, l'oreille des auditeurs s'y trouvant habituée.

III. A l'égard du geste, il faut éviter le geste affecté, ou trop uniforme au point d'être toujours le même, ou trop impétueux au point de donner au corps une excessive agitation, et de remuer sans aucune règle les mains, la tête ou les yeux. Le geste des mains doit être grave. C'est la droite qui d'ordinaire doit gesticuler ; on ne doit se servir de l'autre que pour indiquer les objets placés à la gauche, ou bien des choses disparates ou opposées. Il ne faut point élever la main au-dessus de la tête, ni l'étendre trop, ni la tenir trop court ; par exemple en ne l'éloignant pas de la poitrine. Ce serait aussi un défaut que de prêcher sans faire mouvoir les mains. Dans l'exorde à la première période, on ne fera point de gestes ; à la seconde, on commencera à faire agir les mains ; mais ces mouvements doivent peu se répéter pendant tout le cours de l'exorde ; il convient que le prédicateur se tienne alors au milieu de la chaire et debout. Tandis que la main droite gesticule, la gauche, si elle est sans action, doit reposer sur la chaire et ne point être fixée contre la poitrine. On doit éviter encore de porter les mains aux flancs, de les élever en forme de croix, de les placer derrière les épaules, de les faire battre l'une contre l'autre, ou d'en frapper la chaire, si ce n'est rarement. On se gardera encore de relever son surplis, de frapper des pieds, et de faire tout autre mouvement déplacé du corps, car, sous le nom de geste, on comprend non-seulement le mouvement des mains, mais celui de toute autre partie du corps, spécialement de la tête et des yeux.

Le mouvement de la tête doit se régler sur celui des mains, en la tournant du côté où la main gesticule, excepté quand le prédicateur témoigne de l'horreur pour quelque chose ; car il convient alors de tourner la tête du côté opposé à l'action de la main. C'est un défaut de tordre en quelque sorte la tête, de la trop agiter, de la tenir toujours élevée, ou toujours basse, ou fréquemment penchée sur la poitrine, ou toujours droite et fixe. Quant aux yeux, c'est un défaut de les tenir

fermés, ou toujours baissés, ou toujours dirigés vers un côté (surtout vers celui des femmes), en faisant voir par là qu'on s'en occupe de préférence. Les yeux doivent d'ailleurs accompagner le mouvement de la tête. Il faut varier l'expression du visage suivant le sujet, en y peignant la tristesse dans les choses tristes (comme serait un objet soit de terreur, soit de remords), la gravité dans les sujets graves, l'allégresse dans les matières joyeuses. La posture du corps doit être modeste. Il est permis de s'asseoir, mais rarement, de passer d'un côté de la chaire à l'autre, mais sans s'y porter avec précipitation. D'ordinaire, il convient que le prédicateur se tienne au milieu, pour se faire entendre de tous, ce qui ne l'empêche pas d'aller quelquefois d'un côté vers l'autre, mais en évitant de tourner le dos à la partie opposée de l'auditoire. C'est encore un défaut de faire des contorsions, comme aussi d'incliner trop le corps sur la chaire. En somme le prédicateur y représente la personne de Jésus-Christ, dont il est l'organe; ainsi son langage, ses gestes, tout chez lui doit être grave et convenir à un ministre de Jésus-Christ. On remarquera encore que, lorsque le prédicateur prend le crucifix, il ne doit pas l'agiter comme un drapeau, ainsi que le font plusieurs, mais le prendre et le présenter avec gravité et respect.

## § V.

Avis particulier pour les sermons des missions.

Quoique nous ayons déjà indiqué plus haut plusieurs choses à observer dans les prédications des missions, il est bon de réunir ici en abrégé divers avis plus particuliers, afin que le prédicateur-missionnaire les ait tous à la fois présents devant les yeux; outre que nous y joindrons d'autres remarques importantes qui n'ont trait qu'à la manière de prêcher dans les missions.

Pour ce qui doit en faire la substance, les sermons de missions doivent être moins fournis que les autres de textes la-

tins. Voyez notamment les sermons de missions du R. P Paul Segneri, ce grand maître dans l'art de prêcher, vous y trouverez peu de passages latins, et beaucoup de réflexions pratiques et morales. Citez peu l'Écriture, mais expliquez et pesez bien vos citations; il vaut mieux ne présenter qu'un texte bien expliqué, d'où l'on tire la moralité convenable, que d'en grouper ensemble un grand nombre, qui servent plus à la vanité du prédicateur qu'au profit du peuple. Quant aux passages des saints Pères, ils doivent être de même en petit nombre, courts et ingénieux, c'est-à-dire de nature à expliquer le sujet avec goût et d'une manière expressive. Il faut développer les similitudes d'une manière simple et populaire, mais sans y recourir à des expressions dont la trivialité ne conviendrait pas à la chaire. On citera peu d'exemples, en sorte qu'ils ne dépassent pas le nombre de deux ou trois dans tout un sermon; ils ne devront pas être non plus bien longs, ni surchargés de détails peu importants. Les moralités devront être fortes et bien discutées, puisque c'est en elles, comme on l'a dit plus haut, que consiste la majeure partie du fruit de la mission; mais on ne doit pas, dans chaque sermon, mettre à la suite les unes des autres toute une enfilade de moralités qu'on ne pourrait présenter ainsi que superficiellement, par exemple, en parlant à la fois contre les haines, les vols, les impuretés, les médisances, etc. On fera mieux de prendre à partie dans chaque sermon, pour les combattre de pied ferme, un ou deux vices seulement, comme le blasphème, la haine, le vol, et surtout l'impureté, qui étant le plus commun de tous, doit conséquemment être combattue plus fréquemment dans les sermons; mais on fera attention, en traitant des vices honteux, à ne s'exprimer qu'en termes chastes et modestes. On évitera en outre, dans les moralités, de choquer qui que ce soit en particulier, car ceux qui se reconnaîtraient à une allusion qui ferait comprendre aux auditeurs que ce serait d'eux-mêmes qu'il s'agirait, non-seulement n'en tireraient point de profit, mais en éprouveraient un préjudice, en s'irritant contre le prédicateur et en s'obstinant dans le mal. On se gardera bien

aussi de censurer les prêtres et les religieux, quand même on ne le ferait qu'en termes généraux.

Pour ce qui est ensuite de l'élocution à adapter aux sermons de missions, nous avons déjà traité cette matière, en parlant de la dignité du style, instruction IV, n° 4. Nous avons rapporté ce qu'en a dit le célèbre Louis Muratori, à savoir qu'en prêchant devant un auditoire composé en grande partie de personnes peu instruites, il faut s'exprimer toujours en style simple et familier ; mais que surtout lorsqu'on s'adresse au peuple des campagnes, on doit se servir du style le plus populaire (sans être cependant grossier), afin que ces pauvres villageois puissent être instruits et touchés à leur manière. En outre, à la différence des prédications du carême et des dominicales, les sermons des missions exigent moins de gêne et de raisonnements suivis ; les propositions y doivent être tellement concises que celui qui n'a point entendu ou compris la première, comprenne la seconde, et que celui qui arrive au milieu du sermon soit aussitôt au courant de ce que dit le prédicateur. C'est ce qu'on ne pourrait obtenir que difficilement des gens de peu d'instruction, si le sermon était trop lié ; puisqu'alors celui qui n'aurait point entendu la première phrase, ne comprendrait ni la seconde ni la troisième.

Notons encore ce bon moyen qu'indique Muratori, pour tenir constamment le peuple attentif, et qui est l'emploi fréquent de l'interrogation, et de la figure appelée antiphore ou subjection que nous avons décrite plus haut, page 485, n° 3, et par laquelle l'orateur s'adresse à lui-même la demande et se fait aussitôt la réponse, par exemple : Dites-moi, pourquoi tant de personnes retombent-elles après la mission ? c'est parce qu'elles ne s'éloignent pas des occasions. Ou bien : Que veut dire l'Esprit-Saint par ces paroles : *Desideria occidunt pigrum* (Prov. XXI, 25) ? il désigne par là ceux qui, ayant de mauvaises habitudes, forment toujours le désir de changer de vie, et n'en prennent jamais le moyen. Ou bien, en s'écriant : Oh que sont touchantes ces paroles de Jésus-Christ ! « Je ne repousserai

aucun de ceux qui viendront à moi<sup>1</sup> ! » Il est encore à propos, pour entretenir l'attention des auditeurs, de la réclamer de fois à autre, en disant, par exemple : Soyez attentifs à ce que je vais dire, ou bien : Ecoutez cette belle réflexion d'un savant auteur, etc. On évitera toutefois d'employer toujours la même formule, et d'user trop fréquemment de ces moyens, pour ne pas causer d'ennui aux éditeurs. En outre, pour exciter les affections, on aura recours avec succès à quelques invocations, même au milieu du sermon, telles que celles-ci : Mon Dieu, combien de malheureux sont damnés pour cette illusion ! Ou bien : Seigneur, comment pouvez-vous supporter ces traîtres, qui vous promettent, et qui aussitôt, etc, Ou bien : sainte Vierge, obtenez que ces pauvres aveugles soient éclairés, etc. Dieu de bonté, vous vous mettez à notre poursuite pour nous sauver, et nous vous fuyons pour nous damner ! Il sera bon aussi parfois de répéter posément quelque forte maxime, comme : Il faut mourir, il faut mourir, à cela point de remède. Ou bien encore quelque exclamation vigoureuse, comme : Maudit péché ! heure suprême de la mort ! ou éternellement heureux, ou éternellement malheureux !

Pour ce qui est des inflexions de la voix, il faut avant tout éviter le ton uniforme et emphatique des panégyristes. Et ici je parle de ceux qui prêchent leurs propres louanges, et non celles du saint ; car les panégyriques mêmes, comme le dit Muratori, doivent être faits de manière à produire du fruit, et non du vent. Il est bon quelquefois, ainsi qu'il a été dit plus haut, de faire usage du troisième ton. Il faut en outre, lorsqu'il s'agit de faire naître la frayeur ou d'exciter la pitié, se garder de parler toujours avec emportement, comme le font certains missionnaires, qui courent risque par là de se rompre quelque veine dans la poitrine ou de perdre la voix, en même temps que, d'un autre côté, ils ennuiant sans aucun fruit les auditeurs. Ce qui excite et concilie l'attention du peuple, c'est de parler d'un ton tantôt élevé et tantôt bas, mais sans

<sup>1</sup> Eum qui venit ad me non ejiciam foras. (Jo. vi, 37.)

y mettre d'excès, comme on le ferait en passant brusquement d'un ton à l'autre ; et de faire tantôt une exclamation plus longue, tantôt une pause, pour reprendre ensuite par un soupir, et autres choses semblables. Cette variété dans les modulations de la voix maintient l'auditoire attentif.

Nous insisterons ici, en particulier, sur l'acte de contrition qui est la partie la plus importante des sermons de missions. Le résultat du sermon serait presque nul, si les auditeurs restaient convaincus, sans être touchés et déterminés à changer de vie ; or l'acte de contrition a pour but de faire naître cette détermination. Premièrement, avant de dire au peuple de s'agenouiller, le prédicateur cherchera à l'attendrir autant qu'il pourra, de manière à ce qu'il s'agenouille de lui-même. Au moins, après que le peuple se sera mis à genoux, et avant de lui montrer le crucifix, il lui fera dire : Seigneur, pardon, Seigneur, miséricorde ! Ensuite, faisant apporter d'abord les flambeaux, et puis le crucifix, il leur fera faire plusieurs actes de contrition, c'est-à-dire deux ou trois, et chacun avec son motif propre et distinct, afin qu'ils pleurent et gémissent non machinalement, mais par un sentiment réfléchi et motivé. Autrement, si le prédicateur se bornait à leur dire, comme font quelques missionnaires : Pleurez tous, repentez-vous, demandez pardon à Dieu, sans leur en déduire les motifs, le peuple crierait bien ou pleurerait en entendant crier et pleurer les autres, mais sans savoir pourquoi, ce qui produirait beaucoup de bruit, mais peu de profit. On aura donc soin de laisser tomber les cris avant de proposer le motif, pour que les auditeurs l'entendent et le comprennent, sans quoi le prédicateur, parlant au milieu de ce tapage, s'épuiserait en de vains efforts. En conséquence, on ne proposera le motif, que lorsque le peuple aura repris sa tranquillité, et c'est alors qu'on l'exhortera au repentir et aux larmes, en disant par exemple : Pécheurs, mes amis, demandez à Jésus-Christ, et dites-lui : Seigneur, pourquoi m'avez-vous attendu jusqu'ici, et m'avez-vous supporté après tant d'offenses ? Entendez-le vous répondre : Je vous ai attendu et supporté pour vous pardonner ; repentez-vous et je

vous pardonne, etc. (Nous indiquerons plus bas quelques motifs semblables, pour la commodité des prédicateurs). Après avoir proposé le motif, on s'attachera à exciter le repentir : Allons, du cœur ! demandez pardon à Dieu ; élevez la voix, et dites avec larmes en gémissant : Seigneur, je vous ai offensé, mais je m'en repens, j'en éprouve de cuisants regrets, etc.

Il sera encore très-utile en terminant de faire faire au peuple un acte de contrition plus formel et plus développé, l'invitant à répondre à tout ce que le prédicateur lui suggérera de moment en moment. Et d'abord on lui fera former un acte d'amour en lui montrant le crucifix après l'y avoir préparé par quelque motif brièvement exprimé ; puis un acte d'espérance du pardon, qu'on fondera sur les mérites du sang de Jésus-Christ ; puis les actes d'attrition et ensuite de contrition. Mais avant de former ce dernier acte de douleur, on dira aux auditeurs de le faire en vue de leur prochaine confession, car (comme beaucoup d'auteurs l'affirment avec probabilité) l'acte de contrition, comme matière du sacrement, doit être fait en vue de l'absolution qu'on a à recevoir. On fera faire aussi le ferme propos de ne plus offenser Dieu, de se confesser le soir même ou le lendemain, de déclarer tous ses péchés, et de n'en cacher aucun par honte. Observons ici de plus que le prédicateur doit avoir toujours soin, dès le début, comme dans le cours et à la fin du sermon, d'exhorter les auditeurs à se proposer, en l'écoutant, d'aller se confesser aussitôt après, c'est-à-dire dans la soirée même ou dans la matinée du lendemain ; parce que, s'il n'a pas la précaution d'y exhorter dès le principe, il arrivera que tout le peuple remettra à se confesser au dernier moment, et alors la mission se terminera avec confusion et produira peu de fruits. De plus, en faisant faire le ferme propos, on insinuera de fois à autre, après l'acte de contrition, une résolution spéciale à l'égard de certains péchés plus habituels, comme de ne plus blasphémer, de restituer le bien d'autrui, de pardonner, de ne plus blesser la chasteté, et surtout de fuir les occasions, en avertissant à plu-

sieurs reprises dans les prédications que celui qui n'éloigne pas l'occasion prochaine ne peut recevoir l'absolution ; ce qui s'entend aussi des pères et des mères qui permettent l'entrée de leurs maisons aux fiancés de leurs filles. Il est bon que le prédicateur insiste, et insiste beaucoup sur ce point de ferme propos, en disant par exemple : Hâtez-vous, décidez-vous à faire ce que Dieu vous demande. Hâtez-vous ; comment ! voulez-vous que Dieu vous abandonne, si vous ne vous décidez pas ?

Avant de terminer le sermon, on engagera toujours le peuple à recourir à Marie, pour lui demander quelques grâces particulières, comme la sainte persévérance, une bonne mort, l'amour de Dieu, etc. A la fin, au moment de donner au peuple la bénédiction avec le crucifix, on lui suggérera ce qu'il doit dire en la recevant, par exemple ; Mon Dieu, je ne veux plus me séparer de vous. Ou bien : Seigneur, si je devais vous offenser encore, envoyez-moi plutôt la mort. Seigneur, ne souffrez pas qu'à l'avenir je me sépare jamais de vous. C'est assez de mes anciennes offenses, je ne veux plus vous offenser désormais. Mon Dieu, je vous ai outragé par le passé, dorénavant je ne veux plus que vous aimer. Le sermon terminé, le prédicateur ne devra point choisir ce moment pour recommander au peuple de réciter les *Ave Maria* pour les personnes qui lui en auront fait la demande (il doit plutôt les réciter avant de commencer le sermon) ; autrement, la récitation de ces *Ave Maria* refroidirait la componction de l'auditoire. Il sera mieux de dire aux femmes de s'en retourner chez elles avec le cœur pénétré de componction, en pensant au sermon qu'elles viennent d'entendre, et aux hommes de rester, soit pour se mettre à la suite des missionnaires qui iront faire les instructions de nuit, soit pour se donner la discipline.

*Exemples de divers motifs pour l'acte de contrition.*

I. Pécheurs, mes frères, bannissez ce soir toute crainte. De quoi auriez-vous peur ? Depuis tant d'années que vous fuyiez Dieu, lui il ne s'est pas lassé de vous poursuivre ; et mainte-

nant que vous voulez changer de vie, que vous vous repentez de l'avoir offensé, Dieu voudrait vous repousser? Allons, repentez-vous, pleurez, etc.

II. Saint Augustin a dit : Si un pauvre berger perd une génisse, il pleure ; s'il perd une brebis, il pleure ; et vous qui avez perdu Dieu, le souverain bien, vous ne pleurerez pas !

III. Mon frère, Dieu vient vous trouver pour faire la paix avec vous, et vous ne voudriez pas la faire avec lui? Allons, etc.

IV Vous craignez que Jésus-Christ ne vous repousse? Non, écoutez ce qu'il dit dans l'Évangile : *Eum qui venit ad me, non ejiciam foras*<sup>1</sup> : « Je me repousserai point celui qui reviendra à moi avec le repentir dans le cœur. » Avez-vous entendu? Allons, plus de retard, etc.

V Oh que Dieu aime à voir un pécheur pleurer ses fautes ! Mon frère, quels dégoûts n'avez-vous pas causés à Dieu? Mais ce soir, donnez-lui cette consolation, dites-lui de tout votre cœur : Seigneur, je me repens de vous avoir offensé.

VI. Dites-moi, pécheur, Jésus-Christ méritait-il d'être traité comme vous l'avez traité? Mais Jésus-Christ ne veut pas que vous vous jetiez dans le désespoir, demandez-lui pardon, etc.

VII. Vous désirez obtenir votre pardon de Dieu? Sachez que Dieu désire encore plus de vous l'accorder.

VIII. Regardez Jésus-Christ ; voyez combien lui a coûté votre âme. Voyez tout ce qu'il a fait pour vous. Et cependant vous l'avez quitté pour un rien !

IX. Vous vous êtes éloigné de Dieu, et Dieu à son tour vous a tourné le dos. Mais écoutez ce que vous dit ce soir Jésus-Christ : *Convertimini ad me, et convertar ad vos*<sup>2</sup> Renoncez au péché, revenez à moi, et je vous recevrai à bras ouverts.

X. Pécheur, combien n'y a-t-il pas d'années que vous fuyez Dieu, sans qu'il cesse de vous rappeler à lui? Entendez-le vous

<sup>1</sup> (Zach. I, 3.) — <sup>2</sup> (Joan. VI, 37.)

dire ce soir : Pauvre brebis, arrête, cesse de me fuir, je veux te sauver.

XI. Le Seigneur vous dit ce soir, comme en déplorant votre perte : *Quare moriemini, domus Israël*<sup>1</sup> ? Mon fils, vous dit-il, pourquoi voulez-vous vous damner et vous précipiter dans le feu éternel ? Mais, dites-vous, que faire à cela ? mon péché est commis. C'est pour cela même que le Seigneur ajoute : *Revertimini, et vivite*<sup>2</sup> Revenez à moi, repentez-vous, et je vous pardonnerai.

XII. Voici Jésus-Christ qui vous tend les bras, et vous dit : Mon fils, demandé-moi pardon, car je veux te pardonner.

XIII. Pécheur, désirez-vous entendre vous adresser, à vous aussi, les paroles que Jésus-Christ adressait à Madeleine : « Femme, vos péchés vous sont remis<sup>3</sup> ? » Si vous voulez les entendre, jetez-vous aussi, comme Madeleine, en pleurant à ses pieds, etc.

XIV. Félicitez-vous, pécheur, de n'avoir point affaire à un homme de la terre, mais à Dieu. Si vous aviez affaire à quelqu'un que vous auriez offensé autant qu'il vous est arrivé d'offenser Dieu, je vous dirais qu'il y aurait pour vous peu d'espérance de pardon. Mais c'est à Dieu que vous avez affaire, à ce Dieu, dont la miséricorde est infinie ; l'eussiez-vous offensé pendant cinquante années consécutives, en commettant chaque jour mille péchés mortels, il vous suffirait de lui dire ce soir : Seigneur, je me repens, etc. ; et Dieu vous répondrait : Et moi je vous pardonne tous les dégoûts que vous m'avez causés. (On pourrait indiquer beaucoup d'autres motifs semblables. Ceux que nous venons de citer, serviront d'exemple.)

Telles sont les règles de la prédication ; mais la première de toutes est celle que le révérend père Avila donna à un prêtre qui le pria de lui en indiquer une pour bien prêcher :

<sup>1</sup> (*Ezech.* XVIII, 31.) — <sup>2</sup> (*Ibid.*)

<sup>3</sup> Mulier, remittantur tibi peccat tua. (*Luc.* VII.)

Si vous voulez bien prêcher, répondit-il, aimez bien Jésus-Christ. Bien prêcher c'est avoir pour but, durant tout le sermon, de convertir les auditeurs à Dieu, et de leur faire mettre en pratique ce qu'on leur dit en prêchant : or, c'est précisément celui qu'atteignent les prédicateurs qui aiment Dieu. Les chroniques des Carmes déchaussés de Sainte-Thérèse rapportent (liv. 4, ch. 17, n. 21) qu'un père de cet ordre, nommé F. Julien de Saint-Paul, quoqu'il eût fait peu d'études, avait toujours à ses sermons un nombreux concours d'auditeurs, ou qui s'y convertissaient, ou qui en tous cas en retiraient de grands fruits. Quelqu'un ayant demandé à ses auditeurs ce qu'on trouvait de si bon chez ce prédicateur, pour que tout le monde s'empressât de venir l'entendre, ils répondirent : Nous allons l'écouter, parce que c'est un saint ; il ne célèbre la messe que touché jusqu'aux larmes, il mange peu, tient toujours les yeux baissés, est toujours en oraison, ne parle que des choses de Dieu et de notre avancement spirituel ; et voilà ce qui nous engage à faire ce qu'il nous dit. Le père Avila avait donc raison de prétendre que la première et la plus importante règle pour bien prêcher, c'est d'aimer Dieu.

*Note sur les sermons que nous avons coutume de faire dans nos missions.*

Outre le sermon sur le péché mortel (où l'on en montre précisément la malice, qui consiste dans le mépris de Dieu), outre les trois sermons sur les fins dernières, savoir : la mort, le jugement et l'enfer, dont on ne doit jamais se dispenser, on ne manquera pas de faire (même avant ceux des fins dernières) le sermon sur la confession, dans lequel on s'attachera à démontrer l'énormité du sacrilège, et le mal que cause à l'âme le péché de taire ses fautes en confession. Immédiatement après le sermon sur l'enfer, aura lieu celui sur la sainte Vierge, où l'on parlera de la confiance que nous devons avoir dans la protection de cette divine Mère, et de notre recours à son intercession pour surmonter les tentations et pour faire une bonne mort. On n'omettra pas non plus de prêcher sur la

prière, c'est-à-dire sur le besoin absolu que nous avons de nous recommander toujours à Dieu, pour obtenir la persévérance dans le bien et notre salut éternel ; on indiquera au peuple, à cette occasion, une méthode pratique pour se recommander à Dieu, le matin en se levant, le soir en se couchant, quand on entend la messe, ou qu'on fait sa communion, ou qu'on visite le saint-sacrement ou quelque image de la sainte Vierge, mais surtout dans les tentations qui viennent nous assiéger. Ce sermon doit se faire à chaque mission, parce que, sans la prière, on ne peut obtenir la persévérance. Que si le temps manquait dans quelque petite mission, on devrait au moins, dans le dernier sermon qui précède la bénédiction, s'étendre sur la nécessité de la prière. Le choix des autres sermons dépend du prédicateur, qui les déterminera d'après ce que pourra lui dicter l'esprit de Dieu : ils peuvent avoir pour objet la miséricorde de Dieu, les châtimens spirituels et temporels du péché, la vocation divine, l'importance du salut, la vanité des biens et des maux de ce monde en comparaison des biens et des maux de l'éternité, le nombre ou la mesure des péchés, c'est-à-dire le danger d'en venir à être abandonné de Dieu (sermon très-utile pour la persévérance des pécheurs qui se convertissent), l'impénitence finale, le scandale et la persévérance, qui sera l'objet du dernier sermon à faire le jour de la bénédiction.

## § VI.

Sur l'exercice dévot (ou de l'oraison mentale).

C'est l'un des exercices les plus utiles de la mission. Les âmes, qui ne quittent le péché que sous l'impression de la crainte des châtimens divins, aussitôt la mission finie et leur émotion dissipée, retournent facilement à leurs anciens vices ; mais celles qui restent unies à Dieu par l'amour persévèrent sans peine dans leur conversion. C'est pour cela, dis-je, que l'exercice dévot est très-utile, car on ne s'y propose que d'y donner des moyens pour la persévérance, et d'enflammer les

auditeurs d'amour pour Jésus-Christ, en leur faisant considérer sa passion et la tendresse qu'il nous y a montrée. Je dis en vérité que c'est une grande pitié de voir que la plupart des prédicateurs traitent tous les sujets excepté l'amour envers Jésus-Christ, après tout ce que le Sauveur a fait et souffert cependant pour se faire aimer de nous. Mais revenons à nos missions. Dans les derniers jours de la mission, avant le sermon de clôture, et à la place des prédications ordinaires, aura lieu l'exercice de l'oraison mentale, lequel durera trois jours, ou deux au moins dans les petites localités. Chacun de ces soirs, le même prédicateur fera une demi-heure de pratique ou d'instruction, pour enseigner les moyens de mener une vie chrétienne, et surtout la manière de faire l'oraison mentale, en montrant d'abord qu'elle est utile et même nécessaire à toutes sortes de personnes pour se conserver en état de grâce ; car les chrétiens connaissent sans doute les vérités de la foi, mais, comme ils n'y pensent pas, ils ne vivent pas en chrétiens : on parlera ensuite de la manière de le faire facilement, afin que tout le monde puisse s'y livrer. J'ai déjà exposé cette manière de faire l'oraison mentale, dans la pratique des confesseurs (*append. 4, § 3<sup>a</sup>*). Du reste, cet enseignement se réduit en substance à ceci : D'abord on se mettra en présence de Dieu, on s'humiliera, on lui demandera d'être éclairé de ses lumières ; ensuite on lira, si l'on sait lire, ou bien on méditera l'une des fins dernières de l'homme, ou la passion de Jésus-Christ, ou quelque autre point semblable ; on fera alors des actes de contrition, d'amour, de confiance, de demande, et l'on formera de bonnes résolutions. Les missionnaires recommanderont au curé du lieu de faire faire chaque jour la méditation en commun à tout le peuple, ou le soir, ou le matin, au moment de la messe, en faisant lire un point à méditer en deux fois, l'une immédiatement avant de commencer la messe, l'autre après la consécration. On en prévendra le peuple, mais on lui dira en même temps que ceux qui ne

(a) Voir, tom. IX de cette édition, page 477 et suiv.

(L'éditeur.)

pourront pas venir à l'église pour faire la méditation avec les autres, doivent y suppléer dans l'intérieur de leurs maisons, en s'y retirant à l'écart, et au moment où il s'y fait le moins de bruit ; et que ceux enfin qui n'en auraient pas le loisir ou la commodité, doivent la faire au moins en travaillant ou en marchant. On exhortera les pères et les mères à envoyer leurs fils et filles assister à l'église à cet exercice, ou bien à l'établir chez eux pour toute leur famille, comme plusieurs le pratiquent déjà.

Cette instruction finie, le prédicateur s'agenouillera, et donnera à méditer un mystère de la passion de Jésus-Christ ; on pourra même en donner deux à la fois, comme la flagellation et le couronnement d'épines, ou le chemin parcouru de la maison de Pilate au Calvaire et le crucifiement ; on se servira, si l'on veut, à cet effet des considérations sur la passion que j'ai ajoutées au petit livre de la visite au très-saint sacrement. Avant d'entrer en méditation, il sera bon de chanter un cantique de la passion, pour mieux disposer les âmes à la componction et à l'attendrissement ; car dans ces méditations on ne parle de rien qui puisse causer de l'épouvante, mais toutes les moralités et les sentiments doivent tendre à la pratique de la vertu, et surtout à un tendre amour pour Jésus-Christ. Ainsi le prédicateur dira au commencement : Je ne vous demande pas ce soir des larmes de frayeur, mais des larmes de tendresse et d'amour. Il commencera la méditation par la préparation avec les actes accoutumés de foi en la présence réelle au saint-sacrement (à quoi l'on joint l'acte d'adoration), l'acte d'humilité (auquel est uni l'acte de contrition), et l'acte de demande des lumières dont on a besoin. Puis, après avoir récité l'*Ave Maria*, on passera à la méditation du mystère, laquelle contient quatre parties : la représentation, la réflexion, les affections, et le ferme propos. La représentation est un tableau vivement tracé devant les yeux des auditeurs, du mystère dont il est question, avec ses circonstances les plus touchantes et les plus considérables. Par exemple : Imaginez-vous, mes frères, voir Jésus-Christ lié à la colonne, la tête

penchée, les yeux tournés vers la terre, dans l'attente du cruel supplice que lui préparent ses bourreaux, etc. Suit la réflexion, par exemple : Considérez la douleur de Jésus-Christ et sa confusion en se voyant traité comme un esclave, et pensez que vous êtes par vos péchés la cause des souffrances du Sauveur. Viennent ensuite les affections, ayant pour matière non-seulement la compassion par rapport à Jésus-Christ, point sur lequel certains prédicateurs insistent trop, mais la haine du péché, et surtout l'amour que nous devons à notre Rédempteur. Remarquez que c'est ici la partie principale de la méditation, et que c'est là-dessus que le missionnaire doit s'étendre, par exemple, de cette manière : Dites-lui : Me voici, mon doux Jésus, apprenez-moi ce que vous voulez que je fasse ; je suis prêt à l'accomplir ; à cette heure je devrais être en enfer, où je ne pourrais plus vous aimer ; mais, puisqu'il m'est permis de vous aimer encore, je veux vous aimer. Ou bien : Ame chrétienne, ne voyez-vous pas que Dieu vous appelle à l'aimer ? Rendez-lui grâces, et dites-lui : Mon Dieu, comment ai-je pu par le passé être si ingrate envers vous qui m'avez tant aimée ? La vie qui me reste, je veux l'employer tout entière à pleurer les dégoûts que je vous ai donnés et à vous aimer de tout mon cœur : Maudits péchés, qu'avez-vous fait ? vous m'avez fait outrager mon Sauveur qui a voulu mourir pour l'amour de moi. Mon Dieu, je me donne toute à vous ; acceptez-moi, Seigneur, car je veux dorénavant être toute à vous, etc. Enfin le ferme propos est la résolution de mettre en pratique les moyens donnés à chacun pour sa sanctification. Il est nécessaire de l'inculquer en disant de temps en temps : Courage, âme chrétienne, prenez le parti de vous donner toute à Dieu : ne voyez-vous pas que Jésus-Christ qui vous appelle à l'aimer comme il vous aime ? Ne voyez-vous pas qu'il veut être aimé de vous ? Ne résistez plus, il veut que vous renonciez à ces criminels attachements, etc. La mission va finir, hâtez-vous de vous décider, et vous verrez de quelles grâces Dieu vous comblera, si vous obéissez à sa voix. Hâtez-vous de dire : Oui, doux Jésus, je veux vous plaire, je veux accomplir vo-

tre volonté ; aidez-moi, donnez-moi votre amour, je ne désire rien de plus, etc. On entremêlera de la même manière dans la méditation d'autres actes de résolution, de remerciement, d'offrande, de résignation et de demande, en sollicitant surtout la sainte persévérance dans l'amour de Dieu. A la fin on fera en abrégé les actes des vertus théologiques, les actes de foi, d'espérance, de charité avec l'acte de contrition, mais le prédicateur s'arrêtera davantage à ces deux derniers actes. Le premier soir, en faisant l'acte de contrition, l'on pourra montrer l'image de l'*Ecce homo*, et dans la soirée suivante celle du crucifix.

## § VII

Du dernier sermon sur la persévérance, avec la bénédiction papale.

Après les soirs consacrés à l'exercice de l'oraison mentale, aura lieu le dernier sermon avec la bénédiction papale. Je sais qu'il est d'usage dans plusieurs congrégations de le faire auparavant, et nous avons même pendant un temps suivi cet usage ; mais l'expérience nous a appris qu'il vaut mieux terminer par le sermon sur la bénédiction, car lorsque le peuple a reçu la bénédiction papale, il se dispense aisément d'assister à l'exercice de l'oraison mentale, estimant que la mission est en quelque sorte finie. Au contraire, tant qu'il a la bénédiction en perspective, il se présente volontiers à cet exercice. Le jour de la bénédiction, il n'y aura point d'instruction, mais on occupera l'attention du peuple par la récitation du rosaire, que les missionnaires prolongeront au moyen d'exemples et de moralités. Avant de commencer le sermon, on fera une courte procession du saint-sacrement, formée seulement par les prêtres. Nous disons courte, car à peine devra-t on y faire quelques pas en dehors de la porte de l'église, où l'on donnera trois bénédiction avec le saint-sacrement, l'une au milieu et les deux autres de chaque côté de la campagne, en chantant à chacune d'elles le verset des litanies : *Ut fructus terræ dare et conservare digneris, te rogamus, audi nos.*

Après que la procession sera rentrée, on placera le saint-sacrement sur l'autel, on le voilera et l'on commencera le sermon. On y parlera de la nécessité de la persévérance pour être sauvé, et on indiquera les moyens à mettre en pratique pour vaincre les ennemis de notre salut, le monde, le démon et la chair. On est victorieux du monde en ne tenant aucun compte de respect humain ; aussi est-il nécessaire de prêcher avec étendue contre ce respect humain, puisque tant d'âmes qui se convertissent dans la mission et commencent une meilleure vie, cédant ensuite à l'influence de ce malheureux respect et craignant les moqueries, abandonnent la vie chrétienne pour retourner à leurs anciennes habitudes. On mettra en même temps les auditeurs en garde contre les impies qui, ne pratiquant pas le bien, ne peuvent le souffrir dans les autres, que par la même raison ils plaisantent et chassonnent. On est victorieux du démon et de ses tentations en se recommandant à Dieu par la prière ; on répétera donc à plusieurs reprises dans le sermon qu'il faut au moment de la tentation solliciter le secours de Jésus et de Marie, en invoquant leurs saints noms dans cette vue. On est victorieux de la chair, c'est-à-dire de l'impudicité, au moyen de l'oraison et de la fuite des occasions : à ce sujet on s'étendra sur les funestes conséquences de la fréquentation de personnes de sexe différent et des mauvaises compagnies.

Les avis qu'on donnera en partant seront surtout de fréquenter les sacrements, de faire chaque jour la méditation et la visite au saint-sacrement et à la sainte Vierge ; on recommandera de réciter le rosaire en commun dans chaque famille, et de dire en particulier en l'honneur de l'immaculée conception de Marie trois *Ave* en se levant et trois en se couchant, en demandant en même temps la persévérance ; on conseillera de jeûner le samedi, de se confesser et de communier spécialement à toutes les fêtes de la sainte Vierge, de dire l'*Angelus*, et vers les trois heures du soir, au son de la cloche, trois *Pater* et trois *Ave*, en mémoire de l'agonie de Jésus-Christ. On recommandera encore cette belle dévotion de sonner cinq ou

sept coups de la grande cloche lorsque quelqu'un sera à l'agonie, afin que tous étant également avertis, récitent trois *Pater* et trois *Ave* pour l'heureuse délivrance du pauvre moribond ; usagè salutaire, non-seulement pour le moribond, mais pour chacun à qui il rappelle le souvenir de la mort qui viendra le frapper un jour. On recommandera enfin de former chaque soir l'acte de contrition.

Lorsque le prédicateur aura donné ces avis, il fera agenouiller tous ses auditeurs, puis il dira : Allons, la mission est finie ; mais je veux, avant de partir, vous laisser sous la protection de Marie. Que chacun répète donc avec moi : Ma reine, mon avocate, mon espérance, ma mère, je mériterais d'être banni de votre présence ; mais sachant que vous êtes la mère des miséricordes et que vous ne rejetez aucun de ceux qui se prosternent à vos pieds, je me place, ô ma patronne, sous votre protection. Je vous promets de vous aimer et de vous servir dorénavant, et de faire aussi tous mes efforts pour que vous soyez aimée des autres. Je vous promets encore que, lorsque je serai tenté d'offenser Dieu, j'aurai toujours recours à vous en disant : Ma mère, secourez-moi. Et vous, ma reine, soutenez-moi dans toutes les tentations et les périls où je serai de perdre la grâce de Dieu. Surtout, ô ma tendre mère, ne m'abandonnez pas à l'heure de la mort, assistez-moi alors de votre protection et sauvez-moi ; car je proteste que je veux vivre et mourir sous votre patronage.

Du congé.

Lorsque la prière précédente sera terminée, le prédicateur, avant de donner la bénédiction, prendra congé du peuple de cette manière : Allons, mes enfants, la mission est finie. Avant mon départ, je veux que vous me pardonniez les déplaisirs que mes paroles auraient pu causer à quelqu'un d'entre vous. Cependant, je dois vous dire que j'ai toujours parlé en général, sans intention d'offenser personne en particulier. Tout ce que j'ai dit ou fait de dur et de sévère n'était pas di-

rigé contre vous, mais contre les vices, car je voudrais vous voir tous sauvés. Au reste, si j'ai dépassé les bornes, si je vous ai causé de l'ennui, si j'ai été indiscret dans mes réprimandes, si j'ai mis des obstacles par mes défauts au profit que vous deviez retirer de la mission, je vous en demande pardon, et de votre côté priez Jésus-Christ de me les pardonner.

Je vous remercie de votre concours autour de moi dans ces jours de mission, et de l'obéissance que vous m'avez témoignée. Je bénis toutes mes sueurs, toutes les fatigues que j'ai éprouvées pendant la mission, et je les offre toutes à Dieu pour votre salut éternel ; je proteste que je suis prêt à donner ma vie pour chacun de vous, si ce sacrifice peut avoir pour effet de nous sauver tous tant que nous sommes ici, et de faire que nous nous revoyions tous un jour réunis dans le paradis.

Je pars content du grand bien qui a eu lieu dans cette mission. Une seule pensée m'afflige le cœur : qui sait si quelqu'un d'entre vous, malgré la mission, ne reste pas dans la disgrâce de Dieu ? Mais, pécheur, s'il en est un parmi vous, sachez que si la mission est finie, la miséricorde de Dieu ne l'est pas encore à votre égard. Ne vous désespérez point, si vous voulez faire la paix avec Dieu, il est encore temps ; demandez pardon, et vous serez pardonné. Voilà (en montrant le crucifix), voilà Jésus-Christ qui vous appelle ; il a les bras ouverts pour vous accueillir et vous pardonner. Dites-lui, chacun : Seigneur, j'espère que vous m'avez déjà pardonné ; mais si, par ma faute, je n'avais pas encore obtenu mon pardon, accordez-le-moi en ce dernier jour de mission : car, ô mon Dieu, bonté infinie, je me repens de vous avoir offensé, etc. Mais rassurez-vous, mes enfants, j'espère que Dieu vous a pardonné à tous ; tout ce que vous avez à faire maintenant pour être sauvés, c'est de vous maintenir dans la grâce de Dieu, parce que si vous recommenciez à le trahir après la mission, j'ai grand'peur qu'il ne s'éloigne de vous et ne vous abandonne. Eh bien donc, formez une bonne résolution : si vous ne l'avez pas encore prise, chrétien mon frère, prenez-la, ce

soir, renoncez au monde ; que vous revient-il de tant de péchés commis ? Allons, donnez-vous maintenant à Dieu, commencez à l'aimer, ce Dieu qui a usé envers vous d'une si grande miséricorde, et qui maintenant vous aime tant, comme j'en ai la confiance ; n'allez pas perdre tout le bien que vous avez gagné dans ces jours de mission.

Mes enfants, je pars, mais voyez, je vous laisse (en montrant le crucifix), je vous laisse ce Dieu, faites vos délices de l'aimer. Mon cher frère, je pars, mais je vous laisse cet excellent ami, qui vous aime plus qu'aucun autre ami, plus qu'aucun parent, plus que votre frère, plus que votre père lui-même, plus que personne au monde. Femme, que vous soyez mariée ou non, je pars, mais je laisse dans votre cœur ce Dieu qui vous a aimée au point de mourir pour vous ; embrassez-le, sachez l'entourer de votre amour. C'est à vous tous que je m'adresse, âmes rachetées par Jésus-Christ, n'offensez plus ce Dieu si bon. Que dites-vous ? L'offenserez-vous encore ? jamais plus. Comment le dites-vous, mes frères ? élevez la voix : Mon Dieu, jamais plus ; plutôt mourir mille fois, que de perdre votre grâce. Allons, levez la main, et donnez votre parole à Jésus-Christ que vous ne l'offenserez plus. Je vais maintenant vous donner ma bénédiction, mais d'abord faisons un pacte : Vous prierez pour moi, et je prierai pour vous ; je vous recommanderai chaque jour dans le sacrifice de la messe, et chaque jour vous récitez pour moi trois *Ave* après le rosaire ; et lorsque vous apprendrez ma mort, je vous prie de faire une communion pour le repos de mon âme.

Manière de donner la bénédiction.

A la fin de ce jour, en qualité de ministre, quoique indigne de Jésus-Christ, au nom de la sainte Trinité, au nom du Père qui vous a créés, au nom du Fils qui vous a rachetés, au nom du saint-Esprit qui vous a éclairés, au nom de la sainte Vierge immaculée, au nom de saint Joseph, de saint Michel Archange, des saints anges gardiens, au nom de votre saint patron, et de tous vos saints protecteurs, et de tous les anges et saints

du paradis, je vous bénis tous. Je n'ai pas la hardiesse de bénir votre saint évêque, monseigneur N. c'est à lui de me donner sa bénédiction, je prie seulement Dieu de le bénir et de le rendre de plus en plus saint. Et vous, mes frères, recommandez-le toujours à Dieu ; car que désire-t-il, sinon votre bonheur ? Vous êtes donc obligés par reconnaissance de prier pour lui. Je ne suis pas non plus assez hardi pour bénir le grand vicaire, MM. les chanoines, votre respectable curé et les prêtres, ses dignes coopérateurs ; je prie Jésus-Christ de les bénir. Monsieur le curé, voilà un troupeau, nous le laissons dans l'union avec Dieu ; continuez de maintenir cette union, afin de pouvoir présenter toutes vos ouailles dignes du salut à Jésus-Christ, au jour du jugement. Oui, je bénis, en ma qualité de prêtre, les autorités civiles, les supérieurs des congrégations, et tous ceux qui durant la mission, se sont gênés en quelque manière pour nous, et nous ont montré tant de charité.

Quant à vous, mes enfants, maintenant je vais vous bénir, de la part de Jésus-Christ. Je bénis vos âmes, et je bénis vos corps. Je bénis vos corps et tous leurs sens. Je bénis vos yeux pour que, les tenant avec modestie, vous ne regardiez aucun objet qui puisse vous induire en tentation : je bénis surtout vos yeux (et il donnera la bénédiction avec le crucifix). Je bénis vos oreilles, pour que vous les fermiez aux paroles qui offensent Dieu. Je vous bénis la bouche, pour que vous ne profériez plus de blasphèmes, d'imprécations, de paroles deshonnêtes, de chansons lascives (il fait un autre signe de croix). Je vous bénis les pieds, afin que, quand vous le pourrez, vous veniez à l'église faire l'oraison mentale, et la visite au saint-sacrement et à la sainte Vierge. Je vous bénis les mains ; jeunes gens, levez les mains, je veux vous les bénir (il fait un nouveau signe de croix sur les hommes). Je bénis tous vos enfants, attachez-vous à en faire des saints, pour qu'un jour vous vous retrouviez ensemble dans le paradis. Je bénis tous ceux de vos parents qui n'ont pas pu venir à l'église. Je bénis toutes vos terres, afin qu'elles produisent des fruits en abondance (il

donne une nouvelle bénédiction du côté de la campagne, à droite et à gauche). Je bénis encore toutes vos affaires, vos biens, vos bestiaux, vos espérances. Mes enfants, comportez-vous bien avec Dieu, et il vous comblera de biens spirituels et temporels. En somme, je bénis le pain que vous mangez, la terre sur laquelle vous marchez, l'air que vous respirez ; je comprends tout dans cette bénédiction.

Mais, par-dessus tout, je bénis vos âmes, ces âmes qui sont le prix du sang de Jésus-Christ. Je bénis vos âmes et toutes leurs puissances, la mémoire, l'intelligence et la volonté. Je vous bénis la mémoire, pour que vous gardiez toujours un vif souvenir de toutes les grâces que Dieu vous a faites pendant cette mission, et spécialement dans cette église. Quand vous verrez cette chaire d'où le Seigneur vous a parlé, cet autel où vous avez communié, ces confessionnaux où Jésus-Christ vous a pardonné, rappelez-vous toutes les grâces que vous avez reçues, et sachez en être reconnaissants. Je vous bénis l'intelligence, pour que vous fassiez chaque jour l'oraison, et que vous pensiez souvent à Dieu, qui pense toujours à vous et à votre bien : surtout je vous bénis la volonté, pour que vous aimiez ce Dieu qui mérite tant d'être aimé et qui vous aime tant. Je bénis tous les pas que vous avez faits pour venir à l'église entendre la parole de Dieu, toutes les confessions et les communions que vous avez faites, toutes les larmes que vous avez versées pendant la mission, et toutes les bonnes résolutions et promesses que vous avez faites devant Jésus-Christ, pour que vous soyez fidèles.

Avant que je vous donne la dernière bénédiction, priez la sainte Vierge Marie de vous bénir elle-même du haut du ciel, et conjurez-la de vous faire ce soir bénir par son fils. Recevez maintenant la bénédiction papale ; Seigneur Jésus-Christ, comme je bénis ce peuple sur la terre, bénissez-le du haut du ciel, et pardonnez-lui tous ses péchés. Et vous, mes enfants, renouvelez la douleur de toutes vos fautes mortelles et vénielles, pour que je vous donne à présent l'indulgence plénière de tous vos péchés. Elevez la voix pendant que je vous bénis,

et dites : Seigneur, je me repens de toutes les offenses que je vous ai faites ; dorénavant je veux vous aimer. (Il donnera alors la bénédiction papale avec le crucifix, en prononçant à haute voix, mais posément ces paroles ; *Benedictio Dei omnipotentis, Patris et Filii, et Spiritus sancti, descendat super vos et maneat semper* Ensuite il dira :) Pendant qu'on chantera le *Te Deum*, dites cinq *Pater, Ave Maria et Gloria Patri*, pour gagner l'indulgence, suivant l'intention du souverain pontife. On va chanter le *Te Deum*, sachez que c'est pour remercier Dieu de toutes les grâces qu'il vous a faites dans la mission ; aussi, pendant que les prêtres chanteront, remerciez vous-même le Seigneur avec des larmes d'amour de toutes les grâces que vous avez reçues. Qu'on découvre le saint-sacrement. (Le saint-sacrement déconvert, le prédicateur, du haut de la chaire, entonnera le *Te Deum* qui sera continué, le clergé réuni devant l'autel ; se tournant vers le peuple, il dira :). Voilà Jésus-Christ, allons, remerciez-le avec larmes, avec soupirs, et promettez-lui de vous sanctifier.

Après le *Te Deum* et les prières prescrites par le rituel, le célébrant, qui doit être l'un des missionnaires, récitera cinq oraisons. La première sera l'oraison d'action de grâces : *Deus cujus misericordiæ non est numerus*, etc. ; la seconde, de la bienheureuse Vierge Marie, *Concede nos famulos tuos*, etc. ; la troisième, du saint patron de l'église ; la quatrième, pour le souverain pontife ; la cinquième, pour le Roi. Ensuite on chantera les strophes du *Pange lingua*, avec les encensements d'usage. On dira les versets *Panem de cælo*, etc. ; puis l'oraison : *Deus qui nobis sub sacramento*, etc. Le diacre prendra le saint-sacrement et le remettra au prêtre agenouillé sur la dernière marche, c'est-à-dire la plus voisine de l'autel. Le prêtre se retournera avec le saint-sacrement vers le peuple, et alors le prédicateur, imposant silence de l'autel, dira : Mes enfants, je vous ai bénis avec le crucifix, mais Jésus-Christ veut à présent vous bénir lui-même dans le saint-sacrement. Le voilà, ranimez votre foi, demandez-lui de vous trouver tous un jour réunis en Paradis, comme vous l'êtes maintenant dans cette église.

Mais qui va en paradis ? Celui qui aime Dieu. Dites donc à Jésus-Christ, pendant qu'il vous bénit : Jésus-Christ, mon Seigneur, je vous aime, je veux ne jamais cesser de vous aimer, etc. Bénissez-les, Seigneur ! Que l'orgue retentisse, qu'on sonne les cloches, et vous, écriez-vous avec larmes : Jésus mon Sauveur, etc.

## § VIII

Autres observations relatives au sermon.

—

Des pratiques usitées à la fin du sermon.

Quand l'acte de contrition sera fini, le prédicateur se frappera deux ou trois fois, pendant le sermon, avec la corde, mais non avec la chaîne, parce que la chaîne, si elle était composée d'anneaux massifs, nuirait beaucoup au prédicateur qui, dans l'excès de son zèle, se frapperait sans discrétion ; au contraire, si elle était composée d'anneaux légers, on verrait bien qu'elle fait du bruit sans causer la moindre douleur. Il prendra donc la corde les deux ou trois derniers jours de la mission, et se frappera assez longtemps pour qu'on juge que ce n'est pas un simple semblant. Mais il s'abstiendra de se serrer le cou avec la corde, comme s'il voulait s'étrangler, ainsi que le pratiquent plusieurs : car on s'aperçoit aisément que ce n'est qu'une pure fiction. Le prédicateur, avant de se frapper, aura soin de dire qu'il ne s'impose point cette pénitence pour ses péchés (comme le disent quelques-uns), mais pour obtenir de Dieu le pardon de quelque âme obstinée qui se trouve dans l'église.

Dans le sermon sur la mort, avant l'acte de contrition, le prédicateur a coutume de montrer une tête de mort, en l'interpellant en ces termes : Tête, dis-moi, où est l'âme qui t'animaient ? En paradis ou en enfer ? Dis-moi, au jour du jugement, te verrai-je couronnée d'étoiles ou entourée de serpents et de flammes ? Dis-moi, es-tu la tête d'un homme, ou celle d'une femme ? Si tu es la tête d'un homme, dis-moi que sont devenus tes projets de fortune ou d'ambition ? Où est passé ton or-

gueil, ô toi qui prétendais ne le céder à personne ? Si tu es la tête d'une femme, qu'est devenue ta beauté ? Que sont devenus tes superbes cheveux ? Les vers en ont consumé jusqu'à la racine. Où sont tes beaux yeux ? Ils leur ont servi de pâture. Où est la langue avec laquelle tu modulais des chants si voluptueux ? Ils l'ont dévorée. Tu te vantais d'être belle, et te voilà hideuse à faire peur, etc. Le prédicateur, se tournant ensuite vers le peuple, dira : Mes frères, mes chères sœurs, ce qui est advenu à cette tête de mort, vous arrivera un jour. Il n'y a pas de remède ; il faut mourir, il faut mourir. On fera ensuite l'introduction pour l'acte de contrition.

Dans le sermon sur l'enfer, on montre l'image d'une personne damnée. Il arrive, dans une mission, que des pécheurs, insensibles à toutes les prédications, sont tellement émus à la vue de cette image, qu'ils se convertissent. Cette cérémonie se fait de la manière suivante : le prédicateur, après avoir récité l'acte de contrition, ajoute : Je vous ai prêché ce soir un sermon sur l'enfer, mais que vous ai-je fait connaître de l'enfer ? Rien. Celui-là seul le connaît qui en éprouve les tourments. Oh ! s'il en sortait à présent une âme damnée pour vous en parler, elle saurait bien vous raconter ce que c'est que l'enfer. Du moins, pécheurs, permettez que je vous montre l'image d'un damné, afin qu'elle vous parle à sa manière par ma bouche. La voilà, pécheur, contemple cette image, et vois ce que tu devrais être à cause de tes péchés. Cette image sera portée par un missionnaire, à une hauteur de dix à douze pieds de terre, et deux autres missionnaires la précéderont avec deux grandes torches de résine, qu'ils auront la précaution de tenir basses et assez éloignées de l'image, afin que la fumée n'empêche pas de la voir. Le missionnaire qui la portera, marchera à travers le peuple, depuis le maître-autel jusqu'à la porte de l'église ; il s'arrêtera plusieurs fois et tournera l'image lentement, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre ; il la remettra enfin au prédicateur, qui la montrera du haut de la chaire, et qui, la laissant exposée à la vue de tout le monde jusqu'au lendemain soir, prendra le crucifix et donnera la bénédiction.

Une des cérémonies les plus touchantes est celle qui a lieu quand on porte en procession à l'église la statue de la sainte Vierge, à l'issue du sermon. Voici comme elle se pratique : on expose chaque soir cette statue, mais ce jour-là on la sort de l'église. Aussitôt après l'acte de contrition (tout étant disposé à l'avance), la porte de l'église s'ouvre, et tous les prêtres en surplis et avec des torches allumées entrent, portant sous un dais la statue de Marie, qu'ils font passer au milieu de l'auditoire avant de la mettre à sa place accoutumée, auprès de la chaire. Il est encore utile que tous les missionnaires fassent un soir la procession en habit de pénitents, couverts de cendres et la corde au cou ; en revenant processionnellement de la porte d'entrée, ils prennent la discipline au milieu de l'église. Un autre soir, les prêtres du lieu feront une procession semblable.

Il est à propos encore qu'après le sermon et l'acte de contrition, on engage le peuple à faire la réconciliation générale, en faisant embrasser les femmes avec les femmes et les hommes avec les hommes. Mais, avant d'en venir à ce baiser de paix, le prédicateur invitera tous les auditeurs à se tenir debout, et dira que, pendant la cérémonie de la réconciliation générale, les filles aillent demander pardon à leurs mères, les jeunes gens à leurs pères, et que les personnes offensées aillent parler à celles qui les auront outragées. Les missionnaires prendront garde à ce que, durant cette cérémonie, les hommes soient séparés des femmes, pour qu'il n'arrive aucun désordre. De plus, si le peuple paraît peu touché, il est quelquefois à propos d'appeler des missionnaires, qui viendront l'exhorter et l'émouvoir.

De la plantation des croix.

Aucune cérémonie n'est plus touchante que la plantation de la croix ; elle a lieu de cette manière : Après la dernière méditation de l'exercice de l'oraison mentale, le prédicateur aura soin d'annoncer qu'en souvenir de la passion de Jésus-

Christ et de la mission, on plantera la croix, et que ceux qui iront la visiter gagneront dix mille ans d'indulgence, en récitant cinq *Pater* et cinq *Ave*, en mémoire de la passion de Jésus-Christ et des douleurs de Marie <sup>1</sup> Après la méditation, les missionnaires sortiront de derrière le maître-autel, portant chacun une croix sur les épaules, marchant à la file l'un après l'autre, deux torches précédant chaque croix. Dès qu'on sera parvenu au lieu destiné à la plantation des croix, on les posera à terre, puis on fera un discours à chaque plantation. Le prédicateur avertira que, quand la procession sortira de l'église, les hommes doivent sortir les premiers, et ensuite les femmes, pour éviter qu'elles ne se mêlent avec les hommes ; et pendant les discours de plantation, les missionnaires doivent veiller à ce que les deux sexes restent séparés, pour qu'il ne survienne aucun inconvénient, cette cérémonie se faisant ordinairement la nuit. Les discours seront très-courts, afin d'allumer la ferveur, sans causer d'ennui au peuple. Il y aura cinq croix, et partant cinq discours, en mémoire des cinq mystères principaux de la passion, les mêmes que ceux du rosaire : la prière ou l'agonie au jardin des Oliviers, la flagellation, le couronnement d'épines, le voyage au Calvaire, et le crucifiement. Chaque discours contiendra trois parties : l'exposition du mystère, l'indication de la grâce qu'on demande, et la prière. Ainsi on exposera d'abord le mystère, en mémoire duquel on plante la croix ; ensuite on indiquera la grâce que devra demander au Père éternel, par les mérites de Jésus-Christ, celui qui visitera cette croix, suivant le mystère qu'elle rappelle, par exemple : pour la prière au jardin des Oliviers, on demande le pardon des péchés ; pour la flagellation, la vertu de chasteté ; pour le couronnement d'épines, la victoire sur les mauvaises pensées ; pour le voyage au Calvaire, la patience dans les afflictions ; pour le crucifiement, la sainte persévérance. Enfin, lorsqu'on élèvera chaque croix, on demandera actuellement la grâce propre du mystère. A la fin de

<sup>1</sup> (App. p. *Viva*, in *append. jubil. in cal. trutinæ*. § *ult.*)

chaque discours, un missionnaire chantera le cantique suivant :

Io ti adoro, o Santa croce,  
 Duro letto di mio Signore,  
 Io ti adoro con tutto il cuore  
 E ti lodo colla voce  
 Io ti adoro, o santa croce <sup>1</sup>

Exemple du premier discours.

Ce qui distingue le premier discours des quatre suivants, c'est qu'il doit contenir une courte introduction, à la suite de laquelle on placera les trois parties que nous venons d'indiquer.

*Introduction.* — Mes frères, voici la fin de la mission ; en la terminant, considérez combien Jésus-Christ a souffert pour vous sauver. Comme il est nécessaire que vous n'oubliez jamais l'amour que notre divin Sauveur a témoigné dans sa passion, ni les grâces qu'il vous a départies durant cette mission, ni les promesses que vous lui avez faites, nous allons planter les présentes croix.

1. *Exposition du mystère.* — Cette première croix est plantée en mémoire de la sueur du sang de Jésus-Christ lorsqu'il fit oraison au jardin des Oliviers. Lorsque vous viendrez visiter cette croix, dites un *Pater* et un *Ave*, et rappelez-vous la sueur de sang et l'agonie que souffrit Jésus-Christ au jardin des Oliviers en pensant à votre ingratitude, etc.

II. *Indication de la grâce.* — Par les mérites de ce que Jésus-Christ a souffert au jardin des Oliviers, demandez au Père éternel qu'il vous accorde une grande douleur et le pardon de vos péchés.

III. *Demande de la grâce.* — Allons, commencez dès ce

<sup>1</sup> Je vous adore, ô sainte croix, dur lit de mon Sauveur ; je vous adore de tout mon cœur, en même temps que je vous loue de ma voix. Je vous adore, ô sainte croix (a.)

(a) Pour nous autres français, ce cantique nous semble pouvoir être remplacé par le cantique si populaire *Vive Jesus, vive sa croix.* (L'éditeur.)

soir ; élevez cette croix (on l'élève de terre, et on la tient haute). Agenouillez-vous tous. Adorons cette croix et prions : Sainte croix, nous vous adorons en mémoire de la sueur de sang et de l'agonie que souffrit Jésus-Christ au jardin des Oliviers ; et vous, Père éternel, accordez-nous, par les mérites de cette souffrance de votre fils bien-aimé, une grande douleur de nos péchés et le pardon de toutes les offenses que nous vous avons faites, etc. Puis on entonne le cantique. C'est de la même manière que se font les autres discours pour les quatre autres croix.

De la situation de l'auditoire et de la chaire.

La situation de l'auditoire et de la chaire importe tellement au succès de la mission, que le supérieur des missionnaires doit s'en préoccuper fortement. L'auditoire doit être disposé de cette manière : on réunira les femmes en face de la chaire, dans la partie supérieure de l'église, c'est-à-dire voisine du grand autel ; on aura soin au contraire de rassembler les hommes dans la partie qui avoisine la porte, mais sans les éloigner trop de la chaire ; autrement, s'ils n'apercevaient le prédicateur que de loin, ses paroles leur feraient peu d'impression, parce qu'il aurait l'air de parler pour d'autres que pour eux. Ainsi la chaire doit être placée au milieu ou presque au milieu, entre les hommes et les femmes. Voilà pourquoi, dans nos missions, nous nous servons de chaires portatives qu'on peut placer facilement au milieu de l'église, et dont l'extérieur modeste répond d'ailleurs au style familier des missions. Ce n'est que dans les lieux où la population est nombreuse et où les églises sont grandes, et surtout où elles sont longues, que les chaires portatives sont incommodes à cause de leur peu de hauteur, car ceux qui en sont éloignés aperçoivent et entendent mal le prédicateur, dont la voix se trouve étouffée, en sorte qu'il faut prêcher alors dans la chaire de l'église. Au moyen de tentures ou de bancs, on aura soin de séparer, autant qu'il sera nécessaire, les hommes des femmes, de manière qu'elles ne puissent en être vues. Dans nos missions, on

n'expose pas chaque jour le saint-sacrement, mais seulement pour le dernier sermon de la bénédiction. On placera ordinairement auprès de la chaire uné grande statue de la Vierge, de telle sorte que les pieds de la statue soient à peu près à la hauteur de la chaire.

De l'heure du sermon.

Quelques curés veulent que le sermon finisse avant la chute du jour, prétendant que, s'il finissait la nuit, il en résulterait des scandales. Mais c'est là un préjugé et une erreur, même en ce qui concerne les missions. Dans les missions, en effet, l'auditoire, spécialement celui des villages, se compose en majeure partie d'ouvriers qui vivent du travail de la journée, et qui sont forcés de travailler tous les jours pour gagner leur vie. Si donc le sermon a lieu de bonne heure, il n'y assistera que des prêtres, quelques habitants aisés et un petit nombre de femmes dévotes qui peuvent quitter leurs occupations ; mais la plus grande partie des femmes et surtout des hommes qui auraient le plus besoin de l'entendre, n'y assisteront point. A peine y viendront-ils les jours de fête, et le dernier soir de la bénédiction ; et s'ils y viennent, ce sera avec insensibilité, parce qu'ils n'auront pas entendu les prédications ; ils ne seront donc point absous et resteront dans l'état criminel où ils étaient auparavant ; ainsi la mission sera perdue, comme je sais par expérience que cela est arrivé en certain lieu où les sermons se terminaient avant que les hommes fussent revenus des champs. Cependant le meilleur fruit de la mission est sans contredit la conversion des hommes, car s'ils demeurent dans le péché, les femmes y resteront à leur exemple.

Mais, dira-t-on, en faisant la mission de nuit, il surviendra beaucoup d'inconvénients ; or, chacun sait qu'il ne faut pas faire le mal pour qu'il en arrive du bien <sup>1</sup> A cela je répons qu'il est dit sans doute qu'il ne faut pas faire le mal <sup>2</sup>, mais

<sup>1</sup> Non sunt facienda mala, ut eveniant bona.

<sup>2</sup> Non sunt facienda mala.

qu'il n'est pas dit qu'il ne faut pas laisser faire le mal pour qu'il en arrive du bien<sup>1</sup> Quelquefois il est utile de laisser faire un peu de mal, pour que le bien ne soit pas mis de côté, surtout si c'est un bien général : autrement, s'il fallait éviter tous les inconvénients qui peuvent se produire dans les exercices de dévotion, autant vaudrait abolir, dans l'Eglise, toutes les fêtes, toutes les processions, l'exposition du saint-sacrement, les confessions et les communions, parce que dans tous ces exercices il survient des inconvénients ; mais l'Eglise laisse avec raison ces inconvénients se produire, pour ne pas mettre obstacle au bien commun. Je réponds en outre qu'au temps de la mission ces scandales supposés arrivent rarement ; le peuple est alors plus retenu ; les méchants s'abstiennent de commettre le mal, pour ne point passer pour des hommes qui ont perdu la foi ; ils s'en abstiennent du moins, parce qu'ils présument qu'ils ne trouveraient aucune sympathie chez les personnes qu'ils voudraient tenter. Mon Dieu ! les impies et les mal-intentionnés ont tant d'occasions et de moyens de faire le mal, et l'on supposerait qu'ils n'ont pour le faire d'autre temps et d'autres moyens que la mission ! Ajoutons qu'à l'égard des scandales qui compromettent la chasteté, il n'y a moralement parlant nullement à craindre qu'ils arrivent, puisqu'en effet l'intérieur de l'église est éclairé par un grand nombre de lumières (car il faut veiller à ce qu'elle soit toujours suffisamment éclairée la nuit), et remplie des spectateurs ; quant aux rues, les femmes, en s'en retournant au logis, sont toujours accompagnées d'autres personnes qui ne permettraient pas qu'il se commît alors sous leurs yeux le moindre scandale sans le réprimer. Mais j'accorde qu'il survienne parfois quelques scandales en certains lieux ; quel mal est le plus grand, ou de permettre quelques-uns de ces rares inconvénients, ou de laisser le pays dans l'état où il se trouve, dans les mêmes péchés, les mêmes pratiques dangereuses, les mêmes vices, les mêmes sacrilèges, les mêmes scandales ? Pour moi, je ne com-

<sup>1</sup> Non sunt permittenda mala, ut eveniant bona.

prends pas quel est le zèle de ceux qui, dans la crainte de quelques inconvénients rares et qui se réalisent difficilement, empêchent le profit certain de la mission, en ôtant au peuple la faculté d'entendre le sermon. Au printemps, lorsque les jours sont longs, il peut encore avoir lieu le jour. Mais, en hiver, il est impossible que la mission fructifie, si le sermon finit avant six heures du soir (a). Dans cette saison, il ne doit commencer qu'à cinq heures de l'après-midi, et, s'il y a des annexes éloignées, il faut ne le commencer qu'à six heures, et quelquefois plus tard.

## CHAPITRE VIII

DES AUTRES EXERCICES QUI ONT LIEU PENDANT LA MISSION.

### § I<sup>er</sup>

De la méditation du matin.

Le matin, durant la mission, on fait une méditation avant que le jour se lève, pour la commodité des ouvriers qui se rendent à leur travail. Nous ne parlons pas de la méditation commune et quotidienne qu'ont coutume de faire les personnes dévotes ou les communautés, mais de celle qui a lieu dans les missions, et qui se compose en substance des mêmes parties que le sermon ; avec cette différence toutefois que le langage doit en être plus posé, plus affectif, qu'on y fait entrer moins de sentences et de preuves, et qu'elle est plus courte, puisque le sermon dure ordinairement cinq quarts d'heure, y compris l'acte de contrition, au lieu que la méditation ne se prolonge pas au-delà de trois quarts d'heure. Les parties de la méditation sont l'exorde avec la proposition, la préparation et les

(a) Le texte original porte *prima delle ventiquattro ore*, et plus loin, *alle ventitre ore*. Nous supposons que les Italiens divisent le jour en 24 heures, y compris le temps de la nuit, les vingt-quatre heures commencent à six heures du soir inclusivement, pour se terminer le jour suivant à six heures du soir exclusivement.

preuves, suivies des réflexions, de la moralité et des maximes pratiques, et enfin l'acte de contrition avec le ferme propos. Pour toutes ces parties, on observera ce que nous avons déjà dit en parlant du sermon, ch. VII, § 2. Pour la préparation qui a lieu dans la méditation, à la différence du sermon, nous en avons parlé au § VI, en traitant de l'*exercice dévot*. Observons ici que, dans les localités très-peuplées, et dans les jours où il y a un plus grand concours de fidèles à l'église, outre la méditation, on fait encore dans la matinée un autre sermon, spécialement les jours de fête.

## § II

Du sermon à faire aux congrégations.

Il n'y a pas de moyen plus utile pour faire persévérer les hommes dans la bonne voie, que de leur faire fréquenter quelque congrégation où il y ait un père spirituel qui leur fasse un sermon le dimanche et qui entende leurs confessions. Les missionnaires les engageront donc de tout leur pouvoir à se faire inscrire dans une congrégation, où le prédicateur leur adressera des exhortations spéciales ; et même, un soir après le sermon, il sera bon d'appeler tous ceux qui voudront y entrer, et de faire enregistrer leurs noms par un missionnaire dans l'église même. Ensuite, il est à propos que le même prédicateur ou un autre missionnaire aille, le matin d'une fête, à la chapelle où se tient la congrégation, et y fasse un sermon particulier pour les confrères, après avoir eu soin de les avertir en chaire le soir précédent de se réunir le lendemain matin. L'objet de ce sermon sera de faire connaître le grand bien qui résulte de la fréquentation des congrégations, et surtout de celles qui sont dédiées à la mère de Dieu.

*Exemple du sermon à faire aux congréganistes.*

*Venerunt autem omnia bona pariter cum illa.* Avec elle, tous les biens m'ont été donnés (*Sap.* VII, 11). Au temps de

Noé, le déluge engloutit tous les hommes, et à peine y eut-il huit personnes qui purent se sauver dans l'arche. De nos jours, un déluge, non d'eau, il est vrai, mais bien de péchés, inonde continuellement la terre, et peu de personnes y échappent, je parle surtout des hommes du siècle; à peine s'en trouve-t-il quelques-uns qui se sauvent en se réfugiant dans quelque arche de salut, c'est-à-dire, dans quelque congrégation de la sainte Vierge. Parmi tant de séculiers qui habitent un pays, combien en trouverez-vous qui soient dans la grâce de Dieu? quelques-uns, tout au plus, qui fréquentent la congrégation. Mes frères, vous avez déjà assisté à la mission, et j'espère que Dieu vous aura fait connaître qu'il n'y a pas d'autre bien ou d'autre bonheur en cette vie que de sauver son âme. Le monde appelle heureux l'homme comblé de richesses ou d'honneurs, et malheureux l'homme pauvre et méprisé; mais la vérité est qu'il n'y a d'heureux que celui qui est en état de grâce et se sauve par ce moyen, ni de malheureux que celui qui est ennemi de Dieu et se damne par là même. Quelques jours encore, et la mort viendra, et tout sera fini. A quoi servira alors d'avoir gagné tout le monde, si en mourant on perd son âme et qu'on aille gémir en enfer pour toute l'éternité? Or, je veux vous montrer, mes frères, combien on a lieu au contraire d'espérer son salut quand on fréquente la congrégation de la sainte Vierge.

Toutes les fois qu'un laïque me demande ce qu'il doit faire pour être sauvé, je ne puis lui conseiller un moyen plus utile et plus sûr que d'entrer dans la congrégation. La congrégation est un moyen qui comprend tous les autres, même les plus utiles qu'on puisse avoir pour obtenir le salut éternel; aussi quiconque y est entré a-t-il le droit de dire: « Avec elle tous les biens me sont tombés en partage, » *Venerunt mihi omnia bona pariter cum illa*. Premièrement, c'est un grand moyen de salut pour un laïque que d'entendre souvent la parole de Dieu. Les saints pères, en effet, tiennent pour damné celui qui la méprise, parce que les ouailles de Jésus-Christ écoutent volontiers sa voix, qu'il leur fait entendre par l'organe

de ses ministres ; *Oves meæ vocem meam audiunt*<sup>1</sup> La raison en est que les séculiers qui se livrent tout entiers aux affaires du monde, et restent étrangers aux prédications, perdent aisément le souvenir des biens et des maux de l'autre vie, et par suites'abandonnent sans frein aux plaisirs de la terre, et vivent et meurent dans le péché. Mais celui qui fréquente la congrégation, s'entendant rappeler la pensée de la mort, du jugement, de l'enfer, de l'éternité, résiste facilement, avec l'aide de Dieu, aux tentations qui viennent l'assaillir. C'est pour cela que l'Esprit Saint a dit : *Memorare novissima tua, et in æternum non peccabis*. « Souvenez-vous de vos fins dernières, et vous ne pécherez jamais<sup>2</sup> »

Secondement, un laïque ne peut se maintenir en état de grâce, s'il ne fréquente les sacrements, qui sont la nourriture de l'âme et qui lui conservent la vie, surtout la sainte communion, qu'on appelle pain, parce que ce pain céleste conserve la vie de l'âme, comme le pain terrestre conserve la vie du corps. C'est la doctrine du saint concile de Trente, lorsqu'il enseigne que le très-saint sacrement de l'autel nous délivre des péchés véniels et nous préserve des mortels.

Troisièmement, ceux qui fréquentent la congrégation de la sainte Vierge sont enrichis de grâces par cette divine mère, par les mains de laquelle le Seigneur dispense toutes les grâces. *Mecum sunt divitiæ, ut ditem diligentes me*. Toutes sortes de richesses, dit-elle, m'ont été mises entre les mains, pour que j'enrichisse ceux qui s'attachent à mon service. Saint Bonaventure a écrit ces mots : *Qui acquirit gratiam Mariæ, agnoscetur a civibus paradisi, et qui habet characterem ejus, adnotabitur in libro vitæ* ; c'est-à-dire : « Celui qui a su se concilier la faveur de Marie, sera reconnu par les saints pour l'un des leurs ; et celui qui porte sa livrée, sera inscrit dans le livre de vie. » Cela s'entend en particulier des confrères de la congrégation de Marie, car on peut dire que celui qui est inscrit sur le registre de la congrégation est inscrit dans le livre de vie,

<sup>1</sup> (*Joan. x, 17.*) — <sup>2</sup> (*Eccli. vii, 40.*)

pourvu qu'il persévère à la fréquenter et à en observer le règlement : autrement, à quoi servirait d'être inscrit sur le registre, si l'on ne venait pas à la congrégation, ou si l'on y venait sans s'approcher des sacrements, ce qui est le point principal ? Il en est qui viennent à la congrégation, non pour honorer la sainte Vierge, mais pour dominer, pour administrer, et de là vient que parfois ils réclament et contestent, comme s'ils se trouvaient dans une maison de jeu. Mieux vaudrait que ceux qui s'y conduisent de la sorte, n'y vinssent jamais.

Je recommande donc à chacun de vous, premièrement de fréquenter la congrégation, et de ne pas vous en absenter pour des choses de rien, comme font quelques-uns qui, pour jouer, pour aller se promener, ou pour tout autre motif aussi peu sérieux, omettent d'y venir. Si on leur en demande la raison : Mon père, répondent-ils, des affaires m'ont retenu. Mais, mon fils, répliquerai-je, sachez qu'en ce monde, de toutes vos affaires la plus importante, c'est le salut de votre âme ; si vous la perdez, tout est perdu pour vous. Dites-moi, négligeriez-vous de gagner mille ducats pour vous préoccuper du gain de quelques pièces de monnaie ? C'est ainsi, etc. Perdez tout, plutôt que de perdre votre âme. Quand vient le dimanche, laissez tout, mon frère, pour venir à la congrégation. Sachez que la sainte Vierge ne permettra pas que vous en éprouviez du dommage. « Ceux qui appartiennent à sa maison sont pourvus d'un double vêtement, » comme l'a dit le Sage : *Domestici ejus vestiti sunt duplicibus* <sup>1</sup> Ainsi les serviteurs de Marie ont un double vêtement ; ils sont pourvus de deux trésors, l'un spirituel, et l'autre temporel. En outre, je vous recommande, en même temps que vous fréquenteriez la congrégation, de vous confesser et de communier, comme l'indique le règlement ; autrement, si vous tombez dans le péché, et que vous ne vous en relevez pas, à quoi servira la congrégation ? En dernier lieu, je vous recommande de venir à la congrégation à la seule fin

<sup>1</sup> (*Prov. xxxi, 21.*)

de faire vos dévotions. Chacun se mettra à sa place, observera l'obéissance, remplira la tâche qui lui sera donnée, et n'aura d'autre but, en s'y présentant, que de sauver son âme. Si vous faites ainsi, la mère de Dieu vous protégera quant à l'âme et quant au corps. Mais c'est surtout à l'article si important de la mort que cette divine mère vous assistera. Oh ! quelle consolation n'est-ce pas à la mort d'avoir servi Marie ! Le P. Binetti rapporte (*Perfect. de la S. V ch. 31.*) qu'assistant un mourant qui avait été dévot à la sainte Vierge, celui-ci lui dit avant de mourir : Oh ! mon père, si vous saviez quelle joie j'éprouve d'avoir servi la mère de Dieu ! je ne puis vous expliquer l'allégresse qui me pénètre en ce moment. Et il mourut dans une paix, qui était comme l'annonce du paradis. Je suis de même persuadé qu'une bonne mort est spécialement réservée aux confrères qui auront fréquenté la congrégation de Marie. Le duc de Popoli disait que toutes les grâces qu'il avait reçues de Dieu lui avaient été dispensées par l'entremise de Marie, parce qu'il avait fréquenté la congrégation ; et quand il se vit à l'article de la mort, il appela son fils, et lui dit : Mon fils, fréquentez la congrégation de la sainte Vierge, c'est le plus bel héritage que je puisse vous laisser, et je vous le laisse.

*Acte de remerciement et de promesse à la sainte Vierge.*

Voici le moment, mes frères, de vous prosterner tous aux pieds de Marie, et de lui promettre de ne plus manquer à la congrégation. Que chacun dise après moi : O ma souveraine et ma mère, je devrais brûler à présent en enfer ; c'est à votre intercession que je dois d'en avoir été préservé jusqu'ici, recevez-en ce matin mes actions de grâces ; je vous demande pardon pour toutes les fois que j'ai négligé, sur de légers motifs, de venir à la congrégation. Que de péchés j'aurais évités si j'y étais venu ! Pardonnez-moi, ô ma mère, et priez votre fils de me pardonner toutes les offenses que je lui ai faites. Oui, mon Sauveur, par les mérites infinis du sang que vous avez répandu pour moi, et aussi pour l'amour de Marie, par-

donnez-moi, car je me repens, etc. Mais faisons la promesse, et que chacun ajoute : Mère de mon Dieu, je vous promets que dorénavant, à moins d'une absolue nécessité, je ne négligerai plus d'assister à la congrégation ; je vous le promets, et je me sou mets à toute espèce de châ timents si je trahis ma parole. Et vous, ô ma souveraine, secourez-moi dans tous mes besoins, et spécialement dans tous les dangers où je me trouverai d'offenser Dieu. (Mais vous, invoquez-la alors, et certes elle vous secourra.) Surtout, ô ma mère, ne m'abandonnez pas à l'heure de ma mort, assistez-moi en ce moment, et faites que je meure sous le manteau de votre protection, etc. Allons, mes frères, soyez fidèles à la promesse que vous avez faite ce matin à Marie, et de sa part je vous promets, à mon tour, qu'elle vous aidera pendant votre vie et à votre mort. Venez l'honorer dans cette chapelle, et elle vous portera un jour en paradis pour y régner avec elle. Je veux en outre, vous bénir de la part de Marie, pour que vous lui gardiez la parole que vous lui avez donnée. (Le prédicateur donnera alors la bénédiction avec le crucifix.)

Il sera très-utile encore pour le profit des âmes d'établir en l'honneur de cette divine mère une congrégation secrète des confrères les plus fervents. J'indiquerai en abrégé les exercices qui se pratiquent dans cette association secrète. 1° On fait une demi-heure de lecture. 2° On récite les vêpres et les complies du Saint-Esprit ; 3° les litanies de la sainte Vierge, pendant lesquelles les confrères se soumettent à quelque mortification, comme de tenir la croix sur les épaules, et autres semblables. 4° On fait un quart-d'heure de méditation sur la passion de Jésus-Christ. 5° Chacun s'accuse des fautes commises contre le règlement, et reçoit une pénitence du père. 6° Un confrère donne lecture des bouquets de mortification de la semaine qui vient de finir, et annonce les neuvaines occurrentes, etc. A la fin on se donne la discipline l'espace d'un *Miserere* et d'un *Salve*, et chacun baise les pieds du crucifix posé sur les marches de l'autel. Le règlement exige que chaque confrère fasse tous les jours : 1° l'oraison mentale ; 2° la visite au saint-sacre-

ment et à la sainte Vierge ; 3<sup>o</sup> l'examen de conscience le soir ; 4<sup>o</sup> la lecture spirituelle ; 5<sup>o</sup> qu'il évite les jeux et les conversations mondaines ; 6<sup>o</sup> qu'il communie fréquemment et fasse quelque mortification avec la chaîne, la discipline, etc. ; 7<sup>o</sup> qu'il recommande à Dieu chaque jour les âmes du purgatoire et les pécheurs ; 8<sup>o</sup> qu'il visite les confrères malades.

### § III

Discours pour les filles dévotes.

Saint Ignace martyr, écrivant à ses disciples, les exhortait vivement à veiller à ce que les vierges fussent constantes à tenir la promesse qu'elles avaient faite à Jésus-Christ de garder leur virginité, qui est un don si précieux devant Dieu. La milice des vierges consacrées à l'amour du divin époux est appelée par saint Cyprien la partie la plus noble de l'Eglise : *Illustrior portio gregis Christi*<sup>1</sup> Plusieurs pères, comme saint Ephrem, saint Ambroise, saint Chrysostome, saint Cyprien et autres, ont écrit des ouvrages entiers à la louange de la virginité. Le glorieux apôtre saint Matthieu, comme le raconte Denis le Chartreux, ne voulut pas permettre que la vierge sainte Iphigénie, consacrée qu'elle était à Jésus-Christ, épousât le monarque qui prétendait avoir sa main, encore que celui-ci promît d'embrasser la foi avec tous ses sujets. Le Seigneur a été jusqu'à faire des miracles pour défendre la pureté des vierges. Thomas de Champré rapporte<sup>2</sup> qu'à Rome la sœur du comte de la Pouille, ayant été promise en mariage à un seigneur, s'enfuit après s'être travestie en homme, pour ne pas être forcée de se marier ; et qu'ensuite ayant été poursuivie et rejointe par son frère auprès d'un rocher qui s'étendait sur la mer, elle, pleine de confiance en Dieu, s'élança dans ce précipice, et marcha ensuite sur les eaux jusqu'à ce qu'elle parvint à un désert de la Grèce, où elle maintint sa virginité à l'abri de

<sup>1</sup> (*De discipl. et hab. virg.*) — <sup>2</sup> (*Lib. I, c. 29.*)

toute atteinte. Ce que j'ai dit a pour but de montrer que ce n'est pas une œuvre inutile, mais au contraire une œuvre très-agréable à Dieu, que celle des prêtres qui prennent soin d'encourager les jeunes filles à consacrer à Dieu leur virginité. Aussi est-ce la coutume dans nos missions, que le matin d'un des derniers jours, dans un lieu retiré, un missionnaire assisté d'un autre prêtre avancé en âge, fasse à toutes les jeunes filles un sermon sur ce sujet.

*Exemple de ce sermon.*

Mes sœurs, je n'ai pas l'intention de vous expliquer en ce moment les avantages et les biens réservés aux filles qui consacrent leur virginité à Jésus-Christ ; je veux seulement vous les indiquer. Premièrement, elles deviennent aux yeux de Dieu belles, comme les anges du ciel : *Erunt sicut angeli Dei in cœlo* <sup>1</sup> Baronius raconte <sup>2</sup> qu'à la mort d'une jeune vierge appelée Georgia, on vit voler tout à l'entour une grande multitude de colombes, et que, lors qu'ensuite on porta son corps à l'église, ces colombes se posèrent sur la partie du toit qui correspondait au lieu où le cadavre avait été déposé, et ne s'éloignèrent de là qu'après qu'il eut été inhumé. Tout le monde pensa que ces colombes étaient des anges qui faisaient cortège à ce corps virginal. Deuxièmement, une fille qui quitte le monde et se dévoue à l'amour de Jésus-Christ, devient l'épouse du Sauveur. L'Évangile appelle notre divin Sauveur père, maître, ou pasteur des âmes ; mais quand il s'agit des vierges, il se fait appeler époux : *Exierunt obviam sponso* <sup>3</sup> Or, avant de s'établir dans le monde, une fille avisée et prudente s'informe d'abord avec soin quel est, de tous ceux qui prétendent obtenir sa main, le plus noble et le plus riche. Informons-nous donc auprès de l'épouse des Cantiques, qui connaît assurément les mérites du céleste époux, de ce qu'il est. Dites-moi, ô épouse sacrée, quel est le bien-aimé, qui vous rend de toutes les femmes la plus heureuse ? <sup>4</sup> « Mon bien-

<sup>1</sup> (*Matth. xxii, 30.*) — <sup>2</sup> (*Adann. 480, n. 23, in compend.*) — <sup>3</sup> (*Matth. xxv, 1*)

<sup>4</sup> *Dilectus meus candidus, et rubicundus, electus ex millibus.* (*Cant. v, 10.*)

aimé, répond-elle, est blanc et rouge, choisi de mille <sup>(a)</sup> » ; c'est-à-dite éclatant de blancheur par sa pureté, et animé des plus vives couleurs par l'amour dont il brûle ; en un mot, il est si beau, si noble et tellement rempli de douceur, qu'il se rend le plus aimable de tous les époux. Elle avait donc raison, l'illustre vierge sainte Agnès, suivant ce que rapporte saint Ambroise<sup>1</sup>, de répondre, lorsqu'on lui offrit pour époux le fils du préfet de Rome, qu'elle avait trouvé un parti bien plus avantageux : *Sponsum offertis ? Meliorem reperit*. Sainte Domitille, nièce de l'empereur Domitien, fit une semblable réponse à quelques femmes qui voulaient lui persuader qu'elle pouvait bien épouser le comte Aurélien, puisqu'il consentait à ce qu'elle restât chrétienne. Mais, dites-moi, reprit la sainte, si l'on offrait à une fille, d'un côté un monarque, et de l'autre un paysan, quel est celui qu'elle choisirait pour époux ? Renoncer au roi du ciel pour épouser Aurélien serait une folie ; je ne la ferai point. Ainsi, pour demeurer fidèle à Jésus-Christ, à qui elle avait consacré sa virginité, elle se laissa avec joie brûler vive, supplice que lui fit subir son barbare amant<sup>2</sup>

Ces épouses de Jésus Christ, qui pour son amour quittent le monde et le méprisent, deviennent les bien-aimées du Sauveur ; elles sont appelées les prémices de l'Agneau : *Primitiæ Deo et Agno*<sup>3</sup> Pourquoi ? Parce que, dit le cardinal Hugues, de même que les premiers fruits sont plus agréables que les autres, de même les vierges sont plus chères à Dieu que toutes autres personnes. L'époux divin se plaît entre les lis : *Qui pascitur inter lilia*. (Cant. 1. 16.) Et quels sont ces lis, sinon ces saintes filles qui consacrent leur virginité à Jésus-Christ ! Le vénérable Bède dit avec raison que le chant des vierges, c'est-à-dire les louanges qu'elles adressent au Seigneur, en conser-

<sup>1</sup> (*Lib. de Virg.*)

<sup>2</sup> Croiset, *Année chrét.* 12 mai.

<sup>3</sup> (*Apoc. xiv, 4.*)

(a) Trad. de Saint François de Sales (Œuvres, t. III, p. 69, édit. Vivès.)

(L'éditeur.)

vant intacte le lis de leur pureté, est plus agréable à Dieu que le chant de tous les autres saints. Sans doute, parce que, comme le dit l'Esprit-Saint, il n'y a point de prix qui puisse compenser le trésor de la virginité : *Non est digna ponderatio continentis animæ*<sup>1</sup> Aussi le cardinal Hugues fait-il observer qu'on dispense bien des autres vœux, mais non pas du vœu de virginité, parce que tous les trésors de la terre ne peuvent égaler le prix de la virginité. Et c'est aussi pour cela que, comme l'enseignent les docteurs, la sainte Vierge aurait été disposée à renoncer à la suprême dignité de mère de Dieu, plutôt que de perdre le joyau de sa virginité. Personne sur la terre ne peut se faire une idée de la gloire que Dieu prépare dans le paradis aux vierges, ses épouses. Les docteurs assurent que les vierges auront dans le ciel leur auréole particulière, qui consiste en une couronne ou en une joie spéciale refusée aux saints qui n'auront pas conservé leur virginité. Mais venons au principal objet de ce discours.

Telle fille nous dira : Mais, si je me marie, ne puis-je donc me sanctifier aussi? Je ne veux pas répondre par moi-même, mais c'est saint Paul qui va parler pour moi, et établir en même temps la différence qu'il y a entre une vierge et une femme mariée : « Une femme qui n'est pas mariée, ou une vierge, dit-il, s'occupe du soin des choses du Seigneur, afin d'être sainte de corps et d'esprit ; mais celle qui est mariée s'occupe du soin des choses du monde, et de ce qu'elle doit faire pour plaire à son mari<sup>2</sup>. » Et l'Apôtre ajoute : « Or je vous dis ceci pour votre avantage..., et pour que vous vous portiez à ce qu'il y a de plus parfait, et qui vous donne un moyen plus facile de prier Dieu sans empêchement<sup>3</sup> » Premièrement, je dis que les femmes mariées peuvent bien être pures d'esprit,

<sup>1</sup> (*Eccli.* vi, 25.)

<sup>2</sup> Mulier inupta, et virgo, cogitat quæ Domini sunt, ut sit sancta corpore et spiritu. Quæ autem nupta est, cogitat quæ sunt mundi, quomodo placeat viro.

<sup>3</sup> Porro hoc ad utilitatem vestrum dico... ad id quod honestum est, et quod facultatem præbeat sine impedimento Dominum obsecrandi. (*I Cor.* vii, 34, 35.)

mais non de corps ; les vierges saintes, au contraire, le sont de corps et d'âme, puisqu'elles ont consacré leur virginité à Jésus-Christ : *Sancta corpore et spiritu*. En outre, notez ces paroles : *Quod facultatem præbeat sine impedimento Dominum obsecrandi*. Oh ! que d'obstacles les femmes mariées trouvent à leur sanctification ! plus elles sont nobles, plus elles en rencontrent. Pour se sanctifier, il faut que la femme en prenne les moyens, et spécialement qu'elle se livre à l'oraison mentale, qu'elle fréquente les sacrements, qu'elle pense toujours à Dieu. Mais quel temps peut avoir une femme mariée pour penser aux choses de Dieu ? *Nupta cogitæ quæ sunt mundi*, dit saint Paul, *et quomodo placeat viro*. La femme mariée doit songer à pourvoir à la nourriture, aux vêtements de sa famille, à élever ses enfants, à contenter son mari et les parents de son mari ; en sorte, comme le dit le même apôtre, que son cœur est divisé, puisqu'il se trouve partagé entre son mari et ses enfants d'un côté, et Dieu de l'autre. Quel temps a-t-elle pour se livrer à l'oraison, pour communier souvent, si elle a tout juste celui de veiller aux soins de sa maison ? Le mari veut être servi, les enfants pleurent, crient, ou demandent mille choses. Faites donc oraison au milieu de tant de soucis et de troubles ? A peine lui sera-t-il permis d'aller se recueillir à l'église et de communier le dimanche. Il lui restera sans doute la bonne volonté, mais il lui sera fort difficile de vaguer aux choses de Dieu comme elle le devrait. Cette privation, il est vrai, pourrait être pour elle une occasion de mérite, si elle savait se soumettre à la volonté de Dieu qui, dans cet état, n'exige d'elle que résignation et patience ; mais au milieu de tant de troubles, sans oraison, sans sacrements, il lui sera très-difficile d'avoir cette vertueuse patience et cette résignation.

Plût à Dieu que les femmes mariées ne fussent pas exposées à d'autres maux que celui d'être privées de faire leurs dévotions ; mais le plus grand mal de tout est le danger où ces pauvres femmes sont continuellement de perdre la grâce de Dieu, en se trouvant avec les frères ou les autres parents

ou amis de leur mari, soit dans leurs propres maisons, soit au dehors. Les jeunes ne le soupçonnent pas, mais les femmes mariées le savent bien, elles qui affrontent tous les jours ces périls ; et les prêtres à qui elles se confessent le connaissent aussi. Laissons de côté les misères que subissent toutes les femmes mariées : les mauvais traitements d'un mari, les peines que causent les enfants, les soins domestiques, l'assujétissement aux belles-sœurs, les douleurs de l'enfantement (qui compromettent toujours la vie), les jalousies, les scrupules de conscience touchant l'éducation des enfants ; tout cela excite une continuelle tempête au milieu de laquelle la femme mariée vit en gémissant. Dieu veuille qu'au moins dans cette tempête elle ne perde pas son âme, en sorte qu'elle ne souffre pas un enfer dans cette vie, et un second dans l'autre ! Telle est la destinée que se préparent les filles qui entrent dans le monde. Comment, dira quelqu'une, parmi toutes les femmes mariées n'y en a-t-il aucune qui soit sainte ? Oui, répondrai-je, il y en a, mais quelle est-elle ? c'est celle qui se sanctifie au milieu de tous ces martyres, en souffrant tout pour Dieu, sans murmure et avec une grande patience. Mais combien y a-t-il de femmes mariées qui s'élèvent à cette perfection ? Elles sont rares, comme le seraient des mouches blanches, ou si vous en trouvez quelqu'une, vous l'entendrez toujours regretter amèrement d'être entrée dans le monde, au lieu de se consacrer à Jésus-Christ. De toutes les femmes mariées vraiment pieuses que j'ai vues, je ne me souviens pas d'une seule qui fût contente de son sort.

Le véritable bonheur est donc réservé aux filles qui se consacrent à Jésus-Christ. Elles ne courent pas les dangers auxquels les femmes mariées sont nécessairement exposées ; elles ne sont liées d'affection ni à des enfants, ni à des hommes mortels, ni à des biens, à des parures, à des galanteries. Tandis qu'une femme mariée est obligée de s'orner et de se vêtir avec soin pour paraître dans le monde selon sa condition et pour plaire à son mari, la fille qui se donne à Jésus-Christ n'a besoin que d'une méchante robe qui la couvre ; elle scanda-

liserait même en recourant à la parure. De plus, les vierges n'ont pas les soucis du ménage, des enfants, du mari ; toutes leurs pensées, tous leurs soins sont de plaire à Jésus-Christ, à qui elles ont consacré leur âme, leur corps et tout leur amour. Ce qui fait qu'elles ont l'esprit plus libre pour s'occuper de Dieu, et plus de temps pour se livrer à l'oraison et pour fréquenter la sainte table.

Mais examinons les excuses qu'allèguent les filles. qui ne sont pas embrasées de l'amour de Jésus-Christ. Celle-ci dira : Je renoncerais au monde, si je pouvais entrer dans un monastère, ou si du moins il m'était permis d'aller tous les jours à l'église pour y faire mes dévotions ; mais je ne saurais vivre dans une maison où des frères méchants me maltraitent, où de leur côté mes parents m'empêchent d'aller à l'église. Mais je vous le demande ; prétendez-vous quitter le monde pour mener une vie commode, ou pour vous sanctifier ; pour faire votre volonté, ou celle de Jésus-Christ ? Si vous le quittez pour vous sanctifier, et pour plaire à Jésus-Christ, je vous adresserai une autre question : Dites-moi, en quoi consiste la sainteté ? La sainteté ne consiste pas à demeurer dans un monastère, à être toute la journée à l'église, mais à faire oraison, à communier quand on le peut, à obéir, à servir dans la maison, à vivre dans la retraite, à supporter les fatigues et les mépris. Et si vous entrez dans un monastère, quelles serez, pensez-vous, vos occupations ? Croyez-vous que vous serez toujours au chœur ou dans votre cellule, que vous ne quitterez que pour aller au réfectoire ou à la promenade ? Dans un monastère, il y a des heures fixées pour l'oraison, la messe et la communion ; mais le reste du temps est employé par les religieuses au service de la maison, surtout par les converses, qui n'allant point au chœur, sont destinées au travail, et ont par conséquent moins de loisir pour prier. Toutes s'écrient : un couvent, un couvent ! Oh qu'il est plus facile à une fille chrétienne de prier et de se sanctifier chez ses parents, s'ils sont pauvres, que dans un monastère ! Combien, je le sais par expérience, se sont repenties d'être entrées au couvent, surtout

s'il est nombreux, car les pauvres converses y ont alors à peine le temps de réciter le rosaire ! Mon père, dites-vous, les exigences de mon père et de ma mère, les mauvais traitements de mes frères, ne me permettent pas de rester à la maison. Eh bien, entrez dans le monde, personne ne vous y maltraiterait-il ? Une belle-mère, des belles-sœurs, des enfants insolents, un mari ! Mon Dieu ! n'y eût-il que cela, pourriez-vous, mes chères filles, supporter les mauvais traitements d'un mari, qui dans le principe aurait fait de grandes promesses, et qui peu de temps après, ne sera plus un mari, mais un tyran qui vous traitera, non en épouses, mais en esclaves. Interrogez toutes les femmes mariées, et elles vous affirmeront la vérité de mes paroles. Mais, sans le demander, vous-mêmes vous l'avez appris par l'exemple de vos mères. Du moins, quand vous vous serez consacrées à Dieu, si vous souffrez quelques peines à la maison, vous les souffrirez pour l'amour de Jésus-Christ, et Jésus-Christ vous rendra ces croix douces et légères. Mais quelle peine de souffrir, et de souffrir pour le monde, sans l'avoir mérité ! Courage donc : si Jésus vous appelle à son amour, s'il vous veut pour ses épouses, il saura vous combler de joie et vous consoler au milieu des souffrances.

Mais il ne vous consolera qu'autant que vous l'aimerez et que vous vivrez en épouses fidèles. Ecoutez donc quels moyens vous devez prendre pour vivre en véritables épouses de Jésus-Christ, et vous rendre saintes. Pour qu'une vierge se sanctifie, il ne suffit pas qu'elle conserve sa virginité, et qu'on lui donne le nom d'épouse de Jésus-Christ ; il faut qu'elle en pratique les vertus. Il est dit dans l'Évangile, que le royaume des cieux est semblable à des vierges, mais à quelles vierges ? Ce n'est pas aux vierges folles, mais aux vierges prudentes. Celles-ci furent admises aux noces ; celles-là virent la porte se fermer sur elles, et entendirent cette parole terrible de l'époux : *Nescio vos*<sup>1</sup>, vous êtes vierges, mais je ne vous reconnais pas pour mes épouses. Les véritables épouses de Jésus-Christ sui-

<sup>1</sup> (*Matth.* xxv, II.

vent leur époux partout où il va : *Sequentur agnum quocumque ierit*<sup>1</sup> Qu'est-ce que marcher à la suite de l'époux ? Saint Augustin dit que c'est imiter ses vertus, en le suivant d'âme et de corps. Après lui avoir consacré vos corps, il faut que vous lui consacriez vos cœurs tout entiers, de façon que vous soyez tout entières appliquées à l'aimer. Il est donc nécessaire que vous preniez les moyens d'être tout entières à Jésus-Christ.

Le premier moyen est l'oraison mentale, à laquelle vous devez beaucoup vous appliquer. Mais ne croyez pas que, pour faire oraison, il soit nécessaire de demeurer dans un monastère ou d'être toute la journée à l'église. Si, dans vos maisons, il y a souvent du bruit et du trouble à cause des personnes qui vous fréquentent, néanmoins, quand on a une ferme volonté, on sait bien trouver le lieu et le temps pour prier, par exemple, lorsque la maison est plus tranquille, ou le matin avant que les autres se lèvent, ou le soir quand ils se couchent. La prière n'exige pas non plus qu'on soit toujours à genoux ; on peut prier en travaillant et même en marchant (quand on n'a pas d'heure plus commode). Il suffit pour cela d'élever son esprit à Dieu, de penser à la passion de Jésus-Christ, ou à tout autre sujet de dévotion.

Le second moyen est la fréquentation des sacrements de pénitence et d'eucharistie. Relativement à la confession, il faut que chacune choisisse un directeur à qui elle obéisse entièrement ; autrement elle ne marcherait jamais droit. Quant à la communion, elle dépend de ce qu'en décidera le confesseur ; mais il faut la désirer et la demander. Ce pain céleste, pour être profitable, exige qu'on en ait faim. Jésus-Christ veut être désiré. La fréquente communion rend ses épouses fidèles, et conserve spécialement leur pureté. L'eucharistie maintient dans l'âme toutes les vertus ; mais elle a particulièrement pour effet de conserver intacte la virginité, suivant le prophète, qui a dit de ce sacrement, que c'est le froment des élus et le vin qui fait germer les vierges<sup>2</sup> ?

<sup>1</sup> (Apoc., XIV, 4.)

<sup>2</sup> Frumentum electorum et vinum germinans virgines. (Zach., IX, 17.)

Le troisième moyen est la retraite et l'emploi des précautions. *Sicut lilium inter spinas, sic amica mea inter filias*<sup>1</sup> Une fille qui prétend rester fidèle à Jésus-Christ au milieu des conversations, des jeux et des autres distractions du monde, veut l'impossible ; elle ne sera fidèle qu'au milieu des épines de l'abstinence, des mortifications, en usant surtout dans ses rapports avec les hommes non-seulement d'une réserve et d'une modestie extrême dans ses regards et ses discours, mais encore d'une rigide austérité qui aille, s'il le faut, jusqu'à la rudesse : ce sont là les épines qui conservent les lis : et que les jeunes personnes sachent le comprendre, car autrement elles se perdent. Le Seigneur dit que les joues de son épouse sont belles comme le plumage de la tourterelle : *Pulchræ sunt genæ tuæ sicut turturis*<sup>2</sup>. Pourquoi ? Parce que la tourterelle fuit par instinct la compagnie des autres oiseaux, et se tient toujours seule. Une vierge ne paraîtra donc belle aux yeux de Jésus-Christ qu'autant qu'elle aimera la solitude, et qu'elle cherchera toujours à se dérober aux regards des hommes pour vivre inconnue. Saint Jérôme appelle le Seigneur un époux jaloux : *Zelotypus est Jesus*. Voilà pourquoi il n'aime pas à voir une vierge, qui s'est vouée à son amour, chercher à paraître et à captiver les hommes. Les vierges saintes demandent plutôt à devenir laides, pour ne pas être désirées. La vénérable sœur Catherine de Jésus, qui fut depuis religieuse de Sainte-Thérèse, se lavait avec de l'eau qu'avaient salie les poules, et puis se mettait au soleil exprès pour que sa figure perdît son beau teint. Bollandus rapporte<sup>3</sup> que sainte Andregesine vierge, ayant été promise en mariage à un homme, supplia le Seigneur de la rendre toute difforme, et qu'elle fut aussitôt exaucée ; car elle parut tout à coup couverte de lèpre, au point que tout le monde la fuyait ; mais qu'après que les épousailles eurent été dissoutes, elle recouvra sa première beauté. On lit dans le *Miroir des exemples* de Jacques de Vitry<sup>4</sup>, que dans un monastère se trouvait une jeune personne dont les yeux

<sup>1</sup> (*Cant.*, x, 2.) — <sup>2</sup> (*Cant.*, i, 6.)

<sup>3</sup> (*Vit. S. Amb.* 9. febr.) — <sup>4</sup> (*Spec. exempl. ex-20, v. Virg.*)

avaient charmé un prince : comme celui-ci menaçait d'incendier le monastère si elle ne se rendait à ses désirs, que fit-elle? elle s'arracha les yeux, et les lui envoya dans un bassin, avec ce message : « Voilà les flèches qui vous ont blessé le cœur, prenez-les, et laissez-moi sauver mon âme. » — Le même auteur raconte de plus <sup>1</sup>, au sujet de sainte Euphénie, qu'ayant été promise en mariage par son père à un comte qui avait recours à tous les moyens pour parvenir à l'épouser, elle, pour se délivrer de ses poursuites, finit par se couper le nez et les lèvres avec un couteau, en se disant à elle-même : Beauté frivole, tu ne seras plus pour moi une occasion de péché. — Baronius raconte pareillement <sup>2</sup>, après saint Antonin, que sainte Ebbe, abbesse du monastère de Collingham, ayant à craindre l'invasion des barbares, se coupa le nez et la lèvre supérieure au point de se mettre les dents à découvert, et que son exemple fut suivi par trente de ses religieuses. Les barbares étant alors survenus, et les voyant toutes ainsi rendues difformes, mirent de rage le feu au monastère et les firent ainsi brûler vives. Et de là vient que l'Eglise, comme l'affirme le même Baronius, honore ces vierges comme martyres. Il n'est pas permis à d'autres de se porter à de semblables actions, et ces vierges n'ont pu agir de même que par l'inspiration du Saint-Esprit ; mais toujours est-il que l'amour de Jésus-Christ le leur a fait faire pour ne point se laisser désirer des hommes. Les autres vierges chrétiennes doivent donc au moins garder la modestie et s'exposer le moins que possible aux regards des hommes. S'il arrivait qu'une vierge subît par violence, et sans qu'il y eût de sa faute, quelque déshonneur, elle n'en serait certainement pas moins pure qu'auparavant. C'est là ce que répondit sainte Luce au tyran qui la menaçait de la faire déshonorer : Si vous m'outragez, dit-elle, contre ma volonté, vous ne ferez que me procurer une double couronne. C'est une vérité passée en proverbe, que ce n'est pas la sensation qu'on éprouve, mais le consentement que l'on donne, qui blesse l'âme. Mais écoutez

<sup>1</sup> (*Ex.* 49.) — <sup>2</sup> (*Adann.* 670, n. 36.)

bien : quand une vierge est modeste et réservée, les hommes n'osent pas la tenter.

Le quatrième moyen de conserver la pureté, c'est la mortification des sens. Saint Basile a dit : *Nulla in parte mœchari convenit virginem, non lingua, non aure, non oculis, non tactu, multoque minus animo*<sup>1</sup> Une vierge, pour se conserver pure, doit être chaste par sa langue, elle doit parler toujours avec modestie ; elle ne doit parler aux hommes que par nécessité, et en peu de mots ; chaste par ses oreilles, en évitant d'écouter des discours purement mondains ; chaste par ses yeux, en les tenant ou fermés ou baissés vers la terre en présence des hommes ; chaste par le toucher, en s'imposant à cet égard une stricte réserve, tant avec les autres qu'avec elle-même ; et par-dessus tout chaste d'esprit, en s'efforçant de résister à toutes les pensées impures, en invoquant aussitôt le secours de Jésus et de Marie. Pour y parvenir, elle mortifiera son corps par les jeûnes, les abstinences, les disciplines, les chaînes ; mais elle ne s'y soumettra que de l'avis de son confesseur, autrement ces pratiques nuiraient bientôt à son âme, en lui inspirant de l'orgueil. S'il ne lui est pas permis d'accomplir ces pénitences sans l'avis de son confesseur, du moins elle doit les désirer et les lui demander, sans quoi le directeur ne voyant pas sa pénitente lui en marquer le désir, ne les lui donnera pas. Jésus est un époux de sang, il a épousé nos âmes sur la croix où il a répandu tout son sang pour elles : *Sponsus sanguinis tu mihi es*<sup>2</sup> Aussi les épouses qui l'aiment chérissent les souffrances ; elles reçoivent les tribulations, les infirmités, les douleurs, les mauvais traitements, les injures, non-seulement avec patience, mais avec allégresse. C'est ainsi que l'on entend ce passage de l'Écriture, que les vierges suivent l'agneau partout où il va : *Sequuntur agnum quocumque ierit*<sup>3</sup> Elles se font gloire de suivre Jésus-Christ leur époux et de le bénir pleines de joie partout où il va, dans les opprobres, dans les

<sup>1</sup> (S. Bas. de vera virg.)

<sup>2</sup> (Exod. IV, 25.) — <sup>3</sup> (Apoc. XIV, 4.)

tourments, comme l'ont fait tant de vierges saintes qui sont allées aux tortures et à la mort avec un saint empressement et une vive allégresse.

Enfin, mes sœurs, pour obtenir la persévérance dans cette sainte vie, il faut vous recommander souvent et avec instance à la reine des vierges, à Marie. C'est par son entremise que se traitent et se concluent ces noces divines; c'est elle qui conduit les vierges à son fils pour qu'il les épouse: *Adducentur virgines post eam*<sup>1</sup> C'est elle enfin qui rend fidèles ces épouses de choix: sans l'assistance de Marie, elles abandonneraient leur époux.

Prière à Jésus-Christ.

Le prédicateur ayant fait mettre toutes les filles à genoux aux pieds du crucifix ou d'une statue de l'enfant Jésus qui conviendrait mieux pour ce sermon, continuera ainsi: Courage, vous qui voulez ne plus appartenir au monde, mais à Jésus-Christ (je parle à celles qui se sentent appelées par ce divin époux à quitter le monde pour son amour); je ne vous demande pas de faire ce matin le vœu de chasteté perpétuelle; vous le ferez plus tard, si Dieu vous l'inspire, et du consentement de votre confesseur; je veux seulement que, par un simple acte, sans caractère obligatoire, vous remerciez Jésus-Christ de la grâce qu'il vous fait de vous appeler à son amour, et que vous vous offriez entièrement à lui en cette vie. Dites donc après moi: Aimable Jésus, mon Dieu, mon rédempteur, qui avez donné votre vie pour votre chétive créature, souffrez que j'ose vous appeler mon époux, puisque je sens que vous m'appellez à cet honneur. Comment pourrai-je vous remercier de cette grâce? je devrais être maintenant en enfer, et vous, au lieu de me châtier, vous m'appellez à devenir votre épouse. Oui, ô mon époux, je quitte le monde, j'abandonne tout pour votre amour, et je me donne à vous entièrement et sans réserve. Le monde! le monde! O divin Jésus, dorénavant

<sup>1</sup> (*Psalm.* XLIV, 15.)

soyez mon seul bien, mon unique amour. Je vois que vous voulez posséder mon cœur tout entier. Oubliez tous les dégoûts que je vous ai causés par le passé; je m'en repens de toute mon âme : que ne suis-je morte plutôt que de vous avoir offensé! Pardonnez-moi, enflammez-moi de votre saint amour, et prêtez-moi votre appui pour que je vous sois fidèle et que je ne vous abandonne plus. Vous, ô mon époux, vous vous êtes donné tout à moi; je me donne toute à vous. Mon aimable souveraine, ma mère, ô Marie, liez et enchaînez mon cœur à Jésus-Christ, de manière qu'il ne puisse plus s'en séparer, etc. Le prédicateur donnera, en terminant, la bénédiction avec le crucifix, et ajoutera : Je veux maintenant vous bénir, et par cette bénédiction vous unir à Jésus-Christ, afin que désormais vous ne vous en sépariez plus. Et vous, pendant que je vous bénirai, élevez votre cœur vers Jésus-Christ, en lui disant : Doux Jésus, mon époux, dès aujourd'hui je veux vous aimer seul, et n'aimer rien que vous.

## CHAPITRE IX

DES EXERCICES DE DÉVOTION QU'ON PEUT RECOMMANDER DE PRATIQUER  
APRÈS LA MISSION.

### § 1<sup>er</sup>

Exercices à recommander aux fidèles.

Il faut recommander au peuple :

I. La méditation en commun dans l'église; on pourra la faire aisément le matin, pendant la première messe, de la manière suivante : Un prêtre, ou simplement un clerc, lira, avant que la messe ne commence, les actes préparatoires indiqués dans le livre, puis un point très-court de méditation : la messe commencera immédiatement, et le peuple méditera le point qu'on aura lu. Après la consécration, on lira un autre point, et à la fin de la messe, on récitera les actes des vertus

théologiques, également indiqués dans le livre. On recommandera, de plus, au prêtre chargé de la méditation, de ne pas la développer lui-même, mais de la lire. Il est vrai que beaucoup de prêtres auraient le talent de le faire ; mais si un prêtre prenait cette habitude, il en résulterait deux inconvénients. Le premier, qu'en développant la méditation, il se laisserait entraîner à parler tout le temps, de sorte que le peuple s'accoutumerait, non à méditer, mais à écouter ; et si quelqu'un ne pouvait venir à l'église et n'avait personne pour lui faire la méditation, ne sachant y suppléer de son propre fonds, il cesserait cet exercice. Le second inconvénient, c'est que le prêtre ne pouvant ou ne voulant pas toujours y assister, en son absence cette utile dévotion n'aurait pas lieu. Cela est arrivé en certains endroits, où le prêtre avait commencé par débiter chaque jour la méditation au peuple ; puis, soit que le peuple manquât à s'y rendre, soit que le prêtre s'ennuyât d'une telle charge, celui-ci l'avait abandonnée, ce qui entraîna la suppression de la méditation en commun. On aura donc soin de lire la méditation à haute voix et lentement, afin que tous l'entendent et la comprennent. On recommandera vivement aussi de ne jamais omettre ce pieux et profitable exercice, encore bien qu'il y assiste peu de monde, comme cela arrive souvent, car il suffit qu'il s'y trouve quelques fidèles persévérants.

II. Il faudra recommander la visite au saint-sacrement ; elle se fera de la sorte : Un prêtre, revêtu du surplis et de l'étole, exposera le saint ciboire, entouré de six cierges allumés, et il lira les actes des vertus théologiques, tels qu'on les voit dans le petit livre composé pour cette visite. On fera bien de ne commencer cet exercice que vers cinq heures et demie du soir, à l'heure où le peuple est de retour des champs. Ensuite on lira les actes de la visite, dans un petit livre fait pour cet objet.

III. On recommandera, comme une utile dévotion, la visite des croix.

IV. La prière pour les agonisants, dont il a été question plus

haut ; c'est-à-dire que, lorsque quelqu'un se trouvera à l'agonie, on sonnera cinq coups de la grande cloche, et chacun dira trois *Pater* et *Ave* pour l'heureux passage de cette âme.

V On recommandera les exercices de dévotion pour les filles, que l'on fera chaque dimanche, dans quelque église ou chapelle, de la manière suivante : D'abord on récitera le rosaire, qu'on terminera par un pieux cantique ; puis le prêtre fera une courte instruction sur les choses que les filles devront pratiquer durant la semaine, d'après les règles exposées plus loin. Il leur apprendra à faire l'oraison mentale, les actes pour la communion, pour la visite au saint-sacrement, pour la messe, même pour le temps du travail, en élevant souvent leur cœur à Dieu. Il les instruira encore sur les vertus de la mortification, de l'humilité, de la patience, et surtout de la prière, en leur apprenant à se recommander à Dieu le matin, le soir, dans la journée, particulièrement dans les tentations, en invoquant alors, à plusieurs reprises, les saints noms de Jésus et de Marie, jusqu'à ce que la tentation ait cessé. Après cette instruction, on récitera le chapelet de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. On finira par un petit sermon ou courte méditation, qui ne durera qu'un quart d'heure environ, y compris l'acte de contrition. La matière du sermon ou de la bénédiction devra être ordinairement le péché, la mort, le jugement, l'enfer, le paradis, l'éternité, la passion de Notre-Seigneur. Le sermon fini, on les enverra toutes ensemble faire la visite au saint-sacrement et à la sainte Vierge ; après quoi elles rentreront au logis. Tout cet exercice ne durera qu'une heure et demie. Le prédicateur désignera deux filles plus âgées qu'il chargera de venir avant les autres, de commencer le rosaire et de noter celles qui manqueraient, pour en avertir leurs mères. Il désignera encore deux zélatrices, qui auront soin de prévenir le prêtre des fautes de celles qui se conduisent mal, pour qu'il puisse leur faire la correction.

*Exercices à recommander aux filles qui fréquentent les exercices pieux.*

1<sup>o</sup> Le matin en se levant, chacune rendra grâces au Seigneur, et lui offrira tout ce qu'elle doit faire ou souffrir dans la journée. Ensuite, elle dira trois *Ave* pour prier la sainte Vierge de lui accorder sa protection pendant ce jour et de la préserver du péché. 2<sup>o</sup> Elle fera la méditation pendant une demi-heure sur la passion de Jésus-Christ ou sur quelque vérité éternelle. Elle fera cette méditation à l'heure et dans le lieu le plus convenable pour elle, à l'église ou à la maison. 3<sup>o</sup> Le soir, elle fera l'examen de conscience, avec les actes de foi, d'espérance, d'amour, de contrition ; et avant de se mettre au lit, elle dira trois autres *Ave* pour se placer sous la protection de Marie. 4<sup>o</sup> Elle communiera chaque dimanche, et plus souvent si elle le peut, mais toujours d'après l'avis de son directeur. 5<sup>o</sup> Pour honorer Marie, elle récitera chaque jour le chapelet, jeûnera le samedi au pain et à l'eau, ou du mieux qu'elle pourra et pendant les neuvaines des sept fêtes de la sainte Vierge, comme le prédicateur l'aura indiqué. 6<sup>o</sup> Elle se tiendra toujours dans la retraite, évitant d'assister aux festins et aux fêtes, de fréquenter les maisons d'autrui, même celles de ses propres parents. Elle s'abstiendra strictement de plaisanter et de rire avec les hommes, et même de leur parler ; quand il le faudra, que ce soit par nécessité, en peu de mots et les yeux baissés. Elle ne se tiendra point à la fenêtre avec affectation, ni assise devant la porte de la maison, et ne chantera aucune chanson profane. 7<sup>o</sup> Elle gardera le silence à l'église et dans les rues, et fera une heure de silence à la maison. 8<sup>o</sup> Elle s'habillera avec modestie d'une robe de couleur obscure, en se couvrant la tête et les yeux, lorsqu'elle sera à l'église ou dans les rues. Elle ne portera ni or, ni bijoux, ni autre objet de vanité. 9<sup>o</sup> Elle évitera tous péchés véniels faits avec réflexion, spécialement le mensonge, les imprécations, les impatiences ; elle supportera en paix les fatigues, les injures, les adversités, en disant alors : Jésus, mon Dieu, ainsi soit-il, pour votre

amour ; sainte Vierge, donnez-moi la patience, Dieu vous bénisse, etc. 10° Elle obéira à son confesseur pour tout ce qui regarde son âme, et à ses parents pour ce qui regarde le gouvernement de la maison ; nous disons le gouvernement, car si les parents voulaient la marier de force, elle ne serait pas tenue de leur obéir. 11° A la mort de chaque fille qui aura fréquenté les exercices, toutes les autres devront faire pour elle cinq communions, et lui appliquer, pendant une semaine, tout le fruit du rosaire.

## § II

### *Exercices à recommander aux prêtres.*

1° On recommandera aux prêtres du lieu la fréquentation de leur congrégation, où l'on fera d'abord un quart d'heure de lecture, puis un autre quart d'heure d'oraison ; à la fin on discutera un cas de conscience. Il serait encore très-utile de faire, pour l'instruction des jeunes prêtres, un exercice de sermons, d'instructions ou d'entretiens, pendant les fêtes de Noël ou la semaine de la Passion. Du moins, on ne manquera pas de discuter le cas de conscience, et de cette manière : d'abord, le prêtre désigné à cet effet traitera quelques questions, il examinera les raisons pour et contre, et pour conclusion il émettra son avis ; les autres donneront ensuite le leur, et proposeront des difficultés. Mais, indépendamment du cas de conscience discuté dans la congrégation, il faudrait, s'il était possible, instituer une conférence de morale, dans laquelle, deux ou trois fois par semaine, chacun discuterait à son tour et successivement les traités les plus importants, par exemple : *de restitutione, de contractibus, de pœnitentia, de matrimonio, de censuris, de conscientia, de legibus, de præceptis decalogi*, etc. Il est certain qu'on s'instruirait bien mieux dans ces conférences que dans les études du cabinet ; car la morale est une science si vaste, si compliquée, elle embrasse des choses si disparates, que celui qui se borne à l'étudier sans discuter, lira beaucoup, mais retiendra peu : dans la

conférence, non-seulement on entend mieux la doctrine, mais elle s'imprime aussi et se fixe mieux dans la mémoire. Par ce travail, beaucoup de prêtres se rendront capables de secourir les âmes, et éviteront en même temps l'oisiveté, qui est ordinairement la perte des prêtres séculiers.

On recommandera encore aux curés ou autres prêtres instruits de faire tous les samedis soir, en l'honneur de Marie, un petit sermon qui se terminera par le récit de quelque grâce accordée par la sainte Vierge à ses serviteurs ; on finira par une prière pour lui demander sa protection. On recommandera aussi de faire tous les ans, pour quelque fête de Marie, une neuvaine solennelle, avec l'exposition du saint-sacrement et un sermon pour tous les jours de la neuvaine. Les prêtres doivent avoir toujours devant les yeux les promesses que fait Marie à ceux qui engagent les autres à l'honorer, telles qu'on les lit dans les leçons de son office : *Qui operantur in me, non peccabunt. Qui elucidant me, vitam æternam habebunt.* (Eccli. XXIIV, in festo Concept. B. M. lect. 3, in 1 noct.) (a)

## CHAPITRE X

### AVIS GÉNÉRAUX POUR LA BONNE DIRECTION DES MISSIONS.

1<sup>o</sup> Quand la mission doit avoir lieu dans un pays où plusieurs villages se trouvent situés à peu de distance l'un de l'autre, il y a des supérieurs qui ont pour pratique de l'établir au point central, parce qu'ils s'imaginent qu'on accourra à cette église de tous les alentours, et que la mission servira ainsi à plusieurs villages à la fois. Cette manière de voir et d'agir de ces supérieurs n'est pas aussi utile qu'ils le pensent ; car de semblables missions, loin de servir à quel que ce soit des villages voisins, servent à peine à celui où la mission est

(a) Il n'est pas besoin d'observer qu'il s'agit ici de l'ancien office de la fête de la Conception de la Sainte Vierge. (L'éditeur.)

établie ; encore cette mission profite-t-elle moins à ce dernier endroit, à cause de la confusion qu'amène le concours des auditeurs. Il se fait sans doute alors un grand concours à l'église centrale, parce que les fidèles accourant de plusieurs villages, n'en vint-il que la plus faible partie pour chaque localité, forment toujours, étant ensemble réunis, une multitude ; mais d'ordinaire le résultat est médiocre. De semblables missions ne servent qu'à faire dire qu'il y a eu une mission dans le pays ; mais dans le fait elle n'y a été que de nom. Voici sur quoi je me fonde : le peuple ne tire de fruit de la mission que par son assiduité à entendre les sermons, à les entendre tous, ou presque tous, dans l'ordre où ils sont prononcés.

Cet ensemble de sermons sur les vérités éternelles, c'est-à-dire sur l'importance du salut, la malice du péché, l'impénitence finale, etc., que couronnent enfin les sermons sur les fins dernières de l'homme, c'est cela qui, pour ainsi parler, donne une forte secousse aux âmes embourbées dans les vices, et qui les gagne à Jésus-Christ. Or, lorsque la mission a lieu dans l'église centrale, qu'arrive-t-il ? Il arrive que la plus grande partie des fidèles appartenant aux villages voisins ne peuvent entendre tous les sermons ; à peine en entendent-ils deux ou trois : car, la mission se donnant hors de leur village, ils n'y viennent que tour à tour, pour ne pas laisser leurs maisons sans personne qui les garde. Puis, pour être plus promptement de retour chez eux, ceux qui sont venus de loin quittent souvent le sermon au point le plus important. D'ailleurs, si de telles missions sont utiles aux âmes pieuses des différents villages, elles ne servent de rien aux autres personnes qui en auraient précisément le plus grand besoin ; car, ayant la conscience embarrassée et de la répugnance pour la parole de Dieu, elles se dispensent aisément de s'y rendre, elles allèguent pour excuse, qu'il faut aller trop loin, que le sermon finit la nuit, qu'il fait froid, que l'église est trop étroite, etc. Mais, lorsque la mission se donne dans leur village même, comme tous s'y rendent, hommes et femmes, les pécheurs, quoique à regret, mais par respect humain, et pour n'être pas montrés

au doigt en se trouvant seuls en arrière pendant que tous s'empressent d'y courir, y vont également, et Dieu leur touche le cœur, ainsi que les missions en fournissent de nombreux exemples.

Je conclus de tout cela qu'il est bien plus avantageux de donner la mission dans chaque village, encore bien qu'on ne puisse le faire dans tous la même année, que de la donner seulement au point central, parce que, dans les villages où elle aura lieu, elle produira beaucoup plus de fruits pour tous, et spécialement pour ceux qui en ont besoin, et que, d'un autre côté, on pourra espérer que les autres villages se la procureront par émulation les années suivantes, et l'on ne dira pas que la mission leur aura été donnée à tous, quand il n'en aura rien été.

Lorsque la mission a lieu dans quelque ville ou bourg très-peuplé, s'il y a surtout beaucoup d'habitations éloignées de l'église principale, spécialement si l'église ne peut contenir toute la population, il sera à propos et même nécessaire de donner à la fois différentes missions dans diverses églises. Cette méthode que nous avons suivie dans plusieurs villes, à Nole, à Sarno, etc., surtout à Foggia et à Salerne, où indépendamment de la mission de la cathédrale, nous avons donné cinq autres missions dans cinq autres églises, a produit beaucoup de fruit. Pour procéder avec ordre, voici comment on s'y prend : on commence d'abord la mission dans l'église principale, où elle dure au moins quinze jours. Pendant cette mission, huit ou dix jours après qu'elle a commencé, on choisit un jour de fête pour ouvrir les petites missions qui se prolongent pendant douze autres jours environ. L'expérience a fait voir que ces petites missions sont quelquefois plus utiles que la grande.

XI. Le supérieur doit faire en sorte qu'il y ait dans chaque mission un nombre suffisant de missionnaires pour entendre les confessions, en le calculant d'après la population du pays, et en songeant que le principal fruit des missions, surtout dans les campagnes, où il y a peu de con-

fesseurs et toujours de l'endroit même, consiste à réparer beaucoup de confessions sacrilèges ou nulles, à raison de la grande répugnance qu'éprouvent les pénitents à confesser leurs péchés à un prêtre qu'ils connaissent et avec qui ils entretiennent des relations journalières. Monseigneur Falcoja, évêque de Castellamare (qui avait été d'abord pieux ouvrier et même le premier directeur de notre congrégation, et qui passa quarante ans dans les missions,) disait que, quand les missionnaires sont en petit nombre, la mission a pour résultat, en certains endroits, de perdre beaucoup d'âmes, au lieu d'en sauver ; et ce n'est point là un paradoxe, car, les sermons de mission remuant les consciences, ceux qui avant de les entendre étaient tranquilles à cause de leur bonne foi, se trouvent, après qu'ils les ont entendus, assaillis de mille doutes. Or, si ces âmes ne peuvent pas confier leurs scrupules à des confesseurs étrangers, elles auront de la répugnance à les dire aux confesseurs du lieu ; et comme elles se trouveront dans la mauvaise foi à raison de leurs doutes, elles feront des confessions sacrilèges, et la mission aura été l'occasion de leur perte.

Pour moi, dans les missions que j'ai réglées, lorsque je n'avais pas un nombre de missionnaires proportionné à celui des fidèles de l'endroit, je préférerais n'y pas donner de mission et aller dans un autre où nos missionnaires devaient suffire ; car lorsqu'il est nécessaire de se servir des prêtres du lieu pour confesser, on ne remédie à aucun sacrilège, ou du moins à très-peu. Si un grand nombre d'âmes ne pouvant surmonter la honte, continuent de se confesser d'une manière sacrilège à nous autres missionnaires qui ne les connaissons pas du tout et qui devons les quitter bientôt, quel espoir aura-t-on qu'elles vraincront cette honte en s'adressant à leurs mêmes confesseurs du lieu, ou des lieux voisins, et dont elles sont connues ? Qu'on ne dise pas que ces personnes, quoiqu'elles aient alors la commodité de se confesser aux étrangers, ne s'adresseront pas à ceux-ci, parce qu'une pénitente, voyant son ancien directeur dans un confessionnal, aura toute sorte de répugnance à lui faire voir qu'elle s'ap-

proche d'un étranger, et qu'ainsi elle continuera à commettre des sacrilèges. C'est pour cela même qu'il convient, dès qu'on donne la mission dans un lieu, que l'évêque retire aux prêtres de l'endroit le pouvoir d'entendre les confessions ; et si l'évêque ne le fait pas, le chef de la mission, en donnant les exercices aux prêtres, devra prier les confesseurs du lieu de vouloir bien, pendant le temps de la mission, laisser à leurs pénitents la liberté de se confesser aux missionnaires, et même le leur imposer par obéissance : car il n'est pas rare que ce soient les personnes auxquelles on pense le moins qui en aient le plus besoin. Nos confesseurs devront observer ici, en dernier lieu, que bien qu'il ne soit pas nécessaire de faire faire à tout le monde une confession générale, spécialement quand on est pressé par le temps et par le grand nombre de personnes qu'on doit entendre, néanmoins, lorsqu'un pénitent demande à faire une confession générale, et que la nullité ou le sacrilège des confessions précédentes la fait juger indispensable, on doit y consentir et la recevoir avec autant d'exactitude qu'on le peut pour le nombre et l'espèce des péchés. Mais quand la nullité des confessions précédentes ne paraîtra pas certaine, le confesseur laissera dire au pénitent tout ce qu'il voudra, et lui demandera ensuite : Vous accusez-vous de toutes les mauvaises pensées, paroles, actions et omissions de votre vie passée ? Il faudra prendre garde à lui laisser tout dire ; autrement le pénitent, n'ayant pas la satisfaction qu'il désirait avoir de faire une confession générale, irait (comme on le voit souvent) se confesser à un autre missionnaire, ce qui ferait perdre ainsi beaucoup de temps. Les missionnaires auront encore soin, durant la mission, spécialement quand il y aura foule auprès des confessionnaires, de ne pas trop s'arrêter à examiner et à instruire les âmes dévotes pour les faire avancer dans la perfection ; ce n'est pas alors le temps propre pour cette affaire, tandis que les autres attendent le moment d'être délivrées du misérable état de damnation où elles se trouvent.

III. Pendant le sermon, ou même l'instruction, il est bon que les confesseurs cessent de confesser, parce que d'abord,

pendant que le sermon dure, l'éclat de la voix et le bruit du prédicateur empêchent le confesseur de bien saisir les paroles du pénitent, et le pénitent celles du confesseur, d'où il suit que les confessions prennent le double du temps ordinaire, et se font dans le trouble et l'inquiétude. D'ailleurs, il est nécessaire, pour que la mission produise de grands fruits, que tout le monde entende le grand sermon, qui est l'exercice le plus important de la mission ; et quand on confesse durant le sermon, qu'arrive-t-il ? que ce sermon se trouve perdu non-seulement pour les personnes qui se confessent, mais aussi pour toutes les autres qui entourent le confessionnal, parce que le désir qu'elles ont de se confesser au plus tôt de leurs péchés, fait qu'elles ne sont préoccupées que d'entrer les premières au confessionnal, et qu'elles ne prêtent dès lors que peu d'attention au sermon ; d'ailleurs le bruit qu'elles font pour entrer au confessionnal trouble le prédicateur et l'auditoire.

IV. Avant de commencer la mission, il faut, pour qu'elle fructifie, avoir soin d'obtenir de l'ordinaire tous les pouvoirs nécessaires, comme le pouvoir d'absoudre de tous les cas réservés à l'évêque, soit *Nobis*, soit *A nobis* <sup>(a)</sup> même avec censure, la communication du chapitre *Licent* <sup>(b)</sup>, et le pouvoir de dispenser des vœux, des serments et des empêchements prohibitifs par rapport à l'usage du mariage. De plus, on n'entreprendra la mission dans un lieu que sur la demande qui en aura été faite au moins par le curé.

V. La mission devra durer ordinairement douze jours, dont les huit premiers seront consacrés aux sermons de morale et des fins dernières de l'homme, les trois suivants à l'exercice de l'oraison mentale, et le dernier à la bénédiction. Dans les petites localités, elle devra durer au moins dix jours, dont sept employés aux fortes prédications, deux à l'exercice dévot, le dixième à la bénédiction. Ce règlement ne doit toutefois s'ap-

(a) C'est-à-dire, réservés soit à l'évêque seul (*nobis*), soit aussi à ses délégués (*a nobis*.)  
(L'éditeur.)

(b) C'est-à-dire des privilèges accordés à l'évêque par le chapitre *Licent* du concile de Trente.  
(L'éditeur.)

pliquer qu'aux lieux peu peuplés, car dans ceux qui contiennent quatre mille âmes et au-dessus, la mission devra durer tout le temps nécessaire. Il nous est arrivé de la continuer pendant dix-huit, vingt-quatre et même trente-six-jours, comme à Foggia. En un mot, le supérieur la continuera jusqu'à ce qu'il présume raisonnablement que tout le monde s'est confessé.

VI. On ne doit pas renouveler trop fréquemment les missions dans le même lieu ; il convient qu'elles ne se fassent qu'à trois ou quatre années au moins d'intervalle. Du reste il ne faut pas s'imaginer que, si dans une seconde mission les esprits ne sont pas aussi fortement remués que dans la première, elle soit pour cela moins fructueuse : car lorsqu'une mission se donne dans un lieu où il n'y en a pas eu depuis longtemps, elle produit naturellement une plus vive impression que la seconde, qui se fait trois ou quatre ans après. Mais si les esprits sont moins remués, les fruits en sont souvent plus grands, car la seconde mission remédie aux rechutes, et achève d'affermir dans le bien ceux qui y avaient persévéré.

Nous terminerons en appelant l'attention sur plusieurs excellents avis ou maximes que le P Paul Segneri, ce grand missionnaire d'Italie, a tracés pour la bonne direction des missions et des missionnaires : 1<sup>o</sup> On ne doit confesser les femmes qu'au confessionnal. 2<sup>o</sup> Il ne faudra permettre aucune confession publique, surtout aux femmes, ni aucune réparation envers une personne offensée, sans avoir auparavant disposé les parties à la réconciliation. 3<sup>o</sup> Les confesseurs ne se chargeront pas sans nécessité de faire par eux-mêmes les restitutions de leurs pénitents, et dans le cas où ceux-ci ne voudraient pas se confier à d'autres, ils auront grand soin de tirer un reçu de celui à qui se fait la restitution. 4<sup>o</sup> Les missionnaires, excepté dans un cas pressant, éviteront de recueillir les aumônes pour les pauvres, et ne se chargeront non plus de leur en distribuer aucune, parce que cela pourrait occasionner des murmures et des calomnies. J'ajoute qu'ils doivent surtout se garder de s'ingérer dans des affaires temporelles, car si leur

intervention était utile à quelqu'un, elle pourrait nuire ou déplaire à d'autres, occasionner des bruits fâcheux, et faire perdre à plusieurs le fruit de la mission. 5° Les missionnaires ne se partageront pas entre plusieurs maisons pour y prendre leurs repas ou le sommeil de la nuit. 6° Dès que la mission sera terminée, ils partiront sans délai, en refusant d'accepter les invitations qui leur seraient faites de rester pour se reposer. 7° Ils ne se troubleront pas à la vue des difficultés que les méchants susciteront pour mettre obstacle au succès de la mission. Ils ne se décourageront pas, si d'abord on les accueille mal, étant sûrs qu'à la fin ils emporteront l'affection de tous. 8° Ils ne doivent attendre du reste (qu'on n'oublie pas ceci) pour prix de leurs fatigues et de leurs souffrances, que les mépris et l'ingratitude des hommes, car telle est la récompense ordinaire de ceux qui travaillent pour la seule gloire de Dieu.

## CHAPITRE XI

### DEVOIRS DU SUPÉRIEUR DE LA MISSION.

Le supérieur, dès son arrivée à la maison de la mission tracera l'horaire, c'est-à-dire qu'il déterminera les heures des exercices et de tout le reste, de la manière suivante : Lever à 13 heures <sup>(a)</sup>. Rentrée dans la matinée à la maison, à 19 heures. Instruction et catéchisme (ces deux exercices se font en même temps) à 22 heures. Sermon à 23 heures. Méditation dans la matinée à 12 heures <sup>(b)</sup> et demie ou à 13 heures. Le souper à 3 heures et demie. L'examen de conscience et le coucher à 3 heures et demie. Le repos à cinq heures.

(a) Les heures sont ici indiquées d'après l'usage italien, qui consiste à commencer la première heure à une demi-heure environ après le coucher du soleil, et à continuer de compter ainsi jusqu'à 24 heures, au lieu de partager, comme nous le faisons, le tour régulier du jour et de la nuit en deux fois douze heures. (L'éditeur.)

(b) Cela seul fait voir, que le lever indiqué à 13 heures n'est pas le lever du lit, mais le moment de la sortie pour se rendre à l'église. (L'éditeur.)

Tel est l'horaire qu'on suit ordinairement pendant l'hiver, qui est la saison la plus convenable pour les missions. Je dis *ordinairement*, car lorsque le concours des pénitents est très-grand, on doit se tenir au confessionnal sept heures de suite dans la matinée, notre usage n'étant pas de confesser dans l'après-midi, et les missionnaires auront pour règle de ne pas sortir de l'église sans la permission expresse du supérieur. J'ai dit de plus *pendant le temps de l'hiver*, parce qu'en temps de printemps on ne prend pas sept heures de sommeil, mais six ou tout au plus six heures et demie, à cause du repos d'une heure ou d'une heure et demie qu'on accorde alors pendant le jour. Et dans ce même temps de printemps, le lever (ou le départ pour l'église) sera à 8 heures environ, et le repos de la nuit à 1 heure et demie ou deux heures : et alors, une demi-heure après le lever, on va à l'église, parce que l'oraison est renvoyée après le repos qu'on prend dans le jour. En hiver, par conséquent après une demi-heure donnée pour le lever, et pendant laquelle tous gardent le silence, une autre demi-heure est consacrée à l'oraison que l'on fait en commun, et ensuite on se rend à l'église.

Pendant le repas, où tous doivent être assis à leur rang, on garde le silence et on lit quelque vie de saint. Chacun en lit un fragment, à commencer par le supérieur, et en continuant ainsi suivant l'ordre des places. Au repas du soir, un seul père lira pendant quelque temps, dans un livre qui traite de la sainte Vierge. Pour ce qui est de la qualité des aliments, on doit observer que rien n'édifie tant le peuple que la mortification et la frugalité des repas des missionnaires ; rien au contraire ne le scandalise tant que de savoir qu'ils se livrent à la bonne chère. Quand une mission a lieu, le peuple s'informe avec soin des mets qu'on leur sert. Dans certains lieux où depuis longtemps il n'y avait pas eu de mission, nous avons trouvé des personnes qui s'étaient scandalisées de ce que les missionnaires qui avaient immédiatement précédé ne se refusaient ni de la volaille, ni des fruits choisis, ni des vins étrangers, etc. Dans un autre lieu de ce royaume, la mission fut

donnée par des pères, excellents prédicateurs et confesseurs ; mais comme les missionnaires avaient une table trop recherchée, on me dit que leurs travaux avaient produit peu de fruit. C'est pourquoi il est d'usage dans nos missions qu'on ne mange à dîner, les jours gras, que la soupe et le bouilli, et les autres jours que la soupe et un plat en maigre, et le soir une salade avec quelque autre chose, du fromage et des fruits ; seulement, le dernier jour de la bénédiction, on sert un plat de plus ; mais jamais de volaille, ni de gibier, ni de poissons délicats, ni de pâtisseries, ni d'entremets recherchés. A table, chacun servira à son tour, suivant qu'il en sera chargé par le père économiste.

Après le dîner et le souper, il y aura une demi-heure de récréation, à la fin de laquelle les missionnaires cesseront leurs délassements ou leurs discours récréatifs, et chacun s'occupera alors de l'emploi qui lui est confié, et, s'il n'a rien à faire, il s'occupera à confesser jusqu'à l'heure de l'instruction, ou bien à prier ou à étudier. Pendant l'instruction ou le sermon, ceux qui devront prêcher le lendemain s'y prépareront. Du reste, tous les pères (à moins que le supérieur n'ait expressément permis à l'un d'eux de rester à la maison), et surtout les jeunes missionnaires, s'ils ne sont pas occupés, doivent assister à l'instruction, ou du moins au grand sermon. Après le sermon et la discipline, ils se retireront tous à la maison et entendront les hommes qui voudront se confesser jusqu'à l'heure du souper. Dans toutes ces occasions le supérieur donnera l'exemple, spécialement au lever, dès que le signal en sera donné le matin, au coucher, pour le silence, pour les confessions ; car, s'il manquait à la règle, son exemple engagerait les autres à la transgresser eux-mêmes sans scrupule, et ce qu'il y aurait de pire, manquant lui-même, il n'aurait pas la force de les reprendre.

En second lieu, le supérieur assignera à chaque missionnaire les exercices de la mission auxquels ils devront s'employer. Il désignera un père pour le sermon, un autre pour

l'instruction, un autre pour la méditation du matin, un autre pour le catéchisme, qui sera ordinairement fait par le clerc : celui-ci sera chargé, en outre, d'avertir les prêtres de l'heure où ils doivent dire la messe, l'un après l'autre, afin qu'ils ne se trouvent pas réduits à la dire plusieurs ensemble au dernier moment. Le supérieur désignera un autre père pour les exercices des prêtres, et un autre pour les exercices séparés des séminaristes, s'il y a un séminaire dans l'endroit ; car les séminaristes ne profiteraient guère en prenant part à ceux des prêtres. De plus, il désignera un missionnaire pour les exercices des gentilshommes, lesquels se font à part, le matin, dans quelque congrégation ou chapelle. Ces exercices produiront un grand fruit pour les gens instruits de l'endroit, parce qu'en certains lieux ces sortes de personnes se rendent peu à la mission ; mais, quand il y a pour eux des exercices particuliers, ils ont coutume d'y venir tous, et pourvu qu'on leur parle familièrement et avec onction, plusieurs se donneront à Dieu, et leur bon exemple entraînera ensuite la réforme de tout le pays. Le supérieur désignera aussi un père pour les exercices dans les monastères de religieuses, s'il s'en trouve dans l'endroit, et si elles le demandent ; autrement, il n'est pas à propos de s'offrir soi-même et de faire aucune démarche dans ce but. Il désignera encore un missionnaire pour donner des exercices aux prisonniers et pour les confesser. Les autres exercices moins importants, savoir, les avis particuliers, le rosaire, la discipline, etc., seront tour à tour confiés aux missionnaires. Toutefois, le supérieur chargera invariablement un ou deux collaborateurs d'aller confesser les malades qui les feront appeler. Il en désignera aussi un ou deux, surtout au commencement de la mission, pour aller dans les rues inviter le peuple à venir à l'église assister aux instructions. Enfin, au début de la mission, il aura soin d'en envoyer d'autres visiter les personnes les plus considérables du lieu, telles que le gouverneur, l'agent général du seigneur du pays, le chef de l'université, et tel autre de considération qui s'y trouve. Quant à l'évêque, au grand vicaire et au baron du lieu,

le supérieur leur rendra visite en personne, et s'ils ne se trouvent pas dans l'endroit où se donne la mission, mais dans un lieu voisin, il enverra du moins deux pères pour les visiter et leur demander de bénir les efforts des missionnaires.

En troisième lieu, le supérieur assignera à chacun son emploi. Il établira un économe qui sera chargé d'administrer la mission, de pourvoir aux provisions du ménage et à toutes les dépenses qui se feront pendant la mission. En outre, il établira un préfet d'église, qui sera chargé de placer la chaire et la statue de la sainte Vierge à côté, de préparer le crucifix, les torches, de procurer les clercs destinés à les porter, de disposer tout pour la communion générale et pour la bénédiction du dernier jour, et de faire faire les croix, ou le Calvaire qui devra être planté. Il établira enfin un préfet des réconciliations, dont le devoir sera de s'informer des inimitiés qui pourraient exister dans l'endroit, pour y faire succéder la paix et le pardon des injures.

## CHAPITRE XII

### VERTUS PARTICULIÈRES QUE LES MISSIONNAIRES DOIVENT PRATIQUER PENDANT LA MISSION.

Ces vertus sont : 1° L'obéissance. Sans une obéissance exacte au supérieur de la mission, tout se fera avec désordre, trouble et confusion, et la mission ne produira pas de grands fruits ; car si l'on n'obéit pas exactement aux règles et aux ordres du supérieur, il est hors de doute que les exercices se feront sans ordre et manqueront quelquefois. La mésintelligence entre le supérieur et ses subordonnés, et parmi les subordonnés eux-mêmes, enfante les concurrences, les jalousies, les murmures, qui produisent à leur tour beaucoup de désagrémens et de malentendus. Comment alors la mission tournerait-elle à la plus grande gloire de Dieu ? Un navire dirigé

par plusieurs pilotes fait nécessairement un voyage malheureux. Aussi chaque missionnaire doit-il obéir aveuglément et en tout aux ordres du supérieur. On pourra rappeler au supérieur les choses qu'il ignore ou auxquelles il ne fait pas attention ; mais, après lui avoir fait cette représentation, il faut demeurer tranquille, s'abstenir de répliquer, et tout au moins d'engager une discussion ; autrement, cela causerait du trouble au supérieur, on se troublerait soi-même, et quand une fois l'esprit est troublé, on travaille à contre-cœur ; tandis que, pour marcher dans la bonne voie au milieu des travaux des missions, il faut travailler avec tranquillité.

2<sup>o</sup> L'humilité. Nul ne doit être assez téméraire pour prétendre à aucun office relevé, ou à l'emploi de prédicateur. Celui-là causerait un grand scandale qui montrerait, directement ou indirectement, le désir de faire le sermon ou l'instruction, ou tout autre exercice qui ne lui aurait pas été confié. Il mériterait d'être rejeté du nombre des missionnaires, ou d'y être du moins toujours mis de côté. Il convient plutôt de témoigner de la préférence pour les exercices les plus humbles, comme de faire le catéchisme, de présider le rosaire, etc. Il est encore mieux de se montrer toujours prêt à entendre les confessions, surtout celles des hommes. J'avertis, en passant, les confesseurs que s'il leur vient des pénitents bien disposés, ils ne doivent jamais les renvoyer pour faire leur examen de conscience, spécialement lorsque ces pénitents sont peu instruits, comme nous l'avons dit dans l'Instruction des confesseurs (cap. ult., § III, n. 18) : mais le confesseur doit les examiner lui-même, en suivant l'ordre des commandements. En somme, si le travail d'entendre les confessions n'est pas, dans les missions, un emploi éclatant, c'est le plus important de tous, celui qui procure le plus de gloire à Dieu. La multitude loue le prédicateur et l'honore, le traite de saint, d'excellent missionnaire, lui baise les mains, la robe, et se recommande à ses prières ; celui, au contraire, qui passe neuf ou dix heures par jour au confessionnal, n'est pas même nommé, ni regardé : mais peut-être ce confesseur oublié acquerra-t-il plus de mérite auprès de Dieu en un seul jour, que

le prédicateur avec tout l'éclat de ses sermons et toutes ses fatigues, avec les acclamations et les applaudissements du peuple. Le père Segneri a sagement observé que le missionnaire ne doit attendre en compensation de ses sueurs que la gloire de Dieu et le bien des âmes, et pour lui-même les médisances, les mépris, les dégoûts, en ayant soin de rapporter toujours à Dieu les honneurs qu'on lui rend ; autrement, s'il se complait dans ses talents et ses succès, il perdra plus qu'il ne gagnera de mérites par ses travaux, car ce sera à lui que devra s'appliquer cette terrible parole : *Recepisti mercedem tuam*. Enfin, les missionnaires doivent supporter avec humilité le mauvais accueil, ou les autres mépris qu'ils reçoivent des habitants du lieu, sans même s'en plaindre. Le même père Segneri disait que celui qui n'a pas le courage de souffrir les mépris et les amertumes n'est pas propre à devenir missionnaire.

3° La mortification. Chaque missionnaire devra se contenter de la nourriture et du lit qu'on lui donnera, sans exiger autre chose. Celui qui va en mission, doit y aller avec la pensée et le projet, non point de se promener, mais de souffrir pour gagner des âmes à Jésus-Christ. Il s'abstiendra de visiter les curiosités du pays, à moins que ce ne soit un objet de dévotion, de sortir de la maison pour se distraire, ou de se tenir aux fenêtres du logis qu'il habite. Le peuple regarde les missionnaires comme des saints, comme des hommes morts à toutes les choses de ce monde, comme n'ayant plus ni chair ni sentiment des choses de ce monde ; aussi dès qu'une de leurs actions cesse de paraître sainte, elle cause de l'étonnement et scandalise.

4° La piété, surtout dans la célébration de la messe. Tout prêtre, comme nous l'avons dit plusieurs fois, qui offre le Saint-Sacrifice à la hâte et sans marque de piété, scandalise le peuple ; mais le scandale serait bien plus grand, s'il était donné par un missionnaire. Qu'on ne dise pas qu'en temps de mission il faut abrégé les dévotions pour consacrer plus de temps aux confessions et aux exercices ; car, si les auditeurs ou les

pénitents ne regardent pas un confesseur ou un prédicateur comme un saint, leurs discours ne feront qu'une impression passagère sur leur esprit. Chacun célébrera donc la messe avec la dévotion convenable, et en temps de mission avec plus de piété que de coutume, afin d'édifier le peuple. Et qu'on ne manque pas non plus de faire l'action de grâces après la messe, au moins pendant un quart d'heure, comme notre constitution le prescrit. Mais, dans les missions, ce serait un défaut de la prolonger au-delà d'un quart d'heure, lorsqu'il y a beaucoup de pénitents qui attendent pour se confesser.

5° La modestie. Les missionnaires doivent être très-modestes dans leurs regards et dans leurs paroles. Ils seront attentifs à mettre une grande réserve dans leurs regards, soit à l'église, soit dans les rues, et dans les maisons où il y a des femmes. Ils ne doivent jamais oublier que le peuple observe surtout avec attention si un missionnaire regarde les femmes en face. En un certain pays, en parlant d'un missionnaire, homme saint, mais qui négligeait cette réserve des yeux, on disait : Il peut être saint, mais il regarde les femmes. On doit être également modeste dans ses paroles, et se taire sur les défauts d'autrui ; mais on doit dire du bien de tout le monde, et surtout parler avec estime des religieux et des prêtres. Si l'on entend médire du prochain, il faut garder au moins le silence, lorsqu'il est impossible de l'excuser.

6° Les missionnaires seront remplis de politesse envers tout le monde, saluant tous ceux qu'ils rencontreront sur leur chemin, fussent-ils des derniers rangs du peuple. Rien n'affectionne plus la multitude aux missionnaires et ne l'attire plus efficacement à Dieu, que de s'en voir salué et prévenu. Ces attentions, néanmoins, ne doivent avoir lieu que pour les hommes, et non pour les femmes. Si les missionnaires en rencontrent, ils passeront auprès d'elles les yeux baissés vers la terre ; si ce sont des dames d'un rang plus élevé, ils les salueront en se découvrant, mais les yeux toujours baissés. Ils seront donc avec les habitants du lieu pleins de politesse, au point de n'avoir jamais de discussion avec eux, et de leur cé-

der en tout ce qui ne compromettra pas les intérêts de la mission. Outre cette politesse et cette humilité, les missionnaires auront de la gravité ; ainsi ils éviteront l'intimité avec quelque personne que ce soit du pays ; par conséquent ils s'abstiendront de causer avec les autres de nouvelles ou de choses étrangères au bien de la mission. A plus forte raison s'abstiendront-ils de faire des visites sans nécessité et sans la permission du supérieur.

---

## APPENDICE

On traite ici en peu de mots cinq points sur lesquels le prédicateur doit instruire le peuple dans les missions, comme sur ce qu'il y a de plus nécessaire dans l'intérêt de tous. — I. De l'amour pour Jésus crucifié. — II. De la dévotion envers sa divine mère. — III. De la nécessité de la prière pour faire son salut. — IV. De la fuite des occasions dangereuses — V De la perte des âmes qui, par honte, taisent leurs péchés en confession.

### PREMIER POINT.

Sur l'amour envers Jésus crucifié.

1° Dans les missions, on ne traite ordinairement que des quatre fins dernières de l'homme, et d'autres sujets propres à exciter la terreur ; bien peu parlent, si ce n'est en passant, de l'amour que Dieu porte aux hommes et de l'obligation où nous sommes de l'aimer. Il est hors de doute que les prédications sur des sujets terribles sont très-utiles, et même nécessaires, pour réveiller les pécheurs endormis dans le vice ; mais il faut être bien persuadé que les conversions opérées par la seule crainte des châtimens divins n'ont pas de durée : elles durent seulement l'espace de temps que se conserve l'impression de terreur qu'elles ont causée ; mais, lorsque cette terreur se dissipe, l'âme, restée faible par suite des péchés commis, retombe aisément à la moindre tentation. A moins que le saint amour de Dieu ne pénètre le cœur, il est difficile

de persévérer Telle était la persuasion de saint Pierre d'Alcantara, qui, dans les sermons, où il parlait ordinairement sur des sujets terribles, comme la mort, le jugement et l'enfer, atterrait ses auditeurs, en leur représentant avec quelle rigueur la justice divine frappe les obstinés ; mais, en même temps il tempérerait leur crainte en indiquant les remèdes à employer pour les péchés commis, en leur faisant espérer le pardon en vertu des mérites de Jésus-Christ, conséquemment aux douces promesses qu'il en a faites à ceux qui se confient en sa miséricorde, puisque, s'il a voulu tant souffrir et mourir sur une croix, ç'a été pour obtenir aux pécheurs leur pardon et la grâce de résister à l'avenir aux tentations de la chair et de l'enfer. C'est par ces moyens que le saint attirait tout le monde à Jésus-Christ, savants et ignorants, et avec un tel concours que là où il prêchait, l'église ne pouvait contenir les auditeurs, et la conversion était générale partout où il se faisait entendre.

Le but principal du prédicateur, dans les missions, doit donc être d'allumer dans tous ses auditeurs le feu de l'amour divin.

2° Mais les sermons spéculatifs, où l'on se borne à démontrer l'excellence de l'amour divin, n'atteignent point ce but ; on n'y parvient qu'en faisant voir l'amour que Jésus-Christ nous a porté pendant sa vie, et spécialement dans sa passion. Saint François de Sales dit, à ce sujet, dans son traité de l'amour de Dieu : « Tout amour qui ne prend son origine de la passion du Sauveur, est faible et périlleux <sup>1</sup> » Un chrétien qui a de la foi, n'entendra pas représenter combien Jésus-Christ a souffert pour le sauver, sans être embrasé de l'amour du Sauveur, et l'on peut, dès-lors, espérer avec raison qu'il persévèrera dans la grâce jusqu'à la mort.

3° Je citerai à cette occasion ce qu'on m'a raconté d'un célèbre missionnaire, maintenant passé à l'autre vie. Se trouvant

<sup>1</sup> *Traité de l'amour de Dieu, liv. XII, ch. XIII, OEuvres, tom. II, p. 474, édit. Vivès* (L'éditeur.)

chargé de la grande prédication dans un lieu très-peuplé, il fit, entre autres, un sermon spéculatif sur l'amour de Dieu, et il invita un prêtre très-instruit à venir l'entendre ; ce prêtre m'a assuré que c'était un morceau savant, rempli de textes de l'Écriture, des saints pères, et de raisons théologiques. Il fut loué du petit nombre d'auditeurs qui le comprirent, mais la majeure partie de l'auditoire n'en retira aucun ou presque aucun fruit, parce qu'on le comprit mal ; certes le résultat eût été beaucoup plus heureux, si le prédicateur se fût borné à exposer familièrement l'amour que nous a témoigné Jésus-Christ en venant au monde souffrir et mourir pour nous.

4° Dans nos missions, et spécialement dans les trois derniers jours, nous ne parlons que de la passion du Sauveur, afin de mettre les âmes en union avec Jésus-Christ. Mais ce n'est pas seulement pendant ces trois derniers jours, c'est chaque jour de la mission, que le prédicateur fera bien d'exciter, de la manière la plus convenable, des sentiments d'amour envers Jésus-Christ. Dans ce dessein, il recommandera à ses auditeurs d'avoir soin chacun de se procurer une image du crucifix, devant laquelle il viendra prier plusieurs fois le jour, et demander les grâces nécessaires, spécialement celle d'aimer Jésus-Christ jusqu'à la mort ; c'est par l'intercession de sa divine mère, de l'ange gardien, de tous les saints patrons, qu'ils demanderont cette grâce de l'amour de Dieu, qui comprend toutes les grâces.

5° Il convient aussi que, de temps en temps, le prédicateur enseigne au peuple quelques pieuses maximes, qui doivent être gravées dans le cœur de tout bon chrétien, pour le conserver dans la grâce de Dieu et dans la soumission à sa sainte volonté, par exemple : « O Dieu ! plutôt tout perdre, que de « vous perdre. Perdre Dieu, c'est tout perdre. Y a-t-il quelqu'un « qui nous ait plus aimés que Dieu ? Tout ce que Dieu veut « est bien ; ainsi nous devons tout accepter de lui, etc. » Il est encore utile d'insinuer quelques prières jaculatoires, qui raniment dans l'âme l'amour de Dieu, par exemple : « *Deus*

« *meus, et omnia*. Mon Dieu, c'est vous seul que je veux, et « rien de plus. Qui aimerai-je, si ce n'est vous, ô Jésus, qui « êtes mort pour moi ? etc. » Ces affections vives aident beaucoup à tenir allumé dans les cœurs le feu sacré du divin amour.

## DEUXIÈME POINT.

De la dévotion envers la mère de Dieu.

1° Durant la mission, il faut également inspirer souvent la dévotion pour la mère de Dieu. Cette dévotion n'est pas une de celles qu'on appelle de simple surrogation ; comme le disent un grand nombre de saints et tous les maîtres de la vie spirituelle, elle est réputée nécessaire pour le salut éternel, non pas de nécessité absolue, mais au moins de nécessité morale ; aussi est-il permis de mal augurer de celui qui est habituellement étranger à une telle dévotion. Il doit nous suffire, pour en être convaincus, de savoir que l'Église nous fait appeler la sainte Vierge notre espérance, en nous la faisant saluer de ce nom en chœur dans toutes les églises, soit cathédrales, soit appartenant aux religieux, en cette manière : *Spes nostra, salve*.

2° A cela correspondent les paroles suivantes de saint Bernard, quand il appelle Marie un aqueduc plein jusqu'aux bords, afin que tous reçoivent de sa plénitude<sup>1</sup> Il dit dans un autre endroit que Jésus-Christ, « ayant à racheter le genre humain, a transféré à Marie tout le prix de sa rédemption<sup>2</sup> » Ailleurs il ajoute : « S'il y a pour nous quelque espérance de grâce ou de salut, sachons que c'est en elle que s'en trouve la source<sup>3</sup> » Dans un autre endroit : « Aucune grâce ne descend du ciel

<sup>1</sup> Plenus aquæductus, ut accipiant cæteri de ejus plenitudine. (*Serm. de Aquæduct.*)

<sup>2</sup> Redempturus humanum genus, universum pretium contulit in Mariam (*De Nativ. B. V.*)

<sup>3</sup> Si quid spei nobis est, si quid gratiæ, si quid salutis, ab ea noverimus redundare. (*Serm. de Nativ. B. V. vel de Aquæduct.*)

sur la terre, autrement que par le canal de Marie<sup>1</sup> » Dans un autre : « Telle est la volonté de Dieu, qui a voulu que toutes les grâces nous viennent par Marie<sup>2</sup> » De là vient que le P Noël Alexandre, en se fondant sur ce célèbre passage de saint Bernard, a dit : « Dieu veut que tous les avantages que nous attendons de lui, nous les obtenions par la puissante intercession de la Vierge mère<sup>3</sup> » La même pensée a été reproduite par le P Contenson, lorsqu'il a dit que personne ne participera au sang de Jésus-Christ que par l'intercession de sa divine mère, en mettant ces paroles dans la bouche du Sauveur<sup>4</sup> Mais pourquoi devons-nous espérer d'obtenir de Dieu tous les biens par l'entremise de Marie ? Le même saint Bernard en donne la raison, en disant quelque part que c'est parce que Marie a tout pouvoir auprès de Dieu pour en obtenir les grâces que nous désirons, et toute bonne volonté envers nous pour nous sauver<sup>5</sup> Ailleurs il déclare que Marie est l'unique fondement de son espérance<sup>6</sup> Il nous exhorte, dans un autre endroit, à demander à Dieu au nom de Marie toutes les grâces que nous désirons<sup>7</sup> Enfin saint Bernard, par les belles paroles qui suivent, nous assure que nous obtiendrons la grâce divine et notre salut éternel, si nous persévérons dans la dévotion envers Marie : « En vous mettant à sa suite, vous n'avez point à craindre de vous égarer ; en vous recommandant à elle, vous n'avez point à vous désespérer ; en pensant à elle, vous n'avez point à vous tromper ; en vous tenant à elle, vous ne tomberez point ; en vous mettant sous sa protection, vous n'avez

<sup>1</sup> Nulla gratia venit de cœlo ad terram, nisi transeat per manus Mariæ. (*Serm. in Virg. Nat.*)

<sup>2</sup> Sic est voluntas ejus, qui totum nos habere voluit per Mariam. (*Serm. de Nat. vel de Aquæduct.*)

<sup>3</sup> Vult Deus, ut omnia bona ab ipso expectemus, potentissima Virginis matris intercessione impetranda. (*Epist. 76, t. 4, theol. mor. in calce.*)

<sup>4</sup> Nullus sanguinis mei particeps erit, nisi intercessione matris meæ. (*Theo. t. II, l. 10, d. 4, c. 1.*)

<sup>5</sup> Nec facultas ei deesse poterit, nec voluntas. (*Serm. 1, in Assumpti.*)

<sup>6</sup> Filioli, hæc maxima mea fiducia, hæc tota ratio spei meæ. (*Serm. de Nativ. vel de Aquæduct.*)

<sup>7</sup> Quæramus gratiam, et per Mariam quæramus, quia mater est. (*Ibid.*)

rien à redouter ; en vous attachant à elle, vous ne vous fatiguerez point en vain ; en vous la rendant propice, vous parviendrez à votre but<sup>1</sup> »

3° A ce sentiment de saint Bernard, nous pouvons joindre ce que plusieurs autres saints ont écrit en parlant de Marie. Ainsi saint Ephrem : « O vierge très-pure, toute notre confiance repose sur vous<sup>2</sup> » Saint Bonaventure : « Personne ne peut entrer dans le ciel autrement que par Marie, qui en est comme la porte<sup>3</sup> » Saint Bernardin de Sienne : « Toutes les grâces, tous les dons enfin quels qu'ils soient, sont distribués par elle à qui elle le veut, quand elle le veut, et de la manière qu'elle le veut<sup>4</sup> » Et ailleurs : « Vous êtes la dispensatrice de toutes les grâces ; notre salut est entre vos mains<sup>5</sup> » Saint Pierre Damien : « Rien ne vous est impossible, puisqu'il vous est possible de rendre l'espérance du salut à ceux-là mêmes qui ont perdu l'espérance<sup>6</sup> » Il ajoute que le fils honore sa mère en ne lui refusant aucune des choses qu'elle lui demande<sup>7</sup> J'omets mille autres passages de graves auteurs, qui expriment la même pensée, pour ne pas trop étendre cet écrit. Mais de tous ces passages nous sommes en droit de conclure que la dévotion envers la sainte Vierge est non-seulement utile, mais encore moralement nécessaire, comme le dit saint Bernard, cité plus haut : *Nulla gratia venit de cœlo ad terram, nisi transeat per manus Mariæ*, ce sentiment est aujourd'hui très-commun parmi les catholiques, comme nous l'avons prouvé dans notre livre des Gloires de Marie.

<sup>1</sup> Ipsam sequens, non devias ; ipsam rogans, non desperas ; ipsam cogitans, non erras ; ipsa tenente, non corrui ; ipsa protegente, non metuis ; ipsa duce, non fatigaris ; ipsa propitia, pervenis. (*Hom. 1, Super Missus.*)

<sup>2</sup> Non nobis est alia quam in te fiducia, o Virgo sincerissima.

<sup>3</sup> Nullus potest in cœlum intrare, nisi per Mariam transeat tanquam per portam. (*Serm. 71, c. 3.*)

<sup>4</sup> Omnia dona et gratiæ, quibus vult, quando vult, et quomodo vult, per ipsius manus dispensantur. (*Serm. 61.*)

<sup>5</sup> Tu dispensatrix omnium gratiarum, salus nostra de manu tua est. (*Serm. 1, de Nat. B. V.*)

<sup>6</sup> Nihil tibi impossibile, cui possibile est etiam desperatos in spem salutis relevare. (*Serm. 1, de Nat. B. V.*)

<sup>7</sup> Filius nihil negans honorat.

4<sup>o</sup> Ce sentiment ne plaît pas cependant à Muratori, qui dit dans son livre de la *Dévotion réglée*, que la proposition qui consiste à dire que Dieu n'accorde aucune grâce que par l'entremise de Marie, est une hyperbole et une exagération qui a échappé à quelques saints de leur bouche dans un moment de ferveur. Mais je ne sais comment ce grand littérateur a pu traiter cela d'hyperbole, après que Jésus-Christ a daigné choisir cette créature privilégiée pour sa mère et pour sa coopératrice dans la rédemption du monde. On ne peut certes nier qu'il soit très-convenable que, Marie l'ayant pendant sa vie honoré et aimé plus que tous les hommes et les anges, Jésus-Christ l'ait élevée à la prérogative d'être l'intermédiaire de toutes les grâces nécessaires au salut, et qui sont les fruits des mérites du Sauveur, d'être enfin comme le canal de ses grâces, ainsi que s'exprime saint Bernard à ce sujet. On est d'autant plus porté à le croire que l'Eglise, dans le *Salve Regina*, nous fait appeler cette divine mère notre vie et notre espérance: *Vita, spes nostra, salve*. On doit donc craindre beaucoup pour le salut de celui qui regarde avec indifférence la dévotion envers la sainte Vierge et néglige de lui demander son intercession ; car, suivant l'opinion de saint Bernard, il se ferme le canal des grâces nécessaires à son salut. Et c'est là ce que le prédicateur doit inculquer par-dessus tout à son auditoire.

#### TROISIÈME POINT.

Sur la nécessité de la prière pour faire notre salut.

1<sup>o</sup> Sur la nécessité de la prière, il faut observer que, quoique Dieu ait un grand désir de sauver tous les hommes, comme le dit l'Apôtre<sup>1</sup>, et que, d'après la remarque de saint Thomas sur ces paroles, le Seigneur, voulant sauver tout le monde, ne laisse manquer personne, autant qu'il est en lui, de la grâce

<sup>1</sup> Qui omnes homines vult salvos fieri. (I *Tim.* II, 4.)

nécessaire<sup>1</sup>, cependant les théologiens enseignent que nul n'est sauvé sans le secours de Dieu, et que ce secours ne s'obtient que par la prière<sup>2</sup>, comme l'a écrit Gennade. Saint Augustin ajoute, qu'excepté les premières grâces, comme la vocation à la foi où à la pénitence, Dieu n'en accorde qu'autant qu'on les demande, ce qui est vrai surtout de la persévérance finale<sup>3</sup>. D'où les théologiens concluent communément, avec saint Basile, saint Chrysostome et le même saint Augustin, que la prière est nécessaire aux adultes de nécessité de moyen<sup>(a)</sup>, en sorte que, sans la prière, il est impossible, dans l'ordre actuel, d'être sauvé.

2° C'est ce qu'enseigne l'Écriture par ces paroles : « Il faut toujours prier<sup>4</sup>, » comme par ces autres : « Demandez et vous recevrez<sup>5</sup> » Et par ces autres encore : « Priez sans interruption<sup>6</sup> » En effet saint Thomas fait observer<sup>7</sup>, que ces mots *oportet*, *petite*, *orate* forment un précepte obligatoire sous peine de péché mortel, spécialement dans trois cas : 1° quand on est en état de péché mortel, 2° quand on est en grand péril de pécher mortellement, 3° quand on est en grand péril de mort. En dehors de ces cas, les docteurs disent<sup>8</sup>, que celui qui néglige pendant un mois ou deux de se recommander à Dieu, pèche mortellement ; la raison en est qu'ordinairement dans cet intervalle, le démon, qui rôde sans cesse autour des âmes pour les perdre, ne manque pas d'exciter quelque grande tentation, et que celui qui, dans les grandes tentations ne prie pas

<sup>1</sup> Et ideo gratia nulli deest, sed omnibus, quantum in se est, se communicat. (*In Epist. ad hebr. lect. 3.*)

<sup>2</sup> Nullum salutem nisi Deo auxiliante operari ; nullum nisi orantem auxilium promereri. (*De eccles. dogm. inter oper. S. Aug.*)

<sup>3</sup> Alia non nisi orantibus præparasse, sicut usque in finem perseverantiam. (*S. de persev. c. 3, et 16.*)

<sup>4</sup> Oportet semper orare. (*Luc. xviii, 1.*)

<sup>5</sup> Petite et accipietis. (*Joan. xvi, 24.*)

<sup>6</sup> Sine intermissione orate. (*I Thess. v, 17.*)

<sup>7</sup> (*3 p. qu. 39, art. 5.*)

<sup>8</sup> (*V. Lessius des just. l. 2, c. 37, d. 3, n. 9 et seq.*)

(a) Voir ce qui a été dit à ce sujet dans l'ouvrage intitulé : *Le grand moyen de la prière*, tom. V, de cette édition, 1<sup>re</sup> partie, chap. 1<sup>er</sup>. (L'éditeur.)

et ne demande pas à Dieu son secours pour ne point tomber, succombera facilement. En effet, soyons bien persuadés que sans la grâce de Dieu, nous n'avons pas la force de résister aux mouvements violents de nos mauvaises passions, non plus qu'aux suggestions captieuses de l'ennemi qui nous assaille, alors même que nous avons formé mille bons propos et fait à Dieu mille promesses ; car, si nous ne nous recommandons à Dieu, nous serons alors certainement vaincus. D'autant plus que le concile de Trente condamne quiconque ose dire que l'homme, une fois en état de grâce, peut y persévérer sans un secours spécial de Dieu<sup>1</sup> Ainsi, pour persévérer, il ne suffit pas des grâces ordinaires, mais il faut une grâce extraordinaire, qui ne s'obtient que par le moyen de la prière.

3<sup>o</sup> Rien n'est plus propre à nous encourager à prier, que les innombrables promesses que Dieu a faites, tant dans l'ancien que dans le nouveau Testament, d'exaucer quiconque le prierait. Ce qui doit surtout nous donner ce courage, c'est de considérer les deux promesses dont Jésus-Christ a voulu accompagner le commandement qu'il nous a fait de prier, en nous donnant la certitude d'obtenir les grâces que nous lui demanderons en son nom : l'une ainsi conçue : « En vérité, en vérité, je vous le dis, si vous demandez quelque chose à mon père en mon nom, il vous le donnera<sup>2</sup> ; » l'autre formulée de cette autre manière : « Si vous me demandez quelque chose en mon nom, je le ferai<sup>3</sup> » Ainsi, quand nous prions Dieu au nom de son fils, ou le fils en son propre nom, nous devons, nous, être certains d'obtenir la grâce demandée, parce que Dieu ne saurait manquer à ses promesses ; à la condition cependant que la grâce sollicitée soit un bien spirituel, car les promesses divines n'ont pas pour objet les biens temporels, Dieu ne nous les accorde qu'autant qu'ils sont utiles à nos âmes. Mais, quand

<sup>1</sup> Si quis dixerit, justificatum vel sine speciali auxilio Dei in accepta justitia perseverare posse, vel cum eo non posse, anathema sit. (*Sess. 6, 22.*)

<sup>2</sup> Amen, amen dico vobis : si quid petieritis in nomine meo, dabit vobis. (*Joan. xvi, 23.*)

<sup>3</sup> Si quid petieritis me in nomine meo, hoc faciam. (*Joan. xiv, 14.*)

ce sont des biens spirituels, dit l'apôtre saint Jacques, que chacun les demande avec confiance, parce que Dieu les donne avec abondance, et sans reprocher à personne ses bienfaits<sup>1</sup>. Ces deux dernières paroles sont très expressives ; elles signifient que, lorsqu'on adresse à Dieu une prière utile au salut, et qu'on prie avec foi, Dieu nous exauce certainement ; et alors même qu'on lui a été infidèle, il accorde la grâce qu'on lui demande sans reprocher à celui qui la reçoit ses infidélités passées. Quand donc nous demandons des grâces spirituelles, nous devons croire fermement que nous les obtiendrons, et nous les recevrons effectivement, comme Jésus-Christ nous l'assure dans l'Évangile de saint Marc, par ces paroles : « Tout ce que vous demanderez dans vos prières, croyez que vous le recevrez, et vous serez exaucés<sup>2</sup> » Après cela, le prédicateur ne devra pas manquer de recommander à celui qui prie de recourir toujours à l'intercession de Marie, suivant l'avertissement qu'en a donné saint Bernard, par les paroles citées plus haut : *Quæramus gratiam, et per Mariam quæramus.*

4° Je ne saurais terminer ce point de la nécessité de la prière, sans me plaindre tant des prédicateurs que des auteurs de livres de dévotion, qui en parlent peu ; je me plains beaucoup plus encore des confesseurs qui prennent peu de soin d'avertir leurs pénitents de cette nécessité de prier dans les tentations. Ils se bornent à leur faire faire le ferme propos et la promesse de ne plus offenser Dieu ; mais ils ne prennent pas la peine de leur faire comprendre que, lorsqu'ils sont tentés de pécher, spécialement s'il s'agit d'impureté, les propos et les promesses servent peu si l'on n'invoque pas Dieu à son secours. Lorsque la tentation est forte, on doit aussitôt se recommander à Dieu avec ferveur ; si la tentation ne cesse point, il ne faut pas cesser non plus d'implorer le secours de Dieu pour ne pas succomber, jusqu'à ce que la tentation ait fini ou du moins soit affaiblie. L'expérience prouve que l'invocation des saints noms de Jésus

<sup>1</sup> Postulet a Deo, qui dat omnibus affluenter, nec improperat. (*Jacob. I, 5.*)

<sup>2</sup> Omnia quæcumque orantes petitis, credite quia accipistis, et evenient vobis. (*Marc. XI, 14.*)

et de Marie, dans les tentations, est d'un secours merveilleux pour empêcher de consentir. C'est ce qui me fait dire que, si l'on voit tant de rechutes de la part d'âmes pénitentes et contrites, la cause en est dans la négligence des confesseurs à leur inculquer que, dans les suggestions du démon, il faut aussitôt demander à Dieu son assistance.

5° On s'étonnera peut-être, en lisant cet appendice, que je recommande aux prédicateurs des missions de s'attacher à inculquer aux auditeurs qu'ils doivent recourir à Dieu, quand ils sont tentés, et (ainsi que nous l'avons dit dans le second point) se recommander souvent à la sainte Vierge, puisque les prédicateurs ne manquent pas ordinairement, surtout dans le dernier sermon, d'appuyer sur ces deux choses, la recommandation à Dieu dans les tentations, et la dévotion envers Marie. Oui, je sais que tel est l'usage ; mais je réponds que, pour que les auditeurs se proposent fermement d'exécuter ces deux points si importants pour le salut, il ne suffit pas de les y exhorter une fois, et de leur rappeler ces deux choses dans le dernier sermon ; il est nécessaire d'en parler dans tous, afin qu'elles restent imprimées dans leur mémoire, et qu'ils les mettent en pratique à l'avenir.

#### QUATRIÈME POINT.

Sur la fuite des occasions dangereuses.

1° Il faut insister fréquemment dans les missions sur ce quatrième point, car les âmes se perdent en foule pour n'avoir pas voulu fuir les occasions dangereuses. Oh combien se trouvent maintenant en enfer qui s'écrient en gémissant : malheureux que je suis, si j'avais fui cette occasion, je ne serais pas damné pour l'éternité ! Celui qui aime s'exposer au danger à offenser Dieu, y périra, dit l'Esprit-Saint<sup>1</sup> Saint Thomas d'Aquin en donne la raison ; dans son commentaire sur ce texte, il dit que lorsque nous nous exposons volontairement au péril, ou que

Oui amat periculum in illo peribit. (*Eccl.* III, 27.)

nous ne nous en éloignons pas, Dieu nous y abandonne<sup>1</sup> C'est ce qui a fait dire à saint Bernardin de Sienne que, de tous les conseils donnés par Jésus-Christ, celui de fuir les occasions du péché est le plus important, et qu'il est, pour ainsi dire, le fondement de la religion.

2° Le prédicateur doit donc avertir le peuple que, lorsqu'une tentation s'élève, et surtout lorsque l'occasion est actuelle, celui qui est tenté doit se garder de se mettre à raisonner avec le tentateur. Le démon désire précisément qu'on parle avec lui, parce qu'il lui devient alors facile de remporter la victoire. Il faut s'éloigner sur-le-champ de l'occasion, en invoquant les saints noms de Jésus et de Marie, sans donner audience à l'ennemi qui nous tente :

3° Saint Pierre nous a dit dans ses épîtres que le démon rôde incessamment autour de chacun de nous pour nous dévorer<sup>2</sup> Saint Cyprien, expliquant ce texte, dit que l'ennemi<sup>3</sup> examine s'il est un endroit par où il puisse pénétrer dans l'âme ; lorsqu'il se présente une occasion dangereuse, voilà la porte, dit alors le démon, qui m'ouvre l'accès de cette âme ; aussitôt il se met à la tenter, et quand on néglige de fuir l'occasion, on succombe presque toujours, surtout s'il s'agit d'un péché d'impureté. Aussi le démon se met beaucoup moins en peine de nos bons propos et de nos promesses de ne plus offenser Dieu, que de nous voir fuir les occasions : car l'occasion dont on ne s'éloigne pas devient comme un bandeau placé devant les yeux, qui nous fait oublier toutes les vérités éternelles, toutes les lumières reçues, toutes les promesses faites à Dieu. Si quelqu'un se trouve comme embourbé dans des péchés impurs, il doit fuir non-seulement les occasions prochaines, mais encore les occasions éloignées, parce que la nature même de ses habitudes rendrait la résistance plus faible. Il ne faut pas objecter que c'est là une occasion nécessaire, qu'on n'est pas tenu de

<sup>1</sup> Cum exponimus nos in periculo, Deus nos dereliquit in eo.

<sup>2</sup> Adversarius vester diabolus circuit quærens quem devoret. (I Pet. v, 8.)

<sup>3</sup> Explorat an sit pars cujus aditu penetret.

fuir, puisque Jésus-Christ a dit<sup>1</sup> : Si votre œil droit vous scandalise, arrachez-le (pour ne pas vous damner), et jetez-le loin de vous. *Projice abs te*, fuyez cette occasion, quoiqu'elle soit éloignée, car votre faiblesse la rend prochaine pour vous.

4<sup>o</sup> Saint François d'Assise, parlant des personnes qui ont la crainte de Dieu, donne un autre excellent avis au sujet des occasions éloignées ; il dit que dans ces occasions le démon ne tente pas tout d'abord les âmes timorées de commettre des fautes graves, mais qu'il s'efforce de les lier par des fautes légères, de telle sorte qu'avec le temps ces fautes deviennent une chaîne qui sert au démon à entraîner l'âme jusqu'au péché mortel. C'est pourquoi dans nos relations avec les personnes d'un sexe différent, nous devons être attentifs à briser dès le principe toute espèce d'attachement, quelque faible qu'il soit, et à éviter même les occasions éloignées, comme les regards fixes et directs, les saluts affectueux, les billets, les présents et surtout les paroles tendres.

5<sup>o</sup> Il faut bien se persuader par-dessus tout que nous, qui sommes de chair, nous n'avons point par nous-mêmes la force de conserver la vertu de chasteté ; Dieu seul dans sa bonté peut nous accorder cette force. Il est vrai que le Seigneur exauce quiconque le prie ; mais lorsqu'on s'expose à l'occasion, et que, la connaissant, on ne s'en éloigne pas, encore bien qu'on prie, Dieu ne nous exauce plus, suivant cet avertissement de l'Esprit-Saint déjà cité : *Qui amat periculum, in illo peribit*. Mon Dieu, combien n'avons pas vu de personnes vivant même saintement, qui pour n'avoir pas fui les occasions de cette nature, ont succombé et se sont endurcies dans le péché ! « Opérez, nous dit l'Apôtre, votre salut avec crainte et tremblement<sup>2</sup> » Quiconque ne tremble pas et ne s'arrache pas aux occasions dangereuses, spécialement à celles de l'impureté, se sauvera bien difficilement.

<sup>1</sup> Si oculus dexter scandalizat te, erue eum et projice abs te. (*Matth.* v, 30.)

<sup>2</sup> Cum metu et tremore vestram salutem operamini. (*Philip.* ii. 12.)

6° Les avis sur la fuite des occasions dangereuses sont trop importants pour qu'il suffise que le prédicateur en parle une fois au peuple, et même qu'il y consacre un sermon entier, usage fort bon d'ailleurs ; mais ces mauvaises occasions sont si nombreuses, et les hommes sont si peu attentifs à les fuir, d'où résulte une grande ruine pour les âmes, qu'il est absolument nécessaire que dans la mission on revienne plusieurs fois sur la fuite des occasions dangereuses, parce que de là dépend le salut de plusieurs qui, bien que fréquentant la mission, n'auraient peut-être pas assisté à ce sermon.

7° J'ajoute un autre avis qu'il serait bon que le prédicateur donnât à tout le monde, spécialement aux confesseurs présents à ce sermon : lorsqu'un pénitent ne s'est jamais éloigné de l'occasion où il avait coutume de pécher, il est nécessaire qu'il fasse une confession générale, parce qu'on doit présumer alors que toutes celles qu'il a faites en cet état sont nulles. Il en est de même de ceux qui aussitôt après s'être confessés de leurs péchés, et sans avoir jamais donné aucun signe d'amendement, sont retombés dans leurs anciennes habitudes, il n'y a qu'une confession générale qui puisse les porter à changer de vie.

#### CINQUIÈME POINT

Sur la perte des âmes qui, par honte, taisent leurs péchés en confession.

1° Dans les missions, il faut encore inculquer avec force et à plusieurs reprises la nécessité de vaincre la honte qu'on éprouve à confesser ses péchés. Ceux qui ont l'expérience des missions n'ignorent pas que cette maudite honte peuple l'enfer de damnés. Aussi la réparation de ce malheur est le plus grand fruit des missions, qui, par ce motif, sont non-seulement utiles, mais nécessaires dans les campagnes ; en effet comme les confesseurs s'y trouvent en petit nombre, et y sont d'ailleurs le plus souvent parents ou amis de leurs pénitents, cette honte n'en a que plus d'empire pour faire cacher les péchés en confession.

2° C'est pitié de voir combien d'âmes le démon gagne à lui, surtout en matière de péchés impurs. Satan fait perdre la honte au moment où on les commet, et la fait renaître au moment de s'en accuser. C'est ce qui a fait dire à saint Chrysostome : « Dieu nous a donné la honte pour que nous ne commettions pas le péché, et la confiance pour que nous en fassions la confession ; mais le démon intervertit les rôles, en donnant la confiance pour commettre le péché, et la honte après cela pour ne pas s'en confesser<sup>1</sup> »

3° Hélas ! âme chrétienne, vous avez péché, et si vous ne vous confessez pas, vous serez damnée. Pourquoi donc ne confesseriez-vous pas votre péché ? La honte, dites vous, m'empêche. Mais ignorez-vous que pour n'avoir pas surmonté cette honte, vous brûlerez pendant l'éternité dans le feu éternel de l'enfer ? On doit avoir honte d'offenser un Dieu si bon qui nous a créés ; on ne doit pas avoir honte d'avouer les offenses qu'on a commises envers lui. Mais si vous voulez taire vos péchés, du moins ne vous confessez pas ; aux péchés commis ajouterez-vous les sacrilèges d'une mauvaise confession ? Savez-vous ce que vous faites en commettant un sacrilège ? Pour vous guérir du péché commis qui vous a mérité l'enfer, vous avez un remède dans le sang de Jésus-Christ, qui sauvera votre âme, si vous vous en confessez bien ; mais taire vos péchés, c'est fouler aux pieds le sang de Jésus-Christ lui-même.

4° La mission actuelle est pour vous une bonne occasion de confesser vos péchés à un prêtre qui ne vous connaît pas, qu'après la mission vous ne reverrez plus, et qui ne vous reverra plus lui-même ; ne la négligez pas, car peut-être Dieu ne vous en ménagerait-il plus une pareille à l'avenir, et vous seriez damné. Songez que, si vous ne vous confessez pas à présent, le démon établira son empire absolu dans votre âme ; Dieu vous abandonnera peut-être, et il n'y aura plus

<sup>1</sup> Pudorem dedit Deus peccato, confessioni fiduciam ; invertit rem diabolus, peccato fiduciam præbet, confessioni pudorem.

d'espérance pour vous. Allons ! prenez courage, allez vous confesser sur-le-champ ; qu'est-ce qui vous retient ? Mais voici les prétextes que suggère le démon.

5° Mais que dira mon confesseur en apprenant que j'ai péché ? Ce qu'il dira ? Que vous avez été faible comme tant d'autres ; que vous avez mal fait de pécher, mais que c'est une action glorieuse de vaincre la honte pour vous en confesser. Mais il ne manquera pas de me faire une forte réprimande ? Non, et pourquoi le ferait-il ? Sachez que les confesseurs ne peuvent avoir une plus grande consolation que de rencontrer une âme pénitente qui confesse ses péchés, parce qu'ils peuvent l'absoudre en toute sûreté et la délivrer de l'enfer.

6° Mais, réplique cette âme, je n'ai pas assez de confiance en mon confesseur pour lui découvrir ce péché. Eh bien ! adressez-vous à un autre prêtre du lieu, ou à un étranger — Mais si mon confesseur sait que je me suis adressée à un autre, il s'en offensera et ne voudra plus m'entendre à l'avenir. La crainte de blesser votre confesseur vous ferait donc commettre un sacrilège et mériter l'enfer ! Une fois dans l'abîme, votre confesseur pourra-t-il vous en retirer ?

7° Mais qui sait si ce nouveau confesseur ne déclarera pas aux autres mon péché ? Comment êtes-vous assez insensée pour supposer que votre confesseur voudra commettre un crime si énorme, que de rompre le sceau de la confession, et de déclarer vos péchés aux autres ? A combien de confesseurs faut-il que vous découvriez vos fautes ? Il suffit que vous vous en accusiez une seule fois à un prêtre qui, après avoir entendu votre confession, en entendra cent autres semblables. Mais comment concevez-vous tant de craintes déraisonnables, et n'avez-vous pas celle d'être damnée en taisant votre péché, ce qui vous laissera toujours sans consolation et sans repos ? car en ne le confessant pas, il vous restera dans l'âme comme une vipère qui vous rongera le cœur pendant toute cette vie, et après votre mort pendant toute l'éternité.

8° Courage donc ! hâtez-vous de découvrir au confesseur le fond de votre conscience, et aussitôt que vous vous serez con-

fessée, vous retrouverez la paix depuis longtemps perdue, et vous remercierez Dieu à jamais de vous avoir donné la force de vaincre le démon. Allons ! ôtez vite de votre cœur cette vipère qui vous tourmente ; confessez-vous, faites la paix avec Dieu. Ecoutez, il suffira de dire à votre confesseur : Mon père, il me vient un scrupule sur le passé, mais j'ai honte de le dire. Dites cela, et ce sera ensuite à votre confesseur à vous délivrer de ce serpent qui vous fait éprouver par anticipation le supplice de l'enfer.

9° Tels sont les futiles prétextes dont s'autorisent tant de pauvres âmes pour cacher leur péchés et se damner. Mais comme cette mauvaise honte n'a que trop d'empire, surtout chez les femmes, il faut avoir soin d'insister auprès d'elles sur les réponses aux faux prétextes qu'insinue le démon pour empêcher qu'on ne s'accuse de ses fautes.

10° Je sais du reste que dans toutes les missions on fait ordinairement un sermon particulier sur ce point ; mais cette matière est si importante qu'un sermon ne suffit pas : 1° Parce qu'il peut arriver que les âmes qui en ont le plus besoin n'y assistent pas ; 2° parce qu'aux personnes qui ont caché pendant bien longtemps leurs péchés, il ne suffit pas d'indiquer une fois le remède, il faut que le prédicateur traite souvent ce sujet, que je regarde comme le plus important de la mission, puisque beaucoup de personnes, qui ont assisté à tous les sermons, continuent néanmoins de taire leurs péchés. Il faut y insister surtout en prêchant dans les conservatoires où se trouvent réunies et mêlées un grand nombre de filles et de femmes, parce que les occasions, et par là même les fautes, y sont fréquentes ; et d'autant plus qu'il est difficile de se procurer en ces lieux un confesseur auquel on puisse se confesser avec moins de répugnance : il faut donc revenir souvent sur la mauvaise honte qui fait garder le silence sur les péchés, et jeter la frayeur dans les esprits en citant des exemples funestes de confessions sacrilèges.

11° Il est d'usage dans toutes les missions de notre congrégation que le catéchiste rapporte chaque jour un de ces

exemples. On en trouvera un grand nombre dans les bons auteurs, et j'en ai rapporté plusieurs à la fin de mon instruction au peuple (a). Il est, je crois, utile que le prédicateur s'en serve pour fortifier ses discours. Du reste, ces observations ont pour objet non-seulement les sermons, mais les instructions, la méditation et même les exercices spirituels que les missionnaires donnent aux prêtres, car parmi ces prêtres il se trouve plusieurs curés et prédicateurs d'avent et de carême, et d'autres ecclésiastiques qui sont jaloux de prêcher avec fruit.

(a) Voir plus haut, page 444 et suiv.

(L'éditeur.)

# DE L'AMOUR DIVIN

ET

## DES MOYENS DE L'ACQUÉRIR

---

1 Dieu nous aime et, par là même qu'il nous aime beaucoup, il désire beaucoup aussi que nous l'aimions à notre tour ; et c'est pourquoi non-seulement il nous a appelés à l'aimer par tant d'invitations qu'il nous a faites dans les saintes Ecritures, et par tant de bienfaits généraux et particuliers dont il nous a comblés ; mais il a voulu encore nous obliger à l'aimer par un commandement exprès, en menaçant de l'enfer quiconque ne l'aime pas, et en promettant le paradis à ceux qui l'aiment. Il veut que tout le monde se sauve, et que personne ne se perde, comme l'enseignent, on ne peut plus clairement, saint Paul et saint Pierre. Dieu veut, dit saint Paul, que tous les hommes soient sauvés<sup>1</sup> « Dieu, dit saint Pierre à son tour, use de patience à cause de vous, ne voulant pas qu'il y en ait qui se perdent, mais que tous reviennent à pénitence<sup>2</sup> » Mais puisque Dieu veut que nous nous sauvions tous, pourquoi donc a-t-il créé l'enfer ? Ce n'est pas sans doute pour nous voir damnés ; mais c'est pour être aimé de nous. Si Dieu n'avait pas créé l'enfer, qui l'aimerait dans le monde ? Si, malgré tout ce qu'on leur enseigne de l'enfer, la plupart des hommes préfère se damner plutôt que d'aimer

<sup>1</sup> Omnes homines vult salvos fieri. (I *Tim.* II, 4.)

<sup>2</sup> Patienter agit propter vos, nolens aliquos perire, sed omnes ad pœnitentiam reverti. (I *Petr.* III, 9.)

Dieu ; encore une fois, je le répète, s'il n'y avait pas d'enfer, qui l'aimerait ? Voilà donc pourquoi le Seigneur a menacé d'une peine éternelle ceux qui ne veulent pas l'aimer : c'est afin que ceux qui refusent de l'aimer de bonne volonté, l'aiment au moins comme par force, en s'y voyant contraints par la crainte d'encourir de semblables peines.

2. Oh Dieu ! combien s'estimerait heureux et honoré l'homme à qui son roi dirait : Aimez-moi, comme je vous aime ! Un prince se garderait bien de s'abaisser jusqu'à ce point de demander à un de ses sujets de l'aimer ; mais Dieu, tant il est vrai qu'il est la bonté infinie, lui qui est le Seigneur de toutes choses, infiniment puissant, infiniment sage, un Dieu, en un mot, qui mérite un amour infini, un Dieu qui nous a enrichis de ses dons spirituels et temporels, ne dédaigne pas de nous demander notre amour ; bien plus il nous y exhorte, il nous commande de l'aimer, et il ne peut l'obtenir ? Que demande-t-il autre chose de nous, que d'être aimé ? « Que vous demande le Seigneur votre Dieu, disait-il à son peuple, sinon que vous vous pénétriez de sa crainte et que vous l'aimiez de tout votre cœur<sup>1</sup> ? » C'est aussi à cette fin que le Fils de Dieu est venu ici-bas converser avec nous, comme il le dit lui-même : « Je suis venu, nous dit-il, apporter le feu sur la terre, et que veux-je autre chose sinon qu'il s'y allume<sup>2</sup> ? » Comme si un Dieu qui possède en lui-même une félicité sans bornes ne pouvait être heureux sans être aimé de nous, comme le dit saint Thomas : *Quasi sine te beatus esse non posset.*

3. Nous ne pouvons donc douter que Dieu nous aime, et qu'il nous aime beaucoup ; et c'est parce qu'il nous aime beaucoup, qu'il veut que nous l'aimions de tout notre cœur. De là vient qu'il dit à chacun de nous : « Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur<sup>3</sup> ; » et qu'ensuite il ajoute : « Vous tiendrez ces paroles gravées dans votre cœur, et vous

<sup>1</sup> Quid Dominos Deus petit a te, nisi ut timeas Dominum Deum tuum, et diligas eum ? (*Deut.* x, 12.)

<sup>2</sup> Ignem veni mittere in terram, et quid volo nisi ut accendatur ?

<sup>3</sup> Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo. (*Deut.* vi, 5.)

les méditez, soit que vous demeuriez assis dans votre maison, soit que vous alliez en voyage, que vous dormiez ou que vous soyez éveillé, et vous les attacherez à votre main pour qu'elles vous servent de mémorial, et elles seront continuellement pressantes à vos yeux ; et vous les imprimerez sur le seuil et sur la porte de votre maison <sup>1</sup> » On voit dans ces paroles le désir ardent que Dieu a d'être aimé de chacun de nous ; il veut que nous gravions son précepte dans notre cœur, afin que nous ne l'oublions jamais ; il veut que nous le méditions quand nous sommes dans notre maison, quand nous voyageons, quand nous allons dormir, et quand nous nous éveillons. Il veut que nous l'attachions à nos mains comme un signe de souvenir, afin que partout où nous nous trouverons, nous l'ayons devant les yeux ; et c'est pour cela que les Phariséens, prenant ce précepte à la lettre, le portaient sur un parchemin attaché au bras droit et sur une bandelette attachée au front, selon ce que rapporte saint Matthieu <sup>2</sup>

4. Heureuse flèche, s'écriait saint Grégoire de Nysse, que celle qui fait entrer avec elle dans le cœur le Dieu qui l'a lancée <sup>3</sup> Ce saint père veut dire que quand Dieu fait pénétrer dans un cœur une flèche d'amour, c'est-à-dire une excitation soudaine de la grâce, une lumière spéciale qui lui met dans tout son jour sa bonté, l'amour qu'il lui porte et le désir qu'il a d'en être aimé, Dieu lui-même y entre avec cette flèche d'amour, puisqu'il est à la fois celui qui lance la flèche et l'amour même que la flèche porte avec elle : car « Dieu est charité, » comme le dit saint Jean <sup>4</sup> Et de même que la flèche reste plantée dans le cœur qu'elle a atteint, de même aussi, quand Dieu a atteint une âme d'un trait de son amour,

<sup>1</sup> Eruntque verba hæc in corde tuo... et meditareris in eis sedens in domo tua, et ambulans in itinere, dormiens atque consurgens, et ligabis ea quasi signum in manu tua, eruntque et movebuntur inter oculos tuos : scribesque ea in limine et ostiis domus tuæ. (*Deut.* vi, 6-9.)

<sup>2</sup> (*Matth.* xxiii, 5.)

<sup>3</sup> Beata sagitta quæ simul in cor adducit sagitterium Deum! (*In Cant. hom.* i.)

<sup>4</sup> Quoniam Deus charitas est. (*I Joan.* iv, 8.)

il vient pour rester toujours uni à cette âme qu'il a touchée. Persuadons-nous donc, ô vous qui que vous soyez, que Dieu seul nous aime véritablement. L'amour de nos parents, de nos amis et de tous les autres qui prétendent nous aimer, si l'on excepte ceux qui nous aiment uniquement en vue de Dieu, n'est pas un amour véritable, c'est un amour intéressé et qui prend sa source dans l'amour-propre qui s'en fait la règle.

Oui, mon Dieu, je vois bien que vous êtes le seul qui m'aimez et qui vouliez mon bonheur, non que vous y trouviez votre intérêt, mais par pure bonté et sans autre motif que l'amour que vous me portez; et moi ingrat! je n'ai causé à personne autant de déplaisirs, autant d'amertumes qu'à vous, qui m'avez tant aimé. O mon Jésus, ne permettez pas que je continue de vous payer d'ingratitude. Vous m'avez aimé véritablement, et moi aussi je veux vous aimer véritablement pendant ce qui me reste de vie. Je vous dis avec sainte Catherine de Gênes: O mon amour! non, plus de péchés, plus de péchés, je ne veux aimer que vous, et rien de plus.

5. Saint Bernard dit qu'une âme qui aime Dieu véritablement ne peut vouloir que ce que Dieu veut, *non potest velle nisi quod vult Deus*. Prions le Seigneur qu'il nous pénètre de son amour, puisqu'une âme qui en est pénétrée ne sait ni ne peut vouloir que ce que Dieu veut, et se dépouille de tous ses désirs d'amour-propre. Ce dépouillement, avec l'abandon qu'elle fait à Dieu d'elle-même, est la flèche dont elle perce à son tour le Seigneur, qui s'en déclare blessé, comme il le dit à l'épouse sacrée en ces mêmes termes: « Vous avez blessé mon cœur, ma sœur, mon épouse<sup>1</sup> »

6. Qu'elle est belle l'expression dont saint Bernard se sert à ce sujet! « Apprenons, dit-il, à lancer nos cœurs jusqu'à Dieu! *Discamus jaculari corda in Deum*. Quand une âme se donne tout entière à Dieu sans réserve, alors elle lance en quelque sorte son cœur comme un dard vers le cœur de Dieu,

<sup>1</sup> *Vulnerasti cor meum, soror mea, sponsa. (Cant. v, 7.)*

qui se déclare son prisonnier et sa conquête. L'exercice que toutes les âmes qui se sont données à Dieu font dans l'oraison, le voici : *Jaculantur corda in Deum*. Elles se donnent tout entières à Dieu, et réitèrent sans discontinuer le même acte par des élancements amoureux, tels que ceux-ci : *Deus meus et omnia* : ô mon Dieu, je ne veux que vous, que vous seul. — Seigneur, je me donne toute à vous, et si je ne sais pas me donner tout entière comme je le dois, prenez-moi. — Eh ! que voudrais-je aimer, ô mon Jésus, si je ne vous aimais pas, vous qui êtes mort pour moi ? — *Trahe me post te* : ô mon Sauveur, retirez-moi à la fange de mes péchés, et attirez-moi à votre suite. — Enchaînez-moi à vous, Seigneur, et tenez-moi bien serré par les chaînes de votre amour, pour empêcher que je ne vous quitte. — Je veux être toute à vous ; Seigneur, m'avez-vous comprise ? Je veux être toute, tout entière à vous ; c'est à vous de faire que je le sois. — Eh ! que puis-je désirer, si ce n'est vous, ô mon amour, mon tout ? — Puisque vous m'avez appelée à vous aimer, donnez-moi la force de vous complaire, comme vous le désirez. — Et qui voudrais-je aimer, si non vous, qui êtes une bonté infinie et digne d'un amour infini ? — Vous m'avez inspiré le désir d'être toute à vous, achevez votre ouvrage. — Eh ! que puis-je vouloir dans ce monde, si ce n'est vous, qui êtes le bien suprême ? — Je me donne à vous sans réserve, acceptez-moi et donnez-moi la force de vous être fidèle jusqu'à la mort. — Je veux vous aimer tout mon content en cette vie, afin de vous aimer aussi tout mon content pendant l'éternité.

Gesù mio, diletto mio,  
 Io non voglio altro chete,  
 Tutta a te mi do, mio Dio,  
 Fanne pur che vuoi di me (a).

(a) Ce que le traducteur belge a traduit ainsi :

Jésus, mon bien et ma couronne !  
 Je t'aime, et je ne veux que toi  
 Tout à toi, mon Dieu, je me donne ;  
 Fais tout ce que tu veux de moi,

(L'éditeur.)

Celui qui dit de cœur cette chansonnette, réjouit le paradis.

7 Heureuse en un mot est l'âme qui peut dire en toute vérité : « Mon bien-aimé est à moi, et je suis à lui <sup>1</sup> » C'est-à-dire : Mon Dieu s'est donné tout à moi, et moi je me suis donnée toute à lui : je ne suis plus à moi, je suis toute à mon Dieu. Celui qui parle ainsi avec un cœur sincère, dit saint Bernard, est tout disposé à souffrir plutôt les peines de l'enfer, supposé qu'il pût les souffrir sans être séparé de Dieu, que de se voir un seul instant éloigné de lui <sup>2</sup> Ce sont les paroles mêmes du saint. Oh ! le beau trésor que celui du divin amour ! Heureux qui le possède. Qu'il mette tous ses soins, et qu'il emploie tous ses moyens à le conserver et à l'augmenter ; et quant à celui qui ne le possède pas encore, il devrait faire tout au monde pour l'acquérir. Voyons maintenant quels sont les moyens les plus nécessaires pour l'acquérir et le conserver.

8. Le premier moyen, c'est de se détacher des affections terrestres. Dans un cœur qui est comme rempli de la boue de ces affections, Dieu ne peut pas trouver de place à son amour, et plus il s'y trouve de cette boue, moins peut y régner l'amour divin. Ainsi celui qui désire remplir son cœur de l'amour divin, doit prendre soin d'en ôter d'abord tout ce qui s'y trouve d'affections terrestres. Pour se rendre saint, il faut imiter saint Paul, qui, pour gagner l'amour de Jésus-Christ, regardait comme du fumier tous les biens de ce monde <sup>3</sup>. Prions le Saint-Esprit de nous enflammer de son saint amour, parce qu'alors nous mépriserons de même et nous foulerons aux pieds comme autant de vanités, nous regarderons comme de la fumée, ou plutôt comme de la fange, toutes les richesses, les plaisirs, les honneurs et les dignités de ce monde, pour lesquels la plupart des hommes se perdent malheureusement.

<sup>1</sup> Dilectus meus mihi, et ego illi. (*Cant.* II, 16.)

<sup>2</sup> Tolerabilius esset gehennam tolerare quam recedere ab illo.

<sup>3</sup> Arbitror omnia ut stercora, ut Christum lucrificiam. (*Phil.* III, 8.)

9. Ah ! quand le saint amour entre dans une âme, elle ne fait plus de cas de tout ce que le monde estime. « Si un homme voulait donner toute la substance de sa maison pour la dilection, il n'en ferait cas non plus que de rien <sup>1</sup> » (a) Saint François de Sales dit que quand une maison est incendiée, on jette tous les effets par la fenêtre. Ce saint évêque voulait dire que quand un cœur brûle de l'amour divin, dès lors, sans avoir besoin d'aucun avis, d'aucune exhortation de son père spirituel, on cherche de soi-même à se dépouiller des biens de ce monde, des honneurs, des richesses, et de toutes les choses de la terre, pour n'aimer plus rien autre chose que Dieu. Sainte Catherine de Gênes disait qu'elle n'aimait pas Dieu pour ses dons, mais qu'elle aimait ses dons pour l'aimer davantage.

10. « Qu'il est dur et pénible, écrivait Gillebert (b), pour un cœur qui aime Dieu de partager son amour entre Dieu et les créatures de ce monde, en aimant tout à la fois Dieu et les créatures <sup>2</sup> ! » Saint Bernard dit de son côté que l'amour divin est insolent, *amor insolens est* : ce qui doit s'entendre en ce sens que Dieu ne souffre pas que dans un cœur qu'il aime, il y en ait d'autres à partager avec lui l'amour qui lui est dû, parce qu'il le veut tout entier pour lui seul. Dieu est-il trop exigeant, lorsqu'il veut qu'une âme n' aime que lui ? *Summa diligibilitas*, comme l'observe saint Bonaventure, *unice amari debet* <sup>3</sup> ; c'est-à-dire qu'une amabilité, une bonté infinie, digne

<sup>1</sup> Si dederit homo omnem substantiam domus suæ pro dilectione, quasi nihil despiciet eam. (*Cant.* VIII, 7.)

<sup>2</sup> Oh ! quam duram amanti animam dimidiare cum Christo et mundo. (*Gil. Serm.* XI, n. 2, in *cant.*)

<sup>3</sup> *De sept. itiner. ætern.* IV, dist. 5, a. 1, oper. t. VIII, p. 640 a (c)

(a) Trad. S. François de Sales. (Œuvres, tom. III, p. 180.)

(L'éditeur.)

(b) Il s'agit ici de Gillebert ou Gilbert de Hollande, disciple de S. Bernard, et dont les ouvrages ont été recueillis à la suite de ceux de son maître, en tête du tome II des œuvres, édit. de Mabillon, Paris, 1690, in-fol.

(L'éditeur.)

(c) S'il s'agit de ce passage, le texte porte : *In qui est summa diligibilitas, summa debet deligi.*

(L'éditeur.)

d'un amour infini, et c'est là Dieu, demande à être aimé seul de celui qu'il n'a créé que pour en être aimé, d'autant plus que, pour obtenir cet amour exclusif, il s'est dépensé tout entier lui-même pour ce cœur, comme le disait saint Bernard, en parlant de l'amour que Jésus-Christ avait eu pour lui-même : *Totus in meos usus expensus*. C'est ce que peut et doit dire chacun de nous en pensant à Jésus-Christ, qui a sacrifié sa vie entière et tout son sang pour chacun de nous, en mourant sur une croix épuisé de tourments, et qui, après sa mort, nous a laissé son corps, son sang, son âme, et tout lui-même dans le sacrement de l'autel, pour servir d'aliment et de breuvage à nos âmes, et unir ainsi à lui-même chacun de nous.

11. « Quelle est heureuse, dit saint Grégoire, l'âme qui est parvenue à un tel degré de perfection, qu'elle ne puisse plus aimer à entendre parler d'autres choses que de Dieu, ou de ce qui se rapporte à lui<sup>1</sup> ! » Pour parvenir à cet heureux état, il faut nous garder de mettre nos affections dans les créatures, afin qu'elles ne dérobent pas pour elles quelque partie de cet amour que Dieu veut tout entier pour lui seul. Et quoiqu'il y ait des affections honnêtes, comme le sont celles que nous éprouvons pour nos parents, pour nos amis, il faut prendre garde à ce que dit saint Philippe de Néri, que nous retranchons à Dieu à proportion tout ce que nous accordons d'amour aux créatures.

12. Nous devons être ces jardins fermés dont parle l'Écriture en parlant de l'épouse des Cantiques : *Hortus conclusus soror mea sponsa*<sup>2</sup> Un jardin fermé, c'est une âme qui tient la porte de son cœur fermée à toutes les affections terrestres. Lorsqu'une créature veut entrer dans notre cœur, il faut lui en refuser l'entrée et se tourner vers Jésus-Christ, en lui disant : O mon Jésus, vous seul me suffisez, je ne veux aimer que vous : *Deus cordis mei, et pars mea Deus in æternum*. O mon Dieu, c'est à vous d'être l'unique maître de mon cœur et mon

<sup>1</sup> Intolerabile est quidquid non sonat Deum, quem intus amat. (S. Greg. lib. II, Mor. cap. 2.)

<sup>2</sup> (Cant. iv, 12.)

unique amour. A cet effet, ne cessons pas de demander à Dieu qu'il nous donne la grâce de son pur amour. Saint François de Sales disait : Le pur amour de Dieu consume tout ce qui n'est pas Dieu et convertit tout à lui.

13. Le second moyen d'acquérir l'amour de Dieu est de méditer sur la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. A ce sujet, le lecteur pourra lire le livre que je viens de publier, et qui a pour titre : *Réflexions sur la passion de Jésus-Christ*. Là, il trouvera examinées en détail toutes les peines que le Seigneur endura dans sa passion. Il est certain, du reste, que si l'on a dans le monde si peu d'amour pour Jésus-Christ, cela vient de la négligence et de l'ingratitude des hommes, qui ne veulent pas considérer, au moins de temps en temps, tout ce que Jésus-Christ a souffert pour nous, et l'amour avec lequel il l'a souffert. Il semble au monde, a dit saint Grégoire<sup>1</sup>, que ce soit une folie de croire que Dieu ait voulu mourir pour nous sauver, nous malheureux esclaves. Mais il est de foi cependant qu'il l'a fait : « Il nous a aimés, nous dit l'apôtre saint Paul, et il s'est livré lui-même pour nous<sup>2</sup> » « Il nous a aimés, reprend l'apôtre saint Jean, et il nous a lavés de nos péchés dans son sang<sup>3</sup> »

14. Saint Bonaventure s'écrie : O mon Dieu, vous m'avez tant aimé, qu'il semble que pour l'amour de moi vous vous haïssiez vous-même : *Tantum me diligis (Deus meus) ut te pro me odisse (a) videaris*<sup>4</sup> Il a de plus voulu de lui-même que nous nous nourrissions de sa chair dans la sainte communion. A ce sujet, saint Thomas parlant de l'eucharistie dit que Dieu s'est humilié envers nous, comme s'il eût été notre esclave et que chacun de nous eût été son Dieu : *Quasi esset servus eorum, et quilibet eorum esset Dei Deus*<sup>5</sup>

<sup>1</sup> Stultum hominibus visum est ut pro hominibus auctor vitæ mareretur. (*Hom. in Evang. n. 1.*)

<sup>2</sup> Dilexit nos, et tradidit semetipsum pro nobis. (*Ephes. v, 2.*)

<sup>3</sup> Dilexit nos, et lavit nos a peccatis nostris in sanguine suo. (*Apoc. i, 5.*)

<sup>4</sup> (*Stim. amor. part. II, c. II, p. 665 a.*)

<sup>5</sup> (*S. Thom. opusc. de Euchar.*)

(a) Au lieu de *odisse*, le texte original porte *odire*.

(L'éditeur.)

15. C'est ce qui a fait dire à l'Apôtre : La charité de Jésus-Christ nous presse : *Charitas Christi urget nos*<sup>1</sup> Saint Paul dit donc que l'amour, que Jésus-Christ nous a porté, nous force en quelque sorte à l'aimer. Oh Dieu ! que ne font pas les hommes par amour pour de simples créatures, quand ils ont mis en elles leur affection ? Et on aime si peu un Dieu d'une bonté et d'une beauté infinies, un Dieu mort pour chacun de nous sur une croix ! Ah ! disons avec l'Apôtre : A Dieu ne plaise que je me glorifie en autre chose qu'en la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ : *Mihi absit gloriari nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi*<sup>2</sup> ; comme s'il eût dit : Eh ! Quelle plus grande gloire puis-je espérer dans le monde que celle d'avoir un Dieu qui a donné son sang et sa vie pour l'amour de moi ? Et c'est ce que nous devons dire tous, si nous avons la foi ; mais si nous avons la foi, comment pouvons-nous aimer un autre objet que Dieu ? O Dieu ! comment est-il possible qu'une âme contemple Jésus crucifié, suspendu avec trois clous par les pieds et les mains, et mourant dans la douleur pour l'amour de nous, sans se voir entraînée et comme forcée à l'aimer de tout son pouvoir ?

16. Le troisième moyen pour arriver au parfait amour de Dieu, c'est de se conformer en tout à sa sainte volonté. Saint Bernard dit que celui qui aime Dieu parfaitement ne peut vouloir que ce que Dieu veut : *Non potest velle nisi quod Deus vult*. Bien des gens disent de bouche qu'ils sont résignés à tout ce que Dieu veut ; mais, lorsqu'il leur arrive quelque contradiction, quelque maladie, quelque chose de fâcheux, ils ne peuvent se tranquilliser. Les âmes qui se conforment véritablement à la volonté de Dieu n'agissent pas ainsi ; elles disent : Ainsi plaît-il ou a-t-il plu à mon bien-aimé ; et tout aussitôt elles se tranquillisent. Le saint amour adoucit tout : *Amori sancto omnia dulcia sunt*, a dit saint Bonaventure. Ces âmes savent que tout ce qui arrive dans le monde ne se fait que par sa permission ou par sa volonté ; et quand il leur sur-

<sup>1</sup> (II Cor. v, 14.) — <sup>2</sup> (Gal. vi, 14.)

vient quelque chose de fâcheux, elles baissent la tête avec humilité et vivent contentes de tout ce qu'il a plu au Seigneur d'ordonner. Et encore que souvent ce soit contre la volonté de Dieu que les autres nous persécutent et nous causent du dommage, il n'en veut pas moins pour de justes fins que nous souffrions patiemment les persécutions et les pertes qui nous arrivent.

17 Sainte Catherine de Gênes disait : « Si Dieu me plaçait au fond de l'enfer, eh ! bien, je dirais : il est bon que je sois ici. *Bonum est nos hic esse*. C'est assez pour moi que je m'y trouve par la volonté de mon bien-aimé, qui m'aime plus que tout autre, et qui sait ce qui me convient le mieux. » C'est un honorable repos que celui qu'on prend entre les mains de la volonté de Dieu.

18. Sainte Thérèse disait : Tout ce qu'on doit chercher dans l'exercice de l'oraison, c'est de conformer sa volonté à celle de Dieu, en quoi consiste la plus haute perfection. Pour cela il faut redire sans cesse à Dieu la prière que lui adressait David : *Doce me facere voluntatem tuam*<sup>1</sup> : Seigneur, puisque vous voulez mon salut, enseignez-moi à faire toujours votre volonté. L'acte d'amour le plus parfait qu'une âme puisse faire à Dieu, c'est celui que fit saint Paul au moment de sa conversion : *Domine quid me vis facere*<sup>2</sup> ? Seigneur, dites-moi ce que vous voulez de moi, car je suis prêt à le faire. Cet acte seul vaut plus que mille jeûnes et mille disciplines. Voilà ce qui doit servir de but à toutes nos œuvres, à nos désirs, à nos prières : faire la volonté de Dieu. A ce sujet, nous devons prier notre divine Mère, nos saints patrons, nos saints Anges gardiens, de nous obtenir la grâce de faire la volonté de Dieu, et quand il nous arrive des contrariétés qui chagrinent notre amour-propre, alors, par un seul acte de résignation, nous gagnons des trésors de mérites. Habitons-nous à répéter alors les paroles que Jésus lui-même nous a appris à dire par son exemple : *Calicem quem dedit mihi pater, non vis ut bibam illum* ? Eh !

<sup>1</sup> (Ps. CXLII, 10.) — <sup>2</sup> (Act. IX, 6.)

pourquoi ne boirais-je pas le calice que mon père m'a donné ? Ou bien : *Ita, pater, quoniam sic fuit placitum ante te* : Seigneur, comme il vous a plu à vous, ainsi me plaît-il aussi à moi ; ou bien encore, comme disait le saint homme Job : *Sicut Domino placuit, ita factum est ; sit nomen Domini benedictum*. Les choses sont arrivées comme il a plu à Dieu ; que son saint nom soit béni. Le vénérable maître Avila disait « qu'un Dieu soit « béni, dit dans l'adversité, valait plus que mille actions de grâces dans la prospérité. » Et ce serait ici le lieu de répéter ce que nous avons dit plus haut, que c'est un repos honorable que celui qu'on prend entre les mains de la volonté de Dieu, puisque alors se vérifie la parole de l'Esprit-Saint, que, quoi qu'il puisse arriver au juste, il ne s'en attristera point <sup>1</sup>

19. Le quatrième moyen pour aimer Dieu, c'est l'oraison mentale. Les vérités éternelles ne se voient point avec les yeux de la chair, comme il en est des choses visibles de la terre, mais seulement par la pensée et la méditation ; par conséquent, si nous ne nous habituons à considérer pendant un certain temps les vérités éternelles, et spécialement l'obligation où nous sommes d'aimer notre Dieu pour autant qu'il le mérite, et pour tant de bienfaits que nous avons reçus de lui, pour l'amour enfin qu'il nous a porté, difficilement une âme pourra se détacher de l'affection des créatures et reporter à Dieu tout son amour. C'est dans l'oraison que le Seigneur nous fait connaître le néant des choses terrestres et le prix des biens du ciel, et qu'il enflamme de son amour les cœurs qui ne résistent point à ses appels.

20. Beaucoup d'âmes qui vont à l'oraison se plaignent de ne pas y trouver Dieu : cela vient de ce qu'elles y vont avec un cœur plein de pensées terrestres. Détachez votre cœur des créatures, disait sainte Thérèse, et cherchez Dieu, vous le trouverez sûrement. Le Seigneur est toute bonté pour ceux qui le cherchent : *Bonus est Dominus animæ quærenti illum* <sup>2</sup> Pour

<sup>1</sup> Non contristabit justum, quidquid ei acciderit. (*Prov.* XII, 21.)

<sup>2</sup> (*Thren.* III, 25.)

trouver donc Dieu dans l'oraison, il faut que l'âme se dépouille de toute affection aux choses de la terre, et alors Dieu lui parlera : *Ducam eam in solitudinem, et ibi loquar ad cor ejus*<sup>1</sup> Mais pour trouver Dieu, dit saint Grégoire, il ne suffit pas que le corps soit dans la solitude, il faut que le cœur y soit aussi<sup>2</sup> Le Seigneur dit un jour à sainte Thérèse : Je parlerais volontiers à bien des âmes, mais le monde fait tant de bruit dans le cœur que ma voix ne peut s'y faire entendre. Ah ! quand une âme détachée du monde se met en oraison, comme Dieu lui parle, et comme il lui fait connaître l'amour qu'il a pour elle ! et l'âme alors, dit un auteur, brûlant du saint amour, ne parle pas, mais dans ce silence combien elle dit de choses ! Le silence de l'amour, ajoute cet auteur, en dit plus à Dieu que toute l'éloquence humaine ; chacun de ses soupirs lui exprime tout ce qu'elle sent en elle-même. Alors elle ne peut se rassasier de répéter : *Dilectus meus mihi, et ego illi*. Mon bien-aimé est à moi, et je suis à lui.

21. Le cinquième moyen pour arriver à un degré éminent de l'amour divin, c'est la prière. Nous sommes dénués de tout ; mais si nous prions, nous possédons tout, puisque Dieu a promis d'exaucer ceux qui le prient. *Petite, et dabitur vobis* : Demandez, et on vous donnera, dit-il<sup>3</sup>. Quelle plus grande marque d'affection un ami peut-il donner à son ami que de lui dire : Demande-moi ce que tu voudras, et je te le donnerai ? Or c'est là ce que le Seigneur dit à chacun de nous. Dieu est maître de toutes choses, et il promet de donner tout ce qu'on lui demandera ; si donc nous sommes pauvres, c'est par notre faute, parce que nous ne lui demandons pas les grâces dont nous avons besoin. Et voilà pourquoi l'oraison mentale est nécessaire à tous : c'est qu'en dehors de l'oraison, étant tout occupés des soins de ce monde, nous ne pensons que fort peu à notre âme ; mais quand nous nous mettons en oraison, nous voyons les besoins de notre âme, et alors nous demandons les grâces nécessaires, et nous les obtenons.

<sup>1</sup> (Ose. II, 14.) — <sup>2</sup> (Moral. lib. XXX, c. XVI, n. 52.) — <sup>3</sup> (Matth. VII, 7.)

22. Toute la vie des saints a été une vie de prière et d'oraison ; et toutes les grâces au moyen desquelles ils sont parvenus à la sainteté, il les ont obtenues par la prière. Si nous voulons donc nous sauver et devenir des saints, tenons-nous à la porte de la miséricorde, occupés à prier et à demander en aumône tout ce qui est nécessaire. Avons-nous besoin de l'humilité, demandons-la, et nous serons humbles ; avons-nous besoin de la patience dans les tribulations, demandons-la, et nous serons patients ; désirons-nous l'amour divin, demandons-le, et nous l'obtiendrons. *Petite, et dabitur vobis*. Les promesses de Dieu reçoivent toujours leur effet ; et Jésus-Christ, pour nous donner plus de confiance dans la prière, nous a promis que toutes les grâces que nous demanderions à son père en son nom, ou pour son amour, ou en vertu de ses mérites, son père nous les accordera : *Amen, amen dico vobis : Si quid petieritis patrem in nomine meo, dabit vobis*<sup>1</sup> Et quelque autre part il dit : Je ferai tout ce que vous me demanderez en mon nom, en vertu de mes mérites<sup>2</sup> Oui, car il est de foi que Jésus-Christ, étant le fils de Dieu, a la même puissance que son père.

23. Qu'une âme soit aussi froide envers Dieu que vous le voudrez, si elle a la foi, je ne sais comment elle ne sera pas poussée à aimer Jésus-Christ, lorsqu'elle considérera, même en passant, ce que disent les Ecritures de l'amour que Jésus-Christ a eu pour nous dans sa passion et dans le sacrement de l'autel. J'ai dit, « en parlant de la passion. » Il a pris sur lui nos langueurs, il a porté toutes nos douleurs : *Vere languores nostros ipse tulit, et dolores nostros ipse portavit*<sup>3</sup> Et dans le verset suivant : Il a été blessé à cause de nos iniquités, il a été brisé pour nos crimes : *Ipse autem vulneratus est propter iniquitates nostras, attritus est propter scelera nostra*<sup>4</sup> Il est donc de foi que Jésus-Christ a voulu souffrir toutes sortes de peines et de souffrances pour nous en délivrer, nous à qui elles étaient dues. Et ce sacrifice généreux, pourquoi l'a-t-il fait, si ce n'est par

<sup>1</sup> (Joan. XVI, 23.) — <sup>2</sup> (Joan. XIV, 14.) — <sup>3</sup> (Isa. LIII, 4.) — <sup>4</sup> (Ibid. 5.)

amour pour nous, a dit saint Paul? Jésus-Christ nous a aimés, et il s'est livré lui-même pour nous <sup>1</sup> : *Qui dilexit nos, et lavit nos a peccatis nostris in sanguine suo* <sup>2</sup> Il nous a aimés et nous a lavés dans son sang de tous nos péchés, a dit à son tour saint Jean? Quant à l'eucharistie, Jésus lui-même nous a dit, lorsqu'il l'a instituée : Recevez et mangez, ceci est mon corps : *Accipite et manducate, hoc est corpus meum* <sup>3</sup> Et dans un autre endroit <sup>4</sup> : « Celui qui mange ma chair et boit mon sang, demeure en moi, et je demeure en lui. » Comment un homme qui a la foi peut-il lire ou entendre ces paroles sans se sentir obligé d'aimer ce Rédempteur qui, après avoir sacrifié sa vie et versé son sang pour l'amour de lui, lui a laissé encore son corps dans le sacrement de l'autel, pour être l'aliment de son âme et s'unir tout entier à lui dans la sainte communion ?

23. Faisons encore une autre courte réflexion sur la passion de Jésus-Christ. Le Sauveur se montre sur une croix, percé de clous ; il verse son sang par tout son corps et éprouve une cruelle agonie au milieu des angoisses de la mort. Je demande maintenant : pourquoi Jésus-Christ se montre-t-il à nos yeux dans un état si digne de compassion? Est-ce seulement pour exciter notre pitié? Non, ce n'est pas seulement pour que nous compatissions à ses souffrances, mais c'est surtout pour nous exciter à l'aimer, qu'il s'est réduit à un état aussi pitoyable. Chacun de nous devait avoir déjà un motif plus que suffisant pour l'aimer, du moment où il nous avait fait savoir qu'il nous aime de toute éternité : *In charitate perpetua dilexi te* <sup>5</sup> Mais le Seigneur, voyant que cela n'était pas assez fort pour réveiller notre tiédeur, et pour nous exciter à l'aimer comme il le désirait, a voulu nous montrer d'une manière pratique et par des faits quel était l'amour qu'il nous portait, en se faisant voir à nous tout convert de plaies et mourant de douleur pour l'amour de nous, afin de nous faire comprendre

<sup>1</sup> (Ephes. v, 2.) — <sup>2</sup> (Apoc. i, 5.) — <sup>3</sup> (I Cor. xi, 24.)

<sup>4</sup> (Joan. vi, 53.) — <sup>5</sup> (Jerem. xxx, 3.)

par ses souffrances quelle est la tendresse et l'immensité de l'amour qu'il a pour nous. C'est ce que saint Paul explique par ces paroles : « Il nous a aimés, et il s'est livré lui-même pour nous : *Dilexit nos, et tradidit semetipsum pro nobis*<sup>1</sup>.

## II

Manière de converser familièrement sans interruption avec Dieu.

Ce chapitre est copié d'un petit ouvrage français, <sup>(a)</sup> et augmenté par l'auteur de quelques saintes pensées, d'affections et de prières.

1. Le saint homme Job était dans l'étonnement quand il considérait que notre Dieu est tellement appliqué à faire du bien aux hommes, que son cœur semble n'éprouver d'autre désir que de les aimer et de s'en faire aimer. De là ce cri qu'il jetait en s'adressant au Seigneur : *Quid est homo, quia magnificas eum ? aut quid apponis erga eum cor tuum ?* Qu'est-ce que l'homme pour que vous le traitiez comme quelque chose de grand, ou pour mériter que vous appliquiez votre cœur sur lui<sup>2</sup> ? On voit par là qu'on tomberait dans l'erreur, si l'on croyait que d'agir envers Dieu avec confiance et familiarité, ce serait manquer de respect à sa majesté infinie. Vous devez sans doute, ô âme dévote, avoir pour Dieu un humble et profond respect, et vous abaisser en sa présence, en vous ressouvenant surtout des ingratitude et des outrages dont vous l'avez abreuvé par

<sup>1</sup> (*Ephes.* v, 2.) — <sup>2</sup> (*Job.* vii, 17.)

(a) « L'ouvrage français auquel il est fait allusion, dit ici en note le traducteur belge (*Œuvres ascét.* tom. II, p. 417,) nous paraît être celui du père Vau-  
beit, intitulé *Exercice de la présence de Dieu*, ou plutôt, l'opuscule anonyme qui a pour titre *Méthode pour converser avec Dieu*, et qui est attribué au père Boutauld ; mais le traité de saint Alphonse en diffère considérablement au fond, et il est tout autre quant à la forme. » Pour nous, nous aimons mieux confesser notre ignorance. Le P. Dujardin continue ainsi : « Comme le précédent, le traité *de la conformité à la volonté de Dieu*, qui vient à la suite de celui-ci dans notre traduction à nous-même, conformément au texte original des œuvres complètes, vol. 1, p. 483, il se trouve dans les anciennes éditions des *Visites au Saint-Sacrement*, premier ouvrage publié par notre auteur.

(L'éditeur.)

le passé ; mais cela ne doit pas vous empêcher de lui montrer en traitant avec lui l'amour le plus tendre et le plus confiant qu'il vous soit possible d'avoir. Il est la majesté infinie, mais il est aussi en même temps la bonté infinie et l'amour infini. Vous avez en Dieu le seigneur le plus élevé qu'il puisse y avoir, mais vous avez aussi en lui l'époux le plus aimant qui puisse se trouver. Bien loin de s'indigner, il se réjouit au contraire de vous voir vous conduire envers lui avec la même confiance, la même liberté et la même tendresse que des enfants le font envers leurs mères. Voyez comme il vous engage à aller à ses pieds, voyez les caresses qu'il vous promet : *Ad ubera portabimini, et super genua blandietur vobis : quomodo si cui mater blandiatur, ita ego consolabor vos*<sup>1</sup> Comme une mère se plaît à mettre son enfant sur ses genoux, à le nourrir, à le caresser, c'est avec la même tendresse que Dieu se plaît à traiter une âme qui s'est donnée à lui tout entière et qui a mis en lui toute son espérance.

Bercés sur ses genoux, et dans ses bras portés,  
 Sur son sein maternel vous serez allaités.  
 Comme un fils choyé par sa mère,  
 Ainsi je vous consolerais<sup>(a)</sup>.

2. Pensez que vous n'avez ni ami, ni frère, ni père, ni mère, ni époux, ni amant qui vous aime plus que votre Dieu. La grâce divine est ce grand trésor dont il est parlé dans le livre de la *Sagesse* et au moyen duquel nous, qui sommes de viles créatures et de malheureux esclaves, nous devenons les amis les plus chers de notre Créateur lui-même : *Infinitus enim thesaurus est hominibus, quo qui usi sunt, participes facti sunt amicitiae Dei*<sup>2</sup> Lui-même, pour encourager notre confiance, *exinanivit semetipsum*, s'est anéanti lui-même, pour ainsi dire ; il s'est humilié jusqu'à se faire homme pour converser familièrement avec nous : *Cum hominibus conversatus est*<sup>3</sup> Il en est venu jusqu'à se faire petit enfant, jusqu'à se faire pau-

<sup>1</sup> (*Isa.* LXV, 12, 3.) — <sup>2</sup> (*Sap.* VII, 14.) — <sup>3</sup> (*Bar.* III, 38.)

(a) *Le prophète Isaïe* traduit en vers français par P. Soullié.

vre, enfin jusqu'à permettre qu'on lui fit subir publiquement sur une croix le dernier supplice. A cette fin encore il s'est renfermé sous les apparences du pain, pour être notre compagnon inséparable et pour s'unir plus intimement à nous : *Qui manducat meam carnem, et bibit meum sanguinem, in me manet; et ego in eo*<sup>1</sup> En un mot, il nous aime tant qu'il semble n'avoir d'amour que pour nous. A votre tour donc, vous ne devez aimer que Dieu. De là vient que vous pouvez et devez lui dire : Mon bien-aimé est à moi, et je suis à lui ; *Dilectus meus mihi, et ego illi*<sup>2</sup> Mon Dieu s'est donné tout à moi, et moi je me donne tout à lui ; il m'a choisi pour son bien-aimé, et moi je le choisis entre tous pour l'unique objet de mon amour : *Dilectus meus candidus et rubicundus, electus ex milibus*<sup>3</sup>

3. Dites-lui donc souvent : O Seigneur, pourquoi m'aimez-vous tant ! Que voyez-vous en moi de bien ? Avez-vous donc oublié les injures que je vous ai faites ! Mais puisque vous m'avez traité avec tant d'amour, et qu'au lieu de m'envoyer en enfer, vous m'avez fait tant de grâces, qui voudrais-je aimer désormais, si ce n'est vous, ô mon bien, ô mon tout ? O mon Dieu, si par le passé je vous ai offensé, ce qui m'afflige le plus, ce n'est pas tant la peine que j'ai méritée, que le déplaisir que je vous ai donné, à vous qui êtes digne d'un amour infini. Mais vous ne savez pas mépriser un cœur qui se repent et qui s'humilie : *Cor contritum et humiliatum, Deus, non despicias*<sup>4</sup> Ah ! maintenant je ne désire plus rien dans cette vie ni dans l'autre que vous seul : *Quid mihi est in caelo, et a te quid volui super terram ? Deus cordis mei, et pars mea Deus in æternum*<sup>5</sup> Vous seul êtes et serez toujours l'unique maître de mon cœur, de ma volonté, vous, mon unique bien, mon paradis, mon espérance, mon tout, *Deus cordis mei, et pars mea Deus in æternum.*

4. Pour affermir davantage votre confiance en Dieu, rappelez-

<sup>1</sup> (Joan. VI, 55.) — <sup>2</sup> (Cant. III, 16.)

<sup>3</sup> (Cant. V, 10.) — <sup>4</sup> (Ps. L, 19.) — <sup>5</sup> (Ps. LXXII, 29-25)

vous souvent l'amoureuse conduite qu'il a tenue à votre égard, et les moyens affectueux qu'il a pris pour vous faire sortir de cet état de vie désordonnée que vous meniez, pour vous détacher des affections terrestres, et pour vous attirer à son saint amour. N'avez donc d'autre crainte que de craindre ou de manquer de confiance en traitant avec votre Dieu, maintenant que vous avez pris la résolution de l'aimer et de lui plaire autant que vous le pourrez. La miséricorde qu'il a exercée envers vous est un gage certain de l'amour qu'il vous porte. La défiance que lui montrent des âmes qu'il aime et dont il est aimé, ne peut que lui déplaire : si donc vous voulez plaire à son cœur amoureux, témoignez-lui le plus de confiance et de tendresse que vous pourrez.

*In manibus meis descripsi te : muri tui coram oculis meis semper*<sup>1</sup> O âme chérie, dit le Seigneur, pourquoi trembles-tu ? Pourquoi te défies-tu ? J'ai écrit ton nom sur ma main, pour ne pas oublier de te combler de bienfaits. Craindrais-tu peut-être quelque chose de la part de tes ennemis ? Mais sache que le soin de ta défense est sans cesse devant mes yeux, et que je ne puis pas t'oublier. C'est pourquoi David se réjouissait en disant à Dieu : *Ut scuto bonæ voluntatis tuæ coronasti nos*<sup>2</sup> Qui pourra nous faire éprouver des pertes, si vous, ô mon Dieu, vous nous protégez de votre bonté et de votre amour, et si vous nous en entourez entièrement comme d'un bouclier ? Ranimez surtout votre confiance en pensant au don que Dieu vous a fait en vous donnant Jésus-Christ : *Sic Deus dilexit mundum, ut filium suum unigenitum daret*<sup>3</sup>. Comment, s'écrie l'Apôtre, pourrions-nous craindre que Dieu puisse nous refuser quelque bien, après qu'il a daigné nous donner son propre fils ? *Pro nobis omnibus tradidit illum : quomodo non etiam cum illo omnia nobis donavit*<sup>4</sup> ?

5. Mes délices sont d'être avec les enfants des hommes : *Deliciæ meæ, esse cum filiis hominum*<sup>5</sup> Le cœur de l'homme

<sup>1</sup> (Isa. XLIX, 16.) — <sup>2</sup> (Ps. V, 13.) — <sup>3</sup> (Joan. III, 16.)

<sup>4</sup> (Rom. VIII, 32.) — <sup>5</sup> (Prov. VIII, 31.)

est, pour ainsi dire, le paradis de Dieu. Dieu vous aime, aimez-le donc. Ses délices sont d'être avec vous, que les vôtres soient d'être avec lui, et de passer tout le temps de votre vie dans l'union avec celui dont l'aimable compagnie doit, comme vous l'espérez, faire votre bonheur pendant toute l'éternité.

6. Prenez l'habitude de lui parler seul à seul familièrement et avec confiance et amour, comme à l'ami le plus cher que vous ayez et qui vous chérit le plus. Si c'est une grande erreur, d'après ce que nous avons dit, de montrer de la défiance à l'égard de Dieu, en voulant toujours paraître en sa présence dans l'attitude d'un esclave timide et honteux, tremblant et craintif, devant son maître, c'est une erreur bien plus grande encore de penser que la vie qu'on passe en société avec Dieu soit pleine d'ennui et d'amertume ; non, non, rien n'est plus faux, devons-nous dire avec l'auteur de la Sagesse : *Non habet amaritudinem conversatio illius, nec tædium convictus illius*<sup>1</sup> Demandez-le aux âmes qui l'aiment d'un amour sincère, et elles vous diront que dans les peines de leur vie, elles n'ont pas d'autre consolation que de converser amoureusement avec Dieu.

7 On ne vous demande pas une application continuelle de votre esprit qui vous fasse oublier vos affaires et vos récréations. On ne vous demande qu'une chose, c'est que, sans abandonner vos occupations, vous fassiez pour Dieu ce que vous faites dans les occasions pour ceux qui vous aiment et que vous aimez.

8. Votre Dieu est toujours auprès de vous, ou pour mieux dire, au dedans de vous, car c'est en lui que nous avons la vie, le mouvement et l'être : *In ipso vivimus, movemur et sumus*<sup>2</sup> On n'a point à attendre à la porte quand on veut lui parler ; au contraire, il aime que vous traitiez en toute confiance avec lui. Parlez-lui donc de vos affaires, de vos projets, de vos peines, de vos craintes et de tout ce qui vous

<sup>1</sup> (Sap. viii, 16.) — <sup>2</sup> (Act. xvii, 28.)

intéresse. Faites-le surtout, comme je l'ai dit, avec confiance, à cœur ouvert, car Dieu n'a pas coutume de parler aux âmes qui ne lui parlent pas ; ou si une âme n'est pas habituée à traiter avec lui, elle n'entendra pas sa voix lorsqu'il lui parlera. Et c'est de cela que le Seigneur se plaint dans ce passage du Cantique des cantiques : *Soror nostra parva est : quid faciemus sorori nostræ in die quando alloquenda est*<sup>1</sup> : Notre sœur est encore enfant dans la vie de mon amour, que ferons-nous pour lui parler, si elle ne comprend pas ? Dieu veut qu'on le considère comme le maître le plus puissant et le plus redoutable, quand on méprise sa grâce ; mais, au contraire, il veut être traité comme l'ami le plus affectionné, lorsque nous l'aimons : et pour cela il veut alors que nous lui parlions souvent, avec familiarité et sans servitude.

9. Dieu, il est vrai, doit être toujours respecté ; mais lorsqu'il vous fait la grâce de vous faire sentir sa présence, et qu'il vous fait comprendre le désir qu'il a que vous lui parliez comme à un ami qui vous aime plus que tout autre, dites-lui vos sentiments avec liberté et confiance. *Præoccupat qui se concupiscunt, ut illis se prior ostendat*, dit encore l'auteur inspiré de la Sagesse<sup>2</sup> Il n'attend pas que vous alliez à lui, quand vous désirez son amour ; il vous prévient et se présente à vous, portant avec lui les remèdes et les grâces dont vous avez besoin : il n'attend qu'une chose, c'est que vous lui parliez, pour vous montrer qu'il est tout proche, et tout prêt à vous écouter et à vous consoler : *Et aures ejus in preces eorum*<sup>3</sup>

10 Par son immensité, Dieu se trouve partout ; mais il y a deux parties principales où il fait proprement sa demeure : l'une est le ciel empyrée où il est présent par la gloire qu'il communique aux bienheureux ; l'autre est sur la terre, et c'est dans les âmes humbles qui l'aiment : *Habitat cum contrito et humiliato spiritu*<sup>4</sup> Notre Dieu habite dans les hauteurs du ciel, mais il ne dédaigne pas de passer les jours et les nuits

<sup>1</sup> (Cant. VIII, 8.) — <sup>2</sup> (Sap. VI, 14.) — <sup>3</sup> (Ps. XXXIII, 16.) — <sup>4</sup> (Isa. LVII, 15.)

avec ses serviteurs fidèles dans leurs grottes ou leurs cellules, et de leur faire part de ses divines consolations, dont une seule surpasse toutes les délices que le monde peut donner, et que ceux-là seuls ne désirent pas qui ne les ont jamais goûtées. *Gustate et videte, quoniam suavis est Dominus*<sup>1</sup>

11 Entre les amis du monde, il y a des heures où l'on se voit, et d'autres où l'on se sépare : mais entre Dieu et vous, il n'y aura jamais de moment de séparation, si vous le voulez. *Quiesces, et suavis erit somnus tuus ; Dominus erit in latere tuo*<sup>2</sup> Vous dormirez, et Dieu sera à vos côtés et veillera sur vous. *Conquiescam cum illa, et erit allocutio cogitationis meæ*<sup>3</sup> Quand vous reposez, il ne quitte pas le chevet de votre lit, et pense continuellement à vous, afin que, lorsque vous vous éveillez pendant la nuit, il vous parle par ses inspirations et qu'il reçoive de vous quelque acte d'amour, d'offrande et d'actions de grâces, pour maintenir ainsi avec vous, et dans ces heures, sa douce et aimable conversation. Quelquefois il vous parlera même pendant le sommeil et vous fera entendre sa voix, afin qu'en vous éveillant vous mettiez à exécution ce qu'il vous aura dit : *Per somnium loquar ad illum*<sup>4</sup>

12. Le matin, il est encore près de vous pour vous entendre lui dire quelque parole d'affection ou de confiance, et pour être le dépositaire de vos premières pensées, et de toutes les œuvres que vous promettez de faire ce jour-là pour lui plaire, comme aussi de toutes les peines que vous lui offrez de souffrir volontiers pour sa gloire et son amour. Mais de même qu'il ne manque jamais de se présenter à vous au moment où vous vous éveillez, ne manquez pas de votre côté de jeter sur lui un regard amoureux et de vous féliciter de ce qu'il n'est pas éloigné de vous, comme il l'avait été pendant un certain temps à cause de vos péchés ; comme il vous aime et qu'il veut que vous l'aimiez, il vous rappelle en ce moment ce doux précepte : *Diliges Dominum, tuum ex toto corde tuo*<sup>5</sup>

<sup>1</sup> (Ps. xxxiii, 9.) — <sup>2</sup> (Prov. iii, 24-26.) — <sup>3</sup> (Sap. viii, 9, 16.)

<sup>4</sup> (Num. xii, 6.) — <sup>5</sup> (Deut. vi, 5.)

13. N'oubliez donc jamais, comme le font la plupart des hommes, sa douce présence. Parlez-lui le plus souvent que vous pourrez, car le Seigneur ne s'en fatigue pas et ne dédaigne pas de nous écouter, comme font les princes de la terre. Si vous l'aimez sincèrement, vous ne serez pas en peine pour lui parler. Dites-lui, comme à un ami, toutes vos affaires et tout ce qui vous arrive. Ne le considérez pas comme un prince altier qui ne veut traiter qu'avec des grands et qui ne veut s'entretenir que de choses grandioses : Dieu se plaît à se rabaisser jusqu'à traiter avec nous, et il aime que nous lui communiquions nos affaires les plus minutieuses et même les plus triviales. Il vous aime tant et a tant de désir de vous posséder, que l'on dirait qu'il ne songe qu'à vous. Sans cesse appliqué à vos intérêts, il semble ne conserver sa providence que pour vous secourir, sa toute-puissance que pour vous aider, sa miséricorde et sa bonté que pour avoir pitié de vous, pour vous faire du bien et pour gagner, à force de bienveillance, votre confiance et votre amour. Découvrez-lui donc librement votre intérieur, et priez-le de vous guider et de vous enseigner à faire sa volonté. Que tous vos désirs, que tous vos projets n'aient d'autre but que de lui plaire et de contenter son cœur divin : *Revela Domino viam tuam*<sup>1</sup> *Et pete ab eo ut vias tuas dirigat, et omnia consilia tua in ipso permaneant*<sup>2</sup>

14. Ne dites pas : Mais à quoi sert-il de découvrir à Dieu tous nos besoins, si lui-même les voit et les connaît mieux que moi ? Oui, sans doute, Dieu connaît vos besoins, mais il fait comme s'il ne les connaissait pas, laissant les choses dont vous ne lui parlez pas et pour lesquelles vous ne lui demandez pas son assistance. Notre Sauveur savait bien que Lazarre était mort, mais il ne montra qu'il le savait que lorsque Madeleine le lui dit, et alors il la consola, en lui annonçant la résurrection de son frère.

15. Ainsi, lorsque vous êtes affligé de quelque infirmité, de

<sup>1</sup> (Ps. xxxvi, 5.) — <sup>2</sup> (Tob. iv, 20.)

quelque tentation, de quelque persécution, de toute autre peine, hâtez-vous d'aller le prier, et il vous prêtera le secours de sa main. Il vous suffira de lui présenter vos tribulations en lui disant : *Vide, Domine, quoniam tribulor* Voyez, Seigneur, les peines que j'éprouve. Alors il ne manquera pas de vous consoler, ou du moins de vous donner la force de souffrir ces peines avec patience ; et il vous en reviendra plus de bien que s'il vous en délivrait tout à fait. Communiquez-lui toutes les pensées de crainte et de tristesse qui vous tourmentent, et dites-lui : O mon Dieu, c'est en vous qu'est toute mon espérance, je vous offre cette tribulation et je me résigne à votre volonté ! mais ayez pitié de moi, et délivrez-moi de ces peines, ou donnez moi la force de les supporter. Dieu vous tiendra la promesse qu'il a faite dans l'Évangile à tous les affligés de consoler et de guérir tous ceux qui recourent à lui : *Venite ad me omnes, qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos.* (Matth. 11. 28.)

16. Dieu ne s'irritera pas si dans votre désolation vous allez vers vos amis pour trouver un soulagement ; mais il veut que vous ayez principalement recours à lui. Au moins donc après que vous aurez eu recours aux créatures et qu'elles n'auront pu consoler votre cœur, allez à votre Créateur, et dites-lui : Seigneur, les hommes n'ont que des paroles, *verbosi amici mei* ; ils ne peuvent pas me consoler et je ne veux plus de leurs consolations. Vous êtes toute mon espérance et tout mon amour ; je ne veux être consolé que par vous, et ma seule consolation sera de faire en cette occasion ce qui vous plaira le plus : me voici prêt à souffrir cette peine pendant toute ma vie et pendant toute l'éternité, si cela vous plaît ainsi ; mais vous, aidez-moi.

17 Ne craignez pas de lui déplaire si quelquefois aussi vous vous plaignez doucement à lui en lui disant : *Ut quid, Domine, recessisti longe ?* Seigneur, vous savez que je vous aime et que je ne désire que votre amour ; pourquoi vous êtes-vous éloigné de moi ? par charité, secourez-moi, ne m'abandonnez pas. Et si la peine dure trop longtemps et qu'elle vous

chagrine, unissez vos cris à ceux de Jésus affligé et mourant sur la croix, et dites-lui en lui demandant pitié : *Deus, Deus meus, ut quid dereliquisti me* <sup>1</sup> ? Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ? Mais que cela ne serve qu'à vous humilier davantage, en pensant que celui qui a offensé Dieu ne mérite pas de consolation ; et pour mieux raviver votre confiance, en songeant que Dieu ne fait et ne permet rien que pour votre bien : *Omnia cooperantur in bonum* <sup>2</sup>, dites en vous efforçant de prendre courage, à mesure que vous vous sentez plus tenté de confusion et de défiance : *Dominus illuminatio mea et salus mea, quem timebo* <sup>3</sup> ? Seigneur, c'est à vous de m'éclairer, c'est à vous de me sauver, je me confie en vous ; mon espérance ne sera pas trompée : *In te, Domine, speravi, non confundar in æternum* <sup>4</sup> Tranquillisez-vous en pensant qu'il n'y a personne qui ait mis sa confiance en Dieu et qui se soit perdu : *Nullus speravit in Domino, et confusus est* <sup>5</sup> Songez que votre Dieu vous aime plus que vous ne pouvez l'aimer vous-même. Que craignez-vous ? David se consolait en disant : *Dominus sollicitus est mei* <sup>6</sup> : « Le Seigneur s'occupe de moi. » Dites-lui donc : Seigneur, je m'abandonne dans vos bras, je ne veux penser qu'à vous aimer et à vous plaire ; me voici prêt à faire ce que vous voulez de moi. Non-seulement vous désirez mon bien, mais vous en faites l'objet de vos sollicitudes ; je vous abandonne donc le soin de mon salut. Je me repose, et toujours je me reposerai en vous, puisque vous voulez que je mette en vous toutes mes espérances : *In pace in idipsum dormiam et requiescam. Quoniam tu, Domine, singulariter in spe constituisti me* <sup>7</sup>

18. *Sentite de Domino in bonitate.* « Aimez le Seigneur dans sa bonté <sup>(a)</sup> <sup>8</sup> » C'est ainsi que le Sage nous exhorte à avoir plus de confiance dans la divine miséricorde que de crainte de la justice divine ; car Dieu est infiniment plus porté

<sup>1</sup> (*Matth.*, xxvii, 46.) — <sup>2</sup> (*Rom.* viii, 28. — <sup>3</sup> (*Ps.* xxvi, 1.) — <sup>4</sup> (*Ps.* xxx, 2.)

<sup>5</sup> (*Eccli.* ii, 2.) — <sup>6</sup> (*Ps.* xxxix, 18. — <sup>7</sup> (*Ps.* iv, 9, 10.) — <sup>8</sup> (*Sap.* i, 1.)

(a) Nous adoptons ici la traduction de Genoude comme plus conforme à la pensée de notre auteur. (L'Éditeur.)

à faire du bien qu'à punir, comme le dit saint Jacques <sup>1</sup> : *Superexaltat autem misericordia judicium*. Et l'apôtre saint Pierre nous dit que lorsque nous craignons pour nos intérêts, soit temporels, soit éternels, nous devons nous abandonner à la bonté de notre Dieu, qui a soin de notre salut : *Omnem sollicitudinem vestram projicientes in eum, quoniam ipsi cura est de vobis* <sup>2</sup>. Oh ! qu'il est beau le titre que David donne à ce propos au Seigneur, lorsqu'il dit que notre Dieu est le Dieu dont l'attribut est de nous sauver : *Deus noster, Deus salvos faciendi* <sup>3</sup>. Ce qui signifie, dit Bellarmin, que le propre office du Seigneur, ce n'est pas de condamner, mais de sauver tous les hommes, puisque, tandis qu'il se borne à menacer de sa disgrâce ceux qui le méprisent, il assure de ses miséricordes ceux qui le craignent, comme l'a dit la Sainte Vierge dans son cantique : *Et misericordia ejus timentibus eum*. Je vous cite tous ces passages de l'Écriture, ô âme dévote, afin que, lorsque vous serez inquiète de savoir si vous devez être sauvée ou non, si vous êtes ou si vous n'êtes pas prédestinée, vous ranimiez votre courage en voyant le désir que le Seigneur a de vous sauver dans les promesses qu'il vous fait de le faire, si vous êtes résolue à le servir et à l'aimer comme il le demande.

19. Quand ensuite vous recevrez quelque nouvelle satisfaisante, ne faites pas comme certaines âmes infidèles et ingrates, qui ont recours à Dieu dans la tribulation, et qui l'oublient et l'abandonnent dans la prospérité. Usez à son égard de la même fidélité que celle dont vous useriez à l'égard d'un ami qui vous aimerait et qui se réjouirait de votre bonheur. Allez aussitôt lui communiquer votre joie, louez-le, remerciez-le, en reconnaissant que le tout est un don de sa main ; félicitez-vous de votre bonheur, parce qu'il est l'effet du bon plaisir de Dieu ; en un mot, ne vous consolez et ne vous réjouissez qu'en lui : *Exultabo in Deo Jesu meo* <sup>4</sup> ; *qui bona tribuit mihi* <sup>5</sup>. Dites-lui : O mon Jésus, je vous bénis et je vous bénirai toujours

<sup>1</sup> (Jac. II, 13.) — <sup>2</sup> (I Petr. V, 7.) — <sup>3</sup> (Ps. LXVII, 8.)

<sup>4</sup> (Habac. III, 18.) — <sup>5</sup> (Ps. XII, 6.)

pour toutes les grâces que vous m'avez faites, tandis que je mériterais, au lieu de vos faveurs, mille châtimens pour les outrages que j'ai commis envers vous. Dites-lui avec l'épouse sacrée : *Omnia poma nova et vetera servavi tibi, dilecte mi* ; « J'ai serré pour toi, ô mon bien-aimé, toutes sortes de fruits, vieux et nouveaux <sup>1</sup> » Seigneur, je vous remercie, je conserve le souvenir de vos bienfaits passés et présents, pour vous en rendre l'honneur et la gloire pendant toute l'éternité.

20. Mais, si vous aimez votre Dieu, vous devez plus vous réjouir de son bonheur que du vôtre : quand on aime un ami, on se réjouit du bonheur de cet ami plus que du sien propre. Consolez-vous donc en pensant que votre Dieu est infiniment heureux ; dites-lui souvent : Mon bien-aimé Seigneur, je me réjouis plus de votre bonheur que du mien, parce que je vous aime plus que moi-même.

21. Un autre trait de confiance qui plaît extrêmement à Dieu, c'est de ne pas rougir, aussitôt que vous avez commis une faute, d'aller vous jeter à ses pieds et de lui demander pardon. Pensez que Dieu est tellement porté à pardonner aux pécheurs, qu'il gémit sur leur ruine lorsqu'ils s'éloignent de lui et qu'ils vivent dans la mort, privés de sa grâce. Alors il leur crie avec l'accent de l'amour : *Quare moriemini, domus Israel? Convertimini et vivite* <sup>2</sup> Et pourquoi mourriez-vous, ô maison d'Israël? Convertissez-vous et vivez. Il promet de bien accueillir l'âme qui l'a abandonné, aussitôt qu'elle retournera se jeter dans ses bras : *Convertimini, et convertar ad vos* <sup>3</sup>. Convertissez-vous et je me convertirai vers vous. Oh ! si les pécheurs savaient avec quelle bonté le Seigneur les attend pour leur pardonner : *Expectat Dominus ut misereatur vestri* <sup>4</sup> ! Oh ! s'ils comprenaient le désir qu'il a, non de les châtier, mais de les voir convertis, afin de les embrasser et de les presser sur son cœur ! Il leur dit : *Vivo ego, dicit Dominus*

<sup>1</sup> (*Cant.* VIII, 13.) — <sup>2</sup> (*Ezech.* XVIII, 31-32.)

<sup>3</sup> (*Ibid.* XXXVI, 9.) — <sup>4</sup> (*Isa.* XXX, 18.)

*Deus ; nolo mortem impiï, sed ut convertatur impius a via sua et vivat*<sup>1</sup> Je vis, dit le Seigneur Dieu, je ne veux pas la mort de l'impie, mais je veux que l'impie se convertisse de ses voies, et qu'il vive. Puis il ajoute : *Et venite, et arguite me, dicit Dominus : si fuerint peccata vestra ut coccinum, quasi nix dealbabuntur*<sup>2</sup>. C'est comme s'il disait : Pécheurs, repentez-vous de m'avoir offensé, et puis venez à moi ; si je ne vous pardonne pas, *arguite me*, faites-moi des reproches et traitez-moi d'infidèle. Mais non, je ne vous manquerai pas de parole, si vous venez. Sachez que quand bien même vos consciences seraient noires comme la semence du carmin, je les rendrai blanches comme la neige.

22. Enfin, il a déclaré que lorsqu'une âme se repent de l'avoir offensé, il oublie tous ses péchés : *Omnium iniquitatum ejus non recordabor*. Dès que vous manquez à quelque devoir, élevez les yeux vers Dieu, faites un acte d'amour, avouez votre faute et espérez-en le pardon, en lui disant : Seigneur, celui que vous aimez est malade : *Ecce quem amas infirmatur* Ce cœur que vous aimez est couvert de plaies : *Sana animam meam, quia peccavi tibi*. Vous allez chercher le pécheur repentant, eh bien ! en voici à vos pieds un qui vous cherche ; il a commis le mal, qu'y a-t-il à faire maintenant ? Vous ne voulez pas que je désespère même après que j'ai péché ; vous voulez mon bonheur, et moi je vous aime de tout mon cœur, je me repens du déplaisir que je vous ai donné, je me propose de ne plus le faire, vous qui êtes ce Dieu plein de douceur et de bonté : *Suavis et mitis, et copiosus in misericordia*. Pardonnez-moi ; faites-moi entendre la parole que vous adressâtes à Madeleine : Tes péchés te sont remis : *Remittuntur tibi peccata tua* ; et donnez-moi la force de vous être fidèle à l'avenir.

23. Jetez surtout alors un regard sur Jésus crucifié, afin de ne pas vous décourager ; offrez au Père éternel les mérites de son fils, et espérez votre pardon avec confiance, puisque, pour vous pardonner, il n'a pas épargné son propre fils : *proprio*

<sup>1</sup> (Ezech. xxxiii, 2.) — <sup>2</sup> (Isa. i, 18.)

*filio suo non pepercit.* Dites-lui : *Respice in faciem Christi tui.* O mon Dieu, regardez votre fils mort pour moi, et pardonnez-moi pour l'amour de lui. Souvenez-vous, ô âme dévote, de cet avis que donnent généralement tous les maîtres de la vie spirituelle : revenez à Dieu aussitôt après votre infidélité, quand vous en commettriez cent par jour, et tranquillisez-vous après votre chute, lorsque vous aurez eu recours au Seigneur, comme je vous l'ai déjà dit ; car si votre âme est découragée et troublée par la faute qu'elle a commise, bientôt vous ne converserez plus avec Dieu, vous n'aurez plus de confiance, et le désir d'aimer Dieu diminuera, et vous ferez peu de progrès dans le chemin du Seigneur. Si, au contraire, vous recourez à Dieu, si vous lui demandez pardon et que vous lui promettiez de vous corriger, vos chutes mêmes vous serviront à faire plus de progrès dans l'amour de Dieu. Parmi les amis qui s'aiment de cœur, il n'est pas rare de voir que quand l'un a quelque tort envers l'autre, et qu'il en est fâché jusqu'à lui en demander pardon, leur amitié se resserre ensuite plus étroitement. Faites donc ainsi, faites que vos fautes vous servent à vous unir de plus en plus avec votre Dieu.

24. Quand vous aurez un doute, quel qu'il soit, pour vous ou pour un autre, faites comme les amis fidèles qui se consultent sur tout ce qu'ils entreprennent : ne manquez pas de confiance, demandez-la à Dieu, et priez-le de vous éclairer afin que vous preniez la résolution qui sera le mieux selon son gré. *Da verbum in ore meo, et in corde meo consilium*<sup>1</sup> Seigneur, dites-moi ce que vous voulez que je fasse, ou que je réponde, et je le ferai. *Loquere, Domine, quia audit servus tuus.*

25. Recommandez-lui avec la même confiance non-seulement vos besoins, mais encore ceux des autres. Combien ne sera-t-il pas agréable à Dieu de vous voir oublier de fois à autre même vos propres intérêts pour lui recommander ceux de sa gloire et les besoins d'autrui, surtout de ceux qui gé-

<sup>1</sup> (*Judith. ix, 18.*)

missent sous le poids de la tribulation, des âmes du purgatoire ses épousés, qui soupirent après le bonheur de le voir, des pauvres pécheurs qui vivent privés de la grâce ! Dites en particulier pour ceux-ci : Seigneur, vous êtes si aimable, vous méritez un amour infini ; comment donc souffrez-vous que tant d'âmes dans le monde auxquelles vous dispensez tant de biens, refusent sous vos yeux de vous connaître, refusent de vous aimer, et même vous offensent et vous méprisent ? Ah ! mon Dieu, faites-vous connaître et faites-vous aimer : *Sanctificetur nomen tuum, adveniat regnum tuum*. Que votre nom soit adoré et aimé, que votre amour règne dans tous les cœurs. Ah ! ne permettez pas que je me retire sans que vous m'ayez accordé quelque grâce pour ces âmes malheureuses en faveur desquelles je vous prie.

26. On dit que dans le purgatoire il y a une peine particulière appelée peine de langueur pour ces âmes qui en cette vie ont peu désiré le ciel ; et c'est avec toute raison, car c'est estimer bien peu le royaume éternel que le Rédempteur nous a mérité par sa mort, que de ne désirer que faiblement d'en jouir. C'est pourquoi n'oubliez pas, ô âme dévote, de soupirer souvent après le paradis, en disant à votre Dieu que le moindre retard, avant de pouvoir le voir et l'aimer face à face, vous semble plus long que mille années. Soupirez après votre sortie de cet exil et de ce lieu de péchés et de dangers, où vous risquez de perdre la grâce, pour arriver à cette patrie d'amour où vous l'aimerez de toutes vos forces. Dites-lui souvent : Seigneur, tant que je vis sur cette terre, je cours le péril de vous abandonner et de perdre votre amour. Mais en quittant cette vie où je vous offense, je pourrai vous aimer de toute mon âme et m'unir à vous sans crainte de vous perdre davantage ! C'est après ce moment que soupirait Sainte Thérèse ; aussi se réjouissait-elle quand elle entendait sonner l'horloge, en pensant que c'était une heure de plus passée de sa vie et une heure de moins de danger à courir de perdre Dieu ; et elle désirait tellement la mort afin de jouir de Dieu, qu'elle se mourait du désir de mourir ; de là vient qu'elle composa cet hymne

amoureux qui commence par ces mots : « Je me meurs du regret de ne pouvoir mourir. »

27 En somme, si vous voulez plaire au cœur aimant de votre Dieu, tâchez de converser avec lui le plus souvent que vous pourrez, et avec toute confiance ; car il ne dédaignera pas de vous répondre et de s'entretenir aussi avec vous. Il ne vous fera pas entendre sa voix d'une manière sensible à l'oreille, mais il vous parlera un langage que comprendra bien votre cœur, dès lors que vous vous détacherez du commerce des créatures pour vous entretenir seul à seul avec Dieu. *Ducam eam in solitudinem, et ibi loquar ad cor ejus*<sup>1</sup> Alors, il vous parlera par des inspirations, par des lumières intérieures, par des témoignages de sa bonté, par des touches suaves qui vont au cœur, par des signes de pardon, par des gages de paix, par l'espérance du paradis, par des joies intimes, par les attraits de sa grâce, par des embrassements spirituels et des étreintes amoureuses ; en un mot, il vous fera entendre ce langage d'amour que comprennent sans peine les âmes qu'il aime et qui le cherchent uniquement :

28. Enfin, pour vous rappeler brièvement ce que nous avons dit plus haut en détail, je veux vous indiquer une pratique de dévotion au moyen de laquelle vous ferez toutes vos actions de manière à plaire à Dieu. Le matin, en vous levant, que votre première pensée soit d'élever votre cœur à Dieu et de lui offrir tout ce que vous ferez et souffrirez dans la journée, en le priant de vous aider de sa grâce. Ensuite, faites tous les autres actes du chrétien, des actes de remerciement et d'amour, de prière et de bon propos de vivre ce jour-là comme si c'était le dernier de votre vie. Le P. Saint-Jure<sup>2</sup> conseille de faire chaque matin cette convention avec Dieu, que toutes les fois que vous ferez certain signe, comme par exemple, que vous mettez la main sur votre cœur, ou que vous élevez les yeux vers le ciel ou vers le crucifix, vous ayez l'intention de faire

<sup>1</sup> (Ose. II, 14.)

<sup>2</sup> (Conn. et am. lib. II, chap. IV, 56.)

un acte d'amour, de désir de le voir aimé de tous, d'offrande de vous-même. Après donc que vous aurez fait ces actes, que vous aurez mis votre âme sous la protection de Jésus et de Marie, et prié le Père éternel de vous garder pendant ce jour pour l'amour de Jésus et de Marie, tâchez avant toute autre chose de faire votre oraison ou votre méditation au moins pendant une demi-heure, en choisissant de préférence pour sujet les douleurs et les mépris que Jésus-Christ a endurés dans sa passion : c'est là le sujet le plus cher aux âmes vraiment aimantes, celui qui les enflamme le plus de l'amour divin. Pour avancer dans la vie spirituelle, il y a trois dévotions entre toutes les autres que vous devez avoir particulièrement à cœur : la dévotion à la passion de Jésus-Christ, la dévotion au saint sacrement et celle à la Sainte Vierge Marie. Dans l'oraison même, attachez-vous beaucoup à faire souvent des actes de contrition, d'amour de Dieu, d'offrande de vous-même. Le vénérable père Charles Caraffa, fondateur des Pieux-Ouvriers, disait qu'un acte fervent d'amour de Dieu fait le matin pendant l'oraison, sert à maintenir l'âme dans toute sa ferveur pendant toute la journée.

29. A part vos autres actions de piété, vos confessions, vos communions, l'office, etc., quand vous en êtes à vos occupations extérieures, comme d'étude, de travail et autres affaires qui concernent votre état, n'oubliez pas au commencement de chaque action d'en faire l'offrande à Dieu, en lui demandant la grâce de la faire sans défaut. Ne manquez pas de vous retirer souvent dans la cellule de votre cœur pour vous unir à Dieu, comme le pratiquait sainte Catherine de Sienne ; en un mot, tout ce que vous faites, que ce soit avec Dieu et pour Dieu. En sortant de votre chambre, ou de votre maison, et en y retournant, recommandez-vous à Marie par un *Ave Maria*. En allant à table, offrez à Dieu tout le plaisir ou le dégoût que vous éprouverez en buvant ou en mangeant, et remerciez-le à la fin en lui disant : Seigneur, que de bien vous faites à celui qui vous a tant offensé ! Pendant la journée, faites une lecture spirituelle, une visite au saint-sacrement et à Marie ;

le soir, récitez le rosaire, faites l'examen de conscience avec les actes chrétiens de foi, d'espérance, d'amour, de contrition, de bon propos ; prenez la résolution de recevoir pendant votre vie et à votre mort les sacrements de l'Eglise avec l'intention de gagner les indulgences qui y sont attachées. En vous mettant au lit, pensez que vous devriez être dans le feu de l'enfer, et livrez-vous ensuite au repos après avoir embrassé le crucifix, en disant : *In pace in idipsum dormiam et requiescam*. En union avec vous, Seigneur, je dormirai et reposerai en paix.

30. Je crois utile de vous indiquer ici incidemment et en peu de mots les nombreuses indulgences attachées à diverses prières et actes de dévotion ; et pour lesquelles par conséquent il est bon que vous formiez dès le matin l'intention de gagner toutes celles que vous pourrez gagner dans le jour Il y a chaque jour sept ans d'indulgence pour celui qui fait des actes de vertus théologiques de foi, d'espérance et de charité ; quand on les continue pendant un mois, on gagne une indulgence plénière applicable aux âmes du purgatoire comme à soi-même *in articulo mortis*. Ayez encore l'intention de gagner toutes celles qui sont attachées au rosaire et aux chapelets bénits, à l'*Angelus* récité trois fois le jour, aux litanies de la Vierge, au *Salve Regina*, à l'*Ave Maria*, au *Gloria Patri* ; à ces mots : Bénie soit la très-sainte, immaculée et très-pure conception de la vierge Marie ; comme à ceux-ci : Loué soit aujourd'hui et à jamais le saint sacrement de l'autel ; à la récitation de l'oraison *Anima Christi* ; à incliner la tête au *Gloria Patri* et au saint nom de Jésus et de Marie ; à entendre la messe et à faire l'oraison mentale pendant une demi-heure. Pour cette dernière pratique, outre l'indulgence partielle, on gagne une indulgence plénière quand on la continue pendant un mois en y joignant une confession et une communion. Il y a encore indulgence pour qui fait une gémulation devant le saint-sacrement ; pour qui baise la croix, etc. Toujours avec l'intention de gagner les indulgences qui sont attachées à toutes ces pieuses pratiques.

31. Afin que vous puissiez vous recueillir et vous unir avec Dieu dans cette vie, autant que possible, tâchez, dans toutes les choses que vous faites ou que vous entendez, d'élever votre cœur vers Dieu et de jeter un regard vers l'éternité : par exemple, lorsque vous voyez l'eau qui s'écoule, pensez que votre vie s'écoule ainsi, et que vous vous approchez de la mort ; quand vous voyez une lampe qui s'éteint, faute d'huile, pensez que c'est ainsi qu'un jour votre vie finira ; quand vous apercevez des tombeaux ou des cadavres, songez que c'est là ce que vous deviendrez ; quand vous voyez les grands de cette terre se réjouir de leurs dignités ou de leurs richesses, gémissiez de leur folie, et dites : Dieu me suffit : *Hi in curribus et hi in equis ; nos autem in nomine Domini* <sup>1</sup> Qu'ils se glorifient dans ces vanités, pour moi, je ne veux me glorifier que de la grâce de Dieu et du bonheur de l'aimer. Lorsque vous voyez des obsèques pompeuses, des tombeaux magnifiques élevés en l'honneur de quelques grands seigneurs, dites : S'ils sont damnés, à quoi leur sert tout cela ? Quand vous voyez la mer tranquille ou agitée, considérez la différence qu'il y a entre une âme en état de grâce et une autre en état de disgrâce avec Dieu ; quand vous voyez un arbre sec, songez à une âme qui vit sans Dieu, et qui n'est bonne qu'à être jetée au feu. Si vous voyez un grand criminel trembler de honte et de crainte devant son juge, devant son père ou devant son supérieur ; considérez quelle sera la crainte du pécheur lorsqu'il paraîtra devant Jésus-Christ, son souverain juge. Quand il tonne et que vous éprouvez quelque crainte, pensez à celle qu'éprouvent les damnés en entendant continuellement, dans l'enfer, les tonnerres de la colère divine. Si vous entendez un condamné à mort, considérez quel sera le désespoir d'une âme qui sera condamnée à l'enfer, lorsqu'elle dira : Il n'y a donc plus de remède à ma perte éternelle.

32. Quand vous jetez un coup d'œil sur les campagnes, sur les bords de la mer, sur les fleurs, sur les fruits, et que vous

<sup>1</sup> (Ps. xix, 8.)

éprouvez un plaisir en les sentant ou en les voyant, dites : Qu'elles sont belles ces créatures que Dieu a créées pour moi sur cette terre, afin que je l'aime, et qu'elles sont encore bien plus douces les délices qu'il me réserve dans le paradis ! Sainte Thérèse disait, en admirant les collines ou les vallons, que tout cela lui rappelait son ingratitude envers Dieu. L'abbé de Rancé, fondateur de la Trappe, disait que toutes ces créatures lui imposaient l'obligation d'aimer Dieu. C'est encore ce que disait saint Augustin, quand il s'écriait : *Cœlum et terra et omnia mihi dicunt ut amem te.* « Le ciel et la terre, tout en un mot me dit (ô mon Dieu) de vous aimer. » On raconte d'un dévot serviteur de Dieu que rencontrant dans les champs des fleurs et de petites herbes, il les frappait avec une baguette en disant : Taisez-vous, ne me reprochez pas mon ingratitude envers Dieu ; je vous ai comprises, taisez-vous, c'est assez. Quand sainte Madeleine de Pazzi tenait dans sa main un fruit ou une fleur, elle se sentait enflammée d'amour, et s'écriait Mon Dieu a pensé de toute éternité à créer ce fruit et cette fleur, pour me donner une marque de l'amour qu'il me porte.

33. Quand vous voyez des fleuves ou des ruisseaux, pensez que de même que ces eaux courent sans s'arrêter vers la mer, de même aussi vous devez toujours recourir à Dieu, qui est votre unique bien. Quand il vous arrive d'être traîné par des chevaux, dites : Ces animaux innocents se fatiguent pour me servir, et moi, quelle peine est-ce que je prends pour servir Dieu et pour lui plaire ? Quand vous voyez un petit chien qui pour un petit morceau de pain reste fidèle à son maître, pensez combien plus vous devez être fidèle à Dieu qui vous a créé, qui vous conserve, qui veille sur vous et vous comble de bienfaits. Quand vous entendez le chant des oiseaux, dites : O mon âme, entends comme ces petits oiseaux louent leur Créateur ; et toi, que fais-tu ? Mais vous alors, louez Dieu par des actes d'amour. Quand, au contraire, vous entendez le chant du coq, rappelez-vous que, comme Pierre, il a été un temps où vous avez renié Dieu ; renouvelez alors vos

larmes et vos gémissements. Quand vous voyez la maison et le lieu où vous avez péché, tournez-vous vers Dieu, et dites-lui : *Dilecta juventutis meæ et ignorantias meas ne memineras, Domine*. Seigneur, oubliez les péchés de ma jeunesse et mes ignorances.

34. Quand vous voyez les vallées, considérez que comme elles sont fertiles, parce qu'elles sont arrosées par les eaux qui descendent des montagnes, de même les grâces du ciel descendent sur les humbles et s'éloignent des orgueilleux. Quand vous voyez une belle église, songez à la beauté d'une âme en état de grâce, car c'est là le vrai temple de Dieu. Quand vous voyez du feu, une lampe, un cierge allumé, dites : Depuis combien de temps ne mériterais-je pas de brûler dans l'enfer ? mais puisque vous ne m'y avez pas jeté vous-même, Seigneur, faites que mon cœur brûle pour vous maintenant comme ce bois ou ce cierge. Quand vous voyez le ciel étoilé, dites avec saint André d'Avellin : O mes pieds, vous foulerez ces étoiles.

35. Pour vous rappeler ensuite plus souvent les mystères d'amour de notre Sauveur, quand vous voyez du foin, des crèches, des grottes, souvenez-vous de l'enfant Jésus dans l'étable de Béthléem. Quand vous voyez des scies, des marteaux, des soliveaux, des haches, souvenez-vous de Jésus travaillant comme simple ouvrier dans un atelier de Nazareth. Si vos yeux vous présentent des cordes, des épines, des clous, du bois, songez aux douleurs et à la mort de notre Rédempteur. Lorsque saint François d'Assise voyait un agneau, il se mettait à gémir en disant : Mon Seigneur a été mené à la mort comme un agneau pour l'amour de moi. Quand vous apercevez des autels, des calices, des patènes, songez à l'amour que Jésus-Christ nous a porté en nous donnant le saint sacrement de l'eucharistie.

36. Pendant le jour offrez-vous souvent à Dieu comme faisait sainte Thérèse en s'écriant : Seigneur, me voici, faites de moi ce qu'il vous plaira, dites-moi ce que vous voulez que je fasse pour vous, car je veux le faire. Répétez ensuite, le plus

souvent que vous pourrez, des actes d'amour de Dieu. La même sainte disait, que les actes d'amour sont le bois qui conserve dans notre cœur le feu du saint amour. La vénérable sœur Séraphine de Carpi, considérant un jour que la mule du monastère ne pouvait pas aimer Dieu, plaignait son sort. Pauvre bête, disait-elle, tu ne sais ni ne peux aimer Dieu. La mule aussitôt se mit à gémir, et de grosses larmes tombèrent de ses yeux. Ainsi, lorsque vous verrez un animal qui ne peut ni connaître ni aimer Dieu, tâchez de faire alors un plus grand nombre d'actes d'amour, vous qui pouvez l'aimer. Quand vous tombez dans quelque faute, humiliez-vous aussitôt, et tâchez de vous en retirer par un acte d'amour plus fervent. Quand quelque chose de fâcheux vous arrive, offrez à Dieu votre peine, en vous conformant à sa sainte volonté ; appliquez-vous à répéter toutes ces paroles : C'est ainsi que vous le voulez, ô mon Dieu, c'est ainsi que je le veux. Les actes de résignation sont les actes d'amour que Dieu aime le plus, et qui plaisent le plus à son cœur.

37 Lorsque vous devez prendre une résolution quelconque, ou donner un conseil important, recommandez-vous d'abord à Dieu, puis agissez ou répondez. Répétez le plus souvent que vous pourrez pendant le jour cette prière : *Deus, in adjutorium meum intende*, comme faisait Rose de Lima : Aidez-moi, Seigneur, ne m'abandonnez pas à moi-même. Et pour cela tournez-vous souvent vers l'image du crucifix ou celle de la Vierge, surtout pendant les tentations. Dieu étant la bonté infinie, désire nous communiquer ses grâces. Le vénérable Alphonse Alvarez vit un jour notre Sauveur les mains pleines de grâces et cherchant à les répandre. Mais Dieu veut que nous les demandions : *Petite et accipietis* ; autrement il retire sa main, au lieu qu'il l'ouvre à ceux qui l'invoquent. Quel est celui, dit l'Écclésiastique, qui a eu recours à Dieu, et dont les vœux ont été méprisés ? *Quis invocavit eum, et despexit illum* <sup>1</sup> ? David dit que le Seigneur a pour ceux qui l'invoquent, non pas

<sup>1</sup> (*Eccli.*, II, 12.)

simplement de la miséricorde, mais une grande miséricorde : *Quoniam tu, Domine, suavis et mitis, et multæ misericordiæ invocantibus te*<sup>1</sup>

38. Oh ! que le Seigneur est bon et généreux envers ceux qui le cherchent avec amour ! *Bonus est Dominus animæ quærenti illum*<sup>2</sup> S'il se fait trouver même par ceux qui ne le cherchent pas : *Inventus sum a non quærentibus me*<sup>3</sup>, à combien plus forte raison se fera-t-il trouver par ceux qui le cherchent pour le servir et l'aimer ?

Enfin sainte Thérèse dit que les âmes fidèles doivent se conformer ici-bas dans leur amour pour Dieu à celui que lui portent les bienheureux dans le ciel. Les Saints dans le ciel ne traitent qu'avec Dieu, n'ont d'autre pensée, d'autre plaisir que sa gloire et son amour : c'est ainsi que vous devez faire. Que Dieu soit ici-brs votre unique félicité, l'unique fin de vos actions et de vos désirs, jusqu'à ce que vous arriviez au royaume éternel, où votre amour sera parfait et consommé et vos désirs pleinement satisfaits.

### III

De la conformité à la volonté de Dieu. (a)

Toute notre perfection consiste à aimer Dieu, qui est infiniment aimable. *Charitas est vinculum perfectionis* : La charité est le lien de la perfection, a dit saint Paul<sup>4</sup> Mais toute la perfection de l'amour consiste dans l'union de notre volonté à la sienne. L'effet principal de l'amour, a dit saint Denis l'Aréopagite<sup>5</sup>, c'est d'unir la volonté de ceux qui s'entr'aident, de

<sup>1</sup> (Ps. LXXV, 5.) — <sup>2</sup> (Thren. III, 25.) — <sup>3</sup> (Rom. x, 20.)

<sup>4</sup> (Col. III, 14.) — <sup>5</sup> (De div. nom. c. IV.) (a)

(a) Quoique compté par l'éditeur italien ou piémontais, que nous ne faisons ici que suivre, comme faisant partie du traité de l'amour divin, il paraît que cet opuscule, ayant pour titre *uniformità alla volontà di Dio*, faisait dans le principe un ouvrage à part, comme le prouve le traducteur belge, qui nous permettra de rapporter ici ses preuves. « Livre d'or, s'écrie-t-il, (*Œuvres ascét.* t. II, p. 379,) qui semble plutôt inspiré du Ciel que sorti de l'esprit humain. Le Saint le relisait souvent ; il pratiqua constamment les sages maximes qu'il

telle sorte qu'ils ne veuillent qu'une seule et même chose. Aussi plus on est uni à la volonté de Dieu, plus est grand l'amour qu'on a pour lui. Les mortifications, les méditations, les communions, les œuvres de charité envers le prochain, plaisent à Dieu, mais quand ? lorsqu'elles sont faites selon sa volonté ; autrement, elles lui déplaisent ; que dis-je, il les abhorre, et les punit. S'il y avait deux serviteurs dont l'un travaillerait toute la journée sans se reposer, mais en ne voulant faire les choses qu'à sa guise, et dont l'autre, prenant moins de peine, obéirait en tout ce qui lui serait commandé, le maître préférerait sans doute le second au premier. Nos œuvres servent-elles à la gloire de Dieu lorsqu'elles ne sont pas selon son bon plaisir ? Le Seigneur ne veut pas de sacrifice, dit le prophète à Saül, il veut seulement qu'on lui obéisse : *Numquid vult Dominus holocausta et victimas, et non potius ut obediatur voci Domini? quia scelus idolatriæ est nolle acquiescere*<sup>1</sup> L'homme qui veut agir par sa propre volonté sans celle de Dieu, commet une espèce d'idolatrie, car alors au lieu d'adorer la volonté de Dieu, il adore la sienne en quelque sorte.

La meilleure manière de glorifier Dieu, c'est donc d'accomplir en tout sa sainte volonté ; et c'est là aussi ce que Notre Rédempteur, qui est venu sur la terre pour y établir la gloire de son Père, nous a principalement enseigné par son exemple. Voici en quels termes saint Paul le fait parler comme s'adressant à son Père éternelle : *Hostiam et oblationem noluisti, cor-*

contient, et s'efforça toujours de les inculquer aux autres ; il avait coutume de répéter surtout celle-ci : « Les Saints sont devenus saints, parce qu'ils se sont toujours tenus unis à la volonté de Dieu. » Lorsque sa vue fut trop affaiblie, il avait soin de se faire lire cet opuscule. (*Santità e dottrina del B. Alfonso.*) On ignore à quelle époque ce précieux écrit a vu le jour. Ce qu'en dit le père Tannoia, liv. III, chap. LII, 1<sup>o</sup> de la traduction, ne paraît pas exact, attendu qu'il s'imprimait avec les *Visites au Saint-Sacrement* dans la seconde partie du volume intitulé *Opere spirituali* : nous l'avons vu dans la 17<sup>e</sup> édition de Naples, 1768-1769 ; et le cardinal Villecourt (*Vie de S. Alph. liv. VI, chap. V, a. 1.*) le cite comme se trouvant pareillement dans la 13<sup>e</sup> en 1761 ; ce qui nous porte à croire que c'est une des premières productions de notre auteur.

<sup>1</sup> (I Reg. xv, 22.)

*pus autem aptasti mihi: tunc dixi: Ecce venio ut faciam, Deus, voluntatem tuam*<sup>1</sup>. Vous avez refusé les victimes que les hommes vous ont offertes; vous voulez que je vous sacrifie le corps que vous m'avez donné; me voici tout prêt à faire votre volonté. Le Seigneur lui-même a protesté en plusieurs endroits, qu'il n'était pas venu sur la terre pour faire sa volonté, mais seulement celle de son père: *Descendi de cœlo non ut faciam voluntatem meam, sed voluntatem ejus qui misit me*<sup>2</sup>. Et il a voulu que le monde connût sa résignation à la volonté de son père, à la manière dont il lui obéissait en se sacrifiant comme son père le voulait, et en se laissant mettre à mort sur une croix pour le salut des hommes. Ce fut là précisément ce qu'il dit dans le jardin des Oliviers, lorsqu'il y alla à la rencontre de ses ennemis qui venaient pour le prendre et le conduire à la mort. « Afin, dit-il, que le monde sache que j'aime mon père, et que j'exécute ses ordres tels qu'il me les a donnés, levez-vous, partons d'ici »<sup>3</sup> Il » avait dit encore qu'il reconnaîtrait pour son frère celui qui accomplirait la volonté de son père: *Qui fecerit voluntatem patris mei... ipse meus frater... est*<sup>4</sup>

Tous les Saints, n'ont eu aussi pour but que de faire la volonté de Dieu, sachant bien que c'est en cela que consiste toute la perfection d'une âme. Le bienheureux Henri Suson a écrit ces mots: « Dieu n'exige pas que nous abondions en lumières, mais que nous nous soumettions à sa volonté »<sup>5</sup> Sainte Thérèse enseigne que ce que doit rechercher celui qui s'exerce à l'oraison, c'est de se conformer à la volonté de Dieu; et qu'on soit assuré, ajoute-t-elle, que c'est en cela que consiste la vraie perfection. Celui qui la pratiquera le mieux, recevra aussi de Dieu les dons les plus abondants, et fera le plus de progrès dans la vie intérieure. La bienheureuse Stéphanie de Soncino, dominicaine, étant un jour en vision, fut conduite au

<sup>1</sup> (*Hebr. x, 5.*) — <sup>2</sup> (*Joan. vi, 38.*)

<sup>3</sup> *Ut cognoscat mundus, quia diligo patrem, et sicut mandatum dedit pater, sic facio; surgite, eamus hinc.* (*Joan. xiv, 31.*)

<sup>4</sup> (*Matth. xii, 50.*) — <sup>5</sup> (*Lib. II, c. 1v.*)

ciel et y vit quelques âmes rangées parmi les Séraphins, qu'elle avait connues comme elles étaient encore sur la terre ; et il lui fut dit que ces âmes se trouvaient élevées à tant de gloire en récompense de ce qu'elles s'étaient parfaitement conformées sur la terre à la volonté de Dieu. Le bienheureux Suseux, dont nous parlions, disait à son propre sujet : « Je préférerais être le ver le plus vil de terre en vertu de la volonté de Dieu, plutôt que d'être un Séraphin en vertu de la sienne. »

C'est des Saints du ciel que nous devons apprendre la manière d'aimer Dieu sur la terre. Or la pureté et la perfection de l'amour que les bienheureux ont pour Dieu dans le ciel, consiste en ce que leur volonté est parfaitement unie à la sienne. Si les Séraphins apprenaient que Dieu voudrait les employer pendant toute l'éternité à amonceler les grains de sable des rivières, ou à arracher l'herbe des jardins, ils le feraient avec plaisir et de tout cœur. Bien plus, si Dieu leur témoignait le désir de se jeter dans le feu de l'enfer, ils se précipiteraient dans cet abîme pour faire sa volonté. Et telle est la grâce que Jésus-Christ nous a enseigné à demander à Dieu par ces paroles : « Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel<sup>1</sup>. » *Fiat voluntas tua sicut in cœlo et in terra.*

Le Seigneur appelle David l'homme selon son cœur, parce que David exécutait toutes ses volontés : *Inveni virum secundum cor meum, qui faciet omnes voluntates meas*<sup>2</sup>. David était toujours prêt à se faire l'exécuteur de la volonté divine, comme il le disait souvent : *Paratum cor meum, Deus, paratum cor meum*<sup>3</sup>. Et il ne demandait pas autre chose au Seigneur que d'apprendre de lui à faire sa volonté : *Doce me facere voluntatem tuam*<sup>4</sup>. Un seul acte de parfaite conformité à la volonté divine suffit pour faire un saint. Comme Saul, par exemple, était déjà en marche pour persécuter l'Eglise, Jésus-Christ l'éclaira et le convertit. Que fit Saul ? que dit-il ? Rien

<sup>1</sup> (Matth. vi, 9.) — <sup>2</sup> (Act. xiii, 22.)

<sup>3</sup> (Ps. LVIII, 8, et CVII, 1.) — <sup>4</sup> (Ps. CXLII, 10.)

autre chose que de s'offrir à faire la volonté de Dieu : » *Domine, quid me vis facere*<sup>1</sup>? » Seigneur, que voulez-vous que je fasse? » Et voilà que le Seigneur le déclare être un vase d'élection et l'apôtre des nations : *Vas electionis est mihi iste ut portet nomen meum coram gentibus*<sup>2</sup> C'est en effet que celui qui fait à Dieu le sacrifice de sa volonté, lui donne tout ; celui qui donne ses biens par aumône, ou son sang par la flagellation, ou ses aliments par le jeûne, donne à Dieu une portion de ce qu'il possède ; mais celui qui lui donne sa volonté, lui donne tout sans distinction. Aussi peut-il dire au Seigneur : Je suis pauvre, mais je vous donne tout ce que je puis ; en vous donnant ma volonté, je ne puis vous donner rien de plus. C'est ce tout que Dieu demande précisément de nous : *Fili mi, præbe cor tuum mihi*<sup>3</sup> Mon enfant, nous dit le Seigneur à chacun, mon enfant, donne-moi ton cœur, c'est-à-dire notre volonté. *Nihil gratius Deo*, dit saint Augustin, *possumus ei offerre quam ut dicamus ei: Posside nos*. Non, nous ne pouvons offrir à Dieu rien qui lui soit plus agréable que de lui dire : Seigneur, prenez possession de nous, nous vous donnons toute notre volonté ; faites-nous comprendre ce que vous voulez de nous, et nous l'exécuterons.

Si donc nous voulons réjouir pleinement le cœur de Dieu, tâchons de nous conformer en tout à la volonté divine, et non-seulement de nous y conformer, mais encore de nous uniformer, si je puis m'exprimer ainsi, à toutes ses dispositions. Pour qu'il y ait conformité, il suffit que nous unissions notre volonté à celle de Dieu ; mais pour qu'il y ait uniformité, il faut de plus que de ces deux volontés nous n'en fassions qu'une seule, de telle sorte que nous ne voulions que ce que Dieu veut, et que la seule volonté de Dieu soit la nôtre. C'est là le plus haut degré de la perfection à laquelle nous devons toujours aspirer : c'est là le point de mire vers lequel doivent se concentrer toutes nos œuvres, tous nos désirs, nos méditations et nos prières. C'est pour atteindre ce but que nous de-

<sup>1</sup> (Act. ix, 6.) — <sup>2</sup> (Act. ix, 15.) — <sup>3</sup> (Prov. xxiii, 1.)

vrions implorer l'assistance de nos saints patrons, de nos anges gardiens, et surtout notre divine mère Marie, qui a été la plus parfaite de toutes les créatures, précisément parce qu'elle a toujours accueilli avec amour la volonté divine plus parfaitement que toutes les autres.

Mais le difficile, c'est d'embrasser la volonté de Dieu dans tout ce qui nous arrive de contraire comme de conforme à nos appétits naturels. Dans la prospérité les pécheurs eux-mêmes ont une même volonté avec celle de Dieu, mais il n'y a que les Saints qui aient une même volonté avec lui jusque dans les choses qui les contrarient le plus ou qui blessent le plus leur amour-propre. C'est à cette remarque que se reconnaît le degré de perfection de l'amour que l'on a pour Dieu. Le vénérable père Avila disait : « Un Dieu soit béni prononcé dans l'adversité vaut mieux que six mille actes de remerciement dans la postérité. »

De plus, il faut se conformer à la volonté divine, non-seulement dans l'adversité qui nous vient de Dieu, comme sont les maladies, les chagrins, la pauvreté, la mort de nos parents, mais encore dans les malheurs qui nous arrivent de la part des hommes, tels que les mépris, les infamies, les injustices, les vols et toutes sortes de persécutions. En cela il faut comprendre que quand nous sommes offensé par quelqu'un dans notre réputation, dans notre honneur, dans nos biens, quoique le Seigneur ne veuille pas le péché, il veut cependant notre humiliation, notre pauvreté et notre mortification. Il est certain et même de foi que tout ce qui arrive dans le monde, tout sans exception, arrive par la volonté de Dieu. *Ego Dominus formans lucem et tenebras, faciens pacem et creans malum* : « C'est moi, dit le Seigneur, qui forme la lumière et les ténèbres, qui fais la paix et qui crée le mal<sup>1</sup> » C'est de Dieu que nous viennent tous les biens et tous les maux, c'est-à-dire toutes les choses qui nous sont fâcheuses et que nous appelons à tort des maux, car au fond ce sont des biens, lorsque

<sup>1</sup> (Isa. XLV, 7.)

nous les prenons de sa main. « Arrive-t-il dans la ville un mal quelconque qui ne vienne pas du Seigneur<sup>1</sup>, » dit le prophète Amos ? Et le Sage avait dit auparavant (a) : « Les biens et les maux, la vie et la mort viennent de Dieu<sup>2</sup> » Il est vrai que, comme je l'ai dit, quand un homme vous offense injustement, Dieu ne veut pas le péché qu'il commet et qu'il ne prend pas part à la malice de sa volonté ; mais il concourt d'une manière générale à l'action matérielle par laquelle un tel vous frappe ou vous vole, ou vous injurie, en sorte que cette injure que vous souffrez vient de Dieu, et que Dieu la veut. C'est pour cela que le Seigneur disait à David, qu'il était l'auteur des outrages que devait lui faire Absalon, lorsqu'il lui enlèverait ses femmes devant ses propres yeux, en punition de ses péchés<sup>3</sup> C'est encore pour cela qu'il dit aux Hébreux, qu'en punition de leurs iniquités il leur enverrait les Assyriens qui les dépouilleraient et les ruineraient<sup>4</sup> Saint Augustin explique la chose de cette manière : *Impietas eorum tanquam securis Dei facta est*<sup>5</sup> ; c'est-à-dire que Dieu se servit de l'iniquité des Assyriens comme d'une hache pour frapper les Hébreux. Et Jésus lui-même dit à saint Pierre que sa passion et sa mort ne lui venaient pas tant de la part des hommes que de celle de son père : « Voulez-vous, lui dit-il, vous opposer à ce que je boive le calice que mon père m'a donné à boire<sup>6</sup> ? » *Calicem quem dedit mihi pater, non vis ut bibam illum ?*

Losqu'un messenger, qu'on prétend avoir été le démon, vint

<sup>1</sup> Si erit malum in civitate quod Dominus non fecerit? (*Annos. III, 6.*)

<sup>2</sup> Bona et mala, vita et mors a Deo sunt. (*Eccli. XI, 14.*)

Ecce ego suscitabo super te malum de domo tua, et tollam uxores tuas in oculis tuis, et dabo proximo tuo. (*II. Reg. XII, 11.*)

<sup>3</sup> Væ Assur, virga furoris mei... mandabo illi, ut auferat spolia et diripiat prædam. (*Isa. X, 5.*)

<sup>5</sup> (*In Ps. XXXVII.*) — <sup>6</sup> (*Joan. XVIII, 2.*)

(a) *Prima lo disse il savio.* Il y a ici un anachronisme, qui ne peut être l'effet que d'une distraction de notre auteur. Le sage, c'est-à-dire Jésus fils de Sirach, auteur du livre de l'Ecclésiastique, vivait après Alexandre-le-Grand, et par conséquent postérieurement au retour des Juifs de la captivité de Babylone, tandis qu'Amos avait paru avant cette captivité, et sous les règnes de Jéroboam II, roi d'Israël et d'Ozias, roi de Juda. (*L'éditeur.*)

annoncer à Job que les Sabéens lui avaient enlevé toutes ses richesses et lui avaient tué ses enfants, que répondit le saint homme? « Le Seigneur m'a donné, le Seigneur m'a ôté<sup>1</sup> » Il ne dit pas : le Seigneur m'a donné des enfants et des biens, et les Sabéens me les ont enlevés ; mais : Le Seigneur me les a donnés et le Seigneur me les a enlevés ; car il comprenait bien que cette perte lui venait de Dieu ; c'est pour cela aussi qu'il ajouta : « Cela est arrivé comme il a plu au Seigneur, que le nom du Seigneur soit béni<sup>2</sup> » Il ne faut donc pas prendre les peines qui nous arrivent comme si elles venaient par la seule faute des hommes ; il faut bien se persuader que ce qui nous arrive ne vient que par la volonté de Dieu. « Sachez, dit Saint Augustin, que tout ce qui arrive ici-bas contre notre volonté, n'en arrive pas moins par la volonté de Dieu<sup>3</sup>, » Lorsque les saints martyrs Epictète et Astion étaient au milieu des tourments, qu'on les déchirait avec des crocs de fer, qu'on les brûlait avec des torches ardentes, ils ne disaient que ces mots : Seigneur, que votre volonté s'accomplisse en nous. Lorsqu'ils furent au lieu du supplice, ils s'écrièrent à haute voix : Soyez béni, Dieu éternel, car votre volonté s'est entièrement accomplie en nous<sup>4</sup>

Césaire (a) raconte<sup>5</sup> qu'il y avait un religieux qui ne paraissait faire, en fait de dévotion rien, qui le distinguât des autres, et qui cependant avait acquis un tel degré de sainteté qu'il guérissait les malades par le seul attouchement de ses vêtements. Son supérieur s'en étant étonné, lui demanda un jour pourquoi il avait le don des miracles, puisqu'il ne menait pas une vie plus exemplaire que les autres. Le moine lui répondit qu'il s'en étonnait lui aussi, et qu'il n'en savait pas la raison.

<sup>1</sup> Dominus dedit, Dominus abstulit. (*Job*, I, 21.)

<sup>2</sup> Sicut Domino placuit ita factum est, sit nomen Domini benedictum. (*Ibid.*)

<sup>3</sup> Quidquid hic accidit contra voluntatem nostram, moveris non accidere nisi de voluntate Dei. (*Aug. in ps. cxlviii, n. 12.*)

<sup>4</sup> (*Rosweid. lib. I.*) — <sup>5</sup> (*Lib. x, c. vi.*)

(a) Il s'agit ici du bénédictin Césaire, d'Heisterbach, mort vers l'an 1240, abbé de Villers en Brabant, auteur de l'ouvrage intitulé *Illustrium miracul. etc. lib. XII.* (L'éditeur.)

Mais quelle est la pratique de dévotion que vous préférez, reprit l'abbé? Le bon religieux lui répondit qu'il ne faisait rien, ou presque rien, sinon qu'il prenait toujours un grand soin de ne vouloir que ce que Dieu voulait, et que Dieu lui avait fait la grâce de tenir sa volonté comme perdue en celle de Dieu. Ni la prospérité ne m'élève, ajouta-t-il, ni l'adversité ne m'abat, parce que je prends tout comme de la main de Dieu, et que toutes mes prières ont pour but d'obtenir que sa volonté s'accomplisse parfaitement en moi. — Quoi donc ! reprit le supérieur, est-ce que vous n'avez éprouvé aucune peine du dommage que notre ennemi nous a causé l'autre jour, en nous ôtant nos moyens de subsistance par l'incendie de notre ferme où étaient nos blés et nos bestiaux ? Non, mon père, reprit le saint, j'en ai au contraire rendu grâces à Dieu, comme j'ai coutume de faire en semblables accidents, sachant bien que Dieu fait et permet tout pour sa gloire et pour notre plus grand bien ; et par ce moyen je vis toujours content, quelque chose qui arrive. Après cette réponse, l'abbé, voyant dans ce religieux une si parfaite conformité à la volonté de Dieu, cessa d'être étonné qu'il opérât de si grands miracles.

Non-seulement celui qui agit ainsi fait la volonté de Dieu, mais encore il jouit sur la terre d'une paix perpétuelle. On demandait un jour à Alphonse-le-Grand<sup>1</sup>, roi d'Aragon, prince très-sage, quel était l'homme qu'il croyait le plus heureux dans ce monde ; il répondit que c'était celui qui s'abandonnait à la volonté de Dieu en recevant toutes les adversités comme de sa main. Et c'est ainsi que ; comme le dit l'Apôtre, tout contribue au bien de ceux qui aiment Dieu<sup>2</sup>. Ceux qui aiment Dieu sont toujours contents, car tout leur plaisir consiste à accomplir la volonté de Dieu, même dans les choses qui les contrarient ; ce qui fait que leurs peines elles-mêmes se changent pour eux en contentements, dans la pensée qu'en les acceptant ils font plaisir à leur bien-aimé Seigneur. « Le juste,

<sup>1</sup> (*Panormit. in vit.*)

<sup>2</sup> *Diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum. (Rom. VIII. 28.)*

comme l'a dit le Sage, ne s'attriste de rien de ce qui lui arrive<sup>1</sup> » Et dans le fait, quelle plus grande satisfaction peut éprouver un homme que de voir que tout ce que Dieu veut, comme tout ce qui arrive dans le monde, excepté le péché, n'arrivant que par la volonté de Dieu, rien ne lui arrive par conséquent que ce qu'il veut lui-même ? Il est dit dans les Vies des Pères, qu'il y avait un fermier à qui ses biens rapportaient le double de ceux de ses voisins. Comme on lui demandait d'où cela pouvait venir, il leur répondit qu'il ne fallait pas s'en étonner, puisqu'il avait les saisons comme il les voulait. — Et comment cela ? lui demanda-t-on. — C'est, reprit-il, que comme je ne veux d'autre temps que celui que Dieu veut, je ne veux que ce que Dieu veut, et Dieu me donne des fruits comme je veux. Si les âmes résignées, dit Salvien, sont humiliées, elles le veulent ; si elles sont pauvres, elles s'en réjouissent ; et c'est pourquoi on doit les appeler heureuses<sup>2</sup> Viennent le froid, le chaud, la pluie, le vent, celui qui est uni à la volonté de Dieu dit toujours : Je veux qu'il fasse froid, qu'il fasse chaud, qu'il fasse du vent, qu'il tombe de la pluie, puisque Dieu le veut ainsi. Viennent la pauvreté, les persécutions, les maladies, la mort ; je veux, dit-il encore, être pauvre, persécuté, malade ; je veux même mourir, puisque Dieu le veut ainsi.

Voilà l'heureuse liberté dont jouissent les enfants de Dieu, et qui est plus que toutes les seigneuries et tous les royaumes du monde. La paix dont les Saints jouissent, c'est cette paix qui, comme le dit l'Apôtre, surpasse tout sentiment : *Exsuperat omnem sensum*<sup>3</sup> Elle laisse bien au-dessous d'elle toutes les joies des festins, des banquets, des honneurs, et tous les autres plaisirs du monde, plaisirs sujets à la caducité, qui flattent les sens, il est vrai, au moment où l'on s'y livre, mais qui ne contentent pas, et qui affligent, au contraire, l'esprit, où est le siège du vrai contentement. C'est pour cela que Salomon,

<sup>1</sup> Non contristabit justum quidquid ei acciderit. (*Prov.* x, 41.)

<sup>2</sup> Humiles sunt, hoc volunt ; pauperes sunt, paupertate delectantur ; itaque beati dicendi sunt. (*De gubern. Dei, lib. I.*)

<sup>3</sup> (*Philip.* iv, 7.)

après avoir joui de tous les plaisirs du monde, s'écriait : *Sed et hoc vanitas et afflictio spiritus* <sup>1</sup> « L'insensé, dit l'Esprit-Saint, change comme la lune ; tandis que le sage demeure toujours le même comme le soleil <sup>2</sup> » L'insensé, le pécheur changé comme la lune qui croît aujourd'hui et qui décroîtra demain ; tantôt vous le voyez rire et tantôt pleurer, tantôt doux et tantôt furieux comme un tigre ; et pourquoi cela ? Parce que son contentement dépend de la prospérité ou de l'adversité qu'il rencontre, et c'est pour cela qu'il change, comme les choses qui lui arrivent ; mais le juste est comme le soleil, toujours égal dans sa sérénité, quoi qu'il advienne ; car il trouve sa satisfaction à se conformer à la volonté de Dieu, aussi jouit-il d'une paix imperturbable. « Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté <sup>3</sup>, » disait l'ange aux bergers. Et quels sont ces hommes de bonne volonté, si ce n'est ceux qui sont toujours unis à la volonté de Dieu, volonté souverainement bonne et souverainement parfaite ? *Voluntas Dei bona, beneplacens et perfecta*, a dit l'Apôtre aux Romains <sup>4</sup> Oui, sans doute, car Dieu n'aime que ce qu'il y a de mieux et de plus parfait.

Les Saints même sur la terre, ont joui des douceurs d'un paradis anticipé. C'était ainsi, dit saint Dorothee, que les anciens pères se maintenaient dans une paix profonde, en recevant toutes choses comme de la main de Dieu. Sainte Marie Madeleine de Pazzi, quand elle entendait seulement prononcer le mot de volonté de Dieu, éprouvait des consolations indicibles et tombait dans des extases d'amour Sans doute les saints ressentent bien quelque peine des contrariétés qui leur surviennent, mais ce n'est que dans la partie inférieure. Quant à la partie supérieure de l'esprit, la paix et la tranquillité y régnera toujours, tant que leur volonté demeurera unie à celle de

<sup>1</sup> (*Eccl.* iv, 6.)

<sup>2</sup> Stultus, sicut luna mutatur ; sapiens in sapientia manet, sicut sol. (*Eccli.* xxvii, 12.)

<sup>3</sup> Et in terra pax hominibus bonæ voluntatis. (*Luc.* ii, 15.)

<sup>4</sup> (*Rom.* xii, 2.)

Dieu. « Personne, disait le Rédempteur à ses apôtres, ne vous ravira votre joie <sup>1</sup>. » Et il ajoutait : « Que votre joie soit pleine <sup>2</sup>. » Celui qui unit sa volonté à celle de Dieu, jouit d'une joie parfaite et durable ; parfaite, parce qu'il possède tout ce qu'il veut, comme je l'ai déjà dit ; durable, parce que rien ne peut l'altérer, puisqu'il ne peut rien arriver que par la volonté de Dieu.

Le père Jean Taulère, cité par le père Saint-Jurc <sup>3</sup>, raconte qu'ayant prié le Seigneur, pendant plusieurs années, de lui envoyer quelqu'un qui lui apprît le véritable chemin de la vie spirituelle, il entendit un jour une voix qui lui disait : Allez à telle église, et là vous trouverez celui que vous demandez. Il va à l'église et trouve sur le seuil de la porte un mendiant sans chaussure et couvert de haillons. Il le salue d'abord, en lui disant : Bonjour, mon ami. A cela le pauvre répond : Mais, monsieur, je ne sache pas avoir jamais passé aucun mauvais jour. Eh bien ! répliqua le père, que Dieu vous donne une vie heureuse. Mais, reprit le pauvre, je ne sache pas non plus avoir vécu malheureux : puis il ajouta : Ecoutez, mon père, ce n'est pas sans raison que je vous ai dit que je n'avais jamais passé aucun mauvais jour ; car, lorsque j'ai faim, je glorifie Dieu ; quand il pleut ou qu'il neige, je le bénis. Si l'on me méprise, si l'on me rebute, si je subis quelque autre désagrément, j'en glorifie mon Dieu. Je vous ai dit encore que je n'ai jamais vécu malheureux, et c'est encore vrai ; car je ne veux que ce que Dieu veut ; et tout ce qui m'arrive de doux ou d'amer, je le reçois de sa main avec plaisir, comme la meilleure chose qui puisse m'arriver ; voilà d'où vient mon bonheur. Et si Dieu voulait que vous fussiez damné, dit Taulère ? Si Dieu le voulait, eh bien ! reprit le pauvre, je m'accrocherais à lui avec amour et humi-

<sup>1</sup> Gaudium vestrum, nemo tollet a vobis. (*Joan.* xvi, 22.)

<sup>2</sup> Gaudium vestrum sit plenum. (*Ibid.*)

<sup>3</sup> (*Thes.*, t. III, et *Nieremb. vit. divine.*) (a)

(a) Jean B. Eusèbe de Nieremberg, Jésuite, né à Madrid en 1580, et mort professeur d'Écriture sainte dans la même ville en 1658, auteur entre autres ouvrages, de *la vida divina*.  
(L'éditeur.)

lité, et je le tiendrais si fortement embrassé que s'il voulait me précipiter dans l'enfer, il serait contraint de m'y suivre, et de cette manière il me serait plus doux d'être en enfer avec lui, que de posséder sans lui toutes les délices du ciel. Où avez-vous trouvé Dieu, dit le père ? Je l'ai trouvé, reprit le mendiant, là où j'ai laissé les créatures. — Mais qu'êtes-vous ? — Je suis roi. — Et où est votre royaume ? — Dans mon âme ; c'est là que je tiens tout dans l'ordre en faisant obéir mes passions à la raison, et ma raison à Dieu. Taulère lui demanda enfin quelle était la pratique qui l'avait conduit à tant de perfection. C'est, dit-il, le silence. Je me suis tu avec les hommes pour parler avec Dieu. Je me suis tenu avec le Seigneur, et c'est en lui que j'ai trouvé la paix véritable. Ce mendiant n'était parvenu à un tel degré de perfection que par l'union qu'il avait avec la divine volonté. Cet homme était certainement plus riche dans sa pauvreté que tous les rois de la terre, et plus heureux dans les souffrances que tous les gens du monde ensemble avec tous leurs plaisirs.

Oh ! quelle folie que la folie de ceux qui refusent de se soumettre à la volonté de Dieu ? Outre qu'ils n'en ont pas moins à supporter leurs peines, puisque personne ne peut empêcher l'exécution des décrets divins : *Voluntati ejus quis resistet* <sup>1</sup> ; il faut qu'ils les souffrent sans en tirer aucun profit, et de manière plutôt à s'attirer des châtements plus sévères dans l'autre vie et de plus grandes inquiétudes dans celle-ci. *Quis resistit ei, et pacem habuit* <sup>2</sup> ? Que ce malade crie tant qu'il voudra au milieu de ses douleurs, que ce pauvre dans sa misère se plaigne de Dieu, qu'il enrage, qu'il blasphème, que peut-il lui en arriver que du mal ? *Quid quæris, homuncio, quærendo bona* ? dit saint Augustin, *quære unum bonum in quo sunt omnia bona*. Que vas-tu chercher, pauvre homme, hors de Dieu ? Cherche Dieu, unis-toi à sa volonté, et tu vivras toujours heureux dans cette vie et dans l'autre.

Et que veut notre Dieu, si ce n'est notre bien ? Et qui

<sup>1</sup> (Rom. IX, 19.) — <sup>2</sup> (Job. IX, 4.)

pourrions-nous trouver qui nous aime plus que le Seigneur ? Il ne veut qu'une chose, c'est que non-seulement personne ne se perde, mais que nous nous sauvions tous et devenions tous saints : *Nolens aliquos perire, sed omnes ad pœnitentiam reverti*<sup>1</sup>. *Voluntas Dei sanctificatio vestra*<sup>2</sup> Dieu a mis sa gloire dans notre bonheur, puisque, étant de sa nature la bonté infinie, selon l'expression de saint Léon, *Deus cujus natura bonitas*, et la bonté étant expansive de sa nature, Dieu éprouve un désir extrême de faire participer les âmes à son bonheur, à sa félicité. S'il nous envoie des tribulations dans ce monde, c'est pour notre bien. *Omnia cooperantur in bonum*<sup>3</sup> Les châtimens, dit Judith, ne nous sont pas envoyés pour notre perte, mais afin que nous nous amendions et que nous nous sauvions : *Ad emendationem, non ad perditionem nostram evenisse credamus*<sup>4</sup>. Afin de nous préserver des maux éternels, le Seigneur nous entoure de sa bonté, comme d'un bouclier, a dit le Psalmiste<sup>5</sup> : *Domine, ut scuto bonæ voluntatis tuæ coronasti nos*. Non-seulement il désire notre salut, mais il s'en occupe avec sollicitude, comme il est dit encore dans les psaumes : *Deus sollicitus est mei*. Et que peut nous refuser, dit saint Paul, un Dieu qui nous a donné son propre fils ? *Qui proprio filio suo non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum ; quomodo non etiam cum illo omnia nobis donavit*<sup>6</sup> ? Avec cette confiance donc nous devons nous abandonner à la volonté de Dieu, dont les dispositions sont toutes pour notre bien. Disons avec David, dans tout ce qui nous arrive : « Je dormirai en paix, Seigneur, parce que vous avez affermi mon espérance : » *In pace in idipsum dormiam et requiescam, quoniam tu, Domine, singulariter in spe constituisti me*<sup>7</sup> Remettons tout entre ses mains, car certainement il aura soin de nous, comme nous en assure le prince des apôtres : *Omnem sollicitudinem vestram projicientes in eum, quoniam ipsi cura est de vobis*<sup>8</sup> Pensons à Dieu, occupons-nous d'accomplir sa volonté, et il pensera à nous et à

<sup>1</sup> (II. Petr. III, 9.) — <sup>2</sup> (I Thess. IV, 3.) — <sup>3</sup> (Rom. VIII, 28.)

<sup>4</sup> (Judith, VIII, 17.) — <sup>5</sup> (Psal. V, 1.) — <sup>6</sup> (Rom. VIII, 32.)

<sup>7</sup> (I Petr. V, 7.) — <sup>8</sup> (Ps. IV, 9.)

notre bonheur. Ma fille, disait le Seigneur à sainte Catherine de Sienne, pensez à moi, et je penserai à vous. Disons donc souvent avec l'épouse sacrée : « Mon bien-aimé est à moi, et je suis à lui : » *Dilectus meus mihi, et ego illi* <sup>1</sup> Mon bien-aimé pense à mon bonheur, je ne veux penser à rien autre chose qu'à lui faire plaisir et à me conformer en tout à sa sainte volonté. Le saint abbé Nil disait que nous ne devons jamais prier le Seigneur de nous accorder ce que nous désirons, mais de nous faire accomplir sa sainte volonté. Quand il nous arrive quelque chose de fâcheux, acceptons-le sans aucune réserve de la main de Dieu, non-seulement avec patience, mais encore avec plaisir, à l'exemple des apôtres, qui, en sortant du sanhédrin, se réjouissaient d'avoir été trouvés dignes de souffrir pour le nom de Jésus : *Ibant gaudentes a conspectu concilii, quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati* <sup>2</sup> Et quelle plus grande satisfaction pour une âme que de souffrir quelque peine, quand elle sait qu'en souffrant de bonne volonté, elle donne à Dieu la plus grande satisfaction qu'on puisse lui donner ? Les maîtres de la vie spirituelle disent que, quoique Dieu voie avec plaisir le désir que certaines personnes éprouvent de souffrir pour lui plaire, il préfère néanmoins celles qui ne veulent ni joies ni souffrances, mais qui se contentent d'être toutes résignées à sa sainte volonté et ne désirent que d'accomplir ce qu'il veut.

Si donc, ô âme dévote, vous voulez plaire à Dieu et vivre contente ici-bas, unissez-vous toujours et en tout à la volonté divine. Pensez que tous les péchés de votre vie désordonnée, dont vous sentez maintenant l'amertume, n'ont eu lieu, que parce que vous vous êtes jetée à l'écart de la volonté de Dieu. Attachez-vous donc désormais à suivre son bon plaisir, et dites toujours dans tout ce qui vous arrive : *Ita, Pater, quoniam sic fuit placitum ante te* <sup>3</sup> Ainsi soit fait, Seigneur, comme vous le désirez. Lorsque vous vous sentez troublée par quelque événement, pensez que tout cela vient de Dieu, et dites alors :

<sup>1</sup> (*Cant.* II, 6.) — <sup>2</sup> (*Act.* V, 41.) — <sup>3</sup> (*Matth.* XI, 26.)

Ainsi Dieu le veut : par là vous conserverez la paix du cœur. *Obmutui, et non aperui os meum, quoniam tu fecisti*: « Seigneur, puisque c'est vous qui avez fait cela, je l'accepte en silence <sup>1</sup> » Il faut que vous dirigiez vers ce but toutes vos pensées et toutes vos prières, c'est-à-dire à faire en sorte et à demander toujours à Dieu dans vos méditations, vos communions et vos visites au saint-sacrement, qu'il vous fasse accomplir sa volonté. Offrez-vous souvent à lui, en disant : O mon Dieu, me voici : faites de moi et de ce qui m'appartient tout ce vous voudrez. C'était là l'exercice continuel de Sainte Thérèse ; au moins cinquante fois le jour elle s'offrait à Dieu, afin qu'il disposât d'elle comme il voudrait.

Que vous serez heureux, mon cher lecteur, si vous agissez toujours ainsi. Certainement vous deviendrez saint, vous passerez en paix la vie présente, et vous aurez une mort plus heureuse. Lorsque quelqu'un passe à l'autre vie, toute l'espérance que l'on conçoit de son salut dépend de ce qu'il est mort résigné ou non. Si, pour accomplir la volonté de Dieu, vous acceptez la mort comme vous aurez accepté tous les accidents qui vous sont survenus pendant la vie, vous vous sauverez certainement et vous serez saint. Obéissons donc tous au bon plaisir de Dieu, qui étant infiniment sage, connaît mieux que nous ce qui nous est le plus avantageux, et qui nous aimant à l'excès, puisqu'il a donné sa vie pour notre amour, veut également notre plus grand bien. Soyons assurés, dit saint Basile, que Dieu recherche notre bonheur avec plus de soin que nous ne pouvons le faire et le désirer.

Mais venons-en à la pratique, et voyons maintenant quelles sont en particulier les choses dans lesquelles nous devons nous conformer à la volonté de Dieu. 1° Nous le devons dans les accidents naturels qui arrivent hors de nous, comme le grand froid, la grande chaleur, la pluie, la disette, la peste et mille autres fléaux. Ne disons jamais : Quelle chaleur insupportable ! quel froid horrible ! quelle peste ! quel malheur ! quel temps

<sup>1</sup> (Ps. xxviii, 10.)

fâcheux ! Ne nous servons jamais de ces termes-là, car ils font voir que nous opposons de la répugnance à la volonté de Dieu. Nous devons vouloir chaque chose comme elle arrive, parce que c'est Dieu qui dispose de tout. Saint François Borgia, étant arrivé pendant la nuit devant la porte d'une maison de la compagnie, par un temps de neige, frappa plusieurs fois ; mais comme tous les pères dormaient profondément, on ne lui ouvrit pas. Quand le jour fut venu, chacun des pères lui témoignait son regret de l'avoir fait attendre ; mais le saint leur dit qu'il avait reçu pendant ce temps beaucoup de consolations en pensant que c'était Dieu qui lui jetait sur le dos ces flocons de neige.

2° En second lieu, nous devons nous conformer à la volonté de Dieu dans les choses qui se passent au-dedans de nous, comme la faim, la soif, la pauvreté, les désolations d'esprit, les atteintes portées à notre réputation. En toutes ces choses, nous devons dire : Seigneur, faites et défaites, je suis toujours content, je ne veux que ce que vous voulez. Et c'est ainsi, dit le père Rodriguez<sup>1</sup>, que nous devons répondre au démon, quand il nous présente à l'esprit des cas imaginaires, afin de nous faire tomber dans quelque consentement au mal, ou tout au moins de nous jeter dans le trouble. Par exemple, si un tel vous disait telle chose, s'il vous faisait telle autre, que diriez-vous ? que feriez-vous ? Répondons toujours : Je dirais et je ferais ce que Dieu voudrait. Par ce moyen nous éviterons toute faute et tout sujet d'inquiétude.

3° Si nous avons quelque défaut naturel de corps ou d'esprit, une mauvaise mémoire, un esprit lent, peu d'adresse, un membre estropié, une santé délicate, ne nous en plaignons pas. En quoi méritons-nous et quelle obligation Dieu avait-il de nous donner un esprit élevé, un corps mieux fait ? Ne pouvait-il pas nous créer au rang des brutes ou nous laisser dans le néant ? Quel est celui qui recevant un don, prétend en régler les conditions ? Remercions-le donc de ce qu'il nous a

<sup>1</sup> (*Perf. chrét.*, part. 1, traité VIII, chap. VII.)

donné par le pur effet de sa bonté, et contentons-nous de la manière dont il nous a faits. Qui sait si avec plus de talent, une santé plus robuste, un corps mieux fait, nous ne nous serions pas perdus ? Combien n'y a-t-il pas de gens pour qui leurs talents et leurs sciences ont été une occasion de perte, parce qu'ils en tiraient vanité et s'en servaient pour mépriser les autres. C'est à ce danger que sont plus facilement exposés ceux qui surpassent les autres en science ou en talents. Pour combien d'autres personnes la beauté ou la force du corps n'ont-elles pas été une occasion de tomber dans mille péchés ? Et combien, au contraire, n'ont été saints que par suite de ce qu'ils étaient pauvres, malades ou difformes, et qui se seraient damnés, s'ils avaient été riches, bien portants et de belle mine ! Contentons-nous donc de ce que Dieu nous a donné. *Porro unum est necessarium*<sup>1</sup> ! La seule chose nous est nécessaire, et ce n'est ni la beauté, ni la santé, ni le génie ; la seule chose nécessaire, c'est de se sauver.

4° Il faut que nous soyons résignés surtout dans nos infirmités corporelles, et que nous les embrassions volontiers pour le temps et la manière que Dieu veut. Sans doute il convient de recourir aux remèdes ordinaires, puisque le Seigneur le veut ainsi ; mais si nous ne nous en trouvons pas soulagés, unissons-nous à la volonté de Dieu, ce qui vaudra mieux pour nous que la santé. Seigneur, disons-lui alors, je ne veux ni ma guérison ni ma maladie ; je ne veux que ce que vous voulez. Il y a certainement plus de vertu dans les malades à ne pas se plaindre de leurs douleurs ; mais lorsque nous souffrons beaucoup, ce n'est pourtant pas une imperfection d'en faire part à nos amis et même de prier le Seigneur qu'il nous en délivre. Je parle des grandes douleurs, car c'est au contraire un très-grand défaut commun à bien des personnes, de vouloir que, pour la moindre douleur ou le moindre dégoût, tout le monde vienne vous plaindre et compatir à votre mal. Du reste Jésus-Christ lui-même, quand il vit approcher le moment de sa pas-

<sup>1</sup> (Luc. x, 42.)

sion, fit part de sa peine à ses disciples en leur disant : *Tristis est anima mea usque ad mortem*. « Mon âme est triste jusqu'à la mort<sup>1</sup> » Et il pria son Père éternel de l'en exempter par ces paroles : *Pater mi, si possibile est, transeat a me calix iste*. « Mon père, faites, s'il est possible, que ce calice s'éloigne de moi<sup>2</sup> » Mais il nous a enseigné en même temps ce que nous devons faire à la suite de semblables prières, qui est de nous résigner aussitôt à la volonté de Dieu, en ajoutant : *Verumtamen, non sicut ego volo, sed sicut tu*. « Cependant qu'il soit fait, non comme je veux, mais comme vous voulez. »

Quelle n'est pas l'illusion des personnes qui disent désirer la santé, non pas pour ne pas souffrir, mais pour mieux servir le Seigneur, pour observer les règles, servir la communauté, aller à l'église, recevoir la sainte communion, pratiquer la pénitence, étudier, s'employer au salut des âmes, confesser, prêcher ! Mais je vous le demande, mon cher frère, pourquoi désirez-vous de faire ces choses ? n'est-ce pas pour plaire à Dieu qu'alliez-vous chercher, lorsque vous êtes assuré que le bon plaisir de Dieu n'est pas que vous fassiez des oraisons, des communions, des pénitences, des études, des prédications, mais que vous souffriez avec patience les infirmités et les douleurs qu'il vous envoie ? Unissez alors vos douleurs à celles de Jésus-Christ. — Mais ce qui me déplaît, c'est qu'étant ainsi malade, je suis inutile et à charge à la communauté, à la maison. — Que dites-vous ? de même que vous vous résignez à la volonté de Dieu, vous devez croire que vos supérieurs s'y résignent aussi, en voyant que ce n'est pas par l'effet de votre paresse que vous apportez cette charge à la maison, mais parce que Dieu le veut ainsi. Hélas ! ces désirs et ces plaintes n'ont point pour principe l'amour de Dieu, mais plutôt l'amour-propre qui cherche mille prétextes pour se mettre à l'écart de la volonté de Dieu. Voulons-nous faire plaisir à Dieu ? lorsque nous nous voyons obligés de prendre le lit, disons au Seigneur cette seule parole : *Fiat voluntas tua* ; répétons-la

<sup>1</sup> (*Matth.* xxvi, 38.) — <sup>2</sup> (*Ibid.* 39.)

souvent, cent fois, mille fois, toujours, et par cette seule parole nous ferons plus de plaisir à Dieu, que par toutes les mortifications et toutes les dévotions que nous pourrions pratiquer. Il n'y a pas de meilleure manière de servir Dieu que d'embrasser sa volonté avec joie. Le vénérable père Avila<sup>1</sup> écrivait à un prêtre malade : « Mon ami, ne vous arrêtez pas « à faire le compte de ce que vous feriez si vous vous portiez « bien, mais contentez-vous de rester malade pendant tout le « temps qu'il plaira à Dieu. Si vous cherchez la volonté de « Dieu, que vous importe d'être en bonne santé, ou de sup- « porter la maladie? » Ce saint personnage avait raison de s'exprimer de même, car ce n'est pas précisément pas nos œuvres, mais par notre résignation et notre conformité à la volonté divine que Dieu est glorifié. C'est ce qui faisait dire aussi à saint François de Sales qu'on ne témoigne point tant l'amour... en l'action, comme on fait en la passion<sup>(a)</sup>. »

Bien des fois il arrivera que les médecins et les remèdes nous manquent, ou que le médecin ne réussisse pas à connaître notre maladie : en cela encore conformons-nous à la volonté divine, qui en dispose ainsi pour notre bien. On raconte d'un homme qui avait beaucoup de dévotion à Saint Thomas de Cantorberi<sup>2</sup>, qu'étant malade il se transporta au tombeau du saint pour obtenir sa guérison. L'ayant obtenue, et de retour dans son pays, il se dit en lui-même : Mais si la maladie devait contribuer davantage à mon salut, cette santé que je viens de recouvrer à quoi me servirait-elle ? Dans cette pensée il retourna au tombeau, et pria le saint de demander à Dieu pour lui ce qui lui convenait le mieux pour son salut éternel. Cela fait, il retomba malade, et il s'en tint tout content, dans l'assurance que Dieu n'en disposait ainsi que pour son avantage. Surius<sup>3</sup> raconte pareillement qu'un aveugle recouvra la vue par l'intercession de saint Waast, évêque (d'Arras) ; mais qu'ensuite il lui vint la pensée de demander que si le

<sup>1</sup> (Epist. II.) — <sup>2</sup> (Liv. V, ch. 1.) — <sup>3</sup> Die 6 febr.)

(a) *Traité de l'amour de Dieu*, liv. IX, chap. II, *Œuvres*, tom. II, p. 248, *édit. Vivès*. (L'éditeur.)

recouvrement qu'il venait de faire de sa vue n'était pas avantageux pour le bien de son âme, il redevint aveugle ; et qu'ayant fait cette prière, il revint à être comme auparavant privé de la vue aussitôt. Lors donc que nous sommes malades, le mieux est de ne demander ni la maladie ni la santé, mais de nous abandonner à la volonté de Dieu, afin qu'il dispose de nous comme il lui plaira. Ou, si nous voulons demander la santé, demandons-la du moins avec résignation, et sous la condition qu'elle ne soit pas un obstacle au salut de notre âme ; autrement une telle prière serait défectueuse, et ne serait pas exaucée, puisque le Seigneur n'exauce pas les prières qui ne sont pas accompagnées de résignation.

Pour moi, j'appelle le temps de la maladie la pierre de touche des âmes, parce que c'est alors que l'on peut discerner à quel carat est la vertu de chacun. Si l'on ne s'inquiète pas, si l'on ne se lamente pas, si l'on ne demande rien, qu'on obéisse aux médecins, aux supérieurs, et que là-dessus on se tienne tranquille et tout résigné à la volonté de Dieu, c'est signe qu'il y a là un fonds de vertu. Mais que doit-on dire d'un malade qui se lamente et dit qu'il n'est guère assisté par son entourage, que ses souffrances sont insupportables, qu'il ne trouve pas qu'aucun remède le soulage, que le médecin est un ignorant, et qui va quelquefois jusqu'à se plaindre que Dieu appesantisse trop sa main sur lui ? Saint Bonaventure raconte dans sa légende de saint François <sup>1</sup>, que comme il souffrait un jour plus qu'à l'ordinaire, un de ses religieux lui dit avec simplicité : Mon père, priez Dieu qu'il vous traite avec un peu plus de douceur, car il semble appesantir trop sa main sur vous. A ces mots saint François poussa un cri, et répondit au frère : Ecoutez ; si je ne savais que ce que vous dites provient de votre simplicité, je ne voudrais plus vous voir, vous qui avez eu la hardiesse de critiquer les jugements de Dieu. Après avoir dit ces paroles, tout faible qu'il était et exténué par les douleurs, il se jeta à terre, et baisant le pavé

<sup>1</sup> (Cap. XIV, *Oper. S. Bonav. tom. XIV, p. 344 b.*)

il s'écria : Seigneur, je vous remercie de toutes les souffrances que vous m'envoyez, je vous supplie de m'en envoyer davantage, si cela vous fait plaisir ; je désire que vous m'affligiez, et que vous ne m'épargniez pas, car l'accomplissement de votre volonté est la plus grande consolation que je puisse goûter dans cette vie.

C'est dans ce même esprit qu'il faut encore supporter la perte qui peut nous arriver de faire de personnes qui nous sont utiles, soit temporellement, soit spirituellement. Souvent les âmes dévotes tombent dans de grandes fautes sur ce point, en ne se résignant pas comme elles le doivent aux dispositions de la divine providence. Notre sanctification n'a point à nous venir de nos pères spirituels, mais bien de Dieu. Il veut sans doute que nous nous servions de nos directeurs pour avancer dans la voie du salut quand il nous les donne ; mais lorsqu'il nous les enlève, il veut que nous nous tenions contents, et que nous n'en ayons que plus de confiance dans sa bonté, en disant alors : Seigneur, vous m'aviez donné cet aide ; maintenant vous me l'avez ôté ; que votre volonté soit toujours faite ; mais maintenant aussi suppléez-y vous-même, et enseignez-moi ce qu'il faut que je fasse pour vous servir. C'est ainsi encore que nous devons accepter des mains de Dieu toutes les croix qu'il nous envoie. Mais tant de peines sont après tout des châtimens, direz-vous. Mais moi, je réponds : Les châtimens que Dieu envoie dans cette vie ne sont-ils pas des grâces et des bienfaits ? Si nous l'avons offensé, nous devons satisfaire de quelque manière, à la justice divine, ou dans cette vie, ou dans l'autre. C'est pourquoi nous devons dire avec saint Augustin : « Brûlez, tranchez, ne nous épargnez pas dans cette vie, afin que vous nous épargniez dans l'autre. *Hic ure, hic seca, hic non parcas, ut in æternum parcas* : et avec Job : Que ce soit ma consolation de voir qu'il ne m'épargne ni les afflictions ni les châtimens<sup>1</sup> : *Hæc sit mihi consolatio, ut affligens me dolore, non parcas*. Celui qui sait qu'il a mérité l'enfer doit être con-

<sup>1</sup> (Job. vi, 10.)

solé lorsqu'il voit que Dieu le châtie, car cela doit l'encourager beaucoup à espérer que Dieu veut l'exempter des peines éternelles. Disons donc au milieu des châtimens que Dieu nous inflige ce que disait le prêtre Hélié. « Il est le maître ; qu'il fasse ce qui est bon à ses yeux<sup>1</sup> *Dominus est : quod bonum est in oculis suis, faciat.*

De plus nous devons être résignés dans nos désolations d'esprit. Le Seigneur a coutume de donner des consolations en abondance à une âme qui se donne à la vie spirituelle, afin de la détacher des plaisirs du monde ; mais ensuite lorsqu'il la voit plus raffermie dans cette voie, il lui retire sa main pour éprouver son amour, et pour voir si elle le sert et si elle l'aime sans l'attrait des consolations sensibles dont il pourrait la récompenser dès cette vie. Pendant la vie, dit sainte Thérèse, le profit ne consiste pas à chercher à jouir de Dieu, mais à faire sa volonté. Et dans un autre endroit : L'amour de Dieu ne consiste pas à éprouver de tendres sentiments, mais à servir avec force et humilité. Et ailleurs encore : C'est par les sécheresses et les tentations que le Seigneur éprouve ceux qui l'aiment. Qu'une âme remercie donc le Seigneur lorsqu'elle est favorisée de ses douces caresses, rien de plus juste ; mais elle ne doit pas s'affliger avec impatience lorsqu'elle se voit laissée dans la désolation. C'est à quoi il faut bien prendre garde, car il y a des âmes peu avisées qui, dès qu'elle se voient dans l'aridité, se croient abandonnées de Dieu, ou s'imaginent que la vie spirituelle n'est pas faite pour elles, et qui par suite abandonnent l'oraison, et perdent tout ce qu'elles ont fait jusque-là. Il n'y a pas de temps plus propice pour s'exercer à se résigner à la volonté de Dieu que le temps des sécheresses. Je ne dis pas pour cela, âme fidèle, que vous ne devriez pas éprouver de la peine en vous voyant privée de la présence sensible de votre Dieu : on ne peut s'empêcher de ressentir une telle peine et de s'en plaindre, puisque Jésus lui-même s'en est plaint sur la croix, en répétant ces paroles : « Mon Dieu, mon

<sup>1</sup> (I Reg. III, 18.)

Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné? *Deus meus, Deus meus, ut quid dereliquisti me*<sup>1</sup>? Mais au milieu de vos peines, vous devez toujours vous résigner à la volonté de votre maître. Tous les saints ont éprouvé ces peines et ces abandons d'esprit. Quelle dureté de cœur que celle que j'éprouve maintenant, disait saint Bernard! je n'aime plus ni la lecture, ni l'oraison, ni la méditation. Les Saints ont eu plus souvent des sécheresses que des consolations sensibles. Le Seigneur ne les accorde que très-rarement, et aux âmes faibles peut-être, afin qu'elles ne s'arrêtent pas dans le chemin de la vie spirituelle; mais les véritables délices qu'il nous prépare sont dans le paradis. Cette terre est un lieu de mérite, et on mérite par la souffrance; le ciel est le lieu des récompenses et des joies. C'est pourquoi, ici-bas, ce n'est pas la ferveur sensible que les saints ont désirée et recherchée, fût-elle moins accompagnée de jouissances, mais la ferveur spirituelle mêlée plutôt de souffrances. Le vénérable Jean Avila disait<sup>2</sup>: « Il vaut bien mieux vivre dans les sécheresses et dans les tentations par la volonté de Dieu, que dans la contemplation sans que ce soit sa volonté. »

Ah! direz-vous, si je savais que cette désolation vient de Dieu, je serais content; mais ce qui m'afflige et m'inquiète, c'est la crainte qu'elles ne soient la suite de mes fautes et le châtement de ma tiédeur. Bien: corrigez-vous donc de votre tiédeur, et usez de plus de diligence. Mais c'est peut-être parce que vous êtes dans l'obscurité que vous voulez vous inquiéter, abandonner l'oraison, et doubler ainsi votre mal? Que cette aridité vous vienne pour votre châtement, comme vous le dites, ce châtement donc, n'est-ce pas Dieu qui vous l'envoie? Acceptez-le donc comme un châtement que vous méritez, et unissez-vous à la volonté de Dieu. Ne dites-vous pas que vous méritez l'enfer? Et maintenant pourquoi vous plaignez-vous? Ou bien méritez-vous que Dieu vous console? eh bien! contentez-vous de la manière dont Dieu vous traite; faites orai-

<sup>1</sup> (*Matth.* xxvii, 46.) — <sup>2</sup> (*Audi fil.* i. 26.)

son, poursuivez ce que vous avez commencé, et craignez désormais que vos plaintes ne prennent leur source dans le manque d'humilité et de résignation à la volonté de Dieu. Quand uné âme fait oraison, elle ne peut pas en retirer plus de profit qu'en s'unissant à la volonté de Dieu ; résignez-vous donc, et dites : Seigneur, j'accepte cette peine de vos mains mêmes, je l'accepte pour tout le temps qu'il vous plaira ; si vous voulez que je sois ainsi affligé pendant l'éternité, je suis content. Cette prière, quoique pénible, vous servira plus que toutes les plus douces consolations.

Mais il faut songer que l'aridité n'est pas toujours un châ-timent ; parfois Dieu en agit ainsi pour nous faire profiter davantage et pour nous maintenir dans l'humilité. Pour empê-cher que saint Paul ne tirât vanité des dons qu'il avait reçus, Dieu permettait qu'il fût tourmenté de pensées impures<sup>1</sup> Celui qui fait oraison avec un goût sensible ne fait pas grand'chose. *Est amicus socius mensæ, et non permanebit in die necessitatis*, dit l'Ecclésiastique<sup>2</sup> Vous ne tiendriez pas pour un ami véritable celui qui ne vous accompagnerait qu'à votre table, et qui ne vous assisterait pas dans vos travaux ni ne chercherait à vous être utile. Quand Dieu envoie des peines, c'est alors qu'il éprouve ses amis. Pallade avait un jour beaucoup d'ennui pendant l'oraison, il alla trouver saint Macaire ; voici ce que lui dit ce saint : Quand quelque chose vous dit : Abandonnez l'oraison, répondez : Je me contente pour l'amour de Jésus-Christ de rester ici à garder les murs de cet appartement. C'est là aussi la réponse que vous devez faire quand vous êtes tenté d'abandonner l'oraison ; et lorsqu'il vous semble que vous perdez votre temps, dites alors : Je suis ici pour faire plaisir à Dieu. Saint François de Sales dit, que quand même pendant notre oraison nous ne ferions que chasser les distractions et les tentations, notre oraison n'en serait pas moins très-bien faite. Taulère dit même que celui qui persé-

<sup>1</sup> Ne magnitudo revelationem extollat me, datus est mihi stimulus carnis meæ, angelus satanæ qui me colaphizet. (II. Cor. xii, 7.)

<sup>2</sup> (Eccli. vi, 10.)

vère dans l'oraison malgré les sécheresses qu'il éprouve, recevra de Dieu de plus grandes grâces que s'il avait prié avec beaucoup de ferveur sensible. Le père Rodriguez parle d'un homme qui n'avait éprouvé aucune consolation dans l'oraison pendant quarante ans, mais qui se trouvait toujours plus ferme dans la vertu les jours où il faisait oraison, tandis qu'au contraire, lorsqu'il passait un jour sans la faire, il était si faible qu'il n'était capable de rien faire de bon. Saint Bonaventure et Gerson soutiennent qu'il y en a beaucoup, qui remplissent mieux leurs devoirs envers Dieu, quoiqu'avec moins de recueillement qu'ils ne voudraient en avoir, que s'ils avaient ce recueillement, parce qu'en cet état ils se conduisent avec plus de précaution et d'humilité, tandis qu'autrement ils pourraient s'enorgueillir et devenir plus tièdes, en pensant qu'ils seraient déjà parvenus au point qu'ils cherchaient à atteindre. Ce qui est dit ici des sécheresses, se dit encore des tentations. Nous devons tâcher d'éviter les tentations ; mais si Dieu veut, ou permet que nous soyons tentés contre la foi, contre la pureté, ou contre toute autre vertu, nous devons non pas nous en plaindre, mais nous résigner à la volonté de Dieu. Le Seigneur répondit à saint Paul, qui le priait de le délivrer des tentations d'impureté : *Sufficit tibi gratia mea*, ma grâce te suffit. Si nous voyons, nous aussi, que Dieu n'exauce pas la prière que nous pouvons lui faire d'être délivrés de certaines tentations importunes, disons-lui : Seigneur, faites ou permettez ce que vous voudrez ; votre grâce me suffit, mais assistez-moi afin que je ne la perde pas. Ce ne sont pas les tentations, mais c'est le consentement aux tentations, qui nous fait perdre la grâce de Dieu. Lorsque nous repoussons les tentations, elles nous rendent plus humbles, nous font acquérir plus de mérites, nous font recourir plus souvent à Dieu, et ont ainsi pour effet de nous éloigner davantage du péché et d'augmenter en nous l'amour divin.

Enfin nous devons unir notre volonté à celle de Dieu pour ce qui regarde notre mort, le temps où elle nous arrivera et la manière dont il plaira à Dieu de nous l'envoyer. Sainte Ger-

trude<sup>1</sup>, au moment de franchir une colline, tomba et roula dans une vallée. Ses compagnes lui demandèrent si elle n'avait pas craint de mourir sans sacrements. La sainte leur répondit : Je désire bien, il est vrai, de ne mourir qu'après avoir reçu les sacrements ; mais je préfère encore la volonté de Dieu, car je crois que la meilleure disposition que l'on peut avoir pour bien mourir, c'est de se soumettre à ce que Dieu veut ; quelle que doive donc être ma mort, je la désire, pourvu que ce soit celle qu'il plaira à Dieu de m'envoyer. Saint Grégoire dit dans ses Dialogues<sup>2</sup> que les Vandales ayant condamné à mort un prêtre appelé Sanctulus, lui donnèrent à choisir le genre de mort qu'il voudrait ; mais le saint homme refusa de faire un tel choix, et s'écria : Je suis entre les mains de Dieu, je subirai la mort qu'il voudra que je subisse, je n'en veux pas d'autre. Cet acte plut tellement à Dieu, que les barbares ayant décidé qu'on lui trancherait la tête, il fit arrêter le bras du bourreau, et à la vue de ce miracle, les barbares consentirent à lui laisser la vie. Quant à la manière, nous devons croire que la meilleure est celle que Dieu aura déterminée. Sauvez-nous, Seigneur, et puis faites-nous mourir comme il vous plaira ; voilà ce que nous devons dire lorsque nous pensons à notre mort.

Soyons également résignés quant à l'époque de notre mort. Qu'est-ce que cette terre où nous sommes, autre chose qu'une prison où nous sommes condamnés à souffrir et en un danger continuel de perdre Dieu ? C'est ce qui faisait pousser à David ce cri plaintif : « Retirez mon âme de cette prison : *Erue de custodia animam meam*<sup>3</sup> » C'est encore cette crainte qui portait Sainte Thérèse à désirer la mort, et à se réjouir lorsqu'elle entendait sonner l'horloge, en pensant que c'était une heure de moins de ce qu'il lui restait à vivre, avec le danger de perdre Dieu. Le père M. Avila disait, que quand même on ne serait que médiocrement disposé, on devrait désirer la mort, à cause du péril que l'on court de perdre la grâce

<sup>1</sup> (*In vit. lib. I, c. xi.*) — <sup>2</sup> (*Lib. III, c. xxxvii.*) — <sup>3</sup> (*Ps. cxli, 8.*)

de Dieu. Qu'y a-t-il de plus cher et de plus désirable, que de s'assurer par une bonne mort de ne pouvoir plus perdre la grâce de Dieu ? Mais moi, dites-vous, je n'ai rien fait encore, rien acquis pour mon âme. — Mais si Dieu veut que vous mouriez à présent, que ferez-vous après, en vivant contre son gré ? Et qui sait si plus tard vous feriez la mort que vous espérez faire ? Qui sait si en changeant de volonté, vous ne tomberiez pas dans d'autres péchés, qui vous attireraient votre damnation ? Et quand même il en serait autrement, du moins est-il certain que vous ne pouvez vivre sans commettre des péchés au moins légers. « Pourquoi, s'écriait en conséquence saint Bernard, désirons-nous tant de vivre, tandis que nous ne pouvons le faire sans multiplier à proportion nos péchés<sup>1</sup> ? » Et il est certain qu'un péché même véniel déplaît plus à Dieu, que ne peuvent lui plaire toutes les bonnes œuvres que nous pouvons faire.

Je dis de plus que celui qui ne désire que faiblement le paradis, fait voir par là qu'il n'aime guère Dieu. Quand on aime un objet, on désire toujours jouir de sa présence : or nous ne pouvons voir Dieu, à moins de quitter la terre ; aussi tous les Saints ont-ils désiré la mort pour aller jouir plus tôt de la présence de Dieu. C'est après ce bonheur que soupirait saint Augustin quand il disait : « Ah ! mon Dieu, faites que je meure pour être admis à vous voir : » *Eia moriar, ut te videam*. Et saint Paul, quand il témoignait le désir qu'il avait de voir son corps se dissoudre pour pouvoir se réunir plus tôt à Jésus-Christ. *Desiderium habens dissolvi et esse cum Christo*<sup>2</sup> ; et David : *Quando veniam et apparebo antè faciem Dei* ? « Quand paraîtrai-je en présence de Dieu<sup>3</sup> » C'est de même qu'ont soupiré toutes les âmes embrasées d'amour pour Dieu. On lit dans un auteur<sup>4</sup>, qu'un chevalier allant un jour à la chasse

<sup>1</sup> Cur vitam desideramus, in qua quanto amplius vivimus, tanto plus peccamus. (*Medit. piissimi*, c. II, n. 5.) (a)

<sup>2</sup> (*Philip.* 1, 28.) — <sup>3</sup> (*Ps.* xli, 3.) — <sup>4</sup> (*Flores. Euret. Grol.* IV, 88.)

(a) Au jugement de Mabillon, ce pieux écrit ne paraît être qu'un recueil de sentences de plusieurs pères. (L'éditeur.)

dans un bois, entendit un homme qui chantait doucement. Le chasseur s'approche et aperçoit un lépreux dégoûtant, dont le corps tombait en lambeaux ; il lui demande si c'est lui qui chante. Oui, monsieur, reprit le lépreux, c'est moi-même. Comment donc pouvez-vous chanter ainsi au milieu de tant de souffrances, qui doivent vous ôter bientôt la vie ? Entre Dieu et moi, répondit le lépreux, il n'y a, monsieur, d'autre séparation que ce mur de boue, que ce corps chétif ; quand je serai débarrassé de cet obstacle, je jouirai de mon Dieu : en voyant que je tombe en lambeaux, je me réjouis et je chante.

Enfin, nous devons aussi nous conformer à la volonté divine en ce qui concerne les degrés de grâce et de gloire. Nous devons sans doute faire cas de ce qui intéresse la gloire de Dieu, mais nous devons en faire davantage encore de sa volonté. Nous devons désirer de l'aimer plus que les Séraphins, mais ensuite nous ne devons pas vouloir un autre degré d'amour que celui que le Seigneur a voulu nous donner. Je ne crois pas, a dit le père M. Avila<sup>1</sup>, qu'il y ait jamais eu un seul saint qui n'ait désiré de devenir meilleur qu'il n'était ; mais jamais ce désir ne troublait leur paix, parce qu'ils ne le formaient pas par cupidité, mais par amour pour Dieu, qu'ils louaient dans la distribution qu'il avait faite de ses dons, lors même qu'il leur en avait accordé moins qu'aux autres, pensant qu'il y avait plus de mérite à se contenter de ce que Dieu leur donnait qu'à en désirer davantage. C'est ici le lieu de rapporter ce que dit Rodriguez<sup>2</sup>, que, quoique nous devons nous appliquer à acquérir la perfection ; autant que nous le pouvons, afin de n'avoir point à excuser notre tiédeur ou notre paresse, comme le font quelques-uns, en disant : C'est à Dieu à me la donner ; je ne puis aller que jusque-là : néanmoins, quand il nous arrive de manquer, nous ne devons pas perdre la paix et la conformité à la volonté de Dieu, qui a permis en nous ce manquement, ni perdre pour cela courage ; mais nous devons nous relever aussitôt, tout en nous humiliant par le repentir, et en deman-

<sup>1</sup> (*Audi filii*, c. XIII.) — <sup>2</sup> (*Traité VIII*, c. 30.)

dant à Dieu une plus forte assistance pour suivre notre chemin. De même, quoique nous puissions bien désirer d'atteindre dans le ciel jusqu'au chœur des Séraphins, ce ne doit pas être pour qu'il nous en revienne plus de gloire à nous-mêmes, mais pour procurer à Dieu plus de gloire et pour l'aimer davantage, en ayant soin toujours de nous résigner à sa sainte volonté, et de nous contenter du degré qu'il daignera nous accorder dans sa miséricorde.

Un autre défaut notable à l'excès, ce serait de désirer d'obtenir le don d'oraison surnaturelle, et particulièrement le don d'extase, de vision et de révélation ; car les maîtres de la vie spirituelle disent que les âmes que Dieu favorise de ces grâces doivent plutôt le prier de les en priver, afin de l'aimer par voie de simple foi, qui est la voie la plus sûre. Bien des Saints sont arrivés à la perfection sans ces grâces surnaturelles ; les vertus seules sont ce qui élève les âmes à la sainteté, et particulièrement celle de se conformer en tout à la volonté de Dieu. Si Dieu ne veut pas nous élever à ce degré sublime de perfection et de gloire, conformons-nous en tout à son saint vouloir ; prions-le qu'il nous sauve au moins par sa miséricorde. Si nous agissons ainsi, la récompense que le Seigneur nous donnera dans sa bonté ne sera pas mince, car il aime par-dessus tout les âmes résignées.

En un mot, nous devons regarder toutes les choses qui nous arrivent, ou qui devront nous arriver, comme venant de la main de Dieu. Nous devons de même diriger toutes nos actions vers cet unique but, celui de faire la volonté de Dieu, et de ne rien faire que ce que Dieu veut ; et pour y arriver plus sûrement, il faut que nous nous laissions guider par nos supérieurs pour l'extérieur de notre conduite, et par nos directeurs pour notre intérieur, afin d'apprendre d'eux ce que Dieu exige de nous, en ayant une grande foi dans ces paroles de Jésus-Christ : « Qui vous écoute, m'écoute<sup>1</sup> » Par-dessus tout, appliquons-nous à servir Dieu de la manière dont il veut

<sup>1</sup> Qui vos audit, me audit. (*Luc. x, 16.*)

que nous le servions. Je dis cela, afin que nous évitions l'erreur de tel inconsidéré qui perd son temps à se dire : Si j'étais dans un désert, si j'entrais dans un monastère, si j'allais dans un autre lieu, loin de ma maison, de mes parents et de mes compagnons, je me sanctifierais, je ferais telle pénitence, je ferais tant d'oraisons. Il dit toujours je ferais, je ferais ; mais, en attendant, il endure de mauvaise grâce cette croix que Dieu lui envoie, il ne marche pas par le chemin qui lui est indiqué, il ne se sanctifie pas, et il va au contraire de mal en pis. D'autres fois ces désirs seront des tentations du démon, puisqu'il y manquent la conformité à la volonté de Dieu ; par conséquent, on doit les repousser, et s'encourager à servir le Seigneur par les moyens qu'il nous a choisis. En faisant sa volonté, nous ne pouvons que parvenir à la sainteté, dans quelque état que le Seigneur nous place. Ne veillons donc toujours que ce que Dieu veut ; si nous agissons ainsi, il nous serrera contre son cœur. A cette fin, rendons-nous familiers les passages de l'Écriture, qui nous invitent à nous unir toujours de plus en plus à la volonté de Dieu. *Domine, quid me vis facere?* O mon Dieu, dites-moi ce que vous voulez de moi, car je veux l'accomplir. *Tuus sum ego, salvum me fac*<sup>1</sup> Je ne suis plus à moi, je suis à vous, Seigneur ; faites de moi ce que vous voulez. Lorsqu'il nous arrive quelque contrariété plus grande, telle que la mort de nos parents, la perte de nos biens : *Ita, Pater*, devons-nous nous écrier, *ita Pater, quoniam sic fuit placitum ante te*<sup>2</sup> Oui, ô mon Dieu, oui, ô mon père, qu'il en soit ainsi, puisque cela vous a plu. Que la prière que Jésus-Christ nous a enseignée, soit surtout chère à notre cœur : *Fiat voluntas tua, sicut in cælo et in terra*. Le Seigneur demanda un jour à Sainte Catherine de Gènes, que toutes les fois qu'elle dirait le *Pater noster*, elle insistât particulièrement sur ces paroles, en le priant que sa sainte volonté s'accomplît en elle, aussi parfaitement que les Saints l'accomplissent dans le ciel. Et nous aussi, conduisons-nous de même, et nous parviendrons certainement à la sainteté.

<sup>1</sup> (Ps. cxviii, 94.) — <sup>2</sup> (Matth. xi, 16.)

Aimée et louée soit à jamais la volonté de Dieu, et la bienheureuse vierge Marie conçue sans péché.

## IV

Consolations pour les âmes scrupuleuses, dans leurs rapports d'obéissance avec leur directeur (a.)

Tout ce qui inquiète les scrupuleux, c'est la crainte qu'ils ont non pas d'agir avec scrupule, mais d'agir avec une conscience douteuse, et par là même de commettre un péché dans ce qu'ils font. Mais on doit leur faire comprendre principalement, qu'agir par obéissance à un confesseur docte et pieux, ce n'est pas agir avec une conscience douteuse, mais que c'est agir avec la plus grande certitude qu'on puisse obtenir ici-bas, puisqu'on a pour appui la parole divine de Jésus-Christ qui a dit, qu'écouter ses ministres, c'est l'écouter lui-même : *Qui vos audit, me audit*<sup>1</sup> Ce qui a fait dire à saint Bernard<sup>2</sup> ; que tout ce que prescrit un homme agissant comme tenant la place de Dieu, pourvu que rien ne prouve que ce qu'il prescrit déplaît à Dieu, on doit le prendre absolument pour un précepte de Dieu lui-même : *Quidquid vice Dei præcepit homo, quod non sit tamen certum displicere Deo, haud secus omnino accipiendum est, quam si præcipiat Deus.*

Il est certain qu'en ce qui concerne la direction particulière de la conscience, le confesseur est le légitime supérieur, comme le dit saint François de Sales<sup>3</sup> avec tous les maîtres de la vie spirituelle. Voici ce que dit à ce sujet le père Pinamonti dans son ouvrage intitulé *Le Directeur spirituel* : On doit faire entendre aux scrupuleux, qu'il n'y a rien de plus sûr que de soumettre sa volonté aux ministres du Seigneur,

<sup>1</sup> (Matth. x, 16.) — <sup>2</sup> (*De præc. et disp. c. XII.*)

<sup>3</sup> (*Introd. à la vie dév. 3<sup>e</sup> partie, chap. XI, p. 135.*)

(a) Cet article tout entier est un vrai traité dogmatique, en même temps que moral, sur les scrupules et la manière de les traiter. Sa place naturelle serait plutôt vers la fin de notre tome VIII, troisième de la partie morale, car la matière touche de près la question du probabilisme. (L'éditeur.)

en tout ce qui n'est pas un péché manifeste. Qu'on lise les vies des Saints, et on verra qu'ils n'ont pas connu de plus sûr chemin que l'obéissance. Ils témoignent plus de confiance dans la parole du confesseur que dans celle qu'il leur semblerait leur être immédiatement adressée par Dieu lui-même ; et les scrupuleux préfèrent s'appuyer plutôt sur leur propre jugement que sur l'Évangile, qui a dit : *Qui vos audit, me audit!*

Le bienheureux Henri Suson dit<sup>1</sup> : Que Dieu ne nous demande pas compte des choses que nous avons faites par obéissance. Saint Philippe de Néri disait de même<sup>2</sup> : « Que ceux qui désirent faire des progrès dans la voie de Dieu se soumettent à un confesseur éclairé, auquel ils obéissent comme à Dieu même ; quand on agit ainsi, on est certain de ne pas rendre compte à Dieu des actions que l'on commet. Le même saint a dit encore, qu'on devait avoir foi dans son confesseur, parce que le Seigneur ne permettrait pas qu'il nous induisît en erreur. Il n'y a rien de plus sûr, et qui rompe mieux les filets du démon, que de faire la volonté d'autrui dans le bien, comme il n'y a rien de plus dangereux que de vouloir se conduire et se gouverner soi-même. C'est ce que confirme saint Jean de la Croix<sup>3</sup>, quand il dit au nom du Seigneur : Si vous êtes infidèle à votre confesseur, vous l'êtes à moi-même, puisque j'ai dit : Qui vous méprise me méprise. Et plus loin, au n. 8 : Ne pas s'en tenir à la décision du confesseur, c'est orgueil et manque de foi.

Il faut donc avoir cette ferme confiance, qu'en obéissant à son père spirituel, chacun peut être assuré de ne pas pécher. Le remède le plus efficace pour se guérir des scrupules, a dit saint Bernard<sup>4</sup>, c'est une obéissance aveugle au confesseur. Jean Gerson rapporte<sup>5</sup> que le même saint Bernard ordonna un jour à un de ses moines d'aller célébrer sur sa parole ; le

<sup>1</sup> Cité par le P. Brencola dans son *Chemin de la perfection*.

<sup>2</sup> (*In rit. lib. I, c. x.*)

<sup>3</sup> (*Traité des épines, t. III, coll. 4, 32, n. 4.*)

<sup>4</sup> (*Cité par Bron.*) — <sup>5</sup> (*Tract de præpar. ad miss.*)

moine ayant obéi, fut guéri dès lors de tous ses scrupules. Quelqu'un dira peut-être, ajoute Gerson : Plut à Dieu que moi aussi j'eusse un saint Bernard pour directeur ; mais le mien n'a qu'une science bien médiocre. Et il répond à celui qu'il suppose lui faire cette objection : « Qui que vous soyez qui parlez ainsi, vous êtes dans l'erreur ; car ce n'est pas parce qu'un homme est lettré, etc., que vous lui confiez la direction de votre conscience, mais parce qu'il est établi pour vous conduire : obéissez-lui donc, non comme à un homme, mais comme à Dieu <sup>1</sup> » Ainsi sainte Thérèse a eu raison de dire <sup>2</sup> : « Qu'en faisant le choix de son confesseur, on prenne la résolution de ne plus penser à s'excuser de lui obéir, mais qu'on se confie à l'assurance que nous a donnée le Seigneur par sa parole : *Qui vos audit, me audit*. Le Seigneur estime tellement cette soumission, que, du moment où nous obéissons, quand même nous ne le ferions qu'après mille combats, à cause que le jugement qu'on aurait porté pour notre conduite à tenir nous paraîtrait déraisonnable, que ce soit avec peine ou sans peine que nous le fassions, il ne refuse pas de nous prêter son secours..... » Elle ajoute ensuite, que nous déférons alors à la volonté de Dieu.

De là ce qu'a dit saint François de Sales <sup>3</sup>, parlant de la direction du père spirituel, pour marcher sûrement dans les voies de Dieu : C'est ici l'avertissement des avertissements : Quoy que vous cherchiés, dit le dévot Avila, vous ne trouverez jamais asseurement la volonté de Dieu, que par le chemin de cette humble obéissance, tant recommandée et pratiquée par tous les anciens dévots. De sorte que, comme le disait le père Alvarez, quand bien même le père spirituel ferait erreur ; l'âme obéissante est sûre de ne pas s'égarer, parce qu'elle ne fait alors que s'en tenir à l'avis de celui que Dieu lui a donné

<sup>1</sup> Quisquis ita dicis, erras ; non enim te commisisti in manibus hominis, quia litteratus, etc., sed quia tibi est præpositus. Quamobrem obedias illi, non ut homini, sed ut Deo !

<sup>2</sup> (*Fondat. c. x.*)

<sup>3</sup> (*Introd. à la vie dév. 1<sup>re</sup> partie, ch. 17, page 8.*)

pour supérieur. C'est encore ce qu'a dit de son côté le père Nieremberg<sup>1</sup> : « Qu'on obéisse, dit-il, à son confesseur, et alors on ne pèche point, quand même il y aurait péché matériel, tant qu'on agit avec l'intention d'obéir à celui qui tient la place de Dieu, dans la persuasion où l'on est qu'on est obligé de le faire. » Et en effet, comme le disent le père Rogacci et Lessius, le confesseur est pour nous l'interprète de la volonté divine. Ce même sentiment se trouve confirmé par la glose suivante du droit canon<sup>2</sup> : *Si vero dubium sit præceptum, propter bonum obedientiæ excusatur a peccatis, licet in veritate sit malum.* Et dans le texte même du ch. *Inquisitioni. de Sent. exc.* (le pape Innocent III) recommande d'obéir au confesseur, en disant que chacun doit déposer ses scrupules sur le conseil qu'on en reçoit de son pasteur : *debent abdicari ex pastoris sui consilio.*

Saint François de Sales donnait les trois maximes suivantes, fort consolantes aux scrupuleux<sup>3</sup> : 1° Une âme qui obéit ne se perd jamais. 2° Il faut se contenter de ce que le père spirituel vous dit que vous marchez bien, sans en chercher la raison. 3° Le meilleur parti est de cheminer en aveugle, sous la direction de la divine providence, au milieu des ténèbres et des perplexités de cette vie. C'est pour cela que tous les docteurs moralistes disent communément avec saint Antonin, Navarre, Silvestre, etc... que l'obéissance au confesseur est la règle la plus sûre pour marcher droit dans la voie de Dieu. Voilà, dit le père Tirillo avec le père Lacroix, quelle est la doctrine la plus généralement enseignée par les pères et les maîtres de la vie spirituelle.

En second lieu, les scrupuleux doivent savoir, que non-seulement ils sont en pleine sécurité quand ils obéissent, mais qu'ils sont obligés d'obéir à leur directeur, et de mépriser leurs scrupules, en agissant en toute liberté malgré leurs

<sup>1</sup> (*Traité des scrup.* 8, § 2.)

<sup>2</sup> (*In c. ad aures, de temp. ordin. l. f. fn. 23. qu. 1, quid culpatur. 2.*)

<sup>3</sup> (*In vit. circa fn. max. 27.*)

doutes. C'est ce qu'enseigne Noël Alexandre <sup>1</sup> en ces termes : *Quod autem scrupuli aspernari debeant, accedente prudentis, pii, doctique directcris iudicio, et contra illos sit agendum, constat ex c. Inquis., etc., ut supra.* De même le père Wigandt <sup>2</sup> : *Non peccat qui agit contra scrupulos; imo aliquando est præcepti, præsertim si accedit confessarii iudicium.* Ainsi donc pensent ces auteurs, qui suivent cependant les opinions rigides. Et c'est de même le sentiment commun des docteurs <sup>3</sup> La raison en est, que les scrupuleux, en ne surmontant pas leurs scrupules, s'exposent à mettre de grands obstacles à l'accomplissement de leurs obligations, ou du moins à leur profit spirituel, ou bien à perdre la tête, la santé et leur conscience, soit par le désespoir, soit par le relâchement. De là saint Antonin, d'accord avec Gerson <sup>4</sup>, blâme dans les termes suivants les scrupuleux qui, par une vaine crainte, refusent d'obéir en surmontant leurs scrupules : *Caveas ad extremum, ne, dum quæris securitatem, in gravem ruas præcipitationis (a) foveam.* Prenez garde, dit-il, de courir à votre perte, en voulant marcher avec trop de précaution.

C'est pourquoi le père Wigandt, déjà mentionné <sup>5</sup>, dit que les scrupuleux doivent obéir à leurs directeurs, toutes les fois que ce que ceux-ci leur prescrivent n'est pas évidemment répréhensible : *Nisi contra Deum (director) præcipiat aperte.* Et que chacun soit tenu d'obéir à son supérieur dans les cas douteux, pourvu que ce que prescrit celui-ci ne soit pas un péché, c'est l'opinion commune et certaine qu'admettent les docteurs. Et on en prouve la vérité manifeste, par le passage déjà cité de saint Bernard : *Quidquid vice Dei, etc.*; par la maxime suivante de saint Ignace de Loyola <sup>6</sup> : *Obediendum in omnibus, ubi peccatum non cernitur, id est <sup>7</sup>, in quibus nullum manifestum est peccatum*; de plus, par le B. Humbert, général

<sup>1</sup> (*Theol. lib. III, c. iv, reg. 10.*) — <sup>2</sup> (*Tr. II, ex 2. quæst.*)

<sup>3</sup> (*Ap. Salmant. tr. 20, c. 7, n. 10.*)

<sup>4</sup> (Voir Noël Alex, *Theol. l. c.*) — <sup>5</sup> (*L. c. qu. 4.*)

<sup>6</sup> (*In constit. soc.*) — <sup>7</sup> (*In Declar.*)

(a) *Al. præsumptionis.*

des Dominicains, qui a dit<sup>1</sup> : *Nisi aperte sit malum quod præcipitur, accipiendum est, ac si a Deo præciperetur* ; de plus, par le B. Denis le Chartreux<sup>2</sup> : *In dubiis, an sit contra præceptum Dei, standum est præcepto prælati : quia, etsi contra Deum, attamen propter obedientiæ bonum non peccat subditus*. Enfin, par saint Bonaventure<sup>3</sup>

Jean Gerson<sup>4</sup> a dit en conséquence : *Scrupulosus contra scrupulos agendum est, et fixo operis pede certandum. Scrupulos compescere melius quam per contemptum nequimus, et regulariter non absque alterius, et præsertim superioris consilio ; alioquin timor immoderatus, aut inconsulta præsumptio præcipitat*. C'est-à-dire en deux mots, que l'on doit de pied ferme combattre les scrupules, et les mépriser. C'était aussi le remède que donnait aux scrupuleux saint Philippe de Néri, et qui consistait à leur recommander de mépriser leurs scrupules. Voici ce qui en est dit dans sa vie<sup>5</sup> : De plus, outre le remède ordinaire de s'en rapporter en tout et pour tout au jugement du confesseur, il en donnait un autre, qui était d'exhorter ses pénitents à mépriser les scrupules. De là vient qu'il défendait à ces sortes de personnes de se confesser souvent, et quand au milieu de leurs confessions ses pénitents s'engageaient dans des scrupules, il avait coutume de les envoyer à la communion sans les écouter.

Ainsi, pour conclure, les scrupuleux doivent avoir toujours devant les yeux le devoir de l'obéissance, regarder comme vaine la crainte que leur suggèrent leurs scrupules, et agir avec une pleine liberté. Et pour cela, comme le disent les docteurs<sup>6</sup>, il n'est pas nécessaire que, dans chaque acte particulier, le scrupuleux juge expressément que telle ou telle chose est un scrupule, et qu'il doit n'en pas faire cas pour obéir, comme il le doit, à son confesseur ; mais il suffit de se porter à l'action malgré cette vaine crainte, en vertu du jugement

<sup>1</sup> (*In lib. de erudit. relig. c. iv.*) — <sup>2</sup> (*In 2. dist. qu. 3.*)

<sup>3</sup> (*In Spec. discipl. c. iv, Oper tom. XII, p. 447. a.*)

<sup>4</sup> (*Cons. 6.*) — <sup>5</sup> (*Lib. II, c. x.*)

<sup>6</sup> *Busemb. de consc. scrup. c. 3, cum Sanchez Bea, Reg. Fill.*

péremptoire qu'on en a porté d'avance ; car, par suite de l'expérience acquise, la même disposition persévère toujours dans l'esprit, soit habituellement, soit virtuellement, bien que d'une manière obscure et confuse.

La Croix <sup>1</sup> et Tambourin <sup>2</sup> avec Vasq. Val., etc., ajoutent en conséquence, que si le scrupuleux ne peut pas dans cette obscurité déposer tout aussitôt sa crainte, ni voir clairement qu'il doit obéir à son confesseur (ce qui est presque impossible à certaines consciences inquiètes et perplexes, qui ne sauraient se défaire de leurs scrupules, par la crainte qui les arrête), il ne pèche pas alors, encore bien qu'il agisse avec la crainte actuelle de pécher. La raison en est, qu'ayant d'avance formé son jugement sur de semblables scrupules, et sur le devoir imposé par le confesseur de les mépriser, il doit présumer avec certitude qu'il demeure toujours dans la même disposition d'esprit, quoique la vivacité de la crainte dont il est saisi l'empêche de le voir clairement ; mais cette crainte doit alors être méprisée par le scrupuleux, car dans de telles conditions, elle ne saurait former une règle proprement dite de conscience. Voici en quels termes Gerson confirme précisément cette doctrine et en recommande ouvertement la pratique <sup>3</sup> : *Conscientia formata est, quando post discussionem et deliberationem ex definitiva sententia rationis judicatur aliquid faciendum aut vitandum : et contra eam agere est peccatum. Timor vero seu scrupulus conscientiae est quando mens inter dubia vacillat, nesciens ad quid potius teneatur ; non tamen vellet omittere, quod sciret esse placitum divinae voluntati, et iste timor, quantum fieri potest, abjiciendus et extinguendus.* Gerson dit donc en substance, que l'on pèche dans le doute pratique, quand le doute provient d'une conscience formée ; mais qu'il n'y a conscience formée, que lorsqu'après avoir examiné les circonstances, on a porté son jugement avec délibération, et prononcé par une sentence définitive sur ce que l'on doit faire ou ne pas faire ; et qu'alors on pèche, si l'on agit contre sa con-

<sup>1</sup> (Lib. I, n. 557.) — <sup>2</sup> (In decis. c. 3, 38.) — <sup>3</sup> (In tract. de conf. et scrupul.)

science ainsi formée. Mais quand l'esprit hésite et balance, sans vouloir du reste rien faire qui déplaît à Dieu, ce n'est plus alors, ajoute Gerson, un doute proprement dit, mais une vaine crainte que l'on doit, autant qu'on le peut, repousser et mépriser. Ainsi, lorsque chez le scrupuleux il y a volonté habituelle de ne pas offenser Dieu de propos délibéré, il est certain qu'en agissant avec un tel doute dans l'esprit, il ne pêche pas selon Gerson ; sans doute, puisque ce n'est là qu'une crainte futile, et non un véritable doute, quoiqu'on se le représente comme tel ; et qu'il est certain, d'un autre côté, que, pour qu'on puisse commettre un péché mortel, il faut qu'il y ait pleine advertance de l'intellect, et consentement parfaitement délibéré dans la volonté, par rapport à une action qui en elle-même est une offense grave envers Dieu. Cette doctrine est indubitable et communément admise par tous les théologiens, comme on peut le voir dans la Théologie de Salamanque <sup>1</sup>, et même par les plus rigides, tels que Juenin, Habert, et le rigorissime Gonet, qui s'exprime lui-même ainsi : *Quod si aliqua insit deliberatio, sed imperfecta, erit peccatum veniale, non mortale*. C'est encore ce qu'enseignent tous les autres avec Thomas, qui a dit <sup>2</sup> : *Potest quod est mortale esse veniale propter imperfectionem actus, quia non plane pertingit ad perfectionem actus moralis, cum non sit deliberatus, sed subitus*.

Que les âmes scrupuleuses supportent donc cette croix avec résignation, et qu'elles ne découragent pas dans leurs angoisses, quelle qu'en soit la violence, attendu que Dieu ne les envoie ou ne les permet d'ordinaire que pour leur profit, afin qu'elles en deviennent plus humbles, qu'elles se tiennent davantage en garde contre les occasions certainement et gravement dangereuses, et qu'elles se recommandent plus souvent au Seigneur avec une confiance plus parfaite en la bonté divine. Que pour la même raison elles aient souvent recours à la très-sainte Vierge Marie, qui est appelée, comme elle l'est

<sup>1</sup> (Tract. xx, c. xi, n. 5.) — <sup>2</sup> (1-2, q. 88, a 6.)

effectivement, la mère de miséricorde et la consolatrice des affligés ; qu'elles craignent sans doute d'offenser Dieu, là où elles connaissent avec certitude qu'elles l'offenseraient ; mais, supposé avant tout qu'elles soient résolues à mourir mille fois plutôt que de perdre la grâce divine, qu'elles craignent surtout de manquer à l'obéissance qu'elles doivent à leurs directeurs, et qu'au contraire elles soient sûres qu'en leur obéissant aveuglément, elles ne seront point abandonnées de ce bon maître, qui veut le salut de tous, et qui aime les bonnes volontés, certains que nous sommes qu'il ne laissera jamais périr une âme vraiment obéissante.

*Nullus speravit in Domino, et confusus est. (Eccli. II.)*

*Omnem sollicitudinem vestram projicientes in eum, quoniam ipsi cura est de nobis<sup>1</sup>*

*Dominus illuminatio mea et salus mea, quem timebo? (Ps. XXVI, 1.)*

*In pace in idipsum dormiam et requiescam : quoniam tu, Domine, singulariter in spe constituisti me. (Ps. IV, 9.)*

*In te, Domine, speravi, non confundar in æternum. (Ps. XXXIX, 1.)*

## V

Conseils de consolation et de confiance pour une âme désolée.

*Entretien spirituel entre l'auteur et une âme que Dieu éprouve par des peines d'esprit et qui demande conseil.*

L'EVÊQUE. — Voyons, faites-moi connaître les embarras de conscience qui vous affligent, comme vous me le dites.

L'ÂME. — Mon père, voilà environ trois ans, que je ne trouve plus Dieu, ni dans l'oraison, ni devant le saint sacrement de l'autel, ni dans mes communions. Il me semble que je suis une âme sans amour, sans espérance, sans foi ; en un mot une

<sup>1</sup> (I Petr. V, 7.)

âme abandonnée de Dieu. Je n'éprouve plus aucun sentiment tendre en songeant soit à la passion de Jésus-Christ, soit à la sainte eucharistie ; je suis devenue insensible à toute dévotion. J'avoue que je le mérite pour mes péchés, car j'ai mérité l'enfer.

L'EVÊQUE. — En somme, vous me dites que vous êtes dans l'aridité depuis longtemps. Pour vous répondre complètement, j'ai besoin de savoir si votre aridité est volontaire ou involontaire. Je m'explique : l'aridité est volontaire quand on commet des fautes volontairement de propos délibéré, et qu'on ne fait aucun effort pour s'en corriger. Un tel acte ne doit pas, à proprement parler, s'appeler aridité, mais plutôt tiédeur ; et il est tel que, si l'âme qui s'y est engagée ne se fait pas violence pour en sortir, elle ira de mal en pis ; Dieu veuille même qu'elle ne fasse pas avec le temps des chutes encore plus funestes. Cette sorte d'aridité est comme la fièvre étiq̄ue ; elle ne fait pas immédiatement mourir ; mais elle amène infailliblement la mort. Quant à l'aridité involontaire, c'est celle d'une âme qui s'efforce de marcher dans la voie de la perfection, qui se tient en garde entre les péchés délibérés, pratique l'oraison, fréquente les sacrements, et qui, malgré tout cela, éprouve des sécheresses spirituelles. Venons à notre cas : vous m'avez nommé des péchés de votre vie passée ; mais, dites-moi, vous êtes-vous confessée de ces péchés ?

L'AME. — Oui, mon père, j'en ai fait la confession générale ; je les ai même confessés plusieurs fois.

L'EVÊQUE. — Et votre directeur, qu'en dit-il ?

L'AME. — Il m'a défendu de reparler désormais de ma vie passée ; mais je me sens toujours inquiète, parce que je crains toujours de ne m'être pas suffisamment expliquée. Je suis en outre tourmentée par mille pensées d'orgueil ; par mille tentations contre la foi, contre la pureté ; je les repousse, il est vrai, mais toujours je reste avec la crainte de leur avoir donné un secret consentement.

L'EVÊQUE. — Et votre directeur, que dit-il sur cet autre chef de mauvaises pensées ?

L'ÂME. — Il ne veut pas que je m'en confesse, à moins que je ne puisse jurer, à la première vue, que j'y ai donné mon consentement. Mais vous, mon père, que me dites-vous ? Donnez-moi, je vous prie, quelque instruction pour mon soulagement.

L'EVÊQUE. — Qu'ai-je à vous dire, moi ? d'avoir plus de foi à l'obéissance que vous devez à votre directeur. Avez-vous lu ce qu'enseignait saint Philippe de Néri ? il disait que celui qui obéit à son confesseur est assuré de n'avoir point de compte à rendre à Dieu des actions qu'il a faites. Le même saint ajoutait : On doit avoir foi à son confesseur, parce que le Seigneur ne permettra pas qu'il se trompe, et il n'y a pas de plus sûr moyen pour rompre les filets du démon que de se soumettre aux avis de son père spirituel, comme il n'y a par contre rien de plus dangereux que de vouloir se conduire à sa tête.

Avez-vous lu saint François de Sales là où il dit, en parlant de l'obéissance que l'on doit au directeur : C'est ici l'avertissement des avertissements : quoique vous cherchiez, dit le devot Avila, vous ne trouverez jamais si assurément la volonté de Dieu que par le chemin de cette humble obéissance tant recommandée et pratiquée par tous les anciens dévots <sup>(a)</sup>. C'est encore ce qu'a dit sainte Thérèse : Que l'âme en faisant choix de son confesseur prenne la détermination de ne plus s'occuper d'elle-même, mais de se confier dans cette parole du Seigneur : *Qui vos audit me audit*. Le Seigneur estime tellement cette soumission, que, du moment où nous obéissons, qu'après mille combats à cause que le jugement qu'on aurait porté pour notre conduite à tenir nous paraîtrait déraisonnable, que ce soit avec peine ou sans peine que nous le faisons, il ne laissera pas de nous prêter son secours... Car nous c'est à la volonté de Dieu que nous déférons alors. Saint Jean de la Croix a dit de même en parlant dans la personne de Jésus-Christ : Si vous êtes infidèles à votre confesseur, vous l'êtes à moi-même, puisque j'ai dit : Qui vous méprise me mé-

(a) Voir plus haut, page 646.

(L'éditeur.)

prise. Et au n° VIII : Ne pas s'en tenir à ce qu'a dit le confesseur, c'est orgueil et manque de foi. Ce saint dit cela à l'occasion des paroles de Jésus-Christ que nous avons rapportées plus haut : *Qui vos audit me audit*. De là ces maximes si utiles que recommandait saint François de Sales : 1° Une âme qui obéit ne se perd jamais. 2° Il faut se contenter de l'assurance que vous donne votre père spirituel d'être dans le droit chemin, sans en chercher la raison. C'est là une grande leçon pour les personnes scrupuleuses, qui veulent savoir pourquoi le père spirituel leur ordonne telle ou telle chose. En troisième lieu saint François ajoute cette autre belle maxime, qui n'est que la conséquence des deux autres : Il vaut mieux, dit-il, marcher en aveugle sous la direction de la divine Providence, au milieu des ténèbres et des perplexités de cette vie.

Obéir au père spirituel dans les doutes de conscience, c'est là ce que nous enseignent tous les docteurs de l'Eglise et tous les saints pères. Nous citerons seulement saint Bernard, qui dit que toutes les fois qu'un homme nous commande au nom de Dieu de faire quelque chose, pourvu que ce qu'il nous ordonne ne soit rien qui déplaie certainement à Dieu, nous devons l'accomplir comme si Dieu nous l'ordonnait lui-même ; *Quidquid vice Dei præcipit homo, quod non sit tamen certum displicere Deo, haud secus nomino accipiendum est quam si præcipiat Deus*<sup>1</sup>

L'obéissance aux ministres sacrés est en un mot l'unique remède, comme le plus sûr, que Jésus-Christ nous ait laissé pour tranquilliser les consciences douteuses. Aussi lui en devons-nous les plus grandes actions de grâces. Sans cela, comment une âme scrupuleuse pourrait-elle trouver dans ses doutes le moyen de se tranquilliser ? Cette peine que causent les scrupules est la plus pénible pour les personnes qui aiment Dieu ; elle surpasse toutes les autres afflictions comme les infirmités, les persécutions et autres semblables. Presque tous les saints l'ont éprouvée, sainte Thérèse, sainte Marie-Magdeleine

<sup>1</sup> (*De præc. et dispens. c. II.*)

de Pazzi, sainte Jeanne Françoise Fremiot, et une foule d'autres. Comment ces saints auraient-ils trouvé la paix, s'ils n'eussent pratiqué l'obéissance? Eh bien, que dites-vous maintenant? Etes-vous persuadée qu'en obéissant à votre directeur, vous marcherez en sûreté?

L'ÂME. — Oui, monseigneur, je suis persuadée. Mais pourquoi donc, moi, qui pratique l'obéissance depuis deux ans, n'éprouvé-je plus de dévotion?

L'ÉVÊQUE. — Je connais donc enfin votre défaut, puisque vous dites que vous ne trouvez pas la paix; cherchez-vous à connaître la volonté de Dieu, ou bien cherchez-vous les consolations et les douceurs spirituelles? Si vous voulez devenir sainte, ne cherchez désormais que la volonté de Dieu, qui veut que vous soyez sainte, mais qui ne veut pas sans doute que vous n'ayez que des consolations dans cette vie. Si vous n'avez pas de consolations, consolez-vous par l'espérance d'avoir avec vous le consolateur. Vous vous plaignez des sécheresses que vous éprouvez depuis deux ans; mais sainte Jeanne Françoise a eu à supporter quarante années d'aridités; Sainte Magdeleine de Pazzi a eu cinq années de peines et de tentations, sans un instant de repos, et après ces cinq années, elle demanda à Dieu de ne plus lui donner de consolations sensibles en cette vie. Saint Philippe de Néri était embrasé d'amour pour Dieu, et cependant il lui faisait cette prière: O mon Jésus, je ne vous ai jamais aimé, et je voudrais vous aimer. Une autre fois il disait: « Je ne vous connais pas, ô mon Jésus, puisque je suis réduit à vous chercher. » Une autre fois: Je voudrais vous aimer, ô mon Jésus, et je n'en trouve point le chemin. Je vous cherche encore sans pouvoir vous trouver. Tel est le langage des saints, et vous vous laissez atterrer parce que vous avez des aridités, et que vous ne trouvez pas Dieu comme vous voudriez le trouver?

L'ÂME. — Mais c'étaient là des saints, au lieu que moi, je ne sais encore si Dieu m'a pardonné tant d'offenses que je lui ai faites, puisque j'ignore encore si j'en ai jamais eu une vraie douleur.

L'ÉVÊQUE. — Eh quoi ? vous complaisez-vous dans vos péchés commis ?

L'ÂME. — Non, je les déteste, et je les hais plus que la mort même.

L'ÉVÊQUE. — Pourquoi donc craignez-vous que Dieu ne vous ait pas pardonné ? Les saints pères disent que quiconque hait le mal qu'il a commis, est sûr du pardon divin. Il est certain d'ailleurs, comme le dit sainte Thérèse, que celui qui est résolu à souffrir plutôt la mort que d'offenser Dieu, est sans le moindre doute repentant de ses offenses passées. Dites-moi, êtes-vous résolue à souffrir toutes sortes de peines plutôt que de perdre la grâce de Dieu ?

L'ÂME. — Oui, mon père, et même par la grâce de Dieu, je suis résolue à me laisser plutôt hacher en mille morceaux que de reconnaître un péché véniel de propos délibéré.

L'ÉVÊQUE. — Eh ! bien, pourquoi donc Dieu vous haïrait-il ? pourquoi craignez-vous que Dieu vous haisse ? Oh, si vous voyiez l'amour qu'il a maintenant pour vous, vous mourriez d'excès de consolations ? Ne savez-vous pas que Jésus-Christ est ce bon pasteur qui est venu sur la terre pour donner sa vie pour ses brebis et pour les sauver, lors même qu'elles se sont volontairement perdues ? Et comment après cela voudrait-il abandonner l'une de ses brebis qui préfère mourir plutôt que de lui faire la moindre peine de propos délibéré ?

L'ÂME. — Mais qui sait si je n'ai pas donné mon consentement à quelque péché grave, et si pour cette raison Dieu ne m'a pas abandonnée ?

L'ÉVÊQUE. — Non, non, vous ne parlez pas bien. Le péché mortel est quelque chose de si monstrueux, qu'il est impossible qu'il se trouve dans une âme sans qu'elle le sache. Aucun pécheur qui se trouve dans la disgrâce de Dieu, ne doute qu'il n'y soit, mais il est certain d'avoir perdu la grâce divine. Une maxime généralement reçue parmi tous les maîtres de la vie spirituelle, c'est que lorsqu'une personne timorée doute si elle a perdu la grâce de Dieu, il est certain qu'elle ne l'a pas perdue, parce

que personne ne perd Dieu sans le savoir certainement. Ainsi donc toutes les fois que vous doutez si vous avez perdu Dieu, soyez certaine que vous ne l'avez pas perdu.

L'ÂME. Mais pourquoi est-ce que je me sens manquer de confiance ?

L'EVÊQUE. — Ecoutez, et sachez bien que la vraie confiance ne consiste pas à la sentir, mais à la vouloir. Voulez-vous vous confier en Dieu ? eh bien, si vous voulez vous confier en lui, vous avez en lui confiance.

L'ÂME. — Mais l'amour de Dieu, où est-il en moi ?

L'EVÊQUE. Il en est de l'amour de Dieu comme de la confiance. L'amour réside aussi dans la volonté ; voulez-vous aimer Dieu ? si vous voulez l'aimer, sachez que vous l'aimez dès lors. Vous désireriez de plus avoir la consolation de sentir en vous la confiance et l'amour ; mais c'est pour votre utilité que Dieu vous refuse la consolation de sentir cette confiance et cet amour. Contentez-vous donc de les posséder sans les sentir. Je puis vous en dire autant de la foi. C'est assez de vouloir croire ce que l'Eglise vous enseigne, sans prétendre sentir que vous le croyez. Viendra un temps où les nuages se dissiperont, et où vous verrez la lumière qui vous consolera doublement. En attendant, contentez-vous de vous tenir dans l'obscurité, et de vivre abandonnée dans la main de la volonté de Dieu et de sa miséricorde. Fortifions-nous cependant à l'aide des divines Ecritures. Dieu a dit quelque part : Convertissez-vous à moi, dit le Seigneur des armées, et je me convertirai à vous <sup>1</sup> Si donc nous voulons être avec Dieu, quittons les créatures, tournons-nous vers lui avec amour, et lui aussi se tournera vers nous avec le même amour « Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et chargés, et je vous soulagerai <sup>2</sup> » Dans un autre endroit : « Venez, pécheurs, venez, repentez-vous, et si je ne vous pardonne pas, faites-m'en le reproche et traitez-moi

<sup>1</sup> Convertimini ad me, ait Dominus exercituum, et convertar ad vos. (*Zach.* 1, 3.)

<sup>2</sup> Venite ad me omnes, qui laboratis et onerati, estis et ego reficiam vos. (*Matth.* xi, 28.)

de menteur. Mais non, car quand même vos consciences seraient noires, moi avec ma grâce je les rendrai plus blanches que la neige<sup>1</sup> » Ailleurs il poursuit de ses gémissements les pécheurs qu'il voit se perdre, et il leur dit : « Pourquoi vous laisserez-vous mourir, maison d'Israël<sup>2</sup> » Comme s'il disait : Pourquoi voulez-vous vous damner, ô mes enfants, quand je m'empresse de vous sauver, pour peu que vous ayez recours à moi ? Or, si c'est là son langage auprès des obstinés, comment repoussera-t-il une âme qui veut l'aimer ?

Parlez-moi avec sincérité : êtes-vous attachée à quelque chose de terrestre, à quelque personne, à quelque état de fortune, à l'envie de paraître, au désir d'être préférée à d'autres ? Faites attention à ce qu'a dit saint Jean de la Croix, qu'une simple attache, un simple fil peut vous empêcher de prendre votre vol vers Dieu, et d'être toute à lui.

L'AME. — Oh ! non, par la grâce de Dieu, il me semble que je ne suis attachée à rien de ce monde et que je ne voudrais pas pour si peu commettre la moindre faute de propos délibéré ; mais je me vois cependant toujours remplie de défauts : il me déplaît d'être méprisée, et j'en éprouve du ressentiment dans les occasions.

L'EVÊQUE. — Et quand cela vous arrive, que faites-vous après ?

L'AME. Je m'humilie, je prie Dieu qu'il me pardonne, je me propose de ne plus faire de pareilles chutes en me confiant en Jésus-Christ pour qu'il m'en donne la force ; mais malgré cela, je suis toute abattue et inquiète, et il me semble alors qu'il m'est impossible de devenir sainte, et même que ce serait orgueil de le prétendre.

L'EVÊQUE. — Cela va bien ; continuez, il n'est pas bien que vous restiez inquiète. Quand même vous tomberiez cent fois le jour, pour ainsi parler, faites toujours la même chose : repentez-vous et proposez-vous de ne plus tomber avec l'aide de Dieu,

<sup>1</sup> Venite et arguite me, dicit Dominus : si fuerint peccata vestra ut coccinum, quasi nix dealbuntur. (*Isa.* I, 18.)

<sup>2</sup> Et quare moriemini, domus Israel ? (*Ezech.* XVIII, 31.)

confiez-vous en Jésus-Christ, et puis tenez-vous tranquille : sachez ensuite que ce n'est pas orgueil que d'espérer même après un péché commis, de devenir saint. Il y aurait plutôt de l'orgueil à se démoraliser et à se troubler, comme si nos bons propos devaient nous assurer que nous ne tomberons jamais plus. Humiliez-vous donc, et confiez-vous en Dieu.

C'est assez : je vous ai suffisamment entendue, et j'ai compris en substance que toutes vos craintes proviennent de ce que vous ne savez pas si vous vous sauverez et si vous êtes actuellement en état de grâce. Tout ce que vous m'avez dit suffit.

Maintenant ne me faites plus de difficultés, ni de demandes au sujet de vos embarras spirituels. Je connais suffisamment votre conscience, et je veux vous laisser quelques avis qui, je l'espère vous donneront la paix, lorsque vous vous trouverez dans l'anxiété. Je dis *la paix*, mais non cette paix libre de tout sentiment de crainte, que Dieu nous réserve dans le ciel, car tant que nous sommes en cette vie, Dieu veut que nous ayons toujours quelque crainte, afin que nous ne cessions jamais de demander son secours et de nous confier dans sa miséricorde ; sans cela nous oublierions souvent de recourir à lui. C'est donc pour nous en rappeler la pensée aussi bien que le devoir, qu'il permet que nous ne restions pas absolument sans crainte et sans inquiétude.

*Motifs de confiance en la divine miséricorde puisés dans les mérites de Jésus-Christ.*

Il y a donc, d'après ce que vous m'avez dit, deux principaux sujets de crainte qui vous inquiètent le plus : le premier, de ne pas savoir si vous serez sauvée ; le second, de n'être pas assurée d'avoir obtenu de Dieu le pardon de vos péchés.

Quant au premier de ces deux points qui est de savoir si vous êtes inscrite ou non dans le livre de vie, c'est un secret dont Dieu ne veut pas nous accorder la connaissance, afin que la crainte d'avoir à se perdre oblige chacun de nous à s'occuper d'assurer son salut par de bonnes œuvres. Tel est l'aver-

tissement que nous donne saint Pierre : « C'est pourquoi appliquez-vous, mes frères, écrivait-il, à rendre certaines votre vocation, et votre élection à force de bonnes œuvres <sup>1</sup> » Il est vrai que c'est à Dieu qu'il appartient de nous convertir et de nous sauver ; mais il faut aussi que, de notre côté, nous fassions des efforts pour nous convertir à lui, et alors il ne manquera pas d'assurer notre salut. « Convertissez-vous à moi, et vous serez sauvés, » nous dit-il par son prophète <sup>2</sup>

Un blasphème exécrationnable de Calvin, c'était de dire que Dieu a créé une partie du genre humain exprès pour l'envoyer en enfer ; et cet infâme hérétique ajoutait que Dieu lui-même contraint ces malheureux à pécher, afin de les damner. Du reste, il est certain que Dieu veut au contraire le salut de tous les hommes. « Dieu veut, comme l'a écrit saint Paul, que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité <sup>3</sup> » Dieu déclare ailleurs par serment que même pour ce qui regarde les impies qui méritent positivement la mort éternelle, il veut leur conversion et leur salut : « Comme il est vrai que je suis vivant, dit le Seigneur, je ne veux pas que l'impie meure, mais qu'il se convertisse et qu'il vive <sup>4</sup> » Tertullien remarque qu'en effet ces paroles, *Vivo ego*, « je suis vivant, » sont un serment que Dieu fait pour que nous le croyions sans hésitation <sup>5</sup>. Aussi, après cela, le savant Petau s'étonne-t-il beaucoup d'en voir qui mettent en doute cette vérité, que Dieu veut le salut de tous les hommes ; et il demande en conséquence quelle sera la vérité, si claire qu'elle soit d'ailleurs en matière de foi, qui puisse être à l'abri de toute chicane, s'il est permis de calomnier, en la détournant à un

<sup>1</sup> Quapropter, fratres, magis satagiti ut per bona opera certam vestram vocationem et electionem faciatis. (II, *Petr.* i, 10.)

<sup>2</sup> Convertimini ad me, et salvi eritis. (*Isa.* xlv, 22.)

<sup>3</sup> Qui omnes homines vult salvos fieri et ad agnitionem veritatis venire. (I, *Tim.* ii, 4.)

<sup>4</sup> Vivo ego, dicit Dominus : nolo mortem impii, sed ut convertatur et vivat. (*Ezech.* xxxiii, 2.)

<sup>5</sup> Jurans etiam, vivo dicens, cupit sibi credi. (*Tertull.* de *pœnit.* c. iv.)

autre sens, cette affirmation faite par Dieu lui-même et appuyée de son serment <sup>1</sup> Et pourquoi Dieu a-t-il un si grand désir de sauver tous les hommes ? parce qu'il les a créés pour l'amour qu'il leur porte de toute éternité. « Je t'ai aimé d'un amour éternel, et c'est pourquoi je t'ai attiré à moi par compassion pour toi, » dit-il à chaque homme, comme il l'a dit au peuple d'Israël <sup>2</sup>

Saint Pierre dit de plus que le Seigneur, connaissant notre fragilité, use de patience par condescendance pour les pécheurs, parce qu'il ne veut pas qu'aucun d'eux se perde, mais qu'au contraire ils reviennent tous à pénitence et fassent leur salut <sup>3</sup> Non, dit saint Augustin, celui qui nous a rachetés de la mort éternelle au prix de son propre sang, ce même rédempteur ne peut pas vouloir la perte de nos âmes qui lui ont tant coûté <sup>4</sup> En un mot, Dieu voudrait nous sauver tous ; et quand ils voient que quelques-uns le forcent par leurs péchés de les envoyer en enfer, il semble les pleurer par compassion en leur disant : « Et pourquoi mourrez-vous, maison d'Israël ? revenez et vivez <sup>5</sup> » Comme s'il disait ; O mes fils, pourquoi voulez-vous vous perdre et vous damner éternellement, après que je suis mort en croix pour vous sauver ? Si vous avez quitté mon service, revenez à moi touchés de repentir, et je vous rendrai la vie que vous avez perdue.

Maintenant jugez par là si Dieu désire vous voir sauvée, et cessez désormais de laisser sortir de votre bouche des questions telles que celles-ci : Mais qui sait si Dieu veut mon salut ? qui sait s'il ne veut pas que je sois damnée pour les offen-

<sup>1</sup> Quid est adeo disertum in fidei decretis, quod a cavillatione tutum esse possit? (*T. I, lib. X, c. xvii, n. 5.*)

<sup>2</sup> In charitate perpetua dilexi te, ideo attraxi te miserans tui. (*Jerem. xxxi, 3.*)

<sup>3</sup> Sed patienter agit propter vos, nolens aliquos perire, sed omnes ad pœnitentiam reverti. (*II. Petr. iii, 9.*)

<sup>4</sup> Qui nos tanto pretio redemit, non vult perire, quos emit. (*S. Aug. Serm. xxii.*)

<sup>5</sup> Et quare moriemini, domus Israel?... revertimini et vivite. (*Ezech. xviii, 31, 32.*)

ses que je lui ai faites ? Chassez loin de vous ces pensées, puisque vous voyez que Dieu prête l'assistance de sa grâce et qu'il invite par tant d'appels à l'aimer.

Quant à l'autre crainte qui vous reste que Dieu ne vous ait pas encore pardonné les fautes de votre vie passée, je vous ai dit dès le commencement de vous en tenir à ce que vous prescrit votre confesseur de ne plus penser à vous confesser de votre vie passée après les confessions que vous en avez déjà faites. Rappelez-vous (comme je vous l'ai déjà dit) ce qu'a écrit sainte Thérèse, qu'en obéissant au confesseur, n'importe que ce soit avec peine ou sans peine, on est sûr d'accomplir la volonté de Dieu. Je vous rappellerai de plus ce qu'a écrit saint Jean de la Croix, que ne pas s'en tenir à ce qu'a prescrit le confesseur, c'est manquer de foi ; puisqu'en effet Jésus-Christ a dit qu'obéir à ses ministres c'est lui obéir à lui-même, et que mépriser ses ministres c'est le mépriser lui-même<sup>1</sup>.

Désormais donc remettons toute pensée de notre salut entre les mains de Dieu, en nous reposant sur ce qu'a dit saint Pierre, qu'il s'est chargé lui-même de prendre soin de nous<sup>2</sup>

Pour vous maintenir ensuite dans la grâce de Dieu, il est indispensable que nous n'ayons aucune confiance en nos propres forces, puisque sans la grâce de Dieu nous ne sommes capables d'aucun bien, et que nous pouvons au contraire tomber dans toutes sortes de fautes. Notre salut est attaché par conséquent tout entier à ce que nous nous recommandions continuellement à Dieu ; car, comme nous sommes dans un danger continuel de pécher, il nous faut continuellement aussi nous procurer l'assistance de Dieu par nos prières. Cette assistance, comme l'a dit saint Bernard, nous est offerte à tous, et personne n'en est privé que celui qui la refuse<sup>3</sup> Il est donc vrai

<sup>1</sup> Qui vos audit, me audit; qui vos spernit, me spernit. (*Luc. x, 16.*)

<sup>2</sup> Omnem sollicitudinem vestram projicientes in eum, quoniam ipsi cura est de nobis. (*I Petr. v, 7.*)

<sup>3</sup> Offertur omnibus, et nemo illius expers, nisi qui renuit. (*S. Bern. in Purif. B. M. V. Serm. 1, n. 2.*)

que Dieu nous offre à tous son assistance, mais il veut d'un autre côté que, si l'on désire l'avoir, on la lui demande : « Demandez et vous recevrez, » nous dit-il<sup>1</sup> Si donc on néglige de la lui demander, on ne la recevra pas et on se perdra.

Lors donc que le démon cherche à nous épouvanter à la pensée de notre faiblesse, ne nous laissons pas aller à la défiance, mais espérons obtenir de Dieu, qui est tout-puissant et qui nous y encourage, la force de résister à toutes les tentations, en disant comme l'Apôtre : Je puis tout en celui qui me fortifie<sup>2</sup>. Et si nous nous confions en Dieu, comment pourrions-nous rester confondus ? Non, dit l'Ecclésiastique, aucun de ceux qui ont espéré en Dieu, n'a été confondu dans son espérance<sup>3</sup> Le seul nom de Jésus suffit pour réduire à néant toutes les forces de l'enfer. Saint Paul a écrit à ce sujet, que Dieu a donné à Jésus-Christ un nom qui est au-dessus de tous les noms, pour que tout s'incline dès qu'il est prononcé<sup>4</sup> Dans les combats à soutenir contre les ennemis de notre salut, l'invocation du nom de Jésus nous sert souvent plus pour remporter des victoires que beaucoup de longues prières.

Outre ce que je vous ai dit jusqu'à présent, je veux encore vous donner, pour votre consolation, quelques autres avis particuliers qui, comme je le pense, pourront servir beaucoup à la direction de votre conscience.

1. Jereviens à vous recommander l'obéissance à votre confesseur ; car, d'après ce que j'ai pu apercevoir, vous n'avez pas eu par le passé toute la foi qu'il fallait à la nécessité de cette vertu, et c'est pour cela que vous avez été bien des fois inquiète. Mais c'est assez de tout ce que je vous ai dit sur ce sujet. Tenez pour certain qu'en suivant le chemin de l'obéissance, on s'avance d'un pas sûr vers le paradis.

<sup>1</sup> Petite et accipietis. (*Joan.* xvi, 21.)

<sup>2</sup> Omnia possum in eo qui me confortat. (*Phil.* iv, 13.)

<sup>3</sup> Nullus speravit in eo et confusus est. (*Eccl.* ii, 2.)

<sup>4</sup> Donavit illi nomen, quod est super omne nomen, ut in nomine, Jesu omne genu flectatur cœlestium, terrestrium et infernorum. (*Philip.* ii, 9-10.)

2. Ensuite soyez attentive dans les contrariétés qui vous surviennent à recevoir tout de la main de Dieu, surtout dans le temps de vos infirmités ; obéissez exactement au médecin en prenant les remèdes ; expliquez-lui toutes vos souffrances sans exagération, et puis tranquillisez-vous ; ne mendiez pas la compassion de ceux qui viennent vous visiter ; et lorsque quelqu'un vous plaindra d'une manière immodérée, dites-lui comme Jésus-Christ : « Pourquoi ne boirais-je pas le calice qui m'est présenté par la main de mon Père céleste <sup>1</sup> ? » Dites : Cette maladie, Dieu me l'envoie, mais ce n'est pas qu'il me veuille du mal, c'est au contraire parce qu'il me veut du bien, pourquoi donc ne l'accepterais-je pas de bon cœur ? C'est dans les temps de maladies qu'on reconnaît si quelqu'un a l'esprit de Dieu, ou s'il ne l'a pas. Il y a des personnes pieuses qui, lorsqu'elles sont bien portantes, sont toute douceur et toute humilité ; mais pour peu qu'elles souffrent, elles deviennent aussitôt impatientes et orgueilleuses ; elles se plaignent de tout, surtout si elles ne sont pas servies à temps, ou qu'on ne trouve pas des remèdes comme elles le désirent. Quand vous serez malade, supportez donc tout sans vous plaindre. Dans l'adversité, dites avec le saint homme Job : « Tout est arrivé comme il a plu au Seigneur ; que le nom du Seigneur soit béni <sup>2</sup> » Soyez également attentive à supporter les mépris sans en avoir de ressentiment ; l'on connaît si une personne est humble, lorsqu'elle reçoit les mépris avec patience.

3. Dieu est toute bonté pour ceux qui le cherchent <sup>3</sup> ; il n'a jamais abandonné ceux qui ont espéré en lui <sup>4</sup> Dieu se fait trouver même par ceux qui ne le cherchent pas, comme le dit saint Paul <sup>5</sup> ; à plus forte raison Dieu se fait-il trouver de ceux qui le cherchent. Gardez-vous de dire désormais que

<sup>1</sup> Calicem quem dedit mihi pater, non bibam illum ? (*Joan.* xviii, 11.)

<sup>2</sup> Sicut Domino placuit, ita factum est ; sit nomen Domini benedictum. (*Job.* I, 21.)

<sup>3</sup> Bonus est Dominus animæ quærenti illum.

<sup>4</sup> Nullus speravit in Domino ei confusus est. (*Eccli.* II, 11.)

<sup>5</sup> Inventus sum a non quærentibus me.

Dieu vous a abandonnée ; le Seigneur n'abandonne que les obstinés qui veulent vivre dans le péché ; encore ne les abandonnera-t-il pas tout-à-fait, mais il continuera à les suivre jusqu'à leur dernier soupir.

4. Mais quand une âme cherche à l'aimer, il ne peut faire autrement que de l'aimer, car il a dit : « J'aime ceux qui m'aiment<sup>1</sup> » Et lorsqu'il se cache aux âmes qui l'aiment, il ne le fait que pour leur utilité, afin de les voir plus désireuses de trouver sa grâce et de s'attacher plus étroitement à lui. Voilà ce que disait Sainte Catherine de Gênes lorsqu'elle éprouvait quelque sécheresse à un tel point qu'il lui semblait être abandonnée de Dieu, et n'avoir plus d'espérance. Oh que je suis heureuse, disait-elle, dans cet état d'ailleurs si déplorable ! Que mon cœur soit tout entouré de ruines, pourvu que mon amour soit glorifié. O mon amour, si de ce malheureux état il pouvait rejallir à vous un seul rayon de gloire, laissez-moi, je vous prie, laissez-moi ainsi pendant toute l'éternité. En disant ces mots, elle se laissait aller à pleurer sans mesure.

5. Sachez que c'est dans la désolation que les âmes qui aiment Jésus crucifié s'attachent le plus étroitement à Dieu au fond de leur cœur. Rien n'invite à chercher Dieu comme la désolation : car c'est dans la désolation que les actes de conformité à la volonté de Dieu sont plus purs et plus parfaits ; et ainsi, plus la désolation est grande, plus l'humilité croît en nous, plus notre confiance, notre résignation, nos prières ont de pureté, plus aussi les grâces et les secours du ciel se multiplient.

6. Pour avancer dans la perfection, exercez-vous surtout à l'amour divin. Lorsque l'amour de Dieu est maître de notre cœur, il le dépouille de toute affection désordonnée. Ayez soin par conséquent de répéter souvent des actes d'amour, et dites : O mon Dieu, je vous aime, je vous aime, je vous aime ; et j'espère mourir en disant : mon Dieu, je vous aime.

Les Saints disent qu'il est naturel à l'âme d'aimer, comme il l'est au corps de respirer.

7. De plus, dans la prière, offrez-vous souvent à Dieu sans réserve ; dites-lui de cœur : Mon Jésus, je me donne à vous sans réserve, je veux être à vous, à vous, à vous tout entière ; et si je ne sais pas me donner comme je devrais, prenez-moi, mon Jésus, et faites-moi toute vôtre. Sainte Thérèse s'offrait à Dieu cinquante fois par jour. Vous pouvez, vous aussi, adopter cette pratique. En conséquence, donnez-lui toujours votre volonté, en lui répétant avec saint Paul : « Seigneur, que voulez-vous que je fasse<sup>1</sup> ? » Ce seul acte a suffi pour faire de saint Paul un vase d'élection, tout persécuteur de l'Eglise qu'il était jusque là. Et pour cela, faites souvent au Seigneur avec David cette prière : « Enseignez-moi à faire votre volonté<sup>2</sup>. » Que ce soit dans ce but que soient faites toutes les prières que vous adressez à Dieu, et à la mère de Dieu, à l'Ange gardien, et à tous vos saints patrons, pour obtenir la grâce de faire parfaitement la volonté de Dieu. En un mot, que cette parole, *fiat voluntas tua*, vous serve de remède à tous vos maux, comme elle peut suffire pour vous attirer tous les biens.

8. Et quand vous vous trouverez plus aride, exercez-vous à vous complaire dans le bonheur infini dont jouit Dieu que vous aimez ; c'est l'acte le plus parfait d'amour que puissent faire les bienheureux dans le ciel, qui ne se réjouissent pas tant de leur bonheur que de celui dont Dieu jouit, puisqu'ils aiment Dieu infiniment plus qu'ils ne s'aiment eux-mêmes.

9. Quant au sujet de l'oraison, ne cessez pas de méditer sur la passion de Jésus-Christ : Jésus, souffrant pour notre amour, est l'objet qui peut le plus puissamment s'attirer l'amour de nos cœurs. Si, au milieu de vos méditations sur les mystères de la passion, le Seigneur vous fait concevoir quelques tendres sentiments, recevez-les avec reconnaissance ; mais quand même

<sup>1</sup> Domine, quid me vis facere? (*Act. ix. 6.*)

<sup>2</sup> Doce me facere voluntatem tuam. (*Psalm. cxli, 10.*)

vous n'éprouveriez rien de ces tendresses, sachez que vous n'en recevrez pas moins dans votre âme un puissant renfort. Transportez-vous souvent en particulier au jardin de Gethsémani, comme faisait Sainte Thérèse, qui disait que là elle se trouvait seule avec Jésus : comme elle, considérez-le plongé dans l'abattement, agonissant, suant le sang, et tellement accablé de tristesse, que cela eût suffi pour lui donner la mort ; et vous vous trouverez fortement encouragée dans votre affliction, en voyant qu'il souffre tout cela pour votre amour ; et à la vue de Jésus, qui se prépare à mourir pour vous, préparez-vous aussi à mourir pour lui ; et quand vous vous trouvez prête à succomber sous le poids de vos peines, dites alors, comme disait l'apôtre saint Thomas aux autres disciples : Allons, et mourons avec lui<sup>1</sup> »

10. Allez aussi au Calvaire, vous le trouverez expirant sur la croix, consumé de douleur ; et en le contemplant dans cet état, il n'est pas possible que vous ne sentiez pas en vous-même la force de souffrir volontairement toutes sortes de peines pour un Dieu qui meurt de douleur pour votre amour. Saint Paul assurait, qu'il ne savait et ne voulait savoir dans cette vie, que Jésus crucifié<sup>2</sup>. Saint Bonaventure disait, que celui qui veut entretenir constamment sa dévotion envers Jésus-Christ, n'a qu'à se le représenter toujours mourant sur la croix<sup>3</sup>. Et dans toutes vos craintes, regardez le crucifix, et prenez courage, en vous animant à souffrir pour son amour.

11. Je vous recommande surtout la prière ; quand vous ne savez dire autre chose, il suffit que vous disiez : Seigneur, venez à mon secours, hâtez-vous de me secourir<sup>4</sup>. Vous savez que la sainte Eglise fait dire cette prière très-souvent,

<sup>1</sup> Eamus et nos. ut moriamur cum eo. (*Joan.* xi, 16.)

<sup>2</sup> Non enim judicavi me scire aliquid inter vos, nisi Jesum Christum, et hunc crucifixum. (*I Cor.* ii, 2.)

<sup>3</sup> Semper oculis cordis sui Christum in cruce morientem videat, qui devotionem in se vult conservare. (*De perf. vitæ*, c. vi, tom. xii, p. 221 a.)

<sup>4</sup> Domine, in adjutorium meum intende : Domine, ad adjuvandum me festina.

dans tous les offices, à tous les prêtres, à tous les religieux. Saint Philippe de Néri enseignait à dire soixante-trois fois cette prière, en forme de couronne : *Deus, in adiutorium meum intende; Domine, ad adjuvendum me festina*. Le Seigneur a promis de nous donner tout ce que nous lui demanderions<sup>1</sup>. Saint Bernard était ravi quand il pensait aux paroles de Jésus-Christ adressées aux deux fils de Zébédée, quand ils firent cette demande : Maître, nous voulons que vous nous accordiez tout ce que nous vous demandons<sup>2</sup>. Que voulez-vous, leur répondit-il, que je vous fasse<sup>3</sup> ? »

12. Toutes les grâces que vous demandez à Dieu, demandez-les toujours au nom de Jésus-Christ. Tout ce que nous recevons de Dieu, nous ne le recevons que par les mérites de Jésus-Christ. Notre Rédempteur nous a promis lui-même que lorsque nous demanderions quelque chose à Dieu en son nom, il nous le donnerait<sup>4</sup>. Quand vous craignez que Dieu ne veuille vous envoyer en enfer, demandez-vous à vous-même s'il est possible que celui qui vous a dit : Demandez-moi ce que vous voudrez, et je vous le donnerai, ait la volonté de vous envoyer en enfer

13. Mais pourquoi voulez-vous soupçonner que Dieu vous hâisse, lorsque vous êtes dans la désolation ? Vous ne devez pas vous en affliger, mais plutôt vous en consoler bien vite, en voyant que Dieu vous traite comme il traite les plus chers de ses serviteurs, et comme il a traité son bien-aimé fils, dont l'Écriture dit que le Seigneur a voulu le briser au milieu des souffrances<sup>5</sup>

14. Quand vous pensez que Dieu veut vous abandonner à cause de votre ingratitude, faites comme firent les deux disciples qui allaient à Emmaüs. Jésus les accompagnait sous la

<sup>1</sup> Petite, et dabitur vobis.

<sup>2</sup> Magister, volumus, ut quodcumque petierimus, facias nobis.

<sup>3</sup> Quid vultis, ut faciam vobis ? (*Marc. x, 35.*)

<sup>4</sup> Amen, amen, dico vobis : si quid petieritis patrem in nomine meo, dabit vobis. (*Joan. xvi, 23.*)

<sup>5</sup> Et Dominus voluit conterere eum in infirmitate. (*Isa. liii, 10.*)

figure d'un pèlerin, et quand ils furent près de ce lieu, le Seigneur feignit de vouloir passer outre<sup>1</sup>; mais ceux-ci, dit l'Évangile, l'obligèrent à entrer en lui disant : Demeurez avec nous, parce que la nuit approche<sup>2</sup> Alors Jésus entra par complaisance dans cette maison, et resta avec eux<sup>3</sup> Tout cela se trouve dans saint Luc<sup>4</sup> De même, quand vous pensez que le Seigneur veut vous délaisser, forcez-le à rester avec vous, et dites-lui : Mon Jésus, *mane mecum*, restez avec moi, je ne veux pas que vous m'abandonniez ; si vous m'abandonnez, à qui puis-je m'adresser, pour me consoler et me sauver ! « Seigneur, à qui irons-nous ? » comme disait saint Pierre<sup>5</sup> Continuez de même à le prier avec amour et tendresse, et ne craignez pas qu'il vous abandonne. Dites-lui ensuite avec l'Apôtre : « Ni la mort, ni la vie... ni quelque créature que ce soit ne pourra nous séparer de l'amitié de Dieu, etc<sup>6</sup> » Dites-lui : Mon Sauveur, montrer-vous sévère envers moi tant que vous voudrez ; sachez que ni la crainte de la mort, ni le désir de la vie, ni aucune créature du monde, ne pourra me séparer de votre amour. Dites-lui ce que saint François de Sales disait dans sa jeunesse : comme il se trouvait dans une grande aridité, et que le démon lui suggérait qu'il était destiné à l'enfer, il lui répondit : Eh bien, puisque je ne pourrai pas aimer mon Dieu pendant l'éternité, je veux du moins l'aimer dans cette vie, autant que je le pourrai. Et par cette réponse il recouvra la sérénité de l'âme :

15. Lorsque vous vous trouvez plus accablée par les craintes et les sécheresses, ne manquez pas de recourir à la très-sainte Vierge Marie, que Dieu nous a donnée pour consolatrice des affligés. Jésus-Christ est le fondement de toutes nos espérances, mais la sainte Eglise veut que nous appelions Marie

<sup>1</sup> Se finxit longius ire.

<sup>2</sup> Et coegerunt illum dicentes : Mane nobiscum, quoniam advesperascit.

<sup>3</sup> Et intravit cum illis.

<sup>4</sup> (Luc. xxiv, 29.)

<sup>5</sup> Domine, ad quem ibimus? (Joan. vi, 69.)

<sup>6</sup> Neque mors... neque creatura alia poterit nos separare a charitate Dei, etc. (Rom. viii, 38 39.)

notre espérance: *Spes nostra, salve*. Toutes les grâces nous viennent principalement de Dieu, mais saint Bernard ajoute qu'elles passent toutes par les mains de Marie; et par conséquent celui qui omet de se recommander à Marie, se ferme à lui-même le canal des grâces. Elle ne manque pas de son côté de secourir quiconque réclame son secours; aussi tous les saints ont-ils été soigneux de se recommander à cette divine mère, qui peut tout auprès de Dieu. Au reste, du moment où vous avez l'intention d'aimer Dieu, dilatez votre cœur<sup>1</sup> Ouvrez votre bouche, dit Dieu, et je la remplirai, c'est-à-dire que nous ne recevrons de Dieu qu'autant que nous espérons recevoir de lui. Il se déclare le protecteur de tous ceux qui espèrent en lui<sup>2</sup> Figurez-vous que, lorsque vous doutez que le Seigneur vous aime, il vous en blâme, comme il blâma saint Pierre, et qu'il vous dit: « Ame de peu de foi, pourquoi avez-vous douté<sup>3</sup>? Pourquoi douter que je vous écoute, sachant que j'ai promis d'exaucer toutes les prières! Et comme il veut nous exaucer, il veut par conséquent que nous croyions qu'il nous exaucera, toutes les fois que nous lui demanderons des grâces: Tout ce que vous demanderez dans vos prières, croyez, nous dit-il, que vous le recevrez, et que le tout sera accordé<sup>4</sup> Remarquez ces paroles « Croyez, vous recevrez. » *credite et accipietis*. Il faut donc demander à Dieu ses grâces avec une confiance assurée, sans craindre de ne pas les recevoir, comme nous y exhorte saint Jacques<sup>5</sup> Dieu vous traitant avec cette bonté, confiez-vous à lui, et chassez votre mélancolie. Celui qui sert Dieu, s'il est triste, au lieu de l'honorer, lui fait outrage. Saint Bernard dit<sup>6</sup> que celui qui se représente Dieu sous des traits sévères, lui fait injure, puisqu'il est la bonté et la miséricorde même. Comment pouvez-vous douter, dit ce

<sup>1</sup> Dilato os tuum, et implebo illud. (*Ps. LXXX, 11.*)

<sup>2</sup> Protector est omnium sperantium in se. (*Ps. xvii, 31.*)

<sup>3</sup> Modicæ fidei, quare dubitasti? (*Matth. xiv, 31.*)

<sup>4</sup> Omnia quæcumque orantes petitis, credite quia accipietis, et evenient vobis. (*Marc. xi, 24.*)

<sup>5</sup> Pastulet autem fide nihil hæsitans. (*Jac. i, 6.*)

<sup>6</sup> (*In Cant. serm. xxviii, n. 2.*)

saint, que Jésus vous pardonne vos péchés, après qu'il les a percés avec les mêmes clous qui percèrent ses mains sur la croix où il est mort ?

16. Dieu déclare que ses délices sont de rester avec nous <sup>1</sup>. Si donc Dieu met ses délices à converser avec nous, il est juste que nous mettions toutes nos délices à converser avec Dieu. Cette pensée doit nous encourager à traiter avec Dieu en toute confiance en entretenant un commerce intime, tout le temps qu'il nous reste à vivre, avec un Dieu qui nous aime tant, et avec qui nous espérons être un jour dans le ciel pendant l'éternité.

17. Témoignons-lui donc une pleine confiance et une tendre affection comme à l'ami le plus affectionné et le plus cher que nous ayons et qui nous aime plus que personne. O Dieu ! les âmes scrupuleuses traitent Dieu comme un tyran qui n'attend de ses sujets que crainte et réserve ; et de là vient la peur quelles ont que pour une parole tant soit peu inconsidérée, pour une pensée qui leur a passé par l'esprit, Dieu n'entre en colère contre elles et ne les jette en enfer. Non, Dieu ne nous prive de sa grâce que lorsque nous le méprisons et lui tournons le dos de propos délibéré. Quand nous commettons quelque péché véniel, quelque léger qu'il soit, nous lui déplaisons sans doute, mais il ne nous retire pas pour cela l'amour qu'il nous portait, et il nous suffit pour l'apaiser de produire un acte de repentir ou d'amour.

18. Sa majesté infinie mérite tout respect et toute vénération ; mais elle préfère être traitée avec une confiance amoureuse, plutôt qu'avec une sujétion timide, par les âmes qui l'aiment ; vous donc, ne vous conduisez plus à son égard comme on le ferait à l'égard d'un tyran. Souvenez-vous des grâces qu'il vous a faites, même après vos offenses et vos ingratitude. Rappelez-vous les moyens pleins de charité qu'il a employés pour vous retirer de votre vie désordonnée, des lumières extraordinaires qu'il a fait luire à vos yeux, et dont il s'est servi

<sup>1</sup> Deliciæ meæ esse cum filiis hominum. (*Prov.* VIII, 31.)

pour vous appeler tant de fois à l'aimer. Montrez-lui désormais beaucoup de confiance et de tendresse, comme à l'ami le plus cher que vous ayez. Avançons.

19. Je n'ai pas besoin de vous recommander la fréquentation des sacrements, puisque vous les fréquentez d'avance. Confessez-vous deux fois la semaine, ou tout au moins une. Pour ce qui est de la communion, obéissez à votre directeur. Mais, encore bien que vous vous sentiez dans la sécheresse, ne laissez pas de la demander, car les directeurs se règlent d'ordinaire, pour permettre la communion plus ou moins fréquente, sur le désir que les pénitents lui paraissent en avoir. Quand le directeur voit que vous ne la demandez pas et que vous n'en montrez pas le désir, difficilement il vous imposera de lui-même l'obligation de communier. Lorsque vous ne faites pas la communion réelle, faites du moins la communion spirituelle ; faites-la souvent et plusieurs fois le jour.

20. Que ces deux grands mystères, du sacrement de l'autel et de la passion de Jésus-Christ, soient continuellement les objets les plus chers à votre amour. Si l'amour de tous les cœurs s'unissait en un seul cœur, certainement il ne pourrait encore être proportionné à l'amour que Jésus-Christ nous a montré dans le mystère de sa passion et dans celui de l'eucharistie. Tâchez donc, pendant ce qui vous reste de vie, d'aimer Dieu et de vous confier en lui ; et ne vous rebutez pas lorsque vous vous trouvez au milieu des afflictions et des peines, car c'est là un signe d'amour que Dieu vous donne, et non un signe de haine. A ce propos, je vais terminer ce petit traité par le récit du martyre d'une vierge, de Sainte Liduvine. Je ne sais si dans toute la vie des Saints on trouverait un tel exemple de souffrances et de tribulations. Elle naquit de parents pauvres, dans une terre de Hollande appelée Scedan. Dans son bas âge, comme elle se promenait un jour sur la glace, elle tomba et se cassa une côte. Elle était trop pauvre pour se faire soigner, et dès lors il lui survint un apostème sur la côte rompue. Cet apostème s'étant ouvert de lui-même, infecta tout le corps et

la laissa paralytique. Ses parents l'abandonnèrent et n'en prirent aucun soin. Cette fille resta percluse de tous ses membres, excepté de la tête et du bras gauche ; car son bras droit lui était tout-à-fait inutile, se trouvant atteint du feu de saint Antoine ; ses os étaient cariés ; et cependant elle n'osait parler de son mal, de peur d'être grondée de ses parents.

21. Elle avait de violents maux de tête, son front était couvert d'une large plaie, son menton était ouvert jusqu'à la bouche et rempli de caillots de sang, de telle manière qu'elle ne pouvait ni parler ni manger. Un de ses yeux était rentré dans la tête et devenait inutile ; l'autre était tellement rempli d'humeurs malignes, qu'elle ne pouvait supporter, je ne dis pas la lumière du soleil, mais à peine même la présence d'une lampe allumée. Elle souffrait des maux de dents si horribles, qu'elle en était réduite à l'agonie. Elle avait un flux de sang continuel par la bouche, par les narines, par les yeux et par les oreilles. Elle souffrait d'une excoriation au gosier, et ne pouvait respirer. Elle était sans cesse tourmentée de la fièvre ; elle vomissait toujours, et rejetait une espèce d'eau mêlée de sang, toutes les fois qu'elle venait de prendre la plus légère nourriture. Elle était tout ensemble hydropique, étique et phthisique, avec cela dépourvue de tout et dénuée de tout secours. Si quelquefois il se trouvait quelqu'un qui par compassion lui donnât un remède, son martyre n'en faisait alors que redoubler, et elle le prenait par obéissance, comme un agneau qui ne sait pas se plaindre. Ses parents, pauvres et fatigués de tant de maux dont il leur fallait continuellement être témoins, la gourmandaient souvent, et lui disaient qu'elle n'était née que pour leur tourment et pour leur dévorer le peu qui leur restait, et qu'il vaudrait mieux par conséquent que la mort la prît. Elle gémissait à son tour, non sur les maux qu'elle endurait, mais sur les incommodités qu'elle causait aux autres.

22. Elle ne pouvait se remuer, et elle restait toujours couchée sur son dos, qui finit par se réduire tout en pourriture, de sorte que la peau s'en attachait au lit, ou, pour parler avec

plus de vérité, sur la paille où on l'avait délaissée. Lorsque quelqu'un la soulevait par pitié, la peau restait attachée à la paille et le corps était comme déchiré. En un mot, cette pauvre fille de quinze ans, étendue sur son grabat, respirait à peine et était comme un cadavre sur la planche ; c'est ainsi que vécut pendant trente-huit ans cette sainte fille. Un jour, quatre militaires entrèrent dans sa chambre, lui dirent mille injures, la traitèrent d'hypocrite et de sorcière, et lui enlevèrent cette misérable couverture de laine qui lui servait à couvrir son corps à demi-mort. Puis, avant de sortir, ils eurent la cruauté de la battre et même de la frapper à coups de sabre.

23. A tous ces maux extérieurs se joignait une désolation intérieure qui l'affligeait depuis plusieurs années ; car Dieu, pour la purifier davantage, lui retira, comme il fait envers les âmes qu'il chérit, son assistance sensible, et cette sainte fille se trouva privée de cette amoureuse confiance qu'elle avait en Dieu. Dans ces moments, le démon la tourmentait en lui insinuant que, puisqu'elle était en proie à tant de maux, c'était un signe certain que Dieu l'avait abandonnée et qu'elle mourrait dans le désespoir. Mais cette sainte fille, quoique accablée par de si grandes infirmités, et malgré ses peines intérieures, souffrait tout avec résignation et bénissait Dieu de ce qu'il la traitait ainsi. Et afin de l'apaiser, elle portait une ceinture de crin qui entraînait dans ses chairs couvertes de plaies.

24. La sainte vécut dans cette désolation pendant quatre années ; mais elle souffrit tout en se résignant à la volonté de Dieu et en le bénissant toujours de ce qu'il la traitait ainsi. Elle unissait ses souffrances à la passion de Jésus-Christ, et elle se soutint ainsi pendant tout le temps de cette horrible tempête. Mais après cette épreuve, Dieu daigna la consoler, et quoiqu'elle continuât à sentir ses douleurs, elle n'en disait pas moins : Quand je vois mon Jésus suspendu en croix, je n'éprouve plus aucune douleur. Mes souffrances m'arrachent des cris, mais mon cœur me fait dire : O Jésus, mon amour, augmentez mes peines, mais aussi augmentez mon amour. A ceux qui la plaignaient, elle disait : Tout le mal que je souffre n'est rien, puis-

que je me vois entre les mains de la bonté infinie, entre les mains de mon Dieu, qui a des entrailles plus compatissantes que celles d'un père ou d'une mère.

25. De plus, si vous aimez Jésus-Christ, ne manquez pas de lui recommander chaque jour les pécheurs. Sainte Thérèse et sainte Marie-Madeleine de Pazzi étaient très-exactes à suivre cette pratique. C'est montrer peu d'amour pour Dieu, que de savoir combien il est outragé par les infidèles, les hérétiques et tant d'autres pécheurs, et de négliger de le prier pour leur conversion.

26. Que tout ce que vous venez d'entendre vous engage à prendre courage, et à supporter sans faiblir vos sécheresses ; et lorsque vous vous sentez le plus oppressée, n'oubliez pas de faire la prière suivante :

PRIÈRE D'UNE AME AIMANTE DANS L'ÉTAT DE DÉSOLATION.

Mon Jésus crucifié, vous savez que j'ai tout quitté pour votre amour ; mais depuis que j'ai tout quitté, je trouve que vous m'avez quittée, vous aussi. Mais que dis-je, ô mon amour ? ayez pitié de moi : ce n'est pas moi qui parle, c'est ma faiblesse qui me fait ainsi parler ; car pour moi, je mérite toutes sortes de châtimens pour tant de péchés que j'ai commis. Vous m'avez délaissée comme je le méritais, et vous m'avez privée de votre amoureuse assistance qui a fait tant de fois ma consolation ; mais, quelque privée que je sois de toute consolation, et quelque abandonnée que je me voie de vous, je proteste que je veux toujours vous aimer et vous bénir. Pourvu que vous ne me priviez pas de la grâce de pouvoir vous aimer, traitez-moi comme vous le voulez. Je vous dirai avec l'une de vos servantes les plus chéries :

Je t'aime avec tendresse,  
 Quoique ennemie à tes yeux :  
 Fuis où tu veux, sans cesse  
 Je veux te suivre en tous lieux.

Seigneur, privez-moi de tout ce qu'il vous plaira, mais ne me privez pas de vous. Tirez-moi à votre suite <sup>1</sup>, ô mon amour, et il ne m'importe pas que vous me priviez de la consolation de le savoir ; mais tirez-moi avec force, et lancez-moi hors de la fange de mes iniquités. Venez en aide à votre servante, que vous avez rachetée, comme tant d'autres, en répandant pour elle votre sang précieux <sup>2</sup>. Je veux être toute à vous à tout prix, je veux vous aimer de toutes mes forces ; mais que puis-je ? Votre sang est mon espérance. O Marie, mère de Dieu, et mon refuge à moi-même, dans toutes mes tribulations ne vous relâchez pas de prier pour moi. C'est avant tout dans le sang de Jésus-Christ et ensuite dans vos prières, que je mets ma confiance pour mon salut éternel. Je vous dirai avec saint Bonaventure, que c'est en vous, ma reine, que j'ai mis mon espérance, et qu'à cette condition je ne serai jamais confondue <sup>3</sup>. Obtenez-moi d'aimer toujours mon Dieu en cette vie et dans l'éternité, et je ne demande rien de plus.

<sup>1</sup> Trahe me post te.

<sup>2</sup> Tuis famulis subveni, quos pretioso sanguine redemisti.

<sup>3</sup> In te, Domina, speravi ; non confundar in æternum. (*Psalt. maj. B. M. V. ps. 30. Oper. t. XIV. p. 204 a.*)



# TABLE

## DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE DOUZIÈME VOLUME

---

|                                                                                                                                                                       | Pages. |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| SELVA ou recueil de matériaux pour des sermons à prêcher aux prêtres dans leurs retraites, et aussi pour leurs lectures spirituelles à faire en particulier . . . . . | 1      |
| Avertissements de l'auteur, nécessaires aux prédicateurs de retraites ecclésiastiques. . . . .                                                                        | 3      |
| PREMIÈRE PARTIE. — Sujets de prédications. — Chap. I <sup>er</sup> . — De la dignité du prêtre. . . . .                                                               | 7      |
| Chap. II. — De la fin que le prêtre doit avoir en vue. . . . .                                                                                                        | 20     |
| Chap. III. — De la sainteté que doit avoir le prêtre. . . . .                                                                                                         | 28     |
| Chap. IV. — Grièveté du péché, et quel en doit être le châtement . . . . .                                                                                            | 47     |
| Chap. V. — Du préjudice que la tiédeur cause au prêtre. . . . .                                                                                                       | 63     |
| Chap. VI. — Sur le péché d'incontinence. . . . .                                                                                                                      | 79     |
| Chap. VII. — Sur la messe sacrilège . . . . .                                                                                                                         | 92     |
| Chap. VIII. — Sur le péché de scandale. . . . .                                                                                                                       | 106    |
| Chap. IX. — Sur le zèle sacerdotal . . . . .                                                                                                                          | 120    |
| § I. — De l'obligation imposée à tous les prêtres de travailler au salut des âmes. . . . .                                                                            | 121    |

|                                                                                                                                                      |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| § II. — Combien est agréable à Dieu un prêtre qui travaille au salut des âmes. . . . .                                                               | 132 |
| § III. — Combien le prêtre qui travaille au salut des âmes assure son propre salut, et se prépare une magnifique récompense dans le ciel. . . . .    | 138 |
| § IV. — De la fin que doit se proposer un prêtre qui a du zèle, des moyens qu'il doit employer et des œuvres auxquelles il doit se porter. . . . .   | 143 |
| Chap. X. — De la vocation au sacerdoce. . . . .                                                                                                      | 150 |
| DEUXIÈME PARTIE ayant pour objet les instructions. — I <sup>re</sup> Instruction. — Sur la célébration de la messe . . . . .                         | 172 |
| II <sup>e</sup> Instruction. — Sur le bon exemple que doivent donner les prêtres. . . . .                                                            | 191 |
| III <sup>e</sup> Instruction. — Sur la chasteté du prêtre. . . . .                                                                                   | 203 |
| IV <sup>e</sup> Instruction. — Sur la prédication et sur l'administration du sacrement de pénitence. — § I <sup>er</sup> De la prédication . . . . . | 222 |
| § II. — De la manière d'entendre les confessions. . . . .                                                                                            | 228 |
| V <sup>e</sup> Instruction. — Sur l'oraison mentale . . . . .                                                                                        | 244 |
| VI <sup>e</sup> Instruction. — Sur l'humilité. . . . .                                                                                               | 258 |
| VII <sup>e</sup> Instruction. — Sur la douceur. . . . .                                                                                              | 273 |
| VIII <sup>e</sup> Instruction. — Sur la mortification en général et sur la mortification intérieure en particulier . . . . .                         | 287 |
| IX <sup>e</sup> Instruction. — Sur la mortification extérieure . . . . .                                                                             | 308 |
| X <sup>e</sup> Instruction. — Sur l'amour que le prêtre doit à Dieu . . . . .                                                                        | 329 |
| XI <sup>e</sup> Instruction. — Sur la dévotion envers la sainte Vierge. . . . .                                                                      | 351 |
| TROISIÈME PARTIE. — Instruction pratique sur les exercices des missions. — Introduction. . . . .                                                     | 363 |
| Chap. I <sup>er</sup> . — Instruction sur les avertissements. — § I <sup>er</sup> . De l'avertissement de nuit. . . . .                              | 368 |
| § II. — De l'avertissement simultané. . . . .                                                                                                        | 384 |
| § III. — De l'avertissement de jour. . . . .                                                                                                         | 387 |
| § IV. — De l'avertissement de discipline. . . . .                                                                                                    | 390 |
| § V. — De l'avertissement à la suite duquel on devra traîner sa langue sur la terre. . . . .                                                         | 393 |
| § VI. — De l'avertissement de paix. . . . .                                                                                                          | 396 |
| Chap. II. — Du rosaire de la sainte Vierge. — § I <sup>er</sup> . De la partie narrative. . . . .                                                    | 401 |
| § II. — Des mystères du rosaire . . . . .                                                                                                            | 404 |
| Chap. III. — Sur les actes préparatoires à la confession des enfants . . . . .                                                                       | 411 |
| Chap. IV. — Sur les soliloques à faire avant et après la communion. . . . .                                                                          | 416 |
| Chap. V. — Du petit catéchisme ou de la doctrine chrétienne à enseigner aux enfants, et du petit discours qu'on doit leur faire à                    |     |

|                                                                                                                                                                |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| ta fin. — § I <sup>er</sup> . De la méthode à suivre dans le catéchisme. . . .                                                                                 | 425 |
| § II. — Des choses à expliquer aux enfants pendant la mission. . .                                                                                             | 426 |
| § III. — Du petit sermon qu'on fait aux enfants après le catéchisme. . . . .                                                                                   | 433 |
| Chap. VI. — Sur le grand catéchisme ou l'instruction à faire au peuple. . . . .                                                                                | 436 |
| Chap. VII. — Sur le sermon. . . . .                                                                                                                            | 451 |
| § I <sup>er</sup> . — De l'invention ou du choix des matériaux qui doivent former le sermon. . . . .                                                           | 452 |
| § II. — De la disposition des diverses parties du sermon. . . . .                                                                                              | 456 |
| § III. — De l'élocution. . . . .                                                                                                                               | 469 |
| Des tropes. . . . .                                                                                                                                            | 477 |
| Des figures, et d'abord des figures de mots. . . . .                                                                                                           | 479 |
| Des figures de pensées. . . . .                                                                                                                                | 483 |
| § IV. — De la mémoire, de la prononciation et du geste. . . . .                                                                                                | 486 |
| § V. — Avis particulier pour les sermons des missions. . . . .                                                                                                 | 489 |
| § VI. — De l'exercice dévot ou de l'oraison mentale. . . . .                                                                                                   | 499 |
| § VII. — Du dernier sermon sur la persévérance, avec la bénédiction papale. . . . .                                                                            | 503 |
| Du congé. . . . .                                                                                                                                              | 505 |
| Manière de donner la bénédiction. . . . .                                                                                                                      | 507 |
| § VIII. — Autres observations relatives au sermon. — Des pratiques usitées à la fin du sermon. . . . .                                                         | 511 |
| De la plantation des croix. . . . .                                                                                                                            | 513 |
| Chap. VIII. — Des exercices qui ont lieu pendant la messe. —                                                                                                   |     |
| § I <sup>er</sup> . De la méditation du matin. . . . .                                                                                                         | 519 |
| § II. Du sermon à faire aux congrégations. . . . .                                                                                                             | 520 |
| Acte de remerciement et de promesse à la sainte Vierge. . . . .                                                                                                | 524 |
| § III. — Discours pour les filles dévotes. . . . .                                                                                                             | 526 |
| Chap. IX. — Des exercices de dévotion qu'on peut recommander de pratiquer après la mission. — § I <sup>er</sup> . Exercices à recommander aux fidèles. . . . . | 539 |
| § II. Exercices à recommander aux prêtres. . . . .                                                                                                             | 543 |
| Chap. X. — Avis généraux pour la bonne direction des missions. . .                                                                                             | 544 |
| Chap. XI. — Devoirs du supérieur de la mission. . . . .                                                                                                        | 551 |
| Chap. XII. — Vertus particulières que les missionnaires doivent pratiquer. . . . .                                                                             | 555 |
| Appendice : Premier point. — Sur l'amour envers Jésus crucifié. . .                                                                                            | 560 |
| Deuxième point. — De la dévotion envers la mère de Dieu. . . . .                                                                                               | 563 |
| Troisième point. — De la nécessité de la prière pour faire notre salut. . . . .                                                                                | 566 |
| Quatrième point. — Sur la fuite des occasions dangereuses. . . . .                                                                                             | 570 |
| Cinquième point. — Sur la perte des âmes qui, par honte, taisent                                                                                               |     |

|                                                                                                  |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| leurs péchés en confession. . . . .                                                              | 573 |
| DE L'AMOUR DIVIN ET DES MOYENS DE L'ACQUÉRIR. . . . .                                            | 378 |
| Manière de converser familièrement avec Dieu. . . . .                                            | 593 |
| De la conformité à la volonté de Dieu. . . . .                                                   | 615 |
| V. Conseils de consolations et de confiance pour une âme désolée .                               | 654 |
| Motifs de confiance en la divine miséricorde puisés dans les mérites<br>de Jésus-Christ. . . . . | 662 |

FIN DE LA TABLE DU DOUZIÈME VOLUME DES OEUVRES, DEUXIÈME DE LA PARTIE  
ASCÉTIQUE.

